Perspectives des migrations internationales 2019

43e ÉDITION



OCDE

Perspectives des migrations internationales 2019



DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :
OCDE (2019), *Perspectives des migrations internationales 2019*, Éditions OCDE, Paris, *https://doi.org/10.1787/60811ed3-fr*.

ISBN 978-92-64-67710-4 (imprimé)
ISBN 978-92-64-76142-1 (pdf)

Perspectives des migrations internationales
ISSN 1993-0232 (imprimé)
ISSN 1999-1258 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © David Rooney.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : *www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm*.

© OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à *rights@oecd.org*. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), *info@copyright.com*, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), *contact@cfcopies.com*.

Avant-propos

Cette publication est la 43e édition du rapport du Système d'observation permanente des migrations de l'OCDE. Le rapport comprend cinq chapitres et une annexe statistique.

Le chapitre 1 présente un aperçu général des tendances récemment observées au niveau international en matière de flux et de politiques migratoires. Le chapitre 2 présente une analyse approfondie de la situation des immigrés au regard de l'emploi et met en évidence les principaux changements intervenus en termes de politiques de soutien à l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

Le chapitre 3 est consacré à l'impact des migrations temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil et présente la première estimation, en équivalent année pleine, de la contribution apportée par les migrants temporaires à la population en emploi occupée de 20 pays de l'OCDE. Toutes les formes de migration temporaire sont abordées, comme les migrants temporaires de travail, les étudiants en mobilité internationale, les participants à des programmes d'échanges culturels, les prestataires de services, les membres de la famille qui accompagnent les migrants temporaires de travail, les travailleurs bénéficiant de la libre circulation et même les travailleurs frontaliers. Il démontre la nécessité de renforcer la collecte de données sur les migrations temporaires afin d'obtenir un tableau exhaustif de l'incidence des migrations sur le marché du travail des pays d'accueil de la zone OCDE.

Le chapitre 4 cherche à savoir si les délais préalables au regroupement familial ont une incidence sur l'intégration à long terme des immigrés. Sont étudiés à la fois les résultats en termes d'intégration des immigrés et ceux de leurs conjoints lorsqu'ils les rejoignent. Ce chapitre présente des données empiriques nouvelles sur plusieurs pays de l'OCDE et étudie les raisons potentielles pour lesquelles les délais préalables au regroupement familial influent sur les résultats en termes d'intégration comme le salaire, l'emploi et la maîtrise de la langue. Il étudie également les effets de l'âge des enfants à leur arrivée dans le pays d'accueil sur la facilité avec laquelle ils s'intègrent, ainsi que l'importance de la présence des parents. De manière plus générale, les implications principales au regard des politiques de regroupement familial sont examinées.

Le chapitre 5 présente de courtes notes spécifiques à chaque pays ainsi que des statistiques sur l'évolution des mouvements migratoires internationaux et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE au cours des dernières années. Enfin, l'annexe statistique contient une large sélection de données statistiques récentes et historiques sur les flux migratoires, les demandes d'asile, les populations étrangères et nées à l'étranger ainsi que les naturalisations.

Cette édition des *Perspectives des migrations internationales* de l'OCDE est le fruit du travail commun des membres de la Division des migrations internationales de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. Les chapitres 1 et 5 incluent des contributions de John Salt (University College London). Le chapitre 3 a été rédigé par Ana Damas de Matos et le chapitre 4 par Friedrich Poeschel. Jean-Christophe Dumont a dirigé la rédaction de la publication. Les travaux de recherche et le support statistique ont été fournis par Véronique Gindrey et Philippe Hervé. Le travail d'édition a été effectué par Natalie Corry, Joanne Dundon, Liv Gudmundson, Lucy Hulett et Anna Tarutina.

Table des matières

Avant-propos **3**

Éditorial **9**

Résumé **13**

Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales : flux et politiques **17**

Introduction 18
Principaux résultats 18
Évolutions récentes des migrations internationales 19
Taille et composition de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE 40
Évolution récente des politiques 46
Notes 68
Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires 69

Chapitre 2. Situation des immigrés sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE **77**

Introduction 78
Principaux résultats 78
Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE 79
Évolutions récentes des politiques d'intégration dans la zone OCDE 94
Références 106
Annexe 2.A. Tableaux et graphiques supplémentaires 107

Chapitre 3. Mesurer l'éphémère : la contribution des migrations temporaires à la main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE **121**

Introduction 122
Principaux résultats 122
Pourquoi étudier l'incidence des migrations temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil ? 124
Les migrations temporaires dans les pays de l'OCDE 127
Les migrations temporaires au sein de l'UE/AELE 143
Résumé des résultats et remarques finales 153
Notes 156
Références 157
Annexe 3.A. L'effet des migrations temporaires sur le marché du travail 161
Annexe 3.B. Méthode d'estimation 167
Annexe 3.C. Tableaux et graphiques supplémentaires 174

Chapitre 4. Liens familiaux : les effets du regroupement familial sur l'intégration des immigrés **177**

Introduction 178
Principaux résultats 178
Motivation et contexte 179

Données descriptives relatives à la présence de la famille des immigrés 183
Examen des études publiées 187
Défis de la mesure du rôle de la famille dans l'intégration 189
Le rôle joué par les conjoints dans l'intégration à long terme 194
Effets à moyen et long terme d'une arrivée différée sur les conjoints 200
Âge au moment de l'immigration et intégration à long terme des enfants issus de l'immigration . 206
Le rôle joué par les parents dans l'intégration des immigrés 212
Conclusions et implications pour les politiques publiques 215
Notes 217
Références 217
Références des bases de données 223

Chapitre 5. Notes sur les pays : Changements récents dans les mouvements et les politiques migratoires 225

Allemagne 226
Australie 228
Autriche 230
Belgique 232
Bulgarie 234
Canada 236
Chili 238
Colombie 240
Corée 242
Danemark 244
Espagne 246
Estonie 248
États-Unis 250
Fédération de Russie 252
Finlande 254
France 256
Grèce 258
Hongrie 260
Irlande 262
Israël 264
Italie 266
Japon 268
Lettonie 270
Lituanie 272
Luxembourg 274
Mexique 276
Norvège 278
Nouvelle-Zélande 280
Pays-Bas 282
Pologne 284
Portugal 286
République slovaque 288
République tchèque 290
Roumanie 292
Royaume-Uni 294
Slovénie 296

Suède 298
Suisse 300
Turquie 302
Notes et sources des chiffres clés des notes par pays 304

Annexe statistique 305

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE 421

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication 423

Suivez les publications de l'OCDE sur :




http://twitter.com/OECD_Pubs


http://www.facebook.com/OECDPublications


http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871


http://www.youtube.com/oecdilibrary



http://www.oecd.org/oecddirect/

Ce livre contient des...

StatLinks
Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des StatLinks. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur internet le lien commençant par : http://dx.doi.org, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Éditorial

La migration touche à la notion même d'État-nation. Les changements apportés à la législation régissant qui peut entrer ou séjourner légalement dans un pays, qui peut s'y installer avec sa famille, qui peut obtenir la citoyenneté ou voter, peuvent tous avoir un impact sur les normes sociales, les valeurs et les institutions.

C'est pourquoi la gestion des flux migratoires et l'intégration des immigrés dans les pays de l'OCDE font partie des questions de politique publique les plus sensibles et les plus complexes auxquelles nous sommes confrontés. Les décisions en matière de politique migratoire suscitent souvent la controverse et, en même temps, les questions de migration et d'intégration figurent souvent en bonne place dans la liste des préoccupations exprimées par les citoyens dans les sondages.

Pourtant, la migration n'est pas un phénomène nouveau. Les humains ont toujours émigré, en quête d'une vie meilleure ailleurs. Et tandis que les flux migratoires atteignent des niveaux records et que de nombreux pays de l'OCDE ont une part importante de leur population née à l'étranger, le discours public dans la presse et sur les réseaux sociaux est souvent dominé par des opinions partielles ou déformées, les immigrés servant de boucs émissaires pour des problèmes ou des craintes pourtant indépendants de ce phénomène. Dans de nombreux cas, l'immigration tend à être réduite à des considérations humanitaires, tandis que des mouvements illégaux sont confondus avec des migrations légales.

Dans un certain nombre de pays, il existe une perception commune au sein du public que l'immigration est incontrôlée et coûteuse. Incontrôlée parce que les frontières ne sont pas perçues comme sécurisées. Coûteuse parce qu'on suppose que les immigrés prennent les emplois de travailleurs nés dans le pays, ou bénéficient des prestations sociales pour eux-mêmes et/ou pour leur famille. De nombreuses analyses économiques empiriques, mentionnées dans le chapitre 3 de cette publication, montrent clairement qu'il y a peu de preuves permettant de soutenir ces points de vue. Les migrations, si elles sont bien gérées, peuvent apporter des avantages économiques et sociaux aux pays de destination et d'origine, ainsi qu'aux immigrants et aux non-migrants. Toutefois, ce serait une grave erreur que de ne pas prendre en considération les opinions et les craintes relatives à l'immigration. Elles reflètent un ensemble complexe de problèmes qui doivent être pleinement compris et traités.

Premièrement, il ne s'agit pas uniquement d'économie. Le scepticisme à l'égard de la volonté des immigrés de s'intégrer dans la société d'accueil et d'adopter les règles et les valeurs de cette société est un défi à relever frontalement. Comme nous le montrons clairement dans le deuxième chapitre de cette publication, de nombreux pays de l'OCDE ont développé des cours et des tests d'intégration civique pour les immigrants nouvellement arrivés. Bien qu'on puisse douter de la possibilité de « tester » l'intégration sociale en tant que telle, il est juste de dire que la participation à la société d'accueil exige, au minimum, l'adoption et le respect de ses valeurs fondamentales. Adapter les politiques relatives aux migrations et à l'intégration pour récompenser ceux qui adoptent et respectent ces valeurs, notamment en termes de renouvellement et de stabilité des permis de séjour, contribuerait certainement à un débat plus équilibré sur l'immigration.

Deuxièmement, même en se concentrant sur les aspects économiques, il est important de reconnaître que si les politiques migratoires sont généralement nationales, les effets sur le marché du travail et la société sont largement ressentis localement. Se concentrer uniquement sur des statistiques globales sur les effets des flux et de l'intégration est une erreur, car les coûts et les bénéfices de l'immigration sont inégalement répartis au sein des pays et entre les niveaux de gouvernement. Par exemple, les immigrés peu qualifiés se concentrent souvent dans des zones urbaines déjà défavorisées, ce qui peut ensuite poser des difficultés pour leur intégration dans les communautés locales. En outre, si le flux total d'immigrés est généralement trop faible par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre pour influer en moyenne sur les perspectives d'emploi et les salaires des personnes nées dans le pays, un afflux important d'immigrés vers des emplois peu qualifiés pourrait nuire aux perspectives d'emploi des jeunes travailleurs non-qualifiés. Il est crucial de reconnaître l'impact distributif inégal de l'immigration, puis de traiter ses conséquences. Il est important d'identifier les gagnants et les perdants, de compenser ces derniers et d'adapter les politiques afin de minimiser les impacts négatifs.

Les immigrés eux-mêmes sont très hétérogènes ; pour certains, notamment les réfugiés, les premières étapes consistant à leur apporter un soutien immédiat à leur arrivée et à les guider tout au long des différents stades de leur intégration, peuvent être coûteuses et pas toujours simples. La reconnaissance de ces faits est une condition préalable à la promotion d'une intégration réussie, mais aussi à une stratégie de communication efficace visant à combler l'écart entre les perceptions du public et la réalité.

Troisièmement, il est légitime que les résidents souhaitent connaître le nombre de réfugiés et d'immigrés qui arrivent et dans quel but, où ils vont vivre et travailler, et quelle est leur capacité potentielle à s'intégrer dans la société. Le partage de l'information et la communication sur les questions de migration doivent, sans aucun doute, être améliorés. En Europe, par exemple, le dernier Eurobaromètre suggère que 60 % des personnes interrogées ne se sentent pas bien informées sur l'immigration et l'intégration. En moyenne, les personnes interrogées dans l'Union européenne surestiment le nombre d'immigrés en provenance de l'extérieur de l'Europe par un facteur de deux, et la moitié d'entre elles supposent à tort qu'il y a plus d'immigrés séjournant irrégulièrement qu'en situation légale, alors que les estimations disponibles suggèrent que les personnes en situation irrégulière représentent une part relativement faible du nombre total d'étrangers.

Les *Perspectives des migrations internationales* de l'OCDE ont fourni, au cours de leurs 43 éditions annuelles, des données comparables détaillées sur les effectifs et les entrées d'immigrés dans les pays de l'OCDE. Le premier chapitre spécial de l'édition de cette année ajoute un nouvel élément important en présentant pour la toute première fois des données comparables sur l'impact des migrations temporaires et des travailleurs frontaliers sur les marchés du travail des pays de l'OCDE. Ce chapitre montre que les migrants temporaires ajoutent 2 à 4 % à la population en emploi en Belgique, en Israël, en Corée et en Nouvelle-Zélande, plus de 9 % en Suisse et 65 % au Luxembourg. Ce groupe, parce qu'il est très hétérogène et qu'il n'est pas toujours couvert par des données administratives, n'est pas bien pris en compte dans les analyses de l'immigration. Pourtant, de nombreuses personnes considèrent les travailleurs détachés en Europe ou les travailleurs étrangers temporaires dans d'autres parties de l'OCDE comme une menace pour leurs perspectives d'emploi.

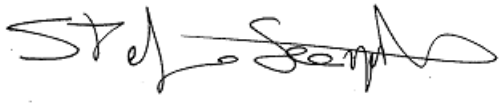
Quatrièmement, les défis réels ou perçus de l'intégration d'un nombre croissant d'immigrés sont souvent le signe d'autres inquiétudes dans une société qui est de plus en plus préoccupée par le présent et l'avenir. Les préoccupations au sujet de l'immigration et de ses effets sur l'économie et la société sont associées à une augmentation plus générale de l'anxiété et de la méfiance à l'égard

de la capacité des gouvernements à répondre aux besoins des populations. Les sondages d'opinion suggèrent que, s'il existe au sein de la population deux groupes de taille significative avec des points de vue opposés sur l'immigration, il existe un important groupe médian qui est plus indécis. Nombre de ses membres appartiennent à la classe moyenne, une classe qui est de plus en plus exposée aux incertitudes économiques. Dans l'ensemble de la zone OCDE – à l'exception de quelques pays – les revenus de la classe moyenne sont aujourd'hui à peine plus élevés qu'il y a dix ans. Le coût de la vie – éducation, logement, santé – a toutefois considérablement augmenté et les perspectives du marché du travail sont devenues de plus en plus incertaines : parmi les travailleurs à revenu moyen, un sur six occupe un emploi exposé à un risque élevé d'automatisation, comparé à un sur cinq parmi les travailleurs à faible revenu et à un sur dix parmi ceux à revenu élevé.

Pour relever ce défi, il faut non seulement adopter sur l'immigration un discours public équilibré et fondé sur des faits, qui ne néglige pas les préoccupations exprimées par ceux qui font partie de la « classe moyenne inquiète », mais il faut aussi aider la classe moyenne avec un plan d'action global, comme le recommande l'OCDE dans son récent rapport *« Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse »*.

Enfin, il est nécessaire d'améliorer la communication publique sur les questions d'immigration et d'intégration. Certains pays ont élaboré de solides stratégies de communication sur ces sujets. C'est le cas, par exemple, du Canada avec *L'immigration, ça compte*, initiative qui cherche à mettre en évidence les avantages de l'immigration à l'échelle locale, en dissipant les idées reçues sur l'immigration et en promouvant des relations positives entre les nouveaux arrivants et les Canadiens. Cependant, dans la plupart des pays, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la communication avec le public au sujet de l'immigration. L'OCDE s'est pleinement engagée à promouvoir une communication meilleure et plus efficace sur les questions d'immigration et a lancé en 2018 le Réseau des chargés de communication sur les migrations (NETCOM). Ce réseau rassemble des responsables de la communication et des conseillers politiques travaillant dans les ministères, agences et autorités locales des pays de l'OCDE pour discuter des objectifs et des défis de la communication dans le domaine de l'immigration et de l'intégration, et pour partager les bonnes pratiques. L'objectif de ce réseau est de créer un espace d'échange, d'examiner des expériences concrètes et des études de cas, et de faciliter les échanges entre ministères et entre pays, améliorant ainsi la coordination, notamment en temps de crise.

Relever ces défis ne sera ni rapide ni facile, mais il est essentiel que les gouvernements et les citoyens reconnaissent l'impact continu que les migrations auront sur nos normes, valeurs et institutions sociales, ainsi que sur nos économies et notre bien-être. L'OCDE continuera de travailler en étroite collaboration avec les pays membres et toutes les parties prenantes concernées pour alimenter un débat public raisonné et constructif.



Stefano Scarpetta,
Directeur de la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE

Résumé

Des migrations en hausse de 2 % dans les pays de l'OCDE en 2018

Environ 5.3 millions d'entrées à caractère permanent ont été enregistrés dans les pays de l'OCDE en 2018, en hausse de 2 % par rapport à 2017, selon des données préliminaires. Depuis 2015, les pays européens membres de l'OCDE ont collectivement accueilli plus d'immigrés permanents que les États-Unis, qui restent néanmoins le premier pays de destination, devant l'Allemagne.

En 2018, le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a été ramené à 1.09 million, ce qui représente une baisse de 34 % par rapport au chiffre record de 1.65 million de demandes enregistrées en 2015 comme en 2016. La majorité des demandeurs d'asile étaient originaires d'Afghanistan, de Syrie, d'Irak et du Venezuela.

Du fait de la baisse des demandes d'asile, le nombre de réfugiés enregistrés a également reculé. En 2017, dernière année pour laquelle on dispose de données détaillées par catégorie, 700 000 permis environ ont été délivrés pour raisons humanitaires, contre 900 000 en 2016. D'autres types de migrations permanentes sont cependant en hausse, notamment les migrations de travail (+6 % ; personnes partant dans un autre pays pour y occuper un emploi).

Les migrations temporaires de travail, qui concernent des personnes migrant pour une durée limitée pour travailler, ont fortement augmenté en 2017, jusqu'à atteindre 4.9 millions d'individus, contre 4.4 millions en 2016. La Pologne est le premier pays de destination des migrants temporaires de travail, devant les États-Unis. Dans l'Union européenne (UE) et les pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les travailleurs « détachés » par leur employeur pour travailler dans un autre pays de l'UE/AELE représentaient la première catégorie de migrants temporaires de travail, avec près de 2.7 millions de détachements.

Adapter les programmes d'immigration et encourager l'intégration

Les pays de l'OCDE continuent d'adapter leurs programmes d'immigration de travail afin d'améliorer la sélection et de favoriser les compétences recherchées. Plusieurs pays ont également réformé leurs processus d'admission des investisseurs étrangers ou ont instauré de nouveaux programmes pour les immigrés qui créent des start-up. En parallèle, d'autres ont introduit des restrictions aux procédures de regroupement familial ou simplifié leurs procédures d'asile.

Les perspectives professionnelles des immigrés ont continué de s'améliorer en 2018, dans le prolongement de l'évolution positive observée ces cinq dernières années. En moyenne dans les pays de l'OCDE, plus de 68 % des immigrés ont un emploi et leur taux de chômage est inférieur à 9 %. L'amélioration de la situation au regard de l'emploi des immigrés récents est plus forte dans les pays où le taux d'emploi est relativement élevé, comme en Irlande ou au Royaume-Uni. Aucune évolution des taux d'emploi des immigrés récents

n'est en revanche observée en Italie et en France, où seuls 40 % environ des immigrés récents occupaient un emploi en 2018.

Avec la baisse continue des entrées de demandeurs d'asile et de réfugiés, les pouvoirs publics se focalisent désormais moins sur l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants que sur la mise en place ou l'amélioration des politiques d'intégration. Certains pays ont renforcé les moyens dont disposent les autorités locales pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. En particulier, des mesures ont été prises pour améliorer le degré de maîtrise de la langue, proposer des cours sur les valeurs civiques et les conventions sociales du pays d'accueil et mettre en place des systèmes d'évaluation et de validation des titres et diplômes professionnels.

Incidence des migrations temporaires sur le marché du travail

L'impact de l'immigration sur l'emploi et le salaire des travailleurs nés dans le pays occupe toujours une large place dans le débat public. Les travaux de recherche consacrés à l'incidence de l'immigration sur le marché du travail portent essentiellement sur les immigrés permanents. Cependant, les premières estimations de l'OCDE montrent que les migrants temporaires apportent une contribution significative à l'emploi dans de nombreux pays de l'OCDE. Dans six pays sur 20, ils ajoutent 2 % ou plus à la population en emploi totale du pays d'accueil. Parmi ces pays, c'est au Luxembourg et en Suisse que les migrants temporaires de travail sont les plus nombreux par rapport à la population totale, en grande partie du fait des travailleurs originaires de l'UE/AELE. Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande, la Corée et Israël. Dans les pays de l'UE/AELE, les travailleurs immigrés bénéficiant de la libre circulation, y compris les travailleurs frontaliers, ajoutent près de 1 % à la population en emploi totale du pays d'accueil. Ces flux concernent en premier lieu le secteur du bâtiment et le secteur manufacturier.

Intégration et rôle joué par le regroupement familial

Plusieurs débats récents ont porté sur le rôle du regroupement familial dans l'intégration et sur les mesures à mettre en place, notamment dans le contexte de l'afflux massif de réfugiés en 2015/16.

De nouvelles données sur les pays de l'OCDE montrent que la grande majorité des immigrés mariés vivent avec leur conjoint dans le pays d'accueil. La part des immigrés dont le conjoint est absent est inférieure à 20 % dans quasiment tous les pays membres. Les données disponibles ne font apparaître aucune tendance claire quant aux effets d'un regroupement familial tardif sur l'immigré principal. D'un côté, les immigrés principaux dont le conjoint est arrivé après un certain temps perçoivent, même après dix ans ou plus, des salaires nettement moins élevés que ceux qui ont bénéficié d'un regroupement familial rapide. D'un autre côté, les premiers sont légèrement plus susceptibles de travailler que les seconds.

Ces délais paraissent également avoir une incidence sur l'intégration du conjoint venu rejoindre l'immigré principal, surtout si ce conjoint est une femme. Dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis, par exemple, les conjoints dont l'arrivée n'intervient qu'après un certain temps montrent une maîtrise moindre de la langue au bout de cinq ans ou davantage dans le pays d'accueil. De longs délais risquent aussi d'avoir de lourdes conséquences sur l'intégration des enfants issus de l'immigration, surtout en ce qui concerne la maîtrise de la langue du pays d'accueil et les études. Les immigrés adultes dont les parents vivent au sein du foyer présentent une plus forte probabilité d'emploi et

effectuent un plus grand nombre d'heures de travail, en particulier lorsqu'ils ont de jeunes enfants.

Principaux résultats

- Après un recul de 4 % entre 2016 et 2017, les migrations permanentes dans les pays de l'OCDE sont reparties à la hausse en 2018 (+2 %), pour s'établir à environ 5.3 millions d'immigrés permanents nouveaux, selon des données préliminaires.
- Plus de 4.9 millions de migrants temporaires de travail ont été admis dans les pays de l'OCDE en 2017, en hausse de 11 % par rapport à 2016. En 2016, le nombre d'étudiants en mobilité internationale poursuivant des études supérieures dans la zone OCDE a augmenté de 7 %, jusqu'à dépasser 3.5 millions de personnes.
- En moyenne dans les pays de l'OCDE, le taux d'emploi des immigrés a atteint 68.3 % (2.4 points de moins que les personnes nées dans le pays) et leur taux de chômage est passé de 9.4 % à 8.7 % entre 2017 et 2018.
- L'accès à l'emploi reste difficile pour certaines catégories d'immigrés, notamment les jeunes et les personnes peu qualifiées. En revanche, les plus fortes hausses de taux d'emploi concernent les femmes et les travailleurs âgés (55-64 ans).
- En 2018, dans l'Union européenne, plus de 18 % des immigrés âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi et sortis du système éducatif, contre 11 % de leurs pairs nés dans le pays. Ce taux était inférieur dans les pays membres de l'OCDE non européens.

Chapitre 1. Tendances récentes des migrations internationales : flux et politiques

Ce chapitre donne un aperçu des évolutions récentes des migrations internationales dans les pays de l'OCDE. Après un bref aperçu de l'évolution des flux migratoires en 2018, fondé sur des données préliminaires, il analyse en détail les tendances des migrations permanentes entre 2007 et 2017, par pays et par catégorie – les migrations de travail, familiales ou humanitaires et les migrations au sein des zones de libre circulation. La section suivante couvre les migrations temporaires de travail, notamment les travailleurs saisonniers, les transferts intra-entreprise, les travailleurs détachés, les stagiaires et les vacanciers actifs. Le chapitre se penche ensuite sur la mobilité internationale des étudiants et sur les tendances récentes des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE. Il analyse ensuite la composition des flux migratoires par sexe et pays d'origine, l'évolution des effectifs de la population née à l'étranger, et l'acquisition de la nationalité dans les pays de l'OCDE. Il se clôt sur une section portant sur les politiques, qui étudie les principaux changements apportés aux cadres de gestion des migrations en 2017-18.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Ce chapitre offre un aperçu des tendances les plus récentes des migrations internationales sous l'angle des flux et politiques migratoires. Il examine d'abord les flux d'entrée par grande catégorie : (i) les migrations permanentes (réparties en migrations de travail, familiales, humanitaires et au sein de zones de libre circulation) ; (ii) les principales voies d'immigration temporaire de travail (travailleurs saisonniers, titulaires d'un permis vacances-travail, stagiaires, transferts intra-entreprises et travailleurs détachés) ; (iii) les entrées d'étudiants en mobilité internationale ; et (iv) les demandes d'asile. Il donne ensuite un aperçu des populations nées à l'étranger, des flux migratoires et des naturalisations, selon l'origine et les caractéristiques démographiques. La troisième partie porte sur les principales initiatives récemment lancées en matière de réglementation de l'entrée et du séjour des ressortissants étrangers dans les pays de l'OCDE.

Principaux résultats

- Après une baisse de 4 % entre 2016 et 2017, le nombre d'entrées permanentes dans les pays de l'OCDE a recommencé à augmenter en 2018 (+ 2 %) pour s'établir environ à 5.3 millions de nouveaux immigrés permanents, selon les premières données.
- Les migrations familiales (regroupement familial, formation de famille et familles accompagnantes des travailleurs), qui représentaient environ 40 % des nouveaux immigrés permanents dans les pays de l'OCDE en 2017, sont restées, de loin, la voie d'immigration la plus importante. Les migrations de travail vers les pays de l'OCDE, qui ont augmenté de 6 %, représentaient 11 % des flux totaux.
- En revanche, le nombre de nouveaux titres de séjour attribués aux réfugiés et aux autres immigrés ayant obtenu une protection internationale dans les pays de l'OCDE, a diminué de 28 % et ne représente que 14 % du total. Les flux migratoires au sein des zones de libre circulation (28 % des flux totaux) ont reculé pour la première fois depuis 2009, de 4 %.
- Plus de 4.9 millions de travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migrations temporaires en 2017, soit 11 % de plus qu'en 2016.
- Pour la deuxième année consécutive, la Pologne était la première destination des migrants temporaires de travail dans l'OCDE, avec 1.1 million de nouvelles autorisations délivrées à des travailleurs non ressortissants de l'Union européenne (UE) et 21 000 à des travailleurs détachés au sein de l'UE. Les États-Unis restent la deuxième destination la plus attractive, avec 691 000 nouveaux travailleurs temporaires en 2017.
- Le détachement de travailleurs au sein de l'UE/AELE est la principale voie de recrutement de travailleurs temporaires, avec presque 2.7 millions de détachements. Avec quelque 800 000 nouvelles autorisations octroyées en 2017 (+16 % par rapport à 2016), les programmes saisonniers sont la deuxième voie d'immigration temporaire de travail.
- Le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a continué de diminuer en 2018, avec 1.09 million de demandes contre 1.26 million en 2017 et un nombre record de demandes en 2015 et en 2016 (1.65 million chaque année).

- Les pays européens et les pays non européens de l'OCDE ont enregistré un recul du nombre de demandes d'asile en 2018 : respectivement -10 % et -17 %. Pour la deuxième année consécutive, les États-Unis sont la principale destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE, avec 254 000 nouvelles demandes, suivis de l'Allemagne (162 000) et de la Turquie (83 000). Le nombre de ressortissants syriens en Turquie (dont la plupart obtiennent une protection temporaire sans devoir déposer une demande d'asile) a augmenté d'environ 156 000 (pour passer de 3.47 millions en janvier 2018 à 3.62 millions en décembre 2018).
- Les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile ne représentent que 20 % de toutes les demandes, contre 25 % en 2017 et 43 % en 2016. L'Afghanistan et la Syrie restent les deux premiers pays d'origine, suivis de l'Irak et du Venezuela.
- En 2016, le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur dans la zone OCDE est passé de 3.3 millions à 3.5 millions, soit une augmentation de 7 %.
- En 2016, les étudiants en mobilité internationale représentaient en moyenne 9 % des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur dans l'OCDE, mais, en valeur totale, 15 % des effectifs de master et 24 % des doctorants.
- La population née à l'étranger et vivant dans les pays de l'OCDE a atteint 129 millions de personnes en 2018, soit une hausse de 2 % par rapport à 2017.
- Entre 2000 et 2018, l'augmentation de la population née à l'étranger a été à l'origine de près des trois quarts de la croissance démographique totale des pays européens de l'OCDE, et de près de 40 % de celle des États-Unis.
- Les pays continuent d'adapter les critères régissant les programmes de travailleurs immigrés afin d'améliorer la sélection de ces derniers selon les compétences dont ils ont besoin. À cet effet, plusieurs pays ont modifié leurs systèmes à points.
- Un certain nombre de pays a réformé les programmes d'investisseurs et/ou créé des programmes pour les financeurs de start-up ; il en existe d'ailleurs maintenant dans la moitié des pays de l'OCDE.
- Dans bien des cas, les procédures de regroupement familial ont été rendues plus strictes ou assorties de conditions supplémentaires.
- Les modifications apportées aux politiques d'asile visent à les simplifier et à accélérer les procédures. Les mesures prises consistent notamment à mieux utiliser les centres et structures d'accueil, à faire usage des nouvelles technologies pour faciliter l'identification et combler d'éventuelles lacunes dans la législation, et à mettre en place de nouvelles procédures.
- Depuis déjà longtemps, les pays de l'OCDE ont tendance à prolonger le permis de séjour des étudiants en mobilité internationale après l'obtention de leur diplôme. Cette tendance s'est confirmée en 2018 bien que certains pays aient renforcé les mécanismes de contrôle pour éviter les abus.

Évolutions récentes des migrations internationales

Dans sa première partie, cette section examine les migrations permanentes par grande catégorie (migrations de travail, familiales, humanitaires et au sein des zones de libre

circulation). Elle donne ensuite un aperçu des principales voies d'immigration temporaire de travail, ainsi que des autres catégories de migrations temporaires (études et asile).

Les données figurant dans cette section ne sont pas nécessairement égales au nombre de nouveaux arrivants dans les pays de l'OCDE. Outre les personnes qui ont obtenu un titre de séjour permanent dès leur entrée et celles qui ont été admises avec un titre temporaire mais plus ou moins renouvelable indéfiniment, les migrations permanentes incluent également les personnes déjà présentes dans le pays d'accueil et dont le statut juridique, qui était temporaire, est devenu permanent[1].

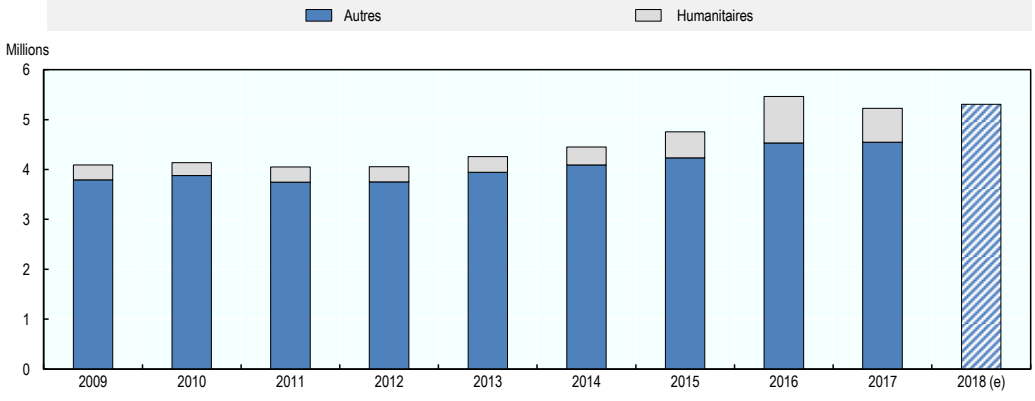
En revanche, les migrations temporaires, décrites dans la section suivante, font référence aux personnes entrées dans le pays avec un titre de séjour non renouvelable ou renouvelable seulement au titre de critères restrictifs (excluant les touristes, déplacements professionnels et flux irréguliers).

Premières tendances des migrations permanentes dans les pays de l'OCDE en 2018

Après le recul enregistré en 2017 lié à la chute du nombre d'entrées de migrants humanitaires, les entrées dans les pays de l'OCDE ont recommencé à augmenter en 2018 (+2 %) et se sont établies à quelque 5.3 millions de nouveaux immigrés permanents (Graphique 1.1). Les entrées permanentes aux États-Unis ont reculé de 3 % en 2018 (Tableau d'annexe 1.A.2), où environ 1.1 million de personnes ont obtenu le statut de résident permanent légal. Les entrées en Allemagne ont baissé de 2 % en 2018 mais restent plus élevées qu'avant 2015.

Les entrées de résidents permanents au Canada ont nettement augmenté et dépassé les 320 000. Le Royaume-Uni a reçu moins de nouveaux immigrés en 2018 qu'en 2017, avec une diminution plus marquée des ressortissants d'autres pays de l'UE. En France, les permis octroyés aux ressortissants de pays non-UE ont continué d'augmenter pour atteindre un peu plus de 250 000 en 2018.

Graphique 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2009-18



Note: Les données de 2009 à 2017 sont la somme des données standardisées pour les pays pour lesquelles elles sont disponibles (cela représente 95 % du total des entrées dans les pays de l'OCDE) ainsi que des données non standardisées pour les autres pays. Les données 2018 sont estimées sur la base des taux de croissance publiés dans les statistiques nationales officielles.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993218

L'Autriche et la Suède, qui avaient accueilli ces dernières années un grand nombre de migrants humanitaires, ont vu les entrées totales diminuer en 2018. La Norvège et le Danemark ont aussi vu les entrées diminuer en 2018 par rapport à 2017. Une nette augmentation des flux migratoires a été enregistrée en Corée et en Espagne et, dans une moindre mesure, au Japon. Dans ces trois pays, les flux migratoires ont presque doublé en 2018 par rapport au début des années 2010. Les flux migratoires à destination du Mexique, de l'Irlande et d'Israël ont nettement augmenté en 2017.

Données finales sur les migrations permanentes en 2017 par catégorie d'entrée

Comme le soulignait la précédente édition de cette publication, les migrations permanentes vers les pays de l'OCDE ont ralenti en 2017 (-4 %) pour s'établir à 5.2 millions de nouveaux immigrés. Ce recul est principalement dû à la forte baisse des migrations humanitaires (-28 %) et, dans une moindre mesure, à la baisse des flux migratoires dans les zones de libre circulation (-5 %).

Les migrations permanentes vers les trois principaux pays de destination au sein de l'OCDE ont baissé en 2017 (Tableau 1.1). Aux États-Unis, 1.1 million de personnes immigrés ont obtenu le statut de résident permanent (-5 %), notamment suite à la diminution des chiffres de migrants familiaux. En Allemagne, le nombre d'entrées a baissé de 18 %, avec 860 000 nouveaux immigrés permanents, en raison du recul du nombre de nouveaux titres de séjour octroyés aux migrants humanitaires. Au Royaume-Uni, les entrées étaient légèrement supérieures à 340 000, soit un recul de 3 % entièrement lié à la baisse des entrées en provenance d'autres pays de l'UE. Après une augmentation de +8 %, l'Espagne est devenue en 2017 le quatrième pays de destination dans la zone OCDE, avec 324 000 nouveaux immigrés.

En 2017, le Canada a reçu presque 290 000 nouveaux résidents permanents, après un recul de 3 % attribuable à la diminution des arrivées de réfugiés. En France, depuis 2013, l'immigration évolue au sein d'une fourchette relativement limitée allant de 250 000 à 260 000 entrées par an.

En 2017, les entrées ont dépassé les 200 000 personnes dans deux autres pays : l'Australie (218 000, -4 %) et l'Italie (217 000, +2 %). Toujours en 2017, les entrées aux Pays-Bas ont grimpé de 2 % et atteint un record avec plus de 140 000 nouveaux immigrés permanents. Les autres pays de l'OCDE ayant enregistré une hausse du nombre d'immigrés permanents sont notamment le Japon (+4 %), la République tchèque (+25 %), le Portugal (+21 %) et le Luxembourg (+10 %). En Belgique, en Corée et en Israël, les entrées de nouveaux immigrés permanents sont restées stables en 2017.

Bon nombre des pays où l'immigration permanente a considérablement diminué en 2017, comme l'Autriche, l'Allemagne ou les pays nordiques, avaient accueilli les années précédentes des nombres particulièrement élevés de réfugiés. Ils redescendent maintenant peu à peu aux niveaux des migrations humanitaires qu'ils connaissaient avant la crise. En revanche, en Suisse, la diminution globale de 5 % des migrations permanentes était avant tout due à la baisse des entrées en provenance des pays de l'UE. En Nouvelle-Zélande, les chiffres globaux ont essentiellement baissé en raison du recul des migrations familiales et au Mexique de la baisse des migrations de travail.

Les pays d'Europe centrale et orientale, pour lesquels seules des données nationales non standardisées (incluant des migrants temporaires) sont disponibles, ont enregistré une nette augmentation des flux migratoires (à l'exception de la République slovaque). L'augmentation la plus importante a eu lieu en Lituanie, avec 10 000 nouveaux immigrés, soit +72 %.

Tableau 1.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2010-17

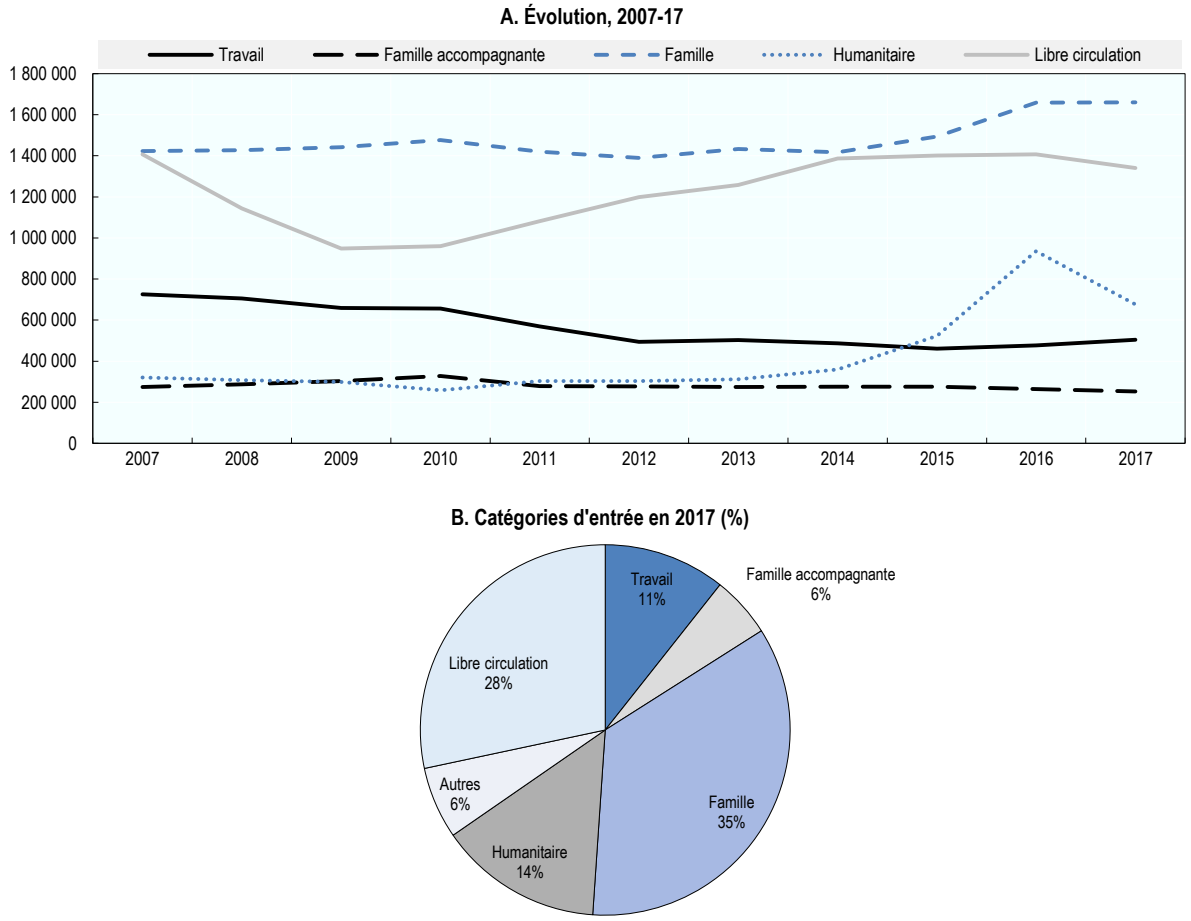
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution (%)
									2017/16
Données standardisées									
États-Unis	1 043.3	1 062.4	1 031.9	990.8	1 016.5	1 051.0	1 183.5	1 127.2	-5
Allemagne	222.5	290.8	400.2	468.8	574.5	686.0	1 052.8	860.1	-18
Royaume-Uni	448.7	339.8	287.0	295.1	350.0	369.9	351.0	342.2	-3
Espagne	280.4	273.2	196.3	285.7	275.2	276.3	299.2	324.1	+8
Canada	281.3	249.3	258.3	262.8	261.4	275.9	296.4	286.5	-3
France	220.4	226.6	244.5	254.4	250.7	255.4	258.8	258.8	0
Australie	208.5	219.5	245.1	254.4	231.0	226.2	227.0	218.1	-4
Italie	445.3	375.3	308.1	278.7	241.8	221.6	212.1	216.9	+2
Pays-Bas	91.8	100.3	100.2	105.2	117.2	123.2	138.5	141.5	+2
Suède	79.9	87.6	99.5	108.9	118.0	121.1	154.9	132.2	-15
Suisse	115.0	124.3	125.6	135.6	134.6	131.2	125.0	118.4	-5
Belgique	117.0	100.9	100.1	95.6	100.5	103.8	106.2	107.7	+1
Japon	55.7	59.1	66.4	57.3	63.9	81.8	95.2	99.3	+4
Autriche	45.9	55.2	70.8	70.8	80.9	103.0	105.7	98.6	-7
Corée	38.1	43.0	39.7	48.2	55.7	59.6	66.5	66.0	-1
Danemark	37.4	36.7	39.7	47.7	55.1	67.0	60.8	56.9	-6
Norvège	56.8	61.6	59.9	60.3	55.6	53.1	58.1	48.7	-16
Nouvelle-Zélande	48.5	44.5	42.7	45.1	49.9	54.6	55.7	47.2	-15
République tchèque	28.0	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5	+25
Irlande	23.5	26.3	24.3	28.2	30.5	35.5	41.9	40.2	-4
Portugal	41.2	34.3	27.9	26.4	30.5	31.2	32.8	39.6	+21
Mexique	26.4	21.7	21.0	55.0	43.5	34.4	34.9	31.5	-10
Israël	..	..	..	..	24.1	27.9	26.0	26.4	+1
Finlande	18.2	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7	-13
Luxembourg	..	..	17.5	18.0	19.0	19.4	19.5	21.5	+10
Nombre total de personnes									
Tous pays	**3 973.6**	**3 873.4**	**3 858.6**	**4 044.8**	**4 242.3**	**4 462.2**	**5 064.5**	**4 777.0**	**-6**
Pays d'installation	1 581.5	1 575.6	1 578.0	1 553.0	1 558.9	1 607.7	1 762.6	1 679.0	-5
Pays de l'UE inclus ci-dessus	2 100.2	1 988.1	1 968.1	2 135.4	2 306.0	2 466.4	2 896.3	2 707.6	-7
Dont : libre circulation	931.1	1 043.0	1 150.8	1 212.4	1 355.2	1 372.9	1 381.6	1 321.9	-4
Évolution annuelle (%)									
Tous pays		**-3**	**0**	**5**	**5**	**5**	**13**	**-6**	
Pays d'installation		0	0	-2	0	3	10	-5	
Pays de l'UE inclus ci-dessus		-5	-1	8	8	7	17	-7	
Dont : libre circulation		12	10	5	12	1	1	-4	
Données nationales (non standardisées)									
Turquie	29.9	..	..	..	..	..	380.9	466.3	+22
Chili	41.4	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	..	..
Pologne	41.1	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0	+20
Grèce	35.4	33.0	32.0	31.3	29.5	34.0	86.1	80.5	-7
Hongrie	23.9	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5	+53
Slovénie	11.3	18.0	17.3	15.7	18.4	19.9	20.0	27.7	+38
Islande	3.0	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8	+50
Lituanie	1.1	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2	+72
Estonie	1.2	1.7	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1	+18
Lettonie	2.8	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	4.6	+34
République slovaque	4.2	3.8	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9	-19

Note: ressortissants étrangers uniquement. Les entrées comprennent les personnes dont le statut a changé, à savoir celles qui sont entrées sur le territoire avec un statut temporaire et ont obtenu un titre de séjour de plus longue durée. Les séries concernant certains pays ont été sensiblement révisées.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993503

En 2017, environ deux millions de nouveaux immigrés permanents dans les pays de l'OCDE (à l'exclusion de ceux pour lesquels seules des données nationales sont disponibles) étaient des migrants familiaux, ce qui signifie qu'ils se sont vus octroyer un titre de séjour dans le cadre d'un regroupement familial, d'une formation de famille ou en tant que familles accompagnantes des travailleurs. Les migrations familiales, qui représentaient donc plus de 40 % de toutes les entrées dans les pays de l'OCDE, demeurent la catégorie la plus importante.

Graphique 1.2. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2007-17



Note: Ne comprend que les pays pour lesquels des données sur les migrations permanentes sont disponibles.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993237

Les États-Unis, qui sont de loin le principal pays de destination des migrants familiaux (43 % de tous les migrants familiaux vers l'OCDE), définissent habituellement la tendance générale. Cela étant, en 2017, le recul du nombre d'immigrés familiaux observé aux États-Unis (-6 %) a été contrebalancé par l'augmentation des migrations familiales en Italie, en Espagne, en Suède, en Allemagne et au Royaume-Uni (Tableau d'annexe 1.A.1). La Suède a connu la plus forte hausse des migrations familiales en 2017 (+25 %), principalement au titre du regroupement familial des personnes bénéficiant d'une protection internationale. Les autres pays de l'OCDE dans lesquels les migrations familiales ont augmenté de plus de 10 % en 2017 sont le Portugal (+40 %), le Luxembourg

(+19 %), les Pays-Bas (+17 %), la Finlande (+17 %) et Israël (+14 %). En dehors des États-Unis, une nette baisse a été enregistrée en Nouvelle-Zélande (-22 %), en Irlande (-20 %), en Norvège (-7 %) et en Corée (-5 %).

En 2017, les flux migratoires à l'intérieur des zones de libre circulation représentaient 28 % du total et restaient la deuxième catégorie de migrations vers les pays de l'OCDE. Les migrations au sein de l'UE représentaient plus de la moitié des entrées totales en Autriche, en Belgique, au Danemark, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, voire plus des deux tiers en Irlande, au Luxembourg et en Suisse. Toutefois, les flux migratoires au sein des zones de libre circulation ont reculé pour la première fois depuis 2009 (-4 %), et ce en raison de l'évolution en Allemagne et au Royaume-Uni, où les entrées de ressortissants d'un autre pays de l'UE ont respectivement reculé de 9 % et 15 % et, dans une moindre mesure, de la baisse des entrées en France (-9 %) et en Suisse (-7 %). Les migrations intra-UE n'ont sensiblement augmenté qu'en Espagne (+19 %) et aux Pays-Bas (+11 %).

Les entrées de réfugiés et d'autres migrants humanitaires permanents dans les pays de l'OCDE ont fortement baissé en 2017 (-28 %). Néanmoins, en 2017, les migrations humanitaires sont restées à un niveau historiquement élevé et ont concerné près de 700 000 personnes. Bien qu'il ne s'agisse pas de la principale voie d'immigration vers les pays de l'OCDE pour lesquels il existe des statistiques standardisées, les raisons humanitaires sont le deuxième motif d'immigration en Autriche, en Allemagne, en Suède et aux États-Unis, avec 14 % du total des entrées dans la zone OCDE. Malgré un recul de 40 % en 2017, l'Allemagne reste le premier pays en termes de nombre de titres de séjour octroyés à des migrants humanitaires, et ce principalement en raison du retard accumulé dans le traitement des demandes d'asile déposées en 2015/16. Elle est suivie des États-Unis, avec presque 150 000 titres de séjour octroyés à des migrants humanitaires en 2017, soit 7 % de moins qu'en 2016. À eux deux, ces pays représentent 60 % de l'ensemble des migrations humanitaires vers les pays de l'OCDE. D'autres pays de l'OCDE arrivent loin derrière : le Canada, avec 6 % du total, ainsi que la Suède, la France et l'Italie (5 % chacun).

Dans de nombreux pays, les flux humanitaires ont fortement chuté en 2017. En Finlande, en Norvège, en Suède, au Danemark et aux Pays-Bas, ils ne représentaient que la moitié ou moins de leurs niveaux de 2016. Seuls quatre pays de l'OCDE ont accueilli nettement plus de migrants humanitaires en 2017 qu'en 2016 : le Mexique (+74 %), la France (+40 %), le Royaume-Uni (+30 %) et l'Australie (+25 %).

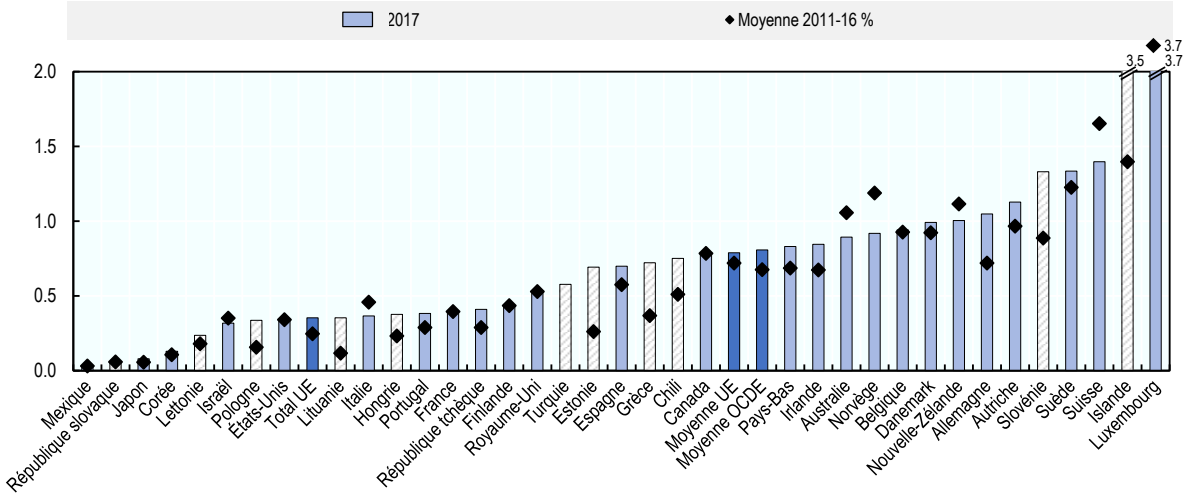
Les migrations de travail vers les pays de l'OCDE sont en augmentation depuis 2015. En 2017, une hausse de 6 % a été enregistrée. Le Canada (+16 %), l'Allemagne (+22 %) et le Japon (+8 %) y ont largement contribué. Les migrations permanentes de travail ont également sensiblement augmenté au Royaume-Uni, en Suède, aux Pays-Bas, en France et au Portugal, tandis que la plus forte baisse a eu lieu au Mexique. En 2017, plus de la moitié de tous les nouveaux immigrés permanents au Japon étaient des migrants de travail, et plus d'un sur quatre au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans l'ensemble, la part des migrations de travail dans les migrations permanentes totales a augmenté pour atteindre 11 % en 2017, contre 9 % en 2016.

Lorsqu'on établit un lien entre les flux migratoires et la population des pays, les pays de l'OCDE ont reçu en moyenne 0.8 entrée pour 100 habitants en 2017, soit un peu plus que la moyenne annuelle sur la période 2011-16. Dans la plupart des pays de l'OCDE, les flux migratoires annuels représentent en effet moins de 1 % de la population (Graphique 1.3). Toutefois, au Luxembourg, ce ratio a longtemps été beaucoup plus élevé, s'établissant à 3.7 %. La Suisse et la Suède figuraient également parmi les cinq premiers pays de l'OCDE en termes d'immigration par rapport à la population, avec des taux respectifs de 1.4 % et

1.3 %. Toutefois, par rapport à la moyenne annuelle sur la période 2011-2016, la Suisse a connu l'une des baisses les plus importantes de ce ratio, avec la Norvège et l'Australie. L'Allemagne a, en revanche, reçu en 2017 des flux migratoires permanents qui représentaient 1 % de sa population, contre une moyenne de 0.7 % par an seulement en 2011-16. Exprimé en pourcentage de la population de l'UE, le flux de migrants extracommunautaires (ressortissants de pays tiers) reste relativement faible (0.35 % en 2017). De l'autre côté du spectre, les flux migratoires annuels représentaient tout au plus 0.1 % de la population du Mexique, du Japon et de la Corée.

Graphique 1.3. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE, 2017

Pourcentage de la population totale



Note: Les données pour les pays qui apparaissent en gris rayé ne sont pas standardisées. La moyenne UE est la moyenne des pays de l'UE présentés dans le graphique. Total UE correspond aux entrées de ressortissants de pays tiers dans les pays de l'UE pour lesquels des données standardisées sont disponibles, en pourcentage de la population totale. Les données pour le Chili font référence à 2016 au lieu de 2017.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993256

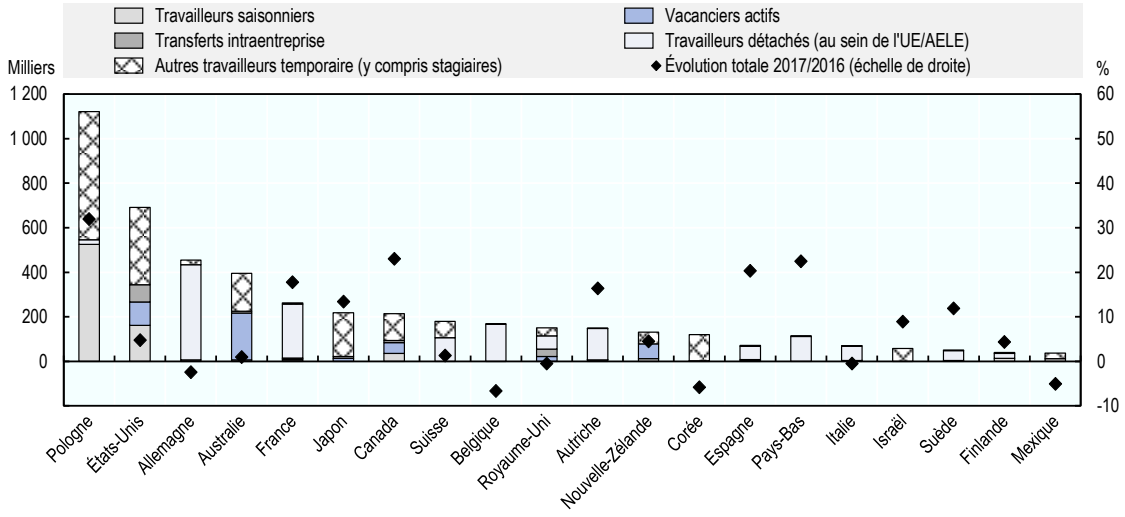
Les migrations temporaires de travail

Plus de 4.9 millions de travailleurs immigrés sont entrés dans les pays de l'OCDE dans le cadre de programmes de migrations temporaires de travail en 2017, soit 11 % de plus qu'en 2016. Ces travailleurs sont habituellement concentrés aux deux extrémités du spectre des compétences. Il s'agit, d'un côté, des travailleurs peu ou moyennement qualifiés qui sont notamment employés dans le secteur agricole, la construction, le secteur manufacturier et le transport de marchandises, et, de l'autre, des travailleurs immigrés hautement qualifiés qui sont recrutés pour des emplois très qualifiés dans l'informatique ou dans le secteur de la santé, ou qui sont envoyés à l'étranger par des multinationales dans le cadre de transferts internes. En outre, un grand nombre de travailleurs sont détachés au sein de l'Europe pour des missions temporaires (travailleurs détachés). Le Tableau d'annexe 1.A.3 énumère les titres de séjour nationaux dont bénéficient les différentes catégories de migrants temporaires de travail dont il est question dans cette section.

Pour la deuxième année consécutive, la Pologne a été le premier pays de destination des migrants temporaires de travail en 2017 (Graphique 1.4). En 2006, avec une croissance

économique soutenue et une pénurie de main-d'œuvre en hausse, les autorités polonaises ont simplifié les procédures de recrutement temporaire des ressortissants de ses pays voisins. En 2017, plus de 90 % des 1 121 000 nouveaux migrants temporaires de travail accueillis en Pologne venaient d'Ukraine, essentiellement pour occuper des postes vacants dans l'agriculture, la construction et le secteur industriel. Ce chiffre représentait une hausse de 32 % par rapport à 2016. Le nombre d'entrées de migrants temporaires de travail au Canada et aux Pays-Bas a également augmenté en 2017, de plus de 20 %.

Graphique 1.4. Entrées de migrants temporaires de travail, les 20 principaux pays d'accueil au sein de l'OCDE en 2017



Note: En dehors des travailleurs détachés, les autres formes de mobilité au sein de l'UE/AELE ne sont pas incluses. Les familles accompagnantes des travailleurs temporaires ne sont pas incluses.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993275

Travailleurs saisonniers

En 2017, près de 800 000 travailleurs étrangers ont été recrutés avec un permis de travail saisonnier dans les pays de l'OCDE, soit une hausse de 16 % par rapport à 2016 (Tableau 1.2). La Pologne et les États-Unis restent les deux premières destinations, avec une hausse des entrées dans chaque pays d'environ 20 %. Les travailleurs saisonniers ne représentaient que 16 % des entrées temporaires de travailleurs dans l'OCDE en 2017, mais ces proportions étaient largement supérieures en Pologne (47 %) et aux États-Unis (23 %). À elle seule, la Pologne a recruté les deux tiers des travailleurs au sein de la zone OCDE dans cette catégorie. En Espagne, le nombre d'entrées de travailleurs saisonniers a doublé en 2017, les femmes marocaines constituant la majorité (84 %). Le nombre de travailleurs saisonniers n'a diminué qu'au Mexique et en Suède.

Titulaires d'un permis vacances-travail

En 2017, un permis sur dix délivrés à des migrants temporaires de travail dans les pays de l'OCDE, était un permis vacances-travail octroyé à un jeune ressortissant étranger. Les pays du Commonwealth ont octroyé près des trois quarts de ces permis. En Australie et en Nouvelle-Zélande, première et troisième destinations des vacanciers actifs, ces permis étaient aussi nombreux que les autres travailleurs immigrés. En 2017, le programme canadien

(*International Experience Canada Working Holiday*) a pris de l'ampleur, alors que le nombre d'entrées en Nouvelle-Zélande a légèrement diminué en 2017.

Stagiaires

Le nombre de stagiaires accueillis dans les pays de l'OCDE en 2017 a augmenté de 17 %. Cette augmentation était liée à une extension du programme japonais, de loin le plus important parmi les pays de l'OCDE. Les 144 000 « stagiaires techniques » accueillis au Japon représentaient les deux tiers du nombre total d'entrées temporaires de travail dans ce pays en 2017.

Tableau 1.2. Évolution des entrées de migrants temporaires de travail pour les catégories sélectionnées, 2010-17

Destination	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
	Milliers								Évolution (%)
Travailleurs saisonniers									
Total OCDE	**(583.0)**	**(372.3)**	**(212.0)**	**(212.0)**	**362.5**	**527.5**	**685.5**	**795.6**	**+16**
Pologne	73.2	..	..	..	176.1	321.0	446.8	525.4	+18
États-Unis	55.9	55.4	65.3	74.2	89.3	108.1	134.4	161.6	+20
Canada	24.1	25.1	25.7	27.6	29.8	30.8	34.2	35.2	+3
Mexique	27.4	27.6	21.7	15.2	14.6	15.9	14.9	12.4	-17
Finlande	12.0	12.0	14.0	14.0	14.0	12.0	14.0	14.0	+0
Nouvelle-Zélande	7.7	7.8	8.2	8.4	9.4	9.8	11.1	11.7	+5
France	6.2	6.3	6.4	6.1	6.6	6.7	6.8	7.2	+6
Autriche	10.5	17.5	13.2	15.1	7.2	6.9	6.7	6.8	+1
Australie	..	0.4	1.1	1.5	2.0	3.2	4.5	6.2	+37
Espagne	8.7	4.5	3.8	3.1	3.1	2.9	2.9	5.7	+101
Italie	27.7	15.2	9.7	7.6	4.8	3.6	3.5	3.6	+2
Suède	4.5	3.8	5.7	6.2	2.9	4.1	3.3	3.1	-8
Norvège	2.3	2.5	2.3	2.5	2.5	2.3	2.4	2.6	+10
Vacanciers actifs									
Total OCDE	**(378.7)**	**(378.6)**	**(420.1)**	**(470.6)**	**466.9**	**465.0**	**469.1**	**479.7**	**+2**
Australie	183.2	192.9	223.0	258.2	239.6	226.8	214.6	211.0	-2
États-Unis	118.2	97.6	79.8	86.4	90.3	95.0	101.1	104.9	+4
Nouvelle-Zélande	43.3	43.1	48.7	54.7	61.3	65.2	69.7	67.3	-3
Canada	0.0	13.6	36.3	36.6	36.0	33.4	38.5	48.2	+25
Royaume-Uni	20.7	20.7	19.6	20.9	23.5	25.3	22.3	21.6	-4
Japon	10.1	7.5	9.3	9.1	8.1	10.4	11.9	13.8	+16
France	..	..	..	..	2.7	2.9	3.9	4.3	+10
Irlande	1.6	1.3	1.4	2.0	2.3	2.5	2.8	3.3	+22
Corée	0.5	0.8	1.0	1.2	1.3	1.4	1.6	1.9	+20
Danemark	0.3	0.4	0.4	0.4	0.6	0.8	1.2	1.5	+22
Stagiaires									
Total OCDE	**(95.1)**	**99.8**	**103.4**	**101.5**	**115.7**	**130.8**	**139.3**	**162.5**	**+17**
Japon	77.7	82.3	85.9	83.9	98.7	112.7	121.9	144.1	+18
Australie	3.7	3.5	3.8	3.6	3.5	4.6	4.2	4.5	+9
Allemagne	4.9	4.9	4.1	3.9	3.8	4.3	3.9	4.0	+3
France	1.0	1.0	1.2	2.0	2.2	2.5	2.7	2.7	-0
Danemark	1.6	1.5	1.4	1.4	1.5	1.1	1.3	1.9	+49
Nouvelle-Zélande	1.5	1.5	1.3	1.4	1.3	1.4	1.4	1.6	+10
Corée	2.0	2.0	1.7	1.6	1.4	1.7	1.5	1.4	-5
États-Unis	1.8	2.1	2.9	2.7	2.2	1.7	1.4	1.2	-14

Note: pour chaque catégorie de permis, le tableau ne mentionne que les pays ayant enregistré plus de 1 000 entrées de travailleurs en 2017, de sorte que le total peut différer de la somme des pays présentés. Le nombre de travailleurs saisonniers renvoie au nombre de permis délivrés, sauf en ce qui concerne la France où les chiffres correspondent au nombre effectif d'entrées.

Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993522

Transferts intra-entreprises

Le nombre de personnes transférées au sein d'une entreprise qui sont admises dans les pays de l'OCDE a légèrement diminué. La forte augmentation des flux vers le Canada (+12 %) et le Japon (+13 %) n'a pas entièrement compensé la baisse du nombre de transferts intra-entreprises admis dans les deux premiers pays d'accueil, à savoir les États-Unis (-1 %, avec 78 200 entrées) et le Royaume-Uni (-9 %, avec 32 800 entrées) (Tableau 1.3).

Tableau 1.3. Transferts intra-entreprises, 2010-17

Destination	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
	Milliers								Évolution (%)
Total OCDE	**134.6**	**137.8**	**133.5**	**139.4**	**142.1**	**155.0**	**155.5**	**153.7**	**-1**
États-Unis	74.7	70.7	62.4	66.7	71.5	78.5	79.3	78.2	-1
Royaume-Uni	29.2	29.7	29.3	33.2	36.6	36.4	36.0	32.8	-9
Canada	10.3	11.1	12.4	11.5	11.4	9.8	9.8	11.0	+12
Japon	5.8	5.3	6.1	6.2	7.2	7.2	7.7	8.7	+13
Australie	4.3	8.2	10.1	8.9	..	7.8	8.1	7.6	-6
Allemagne	5.9	7.1	7.2	7.8	9.4	9.3	7.5	7.3	-3
France	2.2	2.8	2.7	2.4	2.3	2.3	2.8	3.4	+23
Espagne	0.7	0.8	0.9	0.0	0.7	1.1	1.3	1.8	+41
Norvège	0.6	0.9	1.1	1.2	1.4	0.7	1.4	1.7	+21

Note: le tableau ne mentionne que les pays ayant enregistré plus de 1 000 entrées de travailleurs en 2017, de sorte que le total peut différer de la somme des pays présentés.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993541

Travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE

Au sein de l'UE/AELE, les travailleurs détachés sont définis comme des salariés ou des indépendants qui mènent généralement leur activité dans un autre pays membre tout en restant affiliés au système de sécurité sociale de leur pays d'origine. Quand les travailleurs sont détachés dans un autre pays membre (CE N° 987/2009, article 12), le détachement ne peut pas dépasser 24 mois, alors qu'il n'y a pas de limite pour les travailleurs détachés dans deux ou plusieurs pays membres (CE N° 987/2009, article 13). Le pays de destination n'est connu que pour la première catégorie de détachements (article 12). Le certificat d'affiliation (document portable A1) délivré par le pays d'origine ne peut servir qu'à estimer le nombre de détachements vers un autre pays en ce qui concerne les travailleurs auxquels s'applique l'article 12 du règlement. Le chiffre de détachements présenté dans le Tableau 1.4 est donc une sous-estimation du total[2].

Dans l'UE/AELE, 2.7 millions de détachements ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 22 % par rapport à l'année précédente. Parmi les 60 % de travailleurs dont le pays de destination est connu, l'Allemagne (avec 427 200 nouveaux détachements en 2017) et la France (241 400) continuent d'occuper les deux premières places. C'est en France, en Autriche, aux Pays-Bas, en Espagne et au Luxembourg que les détachements ont le plus nettement augmenté. En revanche, les nouvelles entrées en Allemagne et en Belgique, pays occupant respectivement la première et la troisième place quant au nombre de travailleurs détachés, ont légèrement diminué pour la première fois depuis que des données sont recueillies (depuis 2010).

Tableau 1.4. Détachements de travailleurs dans les pays de l'UE/AELE, par destination, 2010-17

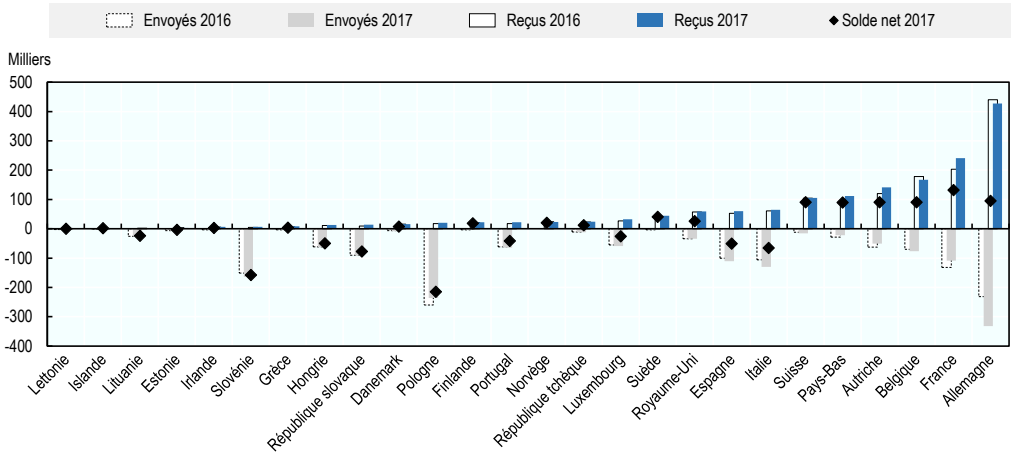
Destination	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
	Milliers								Évolution (%)
Total OCDE	**1040.8**	**1191.1**	**1173.4**	**1275.6**	**1365.9**	**1425.2**	**1539.1**	**1639.1**	**+6**
Allemagne	250.1	311.4	335.9	373.7	414.2	418.9	440.1	427.2	-3
France	160.5	162.0	156.5	182.2	190.8	184.7	203.0	241.4	+19
Belgique	90.5	125.1	125.3	134.3	159.7	156.6	178.3	167.3	-6
Autriche	59.6	76.3	76.4	88.6	101.0	108.6	120.2	141.0	+17
Pays-Bas	91.6	105.9	99.4	100.4	87.8	89.4	90.9	111.5	+23
Suisse	52.0	62.6	64.9	78.1	87.5	97.7	104.3	105.7	+1
Italie	60.5	64.2	48.7	47.4	52.5	59.1	61.3	64.7	+5
Espagne	63.3	47.6	46.1	46.5	44.8	47.4	52.4	60.5	+16
Royaume-Uni	34.3	37.2	40.4	43.5	50.9	54.3	57.2	59.6	+4
Suède	19.5	24.4	26.1	29.4	33.0	37.4	39.1	44.0	+12
Luxembourg	27.7	24.3	19.7	20.5	21.8	21.7	26.6	32.7	+23
République tchèque	15.9	17.1	17.8	18.6	17.2	19.1	22.7	24.2	+7
Norvège	18.8	30.5	16.2	18.8	21.3	25.0	23.8	22.9	-4
Portugal	12.2	13.3	11.4	10.7	12.8	15.4	18.1	22.6	+25
Finlande	20.2	22.2	22.5	19.9	6.6	18.6	21.0	22.3	+6
Pologne	12.9	16.0	16.0	14.4	14.5	17.9	17.8	20.6	+16
Danemark	9.6	11.0	11.0	10.8	10.9	13.4	15.7	15.6	-1
République slovaque	8.7	6.9	6.6	7.0	7.6	8.1	9.7	13.6	+40
Hongrie	8.5	9.9	9.9	8.9	9.0	9.7	11.3	12.8	+13
Grèce	10.7	7.8	6.8	4.8	4.7	5.7	6.4	8.1	+27
Slovénie	3.4	2.7	3.3	4.5	6.6	5.7	5.1	6.2	+21
Irlande	5.0	6.1	4.7	5.6	4.0	4.0	5.8	6.2	+7
Estonie	1.2	1.9	2.3	3.0	3.0	2.3	3.7	3.0	-19
Lituanie	1.9	2.2	3.5	2.3	1.9	2.4	2.0	2.3	+12
Islande	0.5	0.6	0.4	0.4	0.3	0.6	1.4	1.7	+27
Lettonie	1.9	1.8	1.5	1.2	1.5	1.4	1.1	1.4	+26

Note : les données font référence au nombre de détachements pour lesquels le travailleur a reçu une autorisation de travail dans un seul pays d'accueil. On ignore le pays d'accueil de 40 % des 2.7 millions de détachements en 2017 : pour les travailleurs détachés originaires de Norvège, de Suisse et du Royaume-Uni, et pour tous les travailleurs détachés exerçant dans plusieurs États membres.
Source : De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2018).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993560

Si l'Allemagne reste, de loin, la première destination des travailleurs détachés dans l'UE/AELE, son solde net de détachements n'est plus le plus élevé (Graphique 1.5) car elle envoie un nombre croissant de travailleurs détachés dans d'autres pays de l'UE. Pour la première fois, en 2017, c'est la France qui a eu le solde net le plus élevé.

Graphique 1.5. Détachements par pays européen d'origine et de destination, 2017



Note : les chiffres concernent le nombre de documents portables A1 délivrés au titre de l'article 12 du règlement (EC No 987/2009) : ils ne tiennent donc pas compte des travailleurs qui sont détachés dans plusieurs pays (article 13). Ils ne tiennent pas non plus compte des travailleurs détachés originaires de Norvège, de Suisse et du Royaume-Uni.
Source : De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven, (2018).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993294

Étudiants

Ces dernières décennies, l'internationalisation de l'enseignement supérieur a entraîné un important flux d'étudiants en mobilité internationale, c'est-à-dire d'étudiants qui partent étudier dans un autre pays. En 2017, quelque 1 450 000 visas ont été octroyés à des étudiants du supérieur, soit 1 % de plus que l'année précédente (Tableau 1.5). Au cours des dix dernières années, ce nombre n'a pratiquement pas cessé d'augmenter, récemment en raison de la hausse des flux vers les pays de destination en Europe et en Asie.

Le nombre de titres de séjour délivrés aux États-Unis à des étudiants du supérieur en mobilité internationale a reculé : il est passé de 644 000 en 2015 à 394 000 en 2017 et 363 000 en 2018. En particulier, les permis délivrés aux étudiants venus de Chine et d'Inde, ont fortement diminué en 2017, respectivement de 24 % et de 28 %. Néanmoins, les deux tiers du recul enregistré en 2017 étaient dus au fait que les États-Unis délivrent à présent des visas pluriannuels aux étudiants originaires de ces pays. Hors États-Unis, les entrées d'étudiants du supérieur vers les pays de l'OCDE n'ont pas cessé d'augmenter depuis 2012. Parmi les cinq principales destinations, c'est au Canada (+27 %), au Japon et au Royaume-Uni (respectivement +14 % et +13 %) que les flux ont le plus augmenté.

Il ressort des dernières statistiques de stocks sur les étudiants, qui datent de 2016, qu'entre 2015 et 2016 le nombre d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans la zone OCDE a augmenté de 7 %, passant de 3.3 millions à plus de 3.5 millions (Tableau 1.6). L'évolution des statistiques de stocks n'est pas comparable à celle des statistiques de flux présentées dans la section précédente car le taux d'étudiants en mobilité internationale qui ne restent que pour de courtes durées varie au fil du temps. En outre, sont inclus dans les statistiques de stocks les étudiants en mobilité internationale bénéficiant de la libre circulation dans l'UE ; ces derniers ne sont par définition pas compris dans les statistiques de flux basées sur les titres de séjour octroyés.

Tableau 1.5. Permis délivrés aux étudiants du supérieur en mobilité internationale dans les pays de l'OCDE, 2008, 2015-17

	2008	2015	2016	2017	2017/16	2017/08
		Milliers			Évolution (%)	
États-Unis	340.7	644.2	471.7	393.6	-17	+16
Royaume-Uni	249.9	245.3	270.6	305.8	+13	+22
Australie	121.4	136.8	156.6	162.9	+4	+34
Japon	58.1	99.6	108.1	123.2	+14	+112
Canada	45.9	83.5	107.1	135.6	+27	+195
France	52.1	67.7	71.2	77.9	+9	+50
Allemagne	22.2	38.8	37.3	39.5	+6	+78
Espagne	19.7	31.2	33.7	37.5	+11	+91
Corée	15.1	23.4	27.3	28.2	+3	+87
Nouvelle-Zélande	20.0	28.3	25.5	24.5	-4	+23
Pologne	4.5	29.8	21.3	21.6	+2	+383
Pays-Bas	8.9	14.9	16.0	16.9	+6	+91
Suisse	11.0	11.9	11.3	11.2	-1	+1
Suède	11.2	9.4	9.5	11.0	+16	-2
Danemark	7.4	8.2	9.2	8.9	-3	+22
Italie	25.1	14.2	8.5	2.9	-66	-88
Hongrie	7.8	5.8	7.8	10.8	+38	+39
Finlande	4.8	5.9	6.3	5.2	-18	+7
Mexique	..	6.8	6.0	3.6	-40	..
Belgique	6.4	5.8	5.7	6.2	+9	-2
République tchèque	1.4	5.5	5.7	2.9	-48	+106
Autriche	3.0	5.9	4.5	4.1	-11	+36
Portugal	3.5	2.7	3.4	4.1	+21	+16
Norvège	2.7	3.7	3.2	3.8	+17	+38
Chili	..	..	1.5	1.5	-4	..
République slovaque	0.3	1.3	1.5	1.7	+15	+548
Slovénie	0.1	0.9	1.3	1.3	+2	+818
Lettonie	0.3	1.1	1.3	1.6	+22	+512
Estonie	0.3	0.8	0.9	1.1	+13	+216
Lituanie	..	0.7	0.9	0.9	+6	..
Islande	0.2	0.4	0.4	0.5	+10	+174
Grèce	1.4	0.3	0.3	0.3	-4	-80
Luxembourg	..	0.2	0.2	0.4	+81	..
Total	**1045.3**	**1535.0**	**1435.9**	**1451.1**	**+1**	**+39**
Total EU/EFTA	**444.1**	**512.2**	**531.8**	**577.6**	**+9**	**+30**

Note: Ces données font référence aux étudiants du supérieur en mobilité internationale, dont ceux qui sont inscrits à des cours de langue et ont obtenu un permis de séjour ou un visa. Il n'est donc pas tenu compte des étudiants bénéficiant de la libre circulation (au sein de l'UE et entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande). Il n'est pas non plus tenu compte de l'entrée des personnes suivant une formation professionnelle. Les données ont été revues par rapport aux éditions précédentes.
Source: *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993579

À eux seuls, les États-Unis comptent plus de 27 % de tous les étudiants du supérieur en mobilité internationale dans la zone OCDE, soit approximativement 971 000 étudiants en 2016. Les pays de l'UE totalisent 45 % des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'OCDE, avec le Royaume-Uni (432 000), la France (245 000) et l'Allemagne (245 000) représentant près de 60 % du total de l'UE. Dans les pays de l'OCDE, un

cinquième de l'ensemble des étudiants en mobilité internationale est originaire d'un pays de l'UE-28. Dans la zone UE-OCDE, ce taux passe à un tiers, et au Luxembourg, en Autriche, en Belgique et aux Pays-Bas, il dépasse 70 %. L'Australie, le Canada et le Japon accueillent eux aussi un grand nombre d'étudiants en mobilité internationale, à savoir, respectivement, 10 %, 5 % et 4 % du nombre total d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE en 2016.

L'augmentation la plus forte au cours de la période 2015-16 a eu lieu dans les pays d'Amérique latine membres de l'OCDE (+27 % au Mexique et +20 % au Chili) ainsi qu'en Europe centrale et orientale (+24 % en Pologne, +23 % en Lettonie, +22 % en Estonie et +20 % en Hongrie). Seuls quelques pays de l'OCDE ont enregistré une baisse de leur stock d'étudiants du supérieur en mobilité internationale entre 2015 et 2016, à savoir l'Islande, la Nouvelle-Zélande, la République slovaque et l'Espagne.

En moyenne, les étudiants en mobilité internationale représentaient 9 % de l'ensemble des étudiants du supérieur inscrits dans les pays de l'OCDE en 2016. Malgré la forte hausse récemment enregistrée, la part d'étudiants en mobilité internationale parmi le nombre total d'étudiants reste négligeable en Amérique latine et bas dans les pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie de l'Est. À l'opposé, respectivement 17 % et 20 % des étudiants du supérieur en Nouvelle-Zélande et en Australie sont des étudiants en mobilité internationale, taux qui atteint 47 % pour le Luxembourg.

En moyenne, dans l'OCDE, les étudiants en mobilité internationale représentent 15 % des étudiants inscrits en master, et 24 % de ceux qui sont inscrits en doctorat (Tableau 1.6). Au Luxembourg et en Suisse, plus d'un étudiant en doctorat sur deux est un étudiant en mobilité internationale. Aux États-Unis, 40 % des étudiants en doctorat sont des étudiants en mobilité internationale, contre seulement 5 % de l'ensemble des étudiants du supérieur.

Quasiment 2 millions des 3.5 millions d'étudiants du supérieur en mobilité internationale dans la zone OCDE viennent d'Asie, les étudiants chinois comptant pour près d'un cinquième de toutes les inscriptions (789 000) (Graphique 1.6). Les principaux autres pays d'Asie d'où sont originaires les étudiants en mobilité internationale sont l'Inde (262 000) et la Corée (100 000). Les étudiants européens représentent un quart de tous les étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE. L'Allemagne, la France et l'Italie sont les principaux pays d'origine, avec respectivement 113 000, 86 000 et 63 000 étudiants présents dans d'autres pays de l'OCDE. Bien que moins d'un étudiant sur dix en mobilité internationale soit originaire d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, ces régions ont connu entre 2013 et 2016 des taux de croissance de l'émigration des étudiants du supérieur parmi les plus élevés. Ces trois dernières années, le taux d'étudiants originaires d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes présents dans les pays de l'OCDE a augmenté de près de 17 %, contre uniquement +5 % d'étudiants en mobilité internationale originaires d'Amérique du Nord.

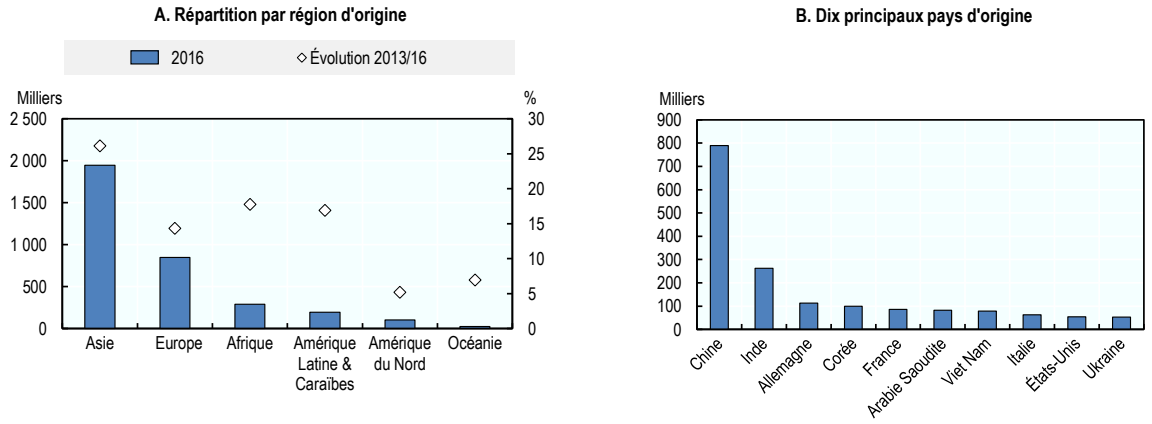
Tableau 1.6. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE, 2016

	Étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur		Pourcentage d'étudiants en mobilité internationale		
	Total (Milliers)	Évolution 2016/15 (%)	Enseignement supérieur (total)	Master ou équivalent	Doctorat ou équivalent
Allemagne	245	+7	8	13	9
Australie	336	+14	17	46	34
Autriche	70	+4	16	20	28
Belgique	61	+8	12	20	44
Canada	189	+10	12	18	32
Chili	5	+20	0	1	8
Corée	62	+13	2	7	9
Danemark	34	+5	11	19	34
Espagne	53	-6	3	8	15
Estonie	3	+22	7	10	12
États-Unis	971	+7	5	10	40
Finlande	23	+0	8	12	21
France	245	+2	10	13	40
Grèce	24	+7	3	1	1
Hongrie	26	+20	9	16	12
Irlande	18	+13	8	15	27
Islande	1	-16	7	9	36
Israël	10	+2	..	4	6
Italie	93	+3	5	5	14
Japon	143	+9	4	7	18
Lettonie	6	+23	8	16	11
Lituanie	5	..	4	8	5
Luxembourg	3	+3	47	73	85
Mexique	13	+27	0	1	3
Norvège	11	+12	4	7	22
Nouvelle-Zélande	54	-6	20	26	48
Pays-Bas	90	+4	11	17	40
Pologne	55	+24	3	4	2
Portugal	20	+17	6	7	26
République slovaque	10	-7	6	8	9
République tchèque	43	+3	12	13	16
Royaume-Uni	432	+0	18	36	43
Slovénie	3	+14	3	5	10
Suède	28	+5	7	11	35
Suisse	52	+3	18	29	55
Turquie	88	+22	1	4	7
Pays de l'OCDE membres de l'UE	**2 700**	**+4**	**11**	**19**	**30**
Total OCDE	**3 527**	**+7**	**10**	**18**	**32**
Moyenne OCDE	**..**	**..**	**9**	**14**	**24**

Note : les données concernant la Corée, Israël, l'Italie, la République slovaque, la République tchèque et la Turquie concernent les étudiants étrangers plutôt que les étudiants en mobilité internationale. Celles qui portent sur la part d'étudiants en mobilité internationale parmi le nombre total d'étudiants au Japon concernent 2015.
Source : OCDE, *base de données de Regards sur l'éducation*, https://doi.org/10.1787/edu-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993598

Graphique 1.6. Étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'OCDE par pays d'origine, 2016



Source : OCDE, Base de données de *Regards sur l'éducation*, https://doi.org/10.1787/edu-data-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993313

Demandeurs d'asile

Le nombre de demandes d'asile dans les pays de l'OCDE a continué de diminuer en 2018, avec 1.09 million de demandes contre 1.26 million en 2017 et un nombre record de demandes en 2015 et en 2016 (environ 1.65 million chaque année). Entre 2017 et 2018, les pays de l'OCDE ont connu une diminution de 14 % du nombre de nouvelles demandes, et ceux de l'UE une baisse de 10 % (Graphique 1.7).

Le recul du nombre global de demandes dans les pays de l'OCDE (-175 000) est en grande partie lié à trois pays de destination : les États-Unis (-77 000), l'Italie (-73 000) et l'Allemagne (-36 000), et partiellement contrebalancé par une augmentation en Espagne (+22 000) et en France (+19 000).

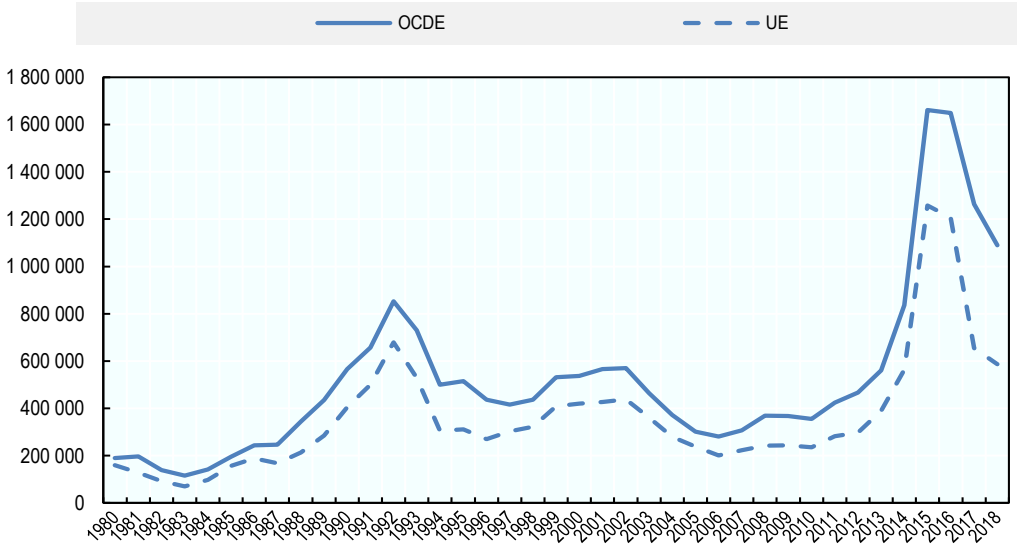
Comme les années précédentes, les statistiques sur les demandeurs d'asile ne tiennent pas pleinement compte de la situation en Turquie, qui accueille un grand nombre de ressortissants syriens bénéficiant d'une protection temporaire. En 2018, leur nombre a augmenté de quelque 156 000 personnes (passant de 3.47 millions en janvier à 3.62 millions en décembre). Cette hausse était toutefois bien inférieure à celle qui avait été observée les années précédentes (+550 000 en 2017).

En 2018, l'Afghanistan, la Syrie et l'Iraq étaient les trois premiers pays d'origine des demandeurs d'asile, avec plus de 20 % de l'ensemble des demandes dans les pays de l'OCDE (Tableau 1.7). Près de 100 000 demandes venaient d'Afghanistan, 80 000 de Syrie – chiffre le plus bas depuis 2014 – et 60 000 d'Iraq. Par rapport à 2017, le nombre de demandeurs d'asile venus des trois premiers pays d'origine a fortement baissé, à savoir -14 % pour l'Afghanistan, -17 % pour la Syrie et une diminution de plus de 30 % pour l'Iraq. En revanche, les demandes d'asile de personnes originaires du Venezuela ont augmenté de 1 % par rapport à 2017.

Parmi les autres pays d'origine importants des demandeurs d'asile en 2018 figuraient El Salvador, le Honduras, le Nigéria, le Guatemala, l'Iran et le Pakistan, ce qui correspond géographiquement aux pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Amérique latine connaissant actuellement des conflits, une instabilité politique et une crise humanitaire. Ensemble, le

Nigéria, l'Iran et le Pakistan représentent près de 10 % de toutes les demandes d'asile déposées dans des pays de l'OCDE chaque année depuis, au moins, 2011.

Graphique 1.7. Nouvelles demandes d'asile depuis 1980 dans l'OCDE et l'Union européenne



Note : Les données relatives à 2018 sont préliminaires.
Source : HCR; Eurostat.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993332

De nouveaux pays d'origine des demandeurs d'asile émergent, notamment en Amérique centrale. Alors que le nombre total de demandes déposées par des ressortissants de la région ne dépassait pas 35 000 en 2014, il a atteint quelque 140 000 en 2018 ; les trois premiers pays d'origine étaient El Salvador, le Honduras et le Guatemala. Si l'on ajoute les trois principaux pays d'Amérique latine dont sont originaires les demandeurs d'asile – Colombie, Venezuela, Mexique – le nombre total de demandes était d'environ 260 000 en 2018, soit près d'un quart de l'ensemble des demandes d'asile dans les pays de l'OCDE. Par rapport à 2017, outre le Venezuela, une nette hausse des demandes déposées par des ressortissants du Honduras (+23 %) et plus particulièrement de la Colombie (+98 %) a été observée.

Tableau 1.7. Les 10 premiers pays d'origine des demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE, 2014-18

2014		2015		2016		2017		2018	
Syrie	129 080	Syrie	372 860	Syrie	336 010	Afghanistan	110 770	Afghanistan	95 180
Iraq	68 210	Afghanistan	251 970	Afghanistan	214 930	Syrie	96 700	Syrie	80 100
Afghanistan	52 730	Iraq	179 790	Iraq	155 300	Iraq	89 290	Iraq	59 550
Érythrée	46 880	Albanie	67 530	Iran	56 880	El Salvador	59 290	Venezuela	58 990
Kosovo	30 670	Kosovo	62 320	Pakistan	51 880	Venezuela	58 150	El Salvador	45 320
Chine	28 670	Pakistan	51 450	Nigéria	51 230	Nigéria	50 330	Honduras	41 140
Pakistan	25 840	Érythrée	47 500	El Salvador	40 840	Guatemala	41 790	Nigéria	36 850
Serbie	24 860	Iran	40 780	Érythrée	40 680	Chine	39 520	Guatemala	34 830
Nigéria	21 860	Nigéria	33 390	Chine	39 010	Pakistan	36 240	Iran	33 260
Iran	20 120	Chine	31 970	Mexique	35 530	Honduras	33 980	Pakistan	30 400

Note : Les données relatives à 2018 sont préliminaires.
Source : HCR; Eurostat.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993617

En 2018, parmi tous les pays de l'OCDE, ce sont les États-Unis qui ont reçu le plus grand nombre de demandes d'asile (254 000), contre 330 000 l'année précédente (Tableau 1.8). Près de 50 % des demandes d'asile déposées aux États-Unis provenaient de quatre pays : El Salvador (13 %), le Guatemala (13 %) le Venezuela (11 %), et le Honduras (10 %). Cela étant, comparé à 2017, le nombre de demandes a baissé d'environ 32 % pour El Salvador, 6 % pour le Guatemala, 8 % pour le Venezuela et d'environ 15 % pour le Honduras.

L'Allemagne est la deuxième destination des demandeurs d'asile dans l'OCDE. En 2018, le nombre de premières demandes s'est établi à 162 000, soit 18 % de moins qu'en 2017 et bien moins que le record de 2016 (722 000 demandes). Les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile en Allemagne étaient la Syrie, l'Iraq et l'Iran, qui représentaient quelque 45 % du total.

En 2018, les principaux pays de destination des demandeurs d'asile après les États-Unis et l'Allemagne étaient la France (110 000), la Turquie (84 000 demandes) et la Grèce (65 000). Alors que les demandes auprès de la Turquie ont fortement baissé par rapport à 2017 (-32 %), elles ont considérablement augmenté en France (+20 %) et en Grèce (+14 %).

Par rapport à 2017, le nombre de demandes a aussi nettement augmenté en Slovénie (+94 %), en Espagne (+73 %), en Corée (+69 %) et au Mexique (+103 %). Cependant, à l'exception de l'Espagne, ces chiffres, rapportés à la population totale, demeurent inférieurs au ratio pour la plupart des autres pays de l'OCDE. À l'inverse, le nombre de demandes a considérablement diminué dans plusieurs pays européens qui avaient enregistré un nombre important de demandes les années précédentes ; outre l'Allemagne, le nombre de demandes a fortement reculé en Hongrie (-80 %), en Italie (-61 %), en Autriche (-49 %) et plus modérément en Suisse et en Suède (-19 % pour ces deux pays). Le nombre de demandes d'asile a également diminué au Japon (-45 %), où il est revenu à son niveau de 2016.

La Syrie, l'Afghanistan et l'Iraq, principaux pays d'origine des demandeurs dans l'ensemble des pays de l'OCDE, figurent aussi en tête dans la plupart des pays européens de l'OCDE. C'est notamment le cas de la Grèce : les personnes venant de ces trois pays y comptaient pour plus de la moitié des demandeurs en 2018. Il y a toutefois quelques exceptions notables. En France, par exemple, les trois premiers pays d'origine sont l'Afghanistan, la Géorgie et l'Albanie, mais ceux-ci ne représentent que 23 % de l'ensemble des demandes alors que les pays d'Afrique subsaharienne en représentent plus d'un tiers. C'était également le cas de l'Italie. Les pays d'Amérique latine, qui sont parmi les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile aux États-Unis, au Mexique et au Chili, le sont rarement en Europe, à l'exception notable de l'Espagne, où le Venezuela et la Colombie étaient les deux premiers pays d'origine des demandeurs en 2018, avec plus de la moitié de l'ensemble des demandes.

La Turquie, pays de l'OCDE le plus proche du Moyen-Orient, reçoit surtout des demandes provenant de cette région. Avec les Syriens, qui bénéficient d'une protection temporaire et n'ont pas besoin de déposer de demande d'asile, les Afghans, les Iraqiens et les Iraniens constituaient en 2018 environ 95 % de l'ensemble des demandes auprès de ce pays. Les pays non européens de l'OCDE reçoivent relativement peu de demandes d'asile du Moyen-Orient, comme mentionné plus haut pour les États-Unis. Au Canada, le Nigéria, l'Inde et la Colombie sont les principaux pays d'origine, alors que ce sont la Malaisie et la Chine – avec l'Inde – qui arrivent en tête en Australie.

Tableau 1.8. Nouvelles demandes d'asile par pays dans lesquels la demande est faite, 2013-18

	Moyenne annuelle 2013-15	2016	2017	2018	Variation absolue 2017-2018	Variation en % 2017-2018	Demandeurs d'asile pour un million d'habitants (2018)	Trois principaux pays d'origine des demandeurs d'asile (2018)
Allemagne	241 520	722 270	198 310	161 930	- 36 380	-18	1 968	Syrie, Iraq, Iran
Australie	11 030	27 200	36 250	28 840	- 7 410	-20	1 164	Malaisie, Chine, Inde
Autriche	42 940	39 880	22 470	11 610	- 10 860	-48	1 327	Syrie, Afghanistan, Iran
Belgique	21 690	14 250	14 060	18 160	4 100	29	1 579	Syrie, Cisjordanie et Bande de Gaza, Afghanistan
Canada	13 300	23 880	49 430	55 390	5 960	12	1 499	Nigéria, Inde, Mexique
Chili	390	2 300	5 660	5 780	120	2	318	Cuba, Venezuela, Colombie
Corée	3 390	7 540	9 940	16 150	6 210	62	316	Kazakhstan, Russie, Malaisie
Danemark	14 530	6 050	3 140	3 500	360	11	608	Érythrée, Syrie, Géorgie
Espagne	7 920	15 570	30 450	52 750	22 300	73	1 137	Venezuela, Colombie, Syrie
Estonie	160	150	180	90	- 90	-50	69	Ukraine, Égypte, Pakistan
États-Unis	134 590	266 940	331 700	254 300	- 77 400	-23	778	El Salvador, Guatemala, Venezuela
Finlande	12 940	5 280	4 350	2 960	- 1 390	-32	534	Iraq, Russie, Turquie
France	64 590	76 790	91 970	111 420	19 450	21	1 708	Afghanistan, Albanie, Géorgie
Grèce	9 680	49 880	56 950	64 990	8 040	14	5 833	Syrie, Afghanistan, Iraq
Hongrie	78 120	28 220	3 120	640	- 2 480	-79	66	Afghanistan, Iraq, Syrie
Irlande	1 890	2 240	2 910	3 660	750	26	762	Albanie, Géorgie, Syrie
Islande	230	1 110	1 070	730	- 340	-32	2 161	Iraq, Albanie, Somalie
Israël	2 730	14 840	15 370	16 260	890	6	1 924	Érythrée, Russie, Ukraine
Italie	57 540	121 190	126 560	53 440	- 73 120	-58	901	Pakistan, Nigéria, Bangladesh
Japon	5 280	10 900	19 250	10 490	- 8 760	-46	82	Népal, Sri Lanka, Cambodge
Lettonie	290	350	360	180	- 180	-50	93	Russie, Iraq, Azerbaïdjan
Lituanie	320	420	520	390	- 130	-25	136	Tadjikistan, Russie, Iraq
Luxembourg	1 420	2 060	2 330	2 230	- 100	-4	3 778	Érythrée, Syrie, Iraq
Mexique	2 290	8 780	14 600	29 620	15 020	103	227	Honduras, Venezuela, El Salvador
Norvège	18 250	3 250	3 390	2 550	- 840	-25	476	Turquie, Syrie, Érythrée
Nouvelle-Zélande	310	390	560	460	- 100	-18	97	Chine, Sri Lanka, Inde
Pays-Bas	26 440	19 290	16 090	20 470	4 380	27	1 198	Syrie, Iran, Érythrée
Pologne	9 960	9 790	3 010	2 410	- 600	-20	63	Russie, Ukraine, Iraq
Portugal	610	710	1 020	1 240	220	22	120	Angola, Ukraine, Rép. dém. du Congo
République slovaque	260	100	160	160	0	0	29	Afghanistan, Yémen, Azerbaïdjan
République tchèque	890	1 210	1 140	1 360	220	19	128	Ukraine, Cuba, Géorgie
Royaume-Uni	34 060	39 240	33 380	37 370	3 990	12	561	Iran, Iraq, Pakistan
Slovénie	290	1 270	1 440	2 800	1 360	94	1 345	Pakistan, Algérie, Afghanistan
Suède	95 270	22 330	22 230	18 110	- 4 120	-19	1 814	Syrie, Iran, Iraq
Suisse	26 560	25 820	16 670	13 540	- 3 130	-19	1 585	Érythrée, Syrie, Afghanistan
Turquie	88 740	77 850	123 600	83 820	-39 780	-32	1 023	Afghanistan, Iraq, Iran
Total OCDE	**1 003 700**	**1 649 340**	**1 263 640**	**1 089 800**	**- 173 840**	**-14**	**837**	**Afghanistan, Syrie, Iraq**
Quelques pays non-OCDE								
Bulgarie	12 640	19 000	3470	2 470	- 1 000	-29	351	Afghanistan, Iraq, Syrie
Roumanie	1 440	1 860	4700	1 950	- 2 750	-59	100	Iraq, Syrie, Iran

Note : les chiffres pour 2018 sont préliminaires. Les chiffres pour les États-Unis font référence aux demandes d'asile déposées auprès du ministère de la Sécurité intérieure (« affirmative claims » – nombre de dossiers multiplié par 1.5 pour tenir compte du nombre de personnes estimé) et aux demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (« defensive claims » – nombre de personnes). « .. » signifie que les données n'étaient pas disponibles.

Source : HCR ; Eurostat ; *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993636

Tableau 1.9. Décisions positives sur les demandes de protection internationale, 2009-18

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2018/17 (%)
Allemagne	12 060	12 915	13 045	22 165	26 080	47 555	148 220	445 215	325 385	-71
Australie	14 854	14 553	13 976	13 759	20 019	13 768	13 756	17 555	21 968	
Autriche	5 000	4 885	5 870	6 000	6 345	10 035	17 750	31 750	29 130	-40
Belgique	3 190	3 790	5 550	5 880	6 710	8 525	10 900	15 400	12 895	-24
Canada	22 861	24 699	27 880	23 098	24 139	24 068	32 111	58 914	41 470	
Corée	74	47	38	60	36	633	234	320	321	
Danemark	920	1 630	1 735	2 110	3 360	5 770	10 280	7 405	2 750	-44
Espagne	380	625	1 010	565	555	1 600	1 030	6 875	4 120	-29
Estonie	5	15	10	10	10	20	80	130	95	-79
États-Unis	177 368	136 291	168 460	150 614	119 630	134 242	151 995	157 425	146 003	
Finlande	1 010	1 665	1 340	1 835	1 830	1 435	1 795	7 365	4 255	-30
France	10 415	10 375	10 740	14 325	16 155	20 640	26 015	35 170	40 570	+2
Grèce	205	145	590	625	1 410	3 850	5 875	8 545	12 015	+45
Hongrie	400	285	205	460	420	550	465	435	1 290	-72
Irlande	395	155	150	145	205	495	555	790	840	+32
Islande	10	10	10	10	15	35	85	115	175	+50
Italie	9 110	4 585	7 480	22 820	14 465	20 625	29 635	40 175	35 130	-4
Japon	531	429	287	130	175	144	125	143	94	
Lettonie	15	25	30	30	35	25	30	150	270	-89
Lituanie	45	15	25	55	60	75	85	195	290	-53
Luxembourg	140	105	85	45	140	130	210	770	1 130	-11
Mexique	..	222	262	389	198	348	615	1 760	3 060	
Norvège	4 940	5 715	4 725	6 125	6 775	5 870	7 150	13 195	5 270	-69
Nouvelle-Zélande	3 109	2 807	2 741	3 032	3 385	3 551	3 784	4 023	..	
Pays-Bas	8 500	8 680	8 385	5 630	7 045	13 250	17 045	21 825	9 090	-54
Pologne	2 620	560	575	590	735	740	695	380	560	-22
Portugal	50	55	65	100	135	110	195	320	500	+25
République slovaque	195	95	120	200	75	175	80	215	60	-25
République tchèque	125	225	705	200	365	410	460	445	145	+14
Royaume-Uni	15 560	14 125	14 495	14 770	13 505	14 185	18 650	17 080	15 655	+10
Slovénie	20	25	20	35	35	45	50	175	150	-33
Suède	9 090	9 760	10 630	15 295	26 400	33 035	34 620	69 785	31 305	-37
Suisse	6 665	8 255	6 800	4 580	6 605	15 575	14 135	13 335	14 790	+4
Tous pays	**309 862**	**267 768**	**308 039**	**315 687**	**307 052**	**381 514**	**548 710**	**977 380**	**760 781**	
Tous pays européens	**91 065**	**88 720**	**94 395**	**124 605**	**139 470**	**204 760**	**346 090**	**737 240**	**547 865**	**-49**

Note : L'évolution 2018/2017 pour les pays européens est estimée.
Source : Eurostat ; *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993655

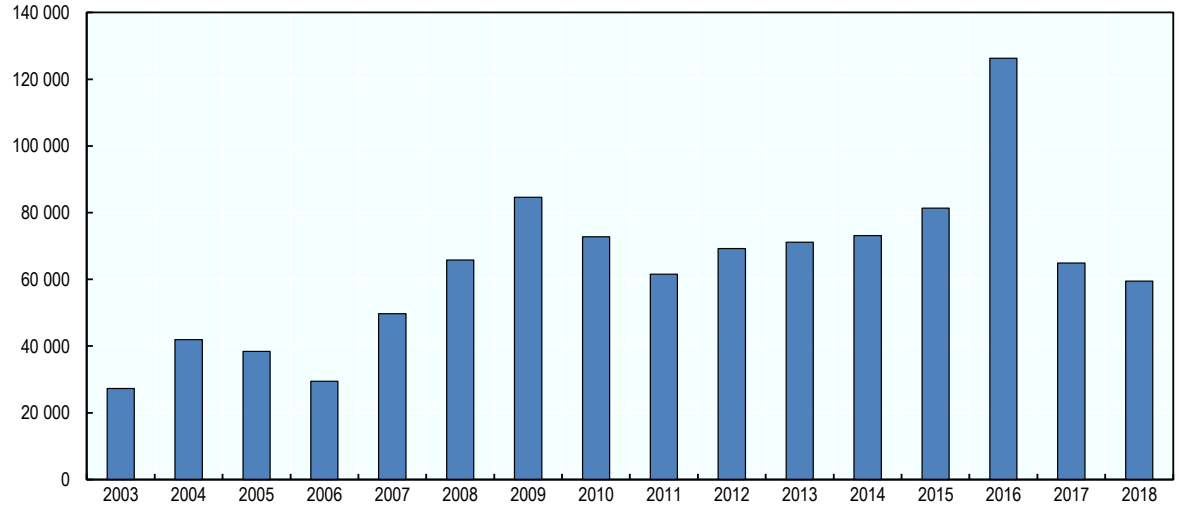
Lorsque l'on rapporte les flux d'entrée de demandeurs d'asile à la population du pays d'accueil, il s'avère que les pays de l'OCDE ont enregistré 837 demandes par million d'habitants en 2018, ratio proche de celui qui est observé aux États-Unis. Parmi les pays de l'OCDE qui comptent plus d'un million d'habitants, la Grèce est le premier pays receveur, avec un ratio de plus de 5 800 demandeurs par million d'habitants ; elle est suivie de l'Allemagne (2 000), de la Suède (1 800) et de la France (1 700). Le Royaume-Uni n'a quant à lui reçu que 600 demandes par million d'habitants en 2018 et le Japon moins de 100. La plupart des pays d'Europe orientale reçoivent également très peu de demandes

d'asile, tout particulièrement la Hongrie, la Pologne et la République slovaque, avec moins de 100 demandes par million d'habitants.

Entre 2016 et 2017, les décisions positives sur les demandes de protection internationale ont considérablement diminué dans les pays de l'OCDE : alors que près de 980 000 entrées ont été enregistrées en 2016, ce chiffre est retombé à 760 000 en 2017, soit un repli de 22 % (Tableau 1.9). Pour les pays européens de l'OCDE, le repli était de 26 % et, selon les données disponibles, la tendance sera amenée à se poursuivre, avec une baisse de 49 % attendue entre 2017 et 2018. En 2017, l'Allemagne est restée le principal pays de destination des migrants humanitaires, avec plus de 40 % du total des entrées de cette catégorie dans l'OCDE, suivie des États-Unis (20 %), du Canada (5 %) et de la France (5 %). Contrairement aux pays d'installation, la plupart des entrées pour raisons humanitaires en Europe sont imputables aux demandeurs d'asile ayant obtenu une protection internationale. Compte tenu de la baisse du nombre de nouvelles entrées de demandeurs d'asile et du traitement des dossiers en suspens, les admissions pour raisons humanitaires en Allemagne devraient chuter de 70 % entre 2017 et 2018.

En dehors des demandes d'asile, de nombreux réfugiés ont été réinstallés dans les pays de l'OCDE (Graphique 1.8). Suite à la hausse des contingents de réinstallation des réfugiés dans de nombreux pays de l'OCDE pendant l'afflux de réfugiés de 2014-15, les réinstallations ont fortement augmenté entre 2015 et 2016. Cette hausse n'a toutefois été que temporaire et les chiffres ont considérablement diminué depuis lors, avec 65 000 réinstallations en 2017 et 55 000 en 2018. Les États-Unis restent le premier pays de destination des réinstallés, suivis du Canada, du Royaume-Uni, de la France et de la Suède. Par rapport au record de 2016, la plus forte baisse a été observée aux États-Unis, avec un recul de presque 80 %. Le Canada et l'Australie ont également enregistré des baisses considérables : respectivement -65 % et -50 %.

Graphique 1.8. Réfugiés admis dans les pays de l'OCDE au titre de programmes de réinstallation, 2003-18



Source : HCR.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993351

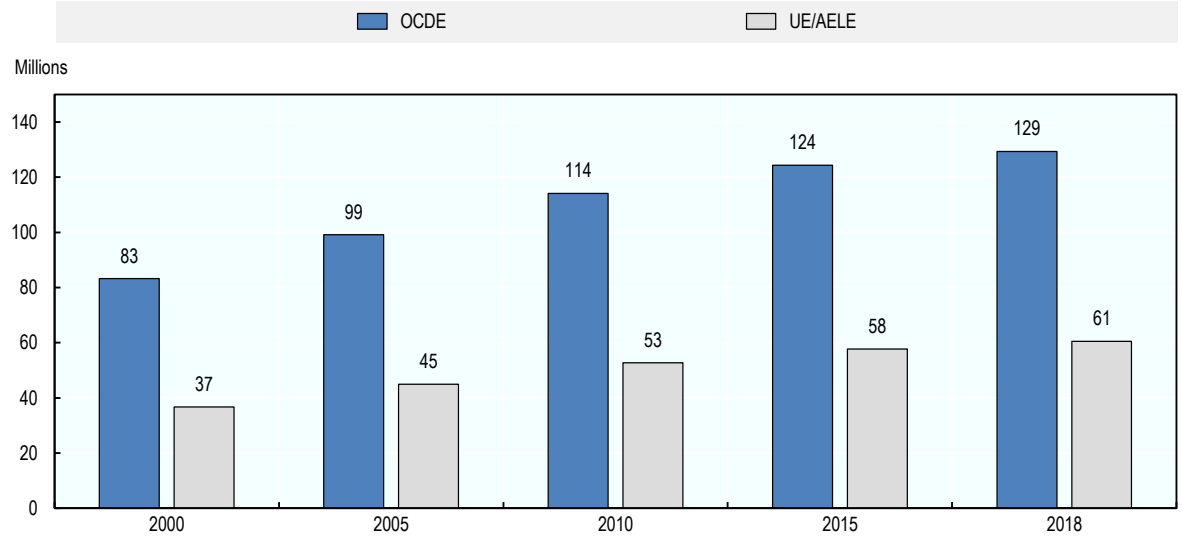
Taille et composition de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE

Dans les pays de l'OCDE, la population née à l'étranger a atteint 129 millions de personnes en 2018, en hausse de 2 % par rapport à 2017 (voir Graphique 1.9). Après un ralentissement entre 2010 et 2014, son taux de croissance moyen est revenu au niveau observé dans les années 2000, à savoir une augmentation annuelle de 2 millions de personnes environ. Une proportion croissante de ces 129 millions de personnes nées à l'étranger vit dans un pays de l'UE/AELE (47 %), et 34 % aux États-Unis. Entre 2000 et 2018, l'augmentation de la population née à l'étranger a représenté trois quarts de la croissance démographique des pays européens de l'UE/AELE, et près de 40 % de celle des États-Unis.

Depuis 2000, la croissance positive de la population immigrée est constatée dans l'ensemble des pays de l'OCDE, à l'exception de quelques pays où la population immigrée est vieillissante (Estonie, Israël, Lettonie, Lituanie et Pologne). Entre 2017 et 2018, la plus forte croissance de la population immigrée a eu lieu dans les pays de l'UE/AELE (+17 % en Islande, +5 % en Suède, +4 % en Finlande et +3 % en Norvège). En dehors des pays nordiques, quelques pays de l'UE/AELE ont également connu une croissance de la population née à l'étranger supérieure à la moyenne (+5 % en Slovénie, +4 % au Luxembourg, +4 % aux Pays-Bas, +3 % en Allemagne et +3 % en Espagne).

La part moyenne de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE est quant à elle passée de 9.5 % en 2000 à 13 % en 2018 (Graphique 1.10). Comme les années précédentes, ce taux est le plus élevé au Luxembourg (48 % de la population totale), en Suisse (29 %), en Australie (28 %) et en Nouvelle-Zélande (23 %).

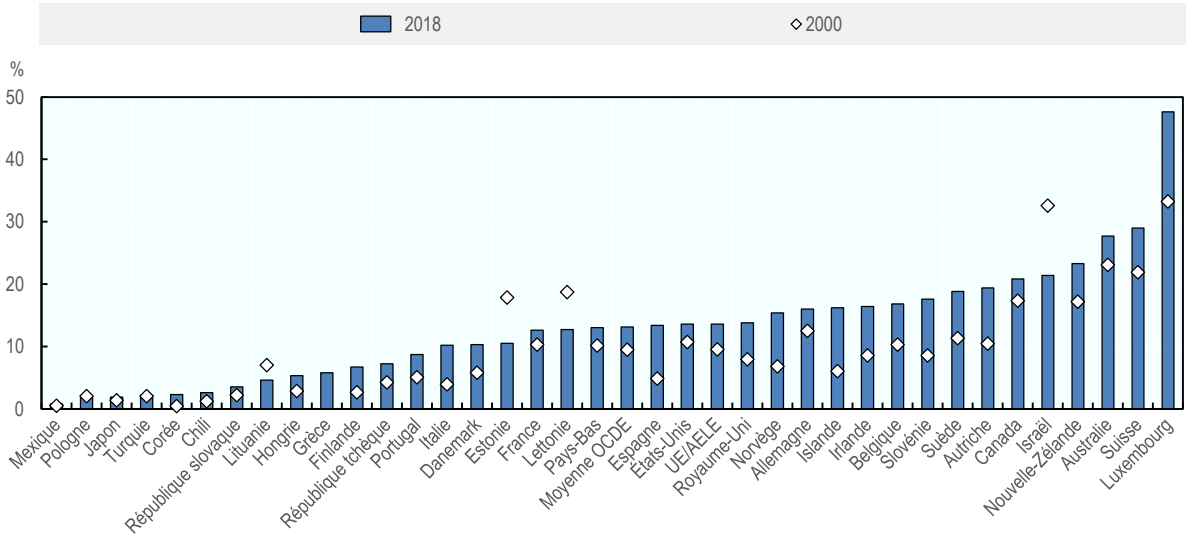
Graphique 1.9. Personnes nées à l'étranger dans la zone OCDE, 2000-18



Note : les données de 2018 sont des estimations pour l'Australie, le Canada, le Chili, la Corée, la République tchèque, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Pologne, le Portugal, la Suisse et la Turquie. Les données pour les États-Unis comprennent une estimation du nombre d'immigrés en situation irrégulière.
Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr ; Eurostat.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993370

Graphique 1.10. Personnes nées à l'étranger en pourcentage de la population totale dans les pays de l'OCDE, 2000 et 2018



Note: les données font référence à l'année 2000 ou à l'année la plus proche et à 2018 ou l'année la plus proche. Les moyennes OCDE et UE/AELE sont des moyennes simples des taux présentés. Japon et Corée : les données font référence à la population étrangère au lieu de la population née à l'étranger.
Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993389

Pays d'origine des nouveaux immigrés dans les pays de l'OCDE

En 2017, les cinq premiers pays d'origine des nouveaux immigrés vers les pays de l'OCDE[3] étaient la République Populaire de Chine, la Roumanie, l'Inde, la Pologne et le Viet Nam (Tableau 1.10). Les arrivées en provenance de Chine dans les pays de l'OCDE ont été renforcées par une hausse de 13 % vers le Canada et de 6 % vers le Japon. Dans l'ensemble, elles ont augmenté de près de 3 % malgré une baisse vers les États-Unis et la Corée. L'émigration en provenance de Roumanie a augmenté de 2 %, principalement en raison d'une hausse des entrées en Allemagne (+4 %). La Chine occupe le premier rang depuis 2008 et la Roumanie le deuxième depuis 2016. La Chine (8.1 %) et la Roumanie (6.3 %) sont les deux seuls pays d'origine à représenter plus de 5 % du total des entrées dans les pays de l'OCDE.

Les entrées en provenance d'Inde ont augmenté de 12 % et ce pays a maintenu sa troisième place des pays d'origine en 2017. Tandis que l'immigration indienne vers les États-Unis a reculé de 7 %, elle a considérablement augmenté vers le Royaume-Uni (+43 %) et vers le Canada (+30 %). Malgré une nouvelle diminution importante de l'émigration en 2017 (-5.7 %), la Pologne est toujours à la quatrième place des pays d'origine. L'Inde a compté pour 4.5 % des flux migratoires à destination des pays de l'OCDE en 2017, alors que les flux en provenance de Pologne en ont représenté 3.6 %.

Tableau 1.10. Immigration vers les pays de l'OCDE - Les 50 premiers pays d'origine, 2007-17

	Moyenne 2007-2016 (milliers)	2016 (milliers)	2017 (milliers)	% des entrées dans l'OCDE en 2017	Variation 2017/2016 (%)	Variation au classement par rapport à 2016	Variation au classement par rapport à 2007-16
Chine	521	539	554	8.1	+2.8	0	0
Roumanie	355	418	426	6.3	+1.9	0	0
Inde	247	272	304	4.5	+11.6	1	1
Pologne	278	263	248	3.6	-5.7	1	-1
Viet Nam	110	186	214	3.1	+15.2	2	6
Mexique	171	193	191	2.8	-1.2	0	-1
Syrie	102	340	174	2.6	-48.9	-4	6
Philippines	165	170	171	2.5	+0.9	1	-2
Italie	111	172	171	2.5	-0.4	-1	1
Ukraine	87	130	157	2.3	+21.5	2	6
États-Unis	135	138	142	2.1	+2.7	-1	-4
Royaume-Uni	126	130	130	1.9	+0.2	-1	-4
Bulgarie	97	125	125	1.8	-0.1	2	2
France	100	126	117	1.7	-6.5	-1	0
Allemagne	122	109	112	1.6	+3.3	3	-6
Thaïlande	58	67	110	1.6	+63.5	14	11
Brésil	77	80	99	1.5	+24.0	9	1
Maroc	106	89	99	1.4	+10.2	2	-6
Venezuela	28	59	93	1.4	+59.2	15	36
Colombie	67	81	93	1.4	+14.4	4	2
Pakistan	85	95	90	1.3	-4.7	-2	-4
Russie	77	89	87	1.3	-2.1	-1	-3
Hongrie	70	85	86	1.3	+2.0	0	-2
Espagne	65	88	85	1.3	-3.3	-2	-1
Cuba	56	80	80	1.2	+0.1	0	5
Iraq	57	110	75	1.1	-32.3	-9	3
Turquie	60	65	73	1.1	+12.3	4	-2
République dominicaine	61	74	73	1.1	-1.6	0	-4
Croatie	35	76	73	1.1	-4.3	-2	12
Corée	73	72	72	1.1	+0.6	-1	-10
Nigéria	45	58	71	1.0	+21.2	4	4
Afghanistan	47	126	67	1.0	-46.9	-18	0
Portugal	59	65	64	0.9	-1.5	-1	-7
Pérou	57	51	57	0.8	+11.6	3	-6
Grèce	35	47	53	0.8	+13.5	5	7
Bangladesh	46	51	51	0.8	+0.5	2	-3
Haïti	33	53	50	0.7	-4.0	-1	10
Iran	45	61	49	0.7	-19.7	-5	-4
Serbie	41	44	48	0.7	+9.3	2	-1
Népal	32	48	48	0.7	-1.4	-1	8
Bosnie-Herzégovine	29	38	44	0.7	+16.9	5	12
Pays-Bas	38	42	43	0.6	+2.2	1	-2
Albanie	52	37	43	0.6	+14.1	6	-12
Australie	34	37	42	0.6	+14.0	6	0
Canada	42	43	41	0.6	-4.6	-3	-9
Algérie	40	39	38	0.6	-3.4	-1	-7
Indonésie	31	38	37	0.5	-0.5	1	5
Égypte	33	38	36	0.5	-5.2	-1	-2
Érythrée	20	42	34	0.5	-18.3	-5	21
Honduras	17	28	33	0.5	+19.5	10	28
OCDE	1 859	2 010	2 002	29.4	-0.4		
Non OCDE	3 815	4 869	4 806	70.6	-1.3		
UE28	1 711	1 975	1 973	29.0	-0.1		
Total	**5 674**	**6 879**	**6 808**	**100**	**-1.0**		

Source : Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993674

Une augmentation de 15 % des nouveaux immigrés vers les pays de l'OCDE a propulsé le Viet Nam à la cinquième place, alors qu'il occupait la neuvième en 2015 et la septième en 2016. Cet accroissement fait suite à une hausse de 22 % des migrations vietnamiennes vers l'OCDE en 2016. Les flux migratoires des Vietnamiens ont augmenté en 2017, notamment vers la Corée (20 %) et vers le Japon (27 %). Le Mexique s'est maintenu à la sixième place malgré un recul de 1.2 % des flux migratoires vers le reste de l'OCDE en 2017. Le Viet Nam et le Mexique ont représenté respectivement 3.1 % et 2.8 % des flux migratoires à destination de l'OCDE.

Le nombre de Syriens entrant dans les pays de l'OCDE, qui avait triplé entre 2014 et 2015, a chuté de presque 50 % en 2017 après un recul de 20 % en 2016. Malgré cette baisse, les Syriens représentent encore près de 3 % des entrées enregistrées dans les pays de l'OCDE et ils occupent la septième place. Ces chiffres ne couvrent pas la Turquie, de sorte que le nombre d'immigrés syriens arrivés dans la zone OCDE ces dernières années est en réalité plus élevé.

L'émigration en provenance des Philippines vers l'OCDE a légèrement augmenté (+1 %), le pays occupant la huitième place au classement de 2017. Les entrées de ressortissants philippins ont diminué aux États-Unis (-7.7 %) et au Canada (-2.2 %) mais augmenté au Japon (+13 %). L'émigration en provenance d'Italie vers le reste de l'OCDE a enregistré un faible recul (-0.4 %). Tandis que les entrées de ressortissants italiens ont augmenté vers l'Espagne (+32 %) et les Pays-Bas (+17 %), elles ont diminué de 2 % vers l'Allemagne. Les Philippines et l'Italie comptent chacun pour 2.5 % des flux migratoires. Les entrées de ressortissants ukrainiens dans l'OCDE ont augmenté de 22 %, hissant le pays à la dixième place du classement (+2). Cette augmentation était due à une forte hausse de l'immigration vers la République tchèque (+79 %) et la Pologne (+24 %), les flux migratoires de ressortissants ukrainiens représentant 2.3 % du total.

Outre les dix premiers pays d'origine, des modifications notables des tendances à long terme sont intervenues pour plusieurs pays en 2017. L'émigration en provenance de Thaïlande vers l'OCDE a grimpé de 64 %, avec +150 % vers la Corée (de 28 500 à 71 500). La Thaïlande occupait la 16e place au classement de 2017 (+14 places). Les entrées en provenance du Venezuela vers l'OCDE ont augmenté de 59 %, avec une nette hausse des entrées au Chili (+83 %), en Espagne (+70 %) et aux États-Unis (+10 %). Le Venezuela occupait la 19e place au classement de 2017 (+15 places).

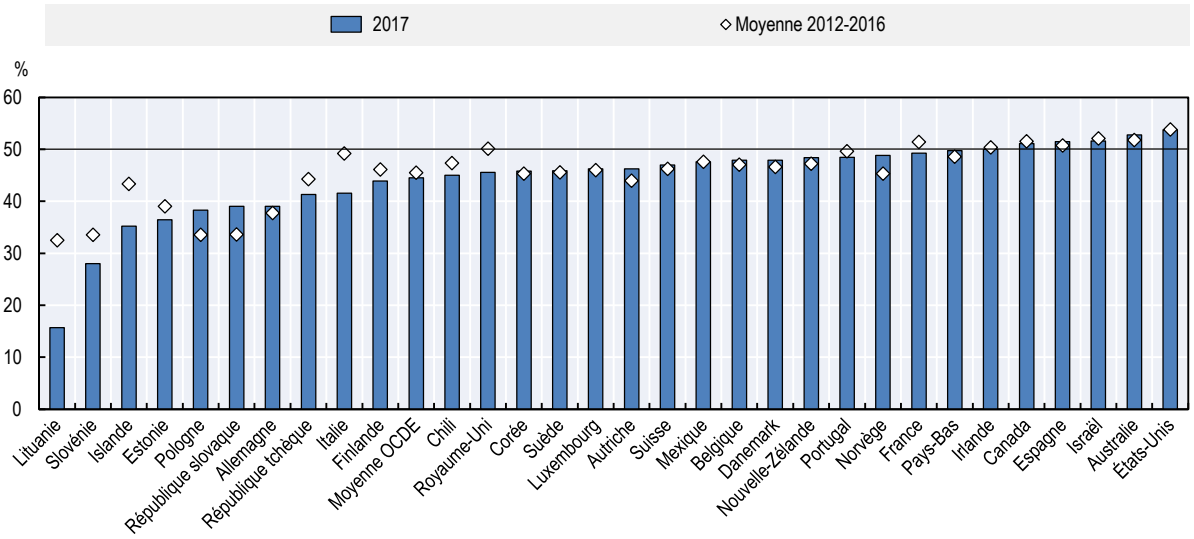
L'immigration brésilienne vers l'OCDE a progressé de 24 % pour atteindre la 17e place dans le classement de 2017 (+9 places), avec une hausse vers le Portugal (+64 %), l'Espagne (+12 %) et les États-Unis (+9 %). Les flux migratoires en provenance du Nigéria ont progressé de 21 % en raison d'une hausse record vers l'Italie (+58 %, 23 300) et malgré une diminution des entrées vers les États-Unis (-6 %) et l'Allemagne (-4 %). Les flux migratoires enregistrés en provenance d'Afghanistan (-47 %) et d'Iraq (-32 %) ont fortement diminué en 2017. L'Allemagne a connu la plus forte baisse des flux migratoires enregistrés en provenance de ces pays (-83 % pour l'Afghanistan et -60 % pour l'Iraq).

Entrées de femmes migrantes

En moyenne, les femmes représentaient 45 % des nouveaux immigrés vers les pays de l'OCDE en 2017 (Graphique 1.11), soit une diminution d'un point de pourcentage par rapport aux cinq années précédentes. On observe une tendance à la baisse de la part des femmes parmi les nouveaux immigrés dans plus de la moitié des pays et tout particulièrement, pour 2017, en Lituanie (-17 points de pourcentage), en Islande (-8 points

de pourcentage), en Italie (-8 points de pourcentage), en Slovénie (-6 points de pourcentage) et au Royaume-Uni (-5 points de pourcentage).

Graphique 1.11. Part des femmes dans le total des flux migratoires vers les pays de l'OCDE, 2012-17



Note: la moyenne OCDE est la moyenne des pays présentés dans le graphique. Pour le Chili, 2016 au lieu de 2017.
Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993408

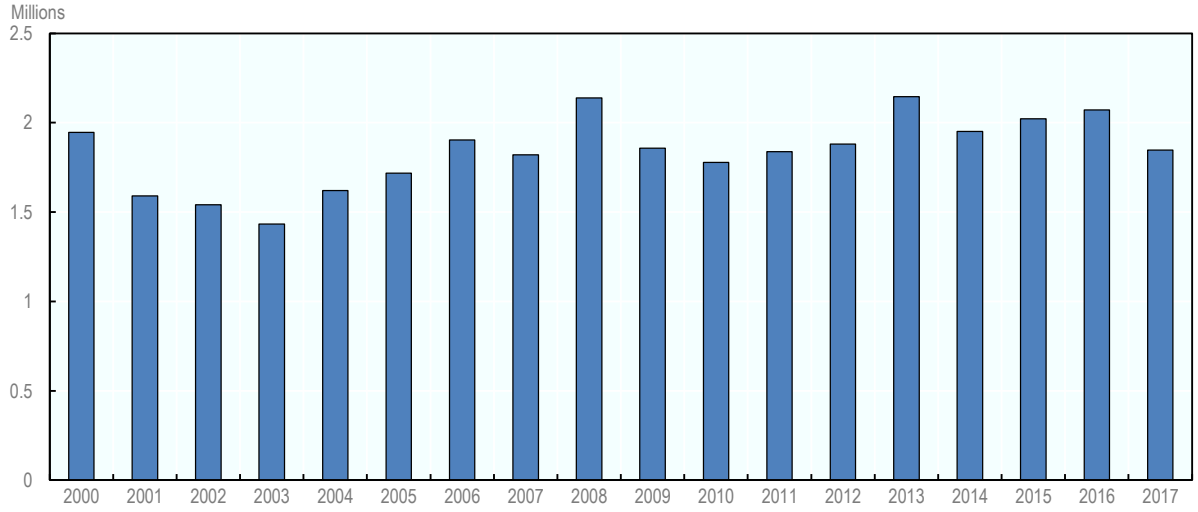
En 2017, seuls six pays de l'OCDE ont accueilli plus de femmes que d'hommes. La part de femmes immigrées était la plus élevée aux États-Unis, mais l'Australie, Israël, l'Espagne, le Canada et l'Irlande ont également accueilli davantage de femmes que d'hommes. Dans ces pays, la composition des flux par sexe est relativement stable, traduisant la prédominance des flux familiaux (y compris les familles accompagnantes des migrants de travail). À l'inverse, la part des femmes dans les flux de nouveaux immigrés en Allemagne, en Autriche et dans la plupart des pays d'Europe centrale et de l'Est est, selon les données disponibles, inférieure à 46 %.

Acquisition de la nationalité

En 2017, quelque 1 850 000 résidents étrangers dans les pays de l'OCDE ont acquis la nationalité de leur pays d'accueil (Graphique 1.12). Cela représente une forte baisse (-11 %) par rapport à 2016, où quasiment 2.1 millions de personnes avaient obtenu la nationalité d'un pays de l'OCDE, et c'est le chiffre le plus bas depuis 2010. Ce recul est surtout lié à l'Espagne (-72 %)[4] et à l'Italie (-27 %). Dans l'ensemble, seules 765 000 personnes ont acquis la nationalité d'un pays de l'UE en 2017 (-14 %). Le Canada a aussi largement contribué au déclin général. En 2014 et 2015, le Canada était deuxième, derrière les États-Unis, en termes d'acquisition de citoyenneté par les résidents étrangers ; au cours de ces deux années, plus d'un demi-million de résidents ont obtenu la citoyenneté canadienne. Depuis lors, le nombre de personnes naturalisées canadiennes a nettement chuté pour s'établir à un peu plus de 100 000 en 2017, plaçant le pays à la septième place. C'est en outre le niveau le plus bas enregistré en 30 ans. Les autres pays ayant enregistré un net recul sont les États-Unis, où à peine plus de

700 000 personnes ont acquis la nationalité (soit une chute de 6 %), le Royaume-Uni, où 120 000 personnes sont devenues des citoyens britanniques (-18 %), et le Danemark, où le nombre de nouveaux citoyens danois (7 200) a été divisé par 2, comparé à 2016 tout en restant supérieur aux niveaux d'avant 2015. L'acquisition de la citoyenneté du pays hôte a augmenté dans 14 pays de l'OCDE, spécifiquement en Norvège (+7 000 nouveaux citoyens, +48 %), Belgique (+5 500, +17 %), Nouvelle-Zélande (+4 600, +14 %), Finlande (+2 800, +30 %) et au Luxembourg (+1 900, +26 %).

Graphique 1.12. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE, 2000-17



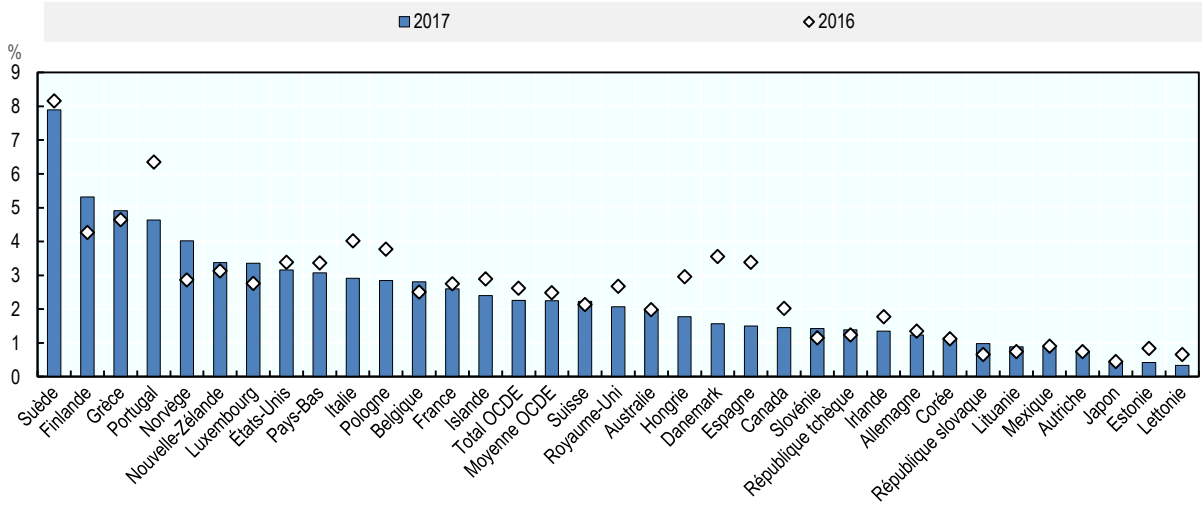
Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993427

En Suède, 8 % des résidents étrangers sont devenus des citoyens suédois en 2017, tout comme en 2016 (Graphique 1.13). La Suède reste le premier pays de l'OCDE en termes de proportion de la population étrangère ayant acquis la citoyenneté du pays hôte. La Finlande est deuxième, avec 5.3 %, soit un point de pourcentage de plus par rapport à 2016, suivie de la Grèce (4.9 %), du Portugal (4.6 %) et de la Norvège (4 %). Dans l'ensemble, 2.3 % de la population étrangère de l'OCDE a acquis la citoyenneté du pays hôte en 2017 (-0.3 point de pourcentage).

Le Mexique est devenu le principal pays d'origine des nouveaux citoyens des pays de l'OCDE en 2017 (Graphique 1.14) avec 122 000 naturalisations (+13 % par rapport à 2016), et ce surtout en raison de la nette hausse du nombre de ressortissants mexicains à être devenus citoyens des États-Unis (119 000, +14 %) et du recul du nombre de naturalisations d'Indiens dans les pays de l'OCDE (121 000, -7 %). Tandis que plus de 50 000 personnes nées en Inde ont acquis la citoyenneté des États-Unis en 2017 (+10 %), seuls 10 000 Indiens ont été naturalisés canadiens (-40 %) et 17 000 britanniques (-33 %). La diminution du nombre de naturalisations au Canada et en Italie a fait globalement reculer le nombre de nouveaux citoyens philippins dans l'OCDE, à juste un peu plus de 70 000 (-20 %). La Chine est quatrième avec 67 000 naturalisations (-9 %), suivie du Maroc (62 000, -35 %) et de l'Albanie (60 000, -15 %). Parmi les 20 premiers pays d'origine, le Royaume-Uni est avec le Mexique le seul pays pour lequel une augmentation a été enregistrée en 2017 (+16 %). En 2017, 7 % des Britanniques installés en Allemagne ont acquis la nationalité allemande et 6 % de ceux qui vivaient en Belgique et en Suède.

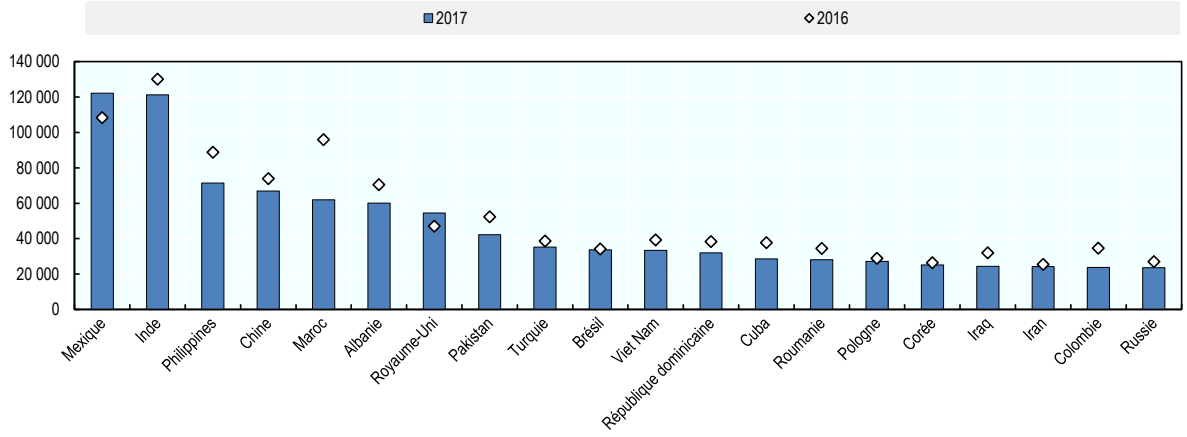
Graphique 1.13. Acquisitions de nationalité en pourcentage de la population étrangère, 2016-17



Note : Australie, Canada, Chili et Nouvelle-Zélande : les données font référence à la population née à l'étranger et non à la population étrangère. La moyenne OCDE est la moyenne des pays présentés dans le graphique.
Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993446

Graphique 1.14. Acquisitions de nationalité dans les pays de l'OCDE : les 20 principaux pays d'ancienne nationalité, 2016 et 2017



Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993465

Évolution récente des politiques

Gestion globale des migrations

Ces dernières années, l'évolution des politiques migratoires a été en grande partie dictée par le besoin d'accroître l'intégrité des programmes et de définir les conditions des

programmes ciblant des catégories spécifiques d'immigrés. Dans l'Union européenne, l'évolution de la politique des États membres s'explique en partie par la transposition dans la législation nationale de récentes directives de l'UE concernant les travailleurs hautement qualifiés, les étudiants, les chercheurs et les transferts intra-entreprises.

Trois pays disposant de programmes sur l'immigration permanente ont changé d'approche en se focalisant sur les fourchettes fixées. L'Australie a enregistré une réduction décennale de son plafond migratoire, qui est tombé de 190 000 à 160 000 ces deux dernières années. Elle a créé trois nouveaux axes dans le programme sur les migrations économiques : deux programmes régionaux et un programme *Global Talent*.

La Nouvelle-Zélande est entrée dans une phase de transition quant à la fourchette prévue dans son programme *New Zealand Residence* (NZRP). La fourchette fixée par le NZRP pour la période allant de juillet 2016 à juin 2018 se situait entre 85 000 et 95 000. Pour 2020, cette fourchette sera remplacée par une méthode axée sur la gestion de trois catégories spécifiques de visas de séjour, à savoir entreprises/compétences (60 %), famille (32-33 %) et international/humanitaire (7-8 %). Plutôt que de définir des objectifs généraux, le gouvernement décidera de quelle façon hiérarchiser les catégories, quelles catégories sont régies par la demande et lesquelles sont soumises à des quotas, et combien de personnes entrant dans chaque catégorie doivent se voir octroyer un titre de séjour. Cela donnera la priorité aux catégories de résidence qui ont fait l'objet de réductions, telles que la catégorie des migrants qualifiés, alors que d'autres catégories ont augmenté.

Depuis 2017, le plan canadien sur les niveaux d'entrées, qui fixe les cibles des différents axes des programmes migratoires du Canada, est triennal et non plus annuel. Le plan 2019-2021 fixe les cibles suivantes : 330 800 pour 2019, 341 000 pour 2020 et 350 000 pour 2021. Suite à quelques ajustements, la cible pour 2021 a été relevée pour les entrées humanitaires, qui représentent 14 à 15 % du total. Les migrations économiques représentent 57 à 58 % du total et le regroupement familial 26 à 27 %.

Migrations économiques

Adaptation des programmes concernant les immigrés économiques

Les pays continuent d'adapter les critères régissant les programmes de travailleurs immigrés, afin d'améliorer la sélection et de favoriser les compétences dont ils ont besoin. À cet effet, plusieurs pays ont modifié leurs systèmes à points. Au Canada, le système permettant de gérer les demandes d'immigration permanente – Express Entry – a été modifié fin 2017. Des points supplémentaires sont accordés aux personnes qui ont au Canada un frère ou une sœur de nationalité canadienne ou résident(e) permanent(e) ainsi qu'à celles qui maîtrisent bien le français. Les candidats ne sont plus obligés de s'inscrire sur *Job Bank*, la base de données nationale sur l'appariement des offres et demandes d'emploi.

En Autriche, le système à points Rouge-Blanc-Rouge (*Rot-Weiß-Rot*, RWR) lié aux compétences a été modifié. Les critères permettant aux employés clés d'obtenir la carte RWR ont été modifiés début 2019 : davantage de points sont accordés aux personnes ayant l'expérience professionnelle et les compétences linguistiques voulues et moins aux jeunes travailleurs, et, dans l'ensemble, il faut davantage de points pour être retenu. D'autres modifications du système ont été annoncées en février 2019 : l'obligation d'apporter une preuve d'hébergement au moment de la demande sera supprimée et le seuil de salaire minimum pour la catégorie des employés clés baissera de 500 EUR (au moins jusqu'en

2022). Les jeunes demandeurs ayant une expérience professionnelle limitée sont moins susceptibles d'obtenir un permis à moins qu'ils ne maîtrisent la langue.

La Corée a modifié son permis de recherche d'emploi (D-10) pour la main-d'œuvre qualifiée étrangère en introduisant un système à points pour la délivrance d'un permis aux demandeurs à l'étranger. En fonction du niveau de qualification, le permis peut être délivré pour un ou deux ans.

Dans d'autres cas, les procédures ont été modifiées ou mises au point afin de repérer et d'attirer les talents. En 2018, l'Australie a introduit une importante réforme de ses programmes d'immigration temporaire et permanente ciblant les talents et parrainés par les employeurs. Le nouveau visa « pénurie temporaire de compétences » (*Temporary Skill Shortage*-TSS) comprend trois axes : court terme (valable jusqu'à deux ans avec un renouvellement sur place), moyen terme (valable jusqu'à quatre ans et possibilité de demander un visa de séjour permanent), et accord de travail (pour les cas exceptionnels, lorsque les programmes de visa standard ne sont pas applicables). Le TSS a remplacé les 457 visas de travail temporaires (travailleurs qualifiés) avec les différences suivantes : un salaire plus élevé et une meilleure maîtrise de l'anglais sont exigés, l'obligation d'une appréciation de la situation de l'emploi a été élargie et il faut avoir au moins deux ans d'expérience professionnelle. En outre, les employeurs et recruteurs utilisant le TSS sont obligés de contribuer au *Skilling Australians Fund* (SAF) dans le cadre de certains programmes permanents. Les recettes du SAF sont destinées à l'apprentissage et à la formation concernant des métiers très demandés pour lesquels il faut actuellement faire appel à l'immigration qualifiée. Le programme pilote *Global Talent* cible les travailleurs hautement qualifiés et spécialisés auxquels le visa TSS standard ne s'applique pas mais qui sont susceptibles de transmettre des compétences aux travailleurs australiens ou de leur permettre d'en développer. Enfin, *SkillSelect* est passé d'un système de sélection mensuel à un système bimestriel. Depuis 2018, les employeurs n'ont plus la possibilité de consulter les profils de candidats de *SkillSelect* mais les autorités régionales et provinciales sont encore en mesure de le faire.

La Finlande a prolongé la validité du permis d'un à deux ans pour les spécialistes et les membres de leurs familles. Pour toutes les catégories, l'appréciation de la situation de l'emploi ne s'appliquera plus à une personne ayant travaillé en Finlande pendant une année avec un permis de séjour. Les employés peuvent également changer de secteur sans appréciation de la situation de l'emploi s'ils ont les qualifications requises dans le secteur considéré.

La Belgique a transposé dans sa législation la Directive européenne sur la délivrance d'un permis unique (2011/98/UE), ce qu'elle était le dernier pays concerné à faire. Depuis janvier 2019, les étrangers entrant en Belgique à des fins d'emploi et d'activités professionnelles pour plus de 90 jours doivent demander un permis unique. Le permis unique associe les autorisations de travail et de séjour. Une procédure unique permet aux demandeurs de soumettre les demandes d'autorisation d'emploi et de séjour en même temps. Elle s'applique aux renouvellements.

Par ailleurs, toujours en Belgique, le gouvernement flamand a adopté en décembre 2018 une législation régionale révisant les conditions d'entrée des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail en Flandre. Les ressortissants de tout pays (et pas seulement des pays ayant des accords sur l'emploi avec la Belgique) peuvent désormais obtenir une autorisation de travail. Le nouveau modèle flamand comprend trois catégories : travailleurs hautement qualifiés, métiers qualifiés en tension, et travailleurs soumis à une appréciation de la situation de l'emploi dont le recrutement se justifie par des motifs économiques et

sociaux spécifiques. Les permis concernant la première catégorie peuvent être délivrés pour trois ans maximum, plutôt qu'annuellement. Des seuils de rémunération s'appliquent ; ils sont réduits pour les demandeurs de moins de 30 ans et varient en fonction du métier. La durée du permis a été allongée pour certaines catégories.

En Bulgarie, le recrutement des travailleurs étrangers est devenu plus facile. Le plafond du recrutement de ressortissants de pays tiers par entreprise a été relevé, passant de 10 % à 25 % (35 % pour les petites et moyennes entreprises). Les conditions d'octroi de la Carte bleue européenne ont été assouplies et l'appréciation de la situation de l'emploi a été supprimée. Les frais ont été considérablement réduits et il est désormais possible de transmettre les documents justificatifs par voie électronique.

Certains pays tiennent davantage compte de la rémunération que du niveau de compétence professionnelle. En Nouvelle-Zélande, pour la catégorie des immigrés qualifiés, les seuils de rémunération sont utilisés en complément de l'évaluation du niveau de « l'emploi qualifié ». Le revenu moyen à temps plein est le seuil imposé dans ce pays pour les métiers hautement qualifiés alors que le niveau exigé pour les métiers normalement classés peu qualifiés est 1.5 fois plus élevé. Par ailleurs, le système à points prend désormais davantage en considération l'expérience professionnelle et les diplômes du supérieur.

En mars 2019, un certain nombre de réformes des politiques migratoires sont entrées en vigueur en France, afin de renforcer l'attractivité des talents. La France a notamment transposé dans sa législation nationale la Directive de l'UE sur le transfert temporaire intragroupe, qui impose un délai plus long entre transferts et qui a étendu les dispositions concernant les enfants à charge. Elle a également transposé en droit français la Directive de l'UE sur les étudiants et les chercheurs afin d'accroître leur mobilité. Les diplômés sont habilités, jusqu'à quatre ans après obtention de leur diplôme, à recevoir un permis de recherche d'emploi valable un an. Le programme français « Passeport talent » a été élargi et les entreprises participantes ne sont plus uniquement des entreprises nouvelles et innovantes. Des Passeports talent peuvent être délivrés à des diplômés d'universités étrangères ainsi que d'universités françaises.

Compte tenu de son retrait de l'UE, le Royaume-Uni a publié le 19 décembre 2018 un livre blanc sur l'immigration[5] indiquant ses intentions quant au futur système de frontières et d'immigration. Durant la période de mise en œuvre, qui devrait courir jusqu'au 31 décembre 2020, les règles actuelles continueront de s'appliquer. Selon les modifications prévues, la priorité ira aux immigrés qualifiés.

Le nombre de travailleurs qualifiés ne sera pas plafonné et les travailleurs ayant un niveau de compétences intermédiaire, soit les niveaux RQF 3 à 5 (niveau A ou équivalent au R.-U.) ainsi que les diplômés du deuxième et du troisième cycles pourront être pris en compte. Un niveau de rémunération minimum sera fixé après consultation. L'obligation de procéder à une appréciation de la situation de l'emploi pour parrainer un travailleur sera supprimée.

En Allemagne, une loi votée en juin 2019 a uniformisé la notion de « main-d'œuvre qualifiée » et élargi les règles – auparavant axées sur les diplômés de l'université – aux travailleurs moyennement qualifiés ayant suivi une formation professionnelle qualifiée (Encadré 1.1).

Encadré 1.1. Évolution de la loi allemande sur l'immigration des travailleurs qualifiés

En juin 2019, une nouvelle loi allemande a assoupli les règles régissant l'immigration de travailleurs qualifiés en Allemagne. Le texte supprime certains des obstacles et restrictions concernant la délivrance d'un permis de travail aux étrangers. Les travailleurs qualifiés ayant un contrat de travail – dont les qualifications sont reconnues – sont désormais aptes à occuper n'importe quel emploi pour lequel ils sont qualifiés. L'emploi n'est plus limité aux métiers en tension. Par ailleurs, pour les professions qualifiées, l'appréciation de la situation de l'emploi est supprimée mais elle pourrait être réinstaurée si la situation sur le marché local de l'emploi changeait.

Le visa allemand de recherche d'emploi, qui accorde aux travailleurs hautement qualifiés et diplômés de l'université un titre de séjour limité aux fins de recherche d'emploi, a été étendu aux travailleurs ayant suivi une formation professionnelle qualifiée. En outre, les diplômés d'écoles allemandes à l'étranger ainsi que les étrangers de moins de 25 ans ayant un diplôme leur permettant d'entrer dans une université allemande peuvent venir passer six à neuf mois en Allemagne à la recherche d'une formation ou d'un apprentissage. Ils doivent maîtriser l'allemand (au niveau B2 du CECR) et disposer de moyens de subsistances suffisants.

La nouvelle loi permet dans certaines circonstances aux travailleurs qualifiés de recevoir un permis pour suivre une formation en vue de la pleine reconnaissance de leurs diplômes étrangers. Lorsque les qualifications sont déclarées comme étant partiellement équivalentes, les travailleurs qualifiés peuvent désormais en obtenir l'équivalence totale. Le futur employeur doit parrainer le stagiaire, qui doit avoir le niveau B2 de maîtrise de l'allemand et les moyens de subsistance voulus.

Mesures visant à rendre les pays plus attractifs

Deux pays ont modifié leurs mesures fiscales et des subventions pour attirer les talents. La Corée a reconduit les facilitations fiscales pour certains travailleurs étrangers : l'impôt à taux uniforme prévu pour les cinq premières années d'emploi en Corée, censé expiré en 2018, a été étendu aux entrées jusqu'en 2021. La réduction de 50 % du taux d'imposition des ingénieurs étrangers a été prolongée de cinq ans et s'appliquera aux entrées jusqu'en 2021.

En Estonie, le gouvernement a alloué 4 millions EUR à *Enterprise Estonia* pour financer à hauteur de 2 000 EUR le recrutement de spécialistes étrangers dans le secteur des TIC à compter de mai 2018. Les entreprises peuvent demander la subvention une fois que la personne recrutée – qui ne doit pas avoir travaillé en Estonie au cours des trois années précédentes – fait partie de leurs effectifs depuis cinq mois, pour une rémunération d'au moins 2 000 EUR. La subvention vise à couvrir les frais de recrutement.

Une mesure utilisée par de nombreux pays pour améliorer l'attractivité des talents consiste à étendre les conditions favorables aux conjoints des travailleurs hautement qualifiés. En Irlande, depuis mars 2019, les conjoints des titulaires du *Critical Skills Employment Permit* (CSEP) peuvent commencer à travailler dès l'obtention d'un permis de séjour en Irlande plutôt que d'avoir à obtenir leur propre permis de travail. Il ne leur est toutefois pas permis de s'installer à leur compte. Les conjoints des titulaires d'autres permis, notamment le *Intracompany Transfer Permit* et le *General Employment Permit*, doivent toujours obtenir leur propre permis de travail.

Aux États-Unis, les conjoints de certains travailleurs temporaires qualifiés ayant demandé le statut de résident permanent ont la possibilité, depuis 2016, de demander une autorisation de travail. Cette mesure, H-4 EADs, devrait être supprimée en 2019.

Favoriser les migrations régionales

Récemment, la tendance des politiques des migrations économiques était au renforcement des incitations et programmes en faveur des migrations hors des grandes zones métropolitaines et vers les zones rurales.

En Australie, il existe deux nouveaux visas régionaux permettant aux travailleurs qualifiés de vivre trois ans en dehors des grandes villes, après quoi ils peuvent demander un titre de séjour permanent. L'Australie a allongé de 12 mois la période post-études de validité des permis des diplômés qui restent en zone non métropolitaine et elle permet maintenant aux vacanciers actifs qui sont employés dans les régions de rester plus longtemps.

Au Canada, « Atlantic Pilot », programme lancé en 2017 pour accroître l'immigration vers les quatre Provinces de l'Atlantique, renforce le rôle des employeurs dans l'installation et le maintien des immigrés, en partenariat avec les services fédéraux et provinciaux de l'immigration. Sur cette base, le « Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord » a été annoncé en janvier 2019 et concerne certaines communautés de l'Ontario, du Canada occidental et des territoires. Il a pour objet de soutenir les communautés participantes afin que de nouveaux arrivants puissent s'y installer et s'y intégrer. Il s'agit de tester de nouvelles approches, locales, pour répondre aux besoins du marché du travail des plus petites collectivités.

Par ailleurs, de nombreuses provinces canadiennes ont mis en place leurs propres plateformes de sélection des candidats, en vue d'un parrainage au titre du programme de désignations provinciales, qui représente (à l'exception du Québec) presque un tiers des migrations économiques totales vers le Canada.

En Nouvelle-Zélande, les personnes ayant obtenu un diplôme dans des établissements d'enseignement supérieur en dehors d'Auckland bénéficient d'un visa de travail ouvert post-études de deux ans au lieu d'un an. Cette condition transitoire est ouverte aux étudiants qui obtiendront leur diplôme d'ici fin 2021.

Listes des métiers en tension

Des marchés du travail tendus et une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux pays de l'OCDE ont entraîné l'allongement de nombreuses listes de métiers en tension. Le Danemark a ajouté davantage de métiers sur sa liste en 2018 et en 2019 qu'il n'en a retiré. De même, en mars 2019, l'Irlande a allongé sa liste de métiers en tension tout en retirant certains métiers, essentiellement techniques, de la liste de ceux pour lesquels aucune demande n'est recevable. En 2018, l'Autriche a vu le nombre de métiers de sa liste de métiers en tension liés à la carte RWR passer de 27 à 45. En février 2018, la Lettonie a publié sa première liste de métiers en tension, qui en contenait 237. La liste permet l'octroi d'une Carte bleue européenne avec un seuil de rémunération inférieur et, pour d'autres candidats, elle fait passer la durée d'appréciation de la situation de l'emploi de 30 à 10 jours. En Lituanie, où la liste sert une fonction similaire, le nombre de métiers en tension – notamment dans le secteur informatique – est passé de 27 à 49 en 2018. En Pologne, une liste de métiers en tension a également été dressée, par règlement ministériel, en 2018 ; elle compte 289 métiers et tous bénéficient d'une dispense de l'appréciation de la situation de l'emploi.

La République slovaque a, quant à elle, publié sa première liste de métiers en tension en juillet 2018. Les travailleurs étrangers susceptibles d'occuper l'un des métiers de la liste bénéficient de procédures simplifiées pour l'obtention d'un permis de travail et d'une dispense de l'appréciation de la situation de l'emploi. Comme ces métiers bénéficient de ladite dispense, les travailleurs étrangers peuvent désormais entamer une formation professionnelle jusqu'à six semaines après avoir déposé une demande dans les 90 premiers jours de leur séjour.

Dans la région belge de Flandre, une liste des métiers en tension moyennement qualifiés sera dressée, et réexaminée tous les deux ans par le ministre flamand de l'emploi. Le recrutement à des postes moyennement qualifiés ne sera possible que si les métiers figurent sur la liste.

En revanche, en mai 2018, le gouvernement suisse a publié la liste des métiers « non tendus », à savoir les métiers les plus touchés par le chômage : les employeurs doivent publier une offre et envisager le recrutement de candidats locaux avant celui de travailleurs étrangers. Le taux de chômage est considéré comme étant élevé à partir de 8 % mais ce chiffre tombera à 5 % à partir de 2020 et la liste de ces métiers sera publiée annuellement. L'annonce doit être publiée pendant au moins cinq jours et le service public de l'emploi fournit à l'employeur le nom des chercheurs d'emploi inscrits chez lui qui conviendraient pour le poste. Certaines dispenses s'appliquent en ce qui concerne les anciens employés, l'emploi à court terme, l'apprentissage et les cas de figure où l'employeur a recruté l'un des chômeurs qui lui ont été proposés.

Parrainage

L'une des tendances actuelles consiste à certifier préalablement les employeurs en tant que parrains reconnus ou de confiance, soit pour permettre le recrutement d'immigrés, soit pour accélérer les procédures d'immigration. Avec le nouveau TSS australien, le traitement des demandes a été simplifié par l'approbation automatique des candidatures à faible risque déposées par des parrains accrédités, le renouvellement plus rapide des parrains existants et l'application d'un nouveau délai standard de cinq ans pour l'approbation du parrainage. En 2018, la Lituanie a dressé une liste de parrains approuvés, pouvant recruter directement, sans devoir soumettre certains documents, notamment un permis de travail, au service de l'immigration. En République slovaque, les employeurs inscrits sur une liste de centres technologiques du ministère de l'Économie voient désormais leurs demandes de permis de travail traitées par la police dans les 30 jours, au lieu de 90, à compter de la réception de l'approbation du permis de travail. En Slovénie, une procédure rapide a été créée pour permettre aux entreprises enregistrées à forte valeur ajoutée ou aux start-up de recruter plus vite des travailleurs étrangers.

Les quotas et les plafonds continuent de jouer un grand rôle

Les plafonds d'entrées de travailleurs hautement qualifiés ont été, dans certains cas, revus à la hausse. En octobre 2018, la Suisse a relevé de 500 le quota de permis de travail pour les ressortissants de pays non-EU/AELE, pour un total de 8 500 en 2019. Les permis B à long terme passeront de 3 500 en 2018 à 4 500 en 2019 tandis que les permis L à court terme redescendront de 4 500 à 4 000. Les quotas de permis de travail pour les ressortissants de l'UE/AELE resteront identiques à ceux de 2018 (500 permis B et 3 000 permis L). En Estonie, le quota annuel de nouveaux permis de séjour pour l'emploi a été fixé à 1 315 en 2018 comme en 2019 mais les exemptions ont été étendues : à partir de juillet 2018, les spécialistes de haut niveau ont été incorporés au groupe exempté de

quota. En janvier 2018, le gouvernement tchèque a doublé le quota annuel pour accélérer le traitement des permis délivrés aux immigrés qualifiés et semi-qualifiés venant d'Ukraine (soit maintenant 19 600 personnes par an).

Le Japon a introduit deux nouvelles catégories de travailleurs étrangers temporaires pour permettre à ceux qui sont moyennement qualifiés de venir en qualité de migrants de travail. Les deux nouvelles catégories de « travailleurs qualifiés pour des emplois spécifiques » concernent des secteurs précis et sont soumises à des quotas. La première catégorie rassemble les travailleurs ayant « un très haut niveau de connaissances ou d'expérience » dans des domaines spécifiques tandis que la seconde rassemble les « experts ». Un test de langue et de compétences s'applique, mais les étrangers qui ont suivi la formation technique de trois ans dans son intégralité peuvent changer sans passer le test. La première catégorie autorise un séjour de cinq ans maximum tandis que le permis de la seconde est renouvelable indéfiniment et permet aux membres de la famille des travailleurs de les accompagner. Le quota de la catégorie 1 est de 345 000 pour 2019-25. Celui de la catégorie 2 devrait être activé pour 2021.

Dans d'autres pays où les entrées sont soumises à des plafonds d'admission annuels, les quotas sont restés stables. En Corée, le nouveau quota d'entrées des travailleurs étrangers temporaires au titre du programme E-9 pour travailleurs peu qualifiés – essentiellement dans l'industrie manufacturière – a été fixé à 45 000 nouveaux travailleurs en 2018 et 43 000 en 2019. Le quota de travailleurs réadmis – pour une deuxième période de cinq ans – était de 11 000 en 2018 et de 13 000 en 2019. Le décret annuel d'admissions pour 2019 en Italie, qui était grosso modo similaire à ceux de 2018 et de 2017, prévoyait jusqu'à 18 000 permis pour travailleurs saisonniers ainsi que près de 13 000 autres permis, dont 10 000 permis temporaires pour changement de statut étudiant-travailleur et 2 400 permis pour des indépendants, notamment des investisseurs et des entrepreneurs.

Les critères et les conditions dont sont assortis les programmes pour travailleurs saisonniers et temporaires évoluent

Un certain nombre de pays de l'UE ont transposé la Directive de l'UE sur les travailleurs saisonniers et créé dans bien des cas un permis de travail saisonnier. En Autriche, par exemple, la directive, telle que transposée, permet aux travailleurs saisonniers de rester jusqu'à neuf mois. Ailleurs, les programmes visent des secteurs précis. Le programme coréen relatif aux travailleurs saisonniers en zone rurale – parrainés par des membres de leur famille en Corée ou par des municipalités – a été lancé en tant que pilote en 2015 puis est devenu régulier en 2018. En mai 2018, le gouvernement irlandais a créé un régime pilote temporaire pour les travailleurs du secteur horticole, celui de la viande et le secteur laitier. Il était nécessaire de lancer un programme spécial car le seuil du salaire minimum était inférieur au minimum prévu dans le permis de travail standard irlandais. Plus tard en 2018, dans sa revue de la politique des migrations économiques, le gouvernement irlandais a recommandé de créer un permis de travail saisonnier pour faciliter le recrutement de certaines catégories de travailleurs à court terme. Au Royaume-Uni, un régime pilote de travail saisonnier de deux ans a été annoncé en 2018 ; il concerne jusqu'à 2 500 travailleurs chaque année, dans le secteur agricole saisonnier, et dure jusqu'à six mois.

Dans d'autres cas, les programmes saisonniers ont été étendus. Les États-Unis ont relevé le plafond fixé dans le cadre de leur programme de visas pour les travailleurs temporaires non agricoles, le H-2B, et l'ont fait passer de 66 000 à 96 000 pour l'exercice 2019. Cela fait suite à une augmentation de 15 000 travailleurs accordée pour l'exercice précédent. Les ressortissants de plusieurs pays auxquels le programme était auparavant ouvert, notamment

ceux de la République dominicaine et des Philippines, en ont été exclus pour l'exercice 2019.

Ailleurs, le recrutement à des emplois non hautement qualifiés a été facilité. En Lituanie, à compter de mars 2019, d'importants changements ont été apportés à la réglementation des permis de travail. Les travailleurs entrant dans le pays pour exercer des métiers non hautement qualifiés ne devront plus apporter au service de l'immigration la preuve de leurs qualifications et de leur expérience professionnelle récente. C'est désormais à l'employeur de s'en charger : à l'exception des métiers en tension, celui-ci doit veiller à ce que le travailleur étranger ait des documents attestant ses qualifications (diplôme, certificat, etc.) et au moins un an d'expérience dans le secteur au cours des deux années précédentes. Les procédures de changement d'emploi ont en outre été simplifiées.

En revanche, la Nouvelle-Zélande a plafonné la durée maximale de séjour. Depuis 2017, les titulaires d'un visa de travail temporaire pour des emplois faiblement qualifiés peuvent rester jusqu'à trois ans puis doivent quitter la Nouvelle-Zélande pendant douze mois avant de pouvoir obtenir un nouveau visa. Les personnes à charge ne peuvent plus obtenir de visa.

Accords bilatéraux relatifs aux migrations de travail

En République tchèque, un nouvel accord introduit en janvier 2018 – « Procédures spéciales relatives aux travailleurs ukrainiens dans le secteur agricole et alimentaire » – porte sur les travailleurs non qualifiés venant d'Ukraine. La République tchèque a conclu de nouveaux programmes bilatéraux sur les migrations de travail : avec la Mongolie et les Philippines pour un quota de 1 000 travailleurs par an chacun, avec la Serbie, pour 2 000 travailleurs, et avec l'Inde, pour 500 travailleurs hautement qualifiés. La Slovénie a signé un accord avec la Serbie en 2018.

En Israël, les accords bilatéraux passés en vue du recrutement de travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle croissant. Deux accords ont été conclus avec les Philippines, en septembre et en décembre 2018. Le premier concerne les aidants à domicile et l'autre visait à admettre 1 000 travailleurs dans l'industrie hôtelière, avec la possibilité d'en admettre jusqu'à 2 000. Face à la forte demande des hôtels, le ministère du Tourisme a décidé en février 2019 d'affecter des travailleurs aux hôtels selon un système à points favorisant les hôtels qui figurent dans le classement du ministère, les hôtels à un fort taux d'occupation ainsi que les hôtels de la mer Morte et ceux de la région de Tel Aviv. Les hôtels d'Eilat, qui peuvent employer des travailleurs transfrontaliers jordaniens, sont cependant exclus de ce système. En août 2018, deux nouveaux quotas de migrants temporaires de travail ont été fixés : un dans le secteur du tourisme (1 000 travailleurs à recruter par accord bilatéral) et un dans le secteur industriel. En juillet 2018, le gouvernement a décidé de permettre à d'autres entreprises non israéliennes de construction et d'infrastructures répondant à certains critères d'embaucher 1 000 travailleurs venus de l'étranger, soit jusqu'à 6 000 travailleurs supplémentaires. Également en juillet 2018, le gouvernement a relevé de 1 500 le quota de travailleurs journaliers dans la construction et de 1 500 à 2 000 le quota de travailleurs journaliers jordaniens transfrontaliers dans le secteur du tourisme, dans la région d'Eilat.

Les programmes destinés aux investisseurs sont plus courants et mieux adaptés

Les programmes destinés aux investisseurs ont évolué, principalement en vue de l'augmentation des seuils et des investissements cibles. En 2018, la Commission européenne et le Parlement européen ont reconduit les Programmes de citoyenneté et de

résidence par investissement dans l'Union européenne. Les notes de position publiées en 2019 se sont montrées critiques à l'égard de nombre de ces programmes : l'UE contestait le fait que ces programmes n'accordent la citoyenneté qu'en cas de lien réel avec le pays tandis que l'OCDE craignait qu'ils ne permettent de contourner les mesures relatives à la présentation des rapports financiers. Les craintes étaient en grande partie axées sur les pays non-OCDE.

En janvier 2019, le parlement portugais s'est prononcé sur les modifications qu'il était prévu d'apporter au « visa doré », qui permet d'octroyer un titre de séjour imposant une présence physique limitée en échange d'un investissement foncier ou dans d'autres actifs portugais. Une nouvelle catégorie de visa doré vise à délivrer un visa de séjour à des étrangers qui investissent au moins 500 000 EUR dans l'agriculture biologique, l'écotourisme, les énergies renouvelables et d'autres projets environnementaux au Portugal.

En 2019, la Grèce a étendu les conditions d'octroi de son « visa doré » aux investisseurs ; celui-ci existait depuis 2013 pour les achats de biens immobiliers d'au moins 250 000 EUR. Ce visa est désormais accordé aux personnes investissant dans le capital d'entreprises grecques à hauteur d'au moins 400 000 EUR ou qui achètent un montant équivalent d'obligations grecques ou le déposent en banque, ou encore qui achètent pour 800 000 EUR de titres ou d'emprunts d'État, d'obligations de société ou d'actions.

En décembre 2018, la Turquie a revu à la baisse les seuils prévus dans le cadre de ses programmes de citoyenneté par investissement, lancés en 2017. La citoyenneté turque est accordée à toute personne investissant 500 000 EUR (ou équivalent) en capital fixe (contre 2 millions auparavant), dans un compte en banque turc ou dans des titres ou des emprunts d'État (contre 3 millions auparavant) ou – ce qui est nouveau – dans un capital-risque ou dans un fonds d'investissement immobilier. La citoyenneté est également accordée aux investisseurs étrangers qui créent des emplois pour au moins 50 citoyens turcs (contre 100 auparavant) ou qui investissent 250 000 USD au moins dans l'immobilier (contre 1 million auparavant). Les investissements doivent être maintenus pendant au moins trois ans.

La Bulgarie, qui dispose d'un visa destiné aux investisseurs permettant d'accélérer la procédure de naturalisation, a modifié les règles d'obtention de la citoyenneté bulgare par investissement. Depuis janvier 2019, des conditions plus sévères s'appliquent en cas d'investissements. Les obligations ne peuvent plus être acquises par financement. Les investisseurs continuent de pouvoir bénéficier d'un accès plus rapide à la citoyenneté (au bout de 18 à 24 mois de séjour et non plus cinq ans) mais ils doivent se présenter en personne à un entretien mené en bulgare. Toutefois, fin janvier 2019, avant la publication du rapport de l'UE critiquant le système, le gouvernement a annoncé qu'il allait abolir l'octroi de la citoyenneté par investissement. Un projet de loi à cet effet a été déposé mais pas encore approuvé.

Aux États-Unis, il est proposé de modifier la réglementation afin de faire passer le seuil de l'EB-5 de 500 000 USD à 1.35 million USD et de modifier les procédures d'octroi pour des secteurs d'emploi ciblés où les seuils d'investissement sont plus bas.

Visas pour start-up et entreprises innovantes

La tendance reste à la mise en place de visas ou de programmes permettant aux entrepreneurs de start-up et d'entreprises innovantes d'obtenir un visa plus facilement (Tableau 1.11). Dans certains cas, ces programmes comblent une lacune en matière de

permis et dans d'autres, ils facilitent l'acquisition des permis existants pour les investisseurs et indépendants étrangers.

Au Canada, le programme pilote de visas pour start-up est devenu permanent début 2018. Il a pour objet d'attirer des entrepreneurs étrangers de start-up innovantes qui ont le soutien d'une pépinière d'entreprises canadienne désignée, d'un groupe d'investisseurs providentiels ou d'un fonds de capital-risque.

Tableau 1.11. De nombreux pays ont introduit des visas de start-up

Pays	Programme	Introduit en
Chili	Start-up Chile	2010
Irlande	Start-up Entrepreneur Programme - STEP	2012
Royaume-Uni	Tier 1 - Graduate entrepreneur	2012
Canada	Visa pour démarrage d'entreprise (SUV)	2013
Corée	Technology & Business Start-up (D-8-4)	2013
Italie	Italy Start-up Visa	2014
Pays-Bas	Start-up Visa	2015
Danemark	Start-up Denmark	2015
France	Tech Ticket	2015
Nouvelle Zélande	Global Impact Visa (pilote de 4 ans)	2016
Lituanie	Start-up Visa	2016
Lettonie	Start-up Visa	2016
Estonie	Start-up Visa	2017
Israël	Innovation Visa (B-2) (pilote de 3 ans)	2017
Finlande	Permis de séjour Start-up Entrepreneur	2018
Portugal	O Start-up Visa	2018
Japon	Business manager/investor	2018
Pologne	Poland Prize (pilote)	2018

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE.

En janvier 2018, en Finlande, un permis de séjour renouvelable de deux ans a été créé pour les entrepreneurs innovants. Il est délivré par le service finlandais de l'immigration après évaluation de l'entreprise par *Business Finland*, l'agence finlandaise de financement des entreprises innovantes. Le service finlandais de l'immigration ne procédera plus à une évaluation des activités commerciales ; *Business Finland* examine si le modèle économique de l'entreprise montre un potentiel de croissance rapide à l'échelle internationale. La durée de traitement du dossier est limitée à plusieurs semaines. Le Portugal a créé *Tech Visa*, disponible à partir de 2019, qui offre une procédure d'approbation plus rapide. Il est délivré à des employés hautement qualifiés d'entreprises connues et certifiées par l'IAPMEI comme étant technologiquement innovantes (Institut de soutien aux PME). Ce visa vient en complément du visa pour start-up mis en place en 2018 pour les entrepreneurs étrangers souhaitant créer une entreprise innovante ou se délocaliser de l'étranger. Le visa est destiné à des entreprises recevant le soutien d'un incubateur, puis l'approbation de l'IAPMEI, qui examine le plan d'entreprise et la probabilité que l'entreprise parvienne à un certain degré de réussite après cinq ans.

En France, le Tech Visa a été étendu en mars 2019 pour faciliter le recrutement d'employés à l'étranger par les start-up, en sus des investisseurs, des fondateurs et des entrepreneurs. Les entreprises remplissant les conditions peuvent être présentes dans n'importe quel secteur, pas seulement l'informatique.

Au Japon, plusieurs zones spéciales d'intérêt stratégique national ont été autorisées à parrainer des entrepreneurs de start-up prometteuses dotées d'un capital et d'un plan d'entreprise approuvé, en vue de l'octroi d'un permis de gestionnaire d'entreprise d'une durée de six mois. À l'issue de cette période, le permis est renouvelable pour les personnes remplissant certains critères. Certaines de ces zones spéciales d'intérêt stratégique national apportent leur soutien notamment avec un financement et l'accès à un incubateur. En 2018, l'Italie a introduit de nouvelles règles relatives à ses visas start-up de 2016 : elle en a précisé les modalités d'obtention et a encouragé l'accélération des procédures de délivrance du permis.

Le Chili, qui disposait déjà d'un programme de soutien aux entrepreneurs de start-up, a mis en place un *Tech Visa* rapide en 2018 pour les professionnels et techniciens étrangers dans les secteurs scientifiques et informatiques. Le visa est octroyé aux étrangers recrutés par des employeurs titulaires d'un certificat de parrainage. Il peut s'agir d'une lettre d'invitation ou d'un certificat de parrainage délivré par *InvestChile*, *Start-Up Chile* (programme gouvernemental d'accélérateurs d'entreprises) ou par le sous-secrétaire à l'Économie. Le visa est délivré dans les quinze jours.

Sur le modèle du programme chilien, en 2018, un projet pilote intitulé « Poland Prize » a été lancé pour attirer des start-up et entreprises innovantes étrangères. L'Agence polonaise pour le développement des entreprises a sélectionné des opérateurs qui sont chargés de chercher des talents, d'analyser des propositions et d'accélérer les talents. Il existe un visa spécial et un soutien individuel. Des subventions allant jusqu'à 250 000 PLN (soit environ 59 000 EUR) peuvent être accordées, ainsi qu'une aide au réseautage.

Demandes d'asile

Les modifications visent à simplifier et à accélérer les procédures

Tout un éventail de mesures a été adopté, consistant notamment à mieux utiliser les centres et structures d'accueil et à employer les nouvelles technologies pour l'identification et la mise en place de nouvelles procédures.

Les systèmes et structures d'accueil ont été réformés en Belgique, où le nombre de places a été réduit en Conseil des ministres pour les demandeurs d'une protection internationale, passant de 23 800 à 16 600 en 2019 (dont 10 000 places en structures collectives et 6 600 en structures individuelles), ramenant ainsi la capacité d'accueil à son niveau d'avant 2015. Le gouvernement allemand a commencé à mettre en place des structures d'accueil centralisées pour les demandeurs d'asile afin de traiter les demandes, de déterminer le statut des demandeurs et d'organiser les retours lorsqu'il y a lieu. Les demandeurs d'asile sont obligés de vivre dans ces structures pendant toute la durée de la procédure, qui ne doit pas dépasser 18 mois. La Suisse a par ailleurs créé, en mars 2019, de nouvelles procédures d'asile accélérées. La majeure partie se déroulera dans les centres d'accueil du gouvernement fédéral pour demandeurs d'asile, où ces derniers restent 140 jours maximum.

En France, de nouvelles procédures d'asile sont entrées en vigueur en janvier 2019. Parmi les modifications apportées, les demandes d'asile déposées plus de 90 jours après une entrée illégale sont désormais soumises à une procédure accélérée. Les demandeurs peuvent être envoyés dans les centres d'accueil de régions autres que celles où ils ont déposé la demande ; s'ils ne restent pas dans le centre qui leur a été attribué, les mesures dont ils bénéficient en tant que demandeurs d'asile peuvent être suspendues. La rétention

administrative a été portée à 90 jours et les départs forcés facilités. Un permis de quatre ans sera désormais octroyé aux bénéficiaires d'une protection subsidiaire.

En Italie, le système national d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile (SPRAR) a été rebaptisé « Système de protection pour les titulaires d'une protection internationale et les mineurs non accompagnés » (SIPROIMI) ; des services d'intégration sont offerts. Les demandeurs d'asile sont placés dans des « Centres d'asile ». Suite aux modifications apportées en octobre 2018, les motifs de délivrance de permis pour raisons humanitaires ont été limités en ce qui concerne les personnes ne bénéficiant pas d'une protection internationale. Des circonstances spécifiques ont été définies, notamment la traite des êtres humains, la violence domestique, le travail forcé et les risques de persécution ou de torture en cas de retour. Ces conditions s'appliqueront également aux personnes renouvelant un permis de protection humanitaire temporaire, à moins qu'elles ne remplissent les conditions permettant d'obtenir un autre permis. L'Italie a également pris des mesures pour accélérer le traitement des demandes d'asile concernant les personnes originaires de pays sûrs et les demandeurs d'asile sous procédure d'éloignement, ainsi que pour créer des juridictions chargées de réduire le retard accumulé. L'Espagne a augmenté la capacité des centres de soin et d'accueil pour les personnes arrivant en situation de vulnérabilité : le nombre de places est passé de 2 800 à environ 5 000.

En 2017, la loi tchèque sur l'asile a été amendée afin d'autoriser la vidéoconférence dans les procédures d'appel devant les tribunaux, dans les cas d'asile et de détention. En outre, un amendement législatif autorise les demandeurs d'asile, à compter de juillet 2018, à demander une aide juridictionnelle gratuite, financée par le ministère de la Justice, dans le cadre des procédures administratives, étant donné que les coûts sont désormais pris en charge par le ministère de la Justice.

Dans certains pays, la tendance reste au durcissement des conditions. Au Canada, qui a connu en 2018 une hausse du nombre de demandeurs d'asile traversant la frontière avec les États-Unis en dehors des points d'entrée, le gouvernement a accéléré les procédures d'asile tout en augmentant le financement des structures d'hébergement temporaire dans les villes et provinces subissant une pression particulièrement lourde.

En 2018, les États-Unis ont plafonné le nombre de demandes d'asile quotidiennes enregistrées aux postes frontaliers avec le Mexique. Ils ont également modifié l'ordre dans lequel ils traitent les demandes d'asile afin de donner la priorité aux nouvelles demandes par rapport aux plus anciennes, en souffrance. Début 2019, les États-Unis ont adopté des protocoles de protection des migrants : il s'agit de mesures concernant les personnes qui traversent la frontière avec le Mexique illégalement ou sans papiers. Ceux qui demandent l'asile peuvent être renvoyés au Mexique pendant la durée de traitement de leur demande.

La Colombie a dû adopter de nouvelles procédures face aux flux importants de Vénézuéliens. Beaucoup ont été régularisés et ont obtenu un permis de séjour spécial (PEP) leur permettant de rester dans le pays deux ans maximum en ayant pleinement accès aux droits fondamentaux. En octobre 2018, le ministère colombien du Travail a établi un Registre national des travailleurs étrangers. En novembre 2018, la Colombie a rétabli les cartes de mobilité aux frontières (TMF) pour les Vénézuéliens après les avoir suspendues pendant neuf mois, permettant ainsi aux Vénézuéliens qui en détiennent une d'avoir accès aux zones frontalières pendant sept jours maximum pour acheter des biens et services de base et rendre visite à leurs proches.

Durcissement des conditions d'entrée et de séjour

Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour constaté ces dernières années se poursuit. Depuis avril 2018, les demandeurs d'asile en Autriche doivent rester facilement joignables par les autorités dans la structure d'hébergement qui leur a été désignée jusqu'à ce que leur demande soit traitée. En Italie, les demandeurs d'asile peuvent être retenus jusqu'à 30 jours dans des centres spécifiques afin de vérifier leur identité, certains pouvant même être placés dans des structures fermées (centres de rapatriement) jusqu'à 180 jours. En vertu de la nouvelle loi italienne, la protection peut être révoquée – et la demande d'asile rejetée – pour les auteurs de certains délits. De même, les réfugiés qui se rendent dans leur pays d'origine sans justification se verront privés de leur protection. Par ailleurs, le 29 novembre 2018, l'Italie a adopté un projet de loi visant à rendre l'expulsion des migrants plus facile et à limiter les permis de séjour. Le texte supprime le permis de séjour de deux ans pour « protection humanitaire » (qui était octroyé à 25 % des demandeurs d'asile en Italie en 2017). Des permis de séjour seront octroyés dans des conditions plus strictes, par exemple un permis d'un an à des fins de « protection spéciale » ou un permis de six mois pour cause de « catastrophe naturelle dans le pays d'origine ». La loi introduit en outre une procédure permettant d'accélérer l'expulsion de demandeurs d'asile considérés comme dangereux.

En Finlande, de nouvelles dispositions établissent une distinction en matière d'autorisation de travail entre les demandeurs d'asile qui possèdent les documents de voyage requis et ceux qui n'en ont pas. Les demandeurs d'asile peuvent commencer à travailler trois mois après avoir déposé leur demande s'ils ont un passeport, six mois s'ils n'en ont pas. Le même délai s'applique aux demandes ultérieures. L'autorisation de travail prend fin lorsque la décision du service finlandais de l'immigration devient exécutoire. Quant à l'Irlande, le pays, à compter de 2018, accordé l'accès au plein emploi aux demandeurs d'asile.

En Allemagne, une loi de 2019 a uniformisé les critères liés à la règle « 3+2 », qui suspend l'expulsion des demandeurs d'asile déboutés ayant achevé leur formation professionnelle et leur accorde le droit de travailler en Allemagne pendant deux ans après la fin de leur apprentissage. Auparavant, la règle était appliquée avec une grande marge d'appréciation. La loi étend en outre la règle « 3+2 » aux professions de l'accompagnement. Les demandeurs d'asile qui achèvent une formation professionnelle peuvent demander un permis de séjour normal.

Libre circulation

Le principal enjeu en ce qui concerne la zone de libre circulation que forment l'Union européenne, la Suisse, l'Islande et la Norvège est le retrait attendu du Royaume-Uni de l'Union européenne et les possibles conséquences de celui-ci. Après ce retrait, des millions de résidents européens au Royaume-Uni devront invoquer de nouveaux motifs de séjour, tout comme des millions de ressortissants Britanniques vivant dans d'autres pays européens.

En prévision du brexit, le gouvernement du R.-U. a présenté sa politique relative aux ressortissants de pays de l'UE, en introduisant le « statut de résident permanent » (Encadré 1.2). Au 10 avril 2019, 400 000 citoyens de l'UE avaient demandé ce statut. Pour mieux sensibiliser les personnes vulnérables ou en difficulté demandant à obtenir ce statut, qui seraient environ 200 000, le gouvernement a offert de financer des organismes privés chargés de fournir des informations et d'apporter un soutien concret. Si le Royaume-Uni quittait l'UE sans accord sur les dispositions transitoires relatives à la libre circulation des personnes (brexit dur, ou « no-deal Brexit »), ses ressortissants seraient soumis à

différentes conditions en fonction du pays où ils résident. La Commission européenne a recommandé que les ressortissants du R.-U. ne soient pas immédiatement considérés comme étant en situation irrégulière mais que les mesures de circonstance soient temporaires et que les politiques migratoires nationales « reviennent à la normale dès que possible »[6]. Un certain nombre de solutions différentes ont été annoncées, toutes décrites dans l'Encadré 1.2.

En avril 2018, la Suisse a décidé de limiter la libre circulation des travailleurs originaires de Bulgarie et de Roumanie pendant un an de plus. Plus tard en 2018, la Suisse a prolongé jusqu'à fin 2021 la période de transition fixée avec la Croatie en matière de libre circulation.

Encadré 1.2. Propositions du R.-U. et des divers États membres de l'UE quant au statut post-brexit des citoyens de l'UE résidant actuellement au R.-U. et à celui des citoyens britanniques résidant actuellement dans les États membres de l'UE

Bien que l'échéance et la nature du retrait du R.-U. de l'UE restent incertaines, les bases du système qui sera appliqué après ce retrait ont été esquissées. Selon le projet actuel, les droits des citoyens de l'UE vivant au R.-U. et ceux des ressortissants du R.-U. vivant dans l'UE seraient garantis, durant une période de transition. Les citoyens de l'UE et les membres de leurs familles souhaitant rester au R.-U. après la fin de la période de mise en œuvre doivent demander le statut de résident permanent. Ils ont jusqu'au mois de juin 2021 pour le faire si la période de mise en œuvre s'achève le 31 décembre 2020. Avec le futur système, les citoyens irlandais n'auront pas besoin de demander ce statut car leurs droits actuels de vivre et de travailler au R.-U., qui datent d'avant la libre circulation dans l'UE, seront maintenus et la zone commune de circulation (*Common Travel Area*) continuera de fonctionner.

- Les citoyens de l'UE et les membres de leurs familles qui, au 31 décembre 2020, auront résidé de façon continue au Royaume-Uni depuis cinq ans, pourront demander le « statut de résident permanent », qui leur conférera un droit de résidence illimité.
- Les citoyens de l'UE et les membres de leurs familles étant arrivés au Royaume-Uni avant le 31 décembre 2020 mais n'ayant pas encore résidé dans le pays de façon continue pendant cinq ans pourront demander le « pré-statut de résident permanent », qui leur permettra de rester jusqu'à ce qu'ils aient atteint le seuil de cinq ans. Ils pourront alors demander le statut de résident permanent.
- Les citoyens de l'UE et les membres de leurs familles ayant obtenu le statut de résident permanent ou le pré-statut de résident permanent conserveront l'accès aux soins de santé, prestations de retraite et autres avantages qu'ils ont à l'heure actuelle au Royaume-Uni.
- Les proches (conjoint, partenaire civil, concubin, enfants ou petits-enfants à charge, parents ou grands-parents à charge) vivant à l'étranger seront encore en mesure de rejoindre un citoyen de l'UE résidant au Royaume-Uni. Après la fin de la période de transition si le lien existait au 31 décembre 2020 et continue d'exister lorsque la personne souhaite venir au Royaume-Uni. Les enfants à naître sont également protégés.

Si le Royaume-Uni quitte l'UE sans accord, il ne sera pas tenu de respecter la Période de mise en œuvre.[1] Il cherchera plutôt à mettre fin à la libre circulation dès que possible en

vertu du projet de loi intitulé *Immigration and Social Security Co-ordination* (retrait de l'UE), déposé au Parlement le 20 décembre 2018, qui, une fois promulgué, abrogera les règles actuelles de libre circulation au Royaume-Uni. Une fois la libre circulation supprimée, les citoyens de l'UE et les membres de leurs familles récemment arrivés au Royaume-Uni seront admis en application des règles d'immigration dans le pays et devront obtenir une autorisation (permission d'entrer ou de séjourner).

S'agissant des mesures des États membres de l'UE, il ressort d'une enquête de la Commission européenne que la majorité d'entre eux ont défini celles qu'ils prendraient en cas de non-accord du brexit. Voici les principales catégories de mesures :

- **Législation nationale ciblée permanente en matière de « régularisation »**, en vertu de laquelle les citoyens du R.-U. seront considérés comme résidant légalement après le retrait. Certains pays – comme le Danemark, la Norvège, l'Autriche, la Slovaquie, l'Italie, la Bulgarie et la Roumanie – offriront une procédure nationale de « régularisation » permanente, permettant aux citoyens britanniques d'être automatiquement considérés comme résidant légalement dans le pays.
- Législation ciblée en vertu de laquelle les citoyens du R.-U. seront considérés comme résidant légalement après le retrait, ce pendant un **« délai de grâce » durant lequel ils devront faire régulariser** leur statut conformément aux lois du pays sur l'immigration. Dix-sept pays membres – Suède, Pays-Bas, Pologne, Allemagne, Lettonie, Espagne, République tchèque, Estonie, France, Grèce, Portugal, Luxembourg, Lituanie, Finlande, Belgique, Hongrie, Slovénie – ont adopté une législation nationale temporaire en matière de régularisation en application de laquelle les ressortissants britanniques bénéficieront de ce délai de grâce.
- Certains pays accordent un **« délai de grâce »** temporaire **où les citoyens britanniques pourront être régulariser** en application des lois en vigueur sur l'immigration, mais seulement à la fin de ce délai.
- Certains États membres prévoient de considérer systématiquement les certificats délivrés dans le cadre de la Directive 2004/38/CE (relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres) comme des permis de séjour pendant un certain délai. D'autres prévoient d'accorder un statut de résident de longue durée dans le cadre de procédures facilitées à ceux qui bénéficient du droit de résidence permanente dans la Directive 2004/38/CE. D'autres encore décideront quelles mesures prendre en fonction de l'évolution de la situation et sur une base de réciprocité.

La durée du délai de grâce varie : la Belgique prévoit une période de transition initiale allant jusqu'à fin 2020 alors que l'Allemagne prévoit un délai de trois mois de statu quo susceptible d'être allongé de six mois.

1. https://www.gov.uk/government/publications/eu-immigration-after-free-movement-ends-if-theres-no-deal/immigration-from-30-march-2019-if-there-is-no-deal

Source: https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness/residence-rights-uk-nationals-eu-member-states_en

Réfugiés et politiques de réinstallation

Les pays ont adopté diverses démarches et, par exemple, modifié les quotas, les statuts et divers éléments liés aux membres de la famille.

Les quotas de réinstallation de réfugiés continuent d'être ajustés, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Depuis 2016, les États-Unis ont revu à la baisse le plafond annuel de réinstallation de réfugiés : celui-ci était de 45 000 pour l'exercice 2018 et de 30 000 pour 2019. En raison des retards de traitement dus à un examen plus rigoureux des dossiers, le nombre effectif de réinstallations a été inférieur au quota prévu pour 2018. En Nouvelle-Zélande, le quota de réfugiés est passé à 1 000 places par an à compter de juillet 2018 et le gouvernement a annoncé qu'il passerait à 1 500 places par an à compter de juillet 2020. En outre, un programme pilote intitulé « Community Organisation Sponsorship », concernant 25 personnes par an, a démarré. Certains pays ont lancé de nouveaux programmes de réinstallation. Le Canada a défini les objectifs suivants en matière de réinstallation : 9 300 en 2019 et 10 700 en 2020 et 2021. En outre, des objectifs ont été fixés pour les réinstallations parrainées : 19 000 en 2019 et 20 000 pour chacune des deux années suivantes. Des quotas inférieurs (1 650, puis 1 000) ont été fixés pour les réinstallations associant parrainage public et parrainage privé. Le Canada soutient également l'Initiative mondiale de parrainage de réfugiés, qui a pour but de contribuer au développement du parrainage communautaire et du parrainage privé de réfugiés en vue de leur réinstallation dans d'autres pays.

À partir de 2018, la Hongrie a accepté que quelque 300 Vénézuéliens capables de démontrer qu'ils avaient des origines hongroises se réinstallent sur son territoire. Outre l'aide de financement du voyage, le gouvernement offre un permis de séjour, un an d'aide au logement dans un centre et un programme d'intégration comprenant des cours de hongrois et d'anglais. De plus, une ONG aide les bénéficiaires du programme à s'intégrer. En 2018, la Slovénie s'est engagée à réinstaller 60 réfugiés syriens venus de Turquie. Au même moment, la Roumanie a fixé un quota de réinstallation de 109 réfugiés pour la période 2018-19.

En septembre 2017, la Commission européenne a recommandé la mise en place, d'ici octobre 2019, d'un nouveau système de l'UE destiné à réinstaller jusqu'à 50 000 personnes vulnérables ayant besoin d'une protection internationale en Europe. Un financement allant jusqu'à 10 000 EUR par personne réinstallée a été annoncé. La plupart des États membres de l'UE s'étaient engagés à créer des places à ce titre. À la mi-2019, environ deux tiers du nombre de personnes prévues étaient arrivées. Les négociations se poursuivent en vue de la définition d'un cadre permanent de l'Union européenne pour la réinstallation, qui viendrait remplacer les régimes ad hoc.

En Autriche, la perte du statut de réfugié a été simplifiée pour les réfugiés qui repartent volontairement dans leur pays d'origine. Les jeunes réfugiés ayant commis une infraction pénale peuvent aussi perdre leur statut, en application de nouvelles procédures. Le délai d'attente minimum pour l'octroi de la citoyenneté autrichienne à des réfugiés reconnus a été allongé de six à dix mois.

Au Danemark, les modifications de statut traduisent des préoccupations plus larges, tout comme celles qui touchent aux critères de situation personnelle. À compter de mars 2019, tous les permis de séjour délivrés aux réfugiés et aux membres de leurs familles sont temporaires. Cette mesure s'appliquera au renouvellement des permis actuels. Il est possible de changer de statut dans les conditions actuelles pour obtenir un droit de séjour permanent. Les motifs permettant de retirer à un réfugié son permis de séjour ont changé :

la situation personnelle a moins de poids et les engagements internationaux du Danemark davantage. Le retour dans le pays d'origine peut entraîner la suppression du titre de séjour mais en cas de retour volontaire, le réfugié bénéficie d'un délai de réflexion.

Des changements sont intervenus en Finlande au sujet de l'âge et du regroupement familial : la loi sur les étrangers a été amendée suite à une décision de la Cour de justice de l'Union européenne considérant que la date à prendre en compte pour déterminer l'âge d'un réfugié dans un dossier de regroupement familial est celle à laquelle la demande de protection internationale a été déposée. Ainsi, un réfugié qui été mineur au moment de son entrée en Finlande et qui a atteint l'âge de 18 ans pendant la procédure d'asile, et qui a obtenu l'asile ou une protection subsidiaire est considéré comme étant mineur lorsqu'elle demande un regroupement familial. La demande de regroupement familial doit être déposée dans les trois mois suivant la décision de justice.

Politiques de migrations familiales

Dans bien des cas, les procédures de regroupement familial sont plus restrictives ou assorties de conditions supplémentaires. En Belgique, depuis 2017, la demande d'un parent visant à rejoindre son enfant déjà reconnu réfugié dans le pays, est désormais traitée comme une demande de regroupement familial si l'enfant a effectué sa demande d'asile avant d'atteindre l'âge de 18 ans. Dans de tels cas, les parents sont dispensés de payer les frais de procédure de regroupement familial en vigueur. La demande de regroupement familial doit être déposée dans les trois mois à compter du jour où le statut de réfugié est accordé au mineur.

En 2017, les Pays-Bas ont adapté les règles en matière de migrations familiales en facilitant les conditions dans certains cas mais en supprimant des critères d'octroi dans d'autres. Les étrangers de moins de 18 ans ayant des « liens personnels étroits » avec des grands-parents résidant aux Pays-Bas peuvent demander un titre de séjour. Les couples mariés souhaitant se regrouper aux Pays-Bas n'ont plus besoin de démontrer qu'ils cohabitaient auparavant à l'étranger. En revanche, les enfants adultes qui ne peuvent pas apporter la preuve qu'ils vivent habituellement avec leurs parents aux Pays-Bas ou qu'ils sont à leur charge ne peuvent plus demander de titre de séjour.

La Suisse a imposé des exigences linguistiques aux personnes demandant un permis de séjour temporaire B basé sur le regroupement familial ; il faut maintenant avoir le niveau A1 ou équivalent à l'oral, ou apporter la preuve que l'on suit un cours de langue au niveau A1. Israël a pris une décision selon laquelle les éthiopiens membres du groupe communautaire "Falash Mura" peuvent demander le regroupement familial (soumis à certaines limites) et une résolution imposant un quota de 1 000 personnes pour 2019 a été votée.

En Nouvelle-Zélande, les partenaires des étudiants qui sont aux premiers niveaux de qualification ne peuvent pas demander de visas de travail ouvert à moins que le demandeur principal travaille dans un secteur figurant sur la liste des métiers en tension à long terme (*Long Term Skill Shortage*).

En Suède, la contrainte imposée en matière de regroupement familial aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire a été levée en juin 2019. Elle avait été imposée en 2015, lorsqu'il avait été décidé d'octroyer un titre de séjour temporaire plutôt que permanent aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire ; la décision de n'accorder qu'un titre temporaire a été maintenue pour 2021.

À compter de mars 2019, le ministère danois de l'immigration et de l'intégration peut fixer un plafond mensuel du nombre de permis de séjour octroyés à des réfugiés résidant dans le pays, au titre du regroupement familial. Il peut décider d'en fixer un par exemple en cas de pic de demandes d'asile. De la même manière, l'Allemagne a imposé un plafond de 1 000 cas par mois de regroupement familial avec des personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire.

Ailleurs, les conditions ont été assouplies. Le Canada a, par exemple, introduit un certain nombre de dispositions visant à faciliter les migrations familiales. Entre autres mesures, la limite d'âge fixée pour les enfants à charge est passée de 19 à 22 ans et une nouvelle procédure d'admission, améliorée, a été mise en place en janvier 2019 pour le parrainage des parents et des grands-parents.

En matière de politiques de migrations familiales, la tendance est à la mise en place de visas autres que les visas de résident pour les parents et parfois les grands-parents, afin de leur permettre de rendre visite à leur famille sans nécessiter de titre de séjour permanent. En Australie, à compter de la mi-2019, les citoyens australiens, les résidents permanents ou les citoyens néo-zélandais qui répondent aux critères voulus peuvent demander de parrainer un parent pour l'obtention d'un visa (temporaire) de parent parrainé. Un visa de cinq ans est une alternative au visa de visiteur temporaire et au visa permanent octroyé aux parents, pour lequel le délai d'attente est long. Le gouvernement a plafonné à 15 000 par an le nombre de nouveaux visas. En 2018, la possibilité a été offerte aux titulaires de visas pour retraités (sous-classe 410) et de visas pour investisseurs retraités (sous-classe 405) remplissant les critères voulus, de demander un titre de séjour permanent en Australie.

Sécurité aux frontières et migrations irrégulières

La régularisation des immigrés en situation irrégulière n'a eu lieu qu'à petite échelle, en application de procédures continues. En Grèce, les titres de séjour peuvent être délivrés pour motifs exceptionnels à des étrangers sans papier. La durée de validité de tels titres de séjour (régularisation au cas par cas) a été allongée à trois ans, et les conditions d'octroi ont été modifiées afin que les personnes concernées doivent seulement apporter la preuve qu'elles ont vécu sept ans en Grèce sans interruption ou qu'elles ont un lien parent-enfant avec un ressortissant grec mineur.

Le Chili a procédé à des régularisations d'avril à juillet 2018. Au cours de cette période, tout étranger étant entré dans le pays en évitant les postes frontaliers, ou dont le visa de touriste ou autre titre de séjour est périmé, ou travaillant en situation irrégulière, pouvait demander un titre de séjour temporaire. Plus de 155 000 étrangers en ont fait la demande et, en juin 2019, près de 129 000 permis avaient été délivrés.

En octobre 2018, l'Irlande a annoncé le lancement d'un programme limité de régularisation temporaire des étrangers qui détenaient un permis d'étudiant valable de janvier 2005 à décembre 2010 mais qui se sont ensuite retrouvés en situation irrégulière. D'octobre 2018 à janvier 2019, ils pouvaient demander un timbre « 4S », leur permettant de vivre et de travailler en Irlande pendant deux ans sans permis de travail distinct.

Migrations étudiantes et transitions post-études

Conditions favorables destinées à attirer et retenir les étudiants

Les pays de l'OCDE ont manifestement tendance à prolonger le permis de séjour des étudiants internationaux diplômés. La Directive de l'UE de 2016 sur les étudiants et les

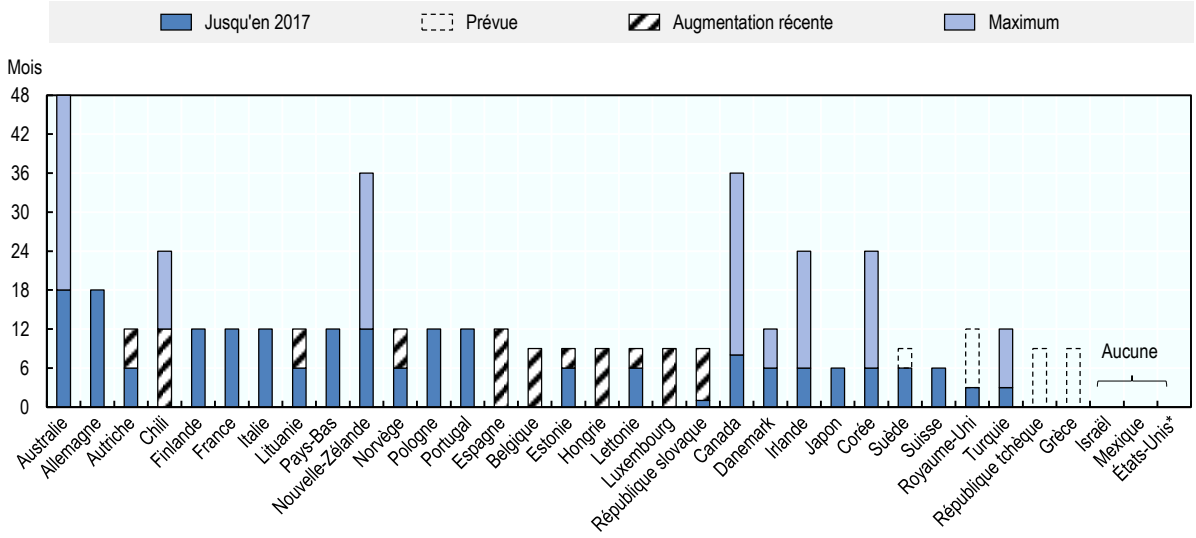
chercheurs fixe la durée minimale de séjour dans les pays participants après obtention d'un diplôme à neuf mois, ce qui a eu des incidences sur les politiques de bon nombre des pays membres de l'UE (Graphique 1.15). Dans certains cas, cette possibilité n'existait pas et la transposition de la directive en a entraîné la création (par exemple en Belgique, en Hongrie, au Luxembourg). Dans d'autres, elle a entraîné un allongement de la durée de séjour prévue (Autriche, Lituanie, Lettonie, Estonie et République slovaque). En Espagne et en Autriche, la durée de séjour a été fixée à 12 mois, au-delà du minimum prévu dans la directive. En 2018, la Norvège a également porté la durée de séjour de 6 à 12 mois et a étendue l'égibilité aux chercheurs.

Fin 2018, la France a introduit une « nouvelle stratégie nationale d'attractivité des étudiants » en mobilité internationale, l'objectif étant d'accroître de plus de 50 % le nombre d'inscriptions d'étudiants en mobilité internationale afin qu'il atteigne 500 000 d'ici 2027. À partir de l'année universitaire 2019/2020, les nouvelles initiatives permettront de s'inscrire en ligne, un guichet unique et un visa prioritaire seront proposés ainsi qu'un titre de séjour spécifique permettant de revenir en France. Les droits d'inscription pour les étudiants extra-européens ont été multipliés par dix et sont désormais de 2 770 ou 3 770 EUR. Les exonérations et les bourses ont également augmenté. Un label « Bienvenue en France » sera attribué aux universités qui prennent des mesures en faveur des étudiants en mobilité internationale.

La République tchèque a créé en 2017 un projet pilote, « Student Mode » pour accélérer les procédures d'admission des étudiants en mobilité internationale pour un groupe de pays choisis. Les universités doivent déposer une demande de participation au projet et fournir un soutien aux candidats. Le projet est ouvert aux ressortissants de 16 pays africains et de cinq pays d'Asie du Sud ainsi qu'à ceux de divers autres pays.

Graphique 1.15. De nombreux pays de l'OCDE ont récemment prolongé les délais de séjour pour recherche d'emploi après obtention d'un diplôme

Durée du séjour de recherche d'emploi après obtention d'un diplôme dans différents pays de l'OCDE, 2019



Note : pour les États-Unis, il s'agit de *Optional Practical Training* (OPT, formation pratique facultative), qui consiste à prolonger la validité du visa étudiant pour permettre à un étudiant de suivre une formation de troisième cycle. Pour certaines catégories, la prolongation de validité peut aller jusqu'à 36 mois.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993484

De la même manière, la tendance est à l'élargissement du droit de travail des étudiants. C'est ainsi qu'en juillet 2018, la Lettonie a accordé aux étudiants en master ou doctorat un droit d'accès illimité au marché du travail, et à tous les autres étudiants la possibilité de travailler jusqu'à 40 heures par semaine pendant les vacances et 20 pendant l'année universitaire. En Nouvelle-Zélande, le droit de travail des étudiants après obtention de leur diplôme est davantage lié aux qualifications. Selon leur niveau de qualification, les étudiants peuvent désormais obtenir à la fin de leurs études un visa de travail ouvert allant d'un à trois ans. Le visa de travail parrainé par les employeurs après la fin des études a été supprimé pour réduire la dépendance à l'égard des employeurs. Le Royaume-Uni a rétabli la délivrance d'un visa limité aux titulaires d'un master ou d'un doctorat à la fin de leurs études (« post-study work route »). Par ailleurs, aux termes des propositions contenues dans le livre blanc de 2018, à compter de 2021 les étudiants en mobilité internationale qui obtiendront un master ou un doctorat auprès d'une université britannique pourront rester respectivement six et douze mois après obtention de leur diplôme pour trouver un emploi qualifié. Les étudiants en licence ou au-delà pourront demander de passer à un visa pour travailleurs qualifiés jusqu'à trois mois avant la fin de leurs études au Royaume-Uni et jusqu'à deux ans après obtention de leur diplôme si la demande est faite hors du Royaume-Uni.

Mesures visant la vérification de la légalité du statut d'étudiant

En matière de gestion des migrations étudiantes, les pays ont tendance à empêcher les personnes voulant uniquement travailler, d'utiliser les visas étudiants pour entrer sur leur territoire. En Belgique, une loi votée en avril 2018 a modifié les règles relatives au séjour des étudiants en mobilité internationale. La loi précise également que le statut d'étudiant peut être retiré ou annulé en fonction des résultats universitaires. Elle permet de refuser le renouvellement du titre de séjour pour suivre une formation de master lorsque, par exemple, les résultats en licence ne sont pas suffisants. De la même manière, en 2018, la Lettonie a introduit des motifs de refus de délivrance ou de renouvellement d'un visa étudiant lorsque l'étudiant ne progresse pas ou n'a pas de bons résultats.

Initiatives concernant les émigrés

Les pays touchés par une émigration massive de leurs propres ressortissants ont intensifié leurs efforts pour les faire revenir. En Lettonie, un projet pilote lancé en 2018 par le ministère de la Protection de l'environnement et du Développement régional examinait comment faciliter le retour et la réintégration des émigrés lettons et de leurs familles. Au cours des huit premiers mois du projet, les coordonnateurs régionaux ont contacté environ 1 300 familles lettones émigrées, et 10 % d'entre elles sont déjà revenues en Lettonie. Ils ont informé ces émigrés de l'évolution des conditions de vie et des opportunités en Lettonie et du fait qu'au titre de cette initiative ceux qui rentrent au pays peuvent aussi demander jusqu'à 9 000 EUR d'aide financière. De nouvelles mesures ont été prises en 2018 pour aider les émigrés lituaniens au retour et elles consistent notamment à renforcer les capacités des « centres d'information » spécialement dédiés au pays, à offrir la possibilité de passer des appels gratuits depuis la Norvège et l'Irlande (pays d'accueil notables pour les émigrants lituaniens), à offrir un soutien psychologique, à fournir un soutien scolaire individuel aux enfants des Lituaniens rentrant au pays et à rembourser le coût des documents nécessaires au retour. En Espagne, le « Plan de retour en Espagne » qui a été lancé vise à réunir différents acteurs publics et privés chargés d'examiner la situation des Espagnols vivant à l'étranger et de mettre en place des conditions favorables à leur retour.

Certains pays proposent un allégement fiscal parmi les mesures susceptibles de décider les émigrés à revenir dans leur pays d'origine. Au Portugal, par exemple, les émigrés qui ont vécu à l'étranger pendant au moins trois ans et qui rentrent au pays entre janvier 2019 et décembre 2020 bénéficieront d'une réduction d'impôts sur le revenu de 50 % jusqu'en 2023.

Mobilité des jeunes

Le réseau d'accords continue de se développer. En 2018, l'Autriche a élargi son programme vacances-travail aux accords conclus avec Israël, le Canada, le Chili et l'Australie. La Suède a passé un accord vacances-travail avec Hong Kong (Chine) et l'Argentine en 2017, et avec l'Uruguay en 2018.

En Australie, à compter de novembre 2018, les modifications apportées au programme vacances-travail sont destinées à soutenir les collectivités régionales et rurales. Par conséquent, des extensions de séjour sont maintenant offertes aux personnes travaillant dans le secteur agricole régional ainsi que des périodes de travail plus longues pour les employés agricoles. Pour certains pays, les quotas ont augmenté et pour d'autres la limite d'âge a été relevée.

Titre de séjour permanent

Certains pays ont ajouté des exigences linguistiques pour l'obtention d'un titre de séjour permanent ou d'un changement de statut après plusieurs années de séjour. En août 2018, le Conseil fédéral suisse a approuvé la modification des exigences en matière d'intégration et de langue (première langue du lieu de résidence) applicables aux ressortissants étrangers demandant un titre de séjour permanent. Les règles, publiées en février 2019, peuvent varier d'un canton à l'autre. En général, les titres de séjour permanents (permis C) d'une durée de 10 ans exigent le niveau A2 de maîtrise de la langue à l'oral et A1 à l'écrit ; les titres de séjour permanents (permis C) d'une durée de cinq ans exigent le niveau B1 à l'oral et A1 à l'écrit. Les ressortissants des pays voisins ainsi que les citoyens belges, danois, grecs, néerlandais, portugais et espagnols en sont dispensés. Les conjoints et partenaires enregistrés de citoyens suisses et les résidents permanents titulaires d'un permis C doivent répondre aux exigences d'intégration et avoir notamment le niveau A2 de maîtrise de la langue à l'oral et A1 à l'écrit. En Estonie, une personne souhaitant prolonger ou renouveler un titre de séjour temporaire à des fins d'emploi après avoir séjourné cinq ans dans le pays doit avoir le niveau A2 de maîtrise de l'estonien.

Changements administratifs et plans d'action

Plusieurs pays ont modifié leur cadre administratif. Au Japon, l'actuel Bureau de l'immigration va être modernisé pour devenir l'Agence des services d'immigration, avec davantage de compétences et de personnel. L'Agence comprendra deux divisions : une division des départs et du contrôle de l'immigration et une division des contrôles de résidence et de soutien aux résidents. Outre ses compétences en matière d'immigration, l'Agence devrait assurer une coordination avec d'autres ministères, agences et collectivités locales pour améliorer les conditions des travailleurs étrangers. Elle supervisera la formation technique et les systèmes de travailleurs qualifiés pour des emplois spécifiques.

En Lituanie, la « Stratégie 2018-2030 pour les politiques démographiques, migratoires et d'intégration » (*Strategy for the Demographic, Migration, and Integration Policy for 2018–2030*) a été adoptée en 2018. Elle définit trois objectifs visant à la mise en place d'un environnement favorable à la famille, à la gestion des flux migratoires et à l'intégration

des personnes âgées dans la vie publique. Elle vise à encourager les migrations de retour et à parvenir à des flux d'entrée de ressortissants étrangers, grâce à des politiques en matière d'attractivité, d'admission, d'intégration et d'ouverture. Elle a par ailleurs pour objectif de mener une action efficace à l'égard de la diaspora lituanienne.

Notes

[1] Ensemble, elles forment ce que l'on pourrait appeler les « passages à un titre de séjour permanent » ou les « ajouts à la population des résidents permanents » et non un afflux physique d'immigrés permanents, bien que dans certains cas les deux coïncident.

[2] La durée moyenne d'un détachement est de 98 jours pour les détachements relevant de l'article 12 du règlement et de 305 jours pour les détachements relevant de l'article 13 du règlement. Pour un examen détaillé des limitations en matière de données, voir De Wispelaere et Pacolet – HIVA-KU Leuven (2018).

[3] L'examen des migrations à caractère permanent ou temporaire présenté dans les sections précédentes repose sur des définitions standardisées dont le but est de rendre comparables l'ampleur et la composition des mouvements migratoires entre les pays. A l'exception de quelques pays, ces données ne sont pas encore disponibles par pays ou région d'origine. En revanche, les données nationales tirées des registres de population et d'autres sources ad hoc permettent de définir l'origine des migrants récents. Ces chiffres doivent être traités avec prudence, car ils peuvent recouvrir des groupes hétérogènes de migrants permanents et temporaires dans les différents pays d'accueil, mais ils donnent une idée de l'importance et de la constitution des flux selon le pays d'origine.

[4] En 2017, le nombre d'acquisitions de la nationalité espagnole pour raison de résidence a été réduit pour des raisons administratives.

[5] https://www.gov.uk/government/publications/the-uks-future-skills-based-immigration-system.

[6] Mig-Dir 142 - Compilation MS Replies.docx:

ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupMeetingDoc&docid=27531

Annexe 1.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 1.A.1. Entrées permanentes dans les pays de l'OCDE par catégorie, 2017

En milliers ; évolution par rapport à 2016

	Travail		Famille accompagnant les travailleurs		Famille		Humanitaire		Autres		Libre circulation	
	2017	%	2017	%	2017	%	2017	%	2017	%	2017	%
Allemagne	61.7	22	..		114.9	9	263.8	-40	7.1	7	412.7	-9
Australie	58.1	-4	65.5	-4	59.6	-2	22.0	25	0.4	37	12.6	-36
Autriche	5.0	-2	1.1	12	8.5	-5	25.6	-16	0.4	1	57.9	-3
Belgique	4.9	-8	..		28.7	9	13.8	-11	0.1	-6	60.2	2
Canada	80.9	16	78.3	-9	82.6	6	41.5	-30	3.3		..	
Corée	0.5	-30	..		13.3	-5	0.3	0	52.0	1	..	
Danemark	7.6	-7	4.6	7	7.1	-9	2.8	-63	5.5	8	29.3	5
Espagne	30.4	-11	..		116.7	10	4.1	-40	30.7	-8	142.1	19
États-Unis	64.8	-1	73.0	1	748.7	-7	146.0	-7	94.6	13	..	
Finlande	1.8	29	..		9.9	17	5.4	-44	0.1	-86	6.5	-9
France	30.0	8	..		97.9	0	32.5	40	19.7	-12	78.8	-9
Irlande	8.0	26	0.5	50	3.1	-25	0.8	30	..		27.8	-9
Israël	..		..		6.2	14	..		20.2	-2	..	
Italie	4.8	-18	..		113.5	11	31.8	-10	5.2	-2	61.5	-3
Japon	53.1	8	..		29.9	1	0.1	-34	16.2	-1	..	
Luxembourg	1.5	34	..		1.8	19	1.3	82	0.1	26	16.7	5
Mexique	5.2	-38	..		15.7	2	3.1	74	7.5	-19	..	
Norvège	2.8	13	..		14.2	-7	7.8	-50	..		23.9	-3
Nouvelle-Zélande	11.9	-16	12.3	-19	12.4	-25	4.1	3	..		6.5	8
Pays-Bas	17.9	21	..		29.0	17	7.8	-62	0.0		86.8	11
Portugal	7.6	36	..		14.0	40	0.5	56	1.8	-10	15.6	5
Royaume-Uni	31.0	12	17.8	4	61.2	16	18.7	30	29.6	25	183.8	-15
Suède	13.1	34	..	..	50.4	25	36.5	-49	..		32.1	-2
Suisse	1.9	5	..		20.6	-2	6.8	5	3.1	7	86.0	-7
OCDE	504.8	6	253.1	-4	1 659.9	0	677.2	-28	297.5	3	1 341.0	-5

Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993693

Tableau d'annexe 1.A.2. Évolutions préliminaires des flux migratoires, 2018

	2017	2018	% Évolution	Période couverte	Nombre de mois
Allemagne	1 412	1 382	-2	Jan-déc.	12
Australie	218	193	-12	Juil-juin	12
Autriche	139	132	-5	Jan-déc.	12
Belgique	124	129	+4	Jan-déc.	12
Canada	286	321	+12	Jan-déc.	12
Chili	..	..	..	..	..
Corée	453	495	+9	Jan-déc.	12
Danemark	67	65	-3	Jan-déc.	12
Espagne	454	559	+23	Jan-déc.	12
Estonie	9	10	+7	Jan-déc.	12
États-Unis	1 128	1 096	-3	Jan-déc.	9
Finlande	24	23	-2	Jan-déc.	12
France	247	256	+3	Jan-déc.	12
Grèce	..	..	..	..	..
Hongrie	36	49	+35	Jan-déc.	12
Irlande	57	62	+8	Avr-mai	12
Islande	12	12	0	Jan-déc.	12
Israël	28	30	+7	Jan-déc.	12
Italie	..	..	..	..	..
Japon	475	520	+9	Jan-déc.	12
Lettonie	5	5	0	Jan-déc.	12
Lituanie	10	12	+21	Jan-déc.	12
Luxembourg	23	23	+1	Jan-déc.	12
Mexique	32	37	+17	Jan-déc.	12
Norvège	50	44	-11	Jan-déc.	12
Nouvelle-Zélande	47	45	-5	Jan-déc.	12
Pays-Bas	200	209	+4	Jan-déc.	12
Pologne	..	..	..	..	..
Portugal	..	..	..	..	..
République slovaque	..	..	..	..	..
République tchèque	46	58	+27	Jan-déc.	12
Royaume-Uni	563	525	-7	Jan-déc.	12
Slovénie	16	24	+55	Jan-déc.	12
Suède	125	114	-8	Jan-déc.	12
Suisse	147	148	0	Jan-déc.	12
Turquie	..	..	..	..	..

Note: Les données de 2018 disponibles pour la France, la Belgique et le Luxembourg n'incluent que les flux en provenance de pays hors UE28. Le total pour 2018 est basé sur l'hypothèse de flux intra-européens stables entre 2017 et 2018.
Source: Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993712

Tableau d'annexe 1.A.3. Permis pris en compte dans les statistiques sur les migrants temporaires de travail et leurs caractéristiques

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Allemagne (permis délivrés)	Stagiaires		
	Transferts intra-entreprises : *§ 8 BeschV (Praktische Tätigkeiten als Voraussetzung für die Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen), § 10 BeschV (Internationaler Personalaustausch, Auslandsprojekte), § 10a BeschV (ICT-Karte / Mobiler-ICT-Karte)*		
	Autres travailleurs : *§ 8 Abs. 2 BeschV (Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen - § 17a AufenthG bis zu 18 Monate), § 8 Abs. 3 BeschV (Anerkennung ausländischer Berufsqualifikationen - sonstige), § 11 Abs. 1 BeschV (Sprachlehrerinnen und Sprachlehrer), § 11 Abs. 2 BeschV (Spezialitätenköchinnen und Spezialitätenköche), § 12 BeschV (Au-Pair-Beschäftigungen), § 13 BeschV (Hausangestellte von Entsandten), § 19 Abs. 2 BeschV (Werklieferverträge), § 25 BeschV (Kultur und Unterhaltung), § 27 BeschV (Grenzgängerbeschäftigung), § 29 Abs. 1 BeschV (Internationale Abkommen - Niederlassungspersonal), § 29 Abs. 2 BeschV (Internationale Abkommen - Gastarbeitnehmer), § 29 Abs. 3 - 4 BeschV (Internationale Abkommen), § 29 Abs. 5 BeschV (Internationale Abkommen - WHO/Europaabkommen)*		
Australie (Visas temporaires accordés, années fiscales, ressortissants de Nouvelle-Zélande exclus)	Vacanciers actifs : sous-catégories 417 et 462	Jusqu'à 1 an.	Sous-catégorie 417 : non soumis à quota ; Sous-catégorie 462 : quota sauf pour les États-Unis.
	Stagiaires : Visa *Training* (sous-catégorie 407) introduit en 2016. Ancien visas *Temporary Work (Training and Research)* (sous-catégorie 402) (dont *'Occupational trainee'* et *'Professional development'*) fermé à de nouvelles candidatures depuis 2016 ; les visas suivants qui sont fermés à de nouvelles candidatures depuis le 24 nov. 2012 : *Visiting Academic* (sous-catégorie 419), *Occupational Trainee* (sous-catégorie 442), *Professional Development* (sous-catégorie 470) ; et le visa *Trade Training Skills* (sous-catégorie 471) supprimé en sept. 2007.	Jusqu'à 2 ans.	
	Travailleurs saisonniers : *Seasonal Worker Programme* (sous-catégorie 416 remplacée par la sous-catégorie 403 à partir de nov. 2016)	Entre 4 et 7 mois.	Non soumis à quota.
	Transferts intra-entreprises : visas de la sous-catégorie 457 délivrés (aux demandeurs principaux)	Jusqu'à 4 ans.	
	Autres travailleurs : Autres travaux temporaires (Experts pour mission courte); Relations internationales (sauf travailleurs saisonniers); Activité temporaire; Travail temporaire (qualifié) (sauf transferts intraentreprises)		
Autriche	Transferts intra-entreprises : Travailleurs en rotation		Non soumis à quota.
	Travailleurs saisonniers : saisons touristiques d'hiver et d'été, Agriculture, Travailleurs saisonniers de base, Aidants aux récoltes (nombre de personnes estimé sur la base du nombre de permis délivrés).	Jusqu'à 12 mois.	
	Autres travailleurs : Chercheurs, Artistes (sous contrat ou à leur propre compte), travailleurs indépendants		Non soumis à quota.

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Belgique	Vacanciers actifs (10 principaux pays d'origine)		
	Stagiaire		
	Autres travailleurs : Au Pair ; Artistes ; Sportifs ; Professeurs invités et formateurs ; Autres travailleurs temporaires		
Canada (TFWP & IMP programmes – premiers permis)	Transferts intra-entreprises (ICT) : Détenteurs d'un permis du Programme de mobilité internationale (PMI) par année de d'obtention du premier permis (Commerce – ICT ; NAFTA – ICT ; GATS ; Intérêts canadiens – ICT)	Variable.	
	Travailleurs saisonniers : Programme des travailleurs agricoles saisonniers(Programme des travailleurs étrangers temporaires) : entrées effectives	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs : Expérience internationale Canada (EIC), vacanciers actifs et programmes internationaux pour les jeunes (PMI)	Non renouvelable.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Programme de mobilité internationale (PMI) : Accords (hors transferts intra-entreprises) ; Intérêts canadiens(hors vacanciers actifs, conjoints et transferts intraentreprises) ; Autosuffisants ; Candidats à la résidence permanente au Canada ; Raisons humanitaires ; Programme des travailleurs étrangers temporaires : Aides familiaux résidents ; Travailleurs agricoles (non saisonniers) ; Pogramme des travailleurs étrangers temporaires (autres)	IMP : variable ; Aides familiaux résidents : illimité ; Programme des travailleurs étrangers temporaires (autres) : non renouvelable.	Non soumis à quota.
Corée (visas délivrés)	Stagiaires de l'industrie : D-3		
	Vacanciers actifs : H-1		
	Transferts intra-entreprises : D-7		
	Autres travailleurs : visas D-6 ; D-9 ; E-1 to E-9 ; H2		
Danemark	Vacanciers actifs		
	Stagiaires		
	Autres travailleurs : Statut de fait, Au pair, Volontaires		
Espagne	Travailleurs saisonniers : Autorisations de travail temporaire		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Permis pour employés à contrats de durée limitée ; Permis de fournisseurs de service international ; Permis de résidence temporaire pour des professions spécifiques ne nécessitant pas d'autorisation de travail ; Chercheurs ; Stagiaires et travailleurs dans la recherche-développement.	Jusqu'à 12 mois	
États-Unis (visas autres que « immigration »)	Travailleurs saisonniers : H-2A - Travailleurs temporaires dans l'agriculture	Jusqu'à 3 ans.	Non soumis à quota.
	Vacanciers actifs : J-1 - *Exchange visitor, Summer Work Travel Programm*	Jusqu'à 4 mois.	Quota.
	Stagiaires : H3	Jusqu'à 2 ans.	
	Transferts intra-entreprises : L-1 (personnel de direction, managers, et spécialistes employés dans une entreprise internationale)	Maximum de 1 an pour le premier séjour. Jusqu'à 3 ans (employés L-1A). Extensions jusqu'à 7 ans maximum (5 ans pour les L-1B).	
	Autres travailleurs :		
	H-2B – Travailleurs temporaires dans des secteurs non-agricoles	Jusqu'à 3 ans.	Quota.
	H-1B – Travailleurs temporaires de mérite et compétence exceptionnels (hors infirmiers)	Jusqu'à 3 ans initialement. Maximum de 6 ans au total (il y a des exceptions).	
	H-1B1 – Travailleurs dans le cadre d'un accord de libre échange (Chili/Singapour)		
	H-1C – Infirmiers dans les zones en pénuries de main-d'œuvre médicale (expiré en 2009)	Jusqu'à 3 ans.	

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	O-1 – Personnes aux capacités exceptionnelles dans les domaines scientifiques, artistiques, de l'éducation, les affaires ou l'athlétisme	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	O-2 – Personne accompagnant ou assistant un artiste ou athlète détenteurs d'un O-1	Jusqu'à 3 ans (extension jusqu'à 1 an).	
	P-1 – Athlète reconnu internationalement ou membre d'une équipe reconnue internationalement	Jusqu'à 5 ans (1 an pour les groupes d'athlètes). Maximum de 10 ans (5 ans pour les groupes d'athlètes).	
	P-2 – Artiste ou entraîneur dans un programme d'échange réciproque	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an).	
	P-3 – Artiste ou entraîneur dans un programme non réciproque	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 1 an).	
	R-1 – Personnes dans des activités religieuses	Jusqu'à 30 mois initialement.	
	TN – *NAFTA professional*	Jusqu'à 3 ans.	
Finlande	Travailleurs saisonniers: visas pour travailleurs saisonniers	Jusqu'à 9 mois	
	Stagiaires		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
France (premier permis délivrés)	Transferts intra-entreprises : Salarié en mission / Salarié détaché ICT	Jusqu'à 3 ans.	
	Travailleurs saisonniers : entrées annuelles – statistiques de l'OFII	Jusqu'à 9 mois par an (autorisation valable 3 ans).	
	Vacanciers actifs : Programme vacances travail	Jusqu'à 12 mois.	
	Stagiaires	Jusqu'à 1 an initialement (extension jusqu'à 3 ans au total).	
	Autres travailleurs : Migrations économiques temporaires (visa "salarié" < 12 mois)	Jusqu'à 12 mois (renouvelable).	
Irlande	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires: *Internship employment permit*		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Contrats de services ; Accords d'échanges ; *Sport and Cultural Employment Permits*		
Israël (entrées sauf travailleurs palestiniens ; et effectifs de travailleurs journaliers jordaniens en emploi dans des secteurs non soumis à quotas)	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs :		
	Construction : travailleurs jordaniens (journaliers); Projet de voie ferrée Tel Aviv-Jérusalem ; Projet de tramway à Tel Aviv ; Projets dans les ports fluviaux ; Programmes pour les travailleurs turcs ; Programmes pour les travailleurs étrangers (5 accords bilatéraux)	Travailleurs journaliers: illimité; autres travailleurs: renouvelable jusqu'à 63 mois.	Quota.
	Tourisme : travailleurs journaliers jordaniens dans l'hôtellerie et dans la construction à Eilat	Illimité.	Quota.
	Agriculture	Non renouvelable.	Quota.
	Soins à domicile	Renouvelable jusqu'à 63 mois (ou jusqu'à 7 ans if no employer change entre 5 et 7 ans de séjour).	Non soumis à quota.
	Spécialistes et hautement qualifiés *(Experts working visa)*	Illimité.	Non soumis à quota.
Italie	Travailleurs saisonniers		
	Vacanciers actifs		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Japon (nouveaux visas, hors ré-entrées)	Stagiaires : Stagiaires et techniciens stagiaires		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Professeurs; Artistes; Activités religieuses ; Journalistes ; Chercheurs ; Instructeurs ; Entraîneurs ; Activités culturelles		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
Luxembourg	Stagiaires		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Mexique	Travailleurs saisonniers : Cartes de travailleurs frontaliers en visite *(Tarjeta de Visitante Trabajador Fronterizo)*	Jusqu'à 5 ans	
	Autres travailleurs : Permis de résidence temporaire *(Tarjetas de Residente Temporal)* pour raison de travail		
Norvège (hors ressortissants de l'UE/AELE)	Travailleurs saisonniers	Non renouvelable.	
	Vacanciers actifs		
	Stagiaires		
	Transferts intra-entreprises		
	Autres travailleurs : Travailleurs temporaires non-qualifiés non-saisonniers		
Nouvelle-Zélande (hors ressortissants australiens)	Travailleurs saisonniers : *Recognised Seasonal Employer Limited Visa ; Supplementary Seasonal Employment* (extensions)	Jusqu'à 7 mois (ou 9 mois pour les ressortissants-résidents de Tuvalu et Kiribati) ; extensions possible jusqu'à 6 mois.	Quota.
	Vacanciers actifs : *Working Holiday Scheme*	Jusqu'à 12 mois (ou 23 mois pour les ressortissants britanniques ou canadiens).	Quota pour certains pays.
	Stagiaires : Expérience professionnelle pour les étudiants ; stagiaires en médecine ou dentisterie ; apprentis de la course *NZ racing* ; stagiaires religieux	Stage pratique pour les étudiants non inscrits en Nouvelle-Zélande (ou inscrits pour 3 mois maximum) : jusqu'à 6 mois ; stagiaires religieux : jusqu'à 3 ans ; Apprentis jockeys : jusqu'à 4 ans.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs :		
	Essential skills	Jusqu'à 5 ans.	Non soumis à quota.
	Entertainers and Associated Workers	Durée du contrat.	Non soumis à quota.
	Talent (employeurs accrédités)	Jusqu'à 30 mois.	Non soumis à quota.
	Exchange Work	Jusqu'à 12 mois.	Quota.
	Long Term Skill Shortage List Occupation	Jusqu'à 30 mois.	Non soumis à quota.
	China Special Work	Jusqu'à 3 ans.	Quota.
	Skilled Migrant and Specialist skills	Illimité.	Non soumis à quota.
	Talent - Arts, Culture and Sports	Illimité.	Non soumis à quota.
Pologne	Travailleurs saisonniers (données d'Eurostat)	Jusqu'à 6 mois.	Non soumis à quota.
	Autres travailleurs : Estimation sur la base des formulaires administratifs déposés par les employeurs souhaitant recruter des travailleurs en provenance de 6 pays (Arménie, Bélarus, Géorgie, Moldova, Russie et Ukraine) selon une procédure d'embauche simplifiée	Jusqu'à 6 mois.	Non soumis à quota.
Portugal	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Royaume-Uni (visas délivrés)	Vacanciers actifs : Tier 5 - pre PBS Youth Mobility	Jusqu'à 24 mois (visa multi-entrées).	
	Transferts intra-entreprises :		
	Tier 2 - Intra Company Transfers Short Term (fermé le 6 avril 2017)		
	Tier 2 - Intra Company Transfers Long Term	Maximum 5 ans (9 ans si salaire > 120 000 GBP par an).	
	Autres travailleurs :		

Pays	Nom du programme	Durée de résidence / renouvelabilité du contrat	Existence d'un quota
	Tier 5 - pre PBS Charity Workers	Jusqu'à 12 mois ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS Creative and Sporting	Jusqu'à 12 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS Government Authorised Exchange	Jusqu'à 12 ou 24 mois (selon le programme) ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS International Agreement	Jusqu'à 2 ans, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 28 jours (le plus court des deux).	
	Tier 5 - pre PBS Religieux	Jusqu'à 3 ans et 1 mois, ou durée indiquée sur le certificat de parrainage plus 1 mois (le plus court des deux).	
	Non-PBS – Travailleurs domestiques dans des ménages privés	Jusqu'à 6 mois.	
Slovénie	Travailleurs saisonniers		
	Autres travailleurs	Jusqu'à 12 mois	
Suède	Travailleurs saisonniers: cueilleurs de baies		
	Vacanciers actifs : visas de vacanciers actifs		
	Stagiaires		
	Autres travailleurs : Athlètes et entraîneurs ; Au Pair ; Transferts intra-entreprises ; Interprètes ; Chercheurs invités.		
Suisse	Stagiaires	Jusqu'à 18 mois.	Quota.
	Autres travailleurs (hors travailleurs détachés) :		
	Employés avec permis de travail	Jusqu'à 12 mois.	Quota (contrats entre 4 à 12 mois) ou non (permis<4 mois).
	Musiciens et artistes	Jusqu'à 8 mois.	Non soumis à quota.

Chapitre 2. Situation des immigrés sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE

Ce chapitre examine la situation des immigrés sur le marché du travail entre 2007 et 2018. Il accorde une attention plus particulière à l'évolution de la situation professionnelle des immigrés arrivés récemment et à celle de la qualité des emplois occupés par les immigrés, en période de reprise économique et alors que les flux récents d'immigration sont élevés, notamment les migrations pour raisons humanitaires. La seconde partie de ce chapitre s'intéresse à l'évolution récente des politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE, en mettant plus particulièrement l'accent sur la manière dont les immigrés s'intègrent au marché du travail du pays d'accueil.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

L'amélioration de la situation des immigrés et des personnes nées dans le pays sur le marché du travail s'est confirmée en 2018. Dans cet environnement favorable en termes d'emploi, les immigrés admis pour raisons humanitaires au cours des dernières années s'insèrent progressivement sur le marché du travail. Toutefois, l'intensité de ces flux d'immigration n'a pas été la même selon les pays, d'où des effets divergents sur la situation globale des immigrés sur le marché du travail. La première partie du chapitre replace ces évolutions récentes dans une perspective de plus long terme et examine la situation des immigrés sur le marché du travail selon leurs caractéristiques socio-économiques. La deuxième partie du chapitre étudie l'évolution récente des politiques relatives à l'intégration des immigrés au marché du travail.

Principaux résultats

- L'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail en 2018 a confirmé l'embellie constatée dans la plus grande partie des pays de l'OCDE ces cinq dernières années. En moyenne dans la zone OCDE, le taux de chômage des immigrés a baissé de 9.4 % à 8.7 % entre 2017 et 2018 ; par ailleurs, deux tiers des immigrés occupaient un emploi en 2018, soit une hausse de 1 point de pourcentage par comparaison avec 2017.
- Pour la première fois en 2018, dans l'Union européenne, le taux de chômage global des immigrés est tombé en deçà de son niveau d'avant la crise de 2007 pour atteindre 10.6 %, soit quatre points de pourcentage de plus que celui des personnes nées dans le pays. À titre de comparaison, la situation des immigrés sur le marché du travail en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande était comparable à celle des personnes nées dans le pays, et meilleure aux États-Unis.
- L'accès à l'emploi reste difficile pour certaines catégories d'immigrés, notamment les jeunes et les moins qualifiés. Les femmes et les seniors (55-64 ans) ont enregistré la plus forte amélioration de leur taux d'emploi. Toutefois, les femmes immigrées restent systématiquement moins bien loties sur le marché du travail comparé aux femmes nées dans le pays et à leurs homologues masculins.
- Dans l'Union européenne en 2018, plus de 18 % des immigrés de 15 à 24 ans étaient sans emploi et sortis du système éducatif, contre 11 % pour leurs homologues nés dans le pays. Dans les pays de l'OCDE non européens, cette proportion était moins élevée. On observe toutefois des progrès dans la plupart des pays.
- Contrairement à la plupart des autres catégories d'immigrés, la situation des immigrés nés au Moyen-Orient sur le marché du travail s'est à peine améliorée entre 2013 et 2018 dans l'UE : plus d'un immigré sur cinq originaire de cette région était au chômage en 2018, une proportion globalement stable depuis 2013.
- L'amélioration du taux d'emploi des immigrés arrivés récemment est plus marquée dans les pays où il était déjà relativement élevé, comme l'Irlande ou le Royaume-Uni. En revanche, aucune embellie n'est observée dans les pays où leur situation sur le marché du travail était moins favorable au départ, comme l'Italie et la France, où 40 % seulement environ des immigrés récents occupaient un emploi en 2018.

- L'augmentation des taux d'emploi est souvent associée à une augmentation de la proportion de travailleurs immigrés vivant sous le seuil de pauvreté. C'est dans les pays d'Europe du Sud et aux États-Unis que la proportion de travailleurs pauvres est la plus élevée. En 2017, dans l'Union européenne, 18 % environ des travailleurs immigrés étaient pauvres, contre 8 % de leurs homologues nés dans le pays.
- Les immigrés, et surtout les femmes, sont plus nombreux à travailler à temps partiel, et la proportion de ceux qui souhaitent travailler plus est en hausse.
- Face à la baisse continue du flux de demandeurs d'asile et de réfugiés, la priorité des pouvoirs publics est progressivement passée de l'accueil des nouveaux arrivants à l'élaboration ou l'ajustement des politiques d'intégration. Quelques pays ont renforcé les ressources allouées aux autorités locales à l'appui de l'intégration des nouveaux arrivants.
- Plusieurs pays ont pris des mesures en vue d'améliorer les compétences linguistiques des immigrés.
- Les cours d'éducation civique occupent une place de plus en plus importante dans la stratégie d'intégration mise en œuvre dans les pays de l'OCDE.
- Plusieurs pays ont instauré des systèmes d'évaluation et de reconnaissance des diplômes de l'enseignement professionnel.
- Les pouvoirs publics accordent plus d'attention à la promotion de l'intégration des jeunes, notamment dans le système scolaire. Si certains pays ont axé leurs efforts sur l'accès des mineurs non accompagnés au logement, d'autres ciblent les familles avec enfants d'une manière plus générale.
- De plus en plus, les impératifs de suivi et d'évaluation influent sur la conception des politiques d'intégration et les innovations dans ce domaine.
- Les conditions de naturalisation mettent de plus en plus l'accent sur les résultats en matière d'intégration, parmi lesquels l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, plutôt que sur le nombre d'années de résidence.

Évolutions récentes de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la zone OCDE

Cette section s'ouvre sur un tour d'horizon des évolutions constatées au regard de la situation des immigrés sur le marché du travail entre 2017 et 2018, pour les replacer ensuite dans une perspective de plus long terme couvrant toute la période 2007-18, en vue de déterminer si les conséquences de la crise économique sur les immigrés ont été entièrement effacées et comment leurs conditions de travail ont évolué. Cette section permettra d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : i) Quels ont été les effets de la reprise économique sur les différentes catégories d'immigrés ? ii) Les immigrés récents sont-ils aujourd'hui mieux intégrés que par le passé ? iii) L'amélioration des possibilités d'emploi a-t-elle contribué à réduire la proportion de travailleurs immigrés vivant sous le seuil de pauvreté ?

Les immigrés ont profité de l'embellie globale enregistrée ces dernières années sur le front économique

L'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail en 2018 confirme les évolutions positives constatées dans la majorité des pays de l'OCDE ces cinq dernières années. En moyenne dans la zone OCDE, le taux de chômage des immigrés a reculé de 9.4 % à 8.7 % entre 2017 et 2018 (Tableau 2.1).

Le taux d'emploi des immigrés a lui aussi enregistré une évolution positive. En 2018, plus de deux tiers des immigrés occupaient un emploi en moyenne dans les pays de l'OCDE, soit près d'un point de pourcentage de plus qu'en 2017. Pour autant, les écarts entre immigrés et personnes nées dans le pays en termes de taux de chômage et de taux d'emploi restent inchangés.

L'amélioration de la situation des immigrés sur le marché du travail a été particulièrement marquée dans l'Union européenne, comme en témoigne la progression de 1.6 point de pourcentage du taux d'emploi des personnes nées à l'étranger en 2018, à 66 %. C'est en Autriche, en Pologne et en République slovaque que l'embellie a été la plus notable, sur fond d'amélioration globale de l'état du marché du travail. À l'inverse, la situation s'est détériorée en Estonie, en Hongrie et en Islande.

En dehors de l'Europe, la situation des immigrés sur le marché du travail s'est améliorée en Australie, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'en Turquie, et elle est restée stable au Canada. Le Chili a enregistré une forte baisse du taux d'inactivité des immigrés depuis 2015, qui s'est traduit par une hausse à la fois du taux de chômage et du taux d'emploi. Dans tous ces pays (à l'exception de la Turquie), plus de 70 % des immigrés d'âge actif occupaient un emploi en 2018.

À l'échelle de l'UE, les progrès enregistrés sur le front de l'emploi ont profité, en moyenne, à la fois aux femmes et aux hommes nés à l'étranger (Tableau d'annexe 2.A.1). Néanmoins, dans la plus grande partie des pays européens, l'embellie a été plus prononcée pour les hommes. Dans les pays de l'OCDE non européens, la variation annuelle enregistrée est généralement inférieure à un point de pourcentage pour les hommes comme pour les femmes, à l'exception de l'Australie où les immigrées ont vu leur taux d'emploi progresser de deux points et du Mexique où leur taux d'emploi a diminué dans les mêmes proportions.

L'analyse de l'évolution des taux d'emploi et de chômage des immigrés depuis 2007 met en évidence des tendances divergentes

Au cours des dix dernières années, la population immigrée a augmenté de manière relativement sensible dans plusieurs pays de l'OCDE, notamment dans l'Union européenne, en Australie, au Canada et aux États-Unis. Dans ces pays, les populations nées dans le pays et d'âge actif ont soit augmenté à un rythme beaucoup plus modéré (Australie et États-Unis) soit diminué (UE et Canada) (Tableau 2.2). Dans l'Union européenne, le nombre de citoyens d'âge actif bénéficiant de la mobilité au sein de l'UE a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des immigrés nés dans des pays tiers.

Tableau 2.1. Situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE en 2018

	2018		Variation annuelle		Écart avec les personnes nées dans le pays en 2018	
	Pourcentages		Points de pourcentage			
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de chômage	Taux d'emploi
Allemagne	6.0	69.5	-0.4	1.4	3.1	-8.1
Australie	5.5	72.0	-0.4	1.2	0.1	-3.0
Autriche	9.4	68.0	-1.3	2.5	5.7	-6.4
Belgique	11.5	58.3	-1.8	1.8	6.8	-7.7
Canada	6.4	72.3	-0.4	-0.4	0.6	-2.0
Chili	7.5	76.9	1.7	3.1	-0.8	16.7
Corée	4.6	70.9	-	-	-	-
Danemark	9.8	66.4	-0.8	1.4	5.5	-10.6
Espagne	20.7	61.6	-2.7	1.9	6.5	-1.0
Estonie	7.9	70.1	1.4	-1.6	2.7	-5.2
États-Unis	3.5	71.6	-0.5	0.7	-0.6	2.4
Finlande	14.1	62.2	-1.7	1.9	7.0	-10.6
France	14.6	58.5	-0.8	1.9	6.3	-7.9
Grèce	28.6	52.8	-1.3	0.1	10.0	-2.3
Hongrie	4.6	71.7	1.2	-2.0	0.9	2.5
Irlande	7.2	70.7	-1.0	1.7	1.8	2.7
Islande	5.1	82.5	2.4	-5.6	2.6	-2.8
Israël	3.5	78.8	-0.2	-0.1	-0.8	12.1
Italie	13.7	60.9	-0.5	1.0	3.4	2.8
Lettonie	7.7	69.0	-0.3	2.4	0.1	-3.0
Lituanie	7.4	71.1	0.9	1.0	1.2	-1.4
Luxembourg	6.4	71.4	-1.5	0.6	2.0	9.6
Mexique	4.1	51.8	-0.1	-0.4	0.7	-9.7
Norvège	7.9	69.7	-1.2	0.3	5.0	-6.8
Nouvelle-Zélande	4.1	77.2	-0.5	0.8	-0.5	-0.5
Pays-Bas	7.0	64.9	-1.9	1.9	3.6	-14.3
Pologne	4.7	73.0	-3.6	3.1	0.8	5.7
Portugal	8.5	75.1	-1.5	0.8	1.4	6.0
République slovaque	n.r.	73.3	n.r.	3.5	n.r.	5.7
République tchèque	2.5	79.4	-0.5	1.9	0.2	4.8
Royaume-Uni	4.7	73.7	-0.5	1.2	0.7	-1.2
Slovénie	6.5	67.0	-2.0	0.7	1.4	-4.6
Suède	15.7	66.7	0.2	0.4	11.8	-14.1
Suisse	7.9	76.6	-0.1	0.7	4.5	-5.3
Turquie	12.1	47.4	-3.3	1.2	1.0	-4.7
Moyenne OCDE	**8.7**	**68.3**	**-0.7**	**0.8**	**2.9**	**-2.4**
Total OCDE	**7.1**	**69.0**	**-0.7**	**1.0**	**1.4**	**1.9**
UE 28	**10.6**	**66.0**	**-1.0**	**1.6**	**4.1**	**-2.9**

Notes : Corée : les taux portent sur les personnes nées à l'étranger résidentes de longue durée âgées de 15 à 59 ans, qui sont étrangères ou ont été naturalisées au cours des cinq dernières années ; Chili : les chiffres portent sur l'année 2017 et l'évolution présentée correspond à la période 2015-17 ; « Total OCDE » (moyenne pondérée) et « Moyenne OCDE » (moyenne simple) n'incluent pas le Chili, la Corée, ni le Japon.

Sources : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël ; Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur les forces de travail ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN); Corée : Enquête sur les conditions de vie des immigrés et Enquête sur les forces de travail et la population active des ressortissants coréens ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993978

Tableau 2.2. Évolution des effectifs de population en emploi ou d'âge actif selon le lieu de naissance, 2007-18

			Évolution entre 2007 et 2018		Part des personnes nées à l'étranger dans la population âgée de 15 à 64 ans en 2018
			Nés à l'étranger	Nés dans le pays	
UE 28	Population d'âge actif	Nés dans un autre pays de l'UE	+ 67.3		4.5
		Nés hors de l'UE	+ 22.8		9.1
		Population totale	+ 34.6	- 5.0	13.6
	Population en emploi	Nés dans un autre pays de l'UE	+ 79.9		4.8
		Nés hors de l'UE	+ 24.3		8.2
		Population totale	+ 40.3	+ 0.2	13.1
Australie	Population d'âge actif		+ 36.3	+ 9.3	32.1
	Population en emploi		+ 43.1	+ 9.5	31.2
Canada	Population d'âge actif		+ 42.5	- 2.3	27.7
	Population en emploi		+ 45.9	- 2.2	27.1
États-Unis	Population d'âge actif		+ 16.4	+ 3.3	11.1
	Population en emploi		+ 16.1	+ 1.7	18.7

Note : La population d'âge actif fait référence à la population âgée entre 15 et 64 ans.
Sources : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993997

Par conséquent, l'emploi total des immigrés a progressé dans la totalité des pays de l'OCDE. Dans l'UE, le nombre d'immigrés occupant un emploi nés dans un autre pays de l'UE a progressé de 80 %, alors que le nombre d'immigrés nés en dehors de l'UE n'a crû que de 24 % seulement. En Australie et au Canada, l'emploi des immigrés a augmenté de plus de 40 % depuis 2007, contre une progression plus modeste de l'ordre de 16 % aux États-Unis.

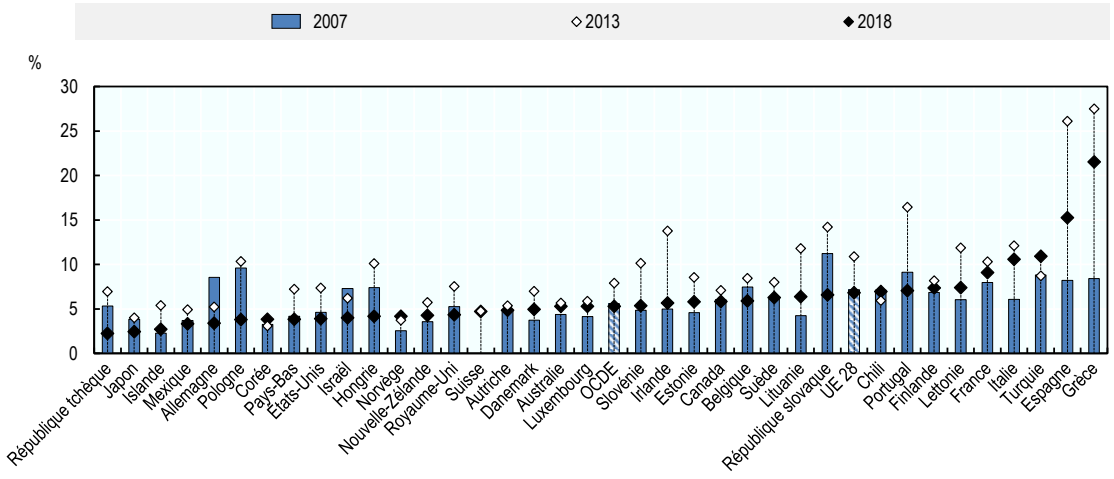
Durant la crise de l'emploi en 2007-08, le taux de chômage moyen dans la zone OCDE est passé de 5.6 % à 7.9 % entre 2007 et 2013, avant de retomber à 5.3 % en 2018.

Entre 2007 et 2013, le chômage global a augmenté plus particulièrement dans les pays d'Europe du Sud, ainsi qu'en Irlande et dans les pays baltes. Dans plus de 15 pays de l'OCDE, le taux de chômage en 2018 est resté supérieur à celui enregistré en 2007 (Graphique 2.1), notamment en Grèce, en Espagne et en Italie. Le taux de chômage total est aussi resté élevé en Turquie et en France. À l'inverse, dans l'autre moitié des pays de l'OCDE, le taux de chômage était inférieur à 5 % en 2018 et généralement en deçà ou proche du niveau d'avant la crise. Parmi les pays concernés figurent notamment le Royaume-Uni, les États-Unis et les Pays-Bas.

Les immigrés ont été durement touchés par la récession économique de 2007-08. En Europe, entre 2009 et 2014, le taux de chômage des immigrés s'est maintenu au-dessus de 15 %, soit cinq points de pourcentage de plus que celui des personnes nées dans le pays (Graphique 2.2). Il est repassé en deçà de son niveau d'avant la crise pour la première fois en 2018. Toutefois, des obstacles importants doivent encore être surmontés dans les pays d'Europe du Sud (à l'exception du Portugal), en Suède, en Finlande et en France, où plus de 13 % des immigrés étaient sans emploi en 2018.

Graphique 2.1. Taux de chômage dans les pays de l'OCDE

Taux de chômage harmonisés de l'OCDE, 2007, 2013 et 2018

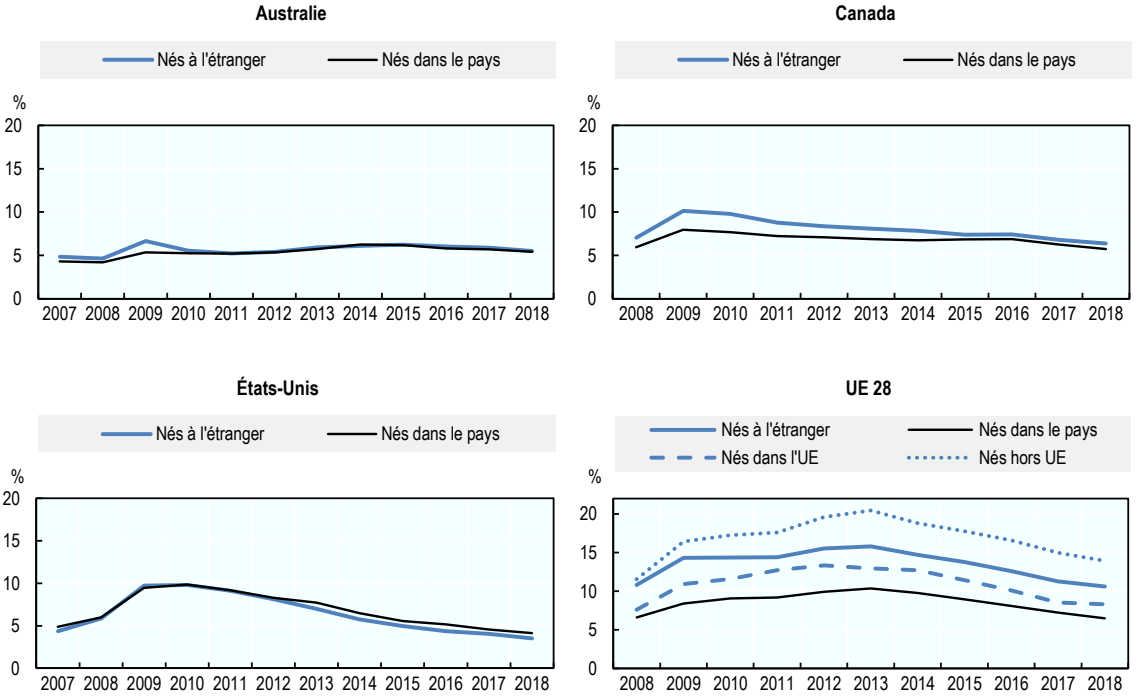


Source : Base de données de l'OCDE sur les indicateurs économiques clés à court terme (au 20 février 2019), https://doi.org/10.1787/data-00039-fr.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993731

Graphique 2.2. Taux de chômage selon le pays de naissance, 2007-18

Pourcentages de la population active âgée de 15 à 64 ans



Note : Les données de l'UE28 portent sur les trois premiers trimestres de l'année 2018. Non compris l'Allemagne dans les séries de données relatives aux immigrés nés hors de l'UE / dans l'UE.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993750

Les États-Unis ont également été frappés par une grave crise de l'emploi dans les années 2007 et 2008. Néanmoins, l'écart entre personnes nées dans le pays et immigrés est resté limité et le taux de chômage actuel se situe à un niveau historiquement bas. L'Australie et le Canada ont enregistré des fluctuations plus limitées.

La reprise de l'emploi n'a pas profité à tous les groupes d'immigrés dans la même mesure

Au-delà de l'amélioration globale de la situation des immigrés sur le marché du travail dans la plupart des pays de l'OCDE, on constate des différences importantes parmi les immigrés, selon leur sexe, leur âge, leur niveau d'études et leur région d'origine. Cette section examine dans quelle mesure les progrès observés en moyenne pour les immigrés ont profité aux différents sous-groupes.

Les Graphique 2.3 et Graphique d'annexe 2.A.1 présentent l'évolution, entre 2007 et 2018, des taux d'emploi des immigrés et des personnes nées dans le pays, par sexe, âge et niveau d'études dans l'UE28, en Australie, au Canada et aux États-Unis. L'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail en fonction de leur niveau d'études est visible sur le Graphique : dans l'Union européenne, aux États-Unis et au Canada, les taux d'emploi des étrangers peu qualifiés ont diminué entre 2007 et 2018, de manière particulièrement prononcée au Canada avec un repli de 5 points de pourcentage. Parallèlement, les immigrés très qualifiés installés au Canada ont vu leur taux d'emploi augmenter nettement (+3 points). Dans l'Union européenne, le taux d'emploi des immigrés très qualifiés n'a progressé que d'un point de pourcentage, tandis qu'il a reculé aux États-Unis (-2 points).

Dans l'Union européenne, ce sont les femmes et les seniors (55-64) qui ont enregistré la plus forte progression de leurs taux d'emploi. Néanmoins, l'amélioration du taux d'emploi des immigrées est plus limitée que pour les personnes nées dans le pays. La très forte progression du taux d'emploi des immigrés plus âgés est comparable à celle observée pour les travailleurs seniors nés dans le pays (à +14 points). Cette tendance tient dans une large mesure à la hausse de leur taux d'activité dans le contexte du vieillissement démographique.

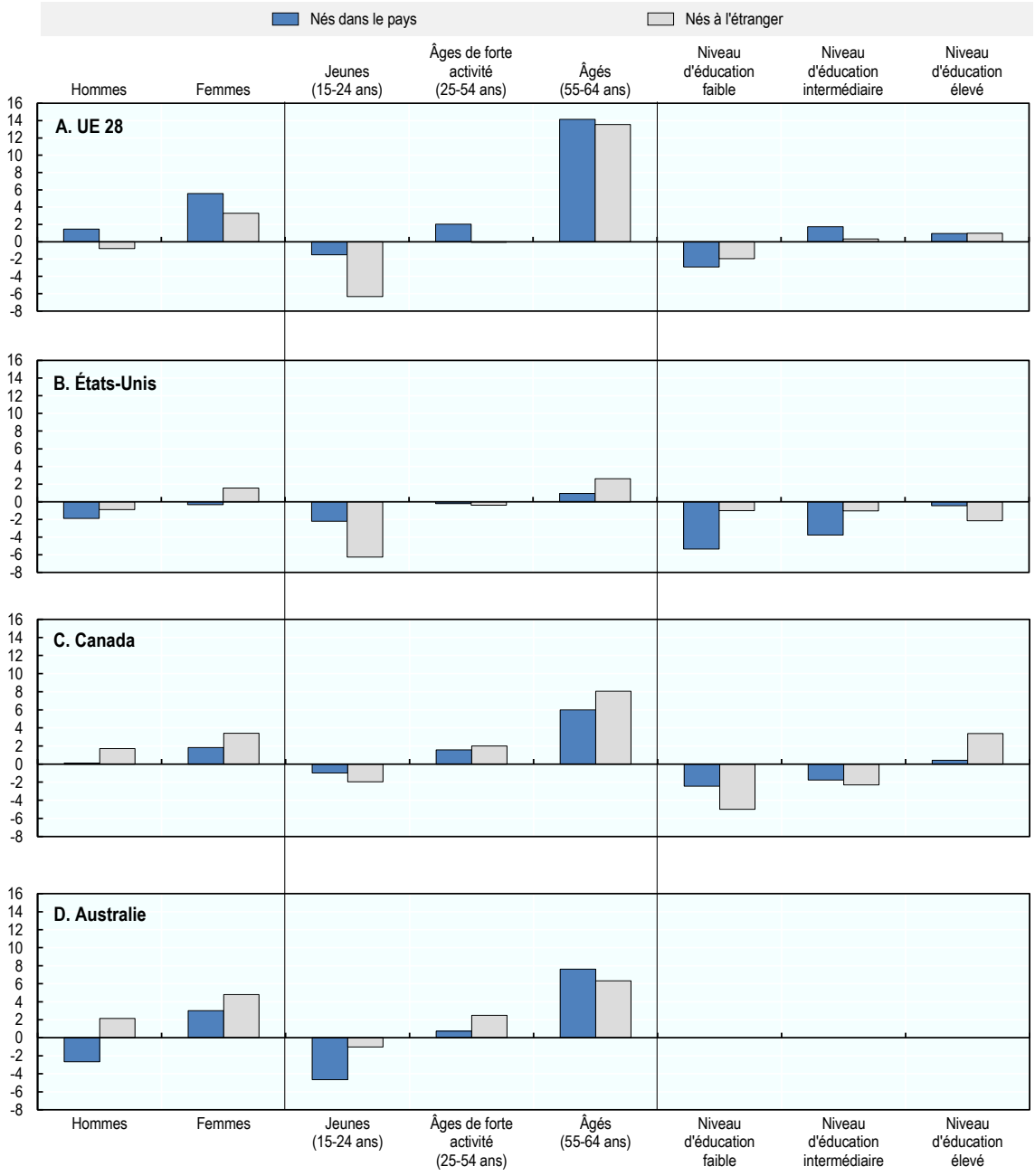
Au Canada et en Australie, les évolutions les plus frappantes ont aussi été les hausses des taux d'emploi des seniors et des femmes. Dans ces deux pays, les immigrées ont profité d'une amélioration plus importante de leurs perspectives d'emploi que les femmes nées dans le pays.

Aux États-Unis, en 2018, la situation des immigrés sur le marché du travail était globalement comparable à celle de 2007 quelles que soient les catégories considérées, à l'exception des jeunes, dont le taux d'emploi a chuté de six points de pourcentage environ. Dans l'Union européenne, les jeunes immigrés ont aussi accusé une nette détérioration de leur situation sur le marché du travail, comme en témoigne le repli de plus de six points de leur taux d'emploi. À titre de comparaison, leurs homologues nés dans le pays ont accusé une contraction beaucoup plus limitée de leur taux d'emploi (-1.5 point).

Concernant les jeunes immigrés, il est aussi crucial d'aller au-delà de l'emploi pour déterminer quelle proportion est sans emploi et sortie du système éducatif. Dans l'ensemble, au sein de l'Union européenne, plus de 18 % des immigrés âgés de 15 à 24 ans étaient sans emploi et sortis du système éducatif en 2018, contre 11 % des personnes nées dans le pays de la même classe d'âge. La proportion de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif était inférieure dans les pays de l'OCDE non européens (Graphique 2.4), tandis que l'écart entre personnes nées dans le pays et immigrés était plus limité dans l'UE, à l'exception de la Nouvelle-Zélande et du Mexique.

Graphique 2.3. Évolution du taux d'emploi selon le groupe démographique entre 2007 et 2018

Points de pourcentage



Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans). Un niveau d'éducation faible fait référence à un niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire ; un niveau d'éducation intermédiaire fait référence au deuxième cycle du secondaire et à l'enseignement post-secondaire non supérieur, un niveau d'éducation élevé fait référence à l'enseignement supérieur. Les données relatives aux pays européens ne couvrent que les trois premiers trimestres.

Sources : Partie A : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Partie B : *Current Population Surveys ;* Partie C : Enquêtes sur la population active ; Partie D : Enquêtes sur la population active.

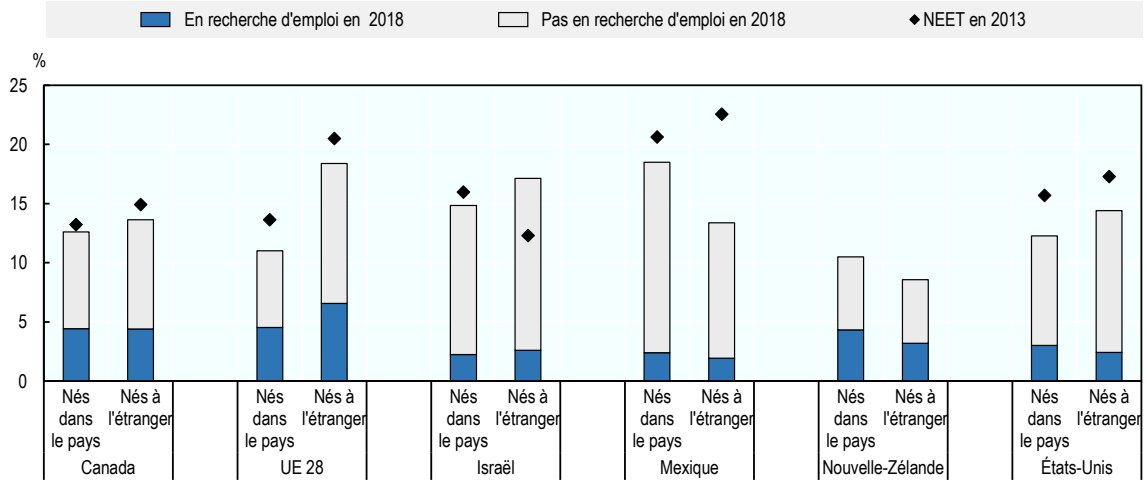
StatLink https://doi.org/10.1787/888933993769

Dans les pays de l'OCDE, la proportion de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif a globalement reculé de manière marquée depuis 2013, aussi bien chez les immigrés que chez les personnes nées dans le pays. Dans l'UE, elle a respectivement diminué de 2.1 et 2.6 points de pourcentage. La baisse du nombre de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif aux États-Unis a été encore plus prononcée (-2.9 et -3.4 points, respectivement), alors qu'elle a été relativement modeste au Canada.

Le Graphique 2.4 montre qu'une large majorité des jeunes sans emploi et non scolarisés, qu'ils soient nés dans le pays ou immigrés, n'était pas en recherche d'emploi en 2018. Néanmoins, cette proportion était légèrement plus élevée parmi les jeunes nés à l'étranger que parmi les jeunes nés dans le pays, à l'exception du Mexique. Dans l'Union européenne, deux tiers des jeunes immigrés sans emploi et non scolarisés âgés de 15 à 24 ans n'étaient pas en recherche active d'emploi (contre 59 % de leurs homologues nés dans le pays) et ils étaient plus nombreux à déclarer ne pas pouvoir chercher de travail faute d'une solution de garde pour leurs enfants en 2018. Par ailleurs, deux tiers d'entre eux indiquaient ne pas être inscrits auprès du service public de l'emploi.

Graphique 2.4. Proportion de jeunes sans emploi et sortis du système éducatif selon le lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2013 et 2018

Proportion des 15-24 ans qui sont sans emploi et non scolarisés



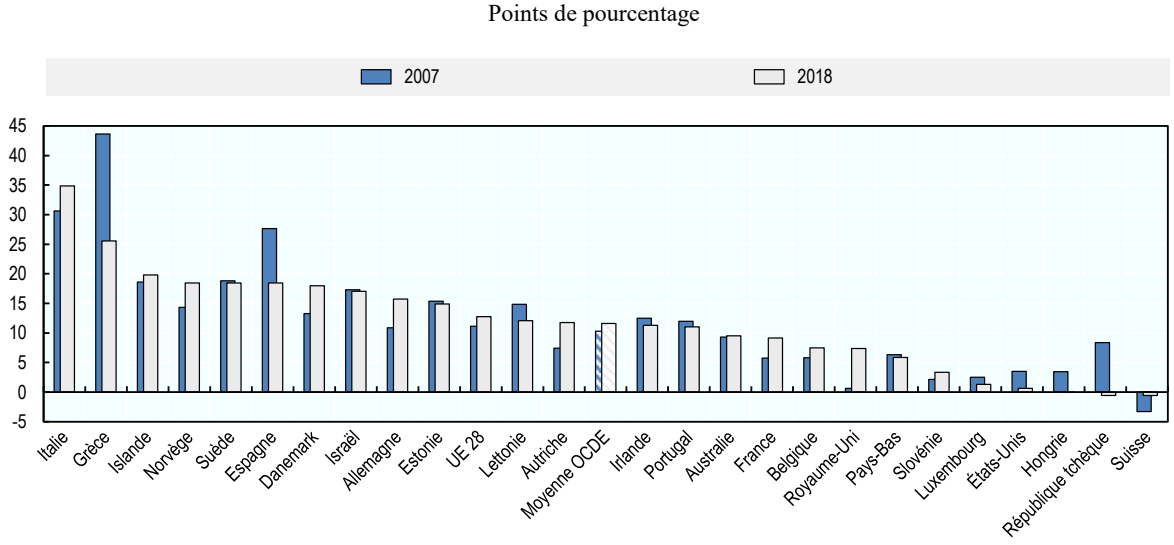
Note : Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres. Le service militaire obligatoire n'est pas pris en compte dans le calcul.
Sources : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Nouvelle-Zélande, Canada, Israël : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993788

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les perspectives d'emploi des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur se sont améliorées. Pour autant, la proportion de travailleurs immigrés diplômés du supérieur qui occupent des emplois peu à moyennement qualifiés demeure très élevée dans la zone OCDE. Le Graphique 2.5 montre que, à l'exception de la Suisse, les travailleurs immigrés très qualifiés sont systématiquement plus exposés au risque de déclassement que leurs homologues nés dans le pays. Dans les pays de l'OCDE, l'écart moyen entre les personnes nées dans le pays et les immigrés s'est creusé de 1.5 point

de pourcentage, pour atteindre 12 points de pourcentage. C'est au Royaume-Uni, en Allemagne, en Autriche et au Danemark que les taux de déclassement ont le plus augmenté, tandis qu'ils ont fortement diminué en Grèce et en Espagne.

Graphique 2.5. Différences de taux de déclassement entre travailleurs nés à l'étranger et travailleurs nés dans le pays, 2007 et 2018



Note : La population de référence est celle des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un niveau d'études élevé qui ne suivent pas de formation, à l'exception d'Israël où le calcul inclut les personnes qui suivent une formation. Les données relatives aux pays européens ne portent que sur les trois premiers trimestres de 2018. Les données relatives à l'Australie portent sur 2014 et 2017.
Sources : Pays européens : Enquêtes sur la population active (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys* ; Israël : Enquête sur la population active.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993807

Des évolutions contrastées selon la région de naissance

La situation des immigrés sur le marché du travail varie généralement selon leur région d'origine. Par ailleurs, depuis 2014, leur composition a changé sous l'effet de la poussée des migrations humanitaires.

À l'image de l'évolution globale de l'emploi, de nombreuses catégories d'immigrés ont vu leur situation sur le marché du travail s'améliorer sur la période 2013-18, quoique dans des proportions variables selon les groupes (Tableau 2.3).

Une exception notable toutefois : dans l'Union européenne, les immigrés originaires du Moyen-Orient, l'une des principales régions d'origine des immigrés pour raisons humanitaires. En 2018, plus d'un immigré sur cinq né dans cette région était sans emploi dans l'UE, soit une proportion quasiment inchangée depuis 2013. De précédentes études de l'OCDE ont montré que la situation des réfugiés et des autres immigrés pour raisons humanitaires sur le marché du travail est moins favorable que celle d'autres catégories d'immigrés (OCDE, 2019[1]). On peut distinguer plusieurs facteurs de vulnérabilité : ces immigrés ont un niveau d'études global inférieur à celui d'autres catégories d'immigrés, qui freine leur intégration sur le marché du travail (même si les niveaux de compétence varient selon le pays de naissance) ; de plus, nombre d'entre eux souffrent de traumatismes et le fait que leur immigration a été forcée fait obstacle à leur intégration.

Tableau 2.3. Taux d'emploi et de chômage par région d'origine dans certains pays de l'OCDE en 2013 et en 2018

Pourcentages

		Taux d'emploi		Taux de chômage	
	Région de naissance	2013	2018	2013	2018
Australie	Autres pays d'Océanie	75.7	77.2	6.2	5.7
	Europe	73.9	77.9	4.5	4.0
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	47.7	50.9	12.1	10.7
	Afrique subsaharienne	74.1	75.6	6.1	6.9
	Asie	66.7	69.4	6.4	5.7
	Amériques	73.7	79.1	5.3	5.0
	Personnes nées à l'étranger (total)	**69.7**	**72.0**	**5.9**	**5.2**
	Personnes nées dans le pays	**73.3**	**74.9**	**5.8**	**5.4**
Canada	Afrique subsaharienne	65.3	69.9	12.3	9.5
	Afrique du Nord	60.8	69.5	14.8	8.0
	Moyen-Orient	59.1	61.4	12.0	9.7
	Asie	69.4	72.6	8.1	5.7
	Europe	74.3	77.3	5.8	5.4
	Océanie	79.2	76.4	5.8	3.4
	Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	71.8	73.2	8.7	7.0
	Autre pays d'Amérique du Nord	70.8	69.5	6.4	5.1
	Personnes nées à l'étranger (total)	**69.9**	**73.8**	**8.2**	**5.9**
	Personnes nées dans le pays	**73.2**	**74.4**	**6.9**	**5.7**
États-Unis	Mexique	66.2	70.9	7.7	3.7
	Autres pays d'Amérique centrale	73.6	74.9	6.5	3.5
	Amérique du Sud et Caraïbes	69.0	73.6	8.7	4.1
	Canada	73.2	71.3	6.2	2.7
	Europe	70.6	75.4	6.2	3.0
	Afrique	66.9	71.4	9.4	4.5
	Asie et Moyen-Orient	68.1	69.2	5.3	3.0
	Autres régions	63.6	68.8	7.8	4.6
	Personnes nées à l'étranger (total)	**68.4**	**71.6**	**7.0**	**3.5**
	Personnes nées dans le pays	**65.7**	**69.2**	**7.7**	**4.1**
Pays de l'UE	UE 28 et AELE	66.2	72.0	13.5	8.3
	Autres pays européens	54.9	62.2	19.7	13.0
	Afrique du Nord	45.6	50.3	28.9	21.1
	Afrique subsaharienne	58.7	64.9	21.1	14.0
	Moyen-Orient	50.6	50.2	22.0	22.0
	Amérique du Nord	69.1	70.8	6.4	6.9
	Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes	56.8	64.7	27.2	16.1
	Asie	64.3	66.1	10.4	6.9
	Autres régions	62.6	66.2	11.4	11.2
	Personnes nées à l'étranger (total)	**60.9**	**65.0**	**17.1**	**12.0**
	Personnes nées dans le pays	**64.3**	**67.4**	**10.3**	**7.2**

Note : La population de référence est la population en âge de travailler (15-64 ans) pour les taux d'emploi et de participation, et la population active âgée de 15 à 64 ans pour le taux de chômage. Les chiffres des pays de l'UE n'incluent pas l'Allemagne faute de données disponibles par région de naissance en 2013. C'est pourquoi les résultats ne sont pas comparables avec ceux présentés au Tableau 2.1. Il n'est pas possible d'assurer une parfaite comparabilité des régions de naissance entre les pays de résidence à cause du niveau d'agrégation des données fournies au Secrétariat. Les données relatives aux pays européens ne portent que sur les trois premiers trimestres.

Sources : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994016

Depuis 2013, le taux de chômage des immigrés nés en Afrique du Nord a reculé de plus de 7 points de pourcentage dans l'Union européenne, même s'il demeure toujours relativement élevé en 2018 (21 %) (Tableau 2.3). Le taux de chômage des immigrés originaires d'Amérique centrale et du Sud est aussi resté relativement élevé (à 16 %) même s'il a baissé de 10 points depuis 2013. Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, de même que les immigrés intra-UE, ont également vu leur taux de chômage diminuer sensiblement.

En 2018, aux États-Unis, le taux de chômage de toutes les catégories d'immigrés était au moins deux fois plus bas que celui constaté en 2013. Néanmoins, l'évolution du taux d'emploi varie selon les différentes origines. Si le taux d'emploi des immigrés originaires du Canada, d'Asie et du Moyen-Orient est resté pratiquement inchangé sur la période, il a progressé de plus de 5 points de pourcentage pour d'autres catégories, notamment pour les immigrés originaires du Mexique et d'Amérique du Sud.

Au Canada, le taux de chômage est compris entre 3.4 % pour les immigrés nés en Océanie et près de 10 % pour les immigrés originaires du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne. En Australie, en dépit de l'amélioration de leur situation sur le marché du travail depuis 2013, les immigrés originaires d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient demeuraient le groupe le plus défavorisé en 2018, avec un taux de chômage proche de 11 %, soit le double du taux de chômage moyen des personnes nées à l'étranger.

Les disparités constatées en terme d'accès à l'emploi entre les immigrés originaires de différentes régions révèlent des obstacles rencontrés par ces groupes. Ces écarts traduisent également l'hétérogénéité de la durée de séjour moyenne selon les groupes. En effet, pour les immigrés en âge de travailler, la durée du séjour dans le pays d'accueil est l'un des principaux déterminants de la situation au regard de l'emploi. La situation économique du pays d'accueil à l'arrivée constitue aussi un déterminant clé de la réussite de l'intégration.

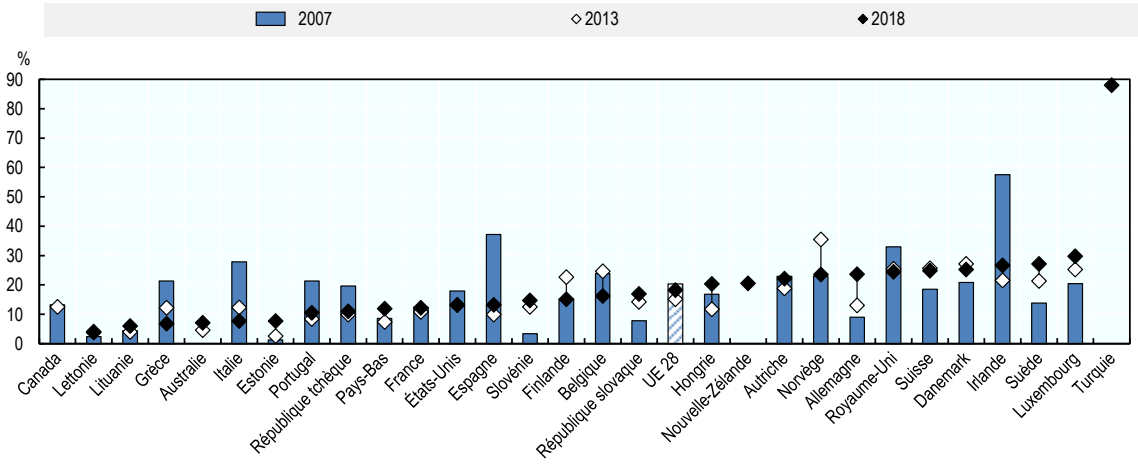
Situation sur le marché du travail des immigrés selon la durée de séjour

Ces dix dernières années, la part des immigrés récents dans la population immigrée d'âge actif des pays de l'OCDE a fluctué à la fois sous l'effet de la crise économique et des flux importants d'immigration pour raisons humanitaires en 2014-16. Au cours des années qui ont précédé la crise économique mondiale, plusieurs pays de l'OCDE, notamment l'Europe du Sud, avaient enregistré une croissance économique soutenue et accueilli des flux d'immigration économique relativement importants. En conséquence, la part des immigrés récents s'élevait à 20 % environ dans l'UE28 en 2007, voire beaucoup plus dans des pays comme l'Irlande, l'Espagne, le Royaume-Uni ou l'Italie (Graphique 2.6). La récession économique a contraint nombre de ces immigrés récents à retourner dans leur pays d'origine et a dissuadé d'autres candidats potentiels à l'émigration.

En 2013, année du pic de chômage dans l'UE, la part des immigrés récents avait reculé dans la plupart des pays de l'UE, de manière particulièrement notable en Irlande, en Espagne, en Italie, en Belgique et au Portugal. Dans l'ensemble de l'UE28, en 2013, la proportion d'immigrés récents n'atteignait que 15 %. En 2018, la part des immigrés récents dans la population née à l'étranger en âge de travailler s'élevait à 18 %.

Les pays non européens, comme les États-Unis ou l'Australie, ont enregistré des fluctuations moins marquées. Ainsi, la part des immigrés arrivés récemment est restée stable aux États-Unis depuis 2013, à 13 % environ. Elle a légèrement augmenté en Australie mais ne représentait que 7 % de la population immigrée totale en 2018.

Graphique 2.6. Proportion des immigrés récents dans la population immigrée d'âge actif en 2007, 2013 et 2018

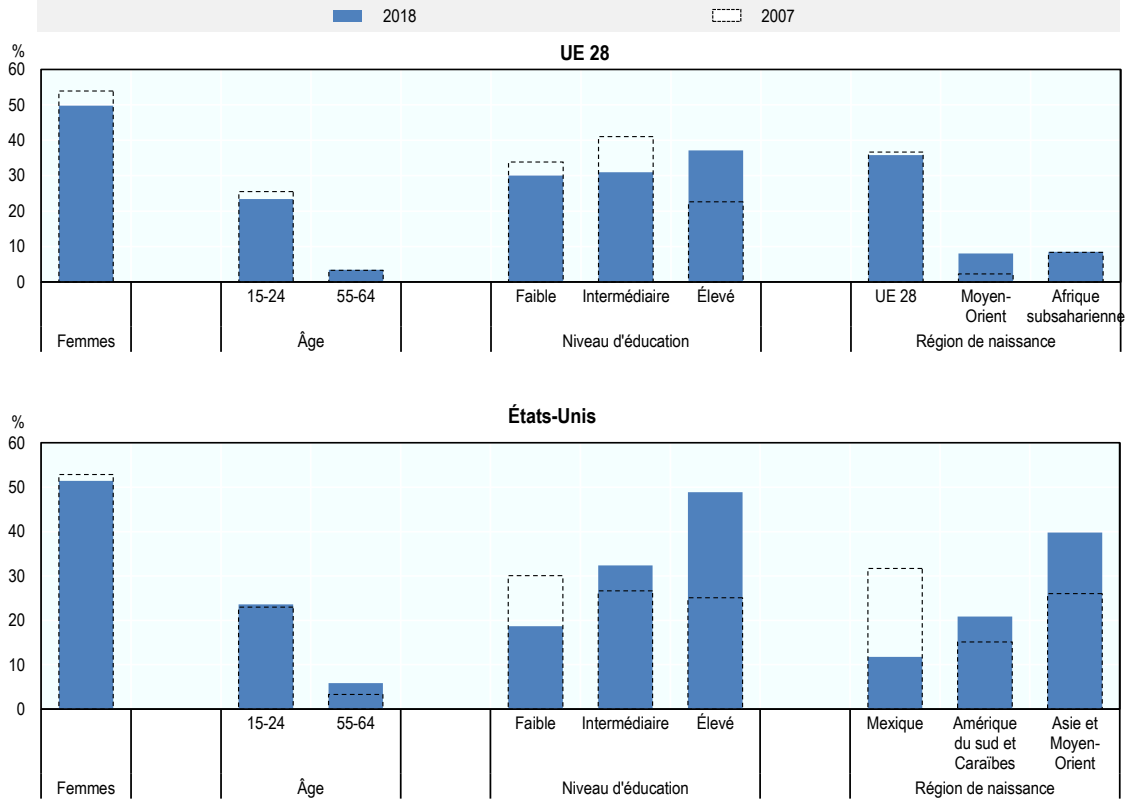


Note : Les immigrés récents sont ceux qui se sont installés dans le pays d'accueil au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête.
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993826

Graphique 2.7. Caractéristiques démographiques des immigrés récents dans certains pays de l'OCDE, 2007 et 2018

En pourcentage, population âgée de 15 à 64 ans



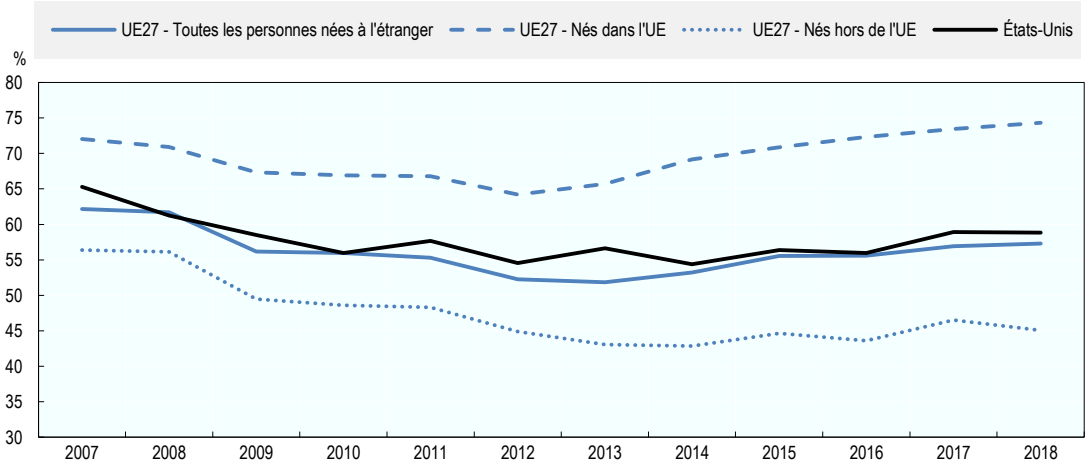
Source : UE28 : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993845

Depuis 2007, la répartition par niveau d'études des immigrés récents d'âge actif (arrivés au cours des cinq dernières années) a beaucoup changé (Graphique 2.7) : la part des diplômés de l'enseignement supérieur a ainsi augmenté de 14 points de pourcentage dans l'UE et de 24 points de pourcentage aux États-Unis. Autre élément frappant : la hausse de la part des immigrés récents originaires du Moyen-Orient dans l'UE, de 2 % en 2007 à 8 % en 2018 (13 % si l'on tient compte des données relatives à l'Allemagne, qui ne sont pas décomposées par région de naissance avant 2018). Aux États-Unis, la part des immigrés originaires d'Amérique du Sud et des Caraïbes dans les effectifs d'immigrés récents est passée de 15 à 21 %, tandis que celle des immigrés originaires d'Asie (Moyen-Orient inclus) a progressé de 26 à 40 %. Par ailleurs, la part des immigrés récents venus du Mexique a quant à elle fortement reculé, de 32 à 12 %.

Le taux d'emploi des immigrés récents a beaucoup fluctué dans de nombreux pays de l'UE et aux États-Unis entre 2007 et 2018, avec des variations généralement plus marquées que pour les immigrés installés. Dans l'UE, le taux d'emploi des immigrés récents ressortissants de pays extérieurs à l'UE n'a cessé de diminuer jusqu'en 2014 avant de se redresser légèrement (Graphique 2.8). À l'inverse, le taux d'emploi des immigrés récents nés dans un autre pays de l'UE ne cesse de progresser depuis 2012. À la fin de la période considérée, 75 % d'entre eux occupaient un emploi, soit une proportion plus élevée qu'en 2007. Aux États-Unis, le taux d'emploi des immigrés arrivés récemment a diminué jusqu'en 2010, pour rester globalement stable par la suite, avec quelques signes de redressement dernièrement.

Graphique 2.8. Taux d'emploi des immigrés récents dans l'Union européenne et aux États Unis, 2007 18



Note : Les immigrés récents sont ceux qui se sont installés dans le pays d'accueil au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête. Dans la mesure où les données publiques relatives à l'Allemagne ne permettent pas de distinguer les immigrés nés dans un pays de l'UE de ceux qui sont nés dans un pays extérieur à l'UE avant 2018, l'Allemagne n'est pas prise en compte.
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

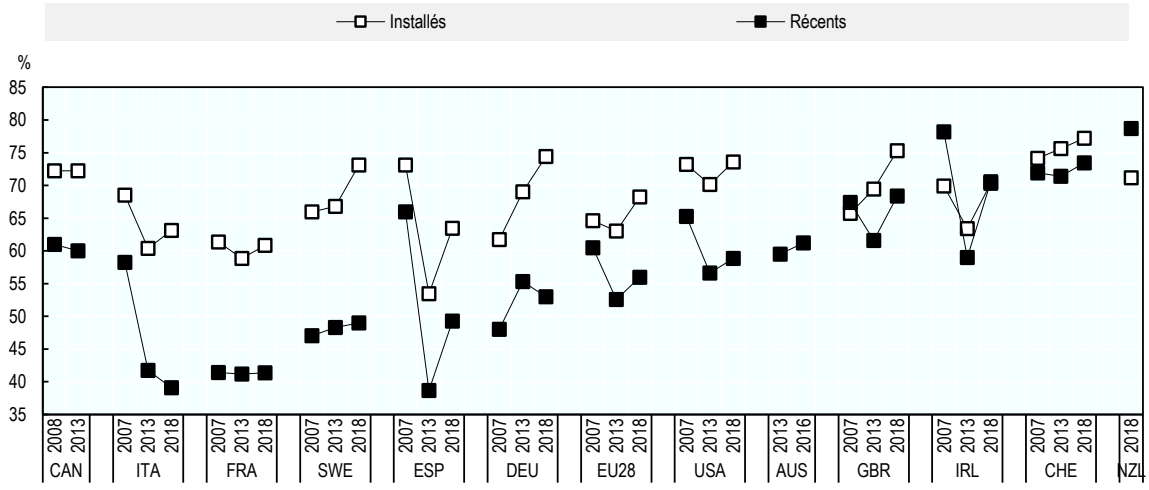
StatLink https://doi.org/10.1787/888933993864

L'amélioration des taux d'emploi des immigrés récents est plus marquée dans les pays où ils étaient déjà élevés, comme en Irlande ou au Royaume-Uni et, dans une moindre mesure, aux États-Unis. En revanche, le taux d'emploi des immigrés récents est resté quasiment

inchangé dans les pays où leur situation était la moins favorable en 2013 : c'est ce qui s'est produit en Italie, en Grèce et en France, où 40 % environ seulement des immigrés récents occupaient un emploi en 2018, mais aussi en Suède et aux Pays-Bas où leur taux d'emploi stagne à 50 % environ (Graphique 2.9).

Dans les pays qui ont enregistré des arrivées massives d'immigrés pour raisons humanitaires ces cinq dernières années, comme l'Allemagne, la Suède et l'Autriche, le taux d'emploi des immigrés récents est resté presque inchangé par comparaison avec celui de la cohorte arrivée entre 2008 et 2013. Les conditions économiques favorables couplées aux efforts supplémentaires consentis pour intégrer les nouveaux arrivants, pourraient avoir contribué à limiter la détérioration de la situation des immigrés récents sur les marchés du travail de ces pays.

Graphique 2.9. Taux d'emploi des immigrés selon la durée de leur séjour, 2007, 2013 et 2018



Note : Les immigrés récents sont ceux qui se sont installés dans le pays d'accueil au cours des cinq années qui ont précédé l'enquête.
Source : Pays européens : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie : Enquêtes sur les immigrés récents (15 ans et plus) ; Canada et Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993883

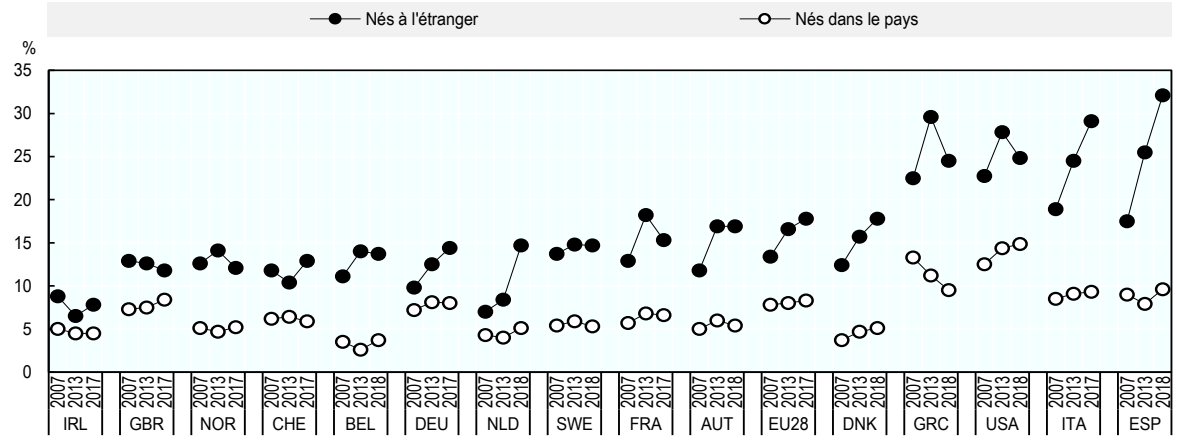
Des taux d'emploi plus élevés souvent associés à une hausse de la part de travailleurs pauvres

En dépit de l'amélioration globale de la situation du marché du travail sur la période, la proportion de travailleurs immigrés vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté dans de nombreux pays de l'UE, généralement à un rythme plus soutenu que pour les personnes nées dans le pays.

En 2017, dans l'Union européenne, 18 % environ des travailleurs immigrés âgés de 18 à 64 ans étaient pauvres, contre 8 % pour leurs homologues nés dans le pays (Graphique 2.10). Ces dix dernières années, l'écart entre personnes nées dans le pays et immigrés s'est creusé, pour passer de 6 points de pourcentage environ à près de 10 points de pourcentage. L'augmentation des taux de pauvreté parmi les travailleurs immigrés a été particulièrement marquée en Espagne et en Italie, où 30 % environ des travailleurs nés à l'étranger étaient pauvres en 2017-18. Ces taux ont aussi augmenté rapidement depuis une

dizaine d'années au Danemark, en Allemagne et aux Pays-Bas, bien qu'ils ne soient pas aussi élevés qu'en Europe du Sud.

Graphique 2.10. Taux de pauvreté des travailleurs selon leur lieu de naissance dans quelques pays de l'OCDE, 2007, 2013 et 2017-18



Note : Le taux de pauvreté utilisé ici correspond à la proportion de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté tel que défini par Eurostat (60 % du revenu disponible médian équivalent des ménages dans chaque pays).
Source : Pays européens : données Eurostat (population âgée de 18 à 64 ans) [ilc_iw16] extraites le 10 juillet 2019 ; États-Unis : *Current Population Surveys* (population âgée de 15 à 64 ans).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993902

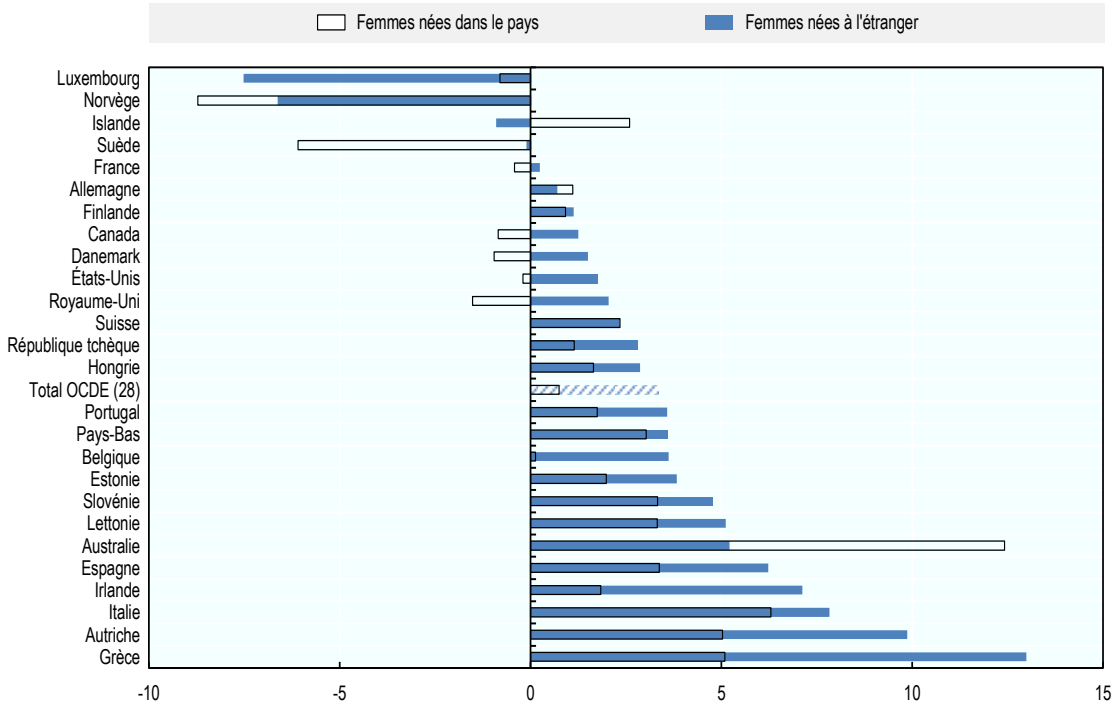
Dans certains pays européens comme la Belgique, la France, la Norvège la Suède, et les États-Unis, la proportion de travailleurs immigrés vivant sous le seuil de pauvreté avait augmenté entre 2007 et 2013 avant de reculer quelque peu entre 2013 et 2017-18. Enfin, au Royaume-Uni, le taux de pauvreté des travailleurs immigrés a enregistré un recul modeste entre 2007 et 2017, alors que les travailleurs nés dans le pays ont vu leur risque de pauvreté s'accroître.

La forte concentration des travailleurs immigrés dans les emplois peu qualifiés est l'un des principaux facteurs expliquant la pauvreté des travailleurs. À l'échelle de l'OCDE, près d'un travailleur immigré sur cinq occupait un emploi peu qualifié en 2017, contre un travailleur né dans le pays sur dix (OCDE, 2019[2]). Ces proportions sont restées stables ces dix dernières années. C'est en Corée, aux États-Unis et dans les pays d'Europe du Sud (hors Portugal) que ces proportions étaient les plus élevées, de même que les écarts avec les personnes nées dans le pays (OCDE/UE, 2019[3]). Les immigrées sont encore plus susceptibles que leurs homologues masculins d'occuper un emploi peu qualifié.

Les conditions de travail (nombre d'heures de travail, type de contrat, etc.) influent aussi sur les salaires et le revenu des ménages. Des études de l'OCDE ont montré que les conditions de travail des immigrés se sont globalement détériorées ces dernières années (OCDE/UE, 2019[3]). Dans une majorité de pays de l'OCDE, les immigrés (et surtout les femmes) sont plus nombreux à travailler à temps partiel (Graphique 2.11) et la proportion de ceux qui souhaitent travailler plus a augmenté. Bien que la part des contrats temporaires soit restée relativement stable ces dix dernières années dans la zone OCDE, elle a considérablement augmenté dans plusieurs pays, comme la France, l'Allemagne, l'Italie, la Grèce et le Danemark.

Graphique 2.11. Évolution de la proportion de femmes travaillant à temps partiel entre 2007 et 2016

En points de pourcentage, 15-64 ans



Source : OCDE/UE (2019), Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés, Éditions OCDE, Paris/UE, Brussels, https://doi.org/10.1787/9789264309234-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933993921

Évolutions récentes des politiques d'intégration dans la zone OCDE

Dans la plupart des pays, les afflux les plus importants de demandeurs d'asile et de réfugiés remontent maintenant à plusieurs années. Les responsables de l'action publique ont ainsi moins pour priorité d'organiser l'accueil des nouveaux arrivants que d'affiner les mesures d'intégration existantes, en veillant à ce que les ressources soient correctement utilisées et en répondant aux besoins de tous les groupes vulnérables, qu'ils soient dus à des flux humanitaires ou non. Cette section passe en revue les changements récents apportés aux politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE ainsi qu'en Bulgarie, dans la Fédération de Russie et en Roumanie.

Les interventions précoces restent la clé d'une intégration réussie des nouveaux arrivants

Les pays continuent de créer des programmes d'intégration pour structurer les activités d'intégration précoce

Pendant toute la période 2017-18 et jusqu'au début de l'année 2019, plusieurs pays de l'OCDE ont adopté des stratégies d'intégration précoce structurées ou des réformes importantes de mesures existantes. Pendant cette période, de nouveaux programmes ou

stratégies ont par exemple été instaurés en Norvège, aux Pays-Bas, en Belgique et en Pologne. Le gouvernement norvégien a présenté une nouvelle stratégie d'intégration fin 2018, ce qui a entraîné la révision de la Loi sur l'accueil, avec pour objectif d'améliorer les résultats et d'élargir l'accès aux cours d'accueil. Cette stratégie s'articule autour de quatre axes : éducation et qualifications ; travail ; intégration au quotidien ; droit à une vie exempte de contrôle social négatif. En mars 2018, les autorités néerlandaises ont lancé le programme « Migration intégrale » qui définit plusieurs objectifs d'action à long terme et accentue la nécessité de coordonner les différents acteurs. Outre les objectifs liés à la politique migratoire, ce programme cherche à renforcer les efforts d'intégration, notamment à un stade précoce.

En Belgique, le programme d'intégration de la Communauté germanophone est devenu obligatoire en janvier 2018 pour la plupart des étrangers adultes recensés au niveau local et possédant un permis de séjour de plus de trois mois.

En Pologne, depuis 2018-19, tous les résidents étrangers peuvent bénéficier d'une aide à l'intégration globale. Cette aide est disponible dans tout le pays sous la forme de projets sur deux ou trois ans mis en place par les gouverneurs provinciaux en collaboration avec des ONG et avec le soutien du Fonds Asile, migration et intégration (FAMI) de l'Union européenne. Depuis 2018, les titulaires d'un permis de travail peuvent également percevoir une allocation d'éducation pour leurs enfants et, depuis 2019, ils peuvent aussi bénéficier d'une allocation de logement au titre du programme *Flat for Start*.

La Colombie a également présenté une nouvelle stratégie en novembre 2018 face à l'afflux massif de Vénézuéliens. Cette stratégie consiste à répondre aux besoins fondamentaux des nouveaux arrivants, notamment services de santé, aide à l'éducation et à la petite enfance, mesures d'insertion professionnelle, aide au logement et mesures de sécurité. Le budget devrait s'élever à 120 millions USD environ pour la période 2019-21, notamment via l'Institut colombien de protection de la famille.

Lorsque des programmes d'accueil existent depuis un certain temps, les services sont restructurés

Dans la plupart des pays ayant mis en place des programmes d'accueil depuis plusieurs années, les nouvelles mesures prises visent à renforcer l'efficacité et à améliorer l'organisation et la coordination entre ces programmes.

En Allemagne, le nouvel accord de coalition de mars 2018 prévoit plusieurs mesures d'intégration, notamment en vue d'améliorer la coordination entre le niveau fédéral, les *Länder* et les communes. L'un des objectifs affichés est de mieux encadrer les cours d'intégration afin de cibler des groupes particuliers et de personnaliser les cours en fonction des compétences des participants. Parallèlement, les personnes susceptibles de rester assez longtemps en Allemagne devraient bénéficier de cours de langue et d'offres d'emploi. D'autres mesures visent à améliorer l'insertion professionnelle des personnes dont le départ a déjà été suspendu pendant plusieurs années.

La France a adopté une nouvelle loi sur l'asile et l'immigration pendant l'été 2018 avec entre autres objectifs d'améliorer l'efficacité de la politique d'intégration. Pour ce faire, le gouvernement prévoit de renforcer les aides sociales et administratives à compter de 2019, afin d'aider les nouveaux arrivants (santé, droits sociaux, formation, etc.) pendant les premiers mois suivant l'obtention du statut de réfugié. En outre, les fonds alloués au programme HOPE (Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi) sont multipliés par trois, ce qui permet d'obtenir huit mois de cours de langue et d'apprentissage dans des

secteurs en tension comme le bâtiment. Il est également prévu de mettre à disposition 20 000 unités d'hébergement supplémentaires pour les réfugiés d'ici la fin de l'année, de créer des structures spécialisées pour les femmes réfugiées vulnérables et de faciliter la gestion des syndromes post-traumatiques.

Pour faire face à l'afflux récent de demandeurs d'asile en Suède, les fonds versés aux communes et aux comtés qui reçoivent le plus grand nombre de demandeurs d'asile et de nouveaux arrivants ont été relevés en 2017-18. On a également augmenté les ressources attribuées aux programmes des partenaires sociaux sur les « parcours accélérés » (instruction, formation ou expérience professionnelle) destinés aux réfugiés dans des secteurs où la demande de main-d'œuvre est forte.

Le Canada a aussi pris des mesures pour faire face à la hausse récente du nombre de demandeurs d'asile, notamment en augmentant les fonds alloués à l'hébergement temporaire dans les villes et provinces les plus concernées.

L'importance croissante de l'intégration transparaît également en Suisse, où il est désormais possible de lier la délivrance d'un permis de séjour à la signature d'un accord d'intégration. Celui-ci devient obligatoire et en cas de non-respect, la personne peut être sanctionnée (et passer par exemple d'un permis de séjour illimité à un permis de séjour renouvelable).

La Belgique a approuvé un nouveau plan en mars 2018 destiné à réduire le nombre de places d'accueil pour les demandeurs de protection internationale. Le réseau d'accueil reviendrait ainsi à sa capacité « structurelle » d'avant l'afflux massif de demandeurs de protection internationale en 2015-16. D'autres changements ont été apportés à la procédure de demande d'asile, pour dissuader les demandeurs d'asile de faire une deuxième demande.

Les cours de langue restent une priorité de l'intégration…

La barrière de la langue occupe une place importante parmi les difficultés d'intégration des immigrés. De nombreux pays ont pris des mesures pour améliorer la maîtrise de la langue par les immigrés, y compris l'Allemagne, la France, la Belgique, la Pologne, la Norvège, la Grèce et l'Estonie. Ainsi, le nouvel accord de coalition allemand prévoit de développer l'apprentissage de l'allemand, en Allemagne et à l'étranger. Cela représente par exemple, des programmes d'enseignement professionnel avec cours de langue intégrés, notamment dans le secteur des soins de longue durée.

En France, depuis 2019, la durée standard des cours de langue a doublé, passant de 200 à 400 heures au maximum. En outre, 600 heures de cours sont prévues pour les immigrés qui ne savent pas lire ou écrire (environ 3 500 personnes concernées) et un dispositif de garde d'enfants est prévu pour que les parents puissent plus facilement suivre les cours. Il est désormais obligatoire d'atteindre le niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) pour obtenir un contrat d'intégration républicaine et/ou une carte de résident de longue durée/permanent en France. Des mesures analogues s'appliquent en Autriche, en Belgique (Communauté flamande) et en République tchèque. Dans la même veine, le niveau B1 doit être atteint en Autriche, en Estonie et en France pour acquérir la nationalité. Enfin, depuis 2018, en Suisse, il faut, pour être naturalisé, maîtriser l'une des langues officielles suisses au niveau B1 minimum à l'oral et A2 à l'écrit.

En juillet 2018, les principes applicables à une nouvelle politique linguistique en Belgique ont été approuvés (« politique linguistique dans le cadre d'une politique d'intégration horizontale »). Ils stipulent que la langue constitue un facteur essentiel de participation et que la participation est cruciale pour développer ses compétences linguistiques. De plus,

l'apprentissage des langues est un progrès social, qui nécessite des interactions, de la motivation, un cadre d'apprentissage sûr, un rôle actif de l'apprenant et un contexte pertinent.

En Pologne, une Loi modifiée sur les étrangers est entrée en vigueur en février 2018. Elle subordonne le droit de séjour permanent à la maîtrise du polonais (niveau B1 ou certificat adéquat), sauf pour les enfants de moins de 16 ans, les bénéficiaires d'une protection internationale, les victimes de trafic humain et les étrangers d'origine polonaise. En outre, depuis 2018, tous les résidents étrangers peuvent suivre des cours gratuits de langue et d'adaptation (adultes et enfants scolarisés dans des écoles polonaises). D'autres mesures existent, notamment une formation interculturelle pour les enseignants polonais et les employés des services sociaux, ainsi que des événements d'intégration. De plus, les titulaires d'un permis de travail peuvent désormais percevoir une allocation scolaire pour leurs enfants.

Plusieurs pays scandinaves ont également pris des mesures pour renforcer la composante linguistique en rendant les cours de langue obligatoires dans le cadre de leur politique d'intégration. En Norvège, les cours de langue pour les demandeurs d'asile en centres d'accueil sont obligatoires depuis septembre 2018. Les demandeurs d'asile doivent suivre 175 heures de cours de norvégien. Les communes sont maintenant obligées de fournir ces cours – démarche auparavant facultative. La Suède envisage également des cours de langue obligatoires pour les demandeurs d'asile. Les autorités nationales ont également décidé de consacrer 9.3 millions EUR par an à la formation des enseignants pouvant enseigner le suédois aux immigrés. Cette somme permettra par exemple aux enseignants de percevoir 80 % de leur salaire pendant leur formation sur le suédois en tant que deuxième langue.

En Grèce, le ministère de la Politique migratoire a annoncé l'instauration de nouveaux programmes d'instruction linguistique et culturelle destinés aux réfugiés. Cette stratégie a pour objectif d'atteindre 10 000 réfugiés par an, tandis que les enfants suivront des cours de langue accélérés pour faciliter leur scolarisation.

En Estonie, un amendement à la Loi sur la nationalité a été adopté début 2019 afin de mettre en place des cours d'estonien gratuits pour les adultes qui souhaitent obtenir la nationalité estonienne, sous réserve qu'ils vivent légalement en Estonie depuis au moins cinq ans et qu'ils remplissent toutes les conditions nécessaires pour demander la nationalité. Ces cours de langue peuvent prendre la forme d'un congé-formation rémunéré. Par ailleurs, les personnes ayant suivi une formation en estonien ne sont pas obligées de passer l'examen de langue et les personnes âgées de 65 ans ou plus ne passent que l'épreuve orale.

…tandis que les pays cherchent de plus en plus à améliorer la qualité des cours de langue

Outre les efforts consentis pour élargir l'accès aux cours de langue, les pays de l'OCDE cherchent également à en améliorer la qualité. L'accord de coalition adopté par le gouvernement allemand en mars 2018 prévoit par exemple d'améliorer la qualité des cours de langue (« cours d'intégration ») en ciblant plus précisément les groupes concernés. Parallèlement, des sanctions renforcées seront imposées en cas de non-participation. Des incitations supplémentaires et d'autres mesures seront également prises à l'appui des cours de langue. Les cours d'accueil et d'intégration comprendront également un volet numérique.

En janvier 2018, pour réussir à recruter des enseignants dans les territoires et les régions isolées, l'Australie a facilité l'accès des immigrés adultes aux cours de langue (*Adult*

Migrant English Program – AMEP) en élargissant les qualifications acceptées pour devenir enseignant au titre de l'AMEP. Dans la même veine, l'Agence belge de l'intégration et de l'intégration civique a lancé en 2018 un projet pilote visant à engager des interprètes et des traducteurs sociaux « en formation » dans les administrations et agences locales.

Aux Pays-Bas, les autorités locales cherchent à réglementer le recours aux interprètes et à améliorer la qualité de l'interprétation. La Norvège travaille à une nouvelle Loi sur l'interprétation, qui réglementera le recours aux interprètes dans le secteur public et précisera les responsabilités afin de donner des orientations et des informations à cet égard. La Suède a lancé une enquête publique sur les interprètes visant à améliorer l'accès à la formation pour les interprètes et à rendre leur utilisation plus efficace. Par ailleurs, la nouvelle Loi française sur l'asile met spécifiquement l'accent sur l'amélioration des cours de langue, avec des classes plus petites et plus homogènes, et des outils pédagogiques plus modernes.

L'éducation civique à l'appui de la cohésion sociale

Les cours d'instruction civique prennent une place de plus en plus importante dans les stratégies d'intégration des pays de l'OCDE. Ces cours ont pour objectif de donner aux immigrés des informations sur le pays d'accueil, son histoire, son fonctionnement et ses valeurs, afin de promouvoir la cohésion sociale et d'aider les nouveaux arrivants à s'adapter et à vivre de manière autonome. Plusieurs pays de l'OCDE ont instauré de nouvelles mesures pour faciliter l'intégration civique et sociale au sens large. La Lettonie et la Lituanie, par exemple, ont établi des centres régionaux proposant aux immigrés des informations et des conseils sur les services publics et les mesures d'aide. En 2018, l'Allemagne a lancé un projet type de cours d'accueil dans la langue du pays d'origine dans les centres AnkER destinés aux demandeurs d'asile. Ces cours portent essentiellement sur la culture allemande et les étapes suivantes du processus de demande d'asile. De même, la Norvège a modifié le périmètre des activités d'accueil pour y inclure les demandeurs d'asile. Depuis juin 2018, les communes doivent également prodiguer aux demandeurs d'asile hébergés en centre d'accueil des cours de langue, mais aussi sur la culture et les valeurs du pays.

La Belgique et les Pays-Bas ont aussi mis en place de nouvelles mesures d'éducation civique. En 2018, les autorités flamandes ont approuvé un projet de modification du Décret d'intégration et d'intégration civique. Les changements proposés permettent de mettre en œuvre des programmes d'éducation civique plus souples (par ex., combinés avec un emploi ou une formation). En outre, les commissions communautaires flamande, française et commune sont parvenues à un premier accord sur l'intégration civique à Bruxelles, qui entrera en vigueur en 2020. À compter de cette date, les nouveaux arrivants à Bruxelles provenant de pays hors EEE devront suivre le programme d'intégration civique actuellement facultatif. Ils pourront choisir entre le programme proposé par la Communauté flamande et celui proposé par la Communauté française. En Flandre et en région wallonne, le programme est déjà obligatoire pour les nouveaux arrivants de pays tiers et facultatif pour les ressortissants européens.

Une profonde réforme du système d'intégration civique sera également entreprise en 2019 aux Pays-Bas. Les autorités souhaitent que les communes (plutôt que les immigrés eux-mêmes) prennent en charge l'organisation des cours d'intégration civique. Le nouveau système vise à proposer une approche personnalisée à chaque nouvel arrivant. Les familles avec enfants et les mineurs non accompagnés ont désormais le droit et l'obligation de participer à des cours d'accueil. Les communes doivent également financer les cours sur

les fonds du pouvoir central, en surveiller la qualité et définir des plans d'intégration individuels avec chaque immigré. Les Pays-Bas ont également relevé le niveau de langue nécessaire pour obtenir l'examen d'intégration civique de A2 à B1.

Enfin, en France, une réforme du contrat d'intégration républicaine (CIR) adoptée en 2018 pour les nouveaux arrivants obtenant une carte de séjour prévoit le renforcement de l'instruction civique. Les cours d'éducation civique passent de 12 à 24 heures et s'étalent sur plusieurs sessions, au lieu de se concentrer au début. Pour les participants qui ne maîtrisent pas le français, l'accent est mis sur le contenu du pacte républicain (valeurs de la République, laïcité, égalité entre les femmes et les hommes), et la formation, plus adaptée, prévoit des intervenants extérieurs et des visites. D'autres mesures connexes existent : doubler le nombre d'ateliers en direction des parents à l'école pour améliorer les chances de réussite de leurs enfants (10 000 parents bénéficiaires en 2019), étendre les bourses sur critères sociaux aux jeunes bénéficiant d'une protection subsidiaire et l'attribution d'un chèque-culture de 500 euros aux jeunes étrangers en situation régulière.

L'insertion professionnelle rapide reste une priorité des programmes d'action

Au cours des années précédentes, de nombreux pays de l'OCDE ont mis en œuvre des mesures visant à réduire les obstacles à l'embauche des immigrés, dans la mesure où l'insertion professionnelle reste essentielle pour faire naître un sentiment d'appartenance à la société du pays d'accueil. En février 2018, l'Irlande a instauré pour les demandeurs d'asile un nouveau droit à travailler en supprimant les dispositions précédentes de la Loi de protection internationale de 2015, lesquelles interdisaient l'accès au travail aux demandeurs de protection internationale.

En outre, depuis fin 2017, en Estonie, la caisse d'allocations chômage propose un service, « Mon premier emploi en Estonie », qui cible les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection internationale. Les employeurs peuvent percevoir des subventions salariales s'ils emploient des bénéficiaires d'une protection internationale. De plus, certains coûts sont remboursés (services de traduction, cours d'estonien ou formation professionnelle) et une prime au tutorat a été instaurée début 2018.

Les efforts déployés pour faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale se sont également poursuivis en Bulgarie. Parmi les nouvelles mesures du programme de 2018 figurent des sessions de recrutement spécialement destinées à ces personnes et organisées par le Service national de l'emploi (SNE) ainsi que des incitations en direction des employeurs pour embaucher des réfugiés (les bénéficiaires doivent cependant être inscrits au SNE).

Pour faciliter une insertion rapide sur le marché du travail, la Suisse a lancé un nouveau programme de « préapprentissage » pour les réfugiés et les personnes admises provisoirement. Au milieu de l'année 2018, la Confédération a conclu des accords avec 18 cantons et les premiers contrats d'apprentissage ont démarré en août 2018. Les cantons perçoivent 13 000 CHF par contrat d'apprentissage et par an pour 3 600 personnes maximum, pendant les quatre années du programme. Le 1er janvier 2019, des mesures facilitant l'accès des réfugiés et des personnes admises provisoirement au marché du travail sont également entrées en vigueur, les personnes concernées pouvant désormais accepter un emploi après en avoir simplement informé les autorités en charge du marché du travail.

Enfin, la nouvelle loi française sur l'asile et l'immigration comprend également des mesures visant à promouvoir l'insertion professionnelle. Il est notamment prévu de mobiliser les réseaux d'entreprises pour faciliter la mise en relation des demandeurs

d'emploi et des offres adaptées à leurs compétences, de mettre en place des cours de langue adaptés aux besoins des travailleurs dans chaque région et de réduire de neuf à six mois le temps d'attente avant de pouvoir accéder au marché du travail.

L'évaluation des compétences et la reconnaissance des titres et diplômes officiels continuent de se développer

Dans la logique de la personnalisation des politiques d'intégration selon les besoins et la situation des individus, il convient également, pour qu'une mesure d'intégration soit efficace, de partir des compétences et de l'expérience que possèdent déjà les immigrés pour les aider à valoriser, renforcer et utiliser leurs qualifications et leurs aptitudes. L'évaluation des compétences joue à cet égard un rôle important et aide aussi à diminuer l'incertitude des employeurs quant aux compétences des immigrés.

La Norvège prévoit d'élargir la reconnaissance des compétences professionnelles à de nouveaux programmes et pays. Comme il est généralement difficile de trouver des formations passerelles adaptées pour les professions réglementées, un nouveau projet a été lancé en août 2018 pour proposer des formations complémentaires aux réfugiés diplômés en science ou technologie (ingénieurs) afin d'améliorer leur employabilité. Ces formations passerelles sont utiles aux immigrés pour qu'ils puissent rapidement combler leurs lacunes et obtenir une validation complète de leurs acquis afin de faciliter leur insertion professionnelle (OCDE, 2017[4]).

D'autres pays ont également pris des mesures pour faciliter la reconnaissance des titres et diplômes professionnels, comme l'Allemagne ou le Chili. Le projet de loi sur les travailleurs immigrés qualifiés adopté par le gouvernement allemand en décembre 2018 propose d'accélérer les procédures de reconnaissance des titres et diplômes étrangers et d'améliorer l'efficacité et la transparence des démarches administratives. Ce projet de loi, qui doit encore être soumis au Parlement, pourrait, s'il est adopté, entrer en vigueur début 2020. La nouvelle politique migratoire chilienne vise également à faciliter la procédure de reconnaissance des titres et diplômes professionnels. Les diplômes professionnels obtenus à l'étranger peuvent désormais être validés par toutes les universités agréées sous certaines conditions. En outre, si une université a déjà validé un diplôme professionnel, les demandes suivantes concernant le même diplôme seront accélérées.

Pour aider les immigrés à valoriser, renforcer et utiliser leurs compétences de manière individualisée, les acquis informels doivent également être pris en compte. En France, la loi sur l'asile et l'immigration prévoit certaines dispositions facilitant l'évaluation et la validation des acquis informels des nouveaux arrivants. Dans ce contexte, mille parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont prévus pour les nouveaux arrivants.

Les mesures sont de plus en plus ciblées sur les groupes les plus vulnérables, comme les jeunes…

Même si nombre des initiatives publiques présentées dans ce chapitre ont été entreprises à la suite de l'afflux massif de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivés en 2015-16, d'autres groupes font de plus en plus l'objet de mesures particulières, comme les individus très peu qualifiés ou les enfants (surtout non accompagnés).

En Australie, les services *Youth Transition Support* (services d'accueil des jeunes admis pour raisons humanitaires et autres jeunes immigrés vulnérables) ont été prolongés jusqu'en décembre 2019. La Norvège applique également de nouvelles dispositions législatives pour les personnes les plus vulnérables. Par exemple, les mineurs accompagnés

âgés de 16 à 18 ans peuvent désormais obtenir un permis de séjour illimité si les autorités en charge de l'immigration en font la demande. En outre, les mineurs non accompagnés ayant déjà un permis de séjour limité dans le temps peuvent maintenant voir leur dossier réexaminé. De plus, en Norvège, depuis septembre 2018, les familles avec enfants et les demandeurs d'asile mineurs non accompagnés sans papiers d'identité ont également le droit et l'obligation de suivre des cours de norvégien et des études sociales. Également, le Canada a développé un programme innovant d'intégration destiné à aider les jeunes immigrés vulnérables.

…et les femmes

Malgré les difficultés supplémentaires auxquelles on sait que les femmes immigrées sont confrontées par rapport aux hommes sur le marché du travail, les initiatives qui leur sont réservées étaient jusqu'à présent rares. Toutefois, le fait de laisser les femmes immigrées en marge du marché du travail et de la société a de telles conséquences à long terme et d'une génération à l'autre que les pays ont décidé de s'attaquer aux obstacles particuliers auxquels elles font face pour s'intégrer.

Pour améliorer le taux d'activité et la promotion professionnelle des femmes, le Canada a lancé un projet pilote sur les femmes de minorités visibles. Ce pilote bénéficiera de plus de 21.7 millions EUR sur trois ans. Par ailleurs, pour réduire les différences en termes d'emploi, le ministère danois de l'Immigration et de l'Intégration a annoncé en octobre 2018 que 18.8 millions EUR sur quatre ans seraient consacrés à l'amélioration de l'emploi des femmes immigrées, notamment celles qui vivent au Danemark depuis de nombreuses années. Les fonds ainsi réservés visent à aider les communes à proposer aux femmes concernées des formations, des interlocuteurs et des tuteurs. Les Pays-Bas ont également mis en place des mesures ciblées.

L'amélioration du taux d'emploi des femmes nées à l'étranger constitue une priorité de la politique d'intégration en Suède. Le Service public de l'emploi a élaboré un plan d'action destiné à réduire le taux de chômage des femmes nées à l'étranger. Les autorités ont également prévu des aides aux communes pour proposer aux nouveaux arrivants en congé parental des cours de langue et d'accueil ainsi que des services de garde. En outre, le gouvernement a proposé de modifier les dispositions du système d'assurance qui concernent particulièrement les parents venant s'installer en Suède avec leurs enfants.

Comme en Suède et au Canada, l'intégration des femmes immigrées fait également partie des principales priorités en Allemagne. Le Bureau fédéral allemand des migrations et des réfugiés (BAMF) finance des cours d'intégration ciblés sur les femmes immigrées. Le programme est adapté en continu pour mieux répondre aux besoins de ces femmes. D'autres mesures ont été prises : le programme *Stark Im Beruf* (« Fortes au travail ») financé par le ministère fédéral des Affaires familiales, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse (BMFSFJ) et le Fonds social européen (FSE), vise à encourager l'insertion professionnelle des mères issues de l'immigration et à leur faciliter l'accès aux offres disponibles. Depuis février 2015, le programme *Stark Im Beruf* a été à l'origine de 90 projets environ sur tout le territoire pour soutenir des mères de famille, les aider à améliorer leur maîtrise de l'allemand, faire évaluer leurs compétences et reconnaître leurs qualifications, et les accompagner depuis une formation professionnelle (par le biais d'un stage, d'un apprentissage ou d'un diplôme supplémentaire) jusqu'à leur premier emploi.

De nombreux pays mettent de plus en plus l'accent sur l'intégration scolaire des enfants

Courant 2018, plusieurs pays de l'OCDE ont mis en œuvre des mesures visant à améliorer l'intégration des enfants issus de l'immigration. Les autorités australiennes ont, par exemple, réservé plus de 310 millions EUR sur les quatre prochaines années à l'*Inclusion Support Programme* (ISP), dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux structures de préscolarisation et le taux d'inscription des enfants ayant des besoins spécifiques, parmi lesquels les enfants issus de l'immigration sont surreprésentés. Par ailleurs, en Pologne, le programme d'aide globale, débutant en 2018-19, met l'accent sur les enfants scolarisés. En outre, les titulaires d'un permis de travail peuvent désormais percevoir une allocation d'éducation pour couvrir les frais de scolarité de leurs enfants. Le Danemark a renforcé ses efforts d'intégration en direction des jeunes enfants avec un plan proposé en mars 2018 par le ministère danois de l'Économie et de l'Intérieur. Il est prévu notamment des services de garde obligatoire et des cours de langue avant l'entrée à l'école ainsi que des incitations supplémentaires pour les parents, par le biais d'un congé parental facilité et de la suppression potentielle des allocations pour enfant à charge.

La Belgique a relancé son Plan stratégique sur la compréhension de l'écrit en septembre 2018. Le plan révisé privilégie notamment les actions menées pour renforcer la préscolarisation des enfants de deux ans et demi à cinq ans, avec une attention particulière accordée aux enfants issus de l'immigration et à leurs parents. Un nouveau projet est également lancé sur les modèles d'identification dans les établissements secondaires. En Bulgarie, une nouvelle réglementation a également été adoptée sur l'accès à l'instruction et la scolarisation des mineurs non accompagnés et des enfants de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Aux États-Unis, l'*Office for Refugees Resettlement* a lancé en 2018 une nouvelle initiative de tutorat pour les jeunes afin d'accompagner les progrès scolaires et professionnels des jeunes et d'encourager l'esprit civique et la cohésion sociale. Le programme, *Youth Mentoring Programme*, prévoit des échanges entre les jeunes réfugiés et leur tuteur désigné ainsi qu'un accompagnement scolaire et professionnel individualisé.

Les mesures de lutte contre les discriminations et les mesures favorisant la diversité restent des instruments d'intégration majeurs

Tout au long de 2018, plusieurs pays de l'OCDE ont, soit adopté de nouvelles mesures, soit renforcé des mesures existantes pour lutter contre les discriminations. La Norvège a mis en œuvre en janvier 2018 une nouvelle Loi complète pour l'égalité et contre les discriminations, qui prévoit entre autres la création d'un nouveau tribunal anti-discrimination. En Slovénie, la Loi sur l'offre de services transfrontaliers, entrée en vigueur en janvier 2018, prévoit de nouvelles dispositions contre les discriminations sur le marché du travail. En Belgique, un Décret royal prévoit la mise en œuvre d'actions positives dans le secteur privé. Les employeurs peuvent ainsi réserver des stages ou des postes à des groupes défavorisés spécifiques. Les mesures anti-discriminations concernent également le logement : le ministère belge du Logement a par exemple lancé un plan d'action contre les discriminations au logement dans le secteur privé.

Un rôle accru pour les autorités locales

L'augmentation récente de nouveaux arrivants ayant des besoins d'intégration particuliers a mis en lumière les lacunes des cadres d'intégration – notamment, mais pas uniquement,

en termes de capacités. Dans la mesure où les autorités locales sont en première ligne, elles ont dû trouver des solutions pour remédier aux difficultés, du moins au moment de l'accueil.

Les autorités canadiennes continuent d'encourager l'émigration vers les régions et les zones rurales du pays. Le Canada avait déjà lancé en 2017 un programme pilote d'immigration au Canada atlantique afin d'encourager les installations dans les quatre Provinces atlantiques pour remédier aux difficultés d'ordre démographique, combler les pénuries de main-d'œuvre et soutenir la croissance économique. L'une des principales caractéristiques de ce programme tient au rôle accru d'intégration joué par les employeurs, en partenariat avec les services fédéraux et provinciaux d'accueil des immigrés, pour favoriser une installation durable des nouveaux arrivants. Les employeurs sont chargés d'élaborer un plan d'installation pour chaque immigré et sa famille. Fort de cette expérience, le programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord a été annoncé en janvier 2019. Ce nouveau pilote, prévu sur cinq ans, mobilise les collectivités rurales et certaines autorités provinciales et territoriales. Les collectivités participantes disposent d'un ensemble de services pour aider les nouveaux arrivants à s'installer. Le pilote vise à tester de nouvelles approches locales pour répondre aux besoins du marché du travail de zones plus petites et faire en sorte que les immigrés soient plus nombreux à s'installer durablement dans ces territoires. Cette initiative porte sur certaines collectivités de l'Ontario, de la région ouest du Canada et des Territoires.

D'autres pays de l'OCDE insistent également de plus en plus sur l'importance de l'intégration au niveau local. Les autorités slovaques ont par exemple adopté en octobre 2018 une Stratégie sur la mobilité professionnelle des étrangers, qui vise à promouvoir l'intégration des immigrés au niveau local afin de combler les pénuries locales. Les communes jouent également un rôle important dans la nouvelle politique d'intégration néerlandaise.

Le suivi et l'évaluation influencent de plus en plus la conception et l'innovation dans les politiques d'intégration

Pour mieux réagir à l'évolution de la demande de services d'intégration, les pays de l'OCDE ont mis au point de nouveaux instruments de suivi et d'évaluation. La Belgique et l'Irlande ont ainsi publié récemment les résultats d'une nouvelle enquête sur la participation des immigrés et les réactions face à l'immigration. En parallèle, la Belgique élabore une série d'indicateurs et s'efforce d'améliorer la collecte de données. De même, dans le cadre du nouvel accord de coalition, l'Allemagne prévoit un mécanisme de suivi de l'intégration. La Corée mène également un projet de recherche sur des indicateurs, tandis que les Pays-Bas élargissent le périmètre de leurs indicateurs concernant l'intégration.

Le Canada travaille sur trois grands projets qui devraient améliorer l'évaluation d'impact du programme d'installation : croisement de la base de données sur l'installation avec les données relatives à l'immigration, au recensement, aux impôts et au marché du travail pour aider à interpréter les résultats des nouveaux arrivants ; réalisation de grandes enquêtes annuelles comparant utilisateurs et non-utilisateurs des services (60 000 personnes) ; et formation d'une équipe chargée d'analyser les résultats au sein du ministère. Le Canada a réalisé une évaluation des services de pré-installation et une évaluation des cours de langue est actuellement menée pour mesurer les résultats et déterminer le meilleur modèle de service possible.

Accompagnement et protection sociale des nouveaux arrivants : les pays suivent des voies divergentes

À la suite de changements politiques, certains pays de l'OCDE ont décidé de limiter l'accès des immigrés aux prestations sociales. Une nouvelle loi a été adoptée en janvier 2019 en Autriche, par laquelle les prestations familiales sont adaptées à une valeur proportionnelle au pouvoir d'achat du pays d'origine pour les ressortissants de l'UE qui travaillent en Autriche. De plus, en novembre 2018, une nouvelle loi est passée pour réformer le mécanisme de revenu minimum sous condition de ressources. Le montant est inférieur pour les demandeurs qui n'ont pas suivi leur scolarité obligatoire en Autriche et n'atteignent pas le niveau intermédiaire (B1) en allemand ni le niveau avancé (C1) en anglais. La réforme prévoit aussi l'ajustement des allocations pour enfant à charge, ce qui entraîne dans la majorité des cas une réduction des allocations à partir du deuxième et surtout du troisième enfant.

En mars 2018, le ministère danois de l'Économie et de l'Intérieur a publié un plan comprenant toute une série de mesures visant à démanteler les « ghettos » d'immigrés d'ici 2030. Ce plan prévoit des aménagements dans les zones identifiées comme « ghettos » et des restrictions concernant la mobilité, notamment pour les bénéficiaires de prestations qui prévoient de déménager dans ces zones. Les mesures proposées comprennent la suppression éventuelle des allocations pour enfant à charge.

Parallèlement, d'autres pays de l'OCDE ont élargi l'accès des programmes de protection sociale à des groupes qui en étaient auparavant exclus. Au Chili, par exemple, la Loi sur l'immigration soumise au Parlement en avril 2018 garantit le droit à la santé et à l'éducation à chaque immigré selon les mêmes conditions que pour les citoyens, quelle que soit la catégorie d'immigration. Pour autant, si cette loi est adoptée, un séjour de deux ans minimum sera requis pour pouvoir prétendre au système de sécurité sociale général et donc percevoir des prestations sociales. Par ailleurs, en Norvège, en 2018, pour contribuer à faire en sorte que tous les immigrés bénéficient des services auxquels ils ont droit, 2 millions EUR ont été alloués à la communication en direction des familles immigrées qui ne mettent pas leurs enfants en maternelle.

Le rôle essentiel de la nationalité dans l'intégration

L'acquisition de la nationalité du pays d'accueil constitue un outil important de la politique d'intégration. Les conséquences en sont potentiellement significatives sur l'intégration des immigrés dans de nombreux domaines, comme le marché du travail, le logement, la langue, la participation électorale, etc.

Les conditions d'octroi de la naturalisation reposent de plus en plus sur les résultats en termes d'intégration plutôt que sur la durée du séjour

Au cours de l'année 2018, la tendance à accorder plus de poids aux résultats en termes d'intégration, plutôt qu'à la durée du séjour comme condition essentielle à l'acquisition de la nationalité s'est poursuivie. Les pays ont tendance à moins s'attacher au nombre d'années vécues dans le pays, par exemple en réduisant la durée du séjour légal obligatoire pour demander la naturalisation – en particulier lorsque l'exigence en la matière était auparavant élevée, tout en exigeant des preuves d'intégration dans certains domaines, notamment la maîtrise de la langue du pays d'accueil ou l'intégration civique.

Au Portugal, l'acquisition de la nationalité est désormais possible au bout de cinq ans, contre six auparavant. De même, en Suisse, la nouvelle Loi fédérale sur l'acquisition et la

perte de la nationalité suisse, entrée en vigueur en janvier 2018, a réduit la durée de séjour minimum pour obtenir la nationalité, de 12 à 10 ans. Les années de résidence entre les âges de 8 et 18 ans sont comptées comme doubles ; auparavant, cela s'appliquait aux années de résidence des jeunes âgés de 10 à 20 ans. La résidence sur un permis provisoire « F » reçoit un demi crédit et les permis de courte-durée et demandes d'asiles ne sont pas pris en compte.

En parallèle, certains pays ont renforcé l'importance de la langue dans le processus de naturalisation. En Estonie, par exemple, un amendement à la Loi sur la nationalité, entré en vigueur début 2019, renforce l'importance de la maîtrise de la langue pour acquérir la nationalité. En Italie, où la demande de citoyenneté par résidence ou par mariage est désormais possible après quatre ans au lieu de deux, le demandeur doit démontrer qu'il dispose d'un niveau d'italien B1 au CECR. Un niveau intermédiaire (B1) est aussi exigé en Pologne pour permettre aux immigrés d'accéder à la citoyenneté. En Suisse, le seuil minimum dans l'une des quatre langues nationales est le niveau B1 de compétences orales et le niveau A2 de compétences écrites. Des discussions sont également en cours en Australie pour instaurer de nouvelles exigences en matière de langue.

De même, l'intégration civique prend une importance croissante pour la naturalisation. Les réformes entreprises en Australie sur la nationalité renforcent par exemple l'obligation pour les candidats de démontrer leur contribution à la société australienne, d'adhérer aux valeurs du pays et de faire la promesse de leur engagement envers l'Australie. En Suisse également, les candidats à la naturalisation doivent avoir un emploi ou suivre une formation et ne pas bénéficier des programmes d'aide sociale. Ils doivent connaître la Suisse, participer à des activités sociales et culturelles et avoir des contacts avec des citoyens suisses. Les demandeurs ayant des personnes à charge doivent être en mesure de subvenir à leurs besoins. Au Danemark, une loi entrée en vigueur en 2019 stipule que la procédure d'acquisition de la citoyenneté danoise doit inclure une poignée de main obligatoire. Ainsi, le certificat de naturalisation n'est délivré qu'après une poignée de main lors de la cérémonie.

Les pays de l'OCDE continuent de faciliter la naturalisation de certains groupes particuliers…

La République slovaque a simplifié sa procédure administrative générale de naturalisation en 2018. D'autres pays facilitent les procédures applicables à des groupes particuliers, comme les enfants d'immigrés. Au Portugal, les enfants de parents non ressortissants et de parents étrangers vivant au Portugal reçoivent désormais automatiquement la nationalité portugaise si au moins l'un des parents vivait déjà légalement au Portugal deux ans avant la naissance, contre cinq ans auparavant. La Roumanie a également assoupli l'octroi de la nationalité aux enfants d'immigrés. Une réforme de la Loi sur la nationalité bulgare, en cours d'examen, vise à faciliter l'octroi de la nationalité aux personnes d'origine bulgare pour lutter contre le déclin démographique. On cherche également à simplifier la procédure de naturalisation pour faciliter l'accès de certains groupes. Au Canada, par exemple, les juges de la citoyenneté doivent maintenant encourager activement l'acquisition de la nationalité parmi les nouveaux arrivants, notamment en se rapprochant des organisations à but non lucratif. En Slovénie, un nouvel amendement à la Loi sur la nationalité permet l'octroi de la nationalité slovène aux personnes dont la naturalisation est d'un intérêt particulier pour l'État (« naturalisation extraordinaire »).

En décembre 2018, la Fédération de Russie a adopté une nouvelle loi pour simplifier la procédure d'octroi de la nationalité pour certaines catégories d'étrangers. Cette loi élargit

également la possibilité pour le Président d'accorder la nationalité à des étrangers vivant dans des pays touchés par des conflits armés ou par un changement de régime politique.

La nouvelle loi suisse sur la nationalité prévoit des assouplissements pour les personnes nées en Suisse de parents étrangers nés en Suisse. L'acquisition de la nationalité est aussi facilitée pour les descendants d'immigrés au Luxembourg, et pour la *génération Windrush* au Royaume-Uni (personnes d'origine afro-caribéenne vivant au Royaume-Uni).

…tandis que la lutte contre le terrorisme trouve également un écho dans la politique de naturalisation

Dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, les pays continuent d'étudier et d'appliquer la déchéance de nationalité pour les ressortissants possédant une double nationalité. Les Pays-Bas ont par exemple instauré la possibilité de déchoir de leur nationalité néerlandaise des ressortissants possédant une double nationalité et ayant pris part à une organisation terroriste. En Norvège, un amendement à la Loi sur la Nationalité Norvégienne a été adopté en janvier 2019, en réponse aux phénomènes de radicalisation et d'extrémisme violent. Il prévoit la déchéance de nationalité pour les ressortissants possédant une double nationalité et ayant été condamnés pour des faits portant gravement préjudice aux intérêts vitaux de l'État. La décision de déchéance de nationalité est prise par le tribunal dans le cadre de l'action pénale.

Références

OCDE (2019), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2019 : L'avenir du travail*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b7e9e205-fr. [2]

OCDE (2019), *Ready to Help? : Improving Resilience of Integration Systems for Refugees and other Vulnerable Migrants*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264311312-en. [1]

OCDE (2017), *Making Integration Work: Assessment and Recognition of Foreign Qualifications*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264278271-en. [4]

OCDE/UE (2019), *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés*, Éditions OCDE, Paris/Union européenne, Brussels, https://dx.doi.org/10.1787/9789264309234-fr. [3]

Annexe 2.A. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 2.A.1. Situation sur le marché du travail des personnes nées à l'étranger selon le sexe dans les pays de l'OCDE, 2018 comparé à 2017

Pourcentages

	Total			Hommes			Femmes		
	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de participation	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de participation	Taux de chômage	Taux d'emploi	Taux de participation
Allemagne	6.0	69.5	73.9	6.6	76.7	82.1	5.1	61.8	65.2
Australie	5.5	72.0	76.2	4.7	79.9	83.8	6.5	64.3	68.8
Autriche	9.4	68.0	75.1	9.6	75.3	83.3	9.2	61.2	67.4
Belgique	11.5	58.3	65.9	12.4	65.7	74.9	10.5	51.3	57.4
Canada	6.4	72.3	77.3	6.0	78.4	83.4	6.7	66.6	71.4
Danemark	9.8	66.4	73.6	9.0	72.6	79.7	10.7	60.4	67.7
Espagne	20.7	61.6	77.6	19.1	68.5	84.6	22.3	55.6	71.6
Estonie	7.9	70.1	76.1	7.9	74.1	80.4	7.9	66.5	72.2
États-Unis	3.5	71.6	74.2	3.0	82.8	85.4	4.2	60.7	63.3
Finlande	14.1	62.2	72.4	11.9	70.0	79.5	16.6	54.9	65.8
France	14.6	58.5	68.5	13.8	67.9	78.7	15.6	50.3	59.6
Grèce	28.6	52.8	73.9	22.9	67.9	88.1	35.2	40.4	62.3
Hongrie	4.6	71.7	75.2	4.3	78.6	82.2	4.9	64.8	68.2
Irlande	7.2	70.7	76.2	6.4	78.4	83.7	8.2	63.3	68.9
Islande	5.1	82.5	87.0	n.r.	87.1	91.8	n.r.	78.0	82.2
Israël	3.5	78.8	81.6	3.8	80.8	84.0	3.2	77.0	79.6
Italie	13.7	60.9	70.6	11.9	73.9	83.8	15.8	50.2	59.6
Lettonie	7.7	69.0	74.8	7.1	75.4	81.2	8.2	64.0	69.6
Lituanie	7.4	71.1	76.8	8.0	73.6	80.0	6.9	68.9	74.0
Luxembourg	6.4	71.4	76.3	5.9	75.4	80.2	7.0	67.2	72.3
Mexique	4.1	51.8	54.1	4.2	66.8	69.7	4.1	36.7	38.3
Norvège	7.9	69.7	75.6	7.5	74.1	80.1	8.3	65.1	71.0
Nouvelle-Zélande	4.1	77.2	80.5	3.7	83.9	87.2	4.5	70.8	74.1
Pays-Bas	7.0	64.9	69.8	6.1	73.5	78.3	7.9	57.5	62.5
Pologne	4.7	73.0	76.6	4.2	78.7	82.2	5.4	66.4	70.2
Portugal	8.5	75.1	82.1	6.9	79.7	85.6	10.0	71.3	79.2
République slovaque	n.r.	73.3	78.9	n.r.	91.2	93.4	n.r.	56.1	65.1
République tchèque	2.5	79.4	81.4	1.8	88.1	89.8	3.4	70.0	72.5
Royaume-Uni	4.7	73.7	77.3	3.9	82.6	86.0	5.6	65.5	69.4
Slovénie	6.5	67.0	71.7	4.6	75.6	79.3	8.9	58.0	63.7
Suède	15.7	66.7	79.1	15.4	70.5	83.3	16.0	63.0	75.0
Suisse	7.9	76.6	83.1	7.0	83.8	90.1	8.9	69.3	76.1
Turquie	12.1	47.4	53.9	11.1	68.5	77.1	14.3	27.9	32.6
Moyenne OCDE	8.7	68.3	74.8	7.8	76.4	82.8	9.7	60.8	67.2
Total OCDE	7.1	69.0	74.3	6.4	78.4	83.8	7.9	60.0	65.1
UE 28	10.6	66.0	73.8	9.9	74.4	82.6	11.4	58.2	65.7

Note : La couleur bleue (les hachures grises) désigne une augmentation (diminution) du taux d'activité ou d'emploi de plus d'1 point de pourcentage ou une diminution (augmentation) du taux de chômage de plus d'1 point de pourcentage. n.s. : non significatif. « Total OCDE » fait référence à la moyenne pondérée et « moyenne OCDE » à la moyenne arithmétique pour les pays présentés, sauf pour le Chili, la Corée et le Japon.

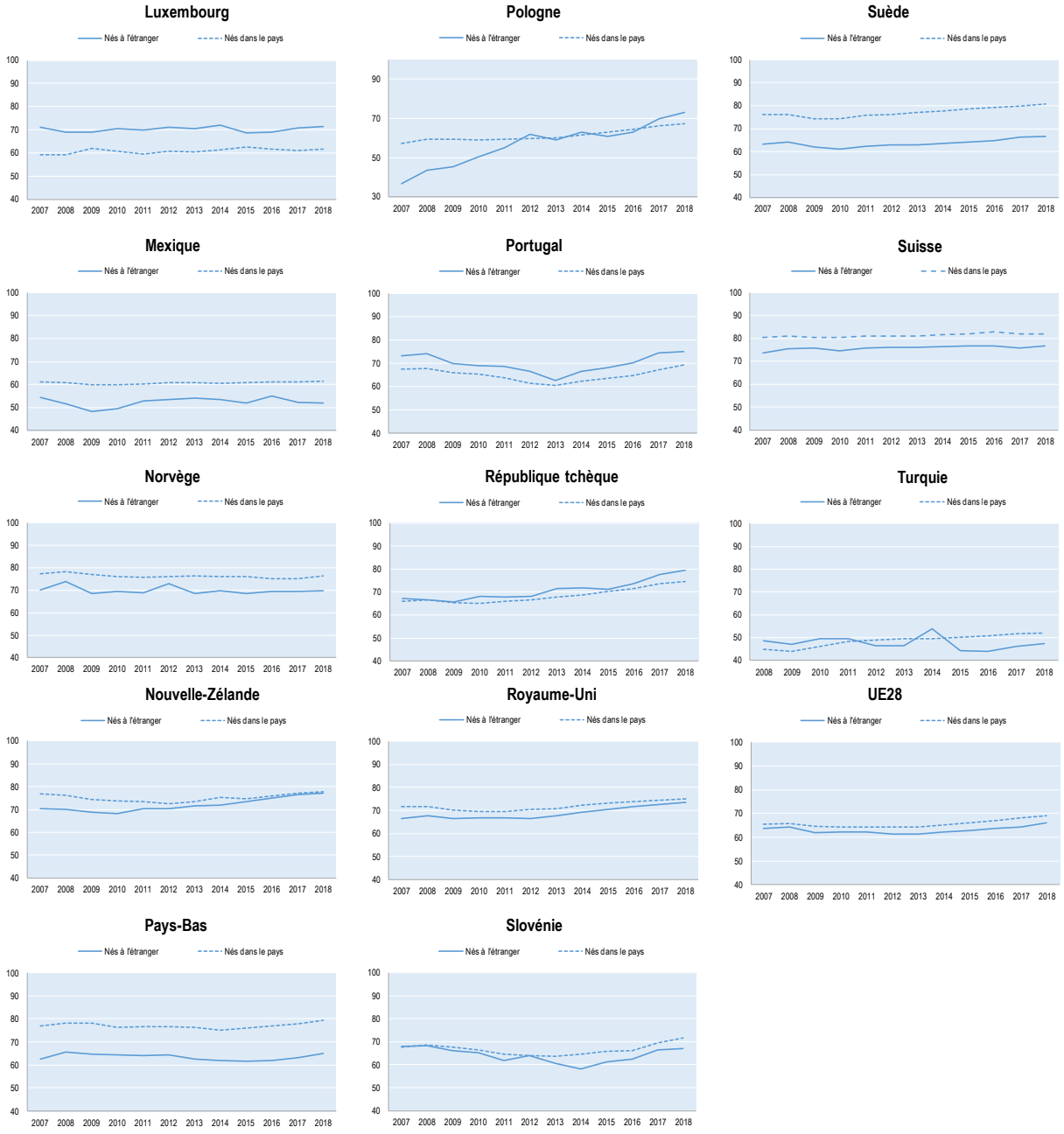
Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994035

Graphique d'annexe 2.A.1. Taux d'emploi par lieu de naissance, 2007-18

Pourcentages



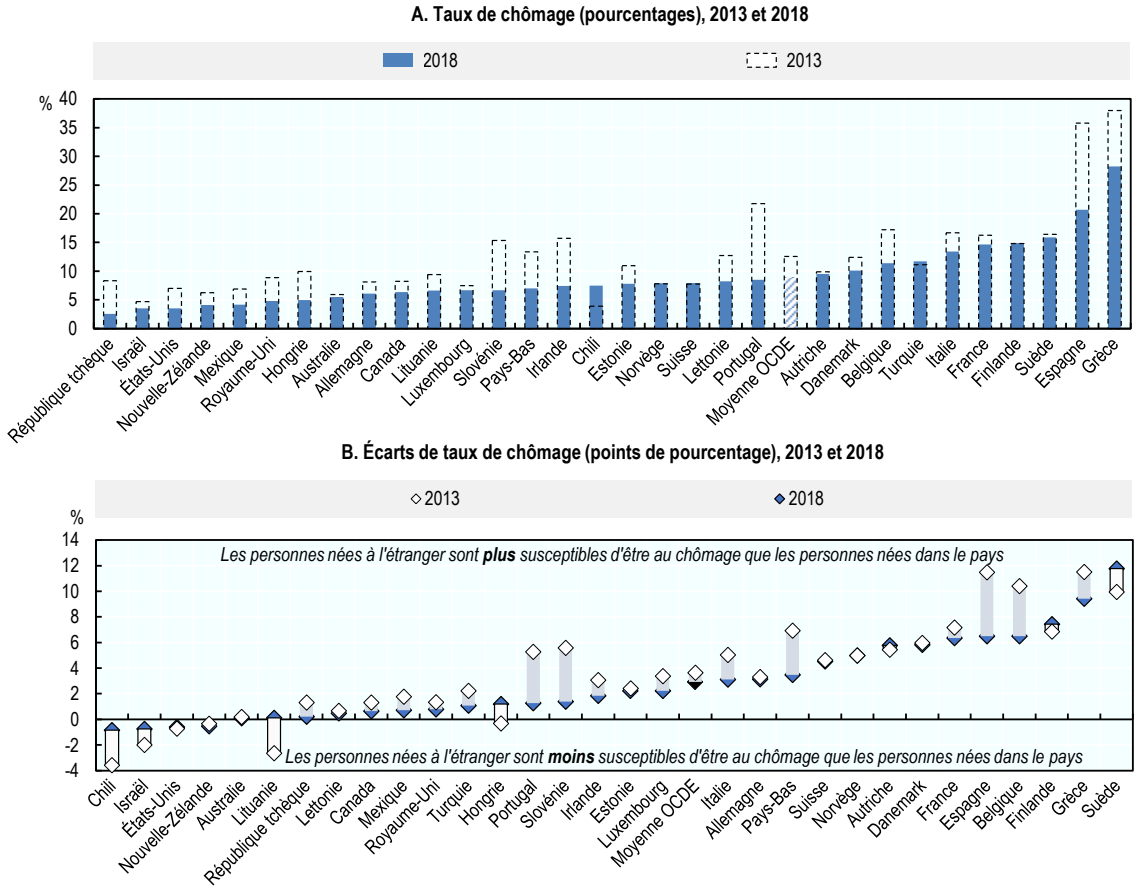


Note : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Rupture de données dans la série UE28 en 2008/09 (ajout des données sur Malte).

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993959

Graphique d'annexe 2.A.2. Taux de chômage des personnes nées à l'étranger et écart de taux de chômage entre les personnes nées à l'étranger et celles nées dans le pays, 2013 et 2018



Note : La population de référence est la population active âgée de 15 à 64 ans. Les données relatives aux pays européens concernent uniquement les trois premiers trimestres. Chili : les chiffres portent sur l'année 2017 au lieu de 2018.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933993940

Tableau d'annexe 2.A.2. Taux d'emploi trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2014-18

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Total		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2014 T1	72.6	71.8	63.2	71.6	80.8	..	67.9	74.4	72.8	55.6	68.1	67.7	64.5	71.8	48.6	60.5	60.8	80.5	65.3	54.8	64.2	62.6	65.5	60.4	74.4	75.5	75.0	60.3	61.1	60.2	62.9	76.3	48.0	65.6
	2014 T2	72.9	72.5	63.5	73.3	80.9	..	68.5	74.7	74.0	56.6	70.4	70.6	65.1	72.1	49.3	61.2	61.4	84.2	65.6	55.2	65.0	60.3	66.6	60.5	74.7	76.6	74.7	61.3	62.2	60.7	64.9	78.0	50.9	66.8
	2014 T3	72.6	73.3	64.1	73.9	81.3	..	69.3	75.2	74.9	57.1	70.3	70.4	65.1	72.7	50.0	62.4	62.4	84.8	65.3	55.5	67.0	61.3	66.7	60.4	75.4	76.5	75.0	62.5	63.0	61.3	65.3	79.3	50.3	66.8
	2014 T4	72.8	72.7	64.3	72.9	82.9	..	69.7	75.3	74.9	57.3	70.2	68.3	64.8	73.0	49.4	62.4	62.9	82.8	65.1	55.7	66.0	61.8	67.3	60.5	75.4	75.9	76.1	62.6	62.5	61.6	64.9	77.2	49.3	66.9
	2014	**72.7**	**72.6**	**63.8**	**72.9**	**81.5**	**..**	**68.9**	**74.9**	**74.2**	**56.6**	**69.8**	**69.2**	**64.9**	**72.4**	**49.3**	**61.6**	**61.9**	**83.1**	**65.3**	**55.3**	**65.6**	**61.5**	**66.5**	**60.4**	**75.0**	**76.1**	**75.2**	**61.7**	**62.2**	**60.9**	**64.5**	**77.7**	**49.6**	**66.5**
	2015 T1	72.7	72.0	63.6	71.5	82.4	..	69.4	74.8	74.5	57.0	70.3	67.8	64.5	73.0	49.3	62.2	62.7	83.7	65.2	55.2	66.2	63.3	67.1	60.2	75.5	75.5	75.3	61.9	62.5	61.9	64.3	77.0	48.5	66.4
	2015 T2	73.5	72.3	63.7	73.6	81.6	..	70.1	74.7	75.3	58.3	72.1	70.0	65.2	72.8	50.7	63.6	63.4	85.8	66.2	55.9	67.0	65.4	68.4	60.6	76.1	76.4	74.6	62.6	63.7	62.6	65.8	78.6	51.3	67.5
	2015 T3	73.4	73.8	63.6	74.1	81.5	..	70.5	75.3	75.3	58.8	74.0	70.6	65.5	73.3	51.4	64.6	63.8	86.4	66.3	56.4	67.9	62.4	69.3	60.7	76.5	76.4	73.7	63.5	63.9	63.0	66.9	80.0	51.3	67.4
	2015 T4	74.3	73.0	63.7	72.7	82.5	..	70.8	75.8	75.2	59.1	71.9	68.3	65.1	73.8	51.2	64.7	63.9	84.7	65.8	56.3	67.7	61.0	69.4	61.6	76.4	75.3	74.8	63.7	63.9	63.5	65.6	78.5	50.2	67.3
	2015	**73.5**	**72.8**	**63.6**	**73.0**	**82.0**	**59.3**	**70.2**	**75.2**	**75.1**	**58.3**	**72.1**	**69.2**	**65.1**	**73.2**	**50.6**	**63.8**	**63.4**	**85.2**	**65.9**	**55.9**	**67.2**	**62.6**	**68.5**	**60.8**	**76.1**	**75.9**	**74.6**	**62.9**	**63.5**	**62.8**	**65.7**	**78.5**	**50.3**	**67.2**
	2016 T1	73.6	72.4	63.5	71.2	82.8	..	71.0	75.5	75.7	59.1	70.7	68.2	65.1	73.6	50.8	64.9	63.6	84.7	65.5	56.0	68.4	60.1	68.5	60.5	76.1	75.1	75.0	63.7	63.6	64.2	64.6	78.1	49.7	67.3
	2016 T2	74.0	73.2	63.7	73.4	82.5	..	71.6	75.7	76.7	59.8	73.1	70.7	65.7	73.8	52.1	66.2	64.5	87.4	66.1	57.4	69.7	62.0	69.3	61.0	76.8	75.4	75.7	64.4	64.6	64.9	66.7	79.9	52.1	68.0
	2016 T3	73.4	74.5	64.1	73.6	82.6	..	72.2	76.7	76.8	60.4	73.5	71.2	65.9	74.0	52.7	67.0	65.3	88.2	66.1	57.2	69.9	61.7	69.6	61.5	77.3	75.6	75.8	64.9	65.5	65.1	66.9	80.4	51.3	68.1
	2016 T4	73.8	73.8	65.1	73.1	83.5	..	72.8	77.0	75.8	60.4	71.9	69.2	65.5	74.2	51.9	67.3	65.6	86.1	66.0	57.1	69.7	63.2	69.5	61.4	77.3	74.9	76.7	65.1	65.3	65.3	66.7	78.9	50.2	68.0
	2016	**73.7**	**73.4**	**64.1**	**72.8**	**82.9**	**..**	**71.6**	**76.2**	**76.3**	**59.9**	**72.3**	**70.0**	**65.6**	**73.9**	**51.9**	**66.4**	**64.8**	**86.6**	**65.9**	**56.9**	**69.4**	**61.8**	**69.2**	**61.1**	**76.9**	**75.2**	**75.8**	**64.5**	**64.7**	**64.9**	**66.2**	**79.3**	**50.8**	**67.9**
	2017 T1	73.5	73.0	64.1	71.9	81.5	..	72.7	76.2	74.6	60.2	73.4	68.7	65.3	74.3	52.2	66.9	66.6	85.4	66.1	56.9	69.2	60.9	69.2	61.0	77.1	74.6	77.2	65.4	65.6	65.8	67.8	78.8	49.6	67.7
	2017 T2	74.5	74.1	64.4	74.0	81.8	..	73.1	76.6	76.0	61.4	73.2	71.2	66.3	74.5	53.9	67.9	67.0	87.8	66.6	57.8	70.6	59.2	70.1	61.1	77.9	75.4	75.9	66.2	66.8	66.1	69.4	80.2	52.3	68.6
	2017 T3	74.3	74.6	64.9	74.6	81.7	..	74.0	77.4	76.3	62.0	75.1	71.6	66.3	74.5	54.5	68.6	67.5	86.2	66.7	57.9	70.9	63.2	71.2	61.2	78.3	75.4	77.3	66.5	68.0	66.4	70.7	81.1	52.8	69.0
	2017 T4	75.1	74.4	65.5	74.1	82.2	..	74.2	77.8	76.3	61.8	76.0	71.0	66.3	74.8	53.6	68.8	67.9	84.4	66.5	58.0	71.0	61.3	71.4	61.4	78.4	75.0	78.1	66.3	68.3	66.4	70.5	79.8	52.0	68.7
	2017	**74.3**	**74.0**	**64.7**	**73.7**	**81.8**	**60.2**	**73.5**	**77.0**	**75.8**	**61.4**	**74.4**	**70.6**	**66.0**	**74.5**	**53.6**	**68.1**	**67.2**	**85.9**	**66.5**	**57.6**	**70.4**	**61.2**	**70.5**	**61.2**	**78.0**	**75.1**	**77.1**	**66.1**	**67.2**	**66.2**	**69.6**	**79.9**	**51.7**	**68.5**
	2018 T1	74.5	73.5	65.5	73.2	81.6	..	74.0	77.1	76.2	61.5	74.4	70.8	65.9	74.8	53.6	68.7	67.3	83.9	66.5	57.4	70.8	61.0	71.5	61.0	78.3	75.9	77.7	66.5	68.4	67.0	70.1	79.5	51.1	68.5
	2018 T2	75.0	74.3	65.2	74.8	81.7	..	74.5	77.0	77.3	62.6	75.4	73.8	66.6	74.8	55.4	69.2	67.8	85.9	66.7	58.6	72.2	61.8	72.0	61.7	79.0	76.7	77.5	67.7	69.3	67.1	71.6	81.1	52.8	69.4
	2018 T3	74.9	75.2	66.4	75.1	82.1	..	74.8	77.9	77.2	63.1	75.2	73.9	66.8	74.9	55.9	69.4	68.5	86.8	67.0	58.4	74.1	61.6	72.9	61.8	79.6	76.8	77.8	67.9	69.5	67.9	72.5	81.9	53.2	69.5
	2018 T4	75.3	74.8	66.8	74.4	82.1	..	75.2	78.2	77.2	63.0	76.2	72.8	66.5	75.2	55.5	69.4	68.4	84.8	66.3	58.3	72.9	62.8	71.9	61.9	80.0	76.4	77.6	67.3	69.3	68.1	72.4	80.8	51.3	69.5
	2018	**74.9**	**74.5**	**66.0**	**74.4**	**81.9**	**..**	**74.6**	**77.5**	**77.0**	**62.6**	**75.3**	**72.8**	**66.5**	**74.9**	**55.1**	**69.2**	**68.0**	**85.4**	**66.6**	**58.1**	**72.5**	**61.8**	**72.1**	**61.6**	**79.2**	**76.5**	**77.6**	**67.3**	**69.1**	**67.5**	**71.7**	**80.8**	**52.1**	**69.2**
Nés à l'étranger	2014 T1	69.1	63.1	53.1	68.9	75.2	..	72.1	67.5	60.7	49.9	63.4	60.1	55.8	68.4	48.1	69.4	60.6	76.7	77.6	57.5	65.1	70.0	67.5	53.0	60.2	69.4	72.0	67.4	65.6	62.4	58.3	61.7	47.3	68.4
	2014 T2	69.6	66.0	53.9	70.4	77.0	..	73.1	68.2	64.3	52.5	66.5	61.4	56.5	69.6	50.5	69.2	61.1	85.6	76.7	59.1	70.4	73.7	66.7	55.1	61.7	70.1	71.5	67.3	66.7	63.9	60.6	63.1	47.4	69.1
	2014 T3	69.6	65.9	51.8	70.5	76.2	..	71.1	69.5	65.9	53.3	70.4	61.3	56.9	70.0	52.0	70.2	61.5	83.3	77.0	58.9	73.0	70.8	63.3	51.9	61.2	69.5	71.2	58.5	67.1	69.0	57.8	65.2	46.7	69.7
	2014 T4	70.0	64.6	52.3	70.8	76.8	..	71.0	68.4	64.5	53.6	72.1	60.0	56.2	69.5	50.7	72.8	61.5	82.5	78.4	57.9	69.2	73.5	59.3	53.8	62.3	70.2	73.0	58.2	67.1	69.5	56.0	64.1	44.2	69.4
	2014	**69.6**	**64.9**	**52.8**	**70.1**	**76.3**	**..**	**71.8**	**68.4**	**63.9**	**52.3**	**68.0**	**60.7**	**56.4**	**69.4**	**50.3**	**70.4**	**61.2**	**81.9**	**77.4**	**58.4**	**69.3**	**72.0**	**64.2**	**53.4**	**61.4**	**69.8**	**71.9**	**63.0**	**66.6**	**66.1**	**58.2**	**63.5**	**46.3**	**69.1**
	2015 T1	69.9	63.3	54.0	69.8	76.2	..	70.2	68.3	62.8	52.9	66.3	58.2	55.3	69.5	48.1	70.5	60.4	75.9	78.2	57.0	62.0	68.8	64.8	49.2	60.8	67.7	74.0	64.6	65.7	65.8	56.8	62.6	43.6	68.5
	2015 T2	70.1	64.9	50.8	71.0	77.0	..	71.1	68.3	62.1	55.3	68.6	58.9	55.6	70.1	53.4	72.5	62.1	84.0	77.1	59.0	65.1	72.3	65.8	50.7	61.9	68.4	73.4	55.8	69.3	60.5	62.7	63.9	44.8	69.3
	2015 T3	69.4	65.6	55.0	71.5	76.1	..	71.1	68.8	64.2	56.4	74.4	59.3	56.2	71.5	54.7	72.0	63.8	82.8	78.0	59.2	70.8	68.3	62.6	53.7	61.0	69.0	72.4	57.8	68.7	56.3	64.3	65.0	44.2	69.2
	2015 T4	70.3	64.9	53.3	71.4	76.8	..	72.1	68.1	65.3	56.4	71.9	60.6	54.8	71.0	53.0	69.1	64.0	80.4	78.6	59.2	75.2	69.9	62.9	53.5	60.6	69.5	74.2	65.4	68.3	51.2	61.6	64.7	44.8	69.9
	2015	**69.9**	**64.7**	**53.3**	**70.9**	**76.5**	**73.9**	**71.1**	**68.4**	**63.6**	**55.2**	**70.2**	**59.3**	**55.5**	**70.5**	**52.2**	**71.1**	**62.6**	**80.7**	**78.0**	**58.6**	**68.1**	**69.5**	**64.0**	**51.8**	**61.1**	**68.6**	**73.5**	**60.7**	**68.0**	**58.4**	**61.3**	**64.1**	**44.4**	**69.2**
	2016 T1	70.1	63.2	52.8	70.8	76.2	..	72.6	68.0	67.0	55.6	67.8	57.4	54.6	70.9	52.1	70.3	63.5	83.7	77.5	58.2	67.4	70.2	65.0	55.9	61.1	69.7	74.2	63.5	67.7	58.0	60.4	63.1	41.2	69.3
	2016 T2	70.2	64.9	54.4	71.8	76.9	..	74.4	67.8	66.9	57.4	75.4	58.7	55.7	71.9	55.6	74.8	65.1	88.3	78.8	59.4	66.8	68.2	66.6	53.4	62.2	68.7	74.5	57.7	70.8	63.8	61.8	64.8	44.6	70.2
	2016 T3	70.2	65.5	53.5	72.2	76.4	..	73.5	67.8	65.8	58.8	70.8	60.9	56.0	72.3	55.8	74.2	66.0	87.1	79.3	60.0	71.7	68.2	63.1	55.8	62.2	70.1	74.6	62.2	71.4	70.1	62.4	66.0	44.3	70.4
	2016 T4	70.6	64.6	55.9	71.9	76.8	..	75.4	68.2	67.4	58.4	69.3	57.8	54.8	72.4	51.2	76.0	65.8	87.0	78.8	59.2	69.8	69.6	62.8	55.0	62.3	68.4	76.8	67.0	71.7	68.6	65.3	65.5	45.4	70.0
	2016	**70.3**	**64.6**	**54.1**	**71.7**	**76.6**	**..**	**73.5**	**68.0**	**66.8**	**57.6**	**70.8**	**59.0**	**55.3**	**71.9**	**53.7**	**73.8**	**65.1**	**86.6**	**78.6**	**59.2**	**68.9**	**69.0**	**64.4**	**55.0**	**62.0**	**69.2**	**75.0**	**62.6**	**70.4**	**64.7**	**62.4**	**64.9**	**43.9**	**70.0**
	2017 T1	70.1	63.5	54.1	72.2	74.7	..	76.1	68.0	65.5	58.0	71.0	58.2	54.9	71.3	50.3	75.9	68.0	-	79.3	59.3	66.8	70.5	63.0	52.9	62.6	68.5	76.1	65.8	72.9	70.4	62.9	65.1	43.5	70.4
	2017 T2	70.7	65.4	56.2	73.1	75.8	..	77.7	67.8	63.8	59.3	73.3	60.0	57.2	72.2	54.7	74.2	69.1	90.0	78.7	60.1	70.5	71.6	67.6	51.8	62.3	68.8	76.1	70.4	75.4	67.1	66.2	66.7	47.1	71.2
	2017 T3	70.7	66.6	57.1	73.1	76.4	..	77.9	67.8	66.4	60.6	72.0	61.7	56.9	73.3	55.6	74.3	69.4	87.2	78.8	61.1	71.8	70.3	68.2	52.7	63.7	70.1	75.9	73.2	74.2	68.1	67.7	67.6	44.7	71.3
	2017 T4	71.5	66.7	58.5	72.6	76.4	..	78.2	68.6	64.4	60.7	70.5	61.3	57.6	73.2	50.4	70.1	69.5	86.0	78.6	59.4	71.1	70.8	67.4	51.6	63.6	69.9	77.5	69.8	74.8	73.2	68.5	65.8	49.5	71.0
	2017	**70.8**	**65.6**	**56.5**	**72.8**	**75.8**	**76.9**	**77.5**	**68.1**	**65.0**	**59.6**	**71.7**	**60.3**	**56.6**	**72.5**	**52.8**	**73.7**	**69.0**	**88.1**	**78.9**	**60.0**	**70.0**	**70.8**	**66.6**	**52.2**	**63.0**	**69.3**	**76.4**	**69.9**	**74.3**	**69.8**	**66.3**	**66.3**	**46.2**	**71.0**
	2018 T1	71.6	66.7	57.3	70.6	75.2	..	78.9	68.7	64.2	59.3	66.4	60.2	57.7	73.4	49.5	66.6	69.7	82.7	79.2	59.4	67.1	72.2	64.7	51.7	63.9	68.0	77.6	74.2	73.6	73.2	66.8	65.1	48.7	70.7
	2018 T2	72.0	68.5	57.7	72.4	76.3	..	79.0	69.3	66.7	61.9	69.6	62.6	58.7	73.6	54.6	71.1	70.8	80.6	78.9	62.1	71.3	69.8	69.2	51.9	64.7	70.0	76.8	71.3	74.8	-	67.1	66.6	49.3	71.7
	2018 T3	71.6	69.0	59.5	73.2	77.2	..	79.9	69.8	68.4	62.6	72.5	62.9	59.0	73.6	56.0	73.7	71.0	83.6	77.9	62.1	73.3	71.3	72.1	53.1	65.9	70.3	77.4	73.0	76.5	72.7	67.4	67.9	46.6	71.9
	2018 T4	72.7	67.9	58.8	73.2	77.6	..	79.9	70.0	66.3	62.5	72.0	63.2	58.6	74.1	51.2	74.8	71.1	83.2	79.1	60.2	72.7	72.4	70.3	50.6	65.1	70.3	76.8	73.2	75.6	-	66.9	67.2	44.7	72.2
	2018	**72.0**	**68.0**	**58.3**	**72.3**	**76.6**	**..**	**79.4**	**69.5**	**66.4**	**61.6**	**70.1**	**62.2**	**58.5**	**73.7**	**52.8**	**71.7**	**70.7**	**82.5**	**78.8**	**60.9**	**71.1**	**71.4**	**69.0**	**51.8**	**64.9**	**69.7**	**77.2**	**73.0**	**75.1**	**73.3**	**67.0**	**66.7**	**47.4**	**71.6**

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2014 T1	77.4	75.1	66.7	72.9	84.3	..	75.7	77.8	75.2	60.0	70.9	68.0	67.2	75.7	57.1	66.2	65.2	82.8	69.3	63.4	64.8	68.4	66.1	78.0	78.9	76.8	80.0	66.3	64.0	66.2	65.4	77.0	68.0	68.6
	2014 T2	77.3	76.1	66.7	75.1	84.4	..	76.7	77.9	76.5	61.3	73.1	71.0	68.0	76.1	58.0	67.0	65.7	87.3	69.8	64.1	65.4	65.4	67.4	77.9	79.2	78.0	80.0	67.9	65.5	67.3	67.8	78.8	71.0	70.7
	2014 T3	76.8	77.4	66.9	76.6	84.9	..	77.4	78.9	77.4	62.4	73.2	70.8	68.3	76.9	58.6	68.7	67.3	87.3	69.6	64.7	68.2	65.2	68.9	78.2	79.8	78.0	79.5	69.4	66.5	68.2	68.9	80.0	70.6	71.2
	2014 T4	77.0	76.2	67.4	74.9	85.5	..	77.4	78.7	76.8	62.2	73.8	69.0	67.7	76.9	57.7	68.3	67.7	84.4	69.8	64.3	67.0	67.6	71.0	78.4	79.6	76.8	80.5	69.2	65.8	68.5	68.5	78.3	68.9	70.3
	2014	**77.1**	**76.2**	**66.9**	**74.9**	**84.8**	**..**	**76.8**	**78.3**	**76.5**	**61.5**	**72.8**	**69.7**	**67.8**	**76.4**	**57.9**	**67.6**	**66.5**	**85.5**	**69.6**	**64.1**	**66.3**	**66.6**	**68.4**	**78.2**	**79.4**	**77.4**	**80.0**	**68.2**	**65.4**	**67.6**	**67.6**	**78.5**	**69.6**	**70.2**
	2015 T1	77.0	75.0	66.5	72.6	85.0	..	76.7	77.8	76.4	62.0	72.8	68.0	67.2	76.9	57.7	68.0	67.6	86.1	69.5	63.7	66.9	66.6	69.1	78.0	79.7	77.0	79.9	68.1	65.6	68.4	68.0	77.8	67.9	69.8
	2015 T2	77.6	75.6	66.9	75.4	84.5	..	77.6	77.6	77.6	63.3	75.6	70.3	67.9	76.7	59.1	69.8	68.6	88.7	70.9	64.7	67.5	70.6	69.7	78.3	80.2	77.5	79.4	68.7	66.3	69.4	69.1	79.3	70.8	71.4
	2015 T3	77.5	77.0	66.5	76.9	84.3	..	78.0	78.6	78.1	64.3	78.1	71.4	68.2	77.5	60.0	71.0	69.1	89.7	70.8	65.9	68.6	67.4	70.1	78.4	80.6	77.5	78.0	70.1	66.9	69.8	71.0	80.5	71.5	71.6
	2015 T4	78.0	76.3	66.3	74.4	85.0	..	78.4	79.0	77.8	64.0	74.7	68.7	67.6	78.2	59.6	71.1	68.4	85.0	70.2	65.2	68.5	64.5	71.1	78.9	80.5	76.6	79.4	70.2	67.0	70.2	68.8	79.4	69.6	70.7
	2015	**77.5**	**76.0**	**66.5**	**74.8**	**84.7**	**71.1**	**77.7**	**78.2**	**77.5**	**63.4**	**75.3**	**69.6**	**67.7**	**77.3**	**59.1**	**70.0**	**68.4**	**87.4**	**70.4**	**64.9**	**67.9**	**66.7**	**70.0**	**78.4**	**80.3**	**77.1**	**79.2**	**69.2**	**66.5**	**69.5**	**69.2**	**79.3**	**69.9**	**70.9**
	2016 T1	77.5	75.1	66.6	72.1	85.3	..	78.4	78.5	77.6	64.1	73.1	68.6	67.6	77.7	59.5	71.2	68.0	86.8	69.3	64.6	68.6	65.4	69.6	77.9	80.4	75.9	79.5	69.9	66.2	70.5	67.3	78.6	68.7	70.7
	2016 T2	77.8	76.3	67.6	74.9	85.4	..	78.8	78.8	78.9	64.8	76.0	72.1	68.3	77.7	60.8	72.7	69.0	90.7	70.1	66.2	70.1	66.6	70.0	78.4	81.0	76.3	80.1	70.6	67.8	71.6	69.4	80.3	71.4	71.9
	2016 T3	77.1	77.8	67.7	76.2	85.7	..	79.5	79.7	79.4	65.6	78.2	72.3	68.7	77.8	61.6	73.4	70.2	91.6	70.6	66.3	70.4	64.8	70.6	79.0	81.4	76.4	80.2	71.6	68.8	71.6	70.0	80.9	70.9	72.4
	2016 T4	77.6	77.2	67.7	74.7	86.1	..	79.9	79.8	78.2	65.3	74.9	70.1	68.2	77.7	60.6	73.8	70.4	88.8	70.1	65.8	70.1	66.8	69.8	79.1	81.5	75.5	80.9	71.8	68.4	71.7	68.6	79.4	69.5	71.6
	2016	**77.5**	**76.6**	**67.4**	**74.5**	**85.6**	**..**	**79.1**	**79.2**	**78.5**	**65.0**	**75.5**	**70.8**	**68.2**	**77.7**	**60.6**	**72.8**	**69.4**	**89.5**	**70.0**	**65.7**	**69.8**	**65.9**	**70.0**	**78.6**	**81.1**	**76.0**	**80.2**	**71.0**	**67.8**	**71.4**	**68.8**	**79.8**	**70.1**	**71.6**
	2017 T1	77.3	75.7	67.6	72.9	84.2	..	79.8	78.9	76.5	65.3	75.8	69.1	68.0	77.5	60.9	73.7	71.2	87.6	69.8	65.5	69.2	62.8	70.5	78.8	81.3	75.5	82.0	71.8	68.8	71.5	70.2	79.0	68.1	71.1
	2017 T2	78.0	77.4	67.8	75.8	85.1	..	80.4	79.5	78.1	66.6	76.4	72.1	69.1	77.9	62.7	75.0	71.7	90.9	70.8	66.4	70.4	60.9	71.0	79.0	81.9	76.4	79.9	72.5	70.1	72.0	72.9	80.7	71.3	72.3
	2017 T3	77.5	78.1	68.0	77.2	84.7	..	81.2	80.5	78.4	67.7	78.6	73.3	69.4	77.9	63.8	75.8	72.6	89.2	70.9	66.9	71.2	65.6	73.0	79.2	82.1	76.6	81.3	73.5	71.3	72.1	73.7	81.6	72.7	73.0
	2017 T4	78.0	77.8	68.6	75.8	84.8	..	81.3	80.6	78.6	66.9	78.9	71.8	69.1	78.1	62.9	76.1	72.5	86.8	70.2	66.5	71.5	64.4	73.1	79.1	82.2	76.0	82.1	73.3	71.5	72.2	73.1	80.3	70.9	72.2
	2017	**77.7**	**77.2**	**68.0**	**75.4**	**84.7**	**71.4**	**80.7**	**79.9**	**77.9**	**66.6**	**77.4**	**71.5**	**68.9**	**77.8**	**62.6**	**75.1**	**72.0**	**88.6**	**70.4**	**66.3**	**70.6**	**63.4**	**71.9**	**79.0**	**81.9**	**76.1**	**81.3**	**72.8**	**70.4**	**72.0**	**72.5**	**80.4**	**70.8**	**72.2**
	2018 T1	77.8	76.3	68.7	74.2	84.2	..	81.0	80.0	78.0	66.7	76.9	71.1	68.6	78.2	63.0	75.9	72.4	86.0	69.6	65.9	71.2	63.2	72.6	78.8	82.1	77.1	81.6	73.1	71.4	72.9	72.4	80.1	69.8	72.3
	2018 T2	78.1	78.2	68.5	76.4	84.9	..	81.5	80.0	79.0	67.9	78.6	74.4	69.1	78.3	64.5	76.0	72.4	88.2	69.6	67.0	73.4	65.5	73.1	79.0	82.5	77.9	81.3	74.0	72.0	73.5	74.7	81.6	71.7	73.2
	2018 T3	78.1	78.9	68.9	77.6	84.9	..	81.6	81.0	79.4	68.6	78.5	75.6	69.6	78.5	65.4	76.6	73.5	89.3	69.9	67.3	74.9	63.7	75.2	79.5	83.2	78.4	80.8	74.5	72.5	74.3	75.7	82.8	72.7	73.4
	2018 T4	78.5	78.8	69.2	76.0	85.1	..	81.9	80.8	79.6	68.2	80.3	73.8	69.0	78.7	65.1	76.5	73.0	86.7	69.3	66.8	73.7	66.8	72.7	79.1	83.5	77.6	81.2	74.3	72.3	74.2	74.8	81.5	69.6	72.9
	2018	**78.1**	**78.0**	**68.8**	**76.0**	**84.8**	**..**	**81.5**	**80.4**	**79.0**	**67.8**	**78.6**	**73.7**	**69.1**	**78.4**	**64.5**	**76.2**	**72.8**	**87.6**	**69.6**	**66.7**	**73.3**	**64.8**	**73.4**	**79.1**	**82.8**	**77.8**	**81.2**	**74.0**	**72.1**	**73.7**	**74.4**	**81.5**	**71.0**	**72.9**
Nés à l'étranger	2014 T1	77.0	68.1	61.4	74.0	82.9	..	84.3	76.2	67.3	52.6	70.1	65.5	63.9	78.4	57.6	82.6	67.7	75.4	79.7	67.0	69.9	73.7	72.7	67.6	66.9	74.3	78.7	73.5	67.6	75.2	67.4	66.5	63.1	79.7
	2014 T2	77.6	71.6	60.6	76.2	83.6	..	84.2	76.5	70.6	56.3	76.8	67.0	63.8	79.5	59.0	83.9	68.7	85.7	78.7	69.4	72.3	81.7	71.8	71.1	69.8	74.3	79.1	72.0	69.7	76.3	69.5	67.6	67.0	81.0
	2014 T3	77.7	72.9	58.7	77.7	83.9	..	84.9	77.6	73.2	57.7	73.8	66.2	63.8	79.6	60.7	82.1	68.9	87.9	79.1	69.5	75.8	80.1	69.6	63.1	70.3	75.7	78.2	72.6	70.9	82.0	64.4	69.5	65.8	81.9
	2014 T4	78.5	71.8	60.6	77.3	84.5	..	82.9	77.6	72.2	57.3	77.3	65.7	63.8	78.4	58.4	82.5	68.7	87.8	80.6	68.8	73.6	80.1	58.8	68.9	71.7	74.5	79.8	69.9	69.6	81.9	65.6	68.7	62.6	80.9
	2014	**77.7**	**71.1**	**60.3**	**76.3**	**83.7**	**..**	**84.1**	**77.0**	**70.9**	**56.0**	**74.6**	**66.1**	**63.8**	**79.0**	**58.9**	**82.7**	**68.5**	**84.3**	**79.5**	**68.7**	**72.9**	**78.9**	**68.4**	**67.7**	**69.7**	**74.7**	**79.0**	**72.1**	**69.5**	**78.6**	**66.8**	**68.1**	**64.6**	**80.9**
	2015 T1	79.1	69.9	61.8	76.4	83.4	..	81.9	76.5	69.4	56.6	72.2	62.7	62.3	78.5	56.2	79.5	67.9	75.2	79.8	67.7	66.6	75.7	69.1	64.4	69.9	71.9	81.7	74.6	68.5	73.4	64.0	66.4	64.9	80.2
	2015 T2	78.8	72.3	56.3	78.2	84.5	..	82.5	75.9	69.5	60.3	72.7	66.1	62.7	78.7	61.4	83.3	69.3	85.4	79.0	70.2	64.9	75.7	71.9	66.8	70.8	72.9	80.7	67.7	72.1	66.6	70.9	67.7	65.1	81.6
	2015 T3	78.1	73.3	64.0	79.6	83.3	..	83.5	77.2	71.1	61.3	80.0	65.1	63.7	79.7	63.8	84.4	71.2	89.3	80.6	71.3	74.4	74.9	69.6	66.9	70.9	73.4	79.4	70.0	73.1	63.5	71.5	68.8	63.9	82.1
	2015 T4	79.3	71.3	60.1	78.6	83.6	..	83.7	77.4	72.3	61.9	77.4	66.7	63.1	79.7	63.1	82.1	71.4	87.1	81.0	71.0	80.5	75.6	66.2	68.2	70.4	74.6	80.8	81.3	72.4	56.5	69.7	68.0	64.3	81.4
	2015	**78.8**	**71.7**	**60.5**	**78.2**	**83.7**	**83.9**	**82.9**	**76.8**	**70.6**	**60.0**	**75.7**	**65.2**	**62.9**	**79.1**	**61.0**	**82.4**	**69.9**	**84.5**	**80.1**	**70.0**	**71.5**	**75.4**	**69.1**	**66.6**	**70.5**	**73.2**	**80.6**	**73.1**	**71.5**	**65.0**	**69.0**	**67.7**	**64.6**	**81.3**
	2016 T1	79.0	68.4	60.0	77.2	81.6	..	83.3	75.5	72.2	61.6	73.3	64.7	61.9	80.2	62.9	80.9	71.5	89.5	79.4	70.7	67.6	75.5	71.2	71.3	70.4	74.2	81.1	79.0	71.8	65.6	65.7	66.1	61.5	80.9
	2016 T2	78.7	71.5	62.3	78.3	84.0	..	85.3	75.2	71.5	63.1	81.8	65.4	64.1	81.0	66.9	84.6	73.2	87.7	80.9	72.2	70.3	74.9	74.3	67.4	69.8	72.7	81.4	68.4	74.2	74.6	66.7	68.6	67.9	82.3
	2016 T3	78.5	72.9	61.1	79.4	83.5	..	85.8	75.0	72.5	65.0	76.8	68.8	64.4	81.5	66.4	83.3	74.7	90.1	80.9	72.3	80.5	74.6	66.8	72.1	70.0	75.7	81.3	72.1	74.6	76.4	70.7	70.7	66.6	82.6
	2016 T4	78.9	70.2	64.8	79.4	84.2	..	85.3	75.5	73.8	64.7	75.1	66.8	63.9	82.0	62.9	81.6	74.2	89.8	80.2	71.6	72.2	74.9	65.9	69.3	69.2	73.6	83.7	72.6	73.3	77.7	74.9	69.4	67.7	81.3
	2016	**78.8**	**70.8**	**62.1**	**78.6**	**83.4**	**..**	**84.9**	**75.3**	**72.5**	**63.6**	**76.7**	**66.4**	**63.6**	**81.2**	**64.8**	**82.6**	**73.4**	**89.3**	**80.3**	**71.7**	**72.9**	**75.0**	**69.6**	**70.1**	**69.8**	**74.1**	**81.9**	**72.6**	**73.4**	**73.3**	**69.4**	**68.7**	**65.9**	**81.8**
	2017 T1	78.6	69.0	63.0	78.5	81.0	..	86.0	74.4	70.5	64.1	79.1	64.6	63.1	81.2	62.6	79.2	76.0	93.1	81.5	71.8	66.9	75.6	69.7	66.4	69.1	72.9	82.9	66.6	75.0	83.4	68.2	68.7	64.2	81.4
	2017 T2	79.2	72.0	64.3	79.0	83.8	..	86.7	74.7	69.7	65.8	80.1	69.3	65.8	81.6	66.3	80.9	76.0	92.5	81.1	72.5	72.3	77.1	75.0	64.9	69.6	72.9	83.7	72.6	78.7	80.5	72.3	70.5	69.9	83.0
	2017 T3	79.2	73.7	66.3	79.8	85.0	..	87.5	74.3	71.1	66.5	78.1	69.4	66.5	82.6	67.7	82.4	77.1	89.5	81.4	73.5	74.5	73.7	72.3	67.1	72.1	74.0	82.4	81.1	78.8	81.9	75.7	72.1	66.8	82.8
	2017 T4	80.0	74.2	68.5	79.0	84.7	..	87.5	75.5	71.1	66.9	72.9	70.2	66.6	83.3	63.3	74.5	76.6	85.2	80.8	72.0	72.1	76.1	72.1	64.7	72.2	73.4	83.9	78.9	79.1	89.0	75.3	70.3	72.2	83.1
	2017	**79.2**	**72.3**	**65.5**	**79.1**	**83.6**	**85.7**	**86.9**	**74.7**	**70.6**	**65.8**	**77.5**	**68.4**	**65.5**	**82.2**	**65.0**	**79.3**	**76.4**	**89.8**	**81.2**	**72.4**	**71.5**	**75.6**	**72.3**	**65.7**	**70.7**	**73.3**	**83.2**	**75.3**	**77.9**	**83.8**	**72.9**	**70.4**	**68.4**	**82.6**
	2018 T1	80.1	74.0	64.7	76.5	82.0	..	87.1	75.4	69.9	65.3	69.1	70.4	66.9	82.1	63.4	72.2	77.6	87.4	80.4	70.9	68.9	76.9	71.1	67.5	73.3	72.1	84.8	80.6	76.7	91.3	75.2	69.1	67.3	81.7
	2018 T2	79.8	75.7	65.3	78.4	84.2	..	87.0	76.5	74.0	68.8	77.7	70.7	68.3	82.7	69.9	82.1	78.3	85.9	81.4	75.5	78.3	73.1	72.6	66.1	73.6	74.5	83.2	75.9	79.4	-	73.8	69.8	70.1	83.1
	2018 T3	79.5	77.4	66.1	79.4	84.0	..	89.0	76.8	74.6	69.4	73.9	69.7	68.1	82.6	71.0	80.4	78.7	89.1	80.6	76.2	74.7	75.0	78.3	68.2	74.2	74.8	84.3	80.2	80.7	90.7	76.3	72.3	70.9	83.2
	2018 T4	80.2	74.2	66.6	79.0	84.9	..	89.4	78.0	71.7	70.2	75.8	69.1	68.3	83.1	67.1	79.4	79.0	85.8	80.9	72.7	72.1	76.5	79.5	65.3	72.9	75.0	83.5	78.3	81.9	-	77.2	70.7	65.8	83.2
	2018	**79.9**	**75.3**	**65.7**	**78.4**	**83.8**	**..**	**88.1**	**76.7**	**72.6**	**68.5**	**74.1**	**70.0**	**67.9**	**82.6**	**67.9**	**78.6**	**78.4**	**87.1**	**80.8**	**73.9**	**73.6**	**75.4**	**75.4**	**66.8**	**73.5**	**74.1**	**83.9**	**78.7**	**79.7**	**91.2**	**75.6**	**70.5**	**68.5**	**82.8**

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nées dans le pays	2014 T1	67.7	68.5	59.6	70.2	77.1	..	59.9	71.0	70.4	51.0	65.3	67.4	62.0	68.0	40.2	54.8	56.5	78.0	61.2	46.0	63.7	56.5	65.0	44.3	69.7	74.1	70.1	54.3	58.4	54.0	60.3	75.5	28.0	62.7
	2014 T2	68.4	68.9	60.2	71.5	77.2	..	60.2	71.5	71.4	51.7	67.8	70.2	62.2	68.1	40.8	55.5	57.0	80.9	61.3	46.3	64.6	55.0	65.7	44.5	70.0	75.2	69.7	54.7	59.1	54.1	61.9	77.1	30.7	63.1
	2014 T3	68.3	69.2	61.2	71.1	77.6	..	60.9	71.4	72.4	51.6	67.4	69.9	62.0	68.4	41.5	56.4	57.6	82.3	60.9	46.3	65.9	57.3	64.6	44.0	70.9	75.0	70.6	55.7	59.6	54.3	61.6	78.6	29.9	62.6
	2014 T4	68.5	69.1	61.1	70.9	80.2	..	61.9	71.9	73.0	52.3	66.8	67.7	62.0	69.0	41.3	56.6	58.2	81.1	60.2	46.9	65.2	55.9	63.7	44.2	71.1	75.0	72.0	56.1	59.5	54.6	61.2	76.1	29.5	63.5
	2014	**68.3**	**68.9**	**60.5**	**70.9**	**78.0**	**..**	**60.7**	**71.4**	**71.8**	**51.7**	**66.8**	**68.8**	**62.1**	**68.4**	**40.9**	**55.8**	**57.3**	**80.6**	**60.9**	**46.4**	**64.8**	**56.1**	**64.8**	**44.3**	**70.4**	**74.8**	**70.6**	**55.2**	**59.1**	**54.3**	**61.2**	**76.8**	**29.5**	**63.0**
	2015 T1	68.3	68.9	60.6	70.4	79.7	..	61.8	71.7	72.6	51.9	67.8	67.5	61.9	69.1	41.0	56.6	57.8	81.2	60.8	46.6	65.5	59.8	65.2	44.0	71.2	73.9	71.0	55.8	59.5	55.3	60.5	76.1	29.0	63.1
	2015 T2	69.2	69.0	60.3	71.8	78.6	..	62.4	71.9	72.9	53.1	68.5	69.6	62.6	68.9	42.4	57.5	58.2	82.8	61.3	47.0	66.6	60.2	67.3	44.5	71.9	75.2	69.9	56.5	61.2	55.6	62.3	77.8	31.6	63.7
	2015 T3	69.3	70.5	60.7	71.2	78.6	..	62.7	72.0	72.4	53.2	70.0	69.9	62.8	69.1	42.8	58.4	58.6	83.1	61.5	46.7	67.2	57.3	68.4	44.6	72.4	75.2	69.5	57.0	61.1	56.2	62.6	79.4	31.0	63.4
	2015 T4	70.6	69.7	60.9	71.0	79.9	..	62.9	72.6	72.5	54.0	69.1	67.9	62.6	69.5	42.8	58.5	59.5	84.4	61.3	47.2	66.9	57.4	67.8	45.7	72.1	74.0	70.5	57.3	60.9	56.8	62.2	77.5	30.6	64.1
	2015	**69.4**	**69.5**	**60.7**	**71.1**	**79.2**	**48.8**	**62.5**	**72.1**	**72.6**	**53.0**	**68.9**	**68.7**	**62.5**	**69.2**	**42.3**	**57.7**	**58.5**	**82.9**	**61.2**	**46.9**	**66.5**	**58.4**	**67.2**	**44.7**	**71.9**	**74.6**	**70.2**	**56.7**	**60.7**	**56.0**	**61.9**	**77.7**	**30.5**	**63.6**
	2016 T1	69.7	69.6	60.4	70.4	80.4	..	63.4	72.4	73.6	53.9	68.2	67.9	62.7	69.6	42.3	58.7	59.3	82.6	61.6	47.3	68.1	54.7	67.5	44.5	71.7	74.2	70.7	57.4	61.1	57.7	61.8	77.5	30.4	64.0
	2016 T2	70.3	69.9	59.7	71.8	79.6	..	64.2	72.6	74.5	54.6	70.2	69.2	63.2	70.0	43.5	59.9	60.1	83.8	62.0	48.5	69.2	57.2	68.6	45.0	72.5	74.5	71.5	58.1	61.6	58.1	63.9	79.4	32.7	64.3
	2016 T3	69.6	71.0	60.4	71.0	79.5	..	64.6	73.7	74.1	55.1	68.8	70.0	63.1	70.2	44.0	60.7	60.4	84.5	61.3	47.9	69.5	58.6	68.6	45.5	73.2	74.7	71.6	58.3	62.3	58.5	63.6	79.9	31.4	64.0
	2016 T4	70.1	70.2	62.4	71.5	80.7	..	65.6	74.2	73.3	55.4	69.0	68.2	62.9	70.7	43.3	61.0	60.7	83.2	61.9	48.2	69.3	59.6	69.2	45.3	72.9	74.2	72.6	58.4	62.4	58.9	64.7	78.3	30.8	64.6
	2016	**69.9**	**70.2**	**60.7**	**71.2**	**80.0**	**..**	**64.5**	**73.2**	**73.9**	**54.7**	**69.1**	**68.8**	**63.0**	**70.1**	**43.3**	**60.1**	**60.1**	**83.5**	**61.7**	**48.0**	**69.0**	**57.5**	**68.5**	**45.1**	**72.6**	**74.4**	**71.6**	**58.1**	**61.9**	**58.3**	**63.5**	**78.8**	**31.3**	**64.2**
	2017 T1	69.7	70.3	60.6	70.9	78.9	..	65.3	73.4	72.7	55.0	71.1	68.3	62.6	71.2	43.6	60.3	62.0	83.0	62.4	48.1	69.1	59.1	68.0	44.8	72.9	73.5	72.4	58.9	62.6	59.9	65.3	78.6	30.9	64.4
	2017 T2	70.9	70.7	60.9	72.2	78.4	..	65.6	73.6	73.7	56.1	70.1	70.3	63.6	71.1	45.3	61.0	62.2	84.5	62.3	49.1	70.8	57.5	69.2	44.9	73.8	74.3	72.0	59.9	63.7	60.1	65.8	79.6	33.1	65.0
	2017 T3	71.1	71.2	61.8	71.8	78.5	..	66.6	74.3	74.1	56.3	71.7	70.0	63.4	71.0	45.1	61.6	62.5	82.9	62.3	48.8	70.6	60.9	69.5	44.8	74.4	74.2	73.4	59.5	64.8	60.6	67.4	80.5	32.6	65.1
	2017 T4	72.1	71.0	62.3	72.4	79.6	..	66.9	74.9	74.0	56.4	73.1	70.2	63.5	71.5	44.4	61.6	63.3	81.9	62.7	49.3	70.6	58.2	69.9	45.3	74.5	73.9	74.1	59.4	65.2	60.5	67.9	79.2	32.9	65.2
	2017	**70.9**	**70.8**	**61.4**	**71.8**	**78.9**	**50.2**	**66.1**	**74.1**	**73.7**	**55.9**	**71.5**	**69.7**	**63.3**	**71.2**	**44.6**	**61.1**	**62.5**	**83.1**	**62.4**	**48.8**	**70.3**	**58.9**	**69.1**	**45.0**	**73.9**	**74.0**	**73.0**	**59.4**	**64.1**	**60.3**	**66.6**	**79.4**	**32.4**	**64.9**
	2018 T1	71.2	70.6	62.3	72.1	78.9	..	66.8	74.2	74.5	56.1	71.9	70.4	63.3	71.4	44.2	61.6	62.3	81.7	63.3	48.7	70.4	58.9	70.4	44.8	74.4	74.7	73.8	60.0	65.6	61.1	67.6	78.9	32.3	64.9
	2018 T2	71.9	70.4	61.9	73.2	78.4	..	67.3	74.0	75.5	57.3	72.2	73.2	64.1	71.3	46.4	62.5	63.3	83.4	63.6	50.0	71.0	58.0	70.9	45.9	75.4	75.4	73.8	61.4	66.7	60.6	68.4	80.6	33.8	65.7
	2018 T3	71.7	71.4	63.9	72.6	79.1	..	67.8	74.8	74.9	57.4	71.9	72.1	64.1	71.2	46.4	62.4	63.5	84.1	63.9	49.2	73.2	59.4	70.6	45.6	76.0	75.2	74.8	61.4	66.8	61.4	69.2	81.0	33.4	65.7
	2018 T4	72.2	70.8	64.3	72.8	79.1	..	68.3	75.5	74.7	57.8	72.2	71.8	64.1	71.7	46.0	62.4	63.9	82.7	63.3	49.6	72.1	58.4	71.2	46.2	76.3	75.1	74.0	60.3	66.5	62.0	69.8	80.0	32.8	66.2
	2018	**71.8**	**70.8**	**63.1**	**72.7**	**78.9**	**..**	**67.5**	**74.6**	**74.9**	**57.1**	**72.0**	**71.9**	**63.9**	**71.4**	**45.8**	**62.3**	**63.2**	**83.0**	**63.5**	**49.4**	**71.7**	**58.7**	**70.8**	**45.6**	**75.5**	**75.1**	**74.1**	**60.8**	**66.4**	**61.3**	**68.7**	**80.1**	**33.0**	**65.6**
Nées à l'étranger	2014 T1	61.3	58.5	45.2	64.2	67.6	..	59.5	59.1	54.7	47.5	58.4	54.7	48.6	59.3	39.4	58.2	53.8	77.7	75.7	49.6	60.7	66.3	63.1	38.8	54.4	64.0	65.8	60.8	64.1	50.1	48.2	57.1	32.8	57.2
	2014 T2	61.8	60.9	47.7	64.9	70.4	..	61.9	60.1	58.1	49.1	58.4	55.6	50.2	60.6	42.8	56.7	54.0	85.6	74.9	50.4	68.7	65.8	62.3	39.3	54.6	65.7	64.3	63.3	64.3	52.1	51.1	58.9	29.5	57.5
	2014 T3	61.8	59.4	45.3	63.8	68.5	..	57.5	61.6	59.2	49.4	67.4	56.1	51.0	61.2	44.2	60.1	54.5	79.7	75.1	50.0	70.3	61.4	58.4	42.2	53.3	63.1	64.7	45.1	63.9	57.7	50.8	61.1	30.3	57.5
	2014 T4	62.0	58.3	44.4	64.8	69.3	..	59.2	59.6	57.3	50.3	67.1	54.3	49.6	61.3	43.7	63.4	54.7	77.5	76.7	48.7	64.7	66.6	59.7	39.3	54.2	65.7	66.5	47.2	65.0	59.2	46.4	59.9	27.5	57.9
	2014	**61.7**	**59.3**	**45.6**	**64.4**	**69.0**	**..**	**59.5**	**60.1**	**57.4**	**49.1**	**62.5**	**55.2**	**49.9**	**60.6**	**42.5**	**59.5**	**54.3**	**80.0**	**75.6**	**49.7**	**66.0**	**65.0**	**60.9**	**39.9**	**54.1**	**64.6**	**65.3**	**54.2**	**64.3**	**54.7**	**49.1**	**59.3**	**29.8**	**57.5**
	2015 T1	61.2	57.2	46.9	63.7	69.0	..	58.3	60.1	57.1	49.6	61.7	54.1	49.1	61.1	41.1	63.0	53.5	76.6	76.8	48.0	58.4	61.7	61.3	35.6	52.9	63.3	66.8	56.0	63.3	59.7	49.3	59.1	24.5	57.2
	2015 T2	61.7	58.1	45.9	64.4	69.3	..	60.2	60.9	55.9	50.9	65.5	52.3	49.2	62.2	46.4	62.9	55.5	82.6	75.4	49.7	65.3	68.7	61.5	35.5	54.4	63.6	66.5	46.1	67.0	55.3	53.8	60.4	27.2	57.3
	2015 T3	61.0	58.5	46.7	64.0	68.9	..	58.6	60.5	57.7	51.9	68.8	54.2	49.6	63.7	46.5	60.6	57.0	75.8	75.9	49.1	67.4	61.5	58.0	40.1	52.4	64.3	65.7	43.4	65.3	50.6	56.1	61.6	26.9	56.4
	2015 T4	61.6	59.0	47.0	64.8	70.0	..	60.2	59.0	58.6	51.3	66.4	54.9	47.5	63.0	43.9	57.5	57.3	72.3	76.8	49.2	70.7	63.9	60.5	38.5	52.0	64.1	67.8	51.4	65.0	46.9	53.0	61.7	27.4	58.5
	2015	**61.4**	**58.2**	**46.6**	**64.2**	**69.3**	**65.1**	**59.3**	**60.1**	**57.3**	**50.9**	**65.4**	**53.9**	**48.8**	**62.5**	**44.4**	**61.0**	**55.8**	**76.8**	**76.2**	**49.0**	**65.2**	**63.3**	**60.3**	**37.4**	**52.9**	**63.8**	**66.7**	**49.3**	**65.2**	**53.1**	**53.0**	**60.7**	**26.5**	**57.4**
	2016 T1	61.5	58.6	45.9	64.7	70.7	..	61.8	60.7	62.6	50.1	64.4	51.3	48.3	62.3	42.1	61.0	56.2	77.8	75.7	47.7	67.2	64.8	60.9	40.3	53.2	65.2	67.5	51.1	64.4	54.4	54.9	60.3	24.3	57.9
	2016 T2	61.9	58.8	46.8	65.7	69.7	..	63.4	60.7	62.8	52.4	70.2	52.7	48.3	63.2	45.4	65.9	57.5	91.4	77.0	48.6	63.8	61.2	60.9	39.9	55.8	64.0	67.7	47.6	67.9	54.1	56.5	61.3	26.3	58.4
	2016 T3	62.1	58.9	46.3	65.5	69.2	..	61.7	60.2	59.4	53.4	65.9	53.7	48.8	63.6	46.2	64.9	57.9	84.9	78.0	49.8	63.4	62.2	60.2	38.5	55.6	64.5	68.1	51.4	68.7	64.6	54.0	61.7	25.7	58.6
	2016 T4	62.6	59.5	47.5	65.1	69.4	..	66.1	60.6	61.1	52.8	63.5	49.8	47.1	63.4	41.0	70.5	57.9	86.3	77.7	48.9	67.7	64.4	60.5	40.8	56.4	63.7	70.2	62.7	70.3	60.4	55.3	61.8	26.4	59.0
	2016	**62.0**	**58.9**	**46.6**	**65.3**	**69.8**	**..**	**63.3**	**60.5**	**61.5**	**52.2**	**66.0**	**51.9**	**48.1**	**63.1**	**43.7**	**65.5**	**57.4**	**85.3**	**77.1**	**48.8**	**65.5**	**63.1**	**60.6**	**39.9**	**55.2**	**64.3**	**68.4**	**53.4**	**67.8**	**58.1**	**55.2**	**61.3**	**25.7**	**58.5**
	2017 T1	61.8	58.3	45.6	66.4	68.3	..	66.1	61.3	60.2	52.6	63.9	52.2	47.7	62.2	39.8	72.7	60.3	86.7	-	48.9	66.8	65.3	57.8	39.2	56.8	64.0	69.7	65.0	71.2	62.8	57.5	61.7	25.8	59.5
	2017 T2	62.6	59.0	48.3	67.7	67.8	..	68.6	60.7	58.3	53.7	67.3	51.8	49.6	63.5	44.9	68.0	62.7	90.4	-	49.5	68.8	65.8	61.8	39.2	55.7	64.5	69.0	67.9	72.5	61.5	60.0	63.1	27.7	59.6
	2017 T3	62.7	59.9	48.2	66.8	67.8	..	68.5	60.9	62.0	55.4	65.5	54.6	48.2	64.9	45.5	66.3	61.9	85.6	76.5	50.7	69.1	66.7	65.1	38.5	56.3	66.0	69.6	66.1	70.4	62.2	59.7	63.2	25.8	60.1
	2017 T4	63.5	59.8	49.2	66.7	67.8	..	68.3	61.4	58.0	55.3	68.2	52.9	49.4	64.2	39.8	65.6	62.7	86.8	76.7	48.9	70.3	65.2	63.6	38.7	56.5	66.2	71.4	60.5	71.2	63.2	61.7	61.5	27.6	59.3
	2017	**62.7**	**59.3**	**47.8**	**66.9**	**67.9**	**68.8**	**67.9**	**61.1**	**59.6**	**54.3**	**66.2**	**52.9**	**48.8**	**63.7**	**42.5**	**68.2**	**61.9**	**87.3**	**76.9**	**49.5**	**68.7**	**65.7**	**62.1**	**38.9**	**56.3**	**65.2**	**69.9**	**64.5**	**71.3**	**62.4**	**59.7**	**62.4**	**26.7**	**59.6**
	2018 T1	63.5	59.8	50.6	65.0	68.3	..	69.9	61.6	58.9	54.0	64.1	50.1	49.6	65.6	38.3	60.8	62.1	77.8	78.1	49.8	65.8	67.0	59.4	36.0	56.0	63.8	70.9	67.9	71.0	57.2	57.8	61.2	30.7	59.9
	2018 T2	64.3	61.6	50.3	66.7	68.4	..	70.5	61.7	59.8	55.9	62.4	55.1	50.2	65.2	41.7	61.2	63.6	75.4	76.7	50.8	65.2	66.2	66.6	37.5	57.1	65.3	70.9	65.2	71.0	-	60.1	63.5	30.3	60.5
	2018 T3	64.0	61.3	53.0	67.3	70.4	..	70.2	62.4	62.2	56.7	71.3	56.5	51.3	65.5	43.4	67.3	63.7	78.1	75.6	50.5	72.0	67.4	67.6	38.1	58.7	65.8	70.9	64.7	72.9	55.0	58.2	63.6	25.3	60.9
	2018 T4	65.4	62.1	51.5	67.6	70.1	..	69.5	61.7	61.0	55.9	68.5	57.4	50.2	65.9	38.1	69.6	63.7	80.7	77.6	49.7	73.2	68.3	62.2	35.1	58.4	65.5	70.4	67.3	70.3	-	55.8	63.6	25.4	61.4
	2018	**64.3**	**61.2**	**51.3**	**66.6**	**69.3**	**..**	**70.0**	**61.8**	**60.4**	**55.6**	**66.5**	**54.9**	**50.3**	**65.5**	**40.4**	**64.8**	**63.3**	**78.0**	**77.0**	**50.2**	**68.9**	**67.2**	**64.0**	**36.7**	**57.5**	**65.1**	**70.8**	**66.4**	**71.3**	**56.1**	**58.0**	**63.0**	**27.9**	**60.7**

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc porter sur les mêmes trimestres de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994054

Tableau d'annexe 2.A.3. Taux de chômage trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2014-18

Pourcentage de la population active âgée de 15 à 64 ans

Total		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2014 T1	6.6	4.9	7.4	7.3	3.3	..	6.9	5.0	6.7	24.0	8.3	8.8	9.7	6.6	26.9	8.3	11.6	5.1	6.0	13.0	12.6	3.8	12.1	5.0	7.3	2.9	6.2	10.7	15.5	14.2	10.5	6.9	10.3	7.2
	2014 T2	6.0	4.6	6.6	6.9	3.2	..	6.1	4.5	5.7	22.9	6.7	9.3	9.0	6.1	25.8	8.2	11.5	6.0	5.9	11.9	11.5	4.0	11.1	5.1	6.9	2.8	5.5	9.2	14.3	13.2	9.3	6.9	8.9	6.4
	2014 T3	6.3	4.7	6.8	6.7	4.0	..	5.9	4.4	5.9	22.2	7.6	7.2	9.2	6.2	24.9	7.5	11.1	3.8	6.9	11.5	9.3	6.2	10.9	5.4	6.4	3.0	5.6	8.3	13.4	13.0	9.2	5.5	10.2	6.6
	2014 T4	6.1	4.5	6.6	6.1	2.9	..	5.8	4.3	5.6	22.2	6.7	8.1	10.1	5.5	25.4	7.2	9.8	4.1	6.2	12.9	10.3	3.5	10.2	4.5	6.3	2.8	6.2	8.2	13.7	12.7	9.3	5.7	10.8	5.7
	2014	**6.3**	**4.7**	**6.9**	**6.8**	**3.3**	**..**	**6.2**	**4.5**	**6.0**	**22.8**	**7.3**	**8.3**	**9.5**	**6.1**	**25.8**	**7.8**	**11.0**	**4.8**	**6.3**	**12.3**	**10.9**	**4.4**	**11.1**	**5.0**	**6.7**	**2.9**	**5.9**	**9.1**	**14.2**	**13.3**	**9.6**	**6.2**	**10.0**	**6.5**
	2015 T1	6.9	4.6	6.9	7.3	2.9	..	6.0	4.5	5.9	22.2	6.5	9.3	9.9	5.4	25.8	7.8	9.5	3.6	5.6	12.5	10.1	4.6	10.7	4.4	6.7	3.1	6.3	8.7	13.9	12.5	9.5	6.4	11.4	6.1
	2015 T2	6.1	4.6	6.5	6.9	2.8	..	4.9	4.2	5.2	20.9	6.5	10.5	9.1	5.4	24.1	6.9	9.6	5.3	5.1	11.8	9.5	-	9.9	4.5	6.2	3.6	5.9	7.5	12.2	11.3	9.1	6.4	9.5	5.5
	2015 T3	6.1	4.7	6.9	6.9	3.7	..	4.9	3.9	5.5	19.9	5.2	8.0	9.1	5.4	23.6	6.5	9.0	3.3	5.9	10.2	8.5	5.3	9.5	4.8	6.0	3.6	6.3	7.1	12.2	11.3	8.5	4.7	10.2	5.5
	2015 T4	5.8	4.6	7.1	6.4	3.3	..	4.5	3.9	5.2	19.7	6.2	8.5	9.8	4.8	23.9	6.2	8.4	3.1	5.5	11.4	9.1	4.3	9.8	4.3	6.0	3.2	5.5	7.0	12.6	11.0	8.2	4.6	10.6	5.1
	2015	**6.2**	**4.6**	**6.8**	**6.9**	**3.2**	**7.9**	**5.1**	**4.1**	**5.4**	**20.7**	**6.1**	**9.1**	**9.5**	**5.2**	**24.4**	**6.8**	**9.1**	**3.9**	**5.5**	**11.5**	**9.3**	**4.4**	**9.9**	**4.5**	**6.2**	**3.4**	**6.0**	**7.6**	**12.7**	**11.5**	**8.8**	**5.5**	**10.4**	**5.6**
	2016 T1	6.4	5.0	6.4	7.6	3.2	..	4.4	4.1	5.6	19.5	6.4	9.3	9.8	4.9	24.2	6.0	8.1	3.2	5.3	11.7	8.5	3.8	10.4	4.2	6.2	4.1	5.9	7.1	12.4	10.4	8.3	5.6	11.0	5.5
	2016 T2	5.8	4.9	6.6	6.8	3.0	..	3.9	3.7	5.4	18.8	6.5	9.7	8.8	4.8	22.6	5.1	8.4	3.8	4.9	11.3	8.1	3.1	9.8	4.1	5.7	4.0	5.2	6.2	11.2	9.7	7.6	5.6	9.5	5.1
	2016 T3	5.7	4.7	6.3	7.0	3.7	..	4.0	3.5	5.7	17.9	7.2	7.2	8.8	5.0	22.1	4.9	7.7	2.3	5.5	10.7	7.6	5.1	9.6	4.2	5.0	4.1	5.2	6.0	10.9	9.6	7.1	4.2	11.4	5.3
	2016 T4	5.5	4.3	5.6	6.3	2.9	..	3.6	3.3	5.4	17.6	6.5	7.7	9.5	4.6	22.8	4.4	6.7	2.6	5.0	11.9	7.8	3.6	9.5	3.7	4.9	3.5	5.7	5.6	10.7	9.2	8.0	4.3	12.2	4.8
	2016	**5.8**	**4.7**	**6.3**	**6.9**	**3.2**	**..**	**4.1**	**3.6**	**5.5**	**18.5**	**6.7**	**8.7**	**9.2**	**4.8**	**23.0**	**5.1**	**7.7**	**3.0**	**5.2**	**11.4**	**8.0**	**3.9**	**9.8**	**4.0**	**5.4**	**3.9**	**5.5**	**6.2**	**11.3**	**9.7**	**7.7**	**4.9**	**11.0**	**5.2**
	2017 T1	6.3	4.4	6.2	7.2	3.5	..	3.5	3.6	5.7	17.6	6.0	9.2	9.2	4.4	22.6	4.5	6.9	3.2	4.5	11.9	8.4	4.8	9.5	3.5	4.9	3.6	5.7	5.4	10.3	8.8	7.5	5.0	12.8	5.0
	2017 T2	5.6	4.0	5.6	6.4	3.1	..	3.0	3.3	4.9	16.1	7.3	9.8	8.4	4.2	20.6	4.3	6.9	3.6	4.4	10.6	7.3	4.9	9.3	3.6	4.5	3.4	5.0	5.0	9.2	8.2	6.5	5.2	10.3	4.5
	2017 T3	5.4	4.4	5.9	6.2	3.9	..	2.8	3.1	5.5	15.3	5.2	7.2	8.5	4.4	19.6	4.1	6.6	2.2	4.6	10.4	6.6	3.9	9.0	3.7	4.0	3.2	4.8	4.8	8.6	8.0	6.2	4.0	10.6	4.7
	2017 T4	5.4	4.0	5.4	5.3	3.4	..	2.4	3.0	4.4	15.4	5.1	7.2	8.5	4.1	20.4	3.8	5.6	2.3	4.4	10.9	6.8	3.5	8.3	3.5	3.8	3.0	4.9	4.5	8.3	7.8	5.6	3.8	10.4	4.1
	2017	**5.7**	**4.2**	**5.7**	**6.3**	**3.5**	**8.3**	**2.9**	**3.3**	**5.1**	**16.1**	**5.9**	**8.4**	**8.6**	**4.3**	**20.8**	**4.2**	**6.5**	**2.8**	**4.5**	**11.0**	**7.3**	**4.3**	**9.0**	**3.6**	**4.3**	**3.3**	**5.1**	**4.9**	**9.1**	**8.2**	**6.5**	**4.5**	**11.0**	**4.6**
	2018 T1	6.2	3.9	4.8	6.2	3.6	..	2.4	3.1	4.5	15.5	6.5	8.5	8.8	4.1	20.4	3.9	5.2	2.9	3.7	11.3	7.3	3.9	8.4	3.3	3.9	2.8	4.9	4.2	7.9	7.2	5.8	4.3	10.7	4.5
	2018 T2	5.5	3.4	4.9	5.9	3.1	..	2.2	3.0	4.0	14.2	4.7	8.0	8.0	3.9	18.4	3.6	5.7	3.2	4.1	10.5	6.1	3.8	7.8	3.5	3.4	3.0	4.6	3.6	6.9	6.7	5.2	4.4	9.8	4.1
	2018 T3	5.2	3.8	5.0	5.9	3.5	..	2.4	2.8	4.3	13.7	5.5	6.1	8.2	4.1	17.7	3.8	5.7	1.7	4.6	9.1	5.7	5.5	7.1	3.6	3.2	3.0	4.2	3.9	6.9	6.4	4.9	3.6	11.3	4.1
	2018 T4	4.9	3.5	4.3	5.0	3.3	..	2.1	2.7	4.4	13.5	4.0	5.7	8.4	3.8	17.8	3.6	5.1	2.2	4.6	10.4	6.0	4.6	7.1	3.4	3.0	2.8	4.8	3.9	6.7	6.1	4.3	3.2	12.5	3.8
	2018	**5.4**	**3.7**	**4.7**	**5.7**	**3.4**	**..**	**2.3**	**2.9**	**4.3**	**14.2**	**5.2**	**7.1**	**8.3**	**4.0**	**18.6**	**3.7**	**5.4**	**2.5**	**4.3**	**10.3**	**6.3**	**4.5**	**7.6**	**3.4**	**3.4**	**2.9**	**4.6**	**3.9**	**7.1**	**6.6**	**5.1**	**3.9**	**11.1**	**4.1**
Nés à l'étranger	2014 T1	6.6	11.3	16.2	8.3	8.7	..	7.1	8.5	14.8	36.3	11.9	16.0	17.9	7.9	37.6	8.5	15.0	12.2	4.8	18.1	13.4	9.0	12.5	6.2	14.7	8.5	7.5	12.0	17.9	-	14.9	17.3	13.7	6.9
	2014 T2	6.0	9.2	17.1	8.1	7.5	..	6.4	7.8	11.6	33.1	10.9	18.1	16.5	7.2	34.7	5.2	14.3	5.9	4.8	15.6	9.2	5.9	8.6	7.4	12.9	7.2	6.1	10.9	16.7	-	11.4	17.7	11.5	5.6
	2014 T3	5.9	9.8	18.7	8.5	7.3	..	6.9	7.5	11.7	31.7	8.8	15.7	15.1	6.9	32.4	6.3	13.3	6.5	4.5	14.8	9.3	6.6	10.3	7.6	11.3	7.9	6.2	14.4	16.7	-	12.1	15.5	11.7	5.2
	2014 T4	5.9	10.3	18.4	6.9	7.1	..	7.7	7.8	11.2	32.1	-	17.3	16.7	6.4	33.4	3.9	11.4	5.7	4.4	17.2	-	7.1	13.2	5.9	12.5	8.2	5.3	10.9	16.4	-	13.6	15.1	13.9	5.3
	2014	**6.1**	**10.1**	**17.6**	**8.0**	**7.7**	**..**	**7.0**	**7.9**	**12.3**	**33.3**	**9.3**	**16.8**	**16.6**	**7.1**	**34.5**	**6.0**	**13.5**	**7.6**	**4.6**	**16.4**	**10.3**	**7.2**	**11.2**	**6.8**	**12.9**	**7.9**	**6.3**	**12.1**	**16.9**	**7.4**	**13.0**	**16.4**	**12.7**	**5.8**
	2015 T1	6.6	11.4	18.2	7.4	7.8	..	7.8	8.0	12.7	32.7	8.3	18.9	18.0	6.5	36.1	7.2	12.7	11.4	4.1	17.1	11.6	9.6	8.3	4.6	13.2	11.4	6.5	10.7	17.7	-	13.9	17.3	12.3	5.7
	2015 T2	6.1	11.1	18.2	7.4	7.5	..	6.9	7.7	13.0	30.4	7.8	18.0	17.6	6.7	30.9	6.0	11.5	-	4.1	15.6	11.5	6.3	10.5	5.3	12.3	9.7	6.1	15.2	13.8	-	11.6	17.3	10.5	4.9
	2015 T3	6.6	9.7	14.9	7.8	8.0	..	6.3	7.4	12.3	28.3	6.5	17.2	16.6	6.6	29.8	6.6	11.3	6.6	4.2	13.8	10.0	9.8	14.4	6.1	11.1	10.0	6.1	8.8	13.7	-	10.6	14.8	15.2	4.7
	2015 T4	5.6	10.6	16.8	7.2	8.1	..	6.3	7.8	10.9	27.9	8.5	15.9	17.2	6.1	31.2	7.5	10.3	-	4.6	16.1	-	7.8	12.1	5.4	11.9	10.5	5.4	-	13.8	-	11.8	15.5	13.3	4.5
	2015	**6.2**	**10.7**	**17.0**	**7.5**	**7.9**	**5.8**	**6.8**	**7.7**	**12.2**	**29.8**	**7.8**	**17.5**	**17.3**	**6.4**	**32.0**	**6.8**	**11.4**	**7.0**	**4.3**	**15.7**	**9.8**	**8.7**	**11.3**	**5.4**	**12.1**	**10.4**	**6.0**	**10.6**	**14.8**	**13.6**	**11.9**	**16.2**	**12.8**	**5.0**
	2016 T1	6.3	11.6	17.7	8.1	9.5	..	6.7	7.2	12.0	28.9	8.9	18.6	18.1	6.1	33.3	7.3	10.0	-	4.6	15.9	9.2	7.5	11.3	3.3	11.9	9.8	5.4	12.7	16.7	-	14.2	16.9	13.0	4.8
	2016 T2	5.8	11.2	14.4	7.7	7.5	..	5.9	6.7	10.9	26.8	6.7	18.8	16.0	5.5	29.0	5.3	10.0	-	3.6	14.6	10.4	8.4	8.9	4.6	10.5	10.0	5.0	13.6	12.0	-	9.8	16.5	10.2	4.0
	2016 T3	5.8	11.9	15.9	7.6	7.9	..	5.7	7.0	11.5	24.5	12.0	15.4	15.6	5.5	28.6	4.8	9.6	5.0	3.9	13.7	8.4	8.6	11.5	5.9	10.3	9.5	4.9	10.9	12.0	-	11.0	15.1	14.2	4.3
	2016 T4	5.9	11.1	15.0	6.9	7.9	..	5.2	6.5	11.3	24.4	8.1	16.4	17.1	5.1	32.0	5.6	7.7	-	3.9	15.4	7.4	7.8	10.2	4.3	9.6	9.6	4.7	-	12.5	-	9.5	15.1	12.6	4.3
	2016	**6.0**	**11.4**	**15.7**	**7.6**	**8.2**	**..**	**6.1**	**6.8**	**11.4**	**26.1**	**9.0**	**17.6**	**16.7**	**5.5**	**30.7**	**5.8**	**9.3**	**4.1**	**4.0**	**14.9**	**8.8**	**8.1**	**10.5**	**4.5**	**10.6**	**9.7**	**5.0**	**10.2**	**13.3**	**6.2**	**11.1**	**15.9**	**12.6**	**4.3**
	2017 T1	6.7	12.3	15.1	7.1	9.4	..	3.8	6.7	12.5	25.3	4.3	14.5	16.4	5.8	32.8	5.2	8.3	-	3.8	15.3	7.1	11.2	11.2	4.6	10.5	9.9	4.9	11.7	11.7	-	11.2	16.1	16.0	4.8
	2017 T2	5.8	10.7	13.8	6.7	7.5	..	2.3	6.3	10.3	23.6	6.7	16.7	14.7	5.3	28.2	3.2	7.6	-	3.9	14.1	5.7	6.7	6.7	4.5	9.2	10.0	4.6	10.9	9.0	-	6.9	15.7	9.3	3.7
	2017 T3	6.0	9.8	13.5	7.2	7.7	..	3.4	6.5	9.1	22.2	7.9	16.6	15.3	4.6	27.5	1.8	8.6	2.7	3.3	13.1	6.8	6.0	6.0	3.3	8.0	8.6	4.7	-	10.2	-	8.2	15.0	12.3	4.0
	2017 T4	5.3	10.0	11.2	6.2	7.4	..	2.6	6.1	10.5	22.6	6.8	15.3	15.3	4.8	31.3	3.0	8.1	6.1	3.8	14.3	6.6	8.3	8.3	4.4	8.0	7.8	4.1	-	9.1	-	7.6	15.0	10.0	3.7
	2017	**5.9**	**10.7**	**13.4**	**6.8**	**8.0**	**7.5**	**3.0**	**6.4**	**10.6**	**23.4**	**6.4**	**15.8**	**15.4**	**5.1**	**29.9**	**3.4**	**8.2**	**2.8**	**3.7**	**14.2**	**6.5**	**8.0**	**8.0**	**4.2**	**8.9**	**9.1**	**4.6**	**8.3**	**10.0**	**5.2**	**8.4**	**15.4**	**11.9**	**4.0**
	2018 T1	6.1	10.5	12.2	6.5	9.0	..	3.0	6.2	10.8	23.5	10.5	16.1	15.7	5.0	31.8	5.2	7.5	-	3.4	15.2	7.4	6.8	8.5	3.8	8.1	9.1	4.6	4.6	10.0	-	7.9	15.8	13.1	4.3
	2018 T2	5.6	9.0	11.6	6.3	8.1	..	2.6	6.0	10.6	20.9	8.4	14.4	14.5	4.5	27.2	4.8	7.5	6.6	3.3	13.3	-	6.8	9.4	3.6	6.8	7.7	4.3	5.5	7.6	-	6.0	16.4	9.7	3.3
	2018 T3	5.5	9.1	10.3	6.7	6.8	..	2.0	6.1	9.0	19.2	-	14.4	13.8	4.9	25.9	5.0	7.2	5.8	3.7	11.8	7.8	6.4	6.7	4.2	6.0	8.0	3.5	6.6	7.9	-	6.1	15.4	12.3	3.3
	2018 T4	4.9	9.0	12.0	6.0	7.7	..	2.3	5.6	8.7	19.3	8.1	11.7	14.5	4.3	29.5	3.7	6.7	-	3.6	14.6	9.0	5.7	6.1	4.9	7.0	6.8	4.0		8.6	-	5.7	15.1	13.4	3.3
	2018	**5.5**	**9.4**	**11.5**	**6.4**	**7.9**	**..**	**2.5**	**6.0**	**9.8**	**20.7**	**7.9**	**14.1**	**14.6**	**4.7**	**28.6**	**4.6**	**7.2**	**5.1**	**3.5**	**13.7**	**7.4**	**6.4**	**7.7**	**4.1**	**7.0**	**7.9**	**4.1**	**4.7**	**8.5**	**-**	**6.5**	**15.7**	**12.1**	**3.5**

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2014 T1	6.4	4.8	7.8	8.7	3.4	..	5.9	5.4	6.5	23.2	9.1	9.6	10.1	7.3	23.9	8.2	13.8	6.0	6.0	12.5	14.3	4.3	14.2	4.9	7.0	3.2	5.6	10.4	15.6	14.3	10.2	7.3	9.7	8.1
	2014 T2	6.1	4.9	7.1	7.7	3.3	..	5.1	4.9	5.5	22.0	7.8	10.1	9.3	6.6	22.5	8.1	13.8	5.8	5.6	11.1	13.5	4.1	13.0	5.1	6.6	3.2	5.0	8.8	14.0	13.0	8.6	7.2	8.1	6.6
	2014 T3	6.6	4.7	7.0	6.9	3.8	..	4.8	4.6	6.1	20.9	8.2	7.7	9.2	6.5	21.8	7.2	12.6	3.6	6.6	10.8	10.7	6.8	11.7	5.4	6.2	3.1	4.8	7.6	12.7	12.4	8.1	5.8	9.1	6.5
	2014 T4	6.3	4.9	6.9	6.7	2.9	..	4.9	4.5	5.8	21.1	6.6	9.1	10.5	6.0	22.3	7.2	11.8	4.5	5.9	12.0	11.5	3.7	9.8	4.4	6.0	3.2	5.7	7.7	13.4	12.0	8.8	6.1	9.8	5.9
	2014	**6.3**	**4.8**	**7.2**	**7.5**	**3.4**	**..**	**5.2**	**4.8**	**6.0**	**21.8**	**7.9**	**9.1**	**9.8**	**6.6**	**22.6**	**7.7**	**13.0**	**5.0**	**6.0**	**11.6**	**12.5**	**4.7**	**12.2**	**5.0**	**6.5**	**3.2**	**5.3**	**8.6**	**13.9**	**12.9**	**8.9**	**6.6**	**9.2**	**6.8**
	2015 T1	7.0	5.1	7.6	8.7	3.2	..	5.2	5.0	6.2	20.9	7.8	10.3	10.4	5.9	22.3	7.8	11.4	3.0	5.6	12.2	11.2	4.4	11.6	4.4	6.4	3.5	5.7	8.6	13.2	11.8	8.6	6.6	10.5	6.7
	2015 T2	6.2	5.0	7.1	7.9	2.8	..	4.1	4.5	5.2	19.5	6.6	11.1	9.5	5.8	20.7	6.8	10.9	4.7	5.0	11.5	10.7	-	11.5	4.4	5.9	4.2	5.2	7.4	12.3	10.1	8.3	6.6	8.5	5.8
	2015 T3	6.4	5.1	7.1	7.2	3.6	..	4.0	4.2	5.1	18.4	4.7	8.3	9.4	5.7	20.0	6.2	10.3	3.1	5.6	9.8	9.1	4.8	11.2	4.6	5.7	3.9	5.9	6.8	12.0	10.1	7.2	5.0	8.8	5.4
	2015 T4	6.1	4.8	7.7	7.4	3.1	..	3.7	4.2	5.1	18.3	6.1	9.1	10.2	5.0	20.4	6.0	10.3	4.1	4.9	11.0	9.8	5.0	11.1	4.2	5.7	3.4	5.2	6.9	12.7	9.6	7.9	4.7	9.5	5.5
	2015	**6.4**	**5.0**	**7.4**	**7.8**	**3.2**	**7.2**	**4.3**	**4.5**	**5.4**	**19.3**	**6.3**	**9.7**	**9.9**	**5.6**	**20.9**	**6.7**	**10.7**	**3.7**	**5.3**	**11.1**	**10.2**	**4.4**	**11.3**	**4.4**	**5.9**	**3.7**	**5.5**	**7.4**	**12.6**	**10.4**	**8.0**	**5.7**	**9.3**	**5.8**
	2016 T1	6.7	5.4	6.7	9.2	3.4	..	3.8	4.3	5.7	18.1	7.1	10.1	10.4	5.2	20.4	6.0	9.9	4.0	5.1	11.4	9.8	3.1	11.5	4.2	5.9	4.9	5.4	7.1	12.8	9.4	7.8	6.1	10.1	5.9
	2016 T2	5.7	5.4	6.7	8.0	2.9	..	3.5	4.0	5.2	17.2	7.8	9.9	9.2	5.1	18.8	5.3	9.8	3.2	4.9	10.6	9.6	-	10.9	4.1	5.4	5.2	4.8	6.4	11.3	8.6	7.0	5.9	8.7	5.3
	2016 T3	5.9	4.9	6.2	7.4	3.5	..	3.4	3.8	5.2	16.4	7.1	7.3	8.6	5.3	18.2	4.9	9.2	2.1	5.1	10.1	8.9	5.8	11.3	4.1	4.6	4.6	5.1	5.8	10.7	8.7	6.6	4.5	9.5	5.3
	2016 T4	5.8	4.6	6.1	7.1	2.8	..	3.0	3.6	5.3	16.3	7.3	8.2	9.7	5.0	19.0	4.4	7.8	2.4	4.6	11.2	9.2	3.7	11.1	3.6	4.5	4.2	5.4	5.5	10.7	8.6	8.0	4.6	10.3	5.1
	2016	**6.0**	**5.1**	**6.5**	**7.9**	**3.2**	**..**	**3.4**	**3.9**	**5.3**	**17.0**	**7.3**	**8.9**	**9.5**	**5.2**	**19.1**	**5.2**	**9.2**	**2.9**	**4.9**	**10.8**	**9.4**	**3.9**	**11.2**	**4.0**	**5.1**	**4.7**	**5.2**	**6.2**	**11.4**	**8.8**	**7.4**	**5.3**	**9.7**	**5.4**
	2017 T1	6.4	5.1	6.0	8.7	3.8	..	2.8	4.0	5.8	16.0	6.2	9.9	9.2	5.0	19.0	4.4	7.4	3.5	4.4	11.1	10.5	5.9	10.6	3.4	4.5	4.4	4.9	5.5	10.0	8.8	7.6	5.5	11.8	5.5
	2017 T2	5.8	4.7	5.5	7.4	3.1	..	2.4	3.7	4.8	14.5	7.9	10.1	8.6	4.7	17.1	4.0	7.6	3.7	4.3	10.0	8.9	6.1	10.8	3.5	4.0	3.9	5.0	5.2	8.8	8.0	5.7	5.6	9.0	4.7
	2017 T3	5.9	4.6	6.1	6.3	3.9	..	2.2	3.3	5.4	13.7	5.8	7.2	8.5	4.8	15.9	3.7	7.2	2.0	4.4	9.6	7.8	3.6	9.6	3.5	3.7	3.5	4.3	4.7	7.9	7.8	5.3	4.2	8.4	4.6
	2017 T4	5.8	4.3	5.5	5.8	3.5	..	2.0	3.2	4.1	13.9	5.3	7.9	8.5	4.4	16.6	3.3	6.3	2.3	4.2	10.3	7.9	3.4	8.8	3.4	3.6	3.6	4.5	4.4	8.1	7.3	5.2	4.0	8.9	4.4
	2017	**5.9**	**4.7**	**5.8**	**7.0**	**3.6**	**7.6**	**2.4**	**3.5**	**5.0**	**14.5**	**6.3**	**8.8**	**8.7**	**4.7**	**17.1**	**3.9**	**7.1**	**2.9**	**4.3**	**10.3**	**8.8**	**4.7**	**10.0**	**3.5**	**4.0**	**3.8**	**4.7**	**4.9**	**8.7**	**8.0**	**5.9**	**4.8**	**9.5**	**4.8**
	2018 T1	6.4	4.4	5.1	7.3	3.5	..	2.0	3.5	4.4	14.0	7.1	8.8	8.8	4.4	16.5	3.5	5.8	3.3	3.7	10.4	8.9	4.4	9.3	3.2	3.8	3.2	4.5	4.1	7.8	7.0	5.5	4.6	9.4	5.0
	2018 T2	5.9	3.6	4.6	6.6	3.0	..	1.8	3.4	4.2	12.8	4.9	8.4	8.1	4.1	14.8	3.5	6.2	3.7	4.1	9.9	6.8	3.9	9.5	3.5	3.4	3.6	4.5	3.8	6.8	6.3	4.9	4.7	8.5	4.4
	2018 T3	5.6	3.8	5.3	5.8	3.5	..	1.9	3.0	4.2	12.2	5.1	5.9	8.3	4.3	13.8	3.4	6.0	1.5	4.6	8.5	6.1	5.3	8.1	3.4	3.2	3.4	4.5	4.0	6.5	6.1	4.4	3.7	9.4	3.9
	2018 T4	5.4	3.6	4.6	5.5	3.0	..	1.6	2.9	4.4	12.0	3.4	6.2	8.4	4.1	13.9	3.6	5.4	2.4	4.6	9.8	6.4	5.0	7.8	3.3	3.1	2.9	5.0	3.7	6.3	5.6	4.0	3.2	11.4	4.0
	2018	**5.8**	**3.8**	**4.9**	**6.3**	**3.3**	**..**	**1.8**	**3.2**	**4.3**	**12.7**	**5.1**	**7.3**	**8.4**	**4.2**	**14.8**	**3.5**	**5.8**	**2.7**	**4.2**	**9.7**	**7.0**	**4.7**	**8.7**	**3.3**	**3.4**	**3.3**	**4.6**	**3.9**	**6.9**	**6.2**	**4.7**	**4.0**	**9.7**	**4.3**
Nés à l'étranger	2014 T1	6.4	12.4	17.1	8.2	8.3	..	5.8	9.1	13.3	37.5	13.1	16.3	18.7	6.6	36.2	-	15.8	14.7	5.8	17.8	-	12.1	12.5	6.6	15.0	7.8	6.6	-	18.5	-	10.6	17.6	13.5	6.3
	2014 T2	5.4	10.1	19.3	7.7	7.0	..	5.3	8.2	9.8	33.7	-	18.0	16.8	6.3	34.2	-	14.7	-	4.9	15.5	-	5.0	-	6.4	12.2	7.4	4.4	-	17.5	-	9.3	18.2	10.6	5.2
	2014 T3	5.2	10.5	19.7	7.7	7.0	..	5.2	7.8	10.7	32.2	-	15.4	15.2	6.2	31.7	-	14.2	-	5.0	13.9	-	4.7	-	9.0	9.8	5.6	5.5	-	15.8	-	13.0	15.8	9.4	4.3
	2014 T4	5.5	10.2	18.6	6.6	6.2	..	6.5	8.1	9.7	32.8	-	16.2	16.1	5.4	33.0	-	11.9	-	4.9	15.3	-	6.4	19.1	7.0	11.9	9.5	4.3	-	17.3	-	11.8	15.0	13.1	4.8
	2014	**5.7**	**10.8**	**18.7**	**7.5**	**7.1**	**..**	**5.7**	**8.3**	**10.8**	**34.0**	**8.8**	**16.5**	**16.7**	**6.1**	**33.8**	**4.0**	**14.2**	**7.3**	**5.2**	**15.6**	**10.9**	**7.1**	**11.3**	**7.2**	**12.2**	**7.6**	**5.2**	**9.8**	**17.2**	**-**	**11.1**	**16.6**	**11.6**	**5.1**
	2015 T1	6.2	11.7	18.2	7.2	7.8	..	7.1	8.5	11.0	33.2	-	19.1	18.3	5.5	35.9	6.2	13.5	17.0	4.7	15.8	-	8.0	-	6.1	12.0	10.8	5.9	-	18.5	-	13.8	17.5	10.7	5.6
	2015 T2	5.7	11.7	21.0	6.8	6.9	..	6.2	8.3	11.9	29.8	-	17.3	18.9	5.8	31.2	-	13.1	-	4.4	14.5	17.3	6.6	13.4	6.3	12.1	9.6	5.1	-	15.5	-	9.1	17.3	9.5	4.5
	2015 T3	6.2	10.0	15.7	6.7	7.6	..	4.2	7.9	11.1	28.5	-	16.1	16.8	6.0	28.9	4.7	13.1	-	3.9	13.1	13.8	8.6	13.7	6.2	10.1	10.6	5.8	-	12.7	-	8.7	15.4	15.3	3.8
	2015 T4	5.0	11.3	16.8	6.8	8.0	..	3.8	7.5	9.2	26.6	-	15.6	17.3	5.6	29.5	5.5	11.8	-	4.6	14.7	-	7.6	12.9	4.7	10.3	9.6	5.0	-	12.4	-	8.3	16.1	12.6	4.0
	2015	**5.8**	**11.1**	**17.9**	**6.9**	**7.6**	**4.9**	**5.3**	**8.1**	**10.8**	**29.5**	**7.0**	**17.0**	**17.8**	**5.7**	**31.4**	**5.2**	**12.9**	**7.8**	**4.4**	**14.5**	**12.4**	**7.8**	**11.7**	**5.8**	**11.1**	**10.2**	**5.5**	**8.1**	**14.9**	**-**	**10.0**	**16.5**	**12.1**	**4.4**
	2016 T1	5.5	13.0	18.8	8.7	9.5	..	5.4	7.7	9.7	27.4	-	16.3	18.3	5.3	29.5	5.7	11.5	-	5.1	14.3	-	6.9	-	3.3	10.6	9.9	5.2	-	14.8	-	14.1	18.2	14.3	4.4
	2016 T2	5.3	12.0	13.5	7.4	6.3	..	4.6	7.1	10.9	25.7	-	17.2	16.1	4.6	26.1	4.7	10.7	-	3.2	12.5	-	7.3	10.2	6.0	9.6	11.0	4.5	-	11.5	-	9.1	17.3	9.8	3.3
	2016 T3	5.4	12.8	16.1	6.9	7.2	..	2.7	7.4	9.8	23.1	11.6	12.8	15.2	4.7	26.2	-	9.4	-	4.2	12.5	-	7.7	12.6	5.0	9.8	8.6	4.8	-	12.7	-	7.7	15.3	14.1	3.5
	2016 T4	5.3	11.7	15.2	6.6	7.2	..	5.0	7.0	9.3	22.8	-	14.0	16.0	4.1	28.8	6.1	7.5	-	4.3	13.7	-	7.5	-	5.4	8.1	9.3	4.2	-	13.5	-	6.8	15.9	10.4	3.8
	2016	**5.4**	**12.4**	**15.9**	**7.4**	**7.6**	**..**	**4.5**	**7.3**	**9.9**	**24.7**	**9.9**	**15.1**	**16.4**	**4.7**	**27.6**	**5.1**	**9.8**	**4.5**	**4.2**	**13.2**	**8.2**	**7.3**	**10.5**	**4.9**	**9.6**	**9.7**	**4.7**	**-**	**13.1**	**-**	**9.4**	**16.6**	**12.2**	**3.8**
	2017 T1	5.9	12.8	14.5	6.9	9.1	..	3.2	7.7	12.1	24.3	-	15.2	15.7	4.3	29.0	-	7.7	-	4.1	13.8	7.2	12.9	12.9	5.6	10.3	9.8	4.1	-	12.2	-	7.5	16.8	15.4	4.7
	2017 T2	4.9	10.3	13.6	6.4	6.3	..	1.8	7.1	9.5	22.4	-	15.3	14.2	4.2	25.0	-	8.1	-	4.3	12.4	5.2	-	-	4.3	8.8	10.0	4.2	-	8.9	-	5.0	16.4	8.7	3.0
	2017 T3	5.3	10.5	13.3	6.2	6.4	..	2.4	7.1	8.0	21.2	-	14.7	14.7	3.6	24.0	-	7.9	-	3.1	11.4	6.4	-	-	3.3	7.4	8.7	4.3	-	9.2	-	4.4	15.1	11.5	3.4
	2017 T4	4.6	10.0	10.8	5.8	6.2	..	1.8	6.7	9.8	21.0	-	12.3	15.0	3.5	26.7	-	8.0	-	3.6	12.6	6.2	11.8	-	3.8	6.8	7.6	3.6	-	7.7	-	5.2	14.9	9.6	3.0
	2017	**5.2**	**10.9**	**13.1**	**6.3**	**7.0**	**5.8**	**2.3**	**7.1**	**9.9**	**22.2**	**6.7**	**14.3**	**14.9**	**3.9**	**26.2**	**3.0**	**7.9**	**-**	**3.8**	**12.6**	**6.2**	**8.8**	**8.8**	**4.2**	**8.3**	**9.0**	**4.1**	**6.9**	**9.5**	**-**	**5.5**	**15.8**	**11.2**	**3.5**
	2018 T1	5.3	10.5	12.6	6.5	8.6	..	1.9	7.1	9.2	22.0	-	12.0	14.8	3.9	26.8	-	6.4	-	3.4	14.0	7.7	5.4	-	3.1	6.6	9.5	3.7	-	9.5	-	5.8	15.6	13.3	3.8
	2018 T2	4.7	9.4	13.4	6.0	6.7	..	2.1	6.6	9.0	19.0	-	12.2	13.4	3.5	21.0	-	7.0	-	3.3	11.3	4.7	6.5	8.1	4.6	6.1	7.4	4.1	-	6.1	-	4.8	16.5	9.5	2.7
	2018 T3	4.7	8.3	10.9	6.0	6.0	..	1.8	7.0	8.9	18.3	-	12.4	13.4	4.4	20.4	5.6	6.2	-	3.7	10.1	8.5	6.6	-	4.4	5.8	7.6	2.9	-	6.1	-	3.6	14.3	8.8	2.7
	2018 T4	4.2	10.1	12.5	5.7	6.6	..	1.5	5.8	8.8	17.4	-	11.2	13.4	3.7	23.8	-	5.8	-	3.6	12.2	11.3	5.3	-	4.5	5.9	5.6	4.2	-	6.1	-	4.2	15.3	12.7	2.8
	2018	**4.7**	**9.6**	**12.4**	**6.0**	**7.0**	**..**	**1.8**	**6.6**	**9.0**	**19.1**	**7.9**	**11.9**	**13.8**	**3.9**	**22.9**	**4.3**	**6.4**	**5.2**	**3.8**	**11.9**	**8.0**	**5.9**	**7.1**	**4.2**	**6.1**	**7.5**	**3.7**	**4.2**	**6.9**	**-**	**4.6**	**15.4**	**11.1**	**3.0**

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nées dans le pays	2014 T1	6.9	4.9	6.9	5.9	3.2	..	8.1	4.5	6.8	24.9	7.4	7.9	9.3	5.9	30.7	8.4	8.9	4.2	6.0	13.8	11.0	3.2	10.0	5.0	7.6	2.4	6.8	11.1	15.4	14.0	10.8	6.5	11.6	6.4
	2014 T2	5.9	4.3	6.0	6.0	3.1	..	7.4	4.0	5.9	24.0	5.4	8.5	8.7	5.6	30.0	8.3	8.7	6.1	6.2	13.0	9.5	3.9	9.2	5.0	7.1	2.4	6.1	9.8	14.7	13.5	10.1	6.6	10.6	6.1
	2014 T3	5.9	4.6	6.7	6.5	4.1	..	7.4	4.3	5.8	23.9	7.1	6.7	9.3	5.7	29.0	7.7	9.2	4.1	7.3	12.4	7.9	5.5	10.1	5.4	6.6	2.9	6.4	9.1	14.2	13.7	10.4	5.2	12.7	6.7
	2014 T4	5.9	4.2	6.3	5.3	2.9	..	6.9	4.0	5.3	23.5	6.7	7.0	9.7	5.0	29.3	7.3	7.5	3.7	6.6	14.0	9.1	3.3	10.6	4.7	6.7	2.4	6.7	8.8	14.0	13.6	10.0	5.2	13.1	5.5
	2014	**6.1**	**4.5**	**6.5**	**5.9**	**3.3**	**..**	**7.4**	**4.2**	**6.0**	**24.1**	**6.7**	**7.5**	**9.2**	**5.5**	**29.8**	**7.9**	**8.6**	**4.5**	**6.5**	**13.3**	**9.4**	**4.0**	**10.0**	**5.0**	**7.0**	**2.5**	**6.5**	**9.7**	**14.6**	**13.7**	**10.3**	**5.9**	**12.0**	**6.1**
	2015 T1	6.7	4.0	6.1	5.7	2.6	..	6.9	4.0	5.6	23.6	5.1	8.4	9.3	4.9	30.3	7.9	7.2	4.3	5.6	13.0	9.0	4.7	9.7	4.3	7.0	2.8	6.9	8.8	14.6	13.4	10.5	6.1	13.4	5.4
	2015 T2	5.9	4.2	5.8	5.7	2.8	..	6.0	3.8	5.2	22.7	6.4	9.8	8.7	4.9	28.3	7.1	7.9	5.9	5.2	12.2	8.3	-	8.2	4.7	6.6	2.9	6.7	7.5	12.1	12.8	9.9	6.2	11.7	5.3
	2015 T3	5.8	4.2	6.7	6.5	3.9	..	6.0	3.5	5.9	21.7	5.8	7.7	8.9	5.1	28.1	6.7	7.5	3.6	6.2	10.9	7.9	5.8	7.8	5.0	6.2	3.4	6.7	7.5	12.5	12.8	10.0	4.5	13.3	5.6
	2015 T4	5.4	4.4	6.4	5.4	3.4	..	5.5	3.6	5.2	21.3	6.3	7.8	9.4	4.5	28.2	6.4	6.2	2.2	6.2	12.0	8.5	-	8.4	4.5	6.3	3.0	5.8	7.2	12.5	12.6	8.5	4.4	13.1	4.7
	2015	**6.0**	**4.2**	**6.2**	**5.8**	**3.2**	**8.8**	**6.1**	**3.7**	**5.5**	**22.3**	**5.9**	**8.4**	**9.0**	**4.8**	**28.7**	**7.0**	**7.2**	**4.0**	**5.8**	**12.0**	**8.4**	**4.4**	**8.5**	**4.6**	**6.5**	**3.0**	**6.5**	**7.8**	**12.9**	**12.9**	**9.7**	**5.3**	**12.8**	**5.2**
	2016 T1	6.1	4.5	6.1	5.9	2.9	..	5.0	3.8	5.5	21.3	5.7	8.3	9.2	4.5	28.8	6.0	6.0	2.4	5.6	12.2	7.3	4.7	9.3	4.2	6.6	3.1	6.4	7.0	12.0	11.6	9.0	5.1	12.9	5.0
	2016 T2	5.8	4.4	6.5	5.6	3.1	..	4.6	3.4	5.6	20.7	5.2	9.4	8.4	4.4	27.3	4.9	6.6	4.5	4.8	12.1	6.7	-	8.7	4.1	6.0	2.8	5.6	6.0	11.1	11.0	8.3	5.2	11.3	4.9
	2016 T3	5.5	4.6	6.4	6.6	3.9	..	4.8	3.2	6.3	19.6	7.3	7.1	9.1	4.6	27.0	4.9	6.0	2.6	6.0	11.5	6.4	4.4	7.9	4.4	5.4	3.7	5.4	6.2	11.0	10.7	7.6	3.9	15.3	5.2
	2016 T4	5.1	4.0	5.1	5.4	3.0	..	4.3	2.9	5.6	19.1	5.6	7.1	9.2	4.0	27.6	4.5	5.3	2.9	5.4	12.8	6.5	-	7.8	3.7	5.3	2.6	6.0	5.8	10.7	10.0	7.9	4.0	16.1	4.4
	2016	**5.6**	**4.4**	**6.0**	**5.9**	**3.2**	**..**	**4.7**	**3.3**	**5.7**	**20.2**	**5.9**	**8.0**	**9.0**	**4.4**	**27.7**	**5.1**	**6.0**	**3.1**	**5.4**	**12.2**	**6.7**	**4.0**	**8.4**	**4.1**	**5.8**	**3.0**	**5.9**	**6.3**	**11.2**	**10.8**	**8.2**	**4.5**	**13.9**	**4.9**
	2017 T1	6.2	3.7	6.4	5.6	3.2	..	4.3	3.2	5.5	19.4	5.9	8.5	9.1	3.7	27.1	4.7	6.2	2.8	4.5	12.8	6.3	3.5	8.4	3.7	5.4	2.8	6.5	5.4	10.7	8.8	7.4	4.4	14.8	4.5
	2017 T2	5.5	3.3	5.7	5.4	3.1	..	3.8	2.8	5.0	17.9	6.5	9.4	8.1	3.7	25.0	4.7	6.0	3.5	4.6	11.5	5.6	3.5	7.7	3.8	4.9	2.9	4.9	4.8	9.6	8.3	7.4	4.9	13.2	4.3
	2017 T3	5.0	4.0	5.6	6.1	3.9	..	3.5	2.9	5.7	17.2	4.5	7.3	8.5	4.1	24.4	4.7	5.9	2.3	4.9	11.4	5.5	4.3	8.3	3.9	4.4	3.0	5.4	5.0	9.3	8.3	7.2	3.9	15.1	4.7
	2017 T4	4.9	3.7	5.2	4.7	3.3	..	2.9	2.8	4.6	17.1	4.9	6.5	8.4	3.8	25.3	4.5	4.9	2.3	4.7	11.8	5.8	3.6	7.7	3.7	4.0	2.3	5.3	4.6	8.4	8.5	6.2	3.5	13.6	3.7
	2017	**5.4**	**3.7**	**5.7**	**5.4**	**3.4**	**9.2**	**3.6**	**2.9**	**5.2**	**17.9**	**5.4**	**8.0**	**8.5**	**3.8**	**25.4**	**4.6**	**5.8**	**2.8**	**4.7**	**11.9**	**5.8**	**3.7**	**8.0**	**3.7**	**4.7**	**2.7**	**5.5**	**4.9**	**9.5**	**8.5**	**7.1**	**4.2**	**14.2**	**4.3**
	2018 T1	5.9	3.3	4.5	5.0	3.6	..	2.9	2.7	4.6	17.2	5.8	8.1	8.8	3.8	25.3	4.3	4.6	2.4	3.7	12.4	5.8		7.4	3.3	3.9	2.3	5.4	4.3	8.1	7.4	6.2	4.0	13.6	4.0
	2018 T2	5.0	3.2	5.2	5.1	3.2	..	2.8	2.5	3.9	15.9	4.5	7.5	7.8	3.6	22.9	3.6	5.2	2.7	4.1	11.3	5.4	3.7	5.9	3.4	3.5	2.4	4.8	3.5	7.0	7.2	5.5	4.1	12.6	3.8
	2018 T3	4.7	3.9	4.6	6.0	3.5	..	3.0	2.5	4.5	15.4	5.8	6.4	8.1	3.9	22.6	4.4	5.4	1.9	4.6	10.0	5.2	5.8	6.1	3.9	3.2	2.5	3.9	3.7	7.2	6.8	5.5	3.5	15.1	4.3
	2018 T4	4.4	3.4	3.9	4.4	3.6	..	2.6	2.4	4.4	15.2	4.6	5.2	8.4	3.5	22.6	3.7	4.7	2.0	4.6	11.2	5.6	4.0	6.5	3.5	2.9	2.6	4.6	4.1	7.1	6.8	4.5	3.2	14.8	3.6
	2018	**5.0**	**3.5**	**4.5**	**5.1**	**3.5**	**..**	**2.8**	**2.5**	**4.3**	**15.9**	**5.2**	**6.8**	**8.3**	**3.7**	**23.3**	**4.0**	**5.0**	**2.3**	**4.3**	**11.2**	**5.5**	**4.2**	**6.5**	**3.6**	**3.4**	**2.5**	**4.7**	**3.9**	**7.3**	**7.0**	**5.4**	**3.7**	**14.0**	**3.9**
Nées à l'étranger	2014 T1	6.9	10.1	14.9	8.5	9.3	..	8.9	7.8	16.4	35.1	-	15.6	17.0	9.5	39.4	12.8	14.0	10.2	3.8	18.5	-	5.3	12.6	5.6	14.5	9.4	8.6	-	17.4	-	20.8	17.1	14.1	7.8
	2014 T2	6.7	8.3	14.3	8.4	8.0	..	7.9	7.3	13.6	32.6	13.9	18.3	16.2	8.3	35.3	7.3	13.8	-	4.6	15.7	-	7.0	10.1	9.0	13.6	7.0	7.9	-	16.1	-	14.4	17.3	13.4	6.2
	2014 T3	6.6	9.1	17.5	9.5	7.7	..	9.3	7.0	12.8	31.1	-	16.0	14.9	7.7	33.2	8.8	12.3	-	4.1	15.7	-	9.0	13.2	5.6	13.0	10.7	7.1	-	17.6	-	10.9	15.1	15.8	6.4
	2014 T4	6.4	10.4	18.2	7.3	8.2	..	9.3	7.5	13.0	31.4	-	18.7	17.4	7.5	33.8		10.8	-	4.0	19.5	-	8.0	8.2	4.0	13.2	6.6	6.4	-	15.6	-	16.0	15.3	15.4	5.9
	2014	**6.6**	**9.5**	**16.3**	**8.4**	**8.3**	**..**	**8.8**	**7.4**	**13.9**	**32.6**	**9.7**	**17.2**	**16.4**	**8.2**	**35.4**	**8.3**	**12.7**	**7.9**	**4.1**	**17.4**	**9.7**	**7.3**	**11.1**	**6.1**	**13.6**	**8.4**	**7.5**	**14.8**	**16.7**	**-**	**15.7**	**16.2**	**14.8**	**6.6**
	2015 T1	7.2	11.1	18.2	7.5	7.9	..	8.8	7.4	14.4	32.1	-	18.7	17.7	7.6	36.3	8.2	11.6	-	3.6	18.6	-	11.7	9.4	2.0	14.6	12.1	7.1	-	17.0	-	14.0	17.2	15.8	5.9
	2015 T2	6.7	10.5	14.8	8.1	8.2	..	7.7	6.8	14.2	31.1	-	18.7	15.9	7.7	30.7	7.7	9.6	-	3.8	17.0	-	6.0	8.0	3.3	12.6	9.8	7.3	-	12.3	-	15.0	17.4	12.4	5.6
	2015 T3	7.2	9.4	13.9	9.0	8.5	..	9.2	6.8	13.7	28.1	-	18.3	16.2	7.3	30.8	9.0	9.0	-	4.4	14.8	-	11.3	14.9	5.9	12.3	9.3	6.5	-	14.5	-	13.1	14.3	14.9	6.0
	2015 T4	6.3	9.8	16.8	7.7	8.3	..	9.5	8.1	12.8	29.3	-	16.3	17.2	6.7	33.3	9.9	8.6	-	4.7	17.8	-	8.1	11.5	6.7	13.7	11.5	5.7	-	15.0	-	16.2	14.9	14.5	5.1
	2015	**6.8**	**10.2**	**16.0**	**8.1**	**8.2**	**6.7**	**8.8**	**7.3**	**13.8**	**30.1**	**8.6**	**18.0**	**16.8**	**7.3**	**32.8**	**8.7**	**9.7**	**6.1**	**4.1**	**17.0**	**7.3**	**9.7**	**11.0**	**4.5**	**13.3**	**10.7**	**6.7**	**13.7**	**14.7**	**18.1**	**14.6**	**15.9**	**14.4**	**5.7**
	2016 T1	7.3	10.0	16.2	7.5	9.5	..	8.4	6.5	14.2	30.5	-	20.9	17.8	7.1	37.8	9.2	8.1	-	4.1	17.7	-	8.3	12.9	3.5	13.3	9.3	5.6	-	18.3	-	14.3	15.7	10.2	5.5
	2016 T2	6.5	10.2	15.5	8.1	8.7	..	7.5	6.1	11.0	27.9	-	20.4	15.8	6.5	32.5	5.9	9.1	-	3.9	17.1	-	9.8	7.7	2.1	11.4	8.9	5.5	-	12.4	-	10.6	15.5	11.1	4.8
	2016 T3	6.4	10.8	15.6	8.5	8.8	..	9.3	6.5	13.4	25.9	12.5	18.2	16.1	6.4	31.4	6.2	9.9	-	3.7	15.1	-	9.7	10.5	7.8	10.8	10.4	5.0	-	11.5	-	15.1	14.8	14.4	5.4
	2016 T4	6.7	10.4	14.7	7.4	8.6	..	5.5	5.9	13.7	26.0	-	19.2	18.1	6.4	35.7	5.0	7.9	-	3.5	17.5	-	7.1	10.5	2.4	11.0	9.2	5.3	-	11.7	-	13.1	14.3	16.4	4.9
	2016	**6.7**	**10.4**	**15.5**	**7.9**	**8.9**	**..**	**7.6**	**6.2**	**13.0**	**27.6**	**8.3**	**19.7**	**17.0**	**6.6**	**34.4**	**6.6**	**8.8**	**-**	**3.8**	**16.9**	**9.5**	**8.7**	**10.4**	**3.9**	**11.6**	**9.5**	**5.3**	**14.2**	**13.5**	**-**	**13.3**	**15.1**	**13.2**	**5.2**
	2017 T1	7.7	11.6	15.9	7.3	9.7	..	4.6	5.5	12.9	26.2	-	13.7	17.2	7.6	37.4	5.6	9.1	-	3.5	17.0	7.0	9.6	-	2.9	10.7	10.1	5.8	-	11.3	-	15.1	15.3	17.2	5.0
	2017 T2	6.8	11.2	13.9	7.1	8.9	..	2.9	5.3	11.3	24.7	-	18.3	15.3	6.6	31.8	-	7.1	-	3.5	16.1	6.3		-	4.9	9.7	10.0	4.9	-	9.1	-	9.1	15.0	10.5	4.5
	2017 T3	6.8	9.0	13.8	8.3	9.2	..	4.7	5.7	10.2	23.2	-	18.8	15.9	5.8	31.3	-	9.5	-	3.4	15.1	7.3	7.9	-	3.2	8.6	8.4	5.1	-	11.1	-	12.6	14.8	13.9	4.8
	2017 T4	6.1	10.0	11.6	6.7	8.8	..	3.6	5.2	11.3	24.2	-	18.7	15.6	6.2	36.5	-	8.2	-	4.0	16.3	7.0		-	5.4	9.2	8.1	4.7	-	10.4	-	10.3	15.0	11.1	4.5
	2017	**6.9**	**10.5**	**13.8**	**7.3**	**9.2**	**9.3**	**3.9**	**5.4**	**11.4**	**24.6**	**6.1**	**17.5**	**16.0**	**6.5**	**34.2**	**3.8**	**8.5**	**-**	**3.6**	**16.1**	**6.9**	**7.2**	**7.2**	**4.1**	**9.6**	**9.1**	**5.1**	**9.6**	**10.5**	**-**	**11.8**	**15.0**	**13.2**	**4.7**
	2018 T1	7.0	10.4	11.7	6.5	9.5	..	4.5	5.1	12.6	25.0	-	21.1	16.8	6.2	37.5	-	8.7	-	3.4	16.5	-	8.4	9.7	5.1	9.7	8.6	5.5	-	10.6	-	10.7	16.0	12.6	4.8
	2018 T2	6.7	8.5	9.4	6.6	9.7	..	3.3	5.2	12.4	22.8	-	16.8	15.8	5.7	34.4	-	8.1	-	3.3	15.6	-	7.2	10.5	1.9	7.6	7.9	4.6	-	9.0	-	7.6	16.4	10.0	4.1
	2018 T3	6.5	9.9	9.6	7.6	7.6	..	2.3	4.8	9.1	20.1	-	16.5	14.2	5.5	32.3	-	8.5	-	3.7	13.8	-	6.3	-	3.9	6.2	8.5	4.2	-	9.4	-	9.4	16.5	19.8	4.0
	2018 T4	5.7	7.9	11.4	6.2	8.9	..	3.3	5.3	8.6	21.4	-	12.4	15.7	4.9	36.5	-	7.6	-	3.6	17.3	-	6.2	-	5.8	8.1	8.3	3.9	-	10.9	-	7.9	14.9	15.0	3.8
	2018	**6.5**	**9.2**	**10.5**	**6.7**	**8.9**	**..**	**3.4**	**5.1**	**10.7**	**22.3**	**7.9**	**16.6**	**15.6**	**5.6**	**35.2**	**4.9**	**8.2**	**5.1**	**3.2**	**15.8**	**6.9**	**7.0**	**8.2**	**4.1**	**7.9**	**8.3**	**4.5**	**5.4**	**10.0**	**-**	**8.9**	**16.0**	**14.3**	**4.2**

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc porter sur les mêmes trimestres de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys*.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994073

Tableau d'annexe 2.A.4. Taux de participation trimestriels selon le lieu de naissance et le sexe dans les pays de l'OCDE, 2014-18

Pourcentage de la population âgée de 15 à 64 ans

Total		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2014 T1	72.6	71.8	63.2	71.6	80.8	..	67.9	74.4	72.8	55.6	68.1	67.7	64.5	71.8	48.6	60.5	60.8	80.5	65.3	54.8	64.2	62.6	65.5	60.4	74.4	75.5	75.0	60.3	61.1	60.2	62.9	76.3	48.0	65.6
	2014 T2	72.9	72.5	63.5	73.3	80.9	..	68.5	74.7	74.0	56.6	70.4	70.6	65.1	72.1	49.3	61.2	61.4	84.2	65.6	55.2	65.0	60.3	66.6	60.5	74.7	76.6	74.7	61.3	62.2	60.7	64.9	78.0	50.9	66.8
	2014 T3	72.6	73.3	64.1	73.9	81.3	..	69.3	75.2	74.9	57.1	70.3	70.4	65.1	72.7	50.0	62.4	62.4	84.8	65.3	55.5	67.0	61.3	66.7	60.4	75.4	76.5	75.0	62.5	63.0	61.3	65.3	79.3	50.3	66.8
	2014 T4	72.8	72.7	64.3	72.9	82.9	..	69.7	75.3	74.9	57.3	70.2	68.3	64.8	73.0	49.4	62.4	62.9	82.8	65.1	55.7	66.0	61.8	67.3	60.5	75.4	75.9	76.1	62.6	62.5	61.6	64.9	77.2	49.3	66.9
	2014	**72.7**	**72.6**	**63.8**	**72.9**	**81.5**	**..**	**68.9**	**74.9**	**74.2**	**56.6**	**69.8**	**69.2**	**64.9**	**72.4**	**49.3**	**61.6**	**61.9**	**83.1**	**65.3**	**55.3**	**65.6**	**61.5**	**66.5**	**60.4**	**75.0**	**76.1**	**75.2**	**61.7**	**62.2**	**60.9**	**64.5**	**77.7**	**49.6**	**66.5**
	2015 T1	72.7	72.0	63.6	71.5	82.4	..	69.4	74.8	74.5	57.0	70.3	67.8	64.5	73.0	49.3	62.2	62.7	83.7	65.2	55.2	66.2	63.3	67.1	60.2	75.5	75.5	75.3	61.9	62.5	61.9	64.3	77.0	48.5	66.4
	2015 T2	73.5	72.3	63.7	73.6	81.6	..	70.1	74.7	75.3	58.3	72.1	70.0	65.2	72.8	50.7	63.6	63.4	85.8	66.2	55.9	67.0	65.4	68.4	60.6	76.1	76.4	74.6	62.6	63.7	62.6	65.8	78.6	51.3	67.5
	2015 T3	73.4	73.8	63.6	74.1	81.5	..	70.5	75.3	75.3	58.8	74.0	70.6	65.5	73.3	51.4	64.6	63.8	86.4	66.3	56.4	67.9	62.4	69.3	60.7	76.5	76.4	73.7	63.5	63.9	63.0	66.9	80.0	51.3	67.4
	2015 T4	74.3	73.0	63.7	72.7	82.5	..	70.8	75.8	75.2	59.1	71.9	68.3	65.1	73.8	51.2	64.7	63.9	84.7	65.8	56.3	67.7	61.0	69.4	61.6	76.4	75.3	74.8	63.7	63.9	63.5	65.6	78.5	50.2	67.3
	2015	**73.5**	**72.8**	**63.6**	**73.0**	**82.0**	**59.3**	**70.2**	**75.2**	**75.1**	**58.3**	**72.1**	**69.2**	**65.1**	**73.2**	**50.6**	**63.8**	**63.4**	**85.2**	**65.9**	**55.9**	**67.2**	**62.6**	**68.5**	**60.8**	**76.1**	**75.9**	**74.6**	**62.9**	**63.5**	**62.8**	**65.7**	**78.5**	**50.3**	**67.2**
	2016 T1	73.6	72.4	63.5	71.2	82.8	..	71.0	75.5	75.7	59.1	70.7	68.2	65.1	73.6	50.8	64.9	63.6	84.7	65.5	56.0	68.4	60.1	68.5	60.5	76.1	75.1	75.0	63.7	63.6	64.2	64.6	78.1	49.7	67.3
	2016 T2	74.0	73.2	63.7	73.4	82.5	..	71.6	75.7	76.7	59.8	73.1	70.7	65.7	73.8	52.1	66.2	64.5	87.4	66.1	57.4	69.7	62.0	69.3	61.0	76.8	75.4	75.7	64.4	64.6	64.9	66.7	79.9	52.1	68.0
	2016 T3	73.4	74.5	64.1	73.6	82.6	..	72.2	76.7	76.8	60.4	73.5	71.2	65.9	74.0	52.7	67.0	65.3	88.2	66.1	57.2	69.9	61.7	69.6	61.5	77.3	75.6	75.8	64.9	65.5	65.1	66.9	80.4	51.3	68.1
	2016 T4	73.8	73.8	65.1	73.1	83.5	..	72.8	77.0	75.8	60.4	71.9	69.2	65.5	74.2	51.9	67.3	65.6	86.1	66.0	57.1	69.7	63.2	69.5	61.4	77.3	74.9	76.7	65.1	65.3	65.3	66.7	78.9	50.2	68.0
	2016	**73.7**	**73.4**	**64.1**	**72.8**	**82.9**	**..**	**71.6**	**76.2**	**76.3**	**59.9**	**72.3**	**70.0**	**65.6**	**73.9**	**51.9**	**66.4**	**64.8**	**86.6**	**65.9**	**56.9**	**69.4**	**61.8**	**69.2**	**61.1**	**76.9**	**75.2**	**75.8**	**64.5**	**64.7**	**64.9**	**66.2**	**79.3**	**50.8**	**67.9**
	2017 T1	73.5	73.0	64.1	71.9	81.5	..	72.7	76.2	74.6	60.2	73.4	68.7	65.3	74.3	52.2	66.9	66.6	85.4	66.1	56.9	69.2	60.9	69.2	61.0	77.1	74.6	77.2	65.4	65.6	65.8	67.8	78.8	49.6	67.7
	2017 T2	74.5	74.1	64.4	74.0	81.8	..	73.1	76.6	76.0	61.4	73.2	71.2	66.3	74.5	53.9	67.9	67.0	87.8	66.6	57.8	70.6	59.2	70.1	61.1	77.9	75.4	75.9	66.2	66.8	66.1	69.4	80.2	52.3	68.6
	2017 T3	74.3	74.6	64.9	74.6	81.7	..	74.0	77.4	76.3	62.0	75.1	71.6	66.3	74.5	54.5	68.6	67.5	86.2	66.7	57.9	70.9	63.2	71.2	61.2	78.3	75.4	77.3	66.5	68.0	66.4	70.7	81.1	52.8	69.0
	2017 T4	75.1	74.4	65.5	74.1	82.2	..	74.2	77.8	76.3	61.8	76.0	71.0	66.3	74.8	53.6	68.8	67.9	84.4	66.5	58.0	71.0	61.3	71.4	61.4	78.4	75.0	78.1	66.3	68.3	66.4	70.5	79.8	52.0	68.7
	2017	**74.3**	**74.0**	**64.7**	**73.7**	**81.8**	**60.2**	**73.5**	**77.0**	**75.8**	**61.4**	**74.4**	**70.6**	**66.0**	**74.5**	**53.6**	**68.1**	**67.2**	**85.9**	**66.5**	**57.6**	**70.4**	**61.2**	**70.5**	**61.2**	**78.0**	**75.1**	**77.1**	**66.1**	**67.2**	**66.2**	**69.6**	**79.9**	**51.7**	**68.5**
	2018 T1	74.5	73.5	65.5	73.2	81.6	..	74.0	77.1	76.2	61.5	74.4	70.8	65.9	74.8	53.6	68.7	67.3	83.9	66.5	57.4	70.8	61.0	71.5	61.0	78.3	75.9	77.7	66.5	68.4	67.0	70.1	79.5	51.1	68.5
	2018 T2	75.0	74.3	65.2	74.8	81.7	..	74.5	77.0	77.3	62.6	75.4	73.8	66.6	74.8	55.4	69.2	67.8	85.9	66.7	58.6	72.2	61.8	72.0	61.7	79.0	76.7	77.5	67.7	69.3	67.1	71.6	81.1	52.8	69.4
	2018 T3	74.9	75.2	66.4	75.1	82.1	..	74.8	77.9	77.2	63.1	75.2	73.9	66.8	74.9	55.9	69.4	68.5	86.8	67.0	58.4	74.1	61.6	72.9	61.8	79.6	76.8	77.8	67.9	69.5	67.9	72.5	81.9	53.2	69.5
	2018 T4	75.3	74.8	66.8	74.4	82.1	..	75.2	78.2	77.2	63.0	76.2	72.8	66.5	75.2	55.5	69.4	68.4	84.8	66.3	58.3	72.9	62.8	71.9	61.9	80.0	76.4	77.6	67.3	69.3	68.1	72.4	80.8	51.3	69.5
	2018	**74.9**	**74.5**	**66.0**	**74.4**	**81.9**	**..**	**74.6**	**77.5**	**77.0**	**62.6**	**75.3**	**72.8**	**66.5**	**74.9**	**55.1**	**69.2**	**68.0**	**85.4**	**66.6**	**58.1**	**72.5**	**61.8**	**72.1**	**61.6**	**79.2**	**76.5**	**77.6**	**67.3**	**69.1**	**67.5**	**71.7**	**80.8**	**52.1**	**69.2**
Nés à l'étranger	2014 T1	69.1	63.1	53.1	68.9	75.2	..	72.1	67.5	60.7	49.9	63.4	60.1	55.8	68.4	48.1	69.4	60.6	76.7	77.6	57.5	65.1	70.0	67.5	53.0	60.2	69.4	72.0	67.4	65.6	62.4	58.3	61.7	47.3	68.4
	2014 T2	69.6	66.0	53.9	70.4	77.0	..	73.1	68.2	64.3	52.5	66.5	61.4	56.5	69.6	50.5	69.2	61.1	85.6	76.7	59.1	70.4	73.7	66.7	55.1	61.7	70.1	71.5	67.3	66.7	63.9	60.6	63.1	47.4	69.1
	2014 T3	69.6	65.9	51.8	70.5	76.2	..	71.1	69.5	65.9	53.3	70.4	61.3	56.9	70.0	52.0	70.2	61.5	83.3	77.0	58.9	73.0	70.8	63.3	51.9	61.2	69.5	71.2	58.5	67.1	69.0	57.8	65.2	46.7	69.7
	2014 T4	70.0	64.6	52.3	70.8	76.8	..	71.0	68.4	64.5	53.6	72.1	60.0	56.2	69.5	50.7	72.8	61.5	82.5	78.4	57.9	69.2	73.5	59.3	53.8	62.3	70.2	73.0	58.2	67.1	69.5	56.0	64.1	44.2	69.4
	2014	**69.6**	**64.9**	**52.8**	**70.1**	**76.3**	**..**	**71.8**	**68.4**	**63.9**	**52.3**	**68.0**	**60.7**	**56.4**	**69.4**	**50.3**	**70.4**	**61.2**	**81.9**	**77.4**	**58.4**	**69.3**	**72.0**	**64.2**	**53.4**	**61.4**	**69.8**	**71.9**	**63.0**	**66.6**	**66.1**	**58.2**	**63.5**	**46.3**	**69.1**
	2015 T1	69.9	63.3	54.0	69.8	76.2	..	70.2	68.3	62.8	52.9	66.3	58.2	55.3	69.5	48.1	70.5	60.4	75.9	78.2	57.0	62.0	68.8	64.8	49.2	60.8	67.7	74.0	64.6	65.7	65.8	56.8	62.6	43.6	68.5
	2015 T2	70.1	64.9	50.8	71.0	77.0	..	71.1	68.3	62.1	55.3	68.6	58.9	55.6	70.1	53.4	72.5	62.1	84.0	77.1	59.0	65.1	72.3	65.8	50.7	61.9	68.4	73.4	55.8	69.3	60.5	62.7	63.9	44.8	69.3
	2015 T3	69.4	65.6	55.0	71.5	76.1	..	71.1	68.8	64.2	56.4	74.4	59.3	56.2	71.5	54.7	72.0	63.8	82.8	78.0	59.2	70.8	68.3	62.6	53.7	61.0	69.0	72.4	57.8	68.7	56.3	64.3	65.0	44.2	69.2
	2015 T4	70.3	64.9	53.3	71.4	76.8	..	72.1	68.1	65.3	56.4	71.9	60.6	54.8	71.0	53.0	69.1	64.0	80.4	78.6	59.2	75.2	69.9	62.9	53.5	60.6	69.5	74.2	65.4	68.3	51.2	61.6	64.7	44.8	69.9
	2015	**69.9**	**64.7**	**53.3**	**70.9**	**76.5**	**73.9**	**71.1**	**68.4**	**63.6**	**55.2**	**70.2**	**59.3**	**55.5**	**70.5**	**52.2**	**71.1**	**62.6**	**80.7**	**78.0**	**58.6**	**68.1**	**69.5**	**64.0**	**51.8**	**61.1**	**68.6**	**73.5**	**60.7**	**68.0**	**58.4**	**61.3**	**64.1**	**44.4**	**69.2**
	2016 T1	70.1	63.2	52.8	70.8	76.2	..	72.6	68.0	67.0	55.6	67.8	57.4	54.6	70.9	52.1	70.3	63.5	83.7	77.5	58.2	67.4	70.2	65.0	55.9	61.1	69.7	74.2	63.5	67.7	58.0	60.4	63.1	41.2	69.3
	2016 T2	70.2	64.9	54.4	71.8	76.9	..	74.4	67.8	66.9	57.4	75.4	58.7	55.7	71.9	55.6	74.8	65.1	88.3	78.8	59.4	66.8	68.2	66.6	53.4	62.2	68.7	74.5	57.7	70.8	63.8	61.8	64.8	44.6	70.2
	2016 T3	70.2	65.5	53.5	72.2	76.4	..	73.5	67.8	65.8	58.8	70.8	60.9	56.0	72.3	55.8	74.2	66.0	87.1	79.3	60.0	71.7	68.2	63.1	55.8	62.2	70.1	74.6	62.2	71.4	70.1	62.4	66.0	44.3	70.4
	2016 T4	70.6	64.6	55.9	71.9	76.8	..	75.4	68.2	67.4	58.4	69.3	57.8	54.8	72.4	51.2	76.0	65.8	87.0	78.8	59.2	69.8	69.6	62.8	55.0	62.3	68.4	76.8	67.0	71.7	68.6	65.3	65.5	45.4	70.0
	2016	**70.3**	**64.6**	**54.1**	**71.7**	**76.6**	**..**	**73.5**	**68.0**	**66.8**	**57.6**	**70.8**	**59.0**	**55.3**	**71.9**	**53.7**	**73.8**	**65.1**	**86.6**	**78.6**	**59.2**	**68.9**	**69.0**	**64.4**	**55.0**	**62.0**	**69.2**	**75.0**	**62.6**	**70.4**	**64.7**	**62.4**	**64.9**	**43.9**	**70.0**
	2017 T1	70.1	63.5	54.1	72.2	74.7	..	76.1	68.0	65.5	58.0	71.0	58.2	54.9	71.3	50.3	75.9	68.0	-	79.3	59.3	66.8	70.5	63.0	52.9	62.6	68.5	76.1	65.8	72.9	70.4	62.9	65.1	43.5	70.4
	2017 T2	70.7	65.4	56.2	73.1	75.8	..	77.7	67.8	63.8	59.3	73.3	60.0	57.2	72.2	54.7	74.2	69.1	90.0	78.7	60.1	70.5	71.6	67.6	51.8	62.3	68.8	76.1	70.4	75.4	67.1	66.2	66.7	47.1	71.2
	2017 T3	70.7	66.6	57.1	73.1	76.4	..	77.9	67.8	66.4	60.6	72.0	61.7	56.9	73.3	55.6	74.3	69.4	87.2	78.8	61.1	71.8	70.3	68.2	52.7	63.7	70.1	75.9	73.2	74.2	68.1	67.7	67.6	44.7	71.3
	2017 T4	71.5	66.7	58.5	72.6	76.4	..	78.2	68.6	64.4	60.7	70.5	61.3	57.6	73.2	50.4	70.1	69.5	86.0	78.6	59.4	71.1	70.8	67.4	51.6	63.6	69.9	77.5	69.8	74.8	73.2	68.5	65.8	49.5	71.0
	2017	**70.8**	**65.6**	**56.5**	**72.8**	**75.8**	**76.9**	**77.5**	**68.1**	**65.0**	**59.6**	**71.7**	**60.3**	**56.6**	**72.5**	**52.8**	**73.7**	**69.0**	**88.1**	**78.9**	**60.0**	**70.0**	**70.8**	**66.6**	**52.2**	**63.0**	**69.3**	**76.4**	**69.9**	**74.3**	**69.8**	**66.3**	**66.3**	**46.2**	**71.0**
	2018 T1	71.6	66.7	57.3	70.6	75.2	..	78.9	68.7	64.2	59.3	66.4	60.2	57.7	73.4	49.5	66.6	69.7	82.7	79.2	59.4	67.1	72.2	64.7	51.7	63.9	68.0	77.6	74.2	73.6	73.2	66.8	65.1	48.7	70.7
	2018 T2	72.0	68.5	57.7	72.4	76.3	..	79.0	69.3	66.7	61.9	69.6	62.6	58.7	73.6	54.6	71.1	70.8	80.6	78.9	62.1	71.3	69.8	69.2	51.9	64.7	70.0	76.8	71.3	74.8	-	67.1	66.6	49.3	71.7
	2018 T3	71.6	69.0	59.5	73.2	77.2	..	79.9	69.8	68.4	62.6	72.5	62.9	59.0	73.6	56.0	73.7	71.0	83.6	77.9	62.1	73.3	71.3	72.1	53.1	65.9	70.3	77.4	73.0	76.5	72.7	67.4	67.9	46.6	71.9
	2018 T4	72.7	67.9	58.8	73.2	77.6	..	79.9	70.0	66.3	62.5	72.0	63.2	58.6	74.1	51.2	74.8	71.1	83.2	79.1	60.2	72.7	72.4	70.3	50.6	65.1	70.3	76.8	73.2	75.6	-	66.9	67.2	44.7	72.2
	2018	**72.0**	**68.0**	**58.3**	**72.3**	**76.6**	**..**	**79.4**	**69.5**	**66.4**	**61.6**	**70.1**	**62.2**	**58.5**	**73.7**	**52.8**	**71.7**	**70.7**	**82.5**	**78.8**	**60.9**	**71.1**	**71.4**	**69.0**	**51.8**	**64.9**	**69.7**	**77.2**	**73.0**	**75.1**	**73.3**	**67.0**	**66.7**	**47.4**	**71.6**

Hommes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nés dans le pays	2014 T1	77.4	75.1	66.7	72.9	84.3	..	75.7	77.8	75.2	60.0	70.9	68.0	67.2	75.7	57.1	66.2	65.2	82.8	69.3	63.4	64.8	68.4	66.1	78.0	78.9	76.8	80.0	66.3	64.0	66.2	65.4	77.0	68.0	68.6
	2014 T2	77.3	76.1	66.7	75.1	84.4	..	76.7	77.9	76.5	61.3	73.1	71.0	68.0	76.1	58.0	67.0	65.7	87.3	69.8	64.1	65.4	65.4	67.4	77.9	79.2	78.0	80.0	67.9	65.5	67.3	67.8	78.8	71.0	70.7
	2014 T3	76.8	77.4	66.9	76.6	84.9	..	77.4	78.9	77.4	62.4	73.2	70.8	68.3	76.9	58.6	68.7	67.3	87.3	69.6	64.7	68.2	65.2	68.9	78.2	79.8	78.0	79.5	69.4	66.5	68.2	68.9	80.0	70.6	71.2
	2014 T4	77.0	76.2	67.4	74.9	85.5	..	77.4	78.7	76.8	62.2	73.8	69.0	67.7	76.9	57.7	68.3	67.7	84.4	69.8	64.3	67.0	67.6	71.0	78.4	79.6	76.8	80.5	69.2	65.8	68.5	68.5	78.3	68.9	70.3
	2014	**77.1**	**76.2**	**66.9**	**74.9**	**84.8**	**..**	**76.8**	**78.3**	**76.5**	**61.5**	**72.8**	**69.7**	**67.8**	**76.4**	**57.9**	**67.6**	**66.5**	**85.5**	**69.6**	**64.1**	**66.3**	**66.6**	**68.4**	**78.2**	**79.4**	**77.4**	**80.0**	**68.2**	**65.4**	**67.6**	**67.6**	**78.5**	**69.6**	**70.2**
	2015 T1	77.0	75.0	66.5	72.6	85.0	..	76.7	77.8	76.4	62.0	72.8	68.0	67.2	76.9	57.7	68.0	67.6	86.1	69.5	63.7	66.9	66.6	69.1	78.0	79.7	77.0	79.9	68.1	65.6	68.4	68.0	77.8	67.9	69.8
	2015 T2	77.6	75.6	66.9	75.4	84.5	..	77.6	77.6	77.6	63.3	75.6	70.3	67.9	76.7	59.1	69.8	68.6	88.7	70.9	64.7	67.5	70.6	69.7	78.3	80.2	77.5	79.4	68.7	66.3	69.4	69.1	79.3	70.8	71.4
	2015 T3	77.5	77.0	66.5	76.9	84.3	..	78.0	78.6	78.1	64.3	78.1	71.4	68.2	77.5	60.0	71.0	69.1	89.7	70.8	65.9	68.6	67.4	70.1	78.4	80.6	77.5	78.0	70.1	66.9	69.8	71.0	80.5	71.5	71.6
	2015 T4	78.0	76.3	66.3	74.4	85.0	..	78.4	79.0	77.8	64.0	74.7	68.7	67.6	78.2	59.6	71.1	68.4	85.0	70.2	65.2	68.5	64.5	71.1	78.9	80.5	76.6	79.4	70.2	67.0	70.2	68.8	79.4	69.6	70.7
	2015	**77.5**	**76.0**	**66.5**	**74.8**	**84.7**	**71.1**	**77.7**	**78.2**	**77.5**	**63.4**	**75.3**	**69.6**	**67.7**	**77.3**	**59.1**	**70.0**	**68.4**	**87.4**	**70.4**	**64.9**	**67.9**	**66.7**	**70.0**	**78.4**	**80.3**	**77.1**	**79.2**	**69.2**	**66.5**	**69.5**	**69.2**	**79.3**	**69.9**	**70.9**
	2016 T1	77.5	75.1	66.6	72.1	85.3	..	78.4	78.5	77.6	64.1	73.1	68.6	67.6	77.7	59.5	71.2	68.0	86.8	69.3	64.6	68.6	65.4	69.6	77.9	80.4	75.9	79.5	69.9	66.2	70.5	67.3	78.6	68.7	70.7
	2016 T2	77.8	76.3	67.6	74.9	85.4	..	78.8	78.8	78.9	64.8	76.0	72.1	68.3	77.7	60.8	72.7	69.0	90.7	70.1	66.2	70.1	66.6	70.0	78.4	81.0	76.3	80.1	70.6	67.8	71.6	69.4	80.3	71.4	71.9
	2016 T3	77.1	77.8	67.7	76.2	85.7	..	79.5	79.7	79.4	65.6	78.2	72.3	68.7	77.8	61.6	73.4	70.2	91.6	70.6	66.3	70.4	64.8	70.6	79.0	81.4	76.4	80.2	71.6	68.8	71.6	70.0	80.9	70.9	72.4
	2016 T4	77.6	77.2	67.7	74.7	86.1	..	79.9	79.8	78.2	65.3	74.9	70.1	68.2	77.7	60.6	73.8	70.4	88.8	70.1	65.8	70.1	66.8	69.8	79.1	81.5	75.5	80.9	71.8	68.4	71.7	68.6	79.4	69.5	71.6
	2016	**77.5**	**76.6**	**67.4**	**74.5**	**85.6**	**..**	**79.1**	**79.2**	**78.5**	**65.0**	**75.5**	**70.8**	**68.2**	**77.7**	**60.6**	**72.8**	**69.4**	**89.5**	**70.0**	**65.7**	**69.8**	**65.9**	**70.0**	**78.6**	**81.1**	**76.0**	**80.2**	**71.0**	**67.8**	**71.4**	**68.8**	**79.8**	**70.1**	**71.6**
	2017 T1	77.3	75.7	67.6	72.9	84.2	..	79.8	78.9	76.5	65.3	75.8	69.1	68.0	77.5	60.9	73.7	71.2	87.6	69.8	65.5	69.2	62.8	70.5	78.8	81.3	75.5	82.0	71.8	68.8	71.5	70.2	79.0	68.1	71.1
	2017 T2	78.0	77.4	67.8	75.8	85.1	..	80.4	79.5	78.1	66.6	76.4	72.1	69.1	77.9	62.7	75.0	71.7	90.9	70.8	66.4	70.4	60.9	71.0	79.0	81.9	76.4	79.9	72.5	70.1	72.0	72.9	80.7	71.3	72.3
	2017 T3	77.5	78.1	68.0	77.2	84.7	..	81.2	80.5	78.4	67.7	78.6	73.3	69.4	77.9	63.8	75.8	72.6	89.2	70.9	66.9	71.2	65.6	73.0	79.2	82.1	76.6	81.3	73.5	71.3	72.1	73.7	81.6	72.7	73.0
	2017 T4	78.0	77.8	68.6	75.8	84.8	..	81.3	80.6	78.6	66.9	78.9	71.8	69.1	78.1	62.9	76.1	72.5	86.8	70.2	66.5	71.5	64.4	73.1	79.1	82.2	76.0	82.1	73.3	71.5	72.2	73.1	80.3	70.9	72.2
	2017	**77.7**	**77.2**	**68.0**	**75.4**	**84.7**	**71.4**	**80.7**	**79.9**	**77.9**	**66.6**	**77.4**	**71.5**	**68.9**	**77.8**	**62.6**	**75.1**	**72.0**	**88.6**	**70.4**	**66.3**	**70.6**	**63.4**	**71.9**	**79.0**	**81.9**	**76.1**	**81.3**	**72.8**	**70.4**	**72.0**	**72.5**	**80.4**	**70.8**	**72.2**
	2018 T1	77.8	76.3	68.7	74.2	84.2	..	81.0	80.0	78.0	66.7	76.9	71.1	68.6	78.2	63.0	75.9	72.4	86.0	69.6	65.9	71.2	63.2	72.6	78.8	82.1	77.1	81.6	73.1	71.4	72.9	72.4	80.1	69.8	72.3
	2018 T2	78.1	78.2	68.5	76.4	84.9	..	81.5	80.0	79.0	67.9	78.6	74.4	69.1	78.3	64.5	76.0	72.4	88.2	69.6	67.0	73.4	65.5	73.1	79.0	82.5	77.9	81.3	74.0	72.0	73.5	74.7	81.6	71.7	73.2
	2018 T3	78.1	78.9	68.9	77.6	84.9	..	81.6	81.0	79.4	68.6	78.5	75.6	69.6	78.5	65.4	76.6	73.5	89.3	69.9	67.3	74.9	63.7	75.2	79.5	83.2	78.4	80.8	74.5	72.5	74.3	75.7	82.8	72.7	73.4
	2018 T4	78.5	78.8	69.2	76.0	85.1	..	81.9	80.8	79.6	68.2	80.3	73.8	69.0	78.7	65.1	76.5	73.0	86.7	69.3	66.8	73.7	66.8	72.7	79.1	83.5	77.6	81.2	74.3	72.3	74.2	74.8	81.5	69.6	72.9
	2018	**78.1**	**78.0**	**68.8**	**76.0**	**84.8**	**..**	**81.5**	**80.4**	**79.0**	**67.8**	**78.6**	**73.7**	**69.1**	**78.4**	**64.5**	**76.2**	**72.8**	**87.6**	**69.6**	**66.7**	**73.3**	**64.8**	**73.4**	**79.1**	**82.8**	**77.8**	**81.2**	**74.0**	**72.1**	**73.7**	**74.4**	**81.5**	**71.0**	**72.9**
Nés à l'étranger	2014 T1	77.0	68.1	61.4	74.0	82.9	..	84.3	76.2	67.3	52.6	70.1	65.5	63.9	78.4	57.6	82.6	67.7	75.4	79.7	67.0	69.9	73.7	72.7	67.6	66.9	74.3	78.7	73.5	67.6	75.2	67.4	66.5	63.1	79.7
	2014 T2	77.6	71.6	60.6	76.2	83.6	..	84.2	76.5	70.6	56.3	76.8	67.0	63.8	79.5	59.0	83.9	68.7	85.7	78.7	69.4	72.3	81.7	71.8	71.1	69.8	74.3	79.1	72.0	69.7	76.3	69.5	67.6	67.0	81.0
	2014 T3	77.7	72.9	58.7	77.7	83.9	..	84.9	77.6	73.2	57.7	73.8	66.2	63.8	79.6	60.7	82.1	68.9	87.9	79.1	69.5	75.8	80.1	69.6	63.1	70.3	75.7	78.2	72.6	70.9	82.0	64.4	69.5	65.8	81.9
	2014 T4	78.5	71.8	60.6	77.3	84.5	..	82.9	77.6	72.2	57.3	77.3	65.7	63.8	78.4	58.4	82.5	68.7	87.8	80.6	68.8	73.6	80.1	58.8	68.9	71.7	74.5	79.8	69.9	69.6	81.9	65.6	68.7	62.6	80.9
	2014	**77.7**	**71.1**	**60.3**	**76.3**	**83.7**	**..**	**84.1**	**77.0**	**70.9**	**56.0**	**74.6**	**66.1**	**63.8**	**79.0**	**58.9**	**82.7**	**68.5**	**84.3**	**79.5**	**68.7**	**72.9**	**78.9**	**68.4**	**67.7**	**69.7**	**74.7**	**79.0**	**72.1**	**69.5**	**78.6**	**66.8**	**68.1**	**64.6**	**80.9**
	2015 T1	79.1	69.9	61.8	76.4	83.4	..	81.9	76.5	69.4	56.6	72.2	62.7	62.3	78.5	56.2	79.5	67.9	75.2	79.8	67.7	66.6	75.7	69.1	64.4	69.9	71.9	81.7	74.6	68.5	73.4	64.0	66.4	64.9	80.2
	2015 T2	78.8	72.3	56.3	78.2	84.5	..	82.5	75.9	69.5	60.3	72.7	66.1	62.7	78.7	61.4	83.3	69.3	85.4	79.0	70.2	64.9	75.7	71.9	66.8	70.8	72.9	80.7	67.7	72.1	66.6	70.9	67.7	65.1	81.6
	2015 T3	78.1	73.3	64.0	79.6	83.3	..	83.5	77.2	71.1	61.3	80.0	65.1	63.7	79.7	63.8	84.4	71.2	89.3	80.6	71.3	74.4	74.9	69.6	66.9	70.9	73.4	79.4	70.0	73.1	63.5	71.5	68.8	63.9	82.1
	2015 T4	79.3	71.3	60.1	78.6	83.6	..	83.7	77.4	72.3	61.9	77.4	66.7	63.1	79.7	63.1	82.1	71.4	87.1	81.0	71.0	80.5	75.6	66.2	68.2	70.4	74.6	80.8	81.3	72.4	56.5	69.7	68.0	64.3	81.4
	2015	**78.8**	**71.7**	**60.5**	**78.2**	**83.7**	**83.9**	**82.9**	**76.8**	**70.6**	**60.0**	**75.7**	**65.2**	**62.9**	**79.1**	**61.0**	**82.4**	**69.9**	**84.5**	**80.1**	**70.0**	**71.5**	**75.4**	**69.1**	**66.6**	**70.5**	**73.2**	**80.6**	**73.1**	**71.5**	**65.0**	**69.0**	**67.7**	**64.6**	**81.3**
	2016 T1	79.0	68.4	60.0	77.2	81.6	..	83.3	75.5	72.2	61.6	73.3	64.7	61.9	80.2	62.9	80.9	71.5	89.5	79.4	70.7	67.6	75.5	71.2	71.3	70.4	74.2	81.1	79.0	71.8	65.6	65.7	66.1	61.5	80.9
	2016 T2	78.7	71.5	62.3	78.3	84.0	..	85.3	75.2	71.5	63.1	81.8	65.4	64.1	81.0	66.9	84.6	73.2	87.7	80.9	72.2	70.3	74.9	74.3	67.4	69.8	72.7	81.4	68.4	74.2	74.6	66.7	68.6	67.9	82.3
	2016 T3	78.5	72.9	61.1	79.4	83.5	..	85.8	75.0	72.5	65.0	76.8	68.8	64.4	81.5	66.4	83.3	74.7	90.1	80.9	72.3	80.5	74.6	66.8	72.1	70.0	75.7	81.3	72.1	74.6	76.4	70.7	70.7	66.6	82.6
	2016 T4	78.9	70.2	64.8	79.4	84.2	..	85.3	75.5	73.8	64.7	75.1	66.8	63.9	82.0	62.9	81.6	74.2	89.8	80.2	71.6	72.2	74.9	65.9	69.3	69.2	73.6	83.7	72.6	73.3	77.7	74.9	69.4	67.7	81.3
	2016	**78.8**	**70.8**	**62.1**	**78.6**	**83.4**	**..**	**84.9**	**75.3**	**72.5**	**63.6**	**76.7**	**66.4**	**63.6**	**81.2**	**64.8**	**82.6**	**73.4**	**89.3**	**80.3**	**71.7**	**72.9**	**75.0**	**69.6**	**70.1**	**69.8**	**74.1**	**81.9**	**72.6**	**73.4**	**73.3**	**69.4**	**68.7**	**65.9**	**81.8**
	2017 T1	78.6	69.0	63.0	78.5	81.0	..	86.0	74.4	70.5	64.1	79.1	64.6	63.1	81.2	62.6	79.2	76.0	93.1	81.5	71.8	66.9	75.6	69.7	66.4	69.1	72.9	82.9	66.6	75.0	83.4	68.2	68.7	64.2	81.4
	2017 T2	79.2	72.0	64.3	79.0	83.8	..	86.7	74.7	69.7	65.8	80.1	69.3	65.8	81.6	66.3	80.9	76.0	92.5	81.1	72.5	72.3	77.1	75.0	64.9	69.6	72.9	83.7	72.6	78.7	80.5	72.3	70.5	69.9	83.0
	2017 T3	79.2	73.7	66.3	79.8	85.0	..	87.5	74.3	71.1	66.5	78.1	69.4	66.5	82.6	67.7	82.4	77.1	89.5	81.4	73.5	74.5	73.7	72.3	67.1	72.1	74.0	82.4	81.1	78.8	81.9	75.7	72.1	66.8	82.8
	2017 T4	80.0	74.2	68.5	79.0	84.7	..	87.5	75.5	71.1	66.9	72.9	70.2	66.6	83.3	63.3	74.5	76.6	85.2	80.8	72.0	72.1	76.1	72.1	64.7	72.2	73.4	83.9	78.9	79.1	89.0	75.3	70.3	72.2	83.1
	2017	**79.2**	**72.3**	**65.5**	**79.1**	**83.6**	**85.7**	**86.9**	**74.7**	**70.6**	**65.8**	**77.5**	**68.4**	**65.5**	**82.2**	**65.0**	**79.3**	**76.4**	**89.8**	**81.2**	**72.4**	**71.5**	**75.6**	**72.3**	**65.7**	**70.7**	**73.3**	**83.2**	**75.3**	**77.9**	**83.8**	**72.9**	**70.4**	**68.4**	**82.6**
	2018 T1	80.1	74.0	64.7	76.5	82.0	..	87.1	75.4	69.9	65.3	69.1	70.4	66.9	82.1	63.4	72.2	77.6	87.4	80.4	70.9	68.9	76.9	71.1	67.5	73.3	72.1	84.8	80.6	76.7	91.3	75.2	69.1	67.3	81.7
	2018 T2	79.8	75.7	65.3	78.4	84.2	..	87.0	76.5	74.0	68.8	77.7	70.7	68.3	82.7	69.9	82.1	78.3	85.9	81.4	75.5	78.3	73.1	72.6	66.1	73.6	74.5	83.2	75.9	79.4	-	73.8	69.8	70.1	83.1
	2018 T3	79.5	77.4	66.1	79.4	84.0	..	89.0	76.8	74.6	69.4	73.9	69.7	68.1	82.6	71.0	80.4	78.7	89.1	80.6	76.2	74.7	75.0	78.3	68.2	74.2	74.8	84.3	80.2	80.7	90.7	76.3	72.3	70.9	83.2
	2018 T4	80.2	74.2	66.6	79.0	84.9	..	89.4	78.0	71.7	70.2	75.8	69.1	68.3	83.1	67.1	79.4	79.0	85.8	80.9	72.7	72.1	76.5	79.5	65.3	72.9	75.0	83.5	78.3	81.9	-	77.2	70.7	65.8	83.2
	2018	**79.9**	**75.3**	**65.7**	**78.4**	**83.8**	**..**	**88.1**	**76.7**	**72.6**	**68.5**	**74.1**	**70.0**	**67.9**	**82.6**	**67.9**	**78.6**	**78.4**	**87.1**	**80.8**	**73.9**	**73.6**	**75.4**	**75.4**	**66.8**	**73.5**	**74.1**	**83.9**	**78.7**	**79.7**	**91.2**	**75.6**	**70.5**	**68.5**	**82.8**

Femmes		AUS	AUT	BEL	CAN	CHE	CHL	CZE	DEU	DNK	ESP	EST	FIN	FRA	GBR	GRC	HUN	IRL	ISL	ISR	ITA	LTU	LUX	LVA	MEX	NLD	NOR	NZL	POL	PRT	SVK	SVN	SWE	TUR	USA
Nées dans le pays	2014 T1	67.7	68.5	59.6	70.2	77.1	..	59.9	71.0	70.4	51.0	65.3	67.4	62.0	68.0	40.2	54.8	56.5	78.0	61.2	46.0	63.7	56.5	65.0	44.3	69.7	74.1	70.1	54.3	58.4	54.0	60.3	75.5	28.0	62.7
	2014 T2	68.4	68.9	60.2	71.5	77.2	..	60.2	71.5	71.4	51.7	67.8	70.2	62.2	68.1	40.8	55.5	57.0	80.9	61.3	46.3	64.6	55.0	65.7	44.5	70.0	75.2	69.7	54.7	59.1	54.1	61.9	77.1	30.7	63.1
	2014 T3	68.3	69.2	61.2	71.1	77.6	..	60.9	71.4	72.4	51.6	67.4	69.9	62.0	68.4	41.5	56.4	57.6	82.3	60.9	46.3	65.9	57.3	64.6	44.0	70.9	75.0	70.6	55.7	59.6	54.3	61.6	78.6	29.9	62.6
	2014 T4	68.5	69.1	61.1	70.9	80.2	..	61.9	71.9	73.0	52.3	66.8	67.7	62.0	69.0	41.3	56.6	58.2	81.1	60.2	46.9	65.2	55.9	63.7	44.2	71.1	75.0	72.0	56.1	59.5	54.6	61.2	76.1	29.5	63.5
	2014	**68.3**	**68.9**	**60.5**	**70.9**	**78.0**	**..**	**60.7**	**71.4**	**71.8**	**51.7**	**66.8**	**68.8**	**62.1**	**68.4**	**40.9**	**55.8**	**57.3**	**80.6**	**60.9**	**46.4**	**64.8**	**56.1**	**64.8**	**44.3**	**70.4**	**74.8**	**70.6**	**55.2**	**59.1**	**54.3**	**61.2**	**76.8**	**29.5**	**63.0**
	2015 T1	68.3	68.9	60.6	70.4	79.7	..	61.8	71.7	72.6	51.9	67.8	67.5	61.9	69.1	41.0	56.6	57.8	81.2	60.8	46.6	65.5	59.8	65.2	44.0	71.2	73.9	71.0	55.8	59.5	55.3	60.5	76.1	29.0	63.1
	2015 T2	69.2	69.0	60.3	71.8	78.6	..	62.4	71.9	72.9	53.1	68.5	69.6	62.6	68.9	42.4	57.5	58.2	82.8	61.3	47.0	66.6	60.2	67.3	44.5	71.9	75.2	69.9	56.5	61.2	55.6	62.3	77.8	31.6	63.7
	2015 T3	69.3	70.5	60.7	71.2	78.6	..	62.7	72.0	72.4	53.2	70.0	69.9	62.8	69.1	42.8	58.4	58.6	83.1	61.5	46.7	67.2	57.3	68.4	44.6	72.4	75.2	69.5	57.0	61.1	56.2	62.6	79.4	31.0	63.4
	2015 T4	70.6	69.7	60.9	71.0	79.9	..	62.9	72.6	72.5	54.0	69.1	67.9	62.6	69.5	42.8	58.5	59.5	84.4	61.3	47.2	66.9	57.4	67.8	45.7	72.1	74.0	70.5	57.3	60.9	56.8	62.2	77.5	30.6	64.1
	2015	**69.4**	**69.5**	**60.7**	**71.1**	**79.2**	**48.8**	**62.5**	**72.1**	**72.6**	**53.0**	**68.9**	**68.7**	**62.5**	**69.2**	**42.3**	**57.7**	**58.5**	**82.9**	**61.2**	**46.9**	**66.5**	**58.4**	**67.2**	**44.7**	**71.9**	**74.6**	**70.2**	**56.7**	**60.7**	**56.0**	**61.9**	**77.7**	**30.5**	**63.6**
	2016 T1	69.7	69.6	60.4	70.4	80.4	..	63.4	72.4	73.6	53.9	68.2	67.9	62.7	69.6	42.3	58.7	59.3	82.6	61.6	47.3	68.1	54.7	67.5	44.5	71.7	74.2	70.7	57.4	61.1	57.7	61.8	77.5	30.4	64.0
	2016 T2	70.3	69.9	59.7	71.8	79.6	..	64.2	72.6	74.5	54.6	70.2	69.2	63.2	70.0	43.5	59.9	60.1	83.8	62.0	48.5	69.2	57.2	68.6	45.0	72.5	74.5	71.5	58.1	61.6	58.1	63.9	79.4	32.7	64.3
	2016 T3	69.6	71.0	60.4	71.0	79.5	..	64.6	73.7	74.1	55.1	68.8	70.0	63.1	70.2	44.0	60.7	60.4	84.5	61.3	47.9	69.5	58.6	68.6	45.5	73.2	74.7	71.6	58.3	62.3	58.5	63.6	79.9	31.4	64.0
	2016 T4	70.1	70.2	62.4	71.5	80.7	..	65.6	74.2	73.3	55.4	69.0	68.2	62.9	70.7	43.3	61.0	60.7	83.2	61.9	48.2	69.3	59.6	69.2	45.3	72.9	74.2	72.6	58.4	62.4	58.9	64.7	78.3	30.8	64.6
	2016	**69.9**	**70.2**	**60.7**	**71.2**	**80.0**	**..**	**64.5**	**73.2**	**73.9**	**54.7**	**69.1**	**68.8**	**63.0**	**70.1**	**43.3**	**60.1**	**60.1**	**83.5**	**61.7**	**48.0**	**69.0**	**57.5**	**68.5**	**45.1**	**72.6**	**74.4**	**71.6**	**58.1**	**61.9**	**58.3**	**63.5**	**78.8**	**31.3**	**64.2**
	2017 T1	69.7	70.3	60.6	70.9	78.9	..	65.3	73.4	72.7	55.0	71.1	68.3	62.6	71.2	43.6	60.3	62.0	83.0	62.4	48.1	69.1	59.1	68.0	44.8	72.9	73.5	72.4	58.9	62.6	59.9	65.3	78.6	30.9	64.4
	2017 T2	70.9	70.7	60.9	72.2	78.4	..	65.6	73.6	73.7	56.1	70.1	70.3	63.6	71.1	45.3	61.0	62.2	84.5	62.3	49.1	70.8	57.5	69.2	44.9	73.8	74.3	72.0	59.9	63.7	60.1	65.8	79.6	33.1	65.0
	2017 T3	71.1	71.2	61.8	71.8	78.5	..	66.6	74.3	74.1	56.3	71.7	70.0	63.4	71.0	45.1	61.6	62.5	82.9	62.3	48.8	70.6	60.9	69.5	44.8	74.4	74.2	73.4	59.5	64.8	60.6	67.4	80.5	32.6	65.1
	2017 T4	72.1	71.0	62.3	72.4	79.6	..	66.9	74.9	74.0	56.4	73.1	70.2	63.5	71.5	44.4	61.6	63.3	81.9	62.7	49.3	70.6	58.2	69.9	45.3	74.5	73.9	74.1	59.4	65.2	60.5	67.9	79.2	32.9	65.2
	2017	**70.9**	**70.8**	**61.4**	**71.8**	**78.9**	**50.2**	**66.1**	**74.1**	**73.7**	**55.9**	**71.5**	**69.7**	**63.3**	**71.2**	**44.6**	**61.1**	**62.5**	**83.1**	**62.4**	**48.8**	**70.3**	**58.9**	**69.1**	**45.0**	**73.9**	**74.0**	**73.0**	**59.4**	**64.1**	**60.3**	**66.6**	**79.4**	**32.4**	**64.9**
	2018 T1	71.2	70.6	62.3	72.1	78.9	..	66.8	74.2	74.5	56.1	71.9	70.4	63.3	71.4	44.2	61.6	62.3	81.7	63.3	48.7	70.4	58.9	70.4	44.8	74.4	74.7	73.8	60.0	65.6	61.1	67.6	78.9	32.3	64.9
	2018 T2	71.9	70.4	61.9	73.2	78.4	..	67.3	74.0	75.5	57.3	72.2	73.2	64.1	71.3	46.4	62.5	63.3	83.4	63.6	50.0	71.0	58.0	70.9	45.9	75.4	75.4	73.8	61.4	66.7	60.6	68.4	80.6	33.8	65.7
	2018 T3	71.7	71.4	63.9	72.6	79.1	..	67.8	74.8	74.9	57.4	71.9	72.1	64.1	71.2	46.4	62.4	63.5	84.1	63.9	49.2	73.2	59.4	70.6	45.6	76.0	75.2	74.8	61.4	66.8	61.4	69.2	81.0	33.4	65.7
	2018 T4	72.2	70.8	64.3	72.8	79.1	..	68.3	75.5	74.7	57.8	72.2	71.8	64.1	71.7	46.0	62.4	63.9	82.7	63.3	49.6	72.1	58.4	71.2	46.2	76.3	75.1	74.0	60.3	66.5	62.0	69.8	80.0	32.8	66.2
	2018	**71.8**	**70.8**	**63.1**	**72.7**	**78.9**	**..**	**67.5**	**74.6**	**74.9**	**57.1**	**72.0**	**71.9**	**63.9**	**71.4**	**45.8**	**62.3**	**63.2**	**83.0**	**63.5**	**49.4**	**71.7**	**58.7**	**70.8**	**45.6**	**75.5**	**75.1**	**74.1**	**60.8**	**66.4**	**61.3**	**68.7**	**80.1**	**33.0**	**65.6**
Nées à l'étranger	2014 T1	61.3	58.5	45.2	64.2	67.6	..	59.5	59.1	54.7	47.5	58.4	54.7	48.6	59.3	39.4	58.2	53.8	77.7	75.7	49.6	60.7	66.3	63.1	38.8	54.4	64.0	65.8	60.8	64.1	50.1	48.2	57.1	32.8	57.2
	2014 T2	61.8	60.9	47.7	64.9	70.4	..	61.9	60.1	58.1	49.1	58.4	55.6	50.2	60.6	42.8	56.7	54.0	85.6	74.9	50.4	68.7	65.8	62.3	39.3	54.6	65.7	64.3	63.3	64.3	52.1	51.1	58.9	29.5	57.5
	2014 T3	61.8	59.4	45.3	63.8	68.5	..	57.5	61.6	59.2	49.4	67.4	56.1	51.0	61.2	44.2	60.1	54.5	79.7	75.1	50.0	70.3	61.4	58.4	42.2	53.3	63.1	64.7	45.1	63.9	57.7	50.8	61.1	30.3	57.5
	2014 T4	62.0	58.3	44.4	64.8	69.3	..	59.2	59.6	57.3	50.3	67.1	54.3	49.6	61.3	43.7	63.4	54.7	77.5	76.7	48.7	64.7	66.6	59.7	39.3	54.2	65.7	66.5	47.2	65.0	59.2	46.4	59.9	27.5	57.9
	2014	**61.7**	**59.3**	**45.6**	**64.4**	**69.0**	**..**	**59.5**	**60.1**	**57.4**	**49.1**	**62.5**	**55.2**	**49.9**	**60.6**	**42.5**	**59.5**	**54.3**	**80.0**	**75.6**	**49.7**	**66.0**	**65.0**	**60.9**	**39.9**	**54.1**	**64.6**	**65.3**	**54.2**	**64.3**	**54.7**	**49.1**	**59.3**	**29.8**	**57.5**
	2015 T1	61.2	57.2	46.9	63.7	69.0	..	58.3	60.1	57.1	49.6	61.7	54.1	49.1	61.1	41.1	63.0	53.5	76.6	76.8	48.0	58.4	61.7	61.3	35.6	52.9	63.3	66.8	56.0	63.3	59.7	49.3	59.1	24.5	57.2
	2015 T2	61.7	58.1	45.9	64.4	69.3	..	60.2	60.9	55.9	50.9	65.5	52.3	49.2	62.2	46.4	62.9	55.5	82.6	75.4	49.7	65.3	68.7	61.5	35.5	54.4	63.6	66.5	46.1	67.0	55.3	53.8	60.4	27.2	57.3
	2015 T3	61.0	58.5	46.7	64.0	68.9	..	58.6	60.5	57.7	51.9	68.8	54.2	49.6	63.7	46.5	60.6	57.0	75.8	75.9	49.1	67.4	61.5	58.0	40.1	52.4	64.3	65.7	43.4	65.3	50.6	56.1	61.6	26.9	56.4
	2015 T4	61.6	59.0	47.0	64.8	70.0	..	60.2	59.0	58.6	51.3	66.4	54.9	47.5	63.0	43.9	57.5	57.3	72.3	76.8	49.2	70.7	63.9	60.5	38.5	52.0	64.1	67.8	51.4	65.0	46.9	53.0	61.7	27.4	58.5
	2015	**61.4**	**58.2**	**46.6**	**64.2**	**69.3**	**65.1**	**59.3**	**60.1**	**57.3**	**50.9**	**65.4**	**53.9**	**48.8**	**62.5**	**44.4**	**61.0**	**55.8**	**76.8**	**76.2**	**49.0**	**65.2**	**63.3**	**60.3**	**37.4**	**52.9**	**63.8**	**66.7**	**49.3**	**65.2**	**53.1**	**53.0**	**60.7**	**26.5**	**57.4**
	2016 T1	61.5	58.6	45.9	64.7	70.7	..	61.8	60.7	62.6	50.1	64.4	51.3	48.3	62.3	42.1	61.0	56.2	77.8	75.7	47.7	67.2	64.8	60.9	40.3	53.2	65.2	67.5	51.1	64.4	54.4	54.9	60.3	24.3	57.9
	2016 T2	61.9	58.8	46.8	65.7	69.7	..	63.4	60.7	62.8	52.4	70.2	52.7	48.3	63.2	45.4	65.9	57.5	91.4	77.0	48.6	63.8	61.2	60.9	39.9	55.8	64.0	67.7	47.6	67.9	54.1	56.5	61.3	26.3	58.4
	2016 T3	62.1	58.9	46.3	65.5	69.2	..	61.7	60.2	59.4	53.4	65.9	53.7	48.8	63.6	46.2	64.9	57.9	84.9	78.0	49.8	63.4	62.2	60.2	38.5	55.6	64.5	68.1	51.4	68.7	64.6	54.0	61.7	25.7	58.6
	2016 T4	62.6	59.5	47.5	65.1	69.4	..	66.1	60.6	61.1	52.8	63.5	49.8	47.1	63.4	41.0	70.5	57.9	86.3	77.7	48.9	67.7	64.4	60.5	40.8	56.4	63.7	70.2	62.7	70.3	60.4	55.3	61.8	26.4	59.0
	2016	**62.0**	**58.9**	**46.6**	**65.3**	**69.8**	**..**	**63.3**	**60.5**	**61.5**	**52.2**	**66.0**	**51.9**	**48.1**	**63.1**	**43.7**	**65.5**	**57.4**	**85.3**	**77.1**	**48.8**	**65.5**	**63.1**	**60.6**	**39.9**	**55.2**	**64.3**	**68.4**	**53.4**	**67.8**	**58.1**	**55.2**	**61.3**	**25.7**	**58.5**
	2017 T1	61.8	58.3	45.6	66.4	68.3	..	66.1	61.3	60.2	52.6	63.9	52.2	47.7	62.2	39.8	72.7	60.3	86.7	-	48.9	66.8	65.3	57.8	39.2	56.8	64.0	69.7	65.0	71.2	62.8	57.5	61.7	25.8	59.5
	2017 T2	62.6	59.0	48.3	67.7	67.8	..	68.6	60.7	58.3	53.7	67.3	51.8	49.6	63.5	44.9	68.0	62.7	90.4	-	49.5	68.8	65.8	61.8	39.2	55.7	64.5	69.0	67.9	72.5	61.5	60.0	63.1	27.7	59.6
	2017 T3	62.7	59.9	48.2	66.8	67.8	..	68.5	60.9	62.0	55.4	65.5	54.6	48.2	64.9	45.5	66.3	61.9	85.6	76.5	50.7	69.1	66.7	65.1	38.5	56.3	66.0	69.6	66.1	70.4	62.2	59.7	63.2	25.8	60.1
	2017 T4	63.5	59.8	49.2	66.7	67.8	..	68.3	61.4	58.0	55.3	68.2	52.9	49.4	64.2	39.8	65.6	62.7	86.8	76.7	48.9	70.3	65.2	63.6	38.7	56.5	66.2	71.4	60.5	71.2	63.2	61.7	61.5	27.6	59.3
	2017	**62.7**	**59.3**	**47.8**	**66.9**	**67.9**	**68.8**	**67.9**	**61.1**	**59.6**	**54.3**	**66.2**	**52.9**	**48.8**	**63.7**	**42.5**	**68.2**	**61.9**	**87.3**	**76.9**	**49.5**	**68.7**	**65.7**	**62.1**	**38.9**	**56.3**	**65.2**	**69.9**	**64.5**	**71.3**	**62.4**	**59.7**	**62.4**	**26.7**	**59.6**
	2018 T1	63.5	59.8	50.6	65.0	68.3	..	69.9	61.6	58.9	54.0	64.1	50.1	49.6	65.6	38.3	60.8	62.1	77.8	78.1	49.8	65.8	67.0	59.4	36.0	56.0	63.8	70.9	67.9	71.0	57.2	57.8	61.2	30.7	59.9
	2018 T2	64.3	61.6	50.3	66.7	68.4	..	70.5	61.7	59.8	55.9	62.4	55.1	50.2	65.2	41.7	61.2	63.6	75.4	76.7	50.8	65.2	66.2	66.6	37.5	57.1	65.3	70.9	65.2	71.0	-	60.1	63.5	30.3	60.5
	2018 T3	64.0	61.3	53.0	67.3	70.4	..	70.2	62.4	62.2	56.7	71.3	56.5	51.3	65.5	43.4	67.3	63.7	78.1	75.6	50.5	72.0	67.4	67.6	38.1	58.7	65.8	70.9	64.7	72.9	55.0	58.2	63.6	25.3	60.9
	2018 T4	65.4	62.1	51.5	67.6	70.1	..	69.5	61.7	61.0	55.9	68.5	57.4	50.2	65.9	38.1	69.6	63.7	80.7	77.6	49.7	73.2	68.3	62.2	35.1	58.4	65.5	70.4	67.3	70.3	-	55.8	63.6	25.4	61.4
	2018	**64.3**	**61.2**	**51.3**	**66.6**	**69.3**	**..**	**70.0**	**61.8**	**60.4**	**55.6**	**66.5**	**54.9**	**50.3**	**65.5**	**40.4**	**64.8**	**63.3**	**78.0**	**77.0**	**50.2**	**68.9**	**67.2**	**64.0**	**36.7**	**57.5**	**65.1**	**70.8**	**66.4**	**71.3**	**56.1**	**58.0**	**63.0**	**27.9**	**60.7**

Note : Les données ne sont pas corrigées des variations saisonnières. Les comparaisons doivent donc porter sur les mêmes trimestres de chaque année, et non sur des trimestres consécutifs.

Source : Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Surveys.*

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994092

Chapitre 3. Mesurer l'éphémère : la contribution des migrations temporaires à la main-d'œuvre dans les pays de l'OCDE

Ce chapitre porte sur l'impact des migrations temporaires sur le marché du travail du pays d'accueil. Il présente une première estimation de l'apport de main-d'œuvre supplémentaire, en équivalent année pleine, fourni par les migrants temporaires à la population employée dans 20 pays de l'OCDE. Ce chapitre couvre toutes les formes de migrations temporaires, telles que les migrants temporaires de travail, les étudiants en mobilité internationale, les participants à des programmes d'échanges culturels, les travailleurs détachés, les membres de famille accompagnant des migrants temporaires, ainsi que les migrations dans le cadre de la libre circulation et les travailleurs frontaliers.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie :
Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :
La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Introduction

On estime à plus de 4.9 millions le nombre de migrants temporaires de travail entrés dans les pays de l'OCDE en 2017 (voir chapitre 1), et il ne s'agit là que de migrants dont le but principal est de travailler. De nombreux autres migrants temporaires ayant accès au marché du travail entrent dans la zone OCDE, comme les étudiants en mobilité internationale ou les membres de famille accompagnant des migrants temporaires de travail. Pourtant, malgré l'importance du phénomène, l'incidence des migrants temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil reste peu étudiée.

Nombre de publications économiques étudient les retombées de l'immigration sur les pays d'accueil, mais elles portent essentiellement sur les migrations permanentes en raison du manque de données disponibles sur les migrations temporaires. Les grandes sources de données utilisées pour étudier les migrations, comme les données de recensement ou les enquêtes sur les forces de travail, ne prennent pas toujours en compte l'ensemble des migrants temporaires, et ceux qui sont effectivement pris en compte sont souvent impossibles à identifier. C'est pourquoi la plupart des publications étudient l'impact des migrations temporaires sous l'angle de programmes ou de groupes particuliers.

Le présent chapitre a pour objectif d'étudier l'incidence des migrations temporaires en estimant pour la première fois la contribution de l'ensemble des immigrés temporaires à la population en emploi dans 20 pays membres de l'OCDE. Ce chapitre adopte un point de vue aussi large que possible : il comprend diverses catégories de migrants temporaires de travail, tels que saisonniers, travailleurs détachés intra-entreprises, participants à des programmes de travailleurs étrangers temporaires, travailleurs frontaliers, mais aussi les migrants temporaires dont l'objectif principal n'est pas de travailler, par exemple les titulaires d'un permis vacances-travail, les étudiants en mobilité internationale et les familles qui accompagnent les migrants temporaires.

Les estimations présentées s'appuient sur un nouvel ensemble de données concernant les caractéristiques, l'émission et la quantité de permis délivrés, données qui ont été recueillies précisément à cette fin auprès de pays membres de l'OCDE. D'autres sources de données sont utilisées pour estimer la contribution des personnes admises au titre de la libre circulation au sein de l'UE/AELE, lesquelles n'apparaissent pas dans les données relatives aux permis.

Le reste du chapitre est organisé comme suit. La première section discute du rôle des migrations temporaires dans les politiques migratoires et de l'importance de quantifier la population de migrants temporaires de travail en emploi. La seconde section propose une description des migrations temporaires dans l'ensemble des pays de l'OCDE ainsi qu'une estimation de leur contribution à la population en emploi dans les pays d'accueil. La troisième section s'attache aux migrations temporaires dans la zone de libre circulation de l'UE/AELE, y compris les travailleurs détachés. Une synthèse des résultats et quelques remarques finales sont présentées à la fin du chapitre.

Principaux résultats

- L'impact de l'immigration sur l'emploi et les salaires des personnes nées dans le pays continue d'agiter le débat public des pays de l'OCDE. Pourtant, malgré l'intérêt que le phénomène suscite, l'incidence des migrants temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil est rarement étudiée.

- Presque autant de migrants temporaires de travail sont entrés dans les pays de l'OCDE que d'immigrés permanents toutes catégories confondues en 2017. De nombreux autres migrants temporaires qui ne sont généralement pas classés parmi les travailleurs immigrés peuvent également occuper un emploi dans les pays d'accueil, par exemple les étudiants en mobilité internationale, les participants à des programmes d'échanges culturels, les prestataires de services, les proches qui accompagnent les migrants temporaires de travail et les travailleurs frontaliers. Tous les migrants temporaires présents sur le marché du travail doivent être comptabilisés afin d'estimer l'impact global des migrations.
- Dans 6 pays membres sur 20, les immigrés temporaires ajoutent au moins 2 % à la population en emploi totale du pays d'accueil, en équivalent année pleine. Les deux premiers pays d'accueil dans ce contexte sont le Luxembourg et la Suisse, où les travailleurs de l'UE/AELE dominent l'importante contribution estimée des migrants temporaires. Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande, la Corée et Israël.
- Les migrants temporaires représentent plus de 40 % de l'ensemble des immigrés (temporaires et permanents) occupant un emploi en Corée et plus de 25 % au Japon. En Nouvelle-Zélande, leur part est de 13 %, alors qu'elle oscille entre 5% et 8 % en Australie, au Canada et aux États-Unis. Dans les pays de l'UE/AELE, la part des migrants temporaires parmi les immigrés en emploi est la plus élevée au Luxembourg (53 %) et en Suisse (22 %). Ces proportions élevées s'expliquent par le grand nombre de travailleurs frontaliers qui circulent librement et constituent la très grande majorité des immigrés temporaires dans ces pays.
- Les migrants de travail représentent les trois quarts ou plus de la contribution totale des migrants temporaires dans tous les pays à l'exception de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Les titulaires d'un permis vacances-travail et les étudiants en mobilité internationale travaillent pendant une partie seulement de leur séjour. Néanmoins, les titulaires d'un permis vacances-travail sont suffisamment nombreux pour apporter une contribution notable à la population en emploi, en équivalent année pleine, en Australie et en Nouvelle-Zélande. De même, les étudiants internationaux contribuent de manière significative à l'emploi en Australie et au Canada. À l'inverse, la contribution des membres de famille accompagnants à la population en emploi du pays d'accueil est estimée à moins de 10 % du total dans l'ensemble des pays étudiés.
- En moyenne dans les pays de l'UE/AELE, les migrants temporaires de travail pouvant circuler librement, notamment les frontaliers, ajoutent près de 1 % à la population active occupée des pays d'accueil. Si l'on prenait pleinement en compte les détachements, la contribution des migrants temporaires en libre circulation pourrait augmenter d'un tiers. Selon les données recueillies par la Commission européenne, plus de 1.7 million de détachements dans un autre pays de l'UE/AELE ont été déclarés en 2017.
- Les flux de libre circulation de migrants temporaires de travail concernent en premier lieu le secteur du bâtiment et le secteur manufacturier. Dans sept pays, les migrants temporaires ajoutent 4 % ou plus à la main-d'œuvre dans le bâtiment.
- Ce chapitre démontre la nécessité de poursuivre des efforts soutenus de collecte de données sur les migrations temporaires, afin d'obtenir un tableau exhaustif de l'incidence des migrations sur le marché du travail des pays d'accueil de la zone OCDE. Alors que l'impact des immigrés temporaires sur le marché du travail fait

rarement l'objet de recherches, cette question est généralement au cœur du débat public.

Pourquoi étudier l'incidence des migrations temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil ?

Le rôle des migrations temporaires dans les politiques migratoires

L'objectif principal des politiques relatives aux migrations de travail – et l'un des principaux objectifs de la gestion des migrations de manière générale – est de faire en sorte que les migrations contribuent à la croissance tout en évitant les effets néfastes – en particulier en termes d'emploi – sur la population du pays d'accueil. Le permis de séjour temporaire constitue l'un des principaux moyens d'action dans ce sens.

En ce qui concerne les migrants temporaires de travail, le séjour temporaire est généralement associé à d'autres outils de gestion, tels que des restrictions sectorielles ou quantitatives ou encore des examens de la situation sur le marché du travail, afin de protéger la population résidente. Le travail temporaire peut être lié à des événements particuliers ou à des secteurs d'activité cyclique ou saisonnière, de sorte que le séjour temporaire permet de s'assurer que les migrants ne se retrouvent pas sans emploi. Les travailleurs occupant des emplois peu qualifiés ou faiblement rémunérés peuvent être soumis à des limites de durée de séjour afin de réduire le risque de dépendance prolongée à l'égard des prestations sociales (OCDE, 2019[1]). Cela peut être particulièrement préoccupant lorsque le séjour illimité s'accompagne du droit au regroupement familial, dans la mesure où les pays pourraient vouloir réduire la progression du nombre de familles à faible revenu. Un séjour de durée limitée peut également être imposé lorsque des changements structurels de l'économie ou de la main-d'œuvre risquent d'éliminer la demande pour certains emplois, ou pour encourager les entreprises utilisant ces travailleurs à investir dans des solutions alternatives telles que l'automatisation ou dans la main-d'œuvre locale.

Il est essentiel de déterminer, lors de la conception des programmes, si le séjour des travailleurs doit être limité dans le temps, à quelles catégories ces restrictions doivent s'appliquer et de quelle durée elles doivent être. De nombreux pays de l'OCDE adaptent les mesures prises selon les catégories de travailleurs temporaires afin d'allonger ou de raccourcir la durée maximale de séjour pour renforcer l'efficacité de ces programmes. Il peut être difficile de déterminer la durée du séjour car il faut mettre en balance le coût du départ pour le migrant, le coût du recrutement pour l'employeur, le salaire et la période d'emploi.

Pour d'autres catégories – étudiants et diverses formes d'échanges culturels –, les limites concernant la durée du séjour peuvent aussi être inhérentes à l'objectif du programme de migration. Les étudiants en mobilité internationale sont admis pendant la durée de leurs études par exemple, et si des études à l'étranger peuvent par la suite se transformer en une installation permanente, la politique d'admission des étudiants est indépendante de celle qui s'applique aux travailleurs immigrés. En effet, les études à l'étranger ont également pour but d'accroître l'influence culturelle du pays, la meilleure façon d'atteindre cet objectif étant de faciliter le départ des étudiants. La tendance dans les pays de l'OCDE est clairement de faciliter l'accès du marché du travail aux étudiants en mobilité internationale, non pas tant pour fournir de la main-d'œuvre au pays d'accueil que pour s'assurer que ces étudiants peuvent couvrir leurs frais de subsistance et approfondir leur expérience du pays. Cela est particulièrement important dans les pays où les droits d'inscription sont élevés mais qui souhaitent rester attractifs à l'international, alors que la concurrence pour les

étudiants à haut potentiel s'intensifie entre les pays de l'OCDE. L'impact de l'emploi des étudiants est ainsi devenu perceptible dans certaines situations, notamment dans la mesure où les étudiants se concentrent généralement dans un petit nombre de secteurs (hôtellerie-restauration, par exemple) et dans certaines zones autour des universités (OCDE, 2014[2]).

De la même manière, les programmes de mobilité des jeunes et autres initiatives analogues, comme les programmes de travail au pair, sont conçus pour donner aux jeunes étrangers une chance d'apprendre la langue et la culture du pays hôte avant de retourner chez eux. Pour ces programmes, l'emploi est essentiel, non seulement parce que ces jeunes répondent à un besoin du marché du travail, mais aussi parce que la possibilité de travailler leur permet de couvrir leurs frais de subsistance. Cependant, plusieurs pays de l'OCDE enregistrent un essor tel de ces programmes que l'impact de ces derniers sur le marché du travail est devenu notable. En outre, les employeurs ont désormais tendance à utiliser ces programmes pour trouver des travailleurs. Ces programmes jouant un rôle de plus en plus important sur le marché du travail, les pays doivent décider s'il convient de les réglementer comme ils le feraient pour des programmes de migration temporaire de travail.

Dans d'autres cas, les travailleurs arrivent sans être nécessairement passés par des canaux de migration classiques. Dans les zones de libre circulation, on enregistre de nombreux déplacements temporaires pour raisons professionnelles. Il peut s'agir de travailleurs détachés ou frontaliers ou de formes plus classiques de travailleurs étrangers temporaires. Dans l'Union européenne, l'ampleur de ces déplacements et les conditions particulières dans lesquelles ils s'inscrivent soulèvent des inquiétudes. Ceci étant dit, nombre de ces travailleurs ne sont employés qu'à temps partiel ou pour de courtes périodes. Leur contribution en équivalent temps plein/année pleine reste donc difficile à déterminer.

En termes de structure des politiques migratoires, on fait généralement la distinction, dans la zone OCDE, entre les « pays d'installation » traditionnels et les autres. Les pays dits « d'installation » sont ceux où la population se compose de nombreux descendants d'immigrés et où la politique migratoire continue d'être largement favorable à l'accueil et à l'installation de nouveaux arrivants afin qu'ils contribuent à la croissance de la main-d'œuvre, de l'économie et de la population. L'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande font partie de ces pays d'installation. D'autres pays de l'OCDE gèrent les migrations via des canaux particuliers et l'immigration n'est pas explicitement considérée comme un pilier de la politique de développement à long terme de la main-d'œuvre et de la population. Ces dernières années, la distinction entre les pays d'installation et les autres est devenue plus floue, dans la mesure où les seconds admettent des flux de plus en plus importants et accordent des permis de séjour temporaire renouvelables, ce qui revient en réalité à pérenniser le séjour. Cette tendance récente rend l'analyse des migrations temporaires d'autant plus importante et utile pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

L'incidence des migrations temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil est peu étudiée

Malgré son intérêt pour l'action publique et sa place dans le débat public, l'incidence des migrations temporaires sur le marché du travail des pays d'accueil est étonnamment peu abordée dans les travaux universitaires publiés et les documents d'orientation disponibles. S'il existe de nombreuses publications économiques sur l'impact de l'immigration, la plupart des études menées portent sur les immigrés permanents ou ne font pas la distinction entre migrants permanents et temporaires. Voir l'Annexe 3.A pour une courte analyse des

publications économiques sur l'impact de l'immigration, et la question de savoir pourquoi l'impact des migrations temporaires peut différer de celui des migrations permanentes.

La première difficulté à résoudre pour combler ces lacunes en matière de recherche consiste à mesurer la taille totale de la population des migrants temporaires en emploi. Si les données sur les flux annuels de migrants temporaires sont disponibles pour la plupart des pays de l'OCDE, encore faut-il croiser ces données avec celles de l'emploi. Des flux analogues au départ peuvent avoir par la suite une incidence très variable sur la population en emploi selon la durée du séjour et les catégories d'immigration concernées.

Ainsi, certains séjours durent moins d'un an, ce qui réduit la contribution, en équivalent année pleine, des personnes concernées au marché du travail du pays d'accueil. C'est typiquement le cas des saisonniers ou des prestataires de services, qui ne travaillent dans le pays d'accueil que quelques mois, voire quelques jours, par an. Dans ce cas, un afflux important de migrants temporaires peut se traduire en une contribution relativement modeste en termes d'emploi équivalent année pleine.

Par ailleurs, les migrants temporaires constituent un groupe disparate dont le taux d'activité est variable. Les migrants temporaires de travail occupent généralement un emploi pendant toute la durée de leur séjour, c'est le cas par exemple des individus recrutés par un employeur du pays d'accueil pour un temps limité et qui retournent chez eux à la fin de leur contrat.

D'autres migrants temporaires, dont l'objectif principal n'est pas de travailler, peuvent occuper un emploi pendant une partie seulement de leur séjour ou ne pas travailler du tout. Si, dans certains cas, la décision de travailler ou non et à quelle fréquence appartient au migrant, dans d'autres, elle est imposée par les règles du programme de migration temporaire du pays d'accueil. Par exemple, les étudiants en mobilité internationale ne peuvent souvent pas travailler plus d'un certain nombre d'heures parallèlement à leurs études, et les membres de la famille qui accompagnent les migrants temporaires ne sont dans certains cas pas autorisés à travailler du tout.

Ce chapitre a pour ambition de remédier au manque de recherche en présentant les premières estimations de la population totale des migrants temporaires de travail en équivalent année pleine dans 20 pays de l'OCDE. L'approche retenue, aussi exhaustive que possible, regroupe toutes les catégories de migrants temporaires susceptibles de travailler dans le pays d'accueil. Y sont comptabilisés en particulier les étudiants en mobilité internationale, les participants à des programmes d'échanges culturels, les prestataires de services comme les travailleurs détachés au sein de l'UE/AELE, ainsi que les travailleurs frontaliers (ces derniers n'étant pas des immigrés au sens strict mais inclus dans l'analyse compte tenu de leur incidence notable sur le marché du travail de certains pays de l'OCDE).

Des populations de migrants temporaires de travail de taille pourtant analogue peuvent avoir un impact plus ou moins fort sur la population en emploi née dans le pays, selon la composition des migrants temporaires et selon les caractéristiques du marché du travail. Les données montrent que les mécanismes par lesquels les immigrés influent sur la demande et l'offre de main-d'œuvre née dans le pays sont très variables selon les programmes de migration concernés. Ainsi, les participants à des programmes d'échanges culturels sont autorisés à travailler pour financer leur séjour dans le pays d'accueil, cependant, leur but principal étant de voyager, ils sont susceptibles d'avoir une incidence plus positive sur la demande de main-d'œuvre du pays d'accueil (par le biais de leur consommation) que d'autres catégories de migrants temporaires. Les travailleurs frontaliers, en revanche, concurrencent les actifs nés dans le pays sur le marché du travail

tout en consommant moins dans le pays d'accueil que les migrants temporaires qui travaillent et vivent sur place. Ils risquent donc d'avoir une incidence moins positive sur la demande de travail dans le pays d'accueil.

L'étude des mécanismes par lesquels les migrants temporaires affectent la situation d'emploi des personnes nées dans le pays ne rentre pas dans le cadre de ce chapitre. L'approche retenue dans ce chapitre est aussi exhaustive que possible, alors que l'analyse de ces mécanismes nécessite de s'attacher à des catégories particulières d'immigrés, voire à des programmes de migration temporaire nationaux spécifiques. L'Annexe 3.A recense les données disponibles sur des programmes de migration temporaire spécifiques et leur impact dans les pays de l'OCDE.

Les migrations temporaires dans les pays de l'OCDE

Le reste du chapitre décrit dans le détail les migrations temporaires dans les pays de l'OCDE et estime leur contribution à la population en emploi dans les pays d'accueil. Pour cet exercice, il faudrait, dans l'idéal, des données annuelles sur les flux d'entrées des migrants temporaires, sur la durée de leur séjour et sur leurs périodes d'emploi. Malheureusement, il n'existe pas de données internationales offrant ce niveau de détail.

Le présent chapitre utilise à la place deux principales sources de données. La première section explore un nouvel ensemble de données relatives aux permis et aux visas, qui ont été recueillies dans ce but précis auprès des pays de l'OCDE. L'Encadré 3.1 présente cet ensemble de données. La seconde section exploite d'autres séries de données afin de documenter les migrations temporaires au sein de l'UE/AELE pour lesquelles aucun permis ni aucun visa n'est délivré.

Encadré 3.1. Les données de l'OCDE relatives aux permis

La plupart des migrants temporaires doivent obtenir un permis ou un visa pour travailler temporairement dans un autre pays. Les données de l'OCDE relatives aux permis contiennent des informations sur l'ensemble des visas et des permis de résidence et/ou de travail délivrés aux migrants temporaires. Pour faire simple, nous emploierons dans le reste du chapitre le terme générique de *permis*.

Pour chaque permis, l'ensemble de données contient le nombre de permis délivrés chaque année – la délivrance initiale du permis et les renouvellements – et le stock en fin d'année de permis en cours de validité pour la période 2013-17. De plus, il comporte des informations sur les caractéristiques des permis, comme l'accès du titulaire du permis au marché du travail, la durée maximale du permis initial et les possibilités de renouvellement, et le droit de la famille accompagnante de résider et de travailler dans le pays d'accueil.

La principale limite des données relatives aux permis est qu'elles ne donnent pas d'informations sur les effectifs de migrants temporaires qui sont véritablement présents dans le pays d'accueil tel ou tel jour de l'année. En effet, un permis en cours de validité ne signifie pas que son titulaire est physiquement présent. Malgré l'obtention d'un permis, il se peut que le titulaire renonce finalement à se rendre dans le pays de destination ou qu'il quitte le pays avant l'arrivée à échéance du permis.

La présente section propose un tour d'horizon des migrations temporaires sur la base des données relatives aux permis qui ont été recueillies pour 20 pays de l'OCDE : Allemagne,

Australie, Belgique, Canada, Chili, Corée, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Irlande, Israël, Japon, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, République tchèque, Suède et Suisse. Elle présente ensuite une estimation de la contribution des migrants temporaires à la population en emploi dans les pays d'accueil.

Description des migrations temporaires dans les pays de l'OCDE

Les différentes catégories de migrants temporaires

Le Graphique 3.1 présente le nombre total de permis délivrés en 2017, par pays, à l'ensemble des migrants temporaires. L'Encadré 3.2 définit ce que recouvre l'expression « migrant temporaire » et précise les catégories prises en compte dans l'analyse.

Encadré 3.2. Qu'entend-on par « migrant temporaire » ?

La définition utilisée tout au long du chapitre se fonde sur celle de l'OCDE qui oppose migrations temporaires et migrations permanentes. Un immigré permanent jouit d'un statut qui l'autorise à rester indéfiniment dans le pays d'accueil selon les circonstances qui prévalaient à son arrivée (Lemaître et al., 2007[3]). En revanche, un migrant temporaire jouit d'un statut à l'entrée sur le territoire qui ne l'autorise pas à rester dans le pays d'accueil, sauf changement de statut soumis à des conditions supplémentaires.

Les individus qui se déplacent à l'intérieur des zones de libre circulation peuvent choisir la durée de leur séjour dans le pays d'accueil. Certains choisissent de s'y installer durablement tandis que d'autres n'y séjournent que provisoirement pour étudier, fournir un service ou travailler de façon temporaire. Dans ce dernier cas, ils contribuent au marché du travail du pays d'accueil de façon analogue aux autres migrants temporaires examinés dans le chapitre. Les migrants temporaires admis au titre de la libre circulation sont étudiés dans la section intitulée *Les migrations temporaires au sein de l'UE/AELE*.

Le présent chapitre porte sur les migrants temporaires qui ont accès au marché du travail du pays d'accueil. Le motif de l'immigration n'est pas nécessairement lié au travail ; il peut être familial (par exemple les conjoints de migrants temporaires ayant le droit de travailler), en rapport avec les études (par exemple les étudiants en mobilité internationale) ou axé sur l'échange culturel (par exemple les vacanciers actifs). Le chapitre examine donc des formes très diverses de migrations temporaires.

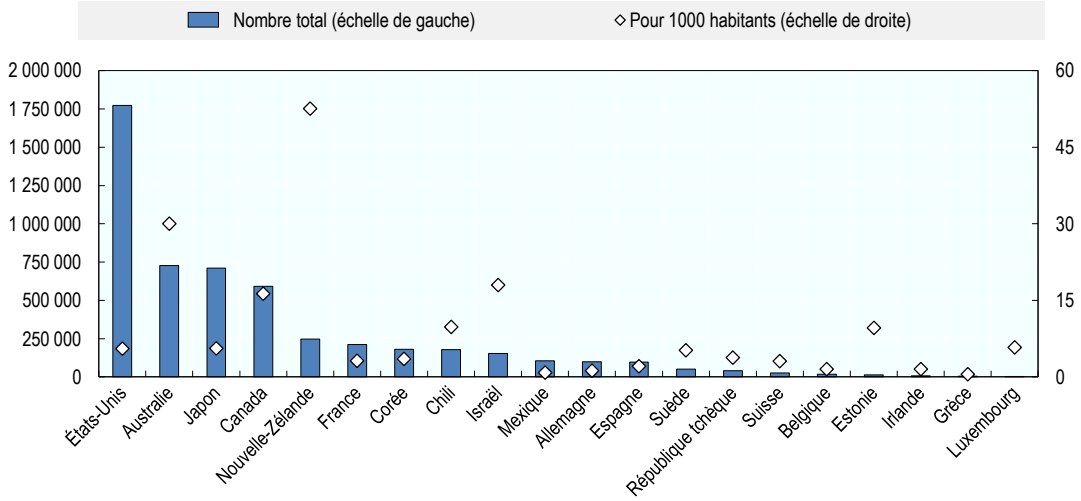
Le chapitre s'intéresse aux formes classiques d'emploi. Certaines catégories de migrants temporaires ne sont donc pas examinées. C'est le cas des travailleurs indépendants, des sportifs professionnels, des bénévoles, des employés des organisations religieuses et des artistes. L'analyse exclut aussi les visiteurs d'affaires étant donné que, bien souvent, ils ne contribuent pas au marché du travail du pays d'accueil.

Les États-Unis sont de loin le pays ayant délivré le plus grand nombre de permis, suivis de l'Australie, du Japon et du Canada. Le nombre de permis délivrés par habitant est cependant le plus élevé en Nouvelle-Zélande, suivie de l'Australie, d'Israël et du Canada.

Dans les pays de l'UE/AELE, le nombre total de permis délivrés est relativement modeste étant donné que de nombreux migrants temporaires se déplacent au sein de la zone de libre circulation et n'ont par conséquent pas l'obligation de demander un permis. Les migrants temporaires qui bénéficient de la libre circulation au sein de l'UE/AELE sont étudiés dans la prochaine section.

Le nombre de permis délivrés n'est pas équivalent au nombre de migrants temporaires qui arrivent dans le pays d'accueil durant une année donnée. D'abord, il se peut qu'un individu ait obtenu un visa mais ait renoncé à émigrer. Ensuite, sur l'ensemble des permis délivrés, les trois quarts seulement étaient des permis *initiaux*, le quart restant correspondant à des *renouvellements* ; on parle de renouvellement lorsque l'individu est déjà titulaire d'un permis de la même catégorie et prolonge son séjour dans le pays d'accueil[1].

Graphique 3.1. Permis délivrés aux migrants temporaires, 2017



Note : Dans la plupart des pays, il s'agit de permis de résidence assortis ou non du droit de travailler. Pour la Belgique et l'Irlande, les données couvrent les permis de travail au lieu de tous les permis de résidence. Les données pour l'Allemagne relatives aux migrants de travail font référence aux autorisations de travailler et non aux données sur les permis.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994111

La façon dont on traduit le nombre de permis délivrés en contribution au marché du travail du pays d'accueil dépend de la part de permis délivrés à chaque catégorie de migrants temporaires. Si les migrants temporaires de travail travaillent durant la quasi-totalité de leur séjour dans le pays d'accueil, l'activité d'autres catégories de migrants temporaires peut être plus limitée, certaines n'ayant parfois même pas accès au marché du travail du pays d'accueil.

Le Graphique 3.2 présente la part de permis délivrés aux migrants temporaires de travail, ainsi qu'aux trois autres catégories principales de migrants étudiées dans l'analyse : la famille accompagnante, les étudiants en mobilité internationale et les vacanciers actifs. La part de permis temporaires délivrés aux migrants de travail s'élève à plus de 80 % en Corée, tandis qu'elle est de 20 % ou moins au Canada, en Allemagne et en France. Les étudiants en mobilité internationale représentent une part importante des permis délivrés en Espagne, au Canada et en France. La plupart des permis sont délivrés à des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, mais ceux qui sont délivrés aux étudiants des écoles de langue (par exemple au Japon) et aux étudiants en religion (par exemple en Israël) sont également inclus. Les étudiants en mobilité internationale à l'intérieur des zones de libre circulation, comme l'UE/AELE, ne figurent pas dans le graphique étant donné qu'ils n'ont pas besoin d'un permis.

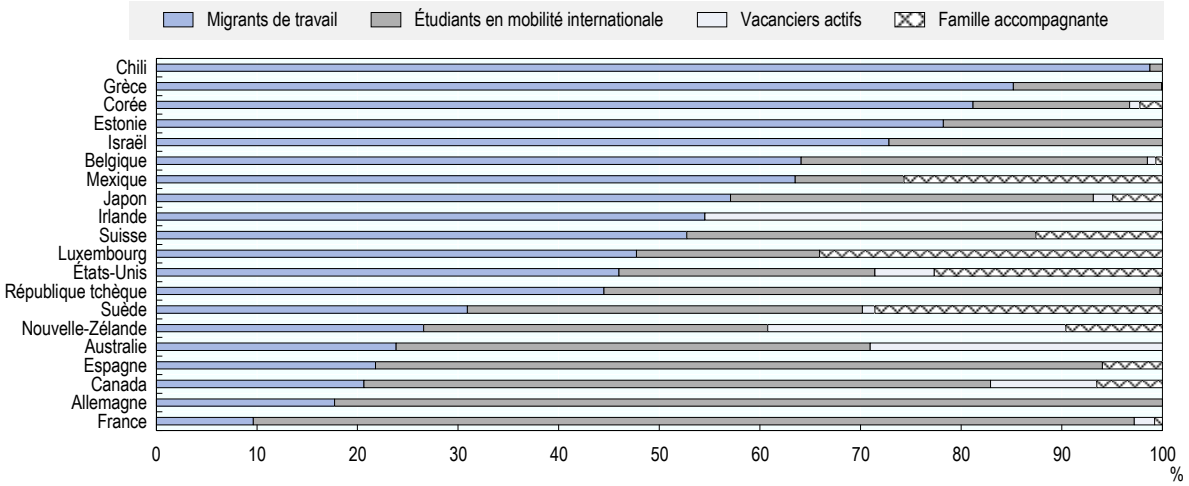
Les vacanciers actifs participent à des programmes d'échange culturel dans le cadre d'accords bilatéraux. De tels accords existent dans la plupart des pays de l'OCDE mais la

durée exacte et le règlement des programmes varient d'un pays à l'autre[2]. Dans tous les cas, les participants jouissent d'un certain accès au marché du travail du pays d'accueil mais le programme est axé sur l'échange culturel. Les visas de vacanciers actifs (*Working Holiday Visa*) et de vacances-travail (*Work and Holiday Visa*) en Australie, le visa de travail d'été (*Summer Work Travel Program*, une sous-catégorie du visa J1) aux États-Unis, et le programme Expérience Internationale Canada sont quelques exemples des permis inclus dans l'ensemble de données. Les vacanciers actifs sont surtout présents en Australie et en Nouvelle-Zélande, où ils représentent environ 30 % des permis délivrés, et dans une moindre mesure également au Canada et aux États-Unis.

Les familles accompagnantes des migrants temporaires de travail et des étudiants en mobilité internationale représentent 25 % des permis délivrés en Suède et au Mexique mais seulement 2 % en Corée. Au Canada et en Nouvelle-Zélande, les familles accompagnantes représentent une proportion relativement faible des permis temporaires. Toutefois, cette situation s'explique par le fait que seuls les permis délivrés aux partenaires/conjoints autorisés à travailler sont inclus dans les données pour ces deux pays. Dans les autres pays, les données incluent aussi les personnes à charge.

Dans la plupart des pays européens, les permis délivrés aux membres de la famille accompagnante comptent pour une faible part. Dans de nombreux pays, les membres de la famille de la plupart des migrants temporaires de travail doivent déposer une demande de regroupement familial, et ils ne peuvent entamer une telle procédure que lorsque le demandeur principal séjourne dans le pays d'accueil depuis une durée précise (habituellement entre 12 et 18 mois) et qu'il est appelé à s'y installer plus durablement[3]. Les membres de la famille qui immigrent dans le pays d'accueil du demandeur principal dans le cadre de telles procédures de regroupement familial ne sont pas inclus dans l'analyse.

Graphique 3.2. Part des permis délivrés aux différentes catégories de migrants temporaires, 2017



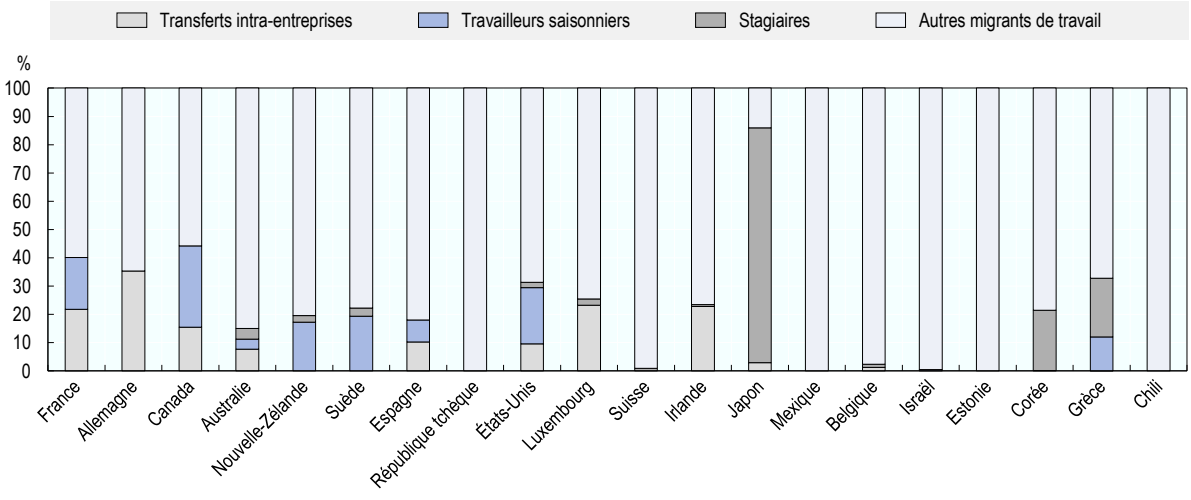
Note : Les permis délivrés aux personnes à charge en Australie et au Chili sont indiqués avec les permis délivrés aux demandeurs principaux. Aucune donnée n'est disponible pour l'Irlande sur les permis des étudiants en mobilité internationale. Les données pour l'Irlande et la Belgique correspondent aux permis de travail au lieu des permis de résidence. Les données pour l'Allemagne relatives aux migrants de travail font référence aux autorisations de travailler et non aux données sur les permis. Les données relatives aux permis délivrés aux membres de la famille accompagnante ne sont pas disponibles pour l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande. Seules les données relatives aux permis délivrés aux partenaires/conjoints autorisés à travailler sont disponibles pour le Canada et la Nouvelle-Zélande, dans la catégorie « famille accompagnante ».
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994130

Le Graphique 3.3 présente une ventilation des permis délivrés aux migrants temporaires de travail pour quatre catégories principales. Sur la totalité des permis délivrés à ces migrants, presque deux tiers relèvent de la catégorie « autres migrants de travail ». Cette catégorie se compose essentiellement des permis délivrés aux travailleurs qui ont une offre d'embauche d'un employeur du pays d'accueil. Elle comprend les grands programmes de migrations temporaires dans l'OCDE tels que le Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada (travailleurs saisonniers non compris), le visa H1-B aux États-Unis ou le visa E9 en Corée. Certains pays ne proposent pas de permis spéciaux pour les employés transférés au sein d'une entreprise, les travailleurs saisonniers et les stagiaires. Par conséquent, ces travailleurs ne peuvent pas être recensés dans les données et sont classés dans la catégorie des « autres migrants de travail ».

Les stagiaires représentent une faible part des permis délivrés aux migrants temporaires de travail dans l'ensemble des pays, à l'exception du Japon – où ils comptent pour la grande majorité des migrations temporaires de travail – et de la Corée. Dans les pays où l'on peut recenser les employés transférés au sein d'une même entreprise, ces derniers représentent en général une petite proportion des permis délivrés, à l'exception de la France, de l'Allemagne, du Luxembourg et de l'Irlande. De la même façon, les travailleurs saisonniers représentent 28 % des permis délivrés aux migrants temporaires de travail au Canada, 24 % en France, 20 % aux États-Unis et 17 % en Nouvelle-Zélande.

Graphique 3.3. Décomposition des différents permis délivrés aux migrants temporaires de travail, 2017



Note : Certains pays n'ont pas de permis spéciaux pour les stagiaires ou les employés transférés au sein d'une entreprise. Les immigrés obtiennent donc un permis plus générique et sont classés dans l'analyse dans la catégorie des « autres migrants de travail ». Par exemple, la Suisse ne délivre pas de permis spécial aux employés transférés au sein d'une entreprise. Dans d'autres cas, le nombre de permis délivrés est trop faible pour apparaître dans le graphique.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

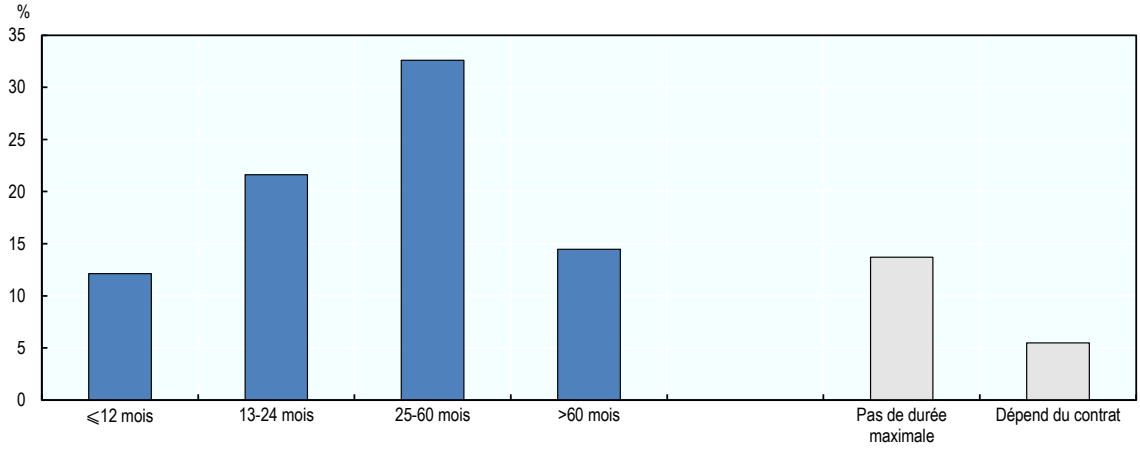
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994149

La durée du séjour varie selon les pays et les types de permis délivrés

La contribution des migrants temporaires au marché du travail du pays d'accueil dépend de la durée de leur séjour sur le territoire. La durée maximale du séjour dans le pays d'accueil est propre à chaque permis et varie d'un pays à l'autre. Le Graphique 3.4 présente

une répartition des permis délivrés aux titulaires principaux en 2017 selon la durée maximale du séjour, excluant les étudiants en mobilité internationale, incluant tous les renouvellements possibles de permis.

Graphique 3.4. Permis temporaires délivrés dans les pays de l'OCDE selon la durée maximale autorisée du séjour conformément à la réglementation en vigueur, en mois, 2017



Note : La distribution inclut tous les permis des 20 pays de l'OCDE inclus dans les données de l'OCDE sur les permis.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994168

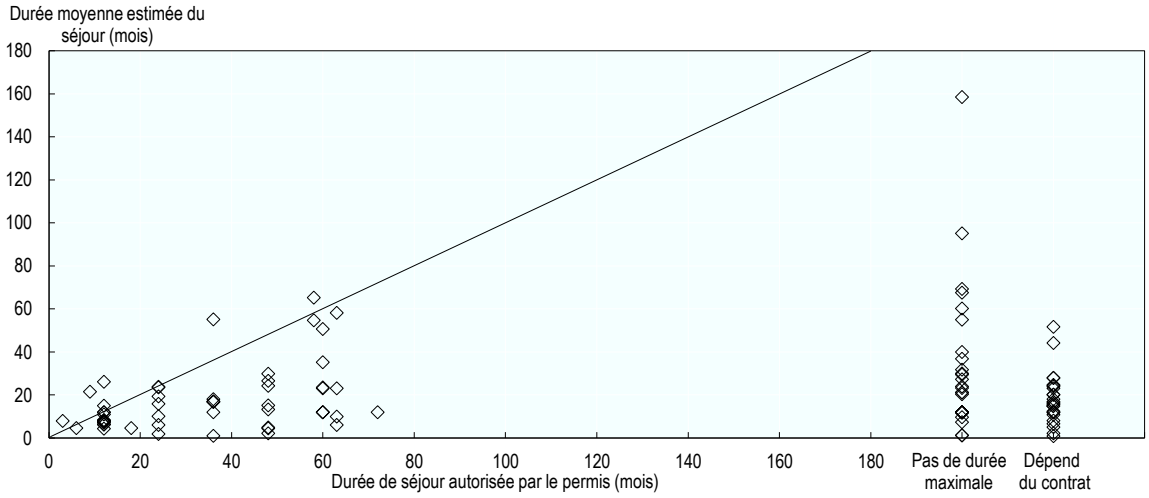
La plupart des permis peuvent être renouvelés pour des périodes de temps relativement longues. Parmi les permis délivrés, environ un tiers ont une durée de validité maximale comprise entre deux et quatre ans, 15 % une durée de validité supérieure à quatre ans, et seulement 12 % une durée de validité inférieure à un an. En outre, 19 % des permis délivrés ne fixent pas de durée de séjour maximale : 14 % sont renouvelables, du moins en théorie, pour un nombre de fois indéterminé, tandis que 5 % sont valides le temps de l'activité qui est à l'origine de l'octroi du permis. C'est le cas de nombreux permis pour les chercheurs et les universitaires, de certains permis délivrés à des fournisseurs de services, et de la plupart des sous-catégories du Programme de mobilité internationale au Canada[4].

Il est essentiel de rappeler que les migrants temporaires peuvent choisir de rester moins longtemps dans le pays d'accueil que la durée autorisée par leur permis. Pour déterminer la durée réelle de leur séjour dans le pays, on estime la durée moyenne du séjour en divisant le stock des permis en fin d'année pour chaque catégorie par le nombre de délivrances initiales[5].

Le Graphique 3.5 représente la durée moyenne de séjour estimée en fonction de la durée de séjour maximale autorisée. Chaque point du graphique représente un type de permis. La distance par rapport à la ligne à 45 degrés indique l'écart entre la durée moyenne de séjour estimée et celle autorisée par le permis. Si le point se situe au-dessus de la ligne tracée à 45 degrés, on estime que la durée moyenne du séjour est supérieure à celle qui est habituellement autorisée par la réglementation. C'est le cas des permis qui autorisent des renouvellements exceptionnels dans certaines circonstances. Par exemple, la durée maximale habituelle du visa E-9 en Corée est de 58 mois. Toutefois, les migrants temporaires peuvent obtenir 58 mois supplémentaires sous certaines conditions et travailler

en définitive en Corée pendant une période pouvant aller jusqu'à 116 mois[6]. La durée moyenne de séjour estimée pour le visa E-9 est de 65 mois.

Graphique 3.5. Durée de séjour autorisée par le permis et durée estimée du séjour, 2017



Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994187

Pour la plupart des permis, les migrants temporaires n'utilisent pas la durée de séjour totale autorisée. Si beaucoup de permis délivrés sont assortis d'une durée de séjour indéterminée, la durée de séjour estimée est, à une exception près, inférieure à deux ans. La vaste étendue de ces estimations est liée à l'hétérogénéité des formes de migrations couvertes. Sont inclus les permis délivrés aux prestataires de services (pour effectuer des réparations et de la maintenance), avec de courtes durées de séjour estimées, et les permis délivrés aux professionnels ou aux universitaires, avec des durées moyennes de séjour estimées qui sont plus longues.

Les accompagnants et leur accès au marché du travail dans le pays d'accueil

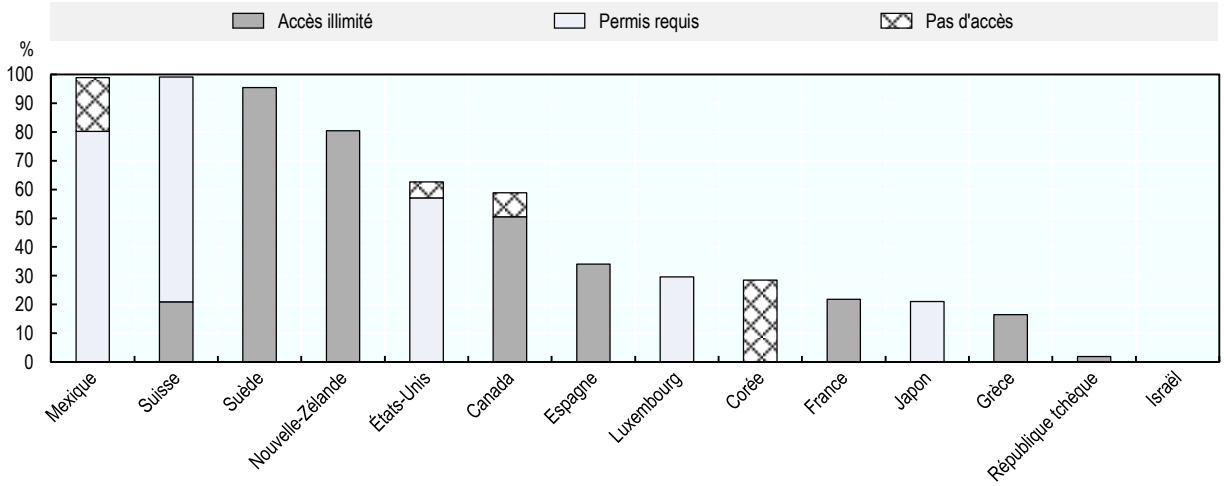
Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les pays quant à la part des permis délivrés aux membres de la famille, comme indiqué dans le Graphique 3.2. D'abord, les permis délivrés à certaines catégories de migrants, comme les travailleurs saisonniers ou les vacanciers actifs, ne permettent pas de parrainer des membres de la famille dans la plupart des pays et représentent une part variable des permis délivrés dans l'ensemble des pays. Ensuite, certains pays sont plus susceptibles d'autoriser le titulaire principal à parrainer des membres de sa famille, quel que soit le permis ou le type de migration considéré. Enfin, même lorsque le titulaire principal peut parrainer des membres de sa famille, il peut être plus ou moins disposé à le faire. Son choix dépendra du temps qu'il envisage de passer dans le pays d'accueil ou du droit d'accès des membres de la famille au marché du travail du pays d'accueil.

Le Graphique 3.6 montre la part des permis délivrés en 2017 aux migrants temporaires *de travail* qui autorisent le parrainage de membres de la famille. On observe des écarts marqués entre les pays. Si la grande majorité des permis délivrés en Suède ou au Mexique permet au principal titulaire du permis de parrainer des accompagnants, moins de 30 % des permis délivrés en Corée et au Japon permettent de le faire.

Dans la plupart des pays européens considérés, comme l'Espagne, la France, la Grèce et le Luxembourg, seule une faible part des permis délivrés aux migrants temporaires de travail permet aux membres de la famille d'immigrer en même temps que le demandeur principal. C'est uniquement le cas pour certains permis délivrés aux individus hautement qualifiés mobiles à l'international comme les chercheurs et les employés transférés au sein d'une entreprise. Toutefois, en Suède, la plupart des migrants temporaires peuvent parrainer des accompagnants à condition que leur permis ait une durée de validité de six mois ou plus.

Les accompagnants n'ont pas tous accès au marché du travail du pays d'accueil. En Nouvelle-Zélande et en Suède, ils y ont librement accès. En revanche, en Corée, aucun membre accompagnant ne peut travailler sans déposer une demande de visa. Aux États-Unis, les membres de la famille des migrants temporaires doivent généralement demander une autorisation pour pouvoir travailler. De la même façon, en Suisse, les accompagnants peuvent avoir besoin d'un permis pour travailler en fonction du permis délivré au titulaire principal.

Graphique 3.6. Part des permis délivrés aux migrants temporaires de travail qui autorisent le parrainage d'accompagnants et leur accès au marché du travail, 2017



Note : Ne sont considérés que les permis délivrés aux migrants temporaires *de travail*. S'agissant de la Suisse, les travailleurs immigrés temporaires ont la possibilité de demander la réunification familiale, mais ce n'est pas un droit établi. Six pays ne sont pas représentés dans ce graphique. En Australie et au Chili, les permis délivrés aux personnes à charge ne peuvent être distingués des permis délivrés aux demandeurs principaux. Les données pour l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande ne couvrent pas les droits des membres de famille accompagnant les migrants temporaires. Les données de permis pour l'Estonie sont trop agrégées pour distinguer les permis qui permettent de venir accompagné d'un membre de sa famille de ceux qui nécessitent de recourir à la procédure de regroupement familial.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

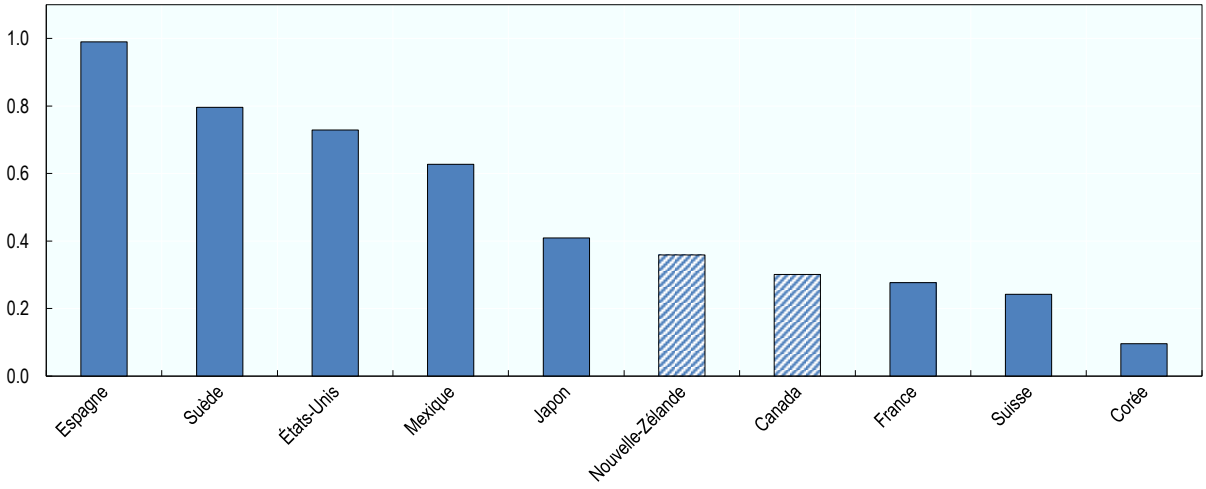
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994206

Les permis délivrés aux étudiants en mobilité internationale et aux vacanciers actifs sont exclus du Graphique 3.6. Aucun pays n'autorise les vacanciers actifs à parrainer des personnes à charge. Dans l'analyse, tous les permis délivrés aux étudiants dans les pays non-européens autorisent le parrainage d'accompagnants. Le droit ou non de travailler des accompagnants des étudiants en mobilité internationale dépend du pays considéré et des conditions du permis délivré. Par exemple, les membres de la famille des étudiants ne sont pas autorisés à travailler au Chili. Aux États-Unis, ils ne sont pas non plus autorisés à travailler, sauf si l'étudiant est titulaire d'un visa J-1. Dans de nombreux pays européens,

les conjoints et les personnes à charge des étudiants doivent demander une procédure ordinaire de regroupement familial.

Tous les demandeurs principaux qui ont la possibilité de parrainer des membres de leur famille ne le font pas. En réalité, le nombre de personnes à charge par rapport aux titulaires principaux des permis est plutôt faible (Graphique 3.7). En Suède, les migrants temporaires de travail parrainent chacun une seule personne à charge en moyenne. En Espagne, en France et en Suisse, le ratio entre les personnes à charge et les titulaires principaux est inférieur à 40 %. Les permis délivrés aux personnes à charge incluent les permis délivrés aux enfants du titulaire principal dans ces pays. Les ratios entre les personnes à charge en âge de travailler et les titulaires principaux seraient considérablement inférieurs à ceux du Graphique 3.7.

Graphique 3.7. Ratio entre les permis délivrés aux membres de famille accompagnant les migrants temporaires de travail et ces derniers (migrants principaux), 2017



Note : Ne sont considérés que les permis délivrés aux migrants temporaires de travail qui autorisent le parrainage de membres de famille. S'agissant du Canada et de la Nouvelle-Zélande, seuls les permis délivrés aux conjoints et assortis du droit de travailler sont pris en considération. Dans les autres pays, les permis délivrés aux enfants et aux autres membres de la famille sont également inclus. Dix pays ne sont pas représentés dans ce graphique. Les permis délivrés aux personnes à charge en Australie et au Chili ne peuvent être distingués des permis délivrés aux demandeurs principaux. Dans les données pour l'Estonie, la Grèce, le Luxembourg et la République tchèque, il n'est pas possible de distinguer les membres de familles accompagnant un travailleur des membres de la famille qui postulent pour un regroupement familial après un délai d'attente car le permis délivré est le même. Les données pour l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande ne couvrent pas les membres de famille accompagnant les migrants temporaires. En Israël, aucun des permis considérés délivrés aux migrants temporaires de travail n'autorise de vernir accompagné de membres de sa famille.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994225

La part de titulaires principaux qui parrainent des accompagnants varie selon les catégories de permis. En effet, le titulaire principal du permis qui reste plus longtemps dans le pays d'accueil sera probablement davantage susceptible de parrainer des membres de sa famille, alors qu'un jeune migrant temporaire n'aura sans doute pas de conjoint ni d'enfant à parrainer. Malheureusement, dans la plupart des pays, un permis unique est délivré aux personnes à charge quel que soit le permis délivré au titulaire principal, ce qui ne permet pas de mener une analyse plus détaillée.

Encadré 3.3. Estimation permis par permis : quelques exemples

Le Tableau 3.1 présente deux exemples pour illustrer comment l'estimation transforme les données relatives aux délivrances et aux stocks de permis en contribution des travailleurs immigrés temporaires en équivalent année pleine.

Tableau 3.1. Exemples d'estimation permis par permis de la contribution des migrants temporaires de travail en équivalent année pleine

Pays	Permis	Permis délivrés en 2017			Stock de permis valides au 31 déc. 2017	Durée estimée du séjour (mois)	Équivalent estimé en année pleine
		Permis initiaux	Renouvellements	Total			
Japon	Chercheur	604	313	917	1598	32	1 598
Suède	Cueilleurs de baies	3 081				4	1 027

Note : La durée de séjour estimée est fictive pour les permis de travail délivrés aux « cueilleurs de baies » et calculée par le rapport effectifs/nombre de permis initiaux délivrés pour les « chercheurs ». L'équivalent estimé en année pleine correspond au nombre de permis initiaux *multiplié par* la durée estimée du séjour en nombre de mois *divisé* par 12.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994339

Pour les permis dont la durée de validité est supérieure à un an, le stock est considéré comme l'estimation en équivalent année pleine. On suppose que le nombre de permis en cours de validité est à peu près constant tout au long de l'année calendaire. Un exemple de cette catégorie de permis est celle qui est délivrée aux chercheurs au Japon. En 2017, 604 permis initiaux ont été délivrés, et 313 ont été renouvelés. La durée estimée du séjour est de 2.7 ans ou 32 mois. En 2017, la contribution des titulaires d'un permis de chercheur est celle des individus qui ont obtenu un permis initial la même année, mais également celle des chercheurs qui ont obtenu un permis en 2016 ou avant et qui sont restés dans le pays jusqu'en 2017. La contribution estimée en équivalent année pleine des titulaires de ce permis est donc plus élevée que le nombre de permis délivrés. Elle s'élève à 1 598 travailleurs en équivalent année pleine.

Pour les permis dont la durée de validité est inférieure à un an, le stock est également considéré comme l'estimation en équivalent année pleine, à l'exception des permis pour lesquels l'hypothèse d'un nombre constant de migrants temporaires tout au long de l'année calendaire ne tient pas, par exemple les travailleurs saisonniers. Dans ce cas, l'équivalent estimé en année pleine correspond au nombre de permis initiaux délivrés *multiplié par* la durée de validité du permis ou la durée prévue de l'activité. Un exemple est le permis délivré aux cueilleurs de baies en Suède. En 2017, 3 081 permis ont été délivrés pour la cueillette des baies. La Suède délivre à ces travailleurs saisonniers le permis de travail général. On ne dispose pas de données sur les stocks de permis en cours de validité au 31 décembre pour cette sous-catégorie du permis de travail. Quoi qu'il en soit, les données sur les stocks ne donneraient pas une bonne estimation de la contribution des cueilleurs de baies en équivalent année pleine en 2017. En effet, en Suède, les permis de travail sont habituellement délivrés pour la durée du contrat de travail, avec un maximum de 24 mois. Les contrats des cueilleurs de baies durent le temps de la saison, soit environ quatre mois. En conséquence, leur contribution estimée en équivalent année pleine s'élève à 1 027 (3 081 *fois* 4 *divisés par* 12).

Si les ratios présentés dans le Graphique 3.7 portent uniquement sur les travailleurs, les étudiants en mobilité internationale peuvent aussi parrainer des personnes à charge dans certains pays. En outre, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et la Suède délivrent des permis spéciaux aux membres accompagnants des étudiants en mobilité internationale. Sans surprise, peu d'étudiants en mobilité internationale parrainent en réalité des membres de leur famille. Les ratios entre les permis délivrés aux personnes à charge et les permis délivrés aux demandeurs principaux sont largement inférieurs à ceux des migrants temporaires de travail. Ces taux sont de 3 % au Canada, de 4% en Nouvelle-Zélande, de 6 % aux États-Unis et de 16 % en Suède.

Estimation de la contribution des migrants temporaires à la population en emploi dans les pays de l'OCDE

Le chapitre utilise les données de l'OCDE relatives aux permis pour estimer la contribution des migrants temporaires à la population en emploi dans les 20 pays de l'OCDE pris en compte dans l'analyse. L'estimation est calculée séparément pour les migrants temporaires de travail – qui travaillent pendant la quasi-totalité de leur séjour dans le pays d'accueil – et pour les autres migrants temporaires – qui choisissent de travailler ou non et, dans l'affirmative, pendant combien de temps.

L'estimation réalisée est une estimation permis par permis du nombre de migrants temporaires dans le pays d'accueil pour une année donnée, multiplié par leur durée d'emploi. L'Encadré 3.1 présente, à titre d'exemple, l'estimation pour deux types de permis délivrés aux migrants temporaires de travail. L'Annexe 3.B présente l'estimation de la contribution des migrants temporaires *de travail* et celle des autres migrants temporaires.

Les migrants temporaires de travail ajoutent jusqu'à 2 % à la population en emploi dans le pays d'accueil

Les États-Unis ont délivré le plus grand nombre de permis de travail temporaire en 2017 : plus de 800 000 permis, ce qui correspond à 1.6 millions de travailleurs en équivalent année pleine (Tableau 3.2). En termes relatifs, toutefois, la Corée, Israël et la Nouvelle-Zélande sont les trois pays où la part des migrants temporaires de travail qui occupent un emploi est la plus élevée. Dans ces pays, en effet, ils ajoutent 2 % ou plus à la population en emploi.

Les vastes programmes de migrations temporaires expliquent la contribution importante des migrants temporaires de travail en Corée et en Nouvelle-Zélande. Les visas E-9 et H-2 en Corée ajoutent 1.0 % et 0.9 % à la population en emploi, et le programme « Essential Skills » en Nouvelle-Zélande contribue à lui seul à un ajout de 1.4 % à la population en emploi.

Le Chili occupe le quatrième rang des pays où la contribution des migrants temporaires en équivalent année pleine à la population en emploi est la plus élevée. Si la Corée, Israël et la Nouvelle-Zélande proposent des voies distinctes pour les migrations temporaires et permanentes, au Chili, tous les immigrés reçoivent d'abord un permis temporaire, bien souvent avec la possibilité d'obtenir un permis permanent après un séjour de deux ans, voire d'un an seulement.

En Australie, au Canada et aux États-Unis, les migrants temporaires de travail ajoutent 0.5 % à 1 % à la population en emploi. Dans la grande majorité des pays européens, la contribution est inférieure à un tiers de point. Dans ces pays, de nombreux migrants temporaires de travail sont originaires de la zone de libre circulation de l'UE/AELE et, sachant qu'ils n'ont pas besoin d'un permis, ils ne sont pas inclus dans ces

données. Un pays fait figure d'exception, l'Estonie, où le nombre de permis délivrés aux migrants temporaires de travail augmente considérablement depuis 2017. Plus de la moitié de ces permis sont délivrés à des ressortissants de l'Ukraine.

Comparer le nombre de permis délivrés au nombre estimé de travailleurs en équivalent année pleine montre tout l'intérêt de cet exercice d'estimation. En Corée, le nombre estimé de travailleurs en équivalent année pleine est quatre fois plus élevé que le nombre de permis délivrés – le double aux États-Unis – tandis qu'en Australie, il correspond à la moitié du nombre de permis délivrés. Les écarts observés s'expliquent par la durée moyenne du séjour des migrants temporaires de travail, qui est beaucoup plus longue en Corée qu'en Australie.

Le Tableau 3.2 présente la contribution des différentes sous-catégories de migrants temporaires de travail pour lesquelles des données sont disponibles. La plus grande contribution des travailleurs saisonniers est observée en Nouvelle-Zélande, où ils ajoutent un tiers de point de pourcentage à la population en emploi. Aux États-Unis et au Canada, leur contribution est plus modeste, s'établissant à 0.1 %. Dans les pays européens, les migrants bénéficiant de la libre circulation occupent la plupart des emplois saisonniers, ce qui explique la faible contribution des travailleurs saisonniers.

Tableau 3.2. Apport estimé des migrants temporaires de travail, 2017

	Migrants de travail (total)			Dont :			
				Personnels transférés au sein de leur entreprise	Travailleurs saisonniers	Stagiaires	Autres migrants de travail
	Permis délivrés	Travailleurs en équivalent année pleine	Apport à la population résidente en emploi (%)	Apport à la population résidente en emploi (%)			
Corée	147 080	617 680	2.31	0.01		0.20	2.11
Israël	111 110	80 150	2.10		0.01		2.09
Nouvelle-Zélande	65 510	50 540	1.97		0.33	0.03	1.61
Chili	140 740	155 510	1.88				1.88
États-Unis	814 740	1 593 600	1.04	0.16	0.14	0.01	0.73
Estonie	9 880	6 260	0.95				0.95
Canada	122 140	133 940	0.73	0.15	0.13		0.45
Japon	405 720	366 990	0.56	0.03		0.43	0.11
Luxembourg	1 590	1 490	0.55	0.11		0.00	0.44
Australie	127 270	67 070	0.55	0.05	0.04	0.02	0.45
République tchèque	17 650	17 890	0.34				0.34
Suède	15 950	13 690	0.27		0.02	0.00	0.25
Irlande	4 010	5 140	0.23	0.09		0.00	0.15
Belgique	11 250	10 650	0.23	0.00		0.00	0.22
Suisse	13 650	9 640	0.21			0.00	0.21
Espagne	21 090	23 840	0.13	0.01	0.01		0.11
Mexique	66 480	66 100	0.13				0.13
Grèce	4 770	4 470	0.12	0.00	0.01	0.03	0.08
France	20 400	23 850	0.09	0.04	0.01		0.04
Allemagne	21 330	21 330	0.05	0.02			0.03

Note : Une cellule vide indique qu'aucun permis ne figure dans les données correspondant à la catégorie indiquée de travailleurs immigrés temporaires pour le pays en question.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994358

Les employés transférés au sein d'une même entreprise sont essentiellement présents aux États-Unis, au Luxembourg et au Canada, ajoutant plus de 0.1 % à la population en emploi. La contribution des stagiaires est uniquement élevée en Corée et au Japon, où ils ajoutent 0.2 % et 0.4 % à la population en emploi, respectivement.

La contribution des autres migrants temporaires est limitée par les conditions de leur permis et par leurs choix d'activité

Pour les autres migrants temporaires (famille accompagnante, vacanciers actifs, étudiants en mobilité internationale), l'estimation prend d'abord en considération le fait que les différentes catégories de migrants font face à diverses restrictions d'accès au marché du travail, et que ces restrictions varient d'un pays à l'autre. Par exemple, la plupart des pays limitent le nombre maximal d'heures de travail hebdomadaires que peuvent effectuer les étudiants en mobilité internationale, ou l'accès des conjoints et personnes à charge au marché du travail du pays d'accueil. L'estimation tient ensuite compte du fait que la durée d'emploi des migrants temporaires est généralement moins longue que la durée autorisée par leur permis. L'Annexe 3.B présente une estimation détaillée des différents groupes de migrants temporaires qui ne sont pas des migrants temporaires de travail.

Membres de famille accompagnant les migrants temporaires de travail

Certains permis délivrés aux migrants temporaires de travail ne leur permettent pas de parrainer des membres de leur famille et, quand le parrainage est autorisé, il se peut que l'accès des accompagnants au marché du travail du pays d'accueil soit, lui, interdit. Pour évaluer la sévérité de la règlementation, on peut comparer la contribution potentielle des accompagnants en équivalent année pleine dans l'hypothèse où tous les migrants temporaires de travail dont le permis autorise l'accès des personnes à charge au marché du travail faisaient venir un conjoint/partenaire dans le pays d'accueil (colonne B du Tableau 3.3) avec la contribution de l'ensemble des migrants temporaires de travail (colonne C du Tableau 3.3, repris du Tableau 3.2).

Cette contribution potentielle estimée des membres de la famille représente plus de 80 % de la contribution des migrants temporaires de travail au Japon, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Suède, ce qui indique une règlementation peu stricte. On observe toutefois des différences entre ces pays : si au Japon et au Mexique les membres de la famille ont accès au marché du travail mais doivent déposer au préalable une demande de permis de travail, en Nouvelle-Zélande et en Suède ils n'ont pas à faire cette démarche. En France, en revanche, la contribution estimée s'élève seulement à 20 % de celle des travailleurs immigrés temporaires, parce que rares sont les permis à autoriser des accompagnants, lesquels ont cependant tous le droit de travailler. En Corée, les règles sont extrêmement sévères étant donné qu'aucun membre de la famille accompagnante n'est autorisé à travailler.

Les demandeurs principaux qui sont susceptibles de parrainer des personnes à charge ne le font pas tous. Il est possible qu'ils n'aient personne à parrainer, ou qu'ils choisissent de ne pas le faire. La deuxième estimation présentée dans la colonne A tient compte du nombre réel observé de permis délivrés aux personnes à charge. En France, trois quarts des accompagnants potentiels migrent dans le pays d'accueil, tandis qu'ils ne sont que 50 % à migrer en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Suède, et 25 % ou moins au Mexique, au Japon et en Suisse[7].

Tableau 3.3. Apport estimé et apport potentiel maximal des membres de famille accompagnant les migrants temporaires de travail, 2017

	Apport estimé			Contribution maximale potentielle : trois scénarios			
	Permis délivrés	Travailleurs en équivalent année pleine (EAP)	Apport à la population résidente en emploi (%)	• Tous les membres de famille qui ont *effectivement* accompagné le travailleur et ont accès au marché du travail choisissent de travailler dans le pays d'accueil		• Chaque migrant temporaire de travail dont les membres de famille ont le droit d'accéder au marché du travail est accompagné par un membre de famille qui choisit de travailler dans le pays d'accueil	• Tous les migrants temporaires de travail peuvent sponsoriser les membres de leur famille • Les membres de famille ont accès au marché du travail • Chaque migrant temporaire de travail est accompagné par un membre de famille qui choisit de travailler dans le pays d'accueil
				A		B	C
				EAP	%	EAP	EAP
Nouvelle-Zélande	20 300	9 590	0.37	19 190	0.63	41 330	50 540
États-Unis	372 520	182 780	0.12	365 560	0.17	1 087 650	1 593 600
Canada	26 320	16 450	0.09	32 900	0.13	72 300	133 940
Australie	61 380	9 360	0.08	18 720	0.12	35 450	67 070
Suède	11 370	2 850	0.06	5 700	0.09	12 270	13 690
Suisse	11 390	820	0.02	1 630	0.03	9 520	9 640
Mexique	26 890	6 720	0.01	13 440	0.01	53 320	66 100
Japon	35 010	7 820	0.01	15 650	0.02	321 510	366 990
Espagne	5 760	2 130	0.01	4 260	0.01	9 540	23 840
France	1 600	1 790	0.01	3 580	0.01	4 810	23 850
Corée	4 030	0	0.00	0	0.00	0	617 680
Chili	172 740	0	0.00	0	0.00	0	155 510

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994377

Si toutes les personnes à charge ayant le droit de travailler occupaient un emploi, elles représenteraient un ajout de 0.5 % à la population en emploi en Nouvelle-Zélande et moins de 0.2 % dans les autres pays. Cette estimation représente la limite supérieure de la contribution de la famille accompagnante.

Les personnes à charge qui ont le droit de travailler ne choisissent pas toutes d'entrer sur le marché du travail et, parmi celles qui le font, certaines ne trouvent pas d'emploi. Vu l'absence de données sur les migrants temporaires, on ne dispose pas d'estimation internationale des taux d'activité des membres de la famille des migrants temporaires. Par conséquent, l'estimation de leur contribution à la population en emploi présume, de façon arbitraire, que 50 % des personnes à charge qui ont le droit de travailler occupent un emploi. Cette contribution estimée en équivalent année pleine est inférieure à 0.1 % dans tous les pays à l'exception de la Nouvelle-Zélande, où elle s'établit à 0.4 %.

Les estimations dans le Tableau 3.3 ne prennent en considération que les personnes à charge des migrants temporaires de travail. Les étudiants en mobilité internationale peuvent également parrainer des personnes à charge qui, dans quelques pays, ont le droit d'accéder au marché du travail. Une estimation produite dans les colonnes 2 et 3 pour les personnes à charge des étudiants, pour les pays qui délivrent des permis spéciaux à ces personnes,

indique que leur contribution estimée à la population en emploi est modeste : 0.05 % en Nouvelle-Zélande, 0.04 % au Canada et 0.01 % en Suède.

Vacanciers actifs

Les vacanciers actifs sont une source potentielle importante de main-d'œuvre dans plusieurs pays étudiés. Toutefois, le nombre élevé de permis délivrés ne correspond pas au nombre de travailleurs en équivalent année pleine, étant donné que tous les vacanciers actifs ne travaillent pas et que ceux qui occupent un emploi ne le font pas pendant la durée totale de leur séjour.

Le Tableau 3.4 synthétise la contribution des vacanciers actifs selon deux scénarios différents. D'abord, le tableau présente la contribution maximale potentielle des vacanciers actifs, c'est-à-dire suivant l'hypothèse qu'ils travaillent tous durant la durée totale de leur séjour dans le pays d'accueil. Ensuite, le tableau présente une contribution estimée des vacanciers actifs selon l'hypothèse que le vacancier actif moyen travaille à temps plein pendant quatre mois, conformément aux données observées pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (voir l'Annexe 3.B pour les détails de l'estimation).

Si les vacanciers actifs travaillaient durant toute la durée de leur séjour dans le pays d'accueil, ils pourraient ajouter jusqu'à 2.8 % à la population en emploi en Nouvelle-Zélande, 1.7 % en Australie, et 0.4 % au Canada. Malgré le nombre relativement élevé de permis délivrés aux vacanciers actifs aux États-Unis, la durée maximale du programme est de quatre mois, ce qui réduit la contribution potentielle de ces migrants temporaires (0.07 % de la population active occupée) par rapport aux autres pays étudiés.

Avec une durée de travail estimée de quatre mois, on estime à 0.9 % et à 0.6 % la contribution des vacanciers actifs à la population en emploi en Nouvelle-Zélande et en Australie, respectivement[8].

Tableau 3.4. Apport estimé et apport potentiel maximal des vacanciers actifs, 2017

	Apport estimé			Apport potentiel maximal	
	Permis délivrés	Travailleurs en équivalent année pleine	Apport à la population résidente en emploi (%)	Travailleurs en équivalent année pleine	Ajout à la population résidente en emploi (%)
Nouvelle-Zélande	73 120	24 370	0.95	73 120	2.85
Australie	211 010	70 340	0.57	211 010	1.72
Canada	62 640	27 120	0.15	81 370	0.44
Irlande	3 340	1 110	0.05	3 340	0.15
États-Unis	104 920	34 970	0.02	104 920	0.07
Japon	13 770	4 590	0.01	13 770	0.02
France	4 270	1 420	0.01	4 270	0.02
Suède	650	220	0.00	650	0.01
Corée	1 870	620	0.00	1 870	0.01
Espagne	710	240	0.00	710	0.00
Belgique	150	50	0.00	150	0.00

Note : L'apport potentiel maximal suppose que tous les vacanciers actifs travaillent durant la durée totale de leur séjour dans le pays d'accueil. La contribution estimée suppose qu'en moyenne les vacanciers actifs travaillent pendant le quart du temps autorisé par leur permis. Seuls les pays avec des accords relatifs aux vacanciers actifs et ayant délivré au moins 100 permis en 2017 sont inclus dans le tableau.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994396

Étudiants en mobilité internationale

Les étudiants en mobilité internationale ont le droit de travailler pendant leurs études, au moins à temps partiel, dans la plupart des pays de l'OCDE. Dans les pays accueillant d'importants effectifs d'étudiants en mobilité internationale, la contribution de ces derniers à la main-d'œuvre disponible dans le pays d'accueil peut être considérable.

La contribution des étudiants à la population en emploi du pays d'accueil est limitée par la réglementation nationale relative au travail des étudiants, mais elle dépend aussi de la décision des étudiants de travailler. La plupart des pays de l'OCDE limitent le nombre d'heures de travail hebdomadaires que les étudiants en mobilité internationale sont autorisés à effectuer pendant leurs études, mais les autorisent à travailler à temps plein pendant les vacances scolaires. Voir l'Annexe 3.B pour plus de détails sur l'estimation.

Tableau 3.5. Apport estimé et apport potentiel maximal des étudiants en mobilité internationale, 2017

	Apport estimé			Apport potentiel maximal		
	Nombre de permis en cours de validité	Travailleurs en équivalent année pleine	Apport à la population résidente en emploi (%)	Travailleurs en équivalent année pleine	Apport à la population en âge de travailler (%)	Apport à la population résidente en emploi (%)
Australie	219 680	53 590	0.44	214 350	1.34	1.75
Nouvelle-Zélande	59 740	9 910	0.39	39 640	1.30	1.54
Canada	492 970	69 500	0.38	278 010	1.13	1.51
États-Unis	971 420	161 130	0.11	644 500	0.30	0.42
République tchèque	21 410	5 350	0.10	21 410	0.31	0.41
Irlande	13 100	2 170	0.10	8 690	0.28	0.40
Japon	311 520	62 150	0.10	248 610	0.32	0.38
Estonie	2 480	620	0.09	2 480	0.29	0.38
France	186 710	21 470	0.08	85 890	0.21	0.32
Suède	12 360	3 090	0.06	12 360	0.20	0.25
Suisse	17 430	2 520	0.05	10 100	0.18	0.22
Corée	86 880	14 410	0.05	57 640	0.16	0.22
Allemagne	176 460	18 980	0.05	75 930	0.14	0.18
Espagne	53 500	8 360	0.04	33 440	0.11	0.18
Luxembourg	550	80	0.03	320	0.08	0.12
Belgique	6 040	1 000	0.02	4 010	0.05	0.09
Grèce	850	140	0.00	570	0.01	0.02
Chili	2 870	0	0.00	0	0.00	0.00
Israël	33 350	0	0.00	0	0.00	0.00
Mexique	11 330	0	0.00	0	0.00	0.00

Note : La contribution maximale potentielle suppose que tous les étudiants travaillent pendant la durée maximale autorisée dans le pays d'accueil. La contribution estimée suppose qu'en moyenne, les étudiants travaillent pendant 25 % du temps autorisé par leur permis. Les données pour les États-Unis, l'Irlande et la Suisse sont les données sur les effectifs de 2016 tirées de l'ensemble de données UOE (UNESCO-OCDE-Eurostat), compte tenu de l'absence de données sur les stocks de permis en cours de validité pour ces pays.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994415

La contribution maximale potentielle des étudiants en mobilité internationale est estimée en équivalent temps plein annuel en partant du principe que tous les étudiants en mobilité

internationale effectuent le nombre maximum d'heures de travail autorisées par la réglementation applicable. En équivalent temps plein annuel, les étudiants en mobilité internationale ajoutent jusqu'à 1.3 % à la population en âge de travailler en Australie et en Nouvelle-Zélande, et 1.1 % au Canada. Dans les autres pays, leur contribution maximale potentielle est de 0.4 % ou moins. Cette estimation représente la limite supérieure de la contribution des étudiants en mobilité internationale à la population en emploi.

Le choix des étudiants en mobilité internationale de travailler pendant leurs études varie d'un pays à l'autre. Malheureusement, aucune estimation comparable à l'échelle internationale de leur propension à travailler n'est disponible à ce stade. Leur contribution estimée à la population en emploi dans les colonnes 2 et 3 du Tableau 3.5 suppose que l'étudiant moyen effectue 25 % du nombre maximum d'heures de travail autorisées par an conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce scénario, les étudiants représentent jusqu'à un ajout de 0.4 % à la population en emploi en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada, et 0.1 % ou moins dans les autres pays.

Il est possible que la contribution des étudiants en mobilité internationale soit sous-estimée dans plusieurs pays. Par exemple, au Japon, les étudiants en mobilité internationale doivent demander une autorisation pour travailler. Les données relatives aux autorisations de travail délivrées aux étudiants en mobilité internationale en 2017 indiquent qu'environ 90 % des étudiants avaient l'intention de travailler pendant leurs études. Dans ce cas, la contribution des étudiants en mobilité internationale est proche de la limite supérieure estimée.

Les migrations temporaires au sein de l'UE/AELE

Les migrants qui se déplacent à l'intérieur des zones de libre circulation peuvent choisir la durée de leur séjour dans leur pays de destination. Si certaines personnes choisissent de s'installer pour une durée indéterminée, d'autres n'émigrent que provisoirement pour faire leurs études, fournir un service ou travailler de manière temporaire. La contribution de ces migrants temporaires au marché du travail de leur pays d'accueil est comparable à celle des migrants temporaires de travail examinés dans la section précédente.

Au sein de l'UE/AELE, qui constitue la zone de libre circulation la plus étendue de l'OCDE, il n'est pas nécessaire d'avoir un permis ou un visa pour travailler ou étudier dans un pays autre que son pays de résidence, c'est pourquoi les personnes concernées ne sont pas prises en compte dans les chiffres de l'OCDE sur les permis. La présente section propose une estimation de la contribution apportée par les migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation aux pays de l'UE/AELE, qui s'appuie sur d'autres séries de données. L'Encadré 3.4 et Encadré 3.5 traitent de la libre circulation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Les migrants temporaires de travail bénéficiant de la libre circulation ajoutent plus de 1 % à la population totale en emploi dans un tiers des pays de l'UE/AELE

Les estimations présentées dans cette section s'appuient sur une nouvelle méthodologie utilisée pour recenser les travailleurs immigrés temporaires bénéficiant de la libre circulation à partir des données recueillies dans le cadre de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (EFT-UE). Les immigrés temporaires au titre de la libre circulation sont définis ici comme les individus qui déclarent travailler dans un pays autre que le pays où ils résident habituellement. Restent considérés comme résidents de leur pays

d'origine les individus qui travaillent, ou ont l'intention de travailler, à l'étranger pendant moins d'un an. L'Annexe 3.B décrit ces estimations dans le détail.

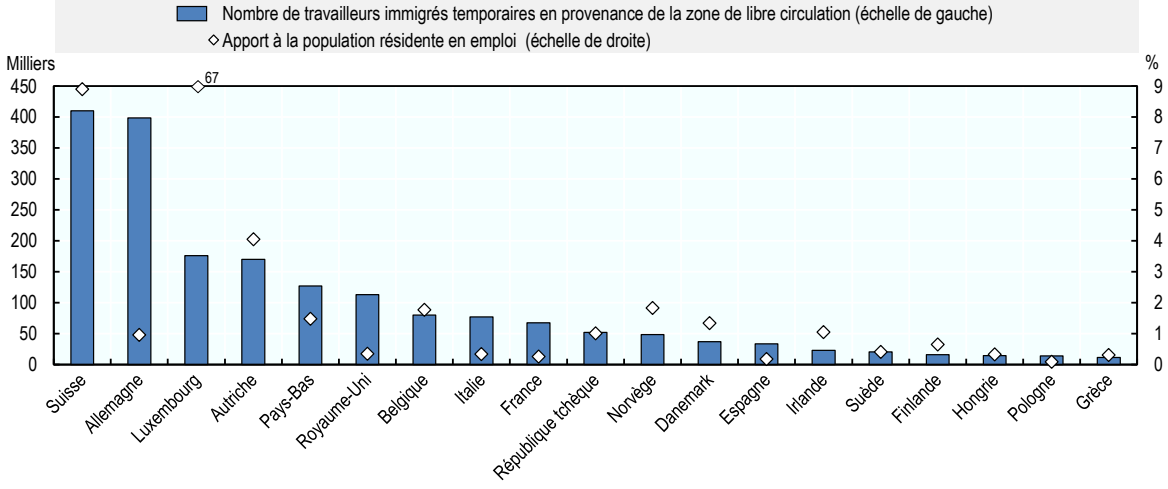
Le recours à cette définition permet de tenir compte non seulement des personnes qui émigrent vers un autre pays de l'UE/AELE pendant une durée inférieure à un an, mais aussi des travailleurs frontaliers. Même si ces derniers ne sont pas traditionnellement considérés comme des immigrés, il est essentiel de les inclure dans l'analyse pour prendre en considération l'ensemble des participants au marché du travail du pays d'accueil.

En s'appuyant sur cette méthodologie, on estime à 1.6 million le nombre de migrants temporaires de travail qui bénéficiaient de la libre circulation dans la zone UE/AELE en 2017, soit une hausse de plus de 20 % entre 2013 et 2017, par comparaison avec une progression de 5.5 % de l'emploi total dans les pays de l'UE/AELE.

La Suisse est le pays d'accueil qui comptait le plus grand nombre de migrants temporaires dans le cadre de la libre circulation (410 000) en 2017, suivie par l'Allemagne (398 000), puis le Luxembourg, l'Autriche, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, qui accueillent chacun entre 100 000 et 200 000 migrants temporaires (Graphique 3.8).

Dans les pays de l'UE/AELE, les migrants temporaires de travail bénéficiant de la libre circulation représentent un ajout de 0.9 % à la population résidente en emploi, et de plus de 1 % dans dix pays. Le Luxembourg est de loin le pays dans lequel la part des migrants temporaires au titre de la libre circulation dans la population en emploi est la plus élevée (à 67.2 %). Ainsi, pour 100 travailleurs résidant au Luxembourg, on compte 67 migrants temporaires occupant un emploi en équivalent temps plein et année pleine, la plupart étant souvent des travailleurs frontaliers. Les migrants temporaires représentent également un apport significatif à la population résidente en emploi en Suisse (8.9 %), en Autriche (4.0 %), en Norvège et en Belgique (1.8 % chacun).

Graphique 3.8. Migrants temporaires de travail en provenance de la zone de libre circulation par pays de destination, 2017



Note : Les résidents de Chypre, Malte et de la Slovénie qui travaillent dans un autre pays ne sont pas inclus dans l'analyse en l'absence d'information sur le pays dans lequel ils travaillent.
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994244

Encadré 3.4. Libre circulation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande

L'Accord trans-tasmanien (*Trans-Tasman Travel Arrangement*) encadre la libre circulation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. À leur arrivée en Australie, les ressortissants néo-zélandais se voient accorder un visa de type *Special Category* (sous-catégorie 444). Même s'il s'agit d'un visa temporaire, il leur permet de s'installer, d'étudier et de travailler en Australie aussi longtemps qu'ils sont citoyens de Nouvelle-Zélande. À l'inverse, les ressortissants australiens, et les résidents permanents, se voient accorder un visa de résident à leur arrivée en Nouvelle-Zélande.[1]

Il a été démontré que les flux migratoires entre les deux pays sont déterminés par la situation économique relative, ce qui témoigne de l'importance des migrations de travail temporaires au sein de cette zone de libre circulation. Toutefois, il n'existe aucune estimation de la contribution des migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation aux marchés du travail de ces deux pays.

À l'instar des estimations réalisées pour la zone UE/AELE, on pourrait tenter d'évaluer la contribution des migrants bénéficiant de la libre circulation qui travaillent en Australie et en Nouvelle-Zélande pendant un an au maximum. Les données recueillies à partir des cartes d'arrivée des passagers (*passenger arrival cards* en Nouvelle-Zélande et *incoming passenger cards* en Australie) contiennent des informations sur le pays de résidence des visiteurs, le motif de leur déplacement et la durée prévue de leur séjour. Toutefois, les informations collectées ne sont pas suffisamment détaillées pour pouvoir estimer le nombre de migrations de travail ni la durée de séjour des migrants temporaires de travail.

1. Les membres de la famille des ressortissants de Nouvelle-Zélande qui ne sont pas eux-mêmes citoyens néo-zélandais peuvent aussi vivre et travailler en Australie en déposant une demande de visa de type *New Zealand Citizen Family Relationships* (sous-catégorie 461). Les détenteurs de ces visas n'ont pas été inclus dans l'estimation présentée à la section 3. En 2016-17, environ 2000 visas de ce type ont été émis, et au 30 juin 2017, 1500 détenteurs de ce type de visa résidaient en Australie.

Les secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière sont ceux qui comptent le plus grand nombre de migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation

L'un des avantages des données issues d'enquêtes par rapport aux données portant sur les permis pour estimer la contribution des immigrés temporaires est qu'elles contiennent des informations sur les caractéristiques des emplois occupés par les travailleurs immigrés à titre temporaire, et notamment sur leur secteur d'activité. Elles permettent donc de brosser un tableau plus complet des migrations temporaires dans le pays de destination.

Les migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation sont beaucoup plus nombreux que les travailleurs résidents dans le secteur manufacturier et dans celui de la construction. En effet, 40 % de tous les immigrés temporaires bénéficiant de la libre circulation dans les pays de l'UE/AELE travaillent dans l'un de ces deux secteurs, contre 22 % des travailleurs résidents (Annexe 3.C, Tableau d'annexe 3.C.1). La répartition des migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation est inégale aussi bien entre les différents secteurs d'activité qu'entre les professions. Les migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation sont surreprésentés parmi les *travailleurs manuels*. Près de la moitié des migrants temporaires occupent ce type d'emplois, contre 31 % des travailleurs résidents (Annexe 3.C, Tableau d'annexe 3.C.2).

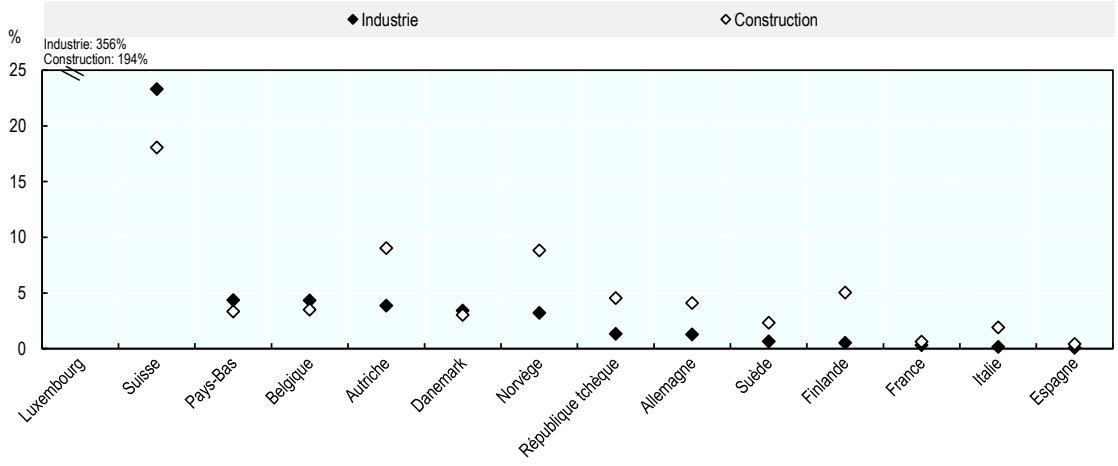
La contribution des migrants temporaires de travail bénéficiant de la libre circulation au secteur manufacturier et à celui de la construction est beaucoup plus importante que leur

contribution estimée au total de la population active occupée résidente. Ainsi, les migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation représentent un ajout de 2.4 % à la population en emploi résidente totale de la zone UE/AELE dans le secteur de la construction et de 1.2 % dans l'industrie manufacturière.

On constate d'importants écarts entre les pays, comme présentés sur le Graphique 3.9. Là encore, le Luxembourg sort du lot : les migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation contribuent à hauteur de 356 % à l'emploi dans le secteur manufacturier et de 193 % à l'emploi dans le secteur de la construction. On compte plus de trois fois plus de migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation que de résidents du Luxembourg dans le secteur manufacturier et deux fois plus dans celui de la construction, en équivalent année pleine. En Suisse, les migrants temporaires de travail au titre de la libre circulation contribuent à hauteur de 23 % à l'emploi dans le secteur manufacturier et de 18 % à l'emploi dans la construction. Si le Luxembourg et la Suisse sont des cas exceptionnels, les migrants temporaires de travail bénéficiant de la libre circulation constituent également une source importante de main-d'œuvre pour l'industrie manufacturière et la construction dans d'autres pays. Ainsi, ils contribuent à hauteur de plus de 3 % (4 %) à la population en emploi résidente dans le secteur manufacturier (la construction) dans cinq autres pays.

Graphique 3.9. Migrants temporaires de travail par secteur et pays de destination, 2017

Apport en équivalent année pleine à la population résidente travaillant dans les secteurs de l'industrie ou de la construction



Note : Les résidents de Chypre, de Malte et de la Slovénie qui travaillent dans un autre pays ne sont pas inclus dans l'analyse en l'absence d'information sur le pays dans lequel ils travaillent.
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994263

Contribution des étudiants en mobilité internationale au titre de la libre circulation

À l'instar des migrants temporaires de travail, une grande partie des étudiants en mobilité internationale inscrits dans les pays de l'UE/AELE sont originaires d'un autre pays membre de cette zone de libre circulation. À l'intérieur de l'UE/AELE, les étudiants en mobilité internationale n'ont pas besoin de permis pour étudier ; ils ne sont donc pas inclus dans les

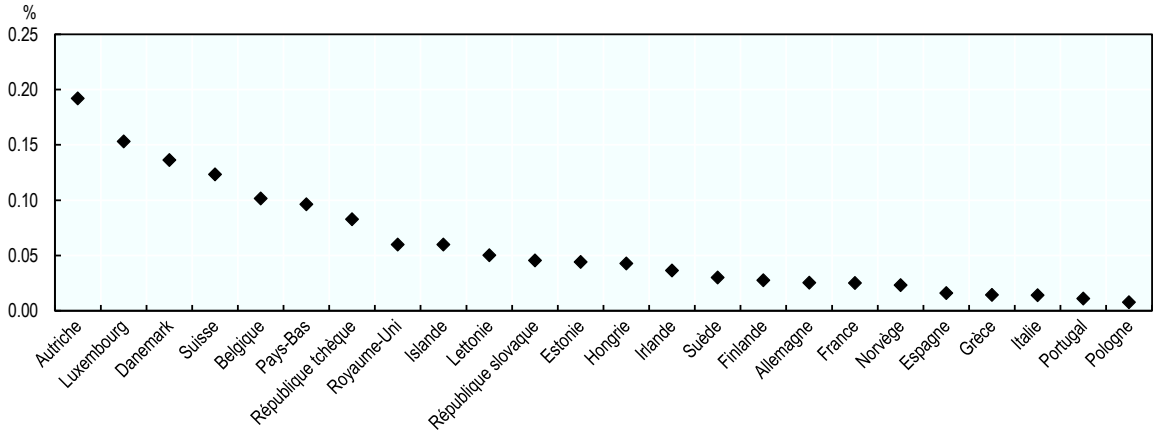
données de l'OCDE relatives aux permis. Par ailleurs, les étudiants en mobilité internationale originaires de pays tiers ne peuvent travailler que pendant une durée limitée, alors que leurs homologues bénéficiant de la libre circulation ne sont pas concernés par ces restrictions.

Pour estimer la contribution des étudiants en mobilité internationale bénéficiant de la libre circulation à la population en emploi résidente du pays dans lequel ils étudient, il faudrait dans l'idéal connaître la proportion d'étudiants qui occupent un emploi sous une forme ou sous une autre et leur temps de travail moyen par an (en heures travaillées). Malheureusement, les échantillons d'étudiants en mobilité internationale dans l'UE/AELE ventilés par pays d'études fournis par l'enquête EFT-UE sont trop limités pour pouvoir établir des estimations fiables.

On utilise à la place les données sur les effectifs d'étudiants en mobilité internationale dans les établissements d'enseignement post-secondaire extraites d'une série de données commune de l'UNESCO, de l'OCDE et d'Eurostat (UOE). L'estimation de la contribution à la population en emploi des étudiants en mobilité internationale au titre de la libre circulation se fonde sur l'hypothèse selon laquelle 25 % de ces étudiants dans la zone UE/AELE travaillent 20 heures par semaine pendant les périodes de cours et à temps plein pendant les vacances scolaires[9]. Des informations plus détaillées sur les estimations sont fournies en Annexe 3.B.

Graphique 3.10. Étudiants en mobilité internationale en provenance de l'UE/AELE par pays d'études, 2016

Apport en équivalent année pleine à la population résidente en emploi



Source : Base de données UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994282

La contribution estimée des étudiants en mobilité internationale bénéficiant de la libre circulation à la population en emploi en équivalent année pleine est modeste, puisqu'elle s'élève à 0.2 % au maximum. Dans la plupart des pays, leur contribution à la population en emploi est comprise entre 0.03 % et 0.1 %.

Encadré 3.5. La contribution des étudiants en mobilité internationale en Nouvelle-Zélande et en Australie

Les étudiants en mobilité internationale situés dans la zone de libre circulation entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande n'ont pas besoin de permis pour se déplacer d'un pays à l'autre afin d'étudier. C'est pourquoi les étudiants australiens en Nouvelle-Zélande et les étudiants néo-zélandais en Australie ne sont pas inclus dans les estimations présentées basés sur les données relatives aux permis.

Selon les données de l'UOE sur les effectifs, on dénombre environ 2 400 étudiants originaires de Nouvelle-Zélande inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en Australie, et 2 600 étudiants originaires d'Australie inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur en Nouvelle-Zélande. Les étudiants en mobilité internationale bénéficiant de la libre circulation ne représentent qu'une petite partie du total des effectifs d'étudiants étrangers inscrits dans les deux pays : 5 % en Nouvelle-Zélande et moins de 1 % en Australie.

Si l'on se fonde sur l'hypothèse selon laquelle 25 % des étudiants bénéficiant de la libre circulation travaillent 20 heures par semaine pendant les périodes de cours et à plein temps pendant les vacances scolaires dans ces deux pays, ils contribuent à hauteur de 0.01 % à la population en emploi en Australie et de 0.07 % en Nouvelle-Zélande.

Un point sur les travailleurs détachés

Dans la zone UE/AELE, les prestataires de services, ou *travailleurs détachés*, peuvent se déplacer d'un pays à l'autre conformément à l'accord de libre circulation ; à ce titre, ils sont inclus dans la population des migrants temporaires recensés dans l'enquête EFT-UE, mais il est impossible de les isoler. Compte tenu de l'augmentation du nombre de travailleurs détachés dans l'UE, et de l'attention qu'ils suscitent dans l'opinion publique, la présente section propose une analyse succincte de leur contribution à la population en emploi dans l'UE/AELE.

Pour ce faire, les analyses présentées ici s'appuient sur les données relatives aux détachements de travailleurs collectées chaque année par la Commission européenne auprès des États membres, à savoir les données PD A1 (voir Encadré 3.6 pour des informations détaillées sur ces données).

Estimation de la contribution des travailleurs détachés à la population en emploi en équivalent année pleine

En s'appuyant sur les données relatives aux PD A1, De Wispelaere et Pacolet (2018[4]) font état de 2.8 millions de détachements déclarés en 2017 dans l'UE/AELE. Deux grandes catégories de travailleurs détachés se distinguent : 1.7 million de détachements en vertu de l'article 12 du règlement de base, qui correspondent aux détachements de travailleurs dans un autre pays, et 1 million environ de détachements au titre de l'article 13, qui correspondent aux travailleurs actifs dans deux États membres ou plus. La moitié environ des détachements réalisés au titre de l'article 13 impliquent des travailleurs exerçant leur activité dans le secteur du transport routier.

Encadré 3.6. Données PD A1

Tout employeur qui détache un de ses salariés dans un autre pays de l'UE/AELE doit demander un certificat de type PD A1 (*Portable Document A1*) à l'organisme de sécurité sociale du pays d'origine, qui confirme que le salarié concerné est inscrit à la sécurité sociale de son pays et n'est pas tenu de cotiser à la sécurité sociale d'un autre pays de l'UE/AELE.

La Commission européenne publie un rapport annuel sur les détachements dans l'UE/AELE fondé sur un questionnaire transmis aux États membres quant aux certificats PD A1 qu'ils délivrent. Ce questionnaire contient des informations sur le nombre de certificats délivrés, le nombre de personnes ayant obtenu un certificat PD A1 (une même personne peut être détachée à plusieurs reprises au cours d'une même année et donc recevoir plusieurs certificats PD A1), la ventilation par pays d'accueil, la ventilation par secteur d'activité, et la durée moyenne du détachement. Les données concernent deux catégories de travailleurs détachés : les travailleurs détachés en vertu de l'article 12 du règlement de base (Règlement (CE) No 883/2004)[1] – sur le détachement de travailleurs à l'étranger pendant moins de 24 mois – et les travailleurs actifs dans deux États membres ou plus en vertu de l'article 13 du règlement de base. Un nombre restreint de PD A1 sont délivrés à d'autres travailleurs mobiles, comme les marins ou les membres d'équipage de conduite ou d'équipage de cabine.

Les données relatives aux PD A1 constituent l'unique source d'informations comparables disponibles pour estimer le nombre de prestataires de services dans l'UE/AELE. Néanmoins, l'utilisation de cette source de données présente certaines limites.

Tout d'abord, un certificat PD A1 peut être délivré à un employeur pour un salarié donné mais il est impossible de savoir si ce travail a effectivement été réalisé par la personne concernée ou si cette dernière a réellement migré. Deuxièmement, un employeur peut décider de ne pas demander de certificat PD A1, puisqu'il n'y est pas obligé. En théorie, cela signifie que les cotisations sociales doivent être versées dans le pays de destination, mais pour les détachements de courte durée, les contrôles en place dans le pays de destination peuvent être insuffisants pour s'assurer que cette règle est bien respectée. Enfin, l'un des principaux inconvénients de ces données aux fins des analyses réalisées dans ce chapitre est que de nombreux pays ne répondent pas en intégralité au questionnaire de la Commission européenne, ce qui ne permet pas de dresser un tableau complet des détachements dans la zone UE/AELE. Ces limites, liées à l'absence de données, sont décrites en détail dans l'Annexe 3.B.

1. Règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale

Le Graphique 3.11 présente le nombre de détachements par pays de destination, ainsi qu'une estimation de leur contribution à la population résidente en emploi en équivalent année pleine. Seule la contribution des détachements entrant dans le cadre de l'article 12 peut être estimée par pays de destination, étant donné que ce sont les pays d'origine qui déclarent les données relatives aux détachements et qu'ils ne fournissent des données ventilées par pays de destination que pour les détachements régis par l'article 12.

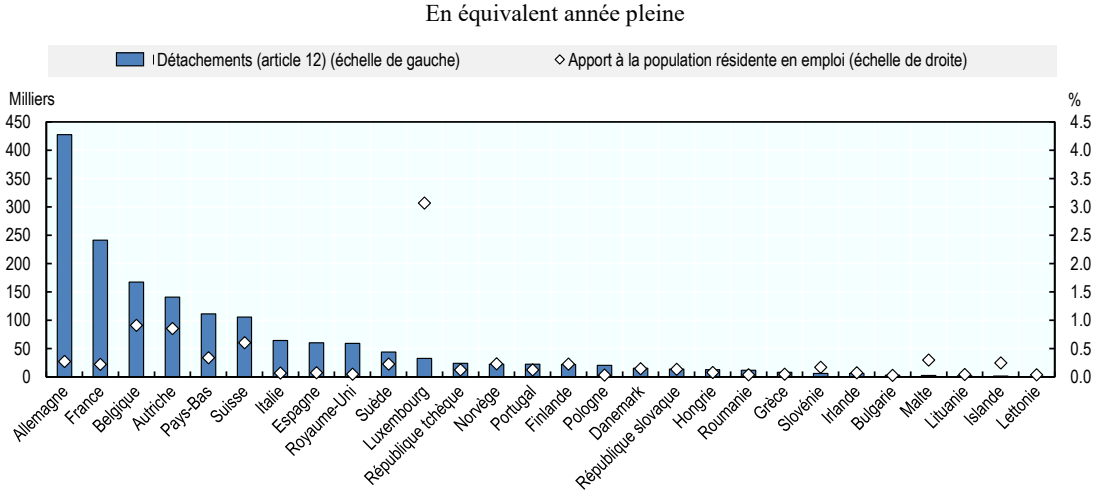
Le nombre de détachements n'est pas directement comparable à celui des immigrés temporaires au titre de la libre circulation qui est estimé au moyen des données de l'enquête EFT-UE. Tout d'abord, le nombre de détachements ne correspond pas au nombre de travailleurs détachés. Un même travailleur est détaché en moyenne à deux reprises au cours d'une année. Ensuite, il est probable que les travailleurs détachés soient sous-estimés dans l'EFT-UE, d'autant plus s'il s'agit de détachements de courte durée. Si l'on se fonde sur

l'hypothèse selon laquelle ces biais sont comparables d'un pays à l'autre, une comparaison entre le nombre de migrants temporaires au titre de la libre circulation et le nombre de détachements (Graphique 3.8 et Graphique 3.11) montre que ces derniers sont relativement plus importants en France, en Suède et en Belgique, et dans une moindre mesure en Allemagne et en Autriche. Au Luxembourg et en Suisse, d'autres formes de migrations temporaires au titre de la libre circulation (comme les déplacements des travailleurs frontaliers) sont plus fréquentes.

Pour estimer la contribution des détachements en équivalent année pleine, il faut tenir compte de leur durée. En 2017, la durée moyenne d'un détachement réalisé en vertu de l'article 12 s'élevait à 98 jours. L'estimation présentée dans le Graphique 3.11 repose sur l'hypothèse d'une durée constante des détachements de 98 jours dans les pays de destination. D'autres estimations ont été réalisées en s'appuyant sur l'hypothèse d'une durée variable des détachements en fonction des pays d'origine mais d'une durée constante dans les pays de destination. Les résultats sont comparables et ne sont donc pas présentés ici. Voir l'Annexe 3.B pour de plus amples informations.

Une fois encore, le Luxembourg se distingue des autres pays, avec une contribution estimée des détachements à la population en emploi supérieure à 3.1 %. Les détachements en équivalent année pleine contribuent à hauteur de 0.6 % à 0.9 % à l'emploi en Belgique, en Autriche et en Suisse. Dans tous les autres pays, les détachements contribuent à hauteur de moins d'un tiers de point de pourcentage à l'emploi.

Graphique 3.11. Détachements (conformément à l'article 12) dans la zone de libre circulation par pays de destination, 2017



Note : Les chiffres ne tiennent pas compte des détachements en provenance de Suisse, de Norvège et du Royaume-Uni, dans la mesure où ces pays n'ont pas fourni la répartition de leurs détachements par pays de destination. L'estimation repose sur une durée moyenne des détachements de 98 jours.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les informations fournies dans De Wispelaere et Pacolet (2018[4]).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994301

Travailleurs détachés dans le secteur de la construction

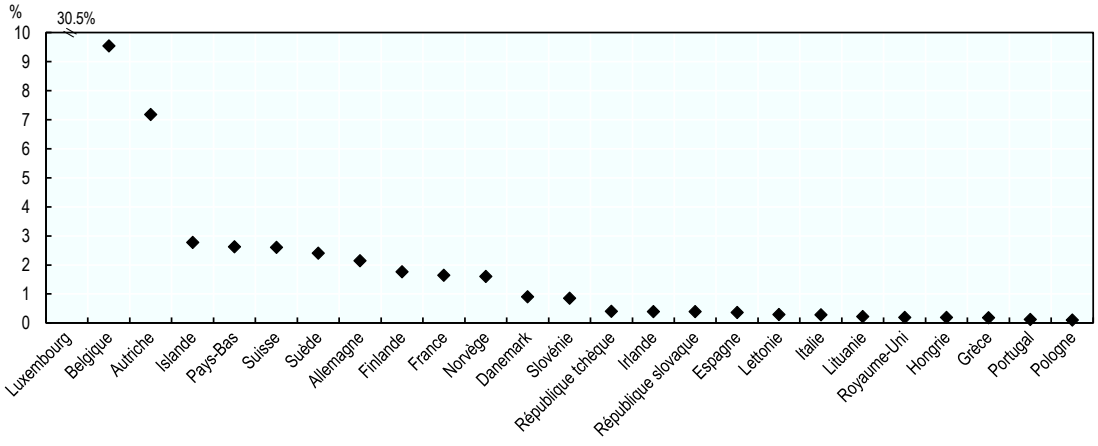
Le débat public sur les travailleurs détachés s'attache à leur incidence potentielle dans les secteurs où ils sont surreprésentés, et en particulier celui de la construction. À lui

seul, le secteur de la construction représente 46.5 % des détachements réalisés dans le cadre de l'article 12 (De Wispelaere et Pacolet, 2018[4]). Ce secteur est relativement plus important au regard des détachements qu'au regard des migrations temporaires au titre de la libre circulation dans leur ensemble. Il représente entre 44 % et 52 % des détachements dans les 3 pays affichant le plus grand nombre de détachements, à savoir l'Allemagne, la France et la Belgique, et jusqu'à 64 % en Autriche. À titre de comparaison, le secteur de la construction représente un tiers ou moins des détachements aux Pays-Bas, en Suisse, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni.

L'estimation présentée dans le Graphique 3.12 s'appuie sur les informations fournies par 21 pays quant à la répartition des détachements vers d'autres pays de l'UE/AELE par secteur d'activité auquel appartient l'entreprise procédant au détachement, sur la base d'une durée moyenne estimée du détachement de 98 jours. Dans certains pays, on estime que les travailleurs détachés contribuent fortement à la population résidente en emploi dans le secteur de la construction : à hauteur de 30.5 % en équivalent année pleine au Luxembourg, de 9.5 % en Belgique et de 7.2 % en Autriche.

Graphique 3.12. Détachements (conformément à l'article 12) dans la zone de libre circulation dans le secteur de la construction par pays de destination, 2017

Apport en équivalent année pleine à la population résidente travaillant dans le secteur de la construction



Note : Les chiffres ne tiennent pas compte des détachements en provenance de Suisse, de Norvège et du Royaume-Uni, dans la mesure où ces pays n'ont pas fourni la répartition de leurs détachements par pays de destination. L'estimation repose sur une durée moyenne des détachements de 98 jours.
Source : Calculs du Secrétariat basés sur les informations fournies dans De Wispelaere et Pacolet (2018[4]).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994320

Encadré 3.7. Données relatives à l'incidence des détachements sur les marchés du travail de la Belgique et de la France

Si les données relatives aux certificats PD A1 sont recueillies auprès des pays d'origine, certains pays européens collectent des données sur les travailleurs détachés sur leur territoire, ce qui constitue une source précieuse d'informations complémentaires à ce sujet. Le présent encadré propose une synthèse des données recueillies quant à la contribution des détachements aux marchés du travail de la France et de la Belgique, sur la base des sources de données nationales.

France

Les employeurs étrangers qui détachent des travailleurs en France doivent faire une déclaration en ce sens à la Direction Générale du Travail (DGT). Ils doivent ainsi remplir un formulaire contenant des informations sur la durée prévue du service fourni, le nombre de travailleurs détachés, et le pays et le secteur d'activité de l'employeur, entre autres. Jusqu'en juillet 2016, les agences régionales collectaient ces formulaires et faisaient ensuite une déclaration groupée auprès du bureau central de la DGT. Depuis, cette dernière a mis en place un système centralisé en ligne (Téléservice SIPSI). Les employeurs étrangers n'ont plus qu'à remplir une déclaration en ligne.

La DGT publie un rapport annuel qui fait la synthèse des informations relatives aux déclarations de détachement (Direction générale du travail, 2017[5] ; Direction générale du travail, 2016[6]). Les données portent à la fois sur les détachements à l'intérieur de l'UE/AELE et en dehors de l'UE/AELE, même si ces derniers ne représentent qu'une très petite proportion du total des déclarations. Parmi les pays de l'UE/AELE, huit représentent 80 % du total des déclarations : Espagne, Portugal, Allemagne, Pologne, Belgique, Luxemburg, Italie et Roumanie.

En 2016, les employeurs étrangers ont effectué 128 000 déclarations environ, correspondant à 354 000 détachements, contre 81 000 déclarations et 28 6000 détachements en 2015. L'amélioration de la couverture des données en 2016 par rapport à 2015 explique en partie cette hausse (pour plus d'informations, voir Direction générale du travail (2017[5])). En s'appuyant sur les données relatives à la durée des détachements, la DGT estime qu'en 2015, les détachements ont représenté 10.7 millions de jours de travail en France, soit 46 700 emplois en équivalent temps plein et année pleine. Cette estimation est comparable à celle présentée à la section précédente sur la base de données européennes pour 2017. Il n'existe pas d'estimation comparable pour 2016.

La contribution des détachements varie d'un secteur à l'autre. Si le secteur de la construction représentait 27 % des déclarations en 2015, il correspondait à 37 % des jours travaillés. De la même manière, les agences de placement temporaire représentaient 15 % des déclarations et 25 % des jours travaillés.

Belgique

Les employeurs qui détachent des salariés et les travailleurs indépendants doivent déclarer leurs détachements en Belgique au moyen du système LIMOSA. Les données contiennent des informations sur l'employeur, les salariés détachés et les clients belges qui ont recours aux détachements.

De Wispelaere et Pacolet (2017[7]) ont recours aux données extraites du système LIMOSA pour étudier l'impact des détachements réalisés à l'intérieur de l'UE sur le secteur de la construction, qui est celui qui affiche le plus grand nombre de détachements en Belgique. En 2015, la Belgique comptait environ 210 800 travailleurs détachés au titre de la libre circulation dans la zone UE/AELE, dont 62 % travaillaient dans le secteur de la construction.

L'étude montre que les travailleurs détachés au titre de la libre circulation dans la zone UE/AELE représentaient un tiers des actifs occupant un emploi dans le secteur de la construction en Belgique en 2015. Par ailleurs, le nombre de travailleurs détachés au titre de la libre circulation dans la zone UE/AELE occupant un emploi dans le secteur de la construction a augmenté de 85 000 entre 2011 et 2015, alors que le nombre de travailleurs résidant en Belgique et occupant un emploi dans le secteur de la construction a diminué de 10 000 sur la même période.

Malheureusement, les estimations fournies dans cette étude ne tiennent pas compte de la période de détachement. En moyenne, les travailleurs détachés à l'intérieur de l'UE le sont plusieurs fois par an, mais le total de leurs jours de détachement peut tout de même être souvent inférieur à l'équivalent d'une année pleine. Dans ces conditions, un travailleur détaché n'est pas équivalent à un travailleur national. Néanmoins, les auteurs proposent un calcul estimatif qui montre que les détachements représentaient un emploi équivalent temps plein sur quatre dans le secteur de la construction en Belgique en 2015.

Source : De Wispelaere et Pacolet (2017[7]), The size and impact of intra-EU posting on the Belgian economy with a special focus on the construction sector, et Direction générale du travail (2017[5]), Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en France en 2016.

Résumé des résultats et remarques finales

Résumé des estimations

Le Tableau 3.6 présente la synthèse des estimations faites pour tous les sous-groupes de migrants temporaires étudiés dans ce chapitre. La contribution de ces derniers, en équivalent année pleine, en 2017, va de moins de 10 000 travailleurs en Estonie à près de 2 millions aux États-Unis. Dans 6 des 20 pays étudiés, la contribution des migrants temporaires à la population en emploi du pays d'accueil est de 2 % ou plus en équivalent année pleine, dans 6 d'entre eux, elle est inférieure à 1 %, et dans les 8 restants, elle est comprise entre 1 et 2 %.

C'est au Luxembourg que la contribution des migrants temporaires à la population en emploi née dans le pays est la plus élevée. Ils contribuent à hauteur de 65 % à la population en emploi du pays. Si l'on raisonne en termes d'équivalence, on compte 1.3 migrant temporaire occupant un emploi en équivalent année pleine pour deux actifs occupés résidant dans le pays. Le Luxembourg enregistre des résultats atypiques en raison de la forte proportion de travailleurs frontaliers de l'UE/AELE que compte sa main-d'œuvre. De même, les immigrés temporaires contribuent à hauteur de 9.2 % à la population en emploi (équivalent année pleine) en Suisse.

Dans tous les pays de l'UE/AELE, les migrants temporaires admis au titre de la libre circulation représentent 50 % ou plus de la contribution totale. Outre le Luxembourg et la Suisse, cette catégorie de migrants représente 88 % de la contribution des migrants temporaires en Belgique et 91 % en Allemagne.

La Nouvelle-Zélande, la Corée et Israël sont les trois pays non européens enregistrant les plus importantes contributions des migrants temporaires à la population en emploi : respectivement, 3.6%, 2.4% et 2.1 %, en équivalent année pleine.

Le Tableau 3.6 illustre également la contribution des migrants temporaires par catégorie (titulaires d'un permis vacances-travail, étudiants en mobilité internationale, etc.). Les migrants temporaires de travail représentent approximativement trois quarts de la contribution de l'ensemble des migrants temporaires dans tous les pays, hormis en Australie, au Canada et en Nouvelle-Zélande. Dans ces pays, les chiffres plus faibles des migrants de travail s'expliquent par la contribution plus importante des titulaires d'un permis vacances-travail (pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et par celle des étudiants en mobilité internationale (pour l'Australie et le Canada). La contribution des membres de la famille qui accompagnent la personne est limitée. Elle atteint au maximum 10 % de la contribution totale.

Tableau 3.6. Estimation de l'apport total des migrants temporaires, en équivalent année pleine, 2017

	Migrants de travail	Famille accompagnante	Vacanciers actifs	Étudiants en mobilité internationale	Migrants de travail	Étudiants en mobilité internationale	Nombre total de travailleurs en équivalent année pleine	Apport total à la population résidente en emploi	Part de tous les immigrés en emploi
					Libre circulation dans la zone UE/AELE				
	Pourcentages							Pourcentages	
Luxembourg	0.8	0.2		0.0	98.7	0.2	178 040	65.5	53.4
Suisse	2.2	0.2		0.6	95.7	1.3	428 490	9.2	22.1
Nouvelle-Zélande	54.7	10.4	24.1	10.7			92 330	3.6	12.7
Corée	97.6	0.0		2.3			632 710	2.4	45.7
Israël	100.0						80 150	2.1	8.7
Belgique	11.1	0.0	0.1	1.0	83.0	4.8	96 110	2.1	11.0
Chili	100.0						155 510	1.9	35.2
Australie	33.5	4.7	35.1	26.7			200 350	1.6	5.2
République tchèque	22.5	0.0	0.0	6.7	65.3	5.5	79 560	1.5	14.6
Irlande	16.1		3.5	6.8	71.4	2.2	31 850	1.5	6.9
Canada	55.7	6.8	8.5	28.9			240 430	1.3	5.8
États-Unis	81.3	9.3	1.8	7.6			1 960 630	1.3	7.3
Estonie							7 160	1.1	11.5
Allemagne	4.8			4.2	88.7	2.3	449 070	1.1	6.6
Suède	32.8	6.8	0.5	7.4	48.8	3.6	41 720	0.8	4.3
Japon	83.1	1.8	1.0	14.1			441 550	0.7	24.3
France	19.5	1.5	1.2	17.5	54.9	5.5	122 580	0.5	3.5
Grèce	27.6		0.0	0.9	71.5	0.0	16 180	0.4	5.0
Espagne	32.7	2.9		12.2	46.1	6.1	72 900	0.4	2.2
Mexique	90.8	9.2					72 820	0.1	23.7
Moyenne OCDE	45.6	3.8	6.9	9.2	72.4	3.2		5.0	15.5
Total OCDE	60.4	4.5	2.9	7.8	83.8	2.6	5 400 150	1.2	9.1

Source : Calculs du Secrétariat basés sur les données de l'OCDE sur les permis, Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat), Base de données UNESCO/OCDE/Eurostat (UOE) et *Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales*, https://doi.org/10.1787/data-00342-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994434

Tel qu'il a été dit au début du chapitre, les travaux publiés consacrés à l'incidence de l'immigration portent essentiellement sur les immigrés permanents. Pour mettre en perspective les estimations présentées dans le chapitre, la dernière colonne du Tableau 3.6 présente la part des migrants temporaires (équivalent année pleine) par rapport à l'ensemble des immigrés en emploi (temporaires et permanents). On part ici de l'hypothèse qu'aucun migrant temporaire n'est inclus dans la population résidente née à l'étranger, c'est pourquoi le pourcentage présenté est une estimation basse de la contribution des migrants temporaires à la population en emploi.

Les migrants temporaires représentent 46 % de tous les immigrés occupant un emploi (temporaires ou permanents) en Corée et 24 % au Japon. Au Chili et au Mexique, leur part est, respectivement, de 35 % et 24 %. En Nouvelle-Zélande, elle est de 13 %, tandis qu'elle oscille entre 5 et 7 % en Australie, au Canada et aux États-Unis. Au Luxembourg et en Suisse, ils représentent respectivement 53 % et 22 % de tous les immigrés en emploi. Cette importante contribution s'explique par les travailleurs frontaliers pouvant circuler librement, qui représentent la très grande majorité des migrants temporaires dans ces pays.

Conclusion

Les migrants temporaires constituent un groupe disparate. Certains participent à des programmes de migration de travail réglementés, d'autres émigrent pour poursuivre leurs études ou participer à des programmes d'échanges. Certains entrent dans le pays d'accueil tous les jours, d'autres y retournent régulièrement, et d'autres encore y vivent pendant plusieurs années.

Le présent chapitre avait pour objectif de fournir, pour la première fois, une estimation de la contribution, en équivalent année pleine, de l'ensemble des migrants temporaires à la population en emploi d'un sous-ensemble de pays de l'OCDE. Dans 6 pays membres sur 20, les migrants temporaires contribuent à hauteur de 2 % ou plus à la population en emploi du pays d'accueil.

Les recherches et les travaux consacrés à l'incidence de l'immigration sur le marché du travail portent traditionnellement sur les immigrés permanents. Les estimations présentées dans ce chapitre montrent, elles, que les migrants temporaires représentent une large part de tous les immigrés occupant un emploi dans plusieurs pays de l'OCDE. Ne pas en tenir compte revient donc à obtenir un tableau incomplet de l'impact de l'immigration dans les pays d'accueil. Pour aller au-delà de cet exercice de comptabilisation, il sera nécessaire d'approfondir la collecte et l'analyse des données sur les migrations temporaires.

Si les travaux universitaires publiés montrent généralement que l'incidence de l'immigration sur l'emploi et les salaires des travailleurs nés dans le pays est faible, cette question continue d'agiter le débat public. Ce paradoxe est dû au moins en partie au fait que les flux de migration temporaire font rarement l'objet d'études publiées, alors qu'ils sont souvent au centre des débats. Le fait de produire plus de données concernant l'impact des migrants temporaires – y compris les catégories atypiques – sur le marché du travail devrait contribuer à donner une image plus exacte de la réalité.

Notes

[1] Le nombre de permis initiaux délivrés ne correspond pas non plus au nombre d'entrées dans le pays d'accueil. En effet, si le titulaire d'un permis d'une autre catégorie, par exemple un visa étudiant, demande un permis de travail temporaire, il sera comptabilisé en tant que demandeur d'un permis initial.

[2] La Suisse n'a signé aucun accord bilatéral de vacances-travail. Dans quelques pays, le nombre de participants est trop faible pour apparaître dans le graphique, par exemple en Grèce ou en Estonie.

[3] Néanmoins, les membres de la famille des travailleurs immigrés temporaires demandent bien souvent un visa de visiteur temporaire. Cette catégorie de visa ne donne pas accès au marché du travail du pays d'accueil. Elle n'est donc pas incluse dans l'analyse.

[4] Le fait qu'une part importante des permis délivrés en 2017 permettent de séjourner potentiellement longtemps dans le pays d'accueil ne signifie pas que la plupart des catégories existantes de permis autorisent les longs séjours. En réalité, les catégories de permis qui autorisent des séjours plus longs sont aussi celles qui sont délivrées à la plupart des immigrés dans ces huit pays.

[5] Cette estimation de la durée du séjour dans le pays d'accueil n'est valable que si l'on atteint un équilibre stationnaire, c'est-à-dire si, pour une catégorie donnée de permis, le nombre d'entrées et de sorties est stable au fil des ans.

[6] En Corée, les entreprises de moins de 100 salariés peuvent demander un autre permis de 58 mois pour les travailleurs qui sont restés dans l'entreprise pendant la totalité des 58 premiers mois. Les travailleurs qui réussissent un test linguistique avancé peuvent également demander une deuxième période d'emploi en Corée.

[7] Les parts sont obtenues en divisant la colonne (4) par la colonne (6).

[8] Aucune estimation de la durée d'emploi n'est disponible pour les vacanciers actifs au Canada. Ces immigrés reçoivent un permis de travail ouvert et ne font l'objet d'aucune restriction sur le marché du travail canadien. En moyenne, ils pourraient travailler plus de quatre mois par an. Leur contribution à la population active occupée pourrait être supérieure à 0.15 mais elle ne pourrait pas dépasser 0.44.

[9] Si l'on regroupe toutes les données issues des enquêtes sur la population active des pays de l'UE/AELE, 27 % des étudiants en mobilité internationale originaires d'un pays de l'UE/AELE déclarent travailler parallèlement à leurs études, au rythme moyen de 17 heures par semaine. Des études récentes réalisées au Royaume-Uni montrent que 28 % seulement des étudiants en mobilité internationale ont exercé un emploi rémunéré (Office for National Statistics, 2018[36]).

Références

Altonji, J. et D. Card (1991), « The effects of immigration on the labor market outcomes of less-skilled natives », dans John M. Abowd and Richard B. Freeman (dir. pub.), *Immigration, Trade, and the Labor Market*, University of Chicago Press. [23]

Baker, B. (2016), *Population Estimates, March 2018 - Nonimmigrants Residing in the United States: Fiscal Year 2016*, Office of Immigration Statistics, United States Department of Homeland Security, https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/Nonimmigrant_Population%20Estimates_2016_0.pdf (consulté le 29 décembre 2018). [34]

Beerli, A. et G. Peri (2017), « The labor market effects of opening the border: Evidence from Switzerland », *KOF Working Papers*, n° 431, ETH Zurich, KOF Swiss Economic Institute, http://dx.doi.org/10.3929/ethz-b-000169157. [31]

Blau, F. et L. Kahn (2015), « Immigration and the Distribution of Incomes », dans *Handbook of the Economics of International Migration*, Elsevier, http://dx.doi.org/10.1016/b978-0-444-53768-3.00015-1. [38]

Borjas, G. (2013), « The analytics of the wage effect of immigration », *IZA Journal of Migration*, vol. 2/1, p. 22, http://dx.doi.org/10.1186/2193-9039-2-22. [15]

Borjas, G. et R. Freeman (1992), *Immigration and the Work Force: Economic Consequences for the United States and Source Areas*, University of Chicago Press. [8]

Brochu, P., T. Gross et C. Worswick (2016), « Temporary Foreign Workers and Firms: Theory and Canadian Evidence », *Canadian Labour Economics Forum Working Paper Series*, n° 6, https://clef.uwaterloo.ca/wp-content/uploads/2016/11/CLEF-006-2016-Fall-Brochu-Gross-Worswick.pdf (consulté le 24 janvier 2019). [27]

Card, D. (2001), « Immigrant Inflows, Native Outflows, and the Local Labor Market Impacts of Higher Immigration », *Journal of Labor Economics*, vol. 19/1, pp. 22-64, http://dx.doi.org/10.1086/209979. [9]

Card, D. (1990), « The Impact of the Mariel Boatlift on the Miami Labor Market », *ILR Review*, vol. 43/2, pp. 245-257, http://dx.doi.org/10.1177/001979399004300205. [21]

Card, D. et E. Lewis (2007), « The Diffusion of Mexican Immigrants During the 1990s: Explanations and Impacts », dans George J. Borjas (dir. pub.), *Mexican Immigration to the United States*, University of Chicago Press, http://www.nber.org/books/borj06-1 (consulté le 28 février 2018). [13]

Clemens, M., E. Lewis et H. Postel (2018), « Immigration Restrictions as Active Labor Market Policy: Evidence from the Mexican Bracero Exclusion », *American Economic Review*, vol. 108/6, pp. 1468-1487, http://dx.doi.org/10.1257/aer.20170765. [25]

Cortés, P. (2008), « The Effect of Low-Skilled Immigration on U.S. Prices: Evidence from CPI Data », *Journal of Political Economy*, vol. 116/3, pp. 381-422, http://dx.doi.org/10.1086/589756. [18]

Cortés, P. et J. Tessada (2011), « Low-Skilled Immigration and the Labor Supply of Highly Skilled Women », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 3, pp. 88-123, http://dx.doi.org/10.2307/41288640. [19]

De Wispelaere, F. et J. Pacolet (2018), *Posting of workers, Report on A1 Portable Documents issued in 2017*, https://www.etk.fi/wp-content/uploads/Komissio-tilastoraportti-Posting-of-workers-2017.pdf (consulté le 15 février 2019). [4]

De Wispelaere, F. et J. Pacolet (2017), « The size and impact of intra-EU posting on the Belgian economy With a special focus on the construction sector », KU Leuven HIVA , Leuven, http://www.hiva.beD/2017/4718/009-ISBN9789055506248 (consulté le 13 novembre 2018). [7]

Direction générale du travail (2017), *Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en France en 2016*, Direction générale du travail, Ministère du Travail, République Française, https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/prestations_de_services_internationales_2016__doc.pdf (consulté le 13 novembre 2018). [5]

Direction générale du travail (2016), *Analyse des déclarations de détachement des entreprises prestataires de services en France en 2015*, Direction générale du travail, Ministère du Travail, République Française, https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/prestations_de_services_internationales_2015_-_valide.pdf (consulté le 13 novembre 2018). [6]

Doran, K., A. Gelber et A. Isen (2015), « The Effects of High-Skilled Immigration Policy on Firms: Evidence from Visa Lotteries », *NBER Working Papers*, n° 20668, National Bureau of Economic Research, Cambridge, https://www.nber.org/papers/w20668 (consulté le 11 mars 2019). [28]

Dustmann, C., A. Glitz et T. Frattini (2008), « The labour market impact of immigration », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24/3, pp. 477-494, http://dx.doi.org/10.1093/oxrep/grn024. [39]

Dustmann, C., U. Schönberg et J. Stuhler (2016), « Labor Supply Shocks, Native Wages, and The Adjustment of Local Employment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 132/1, p. qjw032, http://dx.doi.org/10.1093/qje/qjw032. [32]

Foged, M. et G. Peri (2016), « Immigrants' Effect on Native Workers: New Analysis on Longitudinal Data », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 8/2, pp. 1-34, http://dx.doi.org/10.1257/app.20150114. [11]

González, L. et F. Ortega (2011), « How do very open economies adjust to large immigration flows? Evidence from Spanish regions », *Labour Economics*, vol. 18/1, pp. 57-70, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2010.06.001. [14]

Hong, G. et J. McLaren (2015), « Are Immigrants a Shot in the Arm for the Local Economy? », *NBER Working Papers*, n° No. 21123, National Bureau of Economic Research, Cambridge, MA, http://dx.doi.org/10.3386/w21123. [17]

Hunt, J. (1992), « The Impact of the 1962 Repatriates from Algeria on the French Labor Market », *ILR Review*, vol. 45/3, pp. 556-572, http://dx.doi.org/10.1177/001979399204500310. [22]

Hunt, J. et B. Xie (2019), « How Restricted is the Job Mobility of Skilled Temporary Work Visa Holders? », *Journal of Policy Analysis and Management*, vol. 38/1, pp. 41-64, http://dx.doi.org/10.1002/pam.22110. [26]

Lee, K. (2016), *Policy for utilization of foreign labor force: Policy direction of foreign manpower in the age of low birthrate and aging society*, Ministère coréen de l'Emploi et du Travail. [30]

Lemaître, G. et al. (2007), « Standardised statistics on immigrant inflows: Results, sources and methods », https://www.oecd.org/els/mig/38832099.pdf (consulté le 26 avril 2018). [3]

Lewis, E. (2004), « Local, Open Economies Within the U.S.: How Do Industries Respond to Immigration? », *SSRN Electronic Journal*, http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.494884. [12]

Mayda, A. et al. (2018), « The effect of the H-1B quota on the employment and selection of foreign-born labor », *European Economic Review*, vol. 108, pp. 105-128, http://dx.doi.org/10.1016/J.EUROECOREV.2018.06.010. [24]

Merwood, P. (2013), *Labour Market Outcomes of Recent Migrants to New Zealand*, Ministry of Business, Innovation and Employment, Wellington, https://thehub.sia.govt.nz/resources/labour-market-outcomes-of-recent-migrants-to-new-zealand/ (consulté le 20 août 2019). [35]

Ministry of Business, Innovation and Entrepreneurship (2018), *Impact of Temporary Migration on Employment and Earnings of New Zealanders*, Ministry of Business, Innovation & employment, http://www.mbie.govt.nz/publications- (consulté le 12 novembre 2018). [29]

OCDE (2019), *Recruiting Immigrant Workers: Korea 2019*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264307872-en. [1]

OCDE (2018), *Perspectives des migrations internationales 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2018-fr. [20]

OCDE (2014), *Recruiting Immigrant Workers: New Zealand 2014*, Recruiting Immigrant Workers, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264215658-en. [2]

Office for National Statistics (2018), *Response to the Migration Advisory Committee's consultation on international students*, https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/populationandmigration/internationalmigration/articles/responsetothemigrationadvisorycommitteesconsultationoninternationalstudents/2018-02-02 (consulté le 23 mai 2019). [36]

Olney, W. (2015), « Remittances and the Wage Impact of Immigration », *Journal of Human Resources*, vol. 50/3, pp. 694-727, http://dx.doi.org/10.3368/jhr.50.3.694. [16]

Peri, G. (2016), « Immigrants, Productivity, and Labor Markets », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 30/4, pp. 3-30, http://dx.doi.org/10.1257/jep.30.4.3. [37]

Peri, G. et C. Sparber (2009), « Task Specialization, Immigration, and Wages », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 1/3, pp. 135-169, http://dx.doi.org/10.1257/app.1.3.135. [10]

Tan, Y. et al. (2009), *Evaluation of Australia's Working Holiday Maker (WHM) program*, Australian Department of Immigration and Citizenship, https://hekyll.services.adelaide.edu.au/dspace/handle/2440/71101 (consulté le 23 mai 2018). [33]

Annexe 3.A. L'effet des migrations temporaires sur le marché du travail

Examen succinct des travaux antérieurs consacrés à l'incidence de l'immigration sur le marché du travail du pays d'accueil

Rares sont les sujets abordés dans les publications économiques qui suscitent un débat aussi animé dans les milieux universitaires et politiques que l'impact économique de l'immigration. Cette section propose un aperçu des problématiques traitées dans les études existantes, pour mettre ensuite l'accent sur la nécessité d'analyser séparément l'impact des migrations temporaires et celui de l'immigration permanente[1].

La littérature économique consacrée à l'incidence de l'immigration sur le marché du travail du pays d'accueil étudie comment l'évolution des niveaux d'immigration influe sur les résultats des personnes nées dans le pays, et principalement sur leurs salaires mais aussi sur leur taux d'emploi ou leur taux d'activité, voire leurs choix d'orientation scolaire et professionnelle.

S'il est tentant d'appliquer un cadre simple fondé sur l'offre et la demande, selon lequel une hausse de l'immigration aurait pour effet de diminuer le salaire des personnes nées dans le pays et de les priver de leurs emplois, un consensus se dégage des travaux universitaires publiés, selon lequel l'impact global de l'immigration sur les salaires des personnes nées dans le pays est, au plus, modeste[2].

Une autre question se pose donc, qui porte sur l'intégration des immigrés dans l'économie locale à moyen et long termes. Différents mécanismes d'ajustement ont été étudiés. Tout d'abord, une hausse de l'immigration vers une région peut être compensée par des départs personnes nées dans le pays (Borjas et Freeman, 1992[8] ; Card, 2001[9]). Ensuite, les personnes nées dans le pays peuvent choisir d'exercer d'autres professions, comme des métiers moins manuels ou davantage axés sur la communication (Peri et Sparber, 2009[10] ; Foged et Peri, 2016[11]). Par ailleurs, les secteurs d'activité réagissent à la hausse de l'immigration en adaptant leurs processus de production afin d'intégrer le type de main-d'œuvre dont l'offre est importante. Selon des recherches réalisées aux États-Unis (Lewis, 2004[12] ; Card et Lewis, 2007[13]) et en Espagne (González et Ortega, 2011[14]), les entreprises n'investissent pas dans des processus à forte intensité de capital lorsqu'il existe une offre abondante de main-d'œuvre non qualifiée.

La plupart des craintes exprimées à l'égard des retombées de l'immigration sur le marché du travail du pays d'accueil mettent l'accent sur les effets négatifs potentiels de l'accroissement de la concurrence sur les salaires et les suppressions d'emplois. Toutefois, l'immigration a aussi un effet d'équilibrage positif sur la demande de main-d'œuvre née dans le pays. L'impact de l'immigration, qu'elle soit permanente ou temporaire, sur le marché du travail du pays d'accueil dépend de sa capacité à accroître la base de consommateurs. Or, cela dépend du niveau de revenu des immigrés mais aussi de leurs habitudes de consommation, et des envois de fonds qu'ils effectuent vers l'étranger. Des données empiriques récentes font ressortir un effet positif important de l'immigration par le biais de la consommation, ainsi qu'un effet sur les salaires des personnes nées dans le

pays plus marqué dans les secteurs non exportateurs, qui sont plus dépendants de la consommation intérieure (Borjas, 2013[15] ; Olney, 2015[16] ; Hong et McLaren, 2015[17]).

Un autre effet d'équilibre général qui dépasse le seul marché du travail concerne l'impact de l'immigration sur les prix. Des recherches réalisées pour les États-Unis montrent que l'immigration de personnes peu qualifiées a eu pour conséquence de faire baisser les prix des services non exportables, comme les services de jardinage ou de ménage, dans lesquels les immigrés sont surreprésentés (Cortés, 2008[18]). Cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'heures de travail marchand, une baisse du temps consacré aux tâches ménagères et une hausse des dépenses allouées à l'entretien de la maison par les femmes nées dans le pays situées au sommet de l'échelle des revenus (Cortés et Tessada, 2011[19]).

Pourquoi étudier l'impact spécifique des migrations temporaires sur le marché du travail du pays d'accueil ?

Dans les travaux de recherche publiés, de nombreuses estimations empiriques s'appuient sur des immigrés permanents, ou ne font pas la distinction entre immigrés temporaires et permanents. La question est donc de déterminer dans quelle mesure les résultats de ces travaux rendent pleinement compte des conséquences des migrations temporaires.

La présente section recense quatre raisons pour lesquelles l'incidence des migrations temporaires sur le marché du travail pourrait différer de celle des migrations à titre permanent. L'Encadré d'annexe 3.A.1 examine les problématiques de méthodologie relatives à l'estimation de l'effet des migrations de travail temporaires au moyen des techniques traditionnellement utilisées dans le contexte de l'immigration permanente.

Tout d'abord, la composition des flux de migrations diffère selon qu'il s'agit de migrations permanentes ou de migrations temporaires. En effet, près de la moitié des immigrés permanents arrivés dans les pays de l'OCDE en 2016 étaient des membres de la famille ou des immigrés humanitaires, tandis que les migrations de travail ne représentaient que 9 % des flux d'entrées (OCDE, 2018[20]). À titre de comparaison, les migrations de travail constituent la principale catégorie de migrations temporaires. C'est pourquoi à niveau équivalent, les entrées d'immigrés temporaires sont susceptibles d'entraîner une hausse du taux d'activité plus importante que les entrées d'immigrés permanents. À l'inverse, les migrations temporaires peuvent être limitées à moins d'un an, ce qui aboutit à des migrations moins importantes en équivalent année pleine que pour les migrations permanentes.

Ensuite, les programmes d'immigration de travail temporaire sont conçus de manière à limiter leur incidence sur le marché du travail du pays d'accueil. Nombre de programmes de ce type, ciblés notamment sur les travailleurs saisonniers ou les aidants, visent à remédier à des pénuries de main-d'œuvre constatées sur le marché du travail visé tout en s'assurant que les migrants temporaires de travail ne prennent pas la place de travailleurs nés dans le pays disponibles. Les pays de l'OCDE ont généralement recours à certains instruments, comme l'appréciation de la situation de l'emploi ou les quotas, pour contrôler l'impact des migrations temporaires de travail. C'est pour cette raison que la concurrence générée par ces programmes d'immigration de travail temporaire sur le marché du travail devrait être nulle.

Par ailleurs, les programmes de migrations temporaires qui ne sont pas liés à l'emploi imposent des restrictions quant à l'accès des participants au marché du travail du pays d'accueil, ce qui limite leurs conséquences potentielles sur les travailleurs nés dans le pays. Par exemple, les étudiants en mobilité internationale ne peuvent pas travailler au-delà d'un

certain nombre d'heures, la durée de séjour des vacanciers actifs est limitée et les membres de la famille accompagnant les migrants temporaires ne sont parfois pas autorisés à travailler dans le pays d'accueil.

De surcroît, les migrants temporaires se concentrent généralement dans certains secteurs d'activité. Pour les programmes d'immigration temporaire de travail liés à la demande, cette concentration sectorielle est dans l'ordre des choses puisqu'ils sont précisément conçus pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre. Néanmoins, une concentration de migrants temporaires dans certains secteurs a aussi été observée pour des types de migrations non liées à l'emploi, comme les étudiants en mobilité internationale ou les vacanciers actifs. Compte tenu de la concentration des migrants temporaires dans certains secteurs, leur impact sur les personnes nées dans le pays travaillant dans ces mêmes secteurs pourrait être supérieur à celui des immigrés à titre permanent.

Enfin, les effets indirects de l'immigration sur le marché du travail du pays d'accueil sont susceptibles de varier selon que l'on considère les immigrés temporaires ou les immigrés permanents. Ainsi, les immigrés temporaires ont un comportement économique particulier en termes de choix de profession, d'investissement dans le capital humain, de consommation et d'épargne. Ils peuvent ainsi choisir d'épargner et d'envoyer des fonds plus importants dans leur pays d'origine ; ils sont en outre susceptibles de consommer moins dans leur pays d'accueil et d'investir moins dans le capital humain spécifique au pays d'accueil. Ces choix influent sur la demande et l'offre de main-d'œuvre née dans le pays, par le biais d'un effet d'équilibre général qui laisse penser que l'effet d'équilibre des immigrés temporaires pourrait se révéler très différent de celui des immigrés permanents.

Encadré d'annexe 3.A.1. Modéliser l'impact de l'immigration temporaire et permanente

L'une des caractéristiques des migrants temporaires de travail est qu'ils émigrent pour occuper des emplois spécifiques dans le pays d'accueil. C'est pourquoi le cadre empirique couramment utilisé pour estimer l'impact de l'immigration n'est pas applicable ici.

En règle générale, l'immigration permanente est modélisée comme un choc exogène sur l'offre de main-d'œuvre. Cela pose un problème particulier pour les travaux de recherche empirique qui doivent déterminer l'impact de l'immigration étant donné qu'il existe une relation d'endogénéité entre le choix du lieu d'immigration et la situation du marché du travail local.

Pour qu'elles soient crédibles, les estimations doivent donc permettre de déterminer les fluctuations des niveaux d'immigration qui sont exogènes à la situation du marché du travail local. Une série de travaux s'appuient à ce titre sur des évènements exogènes, comme l'exode de Mariel depuis Cuba en 1980 (Card, 1990[21]) ou le rapatriement des Français d'Algérie en France en 1962 (Hunt, 1992[22]), pour déterminer l'impact de l'immigration. D'autres travaux ont recours à des techniques fondées sur des variables instrumentales afin d'isoler les facteurs exogènes dans le choix du lieu d'immigration, comme les immigrations antérieures (Altonji et Card, 1991[23]).

Ces stratégies empiriques ne peuvent pas être appliquées aux migrations temporaires de travail, dans la mesure où les flux migratoires sont par nature endogènes à la situation du marché du travail dans le pays d'accueil.[1] L'étude des migrations temporaires de travail devrait donc plutôt s'appuyer sur l'analyse de l'évolution des politiques d'immigration,

comme l'ont fait certains auteurs récemment, notamment Mayda et al. (2018[24]) ou Clemens, Lewis et Postel (2018[25]).

Un deuxième problème d'ordre méthodologique se pose, à savoir que certains migrants temporaires de travail ne bénéficient que d'un accès restreint au marché du travail de leur pays d'accueil, au sens où ils sont rattachés à un seul employeur, un seul secteur ou une seule région. La plupart des travaux publiés sur l'impact de l'immigration s'appuient sur des modèles économiques dans lesquels les marchés du travail sont en situation de concurrence parfaite. Or le fait que les travailleurs immigrés soient limités dans leur accès au marché du travail implique qu'il n'est pas justifié de retenir l'hypothèse d'une situation de parfaite concurrence sur le marché du travail.[2] Les contraintes propres aux migrants temporaires de travail doivent plutôt être prises en compte dans l'analyse, comme c'est le cas dans certains travaux récents tels que ceux de Hunt et Xie (2019[26]) ou de Brochu, Gross et Worswick (2016[27]).

1. Ce problème concerne aussi les migrations de travail permanentes liées à la demande et n'est pas abordé dans les travaux déjà publiés dans ce domaine.
2. Certains travaux se concentrent sur les écarts par rapport à la concurrence parfaite, comme l'incidence du salaire minimum au regard de l'impact de l'immigration. Toutefois, ces restrictions touchent à la fois les immigrés et les personnes nées dans le pays sur le marché du travail. Ce qu'il faut retenir ici c'est que les immigrés temporaires n'ont pas accès au même marché du travail que les personnes nées dans le pays.

Études sur l'impact des migrations temporaires

Rares sont les travaux consacrés à l'impact de l'immigration qui s'intéressent plus particulièrement aux migrations temporaires. La présente section examine quelques travaux disponibles dans les pays de l'OCDE, en s'attachant dans un premier temps aux recherches qui estiment l'effet de programmes de migrations temporaires, puis à celles qui analysent l'impact de catégories de migrants temporaires spécifiques.

Études basées sur des programmes de migration spécifiques

Bien qu'il existe de nombreux programmes de migration temporaire de travail, les évaluations de leur incidence sur les salaires et les débouchés professionnels des personnes nées dans le pays sont peu fréquentes. Certaines études existent néanmoins.

De nombreux pays de l'OCDE ont mis en place des programmes de travail agricole saisonnier. Clemens, Lewis et Postel (2018[25]) ont réalisé une évaluation rigoureuse de l'impact du programme Bracero aux États-Unis sur les salaires des personnes nées dans le pays. Lancé au milieu des années 1940, ce programme a permis aux États-Unis de faire venir jusqu'à près de 500 000 travailleurs saisonniers mexicains. Il a été supprimé en 1964, afin d'améliorer la situation des travailleurs agricoles américains sur le marché du travail. Clemens, Lewis et Postel (2018[25]) s'appuient sur une estimation fondée sur la méthode des doubles différences pour montrer que la suppression de ce programme n'a pas eu pour effet de faire augmenter les salaires ou le taux d'emploi des travailleurs agricoles nationaux dans les États les plus touchés par l'exclusion des travailleurs migrants entrant dans le cadre du programme Bracero par rapport aux autres États. Ils proposent un modèle qui corrobore ces résultats, fondé sur la coexistence de différentes technologies de production : une technologie traditionnelle (davantage gourmande en main-d'œuvre) et une technologie plus pointue (avec une utilisation relativement plus importante des terres). Le salaire du travailleur agricole est le même quelle que soit la technologie de production, dans la mesure où les deux types de technologies coexistent dans le « cône de diversification », ce qui

signifie que le produit marginal du travail est le même. La contraction de l'offre de main-d'œuvre provoquée par l'arrêt du programme a conduit certaines entreprises à basculer vers la technologie de pointe, mais cela ne change ni le rapport terres/main-d'œuvre de chaque technologie, ni le produit marginal du travail.

S'agissant des programmes de migration temporaire de travailleurs hautement qualifiés, plusieurs études portent sur le programme H-1B aux États-Unis. Ainsi, Mayda et al. (2018[24]) montrent qu'après une révision à la baisse du plafond appliqué au programme H-1B en 2004, le taux d'emploi des migrants a baissé, alors que celui de leurs homologues nés dans le pays dans les entreprises concernées est resté inchangé, ce qui témoigne d'une faible substituabilité entre les travailleurs affiliés au programme H-1B et les travailleurs nés dans le pays. Doran, Gelber et Isen (2015[28]) s'appuient quant à eux sur le caractère aléatoire inhérent au système de loterie du programme H-1B pour démontrer qu'en 2006/07, les visas supplémentaires décrochés au titre du programme H-1B n'ont entraîné qu'une hausse modérée de l'emploi. Selon les auteurs, les travailleurs détenteurs de visas H-1B ont donc remplacé des travailleurs nés dans le pays.

Une étude du Ministère des Entreprises, de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat en Nouvelle-Zélande montre que l'immigration temporaire a un effet globalement limité sur les embauches et les salaires des personnes nées dans le pays dans les différents secteurs d'activité et les différentes régions du pays (Ministry of Business, Innovation and Entrepreneurship, 2018[29]). Toutefois, cette étude n'évalue pas les différents programmes de migration temporaire existants. Néanmoins, elle propose certains résultats ventilés par catégorie de visa, notamment en ce qui concerne les visas Essential Skills, qui représentent le plus important programme de migrations temporaires liées à la demande en Nouvelle-Zélande. On estime qu'une hausse des migrations temporaires par l'intermédiaire de ce programme n'a qu'un effet négatif limité sur l'embauche de travailleurs nés dans le pays.

Dans son étude, Lee (2016[30]) évalue l'effet du système des permis de travail mis en place en Corée au regard de plusieurs résultats sur le front de l'emploi entre 2004 et 2013, et met en évidence de faibles effets négatifs sur les salaires des personnes nées dans le pays. Ainsi, une hausse de 1 % de la part de travailleurs étrangers est associée à une baisse des salaires des travailleurs coréens comprise entre 0.2 et 1.1 %. Malheureusement, cet effet n'est pas estimé séparément pour les deux principales catégories de visas délivrés au titre du système de permis de travail coréen : à savoir les visas E-9 et les visas H-2. Les détenteurs de visas E-9 sont recrutés pour pourvoir des emplois ayant fait l'objet d'un examen de la situation du marché du travail et sont donc soumis à des restrictions sur le marché du travail, alors que les détenteurs de visas H-2 ont un accès illimité au marché du travail coréen.

Études relatives à différentes catégories de migrants temporaires

En règle générale, les migrants temporaires envoient dans leur pays d'origine une plus grande partie de leurs revenus que ne le font les immigrés permanents. Au vu de cette consommation plus limitée dans le pays d'accueil, tout effet positif de l'immigration sur la demande de main-d'œuvre née dans le pays, du fait de l'accroissement de la consommation, devrait être plus faible dans le cas des migrations temporaires.

Les travailleurs frontaliers constituent un cas extrême quant à l'incidence de la mobilité de la main-d'œuvre sur la demande de biens et de services dans le pays d'accueil. S'ils travaillent dans le pays d'accueil, les travailleurs frontaliers vivent et consomment dans leur pays d'origine. C'est pourquoi il s'agit de la catégorie de migrants temporaires dont l'impact sur la situation des personnes nées dans le pays sur le marché du travail devrait

être le plus négatif. Or des recherches menées récemment en s'appuyant sur les travailleurs frontaliers pour estimer l'impact de l'immigration sur la situation professionnelle des personnes nées dans le pays aboutissent à des conclusions en demi-teinte. D'un côté, Beerli et Peri (2017[31]) étudient l'incidence des travailleurs frontaliers en Suisse en s'appuyant sur la variation de la date de libéralisation de l'accès au marché du travail suisse aux travailleurs des pays voisins, et ne révèlent aucune incidence négative sur les salaires des personnes nées dans le pays. De l'autre, Dustmann, Schönberg et Stuhler (2016[32]) estiment l'impact de l'immigration sur les salaires en s'appuyant sur les entrées de travailleurs frontaliers en Allemagne au niveau de la frontière avec la République tchèque, et mettent en évidence des effets négatifs plus marqués sur les salaires et l'emploi des personnes nées dans le pays. Les auteurs considèrent que cela tient au fait que ces migrants sont des travailleurs frontaliers qui ne vivent ni ne consomment en Allemagne, d'où une hausse moins prononcée de la demande provoquée par l'immigration. Une autre raison possible à l'effet négatif plus marqué en Allemagne est que le choc provoqué sur l'offre de main-d'œuvre pourrait avoir été considéré comme temporaire par les entreprises, qui n'ont pas choisi de procéder à des investissements en capital pour faire face à la hausse des migrations temporaires.

En revanche, les vacanciers actifs devraient avoir un effet plus positif sur la demande dans le pays d'accueil. Étant donné que la principale motivation de leur venue dans le pays étranger est liée à la consommation, les vacanciers actifs sont susceptibles de dépenser davantage que ne le font les autres immigrés temporaires. Résultat : leur effet sur le nombre total de créations d'emplois devrait être plus positif. Des études réalisées sur la Nouvelle-Zélande (examen du programme destiné aux vacanciers actifs mené en 2004 – *Workforce Group 2004*) et l'Australie (Tan et al., 2009[33]) estiment que chaque vacancier actif crée en moyenne 0.2 et 0.06 emploi respectivement.

Annexe 3.B. Méthode d'estimation

Estimation de la contribution des migrants temporaires à partir des données de l'OCDE sur les permis

Le but de l'exercice est de déduire du nombre des permis délivrés et des permis en cours de validité la contribution que les migrants temporaires apportent, en année pleine, à la population pourvue d'un emploi dans le pays d'accueil. Cette estimation est établie pour l'année 2017 en séparant les travailleurs des autres migrants temporaires. La distinction se justifie par le fait que les premiers travaillent pratiquement tout le temps qu'ils restent dans le pays d'accueil, quand les seconds n'exerceront une telle activité au cours de leur séjour que si tel est leur choix, et pour la durée de leur choix.

Estimer la contribution des migrants temporaires de travail

Il faudrait idéalement connaître le nombre de journées de travail effectuées par chaque migrant temporaire ayant séjourné un jour au moins dans le pays d'accueil au cours d'une année civile donnée. La contribution en année pleine des migrants temporaires de travail équivaudrait alors à la somme de leurs journées travaillées durant l'année en question.

Il n'existe malheureusement aucun ensemble de données transnationales qui puisse offrir un tel niveau de détails. L'estimation fournie dans le présent chapitre a été établie à l'aide de renseignements sur les permis délivrés aux migrants temporaires par les pays de l'OCDE, renseignements qui ont été réunis spécialement à cet effet. Encadré 3.1 fournit une description de l'ensemble de données transversales ainsi constitué et est à ce jour le plus complet qui existe en la matière.

Au niveau national cependant, quelques pays utilisent des données issues d'autres sources – informations sur les entrées et sorties du territoire, renseignements administratifs, par exemple – pour apprécier l'importance de la population de migrants temporaires. C'est ainsi qu'aux États-Unis, le Département de la sécurité du territoire publie des estimations du nombre moyen de migrants temporaires présents quotidiennement sur le sol américain au cours d'une année, estimations qu'il établit en se fondant sur les mouvements de personnes enregistrés dans les deux sens aux frontières du pays.

L'estimation présentée dans ce chapitre repose sur le nombre de permis valides à la fin de l'année (au 31 décembre dans la plupart des pays, ou au 30 juin pour certains) considéré comme une valeur approchée de la contribution apportée sur une année pleine par les migrants temporaires de travail. On part du principe que l'effectif de ces travailleurs est stable tout au long de l'année.

Bien qu'elle semble fortement valable, cette hypothèse n'en est pas moins tout à fait plausible vis-à-vis d'une bonne partie des programmes de migration temporaire en place dans les pays de l'OCDE, en particulier lorsque la durée de validité des permis délivrés est supérieure à un an. Plusieurs pays de surcroît ont communiqué le nombre de permis en

cours de validité à différents moments de l'année (au 30 juin et au 31 décembre, par exemple), permettant de vérifier la solidité de l'hypothèse.

Encadré d'annexe 3.B.1. L'estimation de la population non immigrante aux États-Unis

Aux États-Unis comme dans d'autres pays de l'OCDE, il n'existe aucune mesure directe, ni aucune enquête nationale représentative, susceptible de se prêter immédiatement à une estimation ou à un dénombrement de la population non immigrante, autrement dit des étrangers en séjour temporaire sur le territoire. Pour pallier ce défaut, le Département de la sécurité du territoire (DHS, *Department of Homeland Security*) a conçu un modèle statistique permettant d'établir une telle estimation.

Le modèle repose sur la construction de tableaux d'effectifs par durée de séjour et par motif d'admission et nationalité. Ces tableaux sont construits en rapprochant les départs des États-Unis au cours d'une année civile des entrées enregistrées au cours des dix années précédentes. Les estimations de la durée de séjour ainsi obtenues sont appliquées à l'ensemble des arrivées de visiteurs sur le territoire national au cours de la même décennie pour évaluer la probabilité qu'un individu séjourne dans le pays pendant un nombre minimum de jours compte tenu de sa nationalité et du motif de son admission sur le territoire. La somme des probabilités calculées pour chaque jour et chaque non-immigrant entré sur le territoire donne une estimation du nombre total de jours que ces personnes ont passés aux États-Unis pendant une année civile donnée. Ce total est ensuite divisé par 365 pour donner l'effectif moyen de l'année considérée.

Le DHS estime que 2.3 millions de non-immigrants ont séjourné aux États-Unis en 2016, dont 1.1 million de travailleurs temporaires, 870 000 étudiants, 240 000 participants à un programme d'échanges et 90 000 diplomates et autres représentants (Baker, 2016[34]). Les personnes à charge sont comptabilisées dans chacune de ces catégories. Sont exclus des estimations les séjours d'une durée inférieure à deux mois ainsi que les personnes « de passage », autrement dit les personnes qui sont entrées dans le pays sept fois ou plus au cours de l'année.

Le modèle statistique employé par le DHS permet de contourner l'un des inconvénients que présente l'utilisation des données sur les permis pour établir une estimation de la population de migrants temporaires, à savoir que l'existence d'un permis en cours de validité ne signifie pas pour autant que son détenteur est toujours présent sur le territoire du pays d'accueil, ni même qu'il s'y soit jamais rendu.

L'estimation produite dans le présent chapitre diffère de celle établie par le DHS en ceci qu'elle concerne au premier chef la contribution des migrants temporaires au marché du travail. Le DHS quant à lui englobe indifféremment dans son estimation tous les immigrés résidant aux États-Unis, qu'ils soient autorisés ou non à exercer une activité professionnelle.

Source : Baker (2016) *Population Estimates, March 2018 - Nonimmigrants Residing in the United States: Fiscal Year 2016*, Bureau des statistiques migratoires, Département de la sécurité du territoire (*Office of Immigration Statistics, United States Department of Homeland Security*).

L'utilisation des données sur les permis en cours de validité peut conduire à sous-estimer dans certains cas la contribution des migrants temporaires, notamment celle des travailleurs saisonniers. En effet, les permis de travail saisonnier étant délivrés en règle générale pour

une durée inférieure à un an, il est peu probable qu'ils soient encore valides à la fin de l'année civile. L'estimation se fonde alors sur le nombre de titres délivrés et non pas sur le nombre de permis en cours de validité, la durée de séjour autorisée étant supposée égale au maximum prévu par la réglementation en vigueur. L'Encadré 3.3 fournit, à titre d'exemple, une estimation de la contribution des travailleurs saisonniers en Suède.

Quelques pays n'ont pas communiqué d'informations sur la quantité de permis en cours de validité. Dans ce cas, c'est la contribution potentielle des migrants temporaires de travail qui est estimée, sur la base de la durée de séjour autorisée et du nombre de permis délivrés. Il ressort des statistiques descriptives produites dans la Section 3.1 que les migrants temporaires ne séjournent généralement pas dans le pays d'accueil aussi longtemps que leur permis les y autorise. Lorsque la durée de séjour autorisée ne peut excéder une année, la marge d'erreur est relativement réduite. Il arrive cependant que les permis aient une durée de validité supérieure, auquel cas la marge d'erreur pourrait être sensiblement plus importante. C'est le cas des visas H–1B et L-1, qui peuvent autoriser des séjours allant jusqu'à six ans sur le territoire des États-Unis. La contribution potentielle estimée est dans ces cas-là corrigée par un coefficient, dont la valeur (0.55) a été déterminée en comparant entre elles la durée de séjour potentielle et la durée de séjour estimée dans d'autres pays.

Enfin, les migrants temporaires de travail sont réputés être occupés à temps complet pendant toute la durée de leur séjour dans le pays d'accueil. L'hypothèse n'a rien de déraisonnable dans la mesure où c'est d'abord pour y travailler que ces personnes sont entrées sur son territoire.

Estimer la contribution des autres migrants temporaires autorisés à travailler

À la différence des migrants temporaires de travail, les autres migrants temporaires peuvent séjourner dans le pays d'accueil sans y exercer un emploi. Ils disposent du droit de travailler mais restent libres d'exercer ou non ce droit.

La contribution des autres migrants temporaires est exprimée de deux manières. Premièrement, l'effectif total de migrants temporaires autorisés à travailler est estimé en proportion de la population résidente en âge de travailler. Deuxièmement, une estimation en année pleine du nombre de migrants temporaires occupant un emploi dans le pays d'accueil est exprimée en proportion de la population résidente en emploi, comme on l'a fait pour les migrants temporaires de travail.

Pour connaître approximativement le nombre de migrants temporaires ayant le droit de travailler dans le pays d'accueil et savoir combien, parmi eux, travaillent effectivement, certaines hypothèses doivent être posées en fonction de la catégorie de migration. Les principales catégories considérées aux fins de l'analyse sont les migrants indirectement titulaires d'un permis les autorisant à travailler – autrement dit les personnes à charge des migrants temporaires de travail ou des étudiants en mobilité internationale –, les titulaires d'un permis vacances-travail (ou vacanciers actifs) et les étudiants en mobilité internationale.

Hypothèses faites pour estimer la contribution des personnes à charge

Quelques pays de l'OCDE délivrent un permis spécifique aux personnes à la charge du requérant principal en fonction du type de permis accordé à celui-ci tandis que les autres délivrent à toutes le même permis. Dans ce dernier cas, l'estimation est faite en partant du principe que tous les requérants principaux, quel que soit leur permis, ont la même propension à parrainer des personnes à charge.

L'estimation faite pour les personnes à charge suit celle à laquelle il a été procédé pour les titulaires de permis qu'elles accompagnent, sachant que la durée de séjour des uns est identique à celle des autres. Quelques ajustements se révèlent néanmoins nécessaires.

Signalons en premier lieu que le même permis sera parfois délivré aux conjoints ou partenaires des requérants principaux et à leurs enfants. Il s'ensuit que tous ne feront pas partie de la population en âge de travailler. En l'absence d'informations sur la répartition par classe d'âge des personnes à charge, il est considéré, aux fins de l'estimation, que 50 % d'entre elles appartiennent à cette catégorie.

Notons, en second lieu, qu'aucun renseignement n'est disponible à l'échelle internationale qui permette de savoir quelle est la proportion de personnes à charge exerçant un emploi ni pendant combien de temps ces personnes travaillent. Il est admis que 50 % de celles qui sont en âge de travailler ont effectivement un emploi. Il est supposé par ailleurs qu'elles exercent toutes cet emploi à temps plein et pendant toute la durée de leur séjour dans le pays d'accueil.

Hypothèses faites pour estimer la contribution des titulaires d'un permis vacances-travail

On part de l'hypothèse que les vacanciers actifs séjournent dans le pays d'accueil aussi longtemps que leur permis les y autorise. Leur effectif sur le territoire du pays d'accueil une année donnée est présumé égal au nombre de permis délivrés, ajusté de la durée de séjour autorisée. Nonobstant les accords bilatéraux conclus, il est considéré par commodité que la durée exacte de séjour dans un pays donné est la même – en règle générale une année – pour tous, quelle que soit leur nationalité. Seul le Canada fait exception, les permis vacances-travail y étant valables deux ans. En l'occurrence, c'est le nombre des permis en cours de validité et non celui des permis délivrés qui est pris en considération.

Les vacanciers actifs se rendent à l'étranger en premier lieu par désir de découvrir une autre culture si bien qu'ils ne travaillent généralement pas à plein temps pendant toute la durée de leur séjour. La contribution de cette catégorie de personnes à l'emploi dans le pays hôte est estimée sur la base de quatre mois de travail à temps plein, soit le tiers du séjour ordinairement autorisé. Cette hypothèse repose elle-même sur des estimations concernant l'Australie et la Nouvelle-Zélande. En ce qui concerne l'Australie, Tan et al. (2009[33]), parviennent à la conclusion que 69 % des titulaires d'un permis vacances-travail travaillent au cours de leur séjour, pour une durée moyenne de 120 jours. S'agissant de la Nouvelle-Zélande, Merwood (2013[35]) estime que les vacanciers actifs restent en moyenne huit mois sur le territoire, dont quatre qu'ils passent à travailler.

Hypothèses faites pour estimer la contribution des étudiants en mobilité internationale

Les étudiants en mobilité internationale ont la possibilité de travailler en parallèle de leurs études dans la plupart des pays inclus dans notre analyse, mais à certaines conditions. Les règles appliquées en la matière par chaque pays sont prises en compte dans l'estimation établie. La durée de travail est limitée pratiquement partout, du moins en période de cours. En période de vacances, il est souvent permis de travailler à temps plein. L'année scolaire ou universitaire est plus ou moins longue selon les pays de l'OCDE. Aux fins de notre estimation, sa durée a été fixée, par commodité, à 35 semaines pour l'ensemble des pays d'accueil.

Il se trouve, d'autre part, que les dispositions applicables dépendent du type exact de visa que ces étudiants possèdent et/ou de leur niveau d'instruction, ce dont il est tenu compte dans l'estimation à chaque fois que les données disponibles le permettent. Il y a quelques pays où les étudiants en mobilité internationale, tous ou certaines catégories, sont autorisés à travailler uniquement sur le campus universitaire. Cette distinction entre travail sur le campus et travail en dehors du campus n'est, en revanche, pas prise en considération.

Le chapitre présente dans un premier temps une estimation, en équivalent temps plein annuel, de la contribution maximale *potentielle* des étudiants en mobilité internationale, c'est-à-dire si tous travaillent autant qu'il leur est permis de le faire. Il présente ensuite une estimation de leur contribution à la population active occupée, à supposer que l'étudiant étranger moyen travaille 25 % de la durée maximale autorisée.

Estimation de la contribution des migrants temporaires bénéficiant du droit de libre circulation dans l'UE/AELE

Estimer la contribution des migrants temporaires de travail bénéficiant de la libre circulation

L'estimation de la contribution apportée, sur le marché du travail des pays de l'UE/AELE, par les migrants temporaires de travail bénéficiant de la libre circulation n'est pas sans présenter des similitudes avec celle fondée sur les données des pays de l'OCDE relatives aux permis.

L'exercice auquel on se livre dans le présent chapitre est réalisé en adoptant le point de vue du pays de destination. Les migrants temporaires étant recensés par l'EFT dans leur pays de résidence, la première des choses est de calculer combien de personnes à l'échelle de ces pays sont parties travailler dans chacun des pays d'accueil.

Il s'agit ensuite de convertir le nombre estimatif ainsi obtenu en équivalent annuel pour connaître la contribution des migrants temporaires à la population en emploi du pays d'accueil. L'EFT ne fournit aucune information sur la durée exacte de travail à l'étranger. Elle est menée chaque trimestre et les personnes interrogées sont invitées à indiquer si elles ont, ou non, travaillé hors du territoire national au cours de la semaine précédente. Il est considéré aux fins de l'estimation que les personnes qui répondent par l'affirmative à cette question ont travaillé à l'étranger pendant tout le trimestre. Les données fournies par Eurostat sont une compilation annuelle des données recueillies tous les trois mois. Il se trouve donc que le nombre estimatif de personnes ayant travaillé à l'étranger au cours d'une année correspond de fait à une estimation en équivalent annuel fondée sur les relevés effectués chaque trimestre.

L'une des limites inhérentes à cette estimation fondée sur les données de l'EFT à l'échelle de l'UE est qu'elle peut être en-deçà de l'effectif réel de migrants temporaires de travail bénéficiant du droit de libre circulation dans l'UE/AELE. En effet, les migrants temporaires qui sont à l'étranger le jour où l'enquête est réalisée et qui, vivant seuls, ne peuvent pas répondre par procuration, ne sont pas comptabilisés.

Estimer la contribution des étudiants en mobilité internationale bénéficiant de la libre circulation

Les ressortissants d'un pays de l'UE/AELE qui partent étudier dans un autre pays de la zone n'ont pas besoin d'obtenir un permis et ne se voient pas imposer de limites à la durée de travail autorisée, ce qui n'est pas le cas des étudiants venant de pays tiers.

La contribution de ces étudiants à la population en emploi dans les pays de l'UE/AELE est estimée à partir d'informations par pays sur les inscriptions d'étudiants en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur présentes dans un ensemble de données commun à l'UNESCO, l'OCDE et Eurostat. Il aurait aussi été possible d'utiliser les données de l'EFT-UE, cependant les échantillons d'étudiants en mobilité internationale sont trop restreints pour que l'on puisse estimer avec un tant soit peu de fiabilité quelle proportion de ces étudiants – parmi les ressortissants de l'UE/AELE – exerce une activité professionnelle en parallèle des études, dans chacun des pays considérés et encore moins le nombre moyen d'heures travaillées.

L'estimation repose donc sur l'hypothèse selon laquelle 25 % des étudiants en mobilité internationale ressortissants de l'UE/AELE travaillent à raison de 20 heures hebdomadaires en période de cours et à plein temps pendant les vacances. Cette hypothèse s'appuie elle-même sur les données de l'EFT-UE couvrant l'ensemble des pays de l'UE/AELE. Il apparaît que 27 % des étudiants originaires d'un autre pays de la zone déclarent travailler à côté de leurs études, pour une durée moyenne de 17 heures par semaine. À cela s'ajoute que, d'après des données récentes tirées d'une enquête menée au Royaume-Uni, seuls 28 % des étudiants en mobilité internationale ont un emploi rémunéré, quel qu'il soit (Office for National Statistics, 2018[36]).

Estimer la contribution des travailleurs détachés bénéficiant de la libre circulation

L'estimation de l'effectif de travailleurs détachés procède d'une démarche analogue à celle suivie pour les autres groupes de migrants temporaires de travail. L'accent est mis sur le marché du travail du pays de destination. Sachant que l'information pertinente est communiquée à la Commission européenne par les pays de départ, il s'agit dans un premier temps d'agréger les données disponibles pour chaque pays vers lequel des travailleurs sont détachés.

Malheureusement, cela ne donne qu'un aperçu partiel de la situation. Aucune information n'est en effet disponible sur les pays de destination des travailleurs qui sont détachés dans deux ou plusieurs États membres (relevant de l'article 13 du règlement de base). Qui plus est, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse ne communiquent pas d'effectif ventilé par destination en ce qui concerne les travailleurs en détachement dans un seul pays (au titre de l'article 12 du même règlement).

Pour convertir les détachements de travailleurs en contribution annuelle au marché du travail du pays de destination, leur nombre estimatif est pondéré par leur durée moyenne. Il convient de noter que ces chiffres ne correspondent pas à un effectif d'individus. Un même travailleur peut, de fait, être détaché à diverses reprises, auquel cas il sera comptabilisé plusieurs fois.

Cette méthode trouve une de ses limites dans le fait que seuls 17 États membres communiquent des informations sur la durée des détachements entrant dans le cadre de l'article 12 du règlement de base. À cela s'ajoute que seule la durée moyenne de détachement par pays d'origine est connue. Cette information n'est pas ventilée par le pays de destination. L'estimation se fonde par conséquent sur la durée moyenne de travail à l'étranger calculée pour les 17 pays ayant communiqué des renseignements (soit 98 jours), qui est appliquée à tous les détachements, quel que soit le pays d'origine ou de destination.

De même, seuls 21 pays de départ fournissent une ventilation par secteur d'activité des détachements relevant de l'article 12. Ces données, agrégées par pays de destination,

donnent une estimation inférieure à la réalité compte tenu des éléments manquants. Une durée moyenne de 98 jours est prise pour hypothèse afin de calculer en équivalent annuel la part que les détachements de travailleurs représentent dans le secteur de la construction (premier secteur par ordre d'importance pour le travail détaché).

Annexe 3.C. Tableaux et graphiques supplémentaires

Tableau d'annexe 3.C.1. Répartition par secteur d'activité des migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation, 2017

Pourcentages

Secteur d'activité	Travailleurs dans le pays de résidence	Migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation	
		Ensemble des migrants temporaires	Migrants temporaires en emploi dans un pays non voisin du leur
A. Agriculture, sylviculture et pêche	4.8	4.7	10.0
C. Industrie manufacturière	14.5	21.4	14.5
F. Construction	6.8	19.1	28.6
G. Commerce, réparations d'automobiles et de motocycles	14.0	8.0	4.6
H. Transports et entreposage	5.3	7.9	9.3
I. Hébergement et restauration	5.0	6.3	8.5
J. Information et communication	3.1	2.8	..
K. Activités financières et d'assurance	2.9	2.5	..
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.8	2.7	..
N. Activités de services administratifs et de soutien	4.2	2.9	..
O. Administration publique	6.8	1.2	..
P. Enseignement	7.8	3.1	..
Q. Santé humaine et action sociale	10.9	8.1	3.7
R. Arts, spectacles et activités récréatives	1.9	1.4	..
S. Autres activités de services	2.5	1.4	..
T. Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et de services pour usage propre	1.1	2.6	5.8
Total	100.0	100.0	100.0

Note : Les migrants temporaires employés dans un pays non voisin du leur (colonne 3) constituent un sous-groupe des migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation (colonne 2). Les résidents de Chypre, Malte et de la Slovénie qui travaillent dans un autre pays ne sont pas inclus dans l'analyse en l'absence d'information sur le pays dans lequel ils travaillent. (..) indique que le chiffre se base sur un trop petit nombre d'observations pour être publié. Le total de chaque colonne peut différer de 100 à cause des cellules vides.
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933994453

Tableau d'annexe 3.C.2. Répartition par profession des migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation, 2017

Pourcentages

Profession	Travailleurs dans le pays de résidence	Migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation	
		Ensemble des migrants temporaires	Migrants temporaires employés dans un pays non voisin du leur
1. Directeurs, cadres de direction et gérants	6.4	5.0	3.4
2. Professions intellectuelles et scientifiques	19.9	15.0	9.9
3. Professions intermédiaires	14.7	15.2	9.7
4. Employés de type administratif	8.8	4.8	..
5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs	17.7	12.2	11.7
6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	3.9	..	6.0
7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat	11.3	23.3	30.6
8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage	7.5	11.1	9.5
9. Professions élémentaires	9.2	10.7	17.2
Total	100.0	100.0	100.0

Note : Les migrants temporaires employés dans un pays non voisin du leur (colonne 3) constituent un sous-groupe des migrants temporaires bénéficiant de la libre circulation (colonne 2). Les résidents de Chypre, Malte et de la Slovénie qui travaillent dans un autre pays ne sont pas inclus dans l'analyse en l'absence d'information sur le pays dans lequel ils travaillent. (..) indique que le chiffre se base sur un trop petit nombre d'observations pour être publié. Le total de chaque colonne peut différer de 100 à cause des cellules vides.
Source : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat).

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994472

Notes

[1] Pour un examen approfondi de l'incidence de l'immigration sur le marché du travail du pays d'accueil, consulter Blau et Kahn (2015[38]), Dustmann, Glitz et Frattini (2008[39]) ou Peri (2016[37]).

[2] Les effets sur certaines catégories de personnes nées dans le pays, en particulier les moins qualifiés, ne sont pas encore certains.

Chapitre 4. Liens familiaux : les effets du regroupement familial sur l'intégration des immigrés

Ce chapitre examine si les délais préalables au regroupement familial ont une incidence sur l'intégration à long terme des immigrés. Il tient non seulement compte du degré d'intégration des immigrés principaux, mais aussi de celui des conjoints venus les rejoindre. Il présente de nouvelles données empiriques pour divers pays de l'OCDE, et il étudie pour quelles raisons les délais préalables au regroupement familial pourraient avoir une incidence sur des indicateurs d'intégration tels que les salaires, l'emploi ou la maîtrise de la langue. Il analyse en outre les effets que l'âge à l'arrivée peut avoir sur l'intégration des enfants, tout comme le rôle joué par la présence des parents. Le chapitre conclut en mettant en lumière les leçons à tirer du point de vue des politiques de regroupement familial.

Cette activité a bénéficié du soutien du Ministère fédéral allemand de la Famille, des Personnes âgées, des Femmes et de la Jeunesse.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Introduction

Ce chapitre procède à un premier examen empirique des liens entre la présence de la famille et le degré d'intégration à long terme des immigrés dans les pays de l'OCDE. Il étudie tout d'abord comment la présence de leur conjoint ou d'un parent influe sur l'intégration des immigrés principaux, puis, dans un second temps, quels sont les effets exercés sur l'intégration de leurs conjoints et de leurs enfants par le délai écoulé avant leur arrivée. Les indicateurs d'intégration pris en considération incluent la situation au regard de l'emploi, le nombre d'heures travaillées, le niveau du salaire et la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Hormis celles relatives aux immigrés arrivés alors qu'ils étaient enfants, toutes les analyses portent sur les personnes formant des couples mariés.

Un certain nombre de débats récents sur l'action des pouvoirs publics ont amené à s'interroger sur le rôle joué par le regroupement familial sur l'intégration. Cette question s'est en particulier posée lors de la formulation de la politique de regroupement familial dans le contexte de la vague de réfugiés de 2015/2016, mais aussi dans le cadre de l'intensification de la concurrence internationale pour attirer et retenir les travailleurs immigrés hautement qualifiés. Ce point présente plus généralement un intérêt pour la gestion des migrations familiales, principale filière d'immigration au sein des pays de l'OCDE. Les preuves quantitatives sont toutefois rares, en particulier en ce qui concerne les effets du délai écoulé avant l'arrivée du conjoint. Ce délai pourrait non seulement avoir une incidence sur l'intégration des immigrés principaux mais aussi sur celle de leurs conjoints.

Principaux résultats

- La très grande majorité des immigrés mariés vivent avec leur conjoint dans leur pays d'accueil. Le pourcentage d'immigrés dont le conjoint est absent demeure inférieur à 20 % dans presque tous les pays de l'OCDE et il diminue à mesure que la durée du séjour s'allonge.
- Les délais préalables au regroupement familial sont par contre fréquents dans les pays de l'OCDE : seuls 54 % des immigrés mariés sont arrivés la même année que leur conjoint. Les données empiriques sur les effets exercés par ces délais sur l'intégration sont quasiment inexistantes.
- Les données disponibles ne font apparaître aucune tendance claire concernant les migrants principaux. D'un côté, après avoir passé dix ans ou davantage dans le pays d'accueil, les migrants principaux dont le conjoint est arrivé après un certain délai perçoivent des salaires nettement moins élevés que leurs homologues en tous points comparables par ailleurs. Aux États-Unis, une année de délai supplémentaire est associée à des salaires de 3 % moins élevés. Dans les pays européens de l'OCDE, elle va de pair avec une moindre probabilité de bénéficier d'un salaire supérieur à la médiane. Cet état de fait pourrait être en partie dû aux salaires initiaux plus bas acceptés par les immigrés disposés à tout mettre en œuvre pour faire venir leur famille au plus vite. D'autres résultats n'en suggèrent pas moins que ces délais débouchent sur des niveaux de salaire plus bas, par exemple parce qu'ils diffèrent les investissements dans l'éducation.
- Par contre, les migrants principaux dont le conjoint arrive après un certain temps présentent des probabilités d'emploi légèrement plus élevées au bout de dix ans ou davantage. Le degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil par les migrants

principaux au bout de dix ans ou davantage ne paraît pas lié au délai écoulé avant l'arrivée du conjoint. Les migrants qui vivent avec leur conjoint présentent à peu près le même niveau de bien-être subjectif que les migrants qui vivent sans leur conjoint.

- Ces délais paraissent également avoir une incidence sur l'intégration du conjoint venu rejoindre l'immigré principal, surtout si ce conjoint est de sexe féminin. Dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis, les conjoints dont l'arrivée n'intervient qu'après un certain temps montrent une maîtrise moindre de la langue au bout de cinq ans ou davantage dans le pays d'accueil. Dans les pays européens de l'OCDE et au Canada, ce délai est également associé à une moindre probabilité d'emploi.
- Les longs délais peuvent avoir de lourdes conséquences sur l'intégration des enfants issus de l'immigration. Une fois adultes, les enfants d'âge préscolaire au moment de leur arrivée peuvent faire preuve d'une bien meilleure intégration que les enfants d'âge scolaire à leur arrivée, que ce soit par leur niveau d'études, leur situation d'emploi, leur salaire ou surtout leur maîtrise de la langue du pays d'accueil.
- Dans les pays européens de l'OCDE et aux États-Unis, les immigrés dont les parents vivent au sein du foyer présentent une plus forte probabilité d'emploi et effectuent un plus grand nombre d'heures de travail, en particulier lorsqu'ils ont de jeunes enfants.
- Les données recueillies à la suite d'une réforme de la politique mise en œuvre en Allemagne montrent que l'imposition de certaines conditions, comme par exemple la nécessité pour les conjoints d'acquérir une maîtrise minimale de la langue avant leur arrivée, peut allonger sensiblement les délais préalables au regroupement familial. Bien que ces règles visent à assurer une bonne intégration des conjoints, les délais qu'elles causent peuvent porter atteinte à cet objectif.

Motivation et contexte

Les flux migratoires à destination des pays de l'OCDE présentent une importante dimension familiale : bon nombre de migrants principaux sont accompagnés de membres de leur famille à leur arrivée dans le pays d'accueil ou y sont rejoints par eux à une date ultérieure. Alors que le migrant principal dispose d'un permis de séjour à des fins d'emploi, pour études ou pour raisons humanitaires, les permis délivrés aux membres de sa famille leur sont accordés en vertu de leur lien de parenté avec le migrant principal, qui fait donc office de « parrain » (voir le Tableau 4.1 pour la terminologie). Si le migrant principal se marie à l'étranger alors qu'il réside dans le pays d'accueil, son nouveau conjoint peut être en droit de le rejoindre. Globalement, les admissions pour raisons familiales ont constitué ces dernières années la principale filière d'immigration dans les pays de l'OCDE, et le regroupement familial représente une part considérable de ce flux migratoire (Chaloff et Poeschel, 2017[1]).

L'importance du flux d'immigrés admis pour motifs familiaux, dont beaucoup n'arrivent qu'après un certain délai, pose la question de l'effet de ce processus du point de vue de l'intégration. Tel est en particulier le cas en ce qui concerne l'intégration des migrants principaux : comment leur intégration dans le pays d'accueil se trouve-t-elle affectée par la présence de leur famille et par les périodes initiales de séparation d'avec elle ? C'est par ailleurs tout aussi vrai pour l'intégration des immigrés admis pour motifs familiaux eux-

mêmes : comment le délai préalable au regroupement familial affecte-t-il l'intégration des conjoints et des enfants parrainés ? Si de tels effets existent, persistent-ils à long terme ?

Tableau 4.1. Formes de migration pour raisons familiales

Sous-catégorie	Définition
Formation d'une famille	Un résident ayant ou non la nationalité du pays épouse un(e) étranger(e) et parraine cette personne pour qu'elle soit admise dans le pays ou qu'elle change de statut.
Famille accompagnante	Les membres de famille sont admis en même temps que le migrant principal.
Regroupement familial	Les membres de famille immigrent après l'arrivée du migrant principal qui parraine leur admission. Les liens familiaux précèdent l'arrivée du migrant principal.
Adoption internationale	Un résident ayant ou non la nationalité du pays adopte un enfant de nationalité étrangère résidant à l'étranger.

Les réponses apportées à ces questions pourraient aider à résoudre divers problèmes auxquels se heurte l'action publique. Dans les pays européens de l'OCDE, il n'est pas clair comment traiter un grand nombre de demandes de regroupement familial déposées par des réfugiés arrivés récemment. Ces parrains n'ont souvent pas encore les moyens de prendre en charge leur famille dans le pays de destination, mais ils peuvent être exonérés des exigences de revenu, eu égard à leur statut particulier. Les responsables de l'action publique de nombreux pays de l'OCDE se demandent en outre comment ils pourraient attirer et retenir les travailleurs immigrés hautement qualifiés. La possibilité pour les immigrés de faire venir leur famille sans attendre joue un rôle essentiel de ce point de vue – les programmes destinés aux travailleurs immigrés hautement qualifiés prévoient généralement l'application de règles particulièrement généreuses aux membres de leur famille. L'intégration des immigrés admis pour motifs familiaux se heurte souvent à des difficultés, et l'on ne sait pas encore avec certitude si le choix du moment de leur arrivée ou des conditions préalables en matière de maîtrise de la langue peuvent être un moyen d'améliorer leur intégration à long terme.

Malgré leur importance pour la politique d'immigration et d'intégration, les données empiriques relatives aux effets des migrations familiales sur l'intégration font largement défaut. Les rares études portant sur la question s'intéressent en règle générale à un aspect particulier plutôt qu'à l'effet global, et elles adoptent une approche qualitative fondée sur des échantillons très réduits, de sorte que leurs résultats ne peuvent être généralisés (voir plus bas pour une analyse des études publiées existantes). Les approches quantitatives couvrant plusieurs pays paraissent purement et simplement introuvables. Le manque de données disponibles contraste donc avec l'ampleur prise par les récents débats sur le regroupement familial.

Ce chapitre vise à tirer des premiers enseignements, essentiellement fondés sur de vastes séries de données couvrant la plupart des pays de l'OCDE (Encadré 4.1). Ces données incluent les migrants permanents et temporaires de toutes les catégories d'immigration. Ces enseignements pourraient certes être généralisables à l'ensemble des pays, mais ils doivent être maniés avec prudence : par manque de données, il n'est souvent pas possible de faire la différence entre les liens de causalité et les simples corrélations, ni d'étudier suffisamment d'autres explications possibles. Les analyses menées commencent par examiner comment le degré d'intégration d'un migrant principal varie en fonction du délai écoulé avant l'arrivée de son conjoint. Elles s'efforcent dans un second temps de déterminer l'effet de ce délai sur le degré d'intégration des conjoints et des enfants. Dans les deux cas, l'analyse ne porte que sur les immigrés mariés à un autre immigré (et ne tient donc pas compte des couples mixtes composés d'un immigré et d'une personne née dans le pays), et

l'effet des délais préalables au regroupement familial est isolé des autres facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégration des immigrés. La prochaine section présente tout d'abord quelques données descriptives obtenues dans ce contexte.

Encadré 4.1. Sources de données et sélection des échantillons

Les analyses principales s'appuient sur trois séries de microdonnées : l'enquête européenne sur les forces de travail pour la période 2010-2017 (et ses modules *ad hoc* de 2008 et 2014), l'*American Community Survey* 2013-2016, et le recensement canadien de 2016. Ces séries statistiques présentent certains avantages importants : elles offrent un grand nombre d'observations portant sur des années récentes, elles sont représentatives de l'ensemble de la population, elles incluent des données sur les divers membres des ménages, ainsi que des variables en rapport avec les migrations, et elles couvrent à elles trois de nombreux pays de l'OCDE. Il y a tout lieu d'espérer que ces données fournissent une base empirique suffisante pour estimer quels sont, pour l'ensemble des pays de l'OCDE, les effets exercés sur l'intégration des immigrés par la présence de leur famille. La notion de ménage joue un rôle essentiel dans la méthode d'estimation, car elle permet d'établir un lien entre les données des deux conjoints des couples mariés.

Les microdonnées de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE) sont produites par Eurostat en fusionnant les données tirées des enquêtes sur les ménages des 28 États membres de l'UE et de trois des pays de l'AELE (Norvège, Suisse et Islande). Les analyses dans ce chapitre se contentent d'exclure les pays non membres de l'OCDE de ces données. Pour les personnes âgées de 15 ans et plus, les données incluent des variables telles que l'âge, le sexe, la situation matrimoniale, le niveau d'études, la situation au regard de l'emploi, le nombre d'heures travaillées, la nationalité, le pays de naissance et la durée du séjour dans le pays d'accueil. Les données sur les ménages sont (partiellement) manquantes pour la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suisse, de sorte que plusieurs analyses présentées dans ce chapitre ne peuvent inclure ces pays. Dans le cas de la Pologne, une part substantielle des données sur les immigrés a des valeurs manquantes.

De plus, les modules *ad hoc* sont liés aux variables de base de l'EFT-UE de l'année correspondante. Les modules *ad hoc* de 2008 et 2014 ont sur-échantillonné les immigrés et incluent des variables spécifiquement liées aux migrations, telles que le principal motif déclaré d'immigration (emploi, famille, études ou raisons humanitaires) ou le degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil. Tous les États membres de l'UE et de l'AELE sont couverts, à l'exception de la Croatie et de l'Islande en 2008, ainsi que de l'Allemagne, du Danemark, de l'Irlande, de l'Islande et des Pays-Bas en 2014. Les analyses présentées dans ce chapitre ne peuvent s'appuyer sur les données de 2008 pour la Norvège et la Finlande, du fait de l'absence de certaines variables.

L'*American Community Survey* (ACS) est une enquête effectuée par le Bureau du recensement des États-Unis (*US Census Bureau*). Elle fournit tous les ans des données représentatives sur les États-Unis fondées sur un échantillon de plus de 3.5 millions de ménages. Elle couvre les variables déjà mentionnées dans le cas de l'EFT-UE, mais comporte également une variable détaillée sur les salaires. Les informations sur la durée de l'emploi ne sont disponibles dans aucune des deux bases de données. Les variables en rapport avec la migration dans l'ACS ont notamment trait à la maîtrise de l'anglais et à la langue parlée à la maison, alors qu'aucune information n'est disponible quant aux motifs

de l'immigration ou à son type. Les variables dans l'ACS et l'EFT-UE se recoupent en grande partie, ce qui permet de mener des analyses largement parallèles dans ce chapitre.

Le recensement canadien de 2016 a été réalisé par Statistique Canada. Le fichier à usage public relatif aux particuliers contient des informations sur une fraction de 2.7 % de la population canadienne, issue d'un échantillon plus large couvrant un quart de la population. Outre les variables sociodémographiques déjà mentionnées pour l'EFT-UE, les données fournissent des informations sur le degré de maîtrise de l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, la langue parlée à la maison, l'origine ethnique, l'âge au moment de l'immigration et le lieu de naissance des parents. La variable indiquant la catégorie d'immigration s'appuie sur les dossiers administratifs communiqués par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et permet d'établir une distinction entre les immigrés économiques, les immigrés admis pour motifs familiaux et les réfugiés. Étant donné que seules les données pour 2016 sont disponibles, la taille des échantillons est relativement réduite, de sorte que ce chapitre ne peut tirer que peu de conclusions pour le Canada.

Ce chapitre propose également des analyses supplémentaires s'appuyant sur le panel socioéconomique allemand (*German Socio-Economic Panel* – GSOEP) pour les années 1984-2016. Cette série de données inclut un certain nombre d'observations individuelles sur plusieurs années. Ces données longitudinales permettent d'isoler l'effet de la présence de la famille (variable dans le temps) du rôle des caractéristiques personnelles (invariable dans le temps) du parrain ou du conjoint, et en particulier des caractéristiques ou des comportements non observés ayant une incidence sur l'intégration. Cette série de données couvre également diverses variables en rapport avec l'immigration, telles que la langue parlée à la maison et les liens sociaux. La taille de l'échantillon annuel étant relativement réduite, toutes les données disponibles ont été regroupées, quelles que soient les années auxquelles elles correspondent.

La plupart des analyses présentées dans ce chapitre s'appuient sur des échantillons de conjoints immigrés appariés à partir des séries de données précédemment mentionnées. L'EFT-UE, l'ACS, le recensement canadien et le GSOEP recueillent des données sur tous les membres adultes (âgés de 15 ans ou plus) des ménages inclus dans l'échantillon. Un identifiant de ménage permet d'établir quelles sont les personnes vivant au sein d'un même ménage, et le lien qui les unit peut être déterminé grâce à d'autres variables. Ces liens entre les membres d'un même ménage permettent de constituer des séries de données associant les deux conjoints d'un couple marié, mais prenant également en considération les personnes mariées dont le conjoint n'est pas observé. Pour les analyses de régression, seuls les immigrés mariés à un autre immigré sont retenus. Étant donné que seule l'ACS contient l'année du mariage, il est souvent difficile de savoir si le couple de migrants était déjà marié à l'arrivée, et des approximations doivent être utilisées pour distinguer le regroupement familial de la formation d'une famille (voir Tableau 4.1 pour les définitions).

Pour les deux conjoints formant un couple d'immigrés, les séries de données incluent diverses variables démographiques et socioéconomiques. Lorsqu'un conjoint ne vit pas dans le même ménage, les données initialement disponibles ne fournissent généralement pas d'informations à son sujet, d'où des valeurs manquantes pour l'un des conjoints. Tel est le cas pour environ 4 % des observations relatives aux personnes mariées de la série de données établie à partir de l'ACS et pour 14 % des observations issues de l'EFT-UE. La personne mariée considérée à titre individuel constitue certes l'unité d'analyse adoptée tout au long de ce chapitre, mais la plupart des individus peuvent être en outre caractérisés par des informations relatives à leur conjoint.

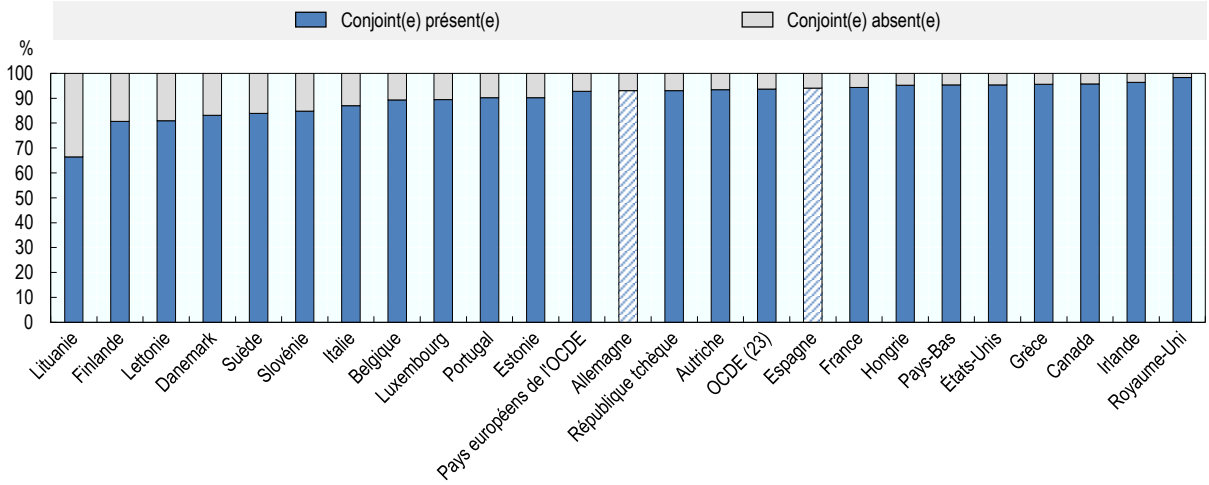
Données descriptives relatives à la présence de la famille des immigrés

Cette section rend compte de l'ampleur de la présence des familles parmi les immigrés dans les pays de l'OCDE, elle fournit des estimations sur les délais préalables au regroupement familial et identifie certaines catégories de population pour lesquelles la séparation des membres de la famille semble particulièrement fréquente. Cette section est intégralement axée sur les immigrés mariés à un autre immigré. Pour près de 95 % des immigrés mariés, le conjoint se trouve présent au sein du même ménage (Graphique 4.1). Le pourcentage se situe dans une fourchette allant de 66 % en Lituanie et 81 % en Finlande à 98 % au Royaume-Uni.

La présence variable du conjoint selon les pays est vraisemblablement la conséquence de différents facteurs dont la contribution peut varier d'un pays à un autre. En premier lieu, la vague de réfugiés de 2015/2016 a eu pour effet qu'un grand nombre de migrants principaux sont arrivés dans certains pays sans leur conjoint. Deuxièmement, certains pays se caractérisent par une plus grande proportion d'immigrés internes à l'UE, qui sont plus souvent des immigrés temporaires et ont donc une moindre probabilité de faire venir leur famille auprès d'eux. Troisièmement, certains pays européens ont adopté ces dernières années des politiques restrictives en matière de regroupement familial, tel que documenté au chapitre 1.

Graphique 4.1. Immigrés mariés, selon que leur conjoint est présent ou non, 2013-17

Immigrés mariés âgés de 15 à 64 ans



Note : Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16, ils ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée, et seule peut être décelée en l'occurrence la présence des enfants de la famille âgés de moins de 18 ans. Les immigrés faisant partie de couples mixtes ne sont pas pris en considération, pas plus que les immigrés légalement séparés. Toutefois, les immigrés dans les couples mixtes dont le conjoint né dans le pays d'accueil est absent ne peuvent pas être exclus du dénominateur.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html, et du Recensement du Canada de 2016 (Statistique Canada), https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994491

Quelle que soit la durée du séjour, le Tableau 4.2 montre que, dans tous les pays de l'OCDE, moins de 20 % des immigrés mariés vivent séparés de leur conjoint. Ce pourcentage est inférieur à 10 % dans environ deux tiers des cas, et s'établit à 6 % en moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Les pourcentages les plus faibles sont observés en Irlande et au Royaume-Uni (inférieurs à 4 %). Cependant, deux groupes de pays de l'OCDE se caractérisent en général par des pourcentages non négligeables d'immigrés mariés dont le conjoint est absent : certains pays d'Europe centrale et orientale (notamment la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Slovénie) et trois pays nordiques (le Danemark, la Finlande et la Suède). En Finlande et en Suède, ce pourcentage élevé pourrait être lié au nombre relativement important de réfugiés arrivés récemment.

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, environ la moitié (54 %) des immigrés mariés sont arrivés dans le pays d'accueil la même année que leur conjoint (Tableau 4.2). Ce pourcentage présente un écart considérable entre les États-Unis (67 %) et les pays européens de l'OCDE (44 %). Le pourcentage élevé observé aux États-Unis s'explique en partie par le fait que seuls sont pris en considération les immigrés qui étaient déjà mariés au moment de leur arrivée, alors que cette restriction ne peut être appliquée dans le cas des pays européens de l'OCDE. Les immigrés mariés qui sont arrivés plus tôt que leur conjoint dans les pays de l'OCDE passent en moyenne quatre de leurs dix premières années dans le pays d'accueil sans leur conjoint. Ce délai moyen est un peu plus court aux États-Unis (3.3 ans) que dans les pays européens de l'OCDE (4.0 ans) et il va de 3 ans en Irlande à 5.5 ans en Grèce.

Le pourcentage des immigrés mariés dont le conjoint est absent est initialement important aux États-Unis (11 % pour une durée de séjour inférieure ou égale à un an), mais il tombe rapidement en dessous de 8 % à mesure que la durée du séjour s'allonge (partie A du Graphique 4.2). Pour les durées de séjour égales ou supérieures à 20 ans, seuls 4 % des immigrés mariés installés aux États-Unis ne vivent pas avec leur conjoint. Le pourcentage d'immigrés mariés (couples mixtes inclus en l'occurrence) ne vivant pas avec leur conjoint est relativement faible au Canada : initialement inférieur à 5 %, il diminue ensuite en fonction de la durée du séjour pour s'établir à 2 % pour une durée égale ou supérieure à 20 ans. Dans les pays européens de l'OCDE, le pourcentage correspondant reste plus élevé et se maintient dans une fourchette de 6 % à 10 %.

D'autres résultats reposant sur les mêmes données permettent de distinguer les couples d'immigrés mariés en fonction de leur région d'origine. Les pourcentages d'immigrés mariés ne vivant pas avec leur conjoint font apparaître un classement similaire pour les pays européens de l'OCDE et pour les États-Unis. Dans les pays européens de l'OCDE comme aux États-Unis, les conjoints sont plus souvent absents parmi les immigrés mariés venus d'Afrique (les pourcentages correspondants atteignant respectivement 11 % et 9 % des immigrés mariés). Ce résultat ne semble pas être dû aux durées de séjour comparativement plus courtes des immigrés venus d'Afrique. L'absence des conjoints est particulièrement rare parmi les immigrés mariés originaires d'Europe (4 % des immigrés européens installés aux États-Unis et 6 % des immigrés originaires des États membres de l'UE/AELE dans les pays européens de l'OCDE) et d'Asie (là encore, 4 % des immigrés asiatiques installés aux États-Unis et 6 % des immigrés asiatiques installés dans les pays européens de l'OCDE).

Tableau 4.2. Indicateurs de la présence du conjoint des immigrés, 2013-17

Immigrés mariés âgés de 15 à 64 ans

	Effectifs d'immigrés mariés (moyenne annuelle en milliers)	Part d'immigrés mariés dont le conjoint est absent (%)	Part d'immigrés mariés dont le conjoint est venu comme accompagnant (%)	Si pas accompagnant: années passées avec le conjoint au cours des dix premières
Allemagne	4732	7	55.4	3.6
Autriche	553	6.6	39.4	3.6
Belgique	493	10.7	42	4
Canada	2445	4.3		
Danemark	111	16.9	44.3	3.9
Espagne	1904	6	31.8	4.4
Estonie	30	9.8	47.4	4.2
États-Unis	14347	4.6	66.7	3.3
Finlande	32	19.4		
France	2103	5.7	37.5	4.4
Grèce	324	4.4	43.9	5.5
Hongrie	44	4.8	73	4.4
Irlande	222	3.7	57.3	3
Italie	2176	13	21.9	5.3
Lettonie	29	19	49.1	5.3
Lituanie	20	33.6	80.2	5.1
Luxembourg	82	10.6	61.8	3.9
Norvège	207		41.5	3.9
Pays-Bas	488	4.7	34.3	3.7
Portugal	128	9.8	39.1	4.3
République tchèque	76	6.9	72	4.1
Royaume-Uni	2962	1.8	50.2	3.1
Slovénie	67	15.2	13.3	4.9
Suède	410	16.1	37.4	4.7
Pays européens de l'OCDE	17201	7.2	43.6	4
OCDE (24)	51195	6.3	53.9	3.9

Note : Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16 et ne prennent en considération, dans les colonnes 3 et 4, que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée. Les chiffres pour le Canada correspondent à 2016. Les immigrés faisant partie de couples mixtes ne sont pas pris en considération, pas plus que les immigrés légalement séparés. Les chiffres de la colonne 2 sont légèrement surestimés du fait que les immigrés faisant partie de couples mixtes dont le conjoint né dans le pays est absent sont pris en compte. La colonne 3 est obtenue en prenant en considération les conjoints arrivés tous les deux au cours de la même année, et les cas où l'un des conjoints est absent ne sont pas inclus. Du fait du manque de données, pour les pays européens, les chiffres de la colonne 3 portent sur les immigrés dont la durée de séjour est inférieure ou égale à 10 ans. Dans le cas de la colonne 4, le délai est égal à la durée du séjour du conjoint observé lorsque l'autre conjoint est absent. Certains chiffres pour la Finlande et la Norvège ne peuvent être calculés en raison de données manquantes.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html, et du Recensement du Canada de 2016 (Statistique Canada), https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm.

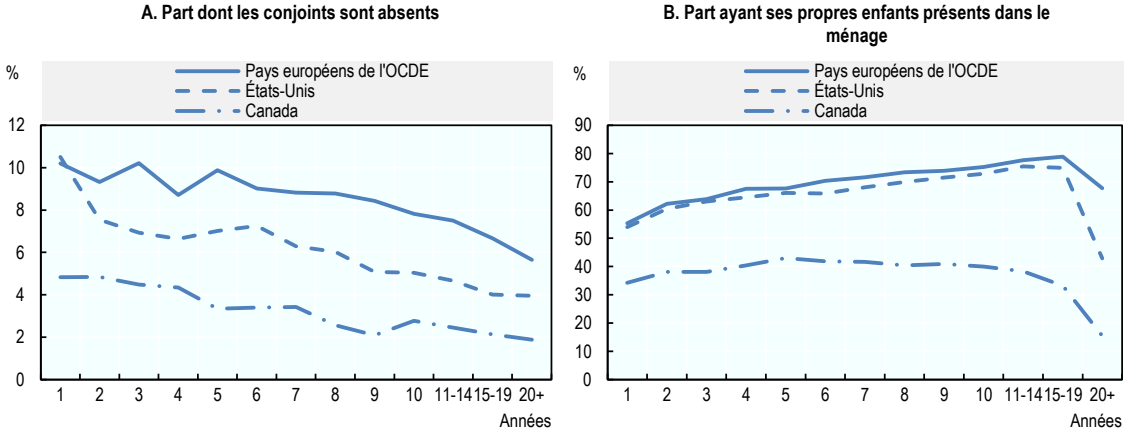
StatLink https://doi.org/10.1787/888933994757

Les pays européens de l'OCDE et les États-Unis affichent des pourcentages très similaires d'immigrés mariés vivant avec leurs enfants (partie B du Graphique 4.2). Initialement, un peu plus de la moitié des immigrés mariés vivent avec leurs enfants, que ce soit dans les

pays européens de l'OCDE ou aux États-Unis, puis ces taux augmentent ensuite régulièrement au fil du temps pour atteindre un pic lorsque la durée du séjour se situe entre 15 et 19 ans (il s'élève alors à respectivement 75 % et 80 %). Les pourcentages sont sensiblement plus faibles pour le Canada quelle que soit la durée du séjour, et ils n'ont guère tendance à augmenter au fil du temps.

Graphique 4.2. Présence des conjoints et des enfants des immigrés selon la durée du séjour, 2013-17

Immigrés mariés âgés de 15 à 64 ans



Note : Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16, ils ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée, et seule peut être décelée en l'occurrence la présence des enfants de la famille âgés de moins de 18 ans. Dans la partie A du graphique, la tendance initiale qui ressort de la série de données relatives aux pays européens de l'OCDE est vraisemblablement imputable à la taille réduite des échantillons ou à des effets de cohorte. La série de données pour le Canada inclut les immigrés appartenant à des couples mixtes.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, de l'Enquête sur la population active du Canada (Statistique Canada), https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/enquetes/3701, et de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

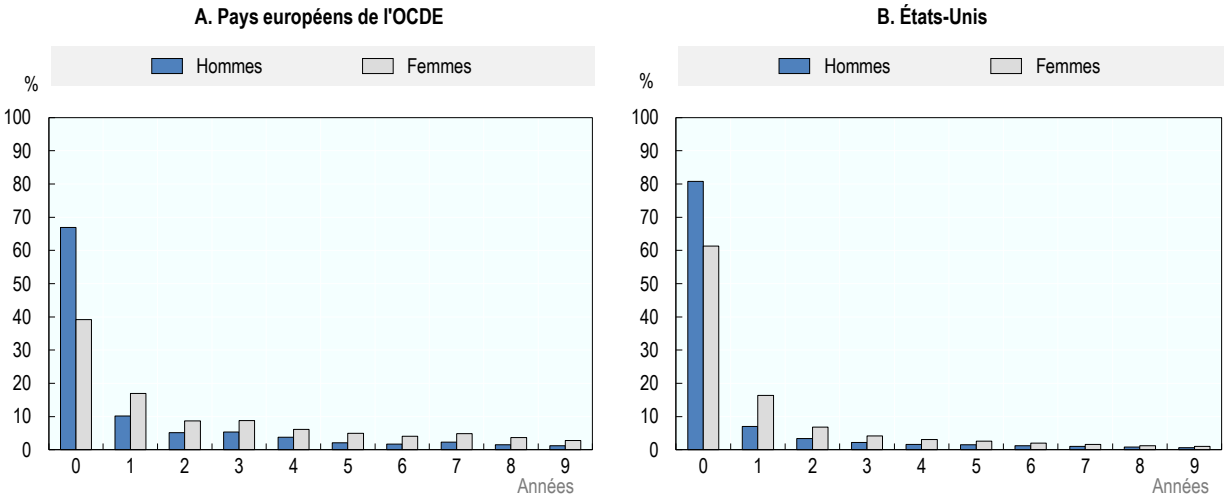
StatLink https://doi.org/10.1787/888933994510

Les conjoints de sexe masculin tendent à arriver après un délai plus court que ceux de sexe féminin

La distribution des délais écoulés avant l'arrivée des conjoints fait apparaître des différences considérables entre les pays européens de l'OCDE et les États-Unis, ainsi qu'entre les conjoints selon qu'ils sont de sexe masculin ou féminin (Graphique 4.3). Aux États-Unis, 81 % des conjoints de sexe masculin et 61 % de ceux de sexe féminin arrivés dans un délai maximal de dix ans après leur conjoint sont arrivés en même temps que ce dernier. Les pourcentages correspondants sont sensiblement moins élevés dans les pays européens de l'OCDE, s'élevant respectivement à 67 % des conjoints de sexe masculin et seulement 39 % de ceux de sexe féminin. Au bout de la première année de délai, l'écart entre l'arrivée des conjoints de sexe masculin et ceux de sexe féminin s'estompe. De manière générale, les délais semblent souvent être plus longs dans les pays européens de l'OCDE qu'aux États-Unis.[1]

Graphique 4.3. Écarts entre les années d'arrivée des conjoints, 2013-17

Distribution des délais (jusqu'à 9 ans) pour les immigrés mariés âgés de 15 à 64 ans



Note : Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16 et ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée. Dans le cas des pays européens de l'OCDE, les chiffres portent sur les immigrés dont la durée du séjour n'est pas supérieure à dix ans. Les immigrés faisant partie de couples mixtes ne sont pas pris en considération. Les cas où le conjoint est absent ne sont pas non plus pris en compte.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, et de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994529

Examen des études publiées

Les études publiées existantes fournissent très peu de résultats quantitatifs sur les effets sur l'intégration exercés par la présence de la famille, sauf dans le cas d'un petit nombre d'études sociologiques prenant appui sur des échantillons de taille très réduite. D'autres travaux pertinents examinent comment la présence de la famille modifie le comportement des immigrés principaux, mais ils n'en quantifient pas pour autant les effets sur l'intégration. Il a dans le même temps été établi que la mesure de ces effets constitue une lacune dans les études publiées (voir Tate (2011[2]), Bonjour et Kraler (2015[3]), ainsi que Charsley et al. (2017[4])).

Un certain nombre d'études se sont penchées sur la séparation des familles dans le contexte des réfugiés. Miller et al. (2018[5]) ont mené une enquête auprès de 165 réfugiés réinstallés à Albuquerque, aux États-Unis. Les auteurs ont constaté que la séparation de la famille constitue une source majeure de stress, et ils ont mis en évidence ses liens étroits avec certains indicateurs de la santé mentale. Un rapport conjoint du Refugee Council et d'Oxfam (Beaton, Musgrave et Liebl, 2018[6]) fournit des données qualitatives sur le cas de 44 familles. Il donne à penser que les réfugiés qui se trouvent dans l'impossibilité de faire venir près d'eux les membres de leur famille souffrent de stress et d'anxiété, sont incapables de se concentrer sur les cours de langue, doivent assumer le poids des tâches familiales auparavant partagées, et développent parfois des problèmes de santé mentale. S'appuyant sur des données relatives à 113 réfugiés accueillis à Montréal, Rousseau,

Mekki-Berrada et Moreau (2001[7]) parviennent à la conclusion que la séparation de la famille risque d'amplifier l'effet des traumatismes existants. En utilisant des données de panel sur les réfugiés en Allemagne, Walther et al. (2019[8]) ont constaté que la séparation des familles était associée à des niveaux de stress plus élevés et à des niveaux de bien-être inférieurs.

Mlati et Duarte (2005[9]) ont mené une enquête auprès de 50 bénéficiaires du statut de réfugié en France qui se trouvaient dans l'attente du résultat de procédures de regroupement familial. Ils indiquent que les réfugiés qui avaient déjà été rejoints par une partie de leur famille avaient une plus grande probabilité de tout mettre en œuvre pour s'intégrer que ceux qui n'avaient encore pu faire venir personne auprès d'eux. La méta-analyse, réalisée par Caplan (2007[10]), des études relatives aux immigrés latino-américains arrivés de fraîche date aux États-Unis fournit des données plus systématiques et ne se limite pas aux seuls réfugiés. Il en ressort que l'incapacité des immigrés de faire venir près d'eux leur famille constitue la source de stress la plus souvent citée. Cependant, aucune de ces études ne tente d'établir un lien entre les problèmes décrits et les indicateurs d'intégration.

Une évaluation réalisée par l'IRCC du Canada (2014[11]) a examiné le rôle des membres de la famille dans l'intégration au moyen d'une enquête auprès de 2 000 migrants qui ont parrainé des membres de leur famille entre 2007 et 2011. Parmi les enquêtés conjoints (ou partenaires), beaucoup ont indiqué que leur conjoint les avait aidés à s'établir au Canada (43 %) et à travailler plus d'heures (40 %) ; les deux tiers ont indiqué que le conjoint contribuait au revenu du ménage. Certains travaux se sont penchés sur la manière dont la présence ou l'absence de la famille pourrait influer sur le processus d'intégration. Gracia et Herrero (2004[12]) constatent de manière générale que le stress et la dépression compromettent l'intégration sociale. Lorsqu'elle constitue une source de stress, l'absence de la famille pourrait donc faire obstacle à l'intégration sociale de l'immigré. À l'inverse, la présence du conjoint, en particulier, pourrait réduire le niveau de stress et conférer une plus grande stabilité à la situation de l'immigré, par le biais d'une modification de ses comportements à risque (Muñoz-Laboy, Hirsch et Quispe-Lazaro, 2009[13]).

Olwig (2011[14]) indique que, dans le cas de la Scandinavie, les relations avec la famille aident considérablement les nouveaux immigrés et réfugiés à s'implanter, et les travaux disponibles sur le rôle joué par les réseaux d'immigrés parviennent à des conclusions similaires. Étant donné qu'une famille dispose d'une parentèle plus nombreuse et peut développer des réseaux plus étendus qu'une personne seule, il y a lieu d'en déduire un effet bénéfique. La vie de famille peut par elle-même élargir les réseaux des immigrés : Facchini et al. (2015[15]) constatent que la naissance d'un enfant, par exemple, accroît la probabilité que le parent immigré ait un ami né dans le pays d'accueil.

Un certain nombre d'études observent à l'inverse une corrélation entre des liens familiaux étroits et une plus faible participation à la vie de la société civile (Kim et Wilcox (2013[16]), ou encore Ginsborg (1995[17])). D'autres études n'en mettent pas moins en évidence une complémentarité entre des liens sociaux étroits et l'interaction avec l'ensemble de la société (Nannestad, Lind Haase Svendsen et Tinggaard Svendsen, 2008[18]). Bragg et Wong (2016[19]) font remarquer qu'un échec du regroupement familial pour des raisons réglementaires risque d'entamer le sentiment des immigrés de faire partie de la société du pays de destination.

Les conjoints pourraient en outre avoir une incidence sur le processus d'intégration au travers de leur contribution financière au ménage immigré. Kaida (2015[20]) constate que les femmes immigrées apportent une contribution non négligeable au revenu du ménage des immigrés arrivés à une date récente au Canada, surtout lorsqu'il s'agit de ménages à

faible revenu. Le revenu du conjoint peut donc prévenir la pauvreté. Il peut également permettre aux immigrés de poursuivre une formation complémentaire (à plein temps ou à temps partiel) pour accéder à terme à un meilleur emploi (Boyd (1989[21]) et Creese, Dyck et McLaren (2008[22])). De la même manière, d'autres membres de la famille, tels que les parents des immigrés, peuvent aider à prendre soin des enfants, de sorte que les immigrés soient plus libres de travailler ou de suivre des cours (VanderPlaat et al., (2013[23])).

Lorsque les conjoints sont encore dans l'expectative de pouvoir se retrouver dans le pays de destination, leurs choix risquent d'être affectés par l'incertitude concernant la faisabilité d'un regroupement familial et la date où il pourrait éventuellement se produire, ainsi que par le sentiment de frustration généré par l'attente. Dans le cas des demandeurs d'asile, certaines publications récentes ont mis en évidence que les délais d'attente initiaux – pour que la procédure d'asile aboutisse ou pour être admis sur le marché du travail – peuvent avoir d'importantes conséquences sur leur intégration ultérieure (Hainmueller et al. (2016[24]), Marbach et al. (2018[25]), Brenzel et Kosyakova (2019[26])). Ces constatations pourraient également être valables pour les immigrés en attente d'un regroupement familial.

Défis de la mesure du rôle de la famille dans l'intégration

L'identification des effets de la présence de la famille sur l'intégration comporte de nombreuses difficultés et des risques de biais. Le biais peut aller dans un sens comme dans l'autre et aboutir à une surestimation ou à une sous-estimation des effets. Le Tableau 4.3 et le Tableau 4.4 recensent les problèmes de mesure et d'identification empirique des effets, ainsi que les solutions méthodologiques envisageables. L'endogénéité constitue un problème fréquent. Dans le contexte du regroupement familial, la corrélation entre une meilleure intégration et la présence du conjoint pourrait simplement signifier que seuls les immigrés bien intégrés sont autorisés à faire venir leur conjoint.

Tableau 4.3. Problèmes de mesure de l'effet estimé de la présence de la famille

Problème	Remède possible
La plupart des effets ne peuvent être observés qu'après un certain temps	Se concentrer sur les longues durées de séjour (10 ans et plus)
Des conjoints arrivant plus tard pourraient relever en réalité de la formation de nouvelles familles	Définir comme formation de famille après une certaine durée de séjour
Le migrant principal ne peut pas toujours être identifié	Se concentrer sur les immigrés arrivés avant leur famille
Les effets observés chez les conjoints sont l'effet combiné de leur présence et de leurs caractéristiques. Les caractéristiques des partenaires absents ne sont pas observées	Se concentrer sur les délais avant l'arrivée du conjoint plutôt que sur la présence ou l'absence du conjoint. Prendre en compte les caractéristiques observées des conjoints
Les paiements de prestations pour les membres de la famille peuvent réduire les incitations à l'emploi mais ne sont généralement pas observés	Prendre en compte la taille de la famille ou le nombre d'enfants
Les variables qui reflètent l'intégration sociale (telles que l'engagement communautaire, le bénévolat) font souvent défaut	Exploiter des bases de données spécifiques contenant ces informations

Si, par exemple, le regroupement familial dépend du niveau de revenu et des conditions de logement des migrants principaux, les mieux intégrés d'entre eux auront une plus grande probabilité de pouvoir faire venir leur famille. La corrélation qui s'ensuit entre la présence de la famille et une bonne intégration pourrait donc être à tort interprétée comme un effet positif exercé par la présence de la famille sur les résultats en termes d'intégration. Si, par contre, l'immigré finit par renoncer à son emploi après l'arrivée de sa famille du fait que son conjoint

trouve un emploi, ce changement de comportement endogène apparaîtra comme un effet négatif de la présence de la famille sur les perspectives d'emploi. Du fait de ces problèmes d'endogénéité, les résultats d'une comparaison entre les immigrés dont le conjoint est présent et ceux dont le conjoint est absent doivent être interprétés avec prudence. Par ailleurs, comme seule une petite partie des immigrés mariés ne vit pas avec son conjoint, une telle sélection risquerait de ne pas être représentative.

Si les effets de la présence de la famille se manifestent peu à peu au fil du temps, il faudra les distinguer de la tendance observée dans l'ensemble des pays de l'OCDE, qui veut que l'intégration progresse lorsque la durée du séjour augmente (OCDE, 2016[27]). Il importe donc de veiller à ne pas confondre les effets de la présence de la famille avec ceux imputables à la durée du séjour. Cela a des implications pour la spécification de l'estimation économétrique (voir Encadré 4.2).

Tableau 4.4. Problèmes d'identification de l'effet estimé de la présence de la famille

Problème	Remède possible
La présence de la famille est endogène (I): certains permis de séjour confèrent ce droit immédiatement	Prendre en compte la catégorie de migration du migrant principal
La présence de la famille est endogène (II): une bonne intégration augmente les chances de réunir rapidement les conditions nécessaires au regroupement familial	Se concentrer sur les délais avant l'arrivée du conjoint plutôt que sur la présence ou l'absence du conjoint. Se concentrer sur les longues durées de séjour (10 ans et plus). Étudier le cas des réfugiés et des autres immigrés qui sont exemptés des conditions
Le comportement du migrant principal peut changer de manière endogène: une fois que les conditions nécessaires au regroupement familial sont réunies, il/elle peut se tourner vers le travail familial, consacrer plus de temps à la famille ou aux loisirs ou investir davantage dans l'éducation	Se concentrer sur les délais avant l'arrivée du conjoint plutôt que sur la présence ou l'absence du conjoint. Prendre en compte les changements de scolarisation, d'heures travaillées et de statut professionnel du conjoint
Les immigrés qui envisagent de rester seulement temporairement pourraient ne pas investir dans l'intégration et ne pas faire venir leur famille	Se concentrer sur les longues durées de séjour (10 ans et plus)
Ceux qui ne remplissent pas les conditions pour faire venir leur famille ont souvent tendance à repartir	Étudier le cas des réfugiés et des autres immigrés qui sont exemptés des conditions

Se concentrer sur les effets à long terme des délais d'attente avant l'arrivée du conjoint

Pour déterminer les effets des délais de regroupement familial sur les résultats du migrant principal au regard de l'emploi, les considérations exposées au Tableau 4.3 et au Tableau 4.4 incitent à se concentrer sur les effets à long terme. L'analyse ci-dessous établira donc un lien entre, d'une part, le nombre d'années écoulées entre l'arrivée du migrant principal et celle du conjoint et, d'autre part, le degré d'intégration observé au bout d'un séjour d'au moins cinq ou dix ans. Se concentrer sur les effets à long terme devrait limiter le biais imputable à l'endogénéité : s'il est vrai que le degré d'intégration à court terme peut souvent déterminer le délai d'attente avant que les membres de la famille de l'immigré n'arrivent, il n'est nullement certain que tel soit également le cas du degré d'intégration observé longtemps après l'arrivée de sa famille. Les liens entre le degré d'intégration à long terme et une présence de la famille dès les premières années du séjour pourraient bien indiquer que la situation de la famille au cours de cette période cruciale immédiatement ultérieure à l'arrivée de l'immigré a des conséquences à long terme sous l'angle de l'intégration. Il se pourrait par ailleurs que le degré d'intégration à long terme soit fonction du degré d'intégration à court terme. Les analyses ci-après s'efforceront de trancher entre ces deux possibilités en procédant à des estimations à l'aide de variables instrumentales.

Limiter l'analyse aux immigrés arrivés en premier permet de garantir que les effets estimés correspondent bien aux migrants principaux. En effet, dans ce contexte, les estimations peuvent être très variables selon qu'elles ne tiennent compte que des migrants principaux ou qu'elles prennent également en considération les membres de leur famille, puisque le degré d'intégration de ces derniers est en général bien moins favorable que celui des migrants principaux, même à long terme (Chaloff et Poeschel, 2017[1]). Étant donné que la plupart des séries de données n'indiquent pas qui est le migrant principal, ce chapitre considère comme migrants principaux ceux arrivés en premier. Lorsque les conjoints arrivent en même temps, on ne peut dire avec certitude lequel des deux est le migrant principal. C'est pourquoi l'analyse des effets d'une arrivée plus tardive du conjoint sur l'intégration des migrants principaux ne porte que sur les seuls immigrés arrivés en premier. L'analyse de ses effets sur les conjoints eux-mêmes ne concerne quant à elle que les seuls immigrés arrivés dans un second temps.

Les estimations paraissent par ailleurs beaucoup dépendre de l'ampleur de la prise en compte des cas de formation d'une famille (voir le Tableau 4.1 pour une définition). Afin de garantir que la grande majorité des cas pris en compte dans l'estimation correspondent au regroupement familial et non à la formation d'une famille, deux autres restrictions ont été apportées. La quasi-totalité des cas de regroupement familial devraient se produire peu d'années après l'arrivée du migrant principal, tandis que la formation d'une famille pourrait bien souvent n'intervenir qu'après que le migrant principal a déjà passé un certain nombre d'années dans le pays d'accueil. Afin de concentrer leur attention sur le regroupement familial, les analyses ci-dessous ne portent donc que sur les cas où l'arrivée du conjoint se produit dans un délai maximal de sept ans après celle du migrant principal. Les statistiques utilisées pour les États-Unis comportent par ailleurs des informations sur la situation matrimoniale des immigrés au moment de leur arrivée, ce qui permet de limiter ces analyses aux immigrés déjà mariés à leur arrivée.

Encadré 4.2. Méthodes d'estimation utilisées dans les analyses principales

Les analyses principales présentées étudient quels sont les effets des délais écoulés avant l'arrivée du conjoint, exprimés en nombre d'années, que ce soit sur les migrants principaux ou sur les conjoints eux-mêmes. Les méthodes d'estimation appliquées sont identiques, mais les variables prises en compte sont différentes. Les analyses axées sur les migrants principaux tiennent compte du délai écoulé avant l'arrivée du conjoint en tant que variable explicative, ainsi que des caractéristiques du migrant principal et de certaines caractéristiques du conjoint. Ces variables sont utilisées pour expliquer le degré d'intégration du migrant principal (la variable dépendante). Les analyses axées sur les conjoints tiennent compte du délai écoulé avant l'arrivée du conjoint lui-même, ainsi que des caractéristiques du conjoint et de certaines caractéristiques du migrant principal. Dans leur cas, c'est le degré d'intégration du conjoint qui constitue la variable dépendante.

Les variables explicatives relatives à l'autre personne composant le couple d'immigrés incluent généralement sa situation au regard de l'emploi, son niveau d'études et sa maîtrise de la langue du pays d'accueil (lorsque ces informations sont disponibles). Lors de l'étude du degré d'intégration de l'un des membres d'un couple d'immigrés, le degré d'intégration de l'autre conjoint est également pris en compte en tant que variable explicative. Le choix des variables explicatives est donc légèrement différent d'une analyse à l'autre.

Les analyses établissent donc un lien entre le degré d'intégration d'un immigré (la variable dépendante Y_i) et une série de variables décrivant l'immigré et son conjoint (les variables explicatives). Lorsque le degré d'intégration est mesuré par une variable binaire, comme c'est le cas de la situation au regard de l'emploi (égale à un si la personne a un travail et à zéro dans le cas contraire), les analyses de régression s'appuient sur un modèle de probabilité linéaire. Dans ce modèle, la probabilité que la variable dépendante soit égale à un est déterminée de manière linéaire par les variables explicatives :

$$\Pr(Y_i = 1|X_i) = \beta_0 + \beta_1 d_i + X_i'\beta_2 + Z_i'\beta_3 + \gamma_n + \varepsilon_i$$

Les variables explicatives incluent une constante assortie d'un coefficient β_0, la variable relative au délai écoulé d_i assortie d'un coefficient β_1, un vecteur X_i' de variables liées à l'immigré i et un vecteur Z_i' de variables relatives au conjoint de l'immigré i. Le terme ε_i tient compte des perturbations aléatoires de la relation empirique, et les analyses portant sur les pays européens de l'OCDE incluent un effet fixe γ_n pour chaque pays n, qui prend jusqu'à un certain point en considération les différences institutionnelles et la situation du marché du travail. Si le degré d'intégration est mesuré par une variable continue, telle que le salaire ou le nombre d'heures travaillées, les analyses de régression utilisent un modèle log linéaire comportant les mêmes variables explicatives :

$$Y_i = \exp(\beta_0 + \beta_1 d_i + X_i'\beta_2 + Z_i'\beta_3 + \gamma_n + \varepsilon_i)$$

Le modèle de probabilité linéaire est estimé à l'aide de la méthode des moindres carrés ordinaires, qui peut également être utilisée pour le modèle log linéaire une fois celui-ci linéarisé en prenant les logarithmes, de sorte que $\log Y_i$ devient alors la variable dépendante. Les résultats fournissent des estimations pour $\beta_0, \beta_1, \beta_2, \beta_3$ ainsi que pour γ_n. Dans ce chapitre, il y sera fait référence sous le terme d'effets ou relations estimés. Les estimations positives (négatives) impliquent une relation positive (négative) entre la variable dépendante et la variable explicative correspondante, après prise en compte de la relation entre la variable dépendante et les autres variables explicatives. Étant donné que

des modèles linéaires et log linéaires sont utilisés pour toutes les estimations, celles-ci peuvent être aisément interprétées.

Chacune des variables explicatives liées par une forte corrélation peut simuler le rôle joué par les autres par rapport à la variable dépendante, de sorte que l'effet d'une variable explicative pourrait être imputé à une autre variable explicative. Il importe donc que le délai ne soit pas trop fortement corrélé aux autres variables explicatives. Le Tableau 4.5 montre la corrélation entre le nombre d'années passées sans la présence du conjoint et la durée du séjour. Bien que les analyses ne portent que sur les immigrés ayant une durée de séjour d'au moins dix ans (d'au moins cinq ans pour les conjoints arrivés dans un second temps), une forte corrélation n'en peut pas moins subsister, surtout dans le cas des femmes immigrées mariées.

C'est pourquoi les analyses relatives aux migrants principaux et aux conjoints ne tiennent pas compte de la durée du séjour sous la forme d'une unique variable continue mais sous celle d'une série d'effets fixes pour chaque valeur prise par la durée du séjour. Cette manière de prendre en compte la durée du séjour évite le problème posé par la forte corrélation entre les variables explicatives. Elle garantit en outre que la procédure d'estimation compare des observations associées à une même valeur de durée du séjour. Cette méthode élémentaire d'appariement permet donc de mieux isoler les résultats des estimations pour les distinguer des effets exercés par la durée du séjour. Cependant, la quasi-totalité des résultats rapportés issus des analyses principales s'avèrent très similaires à ceux obtenus par les régressions où la durée du séjour revêt simplement la forme d'une variable continue. Dans ces régressions, le coefficient correspondant à la durée du séjour est presque toujours statistiquement significatif et indique que le degré d'intégration tend à s'améliorer à mesure que la durée du séjour s'allonge.

Tableau 4.5. Corrélation entre la durée du séjour et le nombre d'années écoulées avant l'arrivée du conjoint

Coefficients de corrélation pour les immigrés mariés arrivés en premier âgés de 15 à 64 ans, après 10 ans et plus de séjour

	Enquête européenne sur les forces de travail (2013-2017)	Enquête européenne sur les forces de travail (modules ad-hoc 2008/2014)	*American Community Survey* (2013-2016)	Recensement du Canada (2016)
Total	0.72	0.60	0.14	0.57
Hommes	0.55	0.55	0.09	0.57
Femmes	0.81	0.67	0.21	0.56

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, des modules *ad hoc* de 2008 et de 2014 de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), relatifs à la situation des immigrés et de leurs descendants directs sur le marché du travail, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules, de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html, et du Recensement du Canada de 2016 (Statistique Canada), https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994776

Le rôle joué par les conjoints dans l'intégration à long terme

Cette section présente les résultats empiriques concernant la manière dont les migrants principaux peuvent être affectés par les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint. L'Encadré 4.2 ci-dessus décrit les méthodes d'estimation, qui s'appuient sur des microdonnées issues d'enquêtes de grande ampleur (Encadré 4.1). Les estimations de cette section tiennent compte d'une série de caractéristiques individuelles, dont l'âge, le sexe, le niveau d'études, la durée du séjour et la région d'origine. Elles sont non seulement prises en considération dans le cas du migrant principal mais aussi dans celui de son conjoint, de sorte que l'effet estimé des délais écoulés avant l'arrivée du conjoint ne dépende pas des caractéristiques du conjoint. Cet effet devrait plutôt être une manifestation de certains aspects non observés et difficiles à mesurer qui pourraient être associés à la présence du conjoint : la stabilité, le fait de pouvoir compter l'un sur l'autre et de partager les charges pesant sur les épaules de chacun, la propension à faire des projets à long terme et à investir, une attitude propice à la communication et aux activités du couple, une évolution de l'intensité de travail, des variations du degré de bien-être émotionnel, etc. Afin de garantir que la présence du conjoint n'est pas confondue avec une plus grande probabilité que les enfants soient présents, des variables distinctes portant sur la présence d'enfants (jeunes) sont toujours prises en compte. Afin d'axer l'analyse sur les cas de regroupement familial plutôt que sur ceux de formation d'une famille, seuls les délais inférieurs ou égaux à sept ans sont pris en considération.

Le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint va de pair avec des salaires à long terme moins élevés pour le migrant principal

Les salaires des immigrés peuvent être un indicateur particulièrement révélateur de leur degré d'intégration : les salaires obtenus peuvent augmenter au fil du temps grâce à une plus grande expérience, à un effort de formation et à une meilleure adéquation entre les compétences des immigrés et celles exigées par leur emploi. Les salaires peuvent donc mieux rendre compte du degré d'intégration à long terme que d'autres indicateurs de nature plus transitoire. La partie A du Graphique 4.4 montre les effets estimés exercés par les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint sur le salaire brut reçu par le migrant principal après avoir passé au moins dix ans aux États-Unis. Les résultats suggèrent que chaque année supplémentaire écoulée avant l'arrivée du conjoint est associée à un salaire à long terme de 3 % moins élevé pour le migrant principal. L'effet estimé est similaire pour les migrants principaux de sexe masculin comme pour ceux de sexe féminin. Cet effet significatif sur les salaires est probablement la conséquence de divers facteurs dont il sera question plus loin.

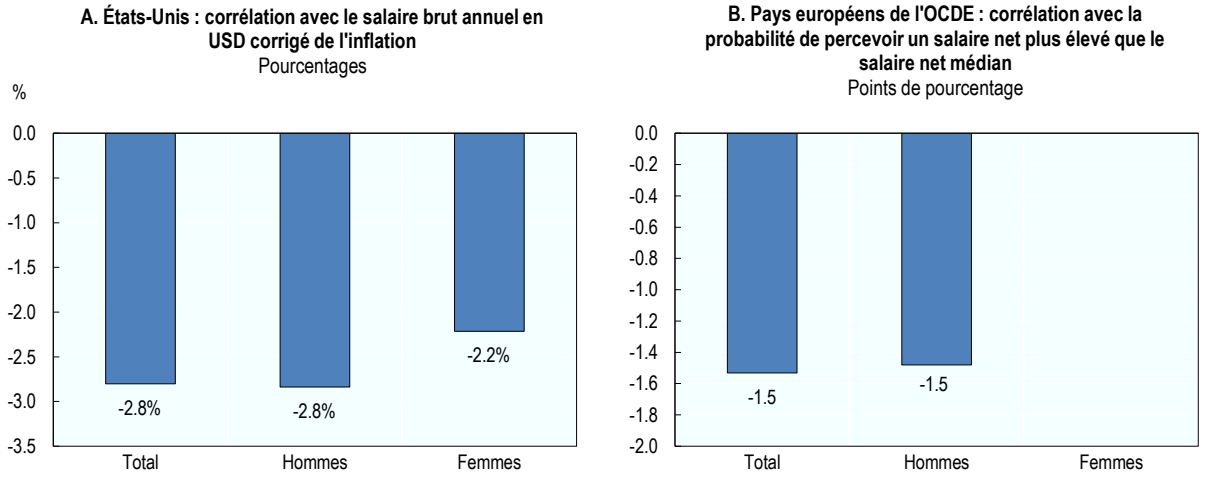
Les données relatives aux pays européens de l'OCDE fournissent des informations sur les salaires nets, mais uniquement pour ce qui est du décile de la distribution des salaires atteint. L'analyse portant sur les pays européens de l'OCDE examine donc la probabilité que l'immigré principal bénéficie d'un salaire net supérieur au salaire net médian, après avoir passé au moins dix ans dans le pays d'accueil. Comme le montre la partie B du Graphique 4.4, cette probabilité diminue de 1.5 point de pourcentage pour chaque année écoulée avant l'arrivée du conjoint. Ce résultat est essentiellement imputable aux migrants principaux de sexe masculin, pour lesquels une baisse de la même ampleur est observée. Par contre, le nombre d'années écoulées avant l'arrivée du conjoint ne semble guère modifier cette probabilité dans le cas des migrants principaux de sexe féminin.

Étant donné que les salaires ne sont pas mesurés selon la même méthode dans la partie A et dans la partie B du Graphique 4.4, les résultats ne sont pas directement comparables. En

particulier, les estimations de la partie B ne signifient pas nécessairement que l'effet soit plus faible dans les pays européens de l'OCDE : dans cette analyse, seules sont prises en compte les variations des salaires faisant passer leur montant au-dessus du niveau salaire médian, les autres variations le long de la distribution des salaires étant négligées. Dans le cas du Canada, le recensement de 2016 fournit des informations sur les niveaux de salaire (arrondis). L'effet estimé obtenu sur la base de ces données est toutefois trop petit pour être statistiquement significatif.

Graphique 4.4. Estimation des effets à long terme du délai écoulé avant l'arrivée du conjoint sur le salaire du migrant principal, 2010-17

Immigrés mariés premiers arrivés du couple âgés de 15 à 64 ans et en emploi, après au moins 10 ans de séjour



Note : Tous les résultats rapportés sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %. Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16 et ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée. Les immigrés faisant partie de couples mixtes ne sont pas pris en considération. Faute d'informations sur les salaires, la Norvège et la Suède ne sont pas prises en compte dans la partie B.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, et de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994548

Les résultats du Graphique 4.4 pourraient s'expliquer par le comportement du migrant principal après l'arrivée du conjoint. Tant qu'ils n'ont pas la certitude que leur conjoint et leur famille pourront les rejoindre, les migrants principaux ne peuvent pas compter s'implanter durablement dans le pays d'accueil. Leurs incitations à procéder à des investissements spécifiquement liés au pays d'accueil risquent d'en être amoindries. Ces investissements peuvent viser à obtenir des qualifications formelles supplémentaires, la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, ou une expérience professionnelle dans un domaine particulier, autant d'éléments susceptibles d'accroître leur salaire à long terme. Une fois le conjoint arrivé, les migrants principaux pourraient non seulement être davantage incités à procéder à de tels investissements, mais le conjoint pourrait en outre les aider à les effectuer. Ce phénomène, connu sous le nom d'hypothèse de l'investissement familial, a été bien mis en évidence par les études publiées (voir, par exemple, Long (1990[28]), ou encore Cobb-Clark et Crossley (2004[29])).

Cependant, les résultats du Graphique 4.4 pourraient tout aussi bien s'expliquer par un délai préalable à l'arrivée du conjoint imputable à la faiblesse du salaire du migrant principal. La législation dans un certain nombre de pays de l'OCDE subordonne le regroupement familial à la condition que le migrant principal dispose d'un revenu suffisamment élevé, ou au fait d'appartenir à une catégorie de migration spécifique (voir le tableau A.1 dans OCDE (2017[30])). Les migrants principaux qui ont initialement des salaires bas ou qui sont arrivés en tant que migrants temporaires peuvent donc être confrontés à des obstacles plus importants en matière de regroupement familial. Les migrants principaux qui ne sont pas contraints par la législation pourraient également choisir de leur propre chef de ne faire venir leur conjoint dans le pays d'accueil qu'après avoir atteint un certain niveau de revenu, puisqu'il leur faudra souvent subvenir à ses besoins, au moins dans un premier temps. Avec des salaires initiaux élevés, les immigrés pourraient également décider plus tôt de rester et ainsi faire venir leur famille plus rapidement. Dans la mesure où il existe une corrélation entre les niveaux de salaire observés au fil du temps, il pourrait en résulter un lien empirique entre les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint et le fait que le salaire à long terme du migrant principal soit moins élevé.

D'autres analyses tendent à mettre en évidence un effet causal sur le salaire du migrant principal

Pour trancher entre ces deux explications concurrentes, il y a lieu de faire appel à des techniques permettant de résoudre le problème de l'endogénéité en déterminant dans quel sens il convient d'interpréter une corrélation donnée. L'estimation pour les États-Unis est recalculée en ayant recours à une variable instrumentale pour le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint. Cette estimation examine le lien entre le salaire du migrant principal et une variable instrumentale liée au délai écoulé avant l'arrivée du conjoint mais non affectée par le salaire (et donc non endogène). Si le lien constaté est significatif, il est fort probable que le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint soit à l'origine de la variation enregistrée par le salaire du migrant principal, et non l'inverse.

La même série de données comporte une variable instrumentale appropriée pour le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint : la situation de handicap du conjoint est empiriquement liée au délai écoulé avant son arrivée tout en étant totalement indépendante du salaire du migrant principal[2]. Il apparaît que les conjoints en situation de handicap se caractérisent par des délais plus longs avant leur arrivée, ce qui pourrait être dû à la nécessité de prendre de plus amples dispositions avant qu'un changement de lieu de résidence puisse être envisagé, concernant par exemple l'aménagement du nouveau logement ou les problèmes d'assurance-maladie. Il semble également plausible que la situation de handicap du conjoint n'affecte pas directement le salaire du migrant principal, mais seulement indirectement en retardant l'arrivée du conjoint.

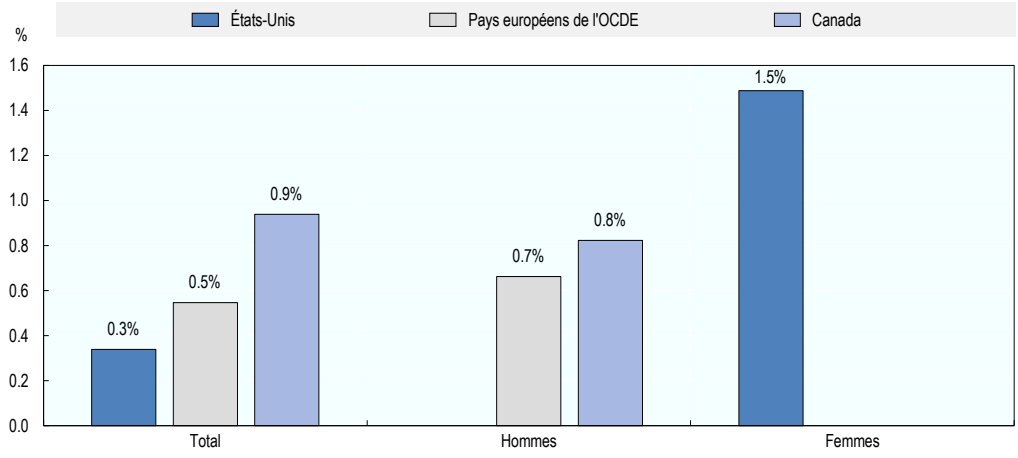
L'estimation de la variable instrumentale aboutit à un résultat statistiquement significatif pour ce qui est de la situation de handicap du conjoint (au seuil de signification de 5 %). Cette estimation suggère que le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint a un effet causal sur le salaire du migrant principal, qui s'en trouve réduit d'environ 9 %. Cet effet estimé est plus important qu'au Graphique 4.4, en partie parce que la situation de handicap constitue une variable binaire, de sorte que son effet correspond de fait à l'impact cumulé de plusieurs années de délai[3]. Dans l'ensemble, cette estimation tend à démontrer que le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint entraîne une diminution sensible du salaire du migrant principal.

Les estimations mettent en évidence des effets à long terme positifs mais limités sur la probabilité d'emploi du migrant principal

Le Graphique 4.5 fournit une estimation des effets exercés par les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint sur l'emploi du migrant principal après un séjour d'au moins dix ans dans le pays d'accueil. Les résultats pour les pays européens de l'OCDE, les États-Unis et le Canada suggèrent tous qu'une année de délai supplémentaire va de pair avec une légère augmentation de la probabilité d'emploi du migrant principal, d'un point de pourcentage ou moins en moyenne. Un certain nombre de raisons peuvent expliquer ces estimations systématiquement positives. Les migrants principaux qui se retrouvent dans le pays d'accueil sans leur conjoint peuvent souvent porter tous leurs efforts sur le travail, ce qui pourrait être le fruit d'un choix ou de la nécessité de gagner de quoi vivre et préparer l'arrivée des autres membres de leur famille. Cette priorité initiale accordée à l'emploi pourrait avoir des effets à long terme sur l'employabilité des migrants principaux comme sur leur engagement sur le marché du travail, au nombre desquels les effets à long terme indiqués au Graphique 4.5. Les effets à long terme pourraient être particulièrement marqués pour les catégories de migrants principaux dont le taux d'activité est en général relativement faible, de sorte que l'acquisition d'une certaine expérience professionnelle dans le pays d'accueil a pour eux des répercussions relativement importantes. Cette interprétation cadre avec l'effet plus marqué estimé pour les femmes aux États-Unis.

Graphique 4.5. Estimation des effets à long terme des délais écoulés avant l'arrivée du conjoint sur la probabilité d'emploi du migrant principal, 2010-17

Immigrés mariés premiers arrivés du couple âgés de 15 à 64 ans et en emploi, après au moins 10 ans de séjour



Note : Les résultats rapportés sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %, sauf ceux pour la catégorie « tous » aux États-Unis et dans les pays européens de l'OCDE (pour lesquels le seuil de significativité est de 10 %), et celui pour les « hommes » au Canada. Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16 et ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée. Les chiffres relatifs au Canada correspondent à 2016. Les immigrés faisant partie de couples mixtes ne sont pas pris en considération.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html, et du recensement canadien de 2016 (Statistique Canada), https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994567

Les résultats du Graphique 4.5 pourraient également s'expliquer par le comportement des immigrés venus prioritairement dans les pays de l'OCDE pour y travailler, et pour lesquels le regroupement familial ne revêt pas une aussi grande importance. Tel est notamment le cas des travailleurs immigrés qui ne comptent rester qu'un temps limité et décident donc dans un premier stade de ne pas exercer leur droit au regroupement familial. Ils pourraient n'entamer des démarches en vue du regroupement familial que si leur séjour se prolonge. De même, les immigrés arrivés de manière irrégulière ne bénéficient pas du droit au regroupement familial, mais pourraient l'obtenir après régularisation de leur situation dans le pays d'accueil. Aussi les migrations initialement motivées par des raisons professionnelles pourraient-elles être empiriquement liées à des délais de regroupement familial relativement longs.

Étant donné que la probabilité d'emploi des migrants principaux est en général élevée, l'ordre de grandeur des effets estimés au Graphique 4.5 se révèle dans l'ensemble limité, sauf dans le cas des femmes aux États-Unis. La situation au regard de l'emploi à un moment donné ne rend pas nécessairement bien compte du degré d'intégration à long terme des immigrés – ils pourraient être provisoirement sans emploi pour diverses raisons, allant depuis une conjoncture économique défavorable jusqu'à des circonstances individuelles non observées. Les délais avant l'arrivée du conjoint enregistrés au début du séjour dans le pays d'accueil ne devraient donc avoir que des effets assez réduits sur la situation des migrants principaux au regard de l'emploi au bout de dix ans ou davantage. Le nombre d'heures hebdomadaires travaillées, qui constitue un indicateur de l'intensité de l'emploi, a également été pris en considération. Cependant, aucun résultat statistiquement significatif n'a été obtenu pour cette variable. Cela pourrait être dû au fait que le nombre d'heures travaillées tend à enregistrer de plus fortes variations que la situation au regard de l'emploi, d'où un lien empirique encore plus lâche avec les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint.

Encadré 4.3. Bien-être des migrants principaux dont le conjoint est absent

L'impact exercé sur le bien-être du migrant principal par l'absence du conjoint constitue une question importante qui ne peut être résolue en s'appuyant sur les principales sources de données (voir l'Encadré 4.1). Comme indiqué lors de l'examen des études publiées existantes, on suspecte souvent que l'absence du conjoint constitue une source de stress et de souffrance pour les migrants principaux, à tel point que leur intégration pourrait s'en trouver compromise. L'Enquête mondiale Gallup fournit une série de variables permettant d'évaluer le degré de bien-être individuel. L'échantillon se limite aux immigrés mariés présents dans les pays de l'OCDE, et les migrants principaux dont le conjoint est absent sont considérés comme des immigrés mariés vivant seuls (leur ménage étant composé d'une seule personne). Malgré ces restrictions, pour la plupart des variables, la taille des échantillons demeure considérablement plus importante que dans les études publiées existantes.

Le Tableau 4.6 montre les écarts entre les diverses mesures du bien-être selon qu'elles portent uniquement sur les migrants principaux dont le conjoint est absent ou sur l'ensemble des immigrés mariés présent dans les pays de l'OCDE. La plupart des résultats sont très similaires pour les deux groupes. Ils font notamment apparaître une incidence identique du stress. Les migrants principaux dont le conjoint est absent paraissent seulement un peu moins optimistes face à l'avenir. Dans l'ensemble, ces constatations portent à croire que le bien-être des immigrés n'est pas affecté par l'absence de leur conjoint. Il paraît certes vraisemblable que les demandeurs d'asile et les réfugiés dont le

conjoint se trouve encore dans la zone de conflit ressentent du stress et de l'angoisse (Miller et al., 2018[5] ; Walther et al., 2019[8]), mais il se peut que ce groupe ne soit pas bien couvert par les données, ou qu'il soit trop peu nombreux pour infléchir la moyenne.

Tableau 4.6. Bien-être des immigrés principaux en fonction de la présence du conjoint, 2009-18

Immigrés mariés résidant dans les pays de l'OCDE (tous âges)

Affirmation	S'applique et conjoint absent	S'applique et conjoint présent	Nombre total de réponses oui ou non (absent/présent)
Bien-être (indice <30)	11%	10%	440/14897
Bien-être la veille (indice >50)	79%	79%	440/14897
Attitude positive (indice <30)	41%	39%	444/15289
Attitude optimiste (indice >50)	41%	45%	444/15289
A fait face à des moments de stress la veille	35%	35%	438/14833
A connu un moment heureux la veille	79%	78%	218/6804
Santé personnelle (indice <30)	12%	9%	440/14897
Problèmes de santé comparables aux personnes du même âge	25%	22%	432/14691
Satisfait de son état de santé	81%	81%	179/5432

Note : Les réponses sont analysées sur la base de leur fréquence non pondérée. Les réponses manquantes et « ne sait pas » ne sont pas prises en compte pour le calcul des pourcentages.
Source : Enquête mondiale Gallup 2009-2018, https://www.gallup.com/analytics/232838/world-poll.aspx.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994795

Certains écarts limités apparaissent lorsque des variables relatives à la santé sont prises en compte (Tableau 4.6) : les migrants principaux dont le conjoint est absent semblent souffrir un peu plus fréquemment d'une mauvaise santé, bien qu'ils se déclarent en moyenne aussi satisfaits de leur état de santé que les immigrés mariés dont le conjoint est présent. Des analyses plus poussées seraient certes nécessaires avant de pouvoir tirer une conclusion, mais l'idée d'un effet négatif sur l'état de santé attribuable à l'absence du conjoint serait conforme à de nombreuses études publiées sur le sujet : « l'effet protecteur du mariage » a été largement attesté (voir par exemple Rendall et al. (2011[31]), ou encore Robards et al. (2012[32])), et cet effet est vraisemblablement plus faible lorsque les conjoints ne vivent pas ensemble.

Aucun effet des délais sur la maîtrise de la langue par les migrants principaux n'a été décelé

Toutes les séries de données sur lesquelles s'appuie ce chapitre (voir l'Encadré 4.1) considèrent que la maîtrise de la langue du pays d'accueil par le migrant principal constitue un indicateur du degré d'intégration susceptible d'être affecté par les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint. Bien que des corrélations statistiquement significatives puissent être observées dans ce contexte, les effets estimés demeurent modestes et s'avèrent très instables selon les estimations, même lorsque celles-ci ne sont que légèrement différentes. Au final, ces analyses n'ont fait apparaître aucune relation positive ni négative. Cela pourrait être dû jusqu'à un certain point à des problèmes de mesure de la maîtrise de la langue : dans les données disponibles, celle-ci est généralement représentée par une variable binaire, si bien qu'il est difficile de suivre de légères variations de la maîtrise de

la langue au cours du temps. En outre, de nombreuses observations doivent être exclues dans ce contexte, par exemple celles relatives aux immigrés dont la langue maternelle est la même que celle du pays d'accueil.

Les études publiées n'offrent que peu d'indications sur la manière dont la présence des membres de leur famille pourrait influer sur la maîtrise par les immigrés de la langue du pays d'accueil. Il n'en a pas moins été maintes fois constaté que les deux conjoints présentent souvent des niveaux similaires de maîtrise de la langue. Chiswick et Miller (2002[33]) ont ainsi mis en évidence une forte corrélation entre le niveau de maîtrise de l'anglais dans le cas des migrants principaux et leurs conjoints arrivant en Australie. De telles corrélations sont également observées dans les séries de données utilisées dans ce chapitre : après prise en compte de la corrélation entre la maîtrise de la langue et les variables individuelles telles que le niveau d'études, l'âge et la situation au regard de l'emploi, la corrélation avec le degré de maîtrise de la langue dont fait preuve le conjoint demeure fortement positive.

Certaines constatations récentes suggèrent en outre qu'un manque d'exposition à la langue du pays d'accueil peut compromettre son acquisition. Après un examen des études publiées existantes, Saleh AlHammadi (2016[34]) parvient à la conclusion que les immigrés ont une moindre probabilité de parvenir à maîtriser la langue du pays d'accueil si celui-ci abrite une importante population d'immigrés d'origine similaire. Danzer et Yaman (2016[35]) constatent que la maîtrise par les immigrés en Allemagne de la langue du pays d'accueil est affectée négativement lorsqu'ils vivent dans des quartiers où se trouvent concentrées des personnes de même origine ethnique. Ils attribuent ce résultat à des contacts limités avec des personnes nées dans le pays.

Effets à moyen et long terme d'une arrivée différée sur les conjoints

Prenant appui sur les approches empiriques utilisées dans la section précédente, cette section examine le lien entre les délais écoulés avant l'arrivée des conjoints et le degré d'intégration de ceux-ci. Ces délais pourraient avoir une incidence sur l'intégration des conjoints eux-mêmes, et ce pour diverses raisons, dont les effets perturbateurs du fait d'avoir été séparés de leurs partenaires pendant des années, leur influence limitée sur la manière dont est organisée leur vie dans le pays d'accueil, ou encore une évolution de la distribution des rôles au sein du couple. Les conjoints pourraient donc éprouver davantage de difficultés ou montrer une moindre propension à s'intégrer lorsqu'ils arrivent enfin dans le pays, avec les conséquences potentielles à long terme que cela comporte. Ces facteurs doivent cependant être là encore distingués des autres explications envisageables : ces délais pourraient être révélateurs de certains problèmes ou de certaines hésitations ayant également par la suite des répercussions sur l'intégration des conjoints.

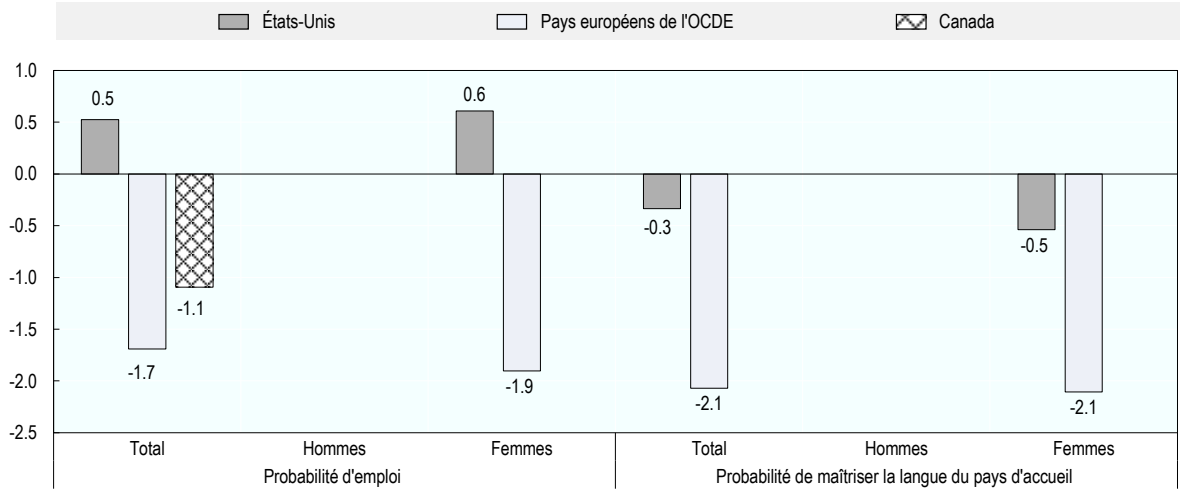
Bien que l'analyse s'appuie sur les mêmes données et les mêmes définitions que précédemment, l'accent est à présent exclusivement mis sur les immigrés mariés arrivés dans un second temps et qui ne sont donc pas les migrants principaux. Afin d'éviter que les résultats ne rendent davantage compte des cas de formation d'une famille que de ceux de regroupement familial, seuls les délais inférieurs ou égaux à sept ans sont là encore pris en considération. La principale différence est d'ordre temporel : les analyses ci-dessous examinent le degré d'intégration des conjoints ayant passé au moins cinq ans dans le pays d'accueil, au lieu de dix ans, afin de disposer d'un échantillon plus important[4].

Les résultats paraissent principalement imputables aux femmes immigrées mariées (Graphique 4.6) : dans les pays européens de l'OCDE, chaque année de délai

supplémentaire va de pair avec une diminution de deux points de pourcentage de leur probabilité d'emploi. La diminution moyenne constatée est légèrement plus faible. Dans le cas du Canada, l'analyse suggère que la diminution moyenne de la probabilité d'emploi s'élève à un point de pourcentage. Aux États-Unis, chaque année de délai supplémentaire s'accompagne d'une légère augmentation de la probabilité d'emploi (inférieure à un point de pourcentage), qui paraît là encore principalement imputable aux femmes immigrées.

Graphique 4.6. Estimation des effets à long terme sur l'intégration des conjoints imputables aux délais écoulés avant leur arrivée, 2010-17

Immigrés mariés premiers arrivés du couple âgés de 15 à 64 ans et en emploi, après au moins 10 ans de séjour, points de pourcentage



Note : Tous les résultats rapportés sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %, sauf celui relatif à la maîtrise de la langue pour la catégorie « tous » aux États-Unis et celui obtenu pour le Canada (pour lesquels le seuil de signification est de 10 %). Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16 et ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée. Les résultats pour la maîtrise de la langue dans les pays européens de l'OCDE correspondent à la période 2008/2014. Les chiffres relatifs au Canada correspondent à 2016. Les immigrés faisant partie de couples mixtes ne sont pas pris en considération. Les immigrés présents dans les pays européens de l'OCDE dont la langue maternelle correspond à celle du pays d'accueil sont exclus de l'analyse.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, y compris les modules *ad hoc* de 2008 et de 2014 relatifs à la situation des immigrés et de leurs descendants directs sur le marché du travail, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules, de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html, ainsi que du recensement canadien de 2016 (Statistique Canada), https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994586

Dans le cas de la maîtrise de la langue du pays d'accueil, les résultats obtenus pour les États-Unis et pour les pays européens de l'OCDE suggèrent que les délais préalables à l'arrivée des conjoints s'accompagnent d'une diminution de la probabilité de maîtriser la langue, respectivement, d'un demi-point et de deux points de pourcentage. Le résultat est là encore très similaire pour les femmes immigrées, mais pas pour les hommes. On ne dispose toutefois que d'un petit nombre d'observations pour les hommes, puisque la grande majorité des immigrés arrivés dans un second temps sont des femmes. Il n'est donc

peut-être pas exclu que les résultats obtenus pour les femmes puissent également être valables pour les hommes.

Les diminutions estimées de la probabilité d'emploi et de la probabilité de maîtriser la langue du pays d'accueil pourraient être une conséquence des délais écoulés avant l'arrivée des conjoints. Les migrants principaux pourraient se trouver avantagés puisqu'ils sont arrivés en premier, si bien que les dispositions prises par eux dans le pays d'accueil sont pour l'essentiel conformes à leurs besoins et tendent à favoriser leur emploi. Le conjoint arrivé plus tardivement pourrait devoir considérer bon nombre de paramètres comme donnés, de sorte qu'il ne dispose que d'une latitude de choix relativement limitée en matière d'emploi ou de possibilités de formation. Par exemple, le choix du lieu de résidence au sein du pays d'accueil pourrait avoir été entièrement déterminé par l'emploi du migrant principal, et il pourrait ne pas être si facile de revenir dessus.

De même, si l'un des deux conjoints doit s'occuper prioritairement de l'éducation des enfants, ce rôle sera plus probablement dévolu au conjoint arrivé plus tardivement, puisque bien souvent le migrant principal aura déjà trouvé un emploi dans le pays d'accueil. Pour le conjoint arrivé plus tardivement, ces circonstances initiales risquent d'avoir des effets à moyen et long terme, dans la mesure où il a moins de possibilités d'accumuler une expérience professionnelle pertinente lui permettant de décrocher par la suite un emploi ou d'entretenir les compétences dérivées des postes occupés antérieurement. Une expérience professionnelle insuffisante ou un manque de possibilités de formation pourrait également faire obstacle à l'acquisition de la langue du pays d'accueil.

Cependant, le lien de causalité inverse peut également être envisagé : les conjoints éprouvant davantage de difficultés à franchir le pas et prendre la décision de s'établir dans le pays d'accueil pourraient arriver après de plus longs délais. Par exemple, les conjoints ayant une moindre maîtrise de la langue du pays d'accueil pourraient préférer arriver plus tard. Lorsque les conjoints se mettent en quête d'un travail dont l'obtention constitue une condition préalable à leur arrivée, les plus employables d'entre eux trouveront plus vite un emploi, et cela pourrait être à l'origine de la diminution de la probabilité d'emploi observée au fur et à mesure que les délais s'allongent. Bien que l'estimation tienne compte de diverses caractéristiques individuelles, certaines d'entre elles, qui ne sont pas observées, telles que l'expérience professionnelle antérieure dans le pays d'origine, pourraient constituer à cet égard des facteurs déterminants.

Le parcours d'intégration peut s'avérer très différent pour les conjoints arrivés plus tardivement

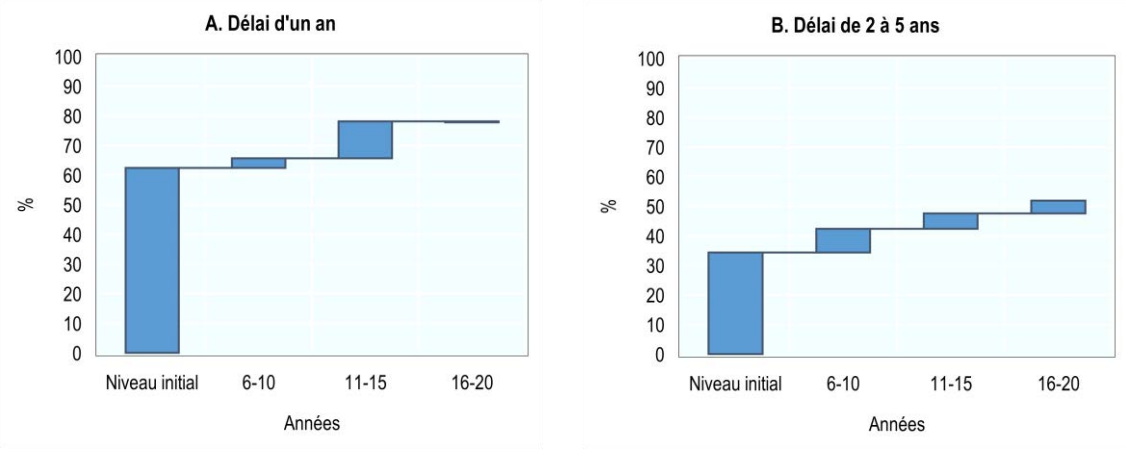
Il est très vraisemblable que le délai lui-même tout comme les caractéristiques des conjoints arrivés plus tardivement jouent un rôle dans leur intégration, de sorte que les parcours d'intégration pourraient être très différents selon que les conjoints sont arrivés après un bref délai ou plus tardivement. Sur la base des données longitudinales allemandes, le Graphique 4.7 montre l'évolution de la probabilité d'emploi des conjoints en fonction de leur durée de séjour. Sauf pour ce qui est du niveau initial de cette variable, l'accent est mis sur les évolutions observées pour une même personne, ce qui garantit une neutralisation de l'influence de la plupart des caractéristiques individuelles. Le niveau initial de la probabilité d'emploi paraît être un fort déterminant du parcours d'intégration du conjoint sur le marché du travail. Il est vraisemblablement fonction de diverses caractéristiques du conjoint dont le rôle n'est pas pris en considération dans ce cas précis. Les conditions imposées par les règles régissant le regroupement familial sont souvent plus favorables pour les travailleurs immigrés hautement qualifiés, par exemple, et leurs conjoints tendent

eux-mêmes à posséder un niveau d'études relativement élevé. Les critères d'accès au marché du travail peuvent de même être plus généreux pour les conjoints des travailleurs immigrés hautement qualifiés.

Conformément aux résultats présentés ci-dessus, la probabilité d'emploi s'avère systématiquement plus faible pour les conjoints arrivés après de plus longs délais (Graphique 4.7). Les conjoints arrivant après un délai de deux à cinq ans présentent une probabilité initiale d'emploi moitié moindre (pour une durée de séjour d'une à cinq ans) que celle observée pour les conjoints arrivant au bout d'un an de délai (34 % contre 62 %). L'évolution ultérieure de cette probabilité d'emploi ne parvient pas à contrebalancer l'écart initial. Les conjoints arrivés après un délai plus long ont de même une bien moindre probabilité de maîtriser la langue du pays d'accueil (Graphique 4.8). Ils se caractérisent par ailleurs par une moindre progression de cette probabilité à mesure que la durée du séjour s'allonge, comparativement aux conjoints arrivés au bout d'un an de délai. Pour ce qui est des salaires mensuels (non représentés), leur niveau initial ne présente guère de différence entre les deux groupes (environ 1 400 EUR), mais il a tendance à progresser un peu plus lentement dans le cas des conjoints arrivés après un plus long délai. L'écart s'avère plus marqué dans le cas du salaire des femmes, dont le montant initial est sensiblement plus faible pour le groupe arrivé après un délai de deux à cinq ans (1 000 EUR au lieu de 1 400 EUR).

Graphique 4.7. Évolution de la probabilité d'emploi des conjoints, en fonction du délai écoulé avant leur arrivée, Allemagne, 1984-2016

Évolution moyenne pour le conjoint arrivé après âgé de 15 à 64, selon la durée de résidence dans le pays



Note : En dehors du niveau initial (moyen), les variations correspondent aux écarts moyens constatés dans la situation au regard de l'emploi (0 ou 1) d'un même immigré observé lors de différentes années au cours de son séjour. Les immigrés ne sont pas observés tous les ans durant leur séjour.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base du panel socioéconomique allemand (*German Socio-Economic Panel*), https://www.diw.de/en/soep.

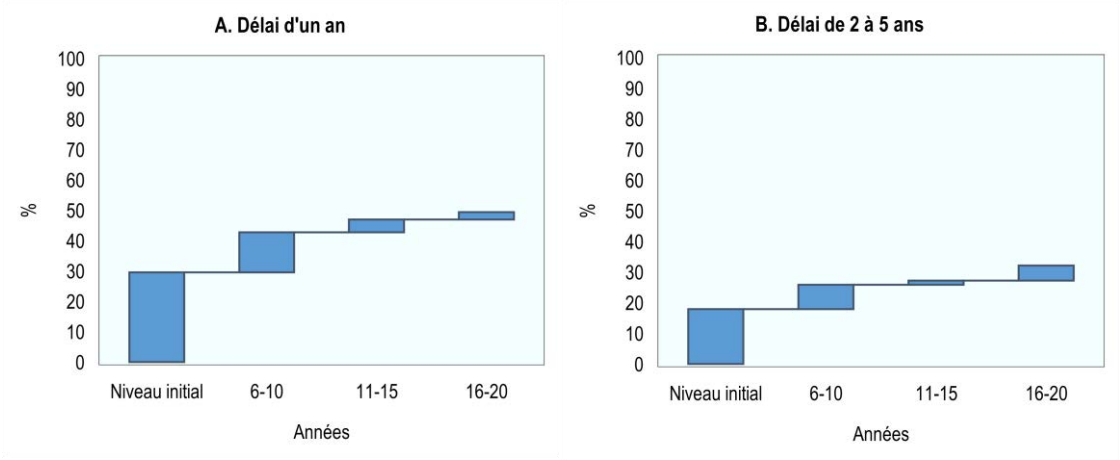
StatLink https://doi.org/10.1787/888933994605

Les parcours d'intégration très différents des conjoints arrivés après un délai relativement long pourraient expliquer les constatations antérieures concernant la moins bonne intégration des immigrés admis pour motifs familiaux, par rapport à celle des immigrés principaux. Chaloff et Poeschel (2017[1]) mettent en évidence que l'insertion

professionnelle est à peu près aussi lente pour les immigrés admis pour motifs familiaux adultes que pour les immigrés humanitaires. Liebig et Tronstad (2018[36]) soulignent le triple désavantage dont sont victimes les épouses des immigrés humanitaires, qui pâtissent également d'un manque d'expérience professionnelle. Lochmann et al. (2018[37]) constatent que les immigrés adultes admis pour motifs familiaux bénéficient en France de moins de cours de langue que les autres immigrés. Les obstacles à l'intégration des conjoints ne sont pas encore parfaitement connus, mais les circonstances dans lesquelles a lieu leur arrivée pourraient jouer un rôle.

Graphique 4.8. Évolution de la maîtrise de la langue du pays d'accueil par les conjoints, en fonction du délai écoulé avant leur arrivée, Allemagne, 1984-2016

Évolution moyenne pour l'épouse arrivée après âgée de 15 à 64, selon la durée de résidence dans le pays



Note : En dehors du niveau initial (moyen), les variations correspondent aux écarts moyens constatés dans la maîtrise de la langue du pays d'accueil (0 ou 1) d'un même immigré observé lors de différentes années au cours de son séjour. Les immigrés ne sont pas observés tous les ans durant leur séjour.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base du panel socioéconomique allemand (*German Socio-Economic Panel*), https://www.diw.de/en/soep.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994624

Encadré 4.4. Les conditions imposées en matière de regroupement familial peuvent être à l'origine de délais : les leçons de l'exemple allemand

Cette section étudie le lien entre les conditions à remplir pour bénéficier du regroupement familial et les délais écoulés avant l'arrivée du conjoint. Les données sont issues d'une expérience quasi naturelle menée en Allemagne, où une exigence de connaissance de la langue avant l'arrivée a été instaurée en 2007 pour la plupart des conjoints non originaires de l'UE. Les autres exigences applicables dans les pays de l'OCDE concernent notamment les niveaux de revenu des migrants principaux, leurs conditions de logement, ou encore la durée de leur séjour dans le pays d'accueil. Si ces exigences contribuent à allonger les délais, elles concourront indirectement aux effets des délais mis en évidence dans ce chapitre.

Une étude norvégienne examine quels ont été les effets sur le regroupement familial de l'extension des conditions de revenu aux immigrés admis dans le pays pour raisons humanitaires (Bratsberg et Raaum, 2010[38]). Pour les migrants principaux concernés, cette

étude constate que la réforme a entraîné une baisse de 21 points de pourcentage des regroupements familiaux, une augmentation de 4 à 8 points de pourcentage du taux d'emploi, une sensible progression des revenus et une diminution des aides sociales versées. Schmidt et al. (2009[39]) constatent qu'à la suite de l'introduction d'un âge minimum (24 ans) pour le regroupement avec un conjoint au Danemark, le nombre de regroupements a diminué, surtout dans le groupe des 20-23 ans, et l'âge au mariage a augmenté.

Aucune étude ne semble toutefois avoir cherché à évaluer par des analyses économétriques quels étaient les liens entre les délais et les conditions à remplir pour bénéficier du regroupement familial. Une telle analyse s'appuiera ici sur les données issues du panel socioéconomique allemand (*German Socio-Economic Panel*). Fin 2007, une nouvelle législation est venue modifier les règles applicables en matière de regroupement familial : avant leur arrivée, les conjoints doivent démontrer qu'ils possèdent des connaissances élémentaires en allemand (niveau A1 du cadre commun européen de référence) et ils doivent en outre être âgés d'au moins 18 ans (contre 16 ans auparavant). Cette exigence ne s'applique toutefois que lorsque ni le migrant principal ni son conjoint n'ont la nationalité de l'un des États membres de l'UE ou de l'AELE, ni de certains pays extérieurs à l'UE (dont les citoyens peuvent se rendre sans visa en Allemagne) : Andorre, Australie, Brésil, Canada, Corée, El Salvador, États-Unis, Honduras, Israël, Japon, Monaco, Nouvelle-Zélande et Saint-Marin.

Cette structure caractérisée par la coexistence de divers groupes de pays permet d'évaluer l'effet causal de la modification de la politique sur les délais, en ayant recours à la méthode des différences de différences. Après prise en compte de certains facteurs observés ayant une incidence sur les délais, il subsiste un écart entre les délais constatés pour les citoyens des pays extérieurs à l'UE, selon qu'ils étaient visés par la modification de la loi ou que celle-ci ne leur était pas applicable. Sous réserve que les autres changements intervenant au fil du temps s'appliquent de la même manière aux deux groupes, un rapport peut être établi entre toute évolution de cette différence observée après 2007 et la modification de la loi. Les citoyens des pays dont beaucoup de réfugiés sont originaires sont exclus de l'analyse, étant donné que ces exigences ne s'appliquaient souvent pas aux réfugiés. Les délais de traitement des demandes de regroupement familial étaient normalement de quelques mois, aussi n'existe-t-il aucun problème majeur de chevauchement entre diverses règles aux alentours de la date de la réforme.

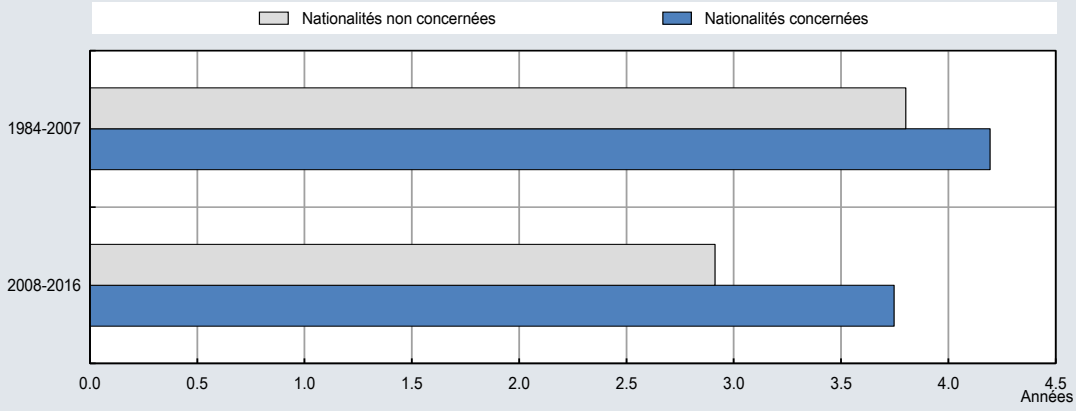
Le Graphique 4.9 présente les principaux résultats de l'analyse, sur la base d'observations portant sur 1 800 individus, dont 800 sont arrivés après 2007 (parmi lesquels 460 étaient concernés par la modification de la loi). Après prise en compte de certains facteurs observés, le délai moyen est légèrement plus élevé pour les nationalités concernées que pour celles qui ne l'étaient pas, et ce dès avant la modification de la loi : 4.2 ans contre 3.8 ans. Après 2007, cet écart a augmenté de 0.4 an (soit environ cinq mois), probablement du fait de la modification de la loi. Au cours de la période 2008-16, les délais moyens ont été plus courts pour l'un et l'autre groupes que pendant les années 1984-2007, ce qui pourrait être le fruit d'une illusion statistique : étant donné que la période d'observation s'achève en 2016 et qu'un assez grand afflux d'individus s'est produit après 2007, le nombre de délais courts observés après 2007 a été relativement élevé, alors que bien des délais longs étaient encore en cours en 2016.

Les analyses de régression des délais avant et après 2007 portent à croire que les délais moyens pour les nationalités concernées avaient même enregistré une augmentation de l'ordre de 1.5 à 2 ans. Bien que ces résultats soient significatifs et que les autres résultats obtenus à l'aide de ces mêmes régressions soient plausibles, il est probable que l'estimation de l'effet soit faussée par une illusion statistique. Cependant, le résultat fondamental, à

savoir que l'écart entre les délais s'est sensiblement accru après 2007, paraît robuste : il demeure valable lorsque les observations sont rapprochées de la durée du séjour ou de celle du mariage, ou lorsque les observations portant sur les mêmes individus à différentes années sont ramenées à une seule observation pour l'une ou l'autre périodes (jusqu'en 2007 et après 2007). Cette analyse tend donc à montrer que l'instauration de conditions plus strictes en matière de regroupement familial risque d'allonger considérablement les délais nécessaires pour que les membres de la famille finissent par se retrouver.

Graphique 4.9. Délais moyens avant et après une modification de la politique mise en œuvre en Allemagne, 1984-2016

Délais moyens conditionnels en années expérimentés par les immigrés mariés âgés entre 18 et 64 ans



Note : Les moyennes conditionnelles ont été obtenues par prédiction linéaire à partir d'une analyse de régression des délais tenant compte du sexe, de l'âge, des indicateurs d'un niveau d'études moyen ou supérieur, de la situation au regard de l'emploi, du salaire (sous forme logarithmique), de la durée du séjour dans le pays d'accueil, ainsi que d'un indicateur relatif aux nationalités affectées. L'affectation à l'une ou l'autre période de temps est fonction de l'année d'arrivée du conjoint.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base du panel socioéconomique allemand (*German Socio-Economic Panel*), https://www.diw.de/en/soep.

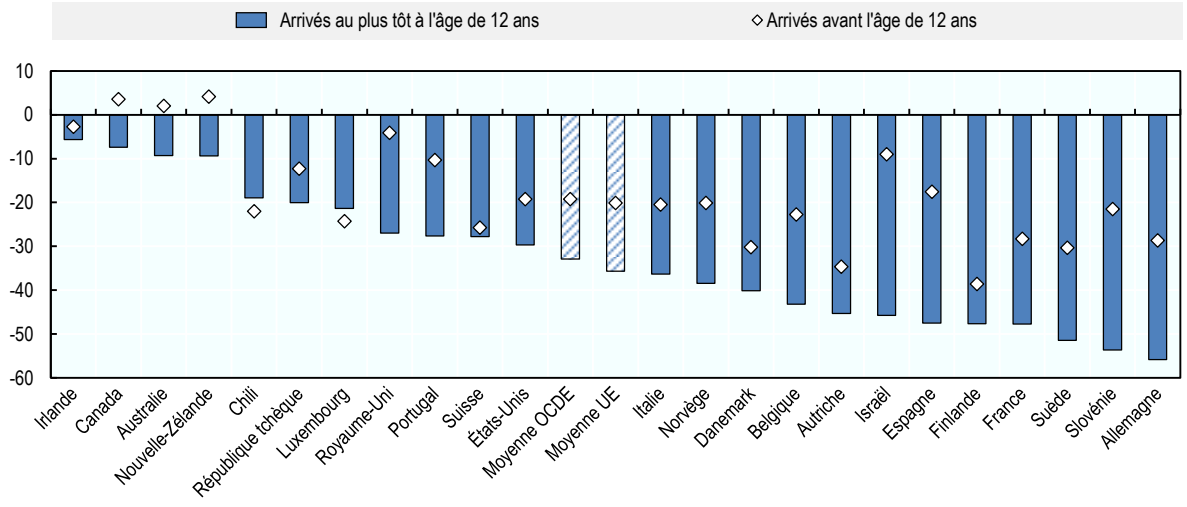
StatLink https://doi.org/10.1787/888933994643

Âge au moment de l'immigration et intégration à long terme des enfants issus de l'immigration

Cette section montre que l'intégration des enfants issu de l'immigration est d'autant meilleure qu'ils rejoignent rapidement leur(s) parent(s) dans le pays de destination. Les données internationales indiquent que les enfants qui passent leurs jeunes années dans le pays de destination s'intègrent bien mieux que ceux arrivés alors qu'ils sont déjà proches de l'âge adulte. Tel est en particulier le cas en ce qui concerne le niveau d'études : le Graphique 4.10 montre l'écart entre les compétences de base à l'écrit, en mathématiques et en sciences des élèves de 15 ans selon qu'ils sont nés à l'étranger ou dans le pays d'accueil. Dans la plupart des pays de l'OCDE, cet écart est bien moindre pour les élèves nés à l'étranger arrivés avant l'âge de 12 ans que pour ceux arrivés ultérieurement. L'inverse ne se produit que dans un petit nombre de pays de l'OCDE où l'écart entre les élèves de 15 ans nés à l'étranger et ceux nés dans le pays est relativement réduit.

Graphique 4.10. Écarts entre les compétences scolaires de base des immigrés âgés de 15 ans et celles des élèves du même âge nés dans le pays, selon l'âge à l'arrivée, 2015

Écarts entre les pourcentages des élèves immigrés et des élèves nés dans le pays atteignant le seuil de compétence scolaire, en points de pourcentage



Note : Les élèves qui atteignent le niveau de compétences scolaires de base sont ceux qui atteignent au moins le niveau de compétence 2 du PISA dans les trois matières de base du PISA, à savoir les mathématiques, la lecture et les sciences. Les élèves peuvent être âgés de 15 ans et 3 mois jusqu'à 16 ans et 2 mois.
Source : (OCDE, 2018[40]) d'après la base de données PISA 2015 de l'OCDE, http://www.oecd.org/pisa/data/2015database.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994662

Ces dernières années, un certain nombre d'études approfondies ont constaté que l'âge des enfants au moment de leur arrivée a, dans divers pays de l'OCDE, des effets non négligeables sur leur degré d'intégration. La plupart de ces études tirent leurs résultats de données transversales, en établissant un lien entre l'âge exact à l'arrivée et le degré d'intégration observé à un stade ultérieur de l'existence, tout en prenant en considération les autres facteurs. Certaines études – Böhlmark (2008[41]), Åslund, Böhlmark et Skans (2015[42]), Hermansen (2017[43]) et Lemmermann et Riphahn (2018[44]) – ont pu s'appuyer sur des données sur des frères et sœurs arrivés à des âges différents, ce qui leur permet de donner une forte interprétation causale à leurs résultats.

La plupart de ces études sont axées sur les niveaux d'études selon l'âge à l'arrivée. Pour les immigrés au Canada et aux États-Unis, Schaafsma et Sweetman (2001[45]), Gonzalez (2003[46]) et Chiswick et DebBurman (2004[47]) constatent que ceux arrivés alors qu'ils étaient encore de jeunes enfants sont scolarisés plus longtemps que ceux arrivés dans l'adolescence, de sorte qu'ils bénéficient d'un plus grand nombre total d'années de scolarité. De même, une arrivée des enfants dans leurs jeunes années va de pair avec un niveau d'études plus élevé, aux États-Unis (Myers, Gao et Emeka, 2009[48] ; Lee et Edmonston, 2011[49]), en Norvège (Hermansen, 2017[43]), en Allemagne (Lemmermann et Riphahn, 2018[44]) et au Royaume-Uni (Aoki et Santiago, 2018[50]). Böhlmark (2008[41]) constate dans le cas de la Suède qu'une arrivée après l'âge de neuf ans a des effets négatifs sur la moyenne des notes obtenues à l'école. Beck et al. (2012[51]) mettent en évidence que ceux arrivés aux États-Unis après l'âge de huit ans ont une plus forte probabilité de

décrocher dans le secondaire et Cohen-Goldner et Epstein (2014[52]) font état d'une situation similaire en Israël.

Plusieurs de ces mêmes études constatent en outre qu'une arrivée plus tardive a un effet négatif sur le degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil. Les effets estimés peuvent être importants : Myers et al. (2009[48]) parviennent par exemple à la conclusion que, par rapport aux immigrés arrivés adolescents, ceux arrivés avant l'âge de six ans ont six fois plus de probabilité d'achever leurs études secondaires et près de 14 fois plus de chance de parvenir à un haut degré de maîtrise de la langue du pays d'accueil. La maîtrise de la langue pourrait bien être l'un des principaux facteurs expliquant le lien observé entre l'âge à l'arrivée et le niveau d'études atteint. Cette idée cadre avec les âges critiques identifiés dans plusieurs études, à savoir neuf ans ou en dessous : Bleakley et Chin (2010[53]) font référence à la période critique d'apprentissage de la langue, tandis que Beck et al. (2012[51]) font valoir que le passage essentiel de « l'apprentissage de la lecture » à « l'aptitude à lire pour apprendre » peut être perturbé par l'immigration. Sur la base des résultats obtenus aux tests par les enfants de parents hispaniques immigrés aux États-Unis, Mukhopadhyay (2018[54]) indique que l'apprentissage de l'anglais est entravé à partir de l'âge de six ans par la connaissance préalablement acquise de l'espagnol. Cependant, Myers et al. (2009[48]) ou encore Lee et Edmonston (2011[49]) ne découvrent aucun élément tendant à démontrer l'existence d'un âge critique.

Arriver à un âge plus avancé semble également avoir des conséquences sur l'emploi et les salaires des immigrés. Schaafsma et Sweetman (2001[45]) et Gonzalez (2003[46]) constatent que la scolarité se révèle moins rentable pour ceux arrivés plus tardivement, ce que la dernière de ces études attribue au fait qu'ils ont suivi une plus grande partie de leur scolarité à l'étranger. Par l'intermédiaire du lien qu'il entretient avec la maîtrise de la langue du pays d'accueil, l'âge à l'arrivée peut avoir une incidence sur la situation professionnelle, comme l'ont relevé Guven et Islam (2015[55]) dans le cas des immigrés en Australie. Hermansen (2017[43]) estime en outre l'effet de l'âge à l'arrivée sur les aides sociales reçues en Norvège. S'appuyant sur des données historiques, Alexander et Ward (2018[56]) établissent qu'il existait un lien entre l'âge à l'arrivée et les salaires dans le cas des fratries ayant émigré d'Europe vers les États-Unis entre 1892 et 1924. Récemment, un lien a par ailleurs été constaté entre un plus jeune âge à l'arrivée et de plus hauts niveaux d'intégration sociale, notamment sous la forme de mariages mixtes ou d'une proximité résidentielle (Bleakley et Chin (2010[53]) et Åslund et al. (2015[42])).

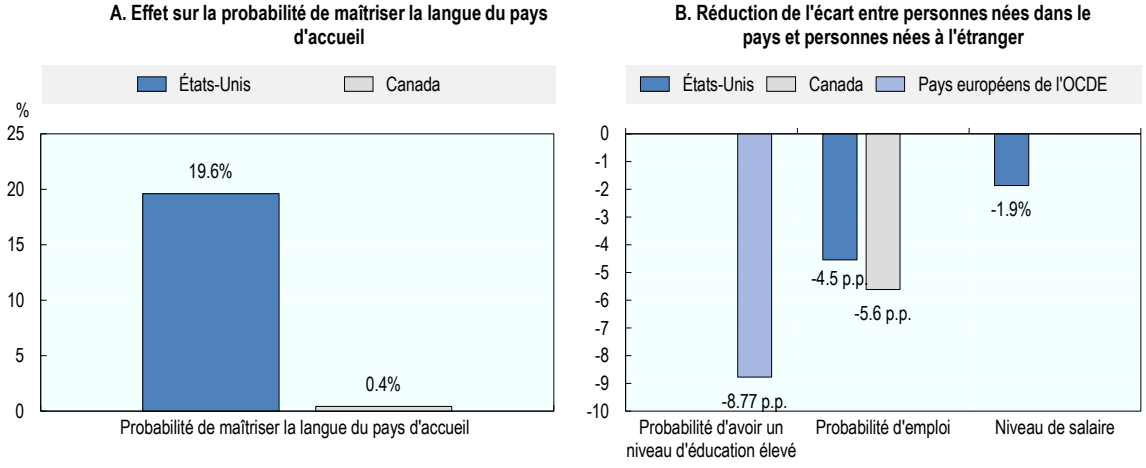
Les effets négatifs à long terme liés à l'arrivée à un âge plus avancé se généralise

Les vastes séries de données utilisées dans ce chapitre permettent de déterminer si les principaux résultats de ces études peuvent être généralisés à l'ensemble des pays et des cohortes migratoires. Pour ce faire, les méthodes standard utilisées dans les études publiées sont également appliquées ici. Les analyses qui utilisent l'âge à l'arrivée en tant que variable explicative pâtissent de fortes corrélations entre les variables explicatives, dont l'âge et la durée du séjour. Un moyen de surmonter ce problème consiste à se concentrer sur les écarts observés entre les personnes nées dans le pays et celles nées à l'étranger, après prise en compte de l'âge (voir Schaafsma et Sweetman (2001[45]), par exemple). Toutefois, lorsque l'analyse porte sur la maîtrise de la langue, une solution plus simple est proposée ici : une fois l'immigré devenu adulte, l'âge n'a vraisemblablement plus d'importance du point de vue de la maîtrise de la langue, dès lors que la durée du séjour demeure prise en compte. La corrélation entre les variables explicatives peut donc être évitée en ne tenant plus compte de l'âge dans l'analyse.

L'analyse porte sur les immigrés adultes arrivés enfants, et procède à une comparaison entre ceux arrivés à 0-6 ans et ceux arrivés à 7-15 ans. Les immigrés arrivés à un âge plus avancé ne sont pas pris en considération, car ils représentent un groupe très hétérogène au sein duquel l'effet de sélection est sans doute aussi plus marqué. Seuls quelques résultats sont obtenus (Graphique 4.11, partie A), mais ils sont conformes à ceux qui ressortent des études publiées et fournissent certaines indications sur les salaires, auxquels les études antérieures n'ont pas accordé grande attention. Aux États-Unis, la probabilité de maîtriser l'anglais est de 20 points de pourcentage plus élevée pour les immigrés arrivés à 0-6 ans que pour ceux arrivés à 7-15 ans. L'écart entre la probabilité d'emploi des personnes nées dans le pays et celle des immigrés est sensiblement plus faible (d'environ 5 points de pourcentage) pour les immigrés arrivés à 0-6 ans que pour ceux arrivés à 7-15 ans. L'écart entre les salaires des personnes nées dans le pays et ceux des immigrés est de même un peu plus faible dans leur cas (de 2 %).

Graphique 4.11. Effets estimés de l'arrivée dans la petite enfance sur l'intégration à long terme des immigrés, 2013-16

Immigrés âgés de 15 à 64 ans qui sont arrivés dans le pays au plus tard à l'âge 6 ans, comparé à ceux qui sont arrivés entre les âges de 7 et 15 ans



Note : Tous les résultats rapportés sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %. Les chiffres relatifs aux États-Unis concernent la période 2013-16. Les résultats correspondant à la probabilité de faire des études supérieures dans les pays européens de l'OCDE se rapportent à la période 2009/2014 et ne concernent que les personnes âgées de 25-64 ans. Le résultat pour le Canada compare les immigrés arrivés à 0-4 ans à ceux arrivés à 10-14 ans. Les immigrés présents dans les pays européens de l'OCDE dont la langue maternelle correspond à celle du pays d'accueil sont exclus de l'analyse.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, y compris les modules *ad hoc* de 2009 et 2014, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules, et de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994681

Pour les pays européens de l'OCDE, le seul résultat statistiquement significatif concerne la probabilité des immigrés de suivre des études supérieures (enseignement du troisième degré). Clarke (2016[57]) souligne que l'estimation des effets sur le niveau d'études imputables à l'âge à l'arrivée risque d'être sensiblement biaisée si elle ne tient pas compte du niveau d'études des parents, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des études

existantes. Le résultat de la partie B du Graphique 4.11 a toutefois été obtenu à l'aide des modules *ad hoc* de 2009 et 2014 de l'enquête européenne sur les forces de travail, qui inclut cette information sur le niveau d'études des parents (même lorsque ceux-ci ne sont pas présents au sein du ménage). Étant donné que les études se poursuivent en règle générale bien au-delà de l'âge de 15 ans, l'analyse a en outre été limitée aux personnes âgées de 25 à 64 ans. L'estimation qui en résulte suggère que l'écart entre la probabilité que les personnes nées dans le pays atteignent un haut niveau d'études et celle que les immigrés fassent de même est bien moins élevé (de 9 points de pourcentage) dans le cas des immigrés arrivés à l'âge de 0-6 ans que dans celui des immigrés arrivés à l'âge de 7-15 ans.

Les résultats relatifs au Canada comparent les immigrés arrivés à 0-4 ans à ceux arrivés à 10-14 ans, car les données canadiennes s'appuient sur un découpage en tranches d'âge différent. Les immigrés arrivés à 0-4 ans montrent une probabilité légèrement plus élevée de maîtriser l'une des langues officielles du Canada (Graphique 4.11, partie A). Pour ce qui est de la probabilité d'emploi, l'écart avec les personnes nées dans le pays est sensiblement plus faible pour les immigrés arrivés à 0-4 ans que pour ceux arrivés à 10-14 ans (Graphique 4.11, partie A). À six points de pourcentage, ce dernier résultat est très proche de celui obtenu pour les pays européens de l'OCDE.

Encadré 4.5. Effets de la séparation de la famille sur ceux restés en arrière

Bien que les analyses de ce chapitre portent essentiellement sur le rôle des familles des immigrés du point de vue de l'intégration dans les pays de destination, la séparation de la famille aura aussi selon toute vraisemblance des effets sur la situation de ceux de ses membres restés dans les pays d'origine. Ces effets pourraient revêtir une certaine importance pour les pays de destination si un regroupement familial finit par se produire sur leur territoire : à titre d'exemple, les membres de la famille qui n'ont pu pleinement s'épanouir dans le pays d'origine du fait de la séparation de la famille risquent d'éprouver davantage de difficultés à s'intégrer dans le pays de destination. Aussi les politiques d'admission des membres de la famille devraient-elles tenir compte des effets de la séparation des familles dans les pays d'origine.

Pour diverses raisons, il n'est guère aisé de déterminer quels sont les effets sur les membres de la famille restés dans le pays d'origine qui ont été causés par la séparation de la famille (voir Antman (2013[58]) pour une vue d'ensemble). En règle générale, la situation de la famille dans le pays d'origine constitue la cause de l'émigration et non l'une de ses conséquences. Lorsqu'une situation difficile dans le pays d'origine a poussé l'un des membres de la famille à chercher un emploi ou un refuge à l'étranger, par exemple, les effets de cette situation sur ceux qui restent dans le pays d'origine risquent d'être confondus avec ceux de la séparation de la famille.

Les effets de la séparation de la famille doivent par ailleurs être distingués de ceux exercés par les envois de fonds de l'immigré ou, si celui-ci n'est pas en mesure d'en effectuer, par la diminution des revenus de la famille. Dans le cas des conjoints restés dans le pays d'origine, les envois de fonds ont un effet bien connu, à savoir que les conjoints réduisent leur offre de travail, peut-être du fait d'une augmentation du volume du travail non marchand. Après le regroupement familial, les conjoints souffrent en conséquence d'un manque d'expérience professionnelle qui risque de compromettre leur intégration sur le marché du travail dans le pays de destination.

Pour ce qui est des enfants restés dans le pays d'origine, les études disponibles ont souvent signalé l'effet positif de l'immigration sur leur scolarité, surtout pour les filles. Hanson et Woodruff (2003[59]) estiment ainsi que les filles de parents mexicains dotés d'un faible niveau d'études ayant émigré aux États-Unis bénéficient de 0.2 à 0.9 année de scolarité supplémentaire. Là encore, cela peut être en grande partie dû aux envois de fonds. Après avoir isolé l'effet de l'absence des parents de celui des envois de fonds, Cortes (2015[60]) constate que l'absence des mères entraîne de plus grands risques pour les résultats scolaires des enfants restés en arrière aux Philippines que l'absence des pères. Analysant les migrations internes en Chine, Zhao et al. (2018[61]) constatent de même dans une enquête que l'absence des parents a des effets négatifs sur les performances cognitives des enfants, en particulier lorsque les mères laissent leurs enfants derrière elles en zone rurale.

L'amélioration souvent observée de la scolarité des filles n'est pas nécessairement liée aux envois de fonds mais pourrait également résulter d'un transfert de la prise de décisions au sein de la famille, passée des pères immigrés aux mères restées sur place. S'appuyant sur les informations disponibles sur les dépenses des ménages au Mexique, une étude (Antman, 2011[62]) montre que les ménages dont le chef se trouve encore aux États-Unis consacrent une plus faible part de leurs ressources aux garçons par rapport aux filles, que ceux dont le chef est rentré des États-Unis.

Un certain nombre d'études récentes se sont intéressées aux effets sur le bien-être émotionnel de ceux restés dans le pays d'origine. Certaines études relèvent des indices d'une diminution du bien-être vraisemblablement liée à la séparation. Sur la base de données d'enquêtes recueillies auprès des familles restées sur place au Mexique, Silver (2014[63]) constate des sentiments croissants de solitude et de dépression, surtout parmi les femmes. Sur la base des mêmes données, Nobles et al. (2015[64]) signalent par ailleurs que les femmes restées dans le pays d'origine avec les enfants montrent des niveaux de stress plus élevés, mesurés par la fréquence des états de tristesse, des pleurs et des troubles du sommeil. Graham et al. (2015[65]) font état de résultats similaires pour les femmes restées avec les enfants en Indonésie, aux Philippines et au Vietnam.

S'appuyant sur des données d'enquête multipays issues de l'Enquête mondial Gallup, Ivlevs et al. (2019[66]) parviennent à la conclusion que les ménages dont certains membres sont à l'étranger (sur lesquels on ne peut avoir davantage de précisions) éprouvent une plus forte satisfaction générale à l'égard de la vie mais sont aussi exposés à de plus grands risques de stress ou de dépression. Les envois de fonds accroissent encore la satisfaction générale à l'égard de la vie, ce qui porte à croire que les effets positifs sur le bien-être pourraient être liés à l'espoir que la famille bénéficie dans le futur d'une meilleure situation financière ou que de plus amples perspectives s'ouvrent à elle.

Mazzucato et al. (2015[67]) ont pu étudier le bien-être psychologique des enfants et des jeunes gens restés dans le pays d'origine (tranche d'âge de 11-21 ans), sur la base de données d'enquête provenant du Ghana, du Nigeria et de l'Angola. Pour ces deux derniers pays, ils constatent que les enfants dont au moins un des parents se trouve à l'étranger présentent un moindre bien-être psychologique, et dans tous les pays, un changement de la personne prenant principalement soin d'eux s'accompagne d'une diminution de leur bien-être psychologique. Pour les enfants restés en arrière en Moldova, Gassmann et al. (2013[68]) ne constatent pas d'effets de la migration proprement dite, mais les enfants qui vivent dans des ménages où des immigrés sont de retour montrent un plus grand bien-être émotionnel.

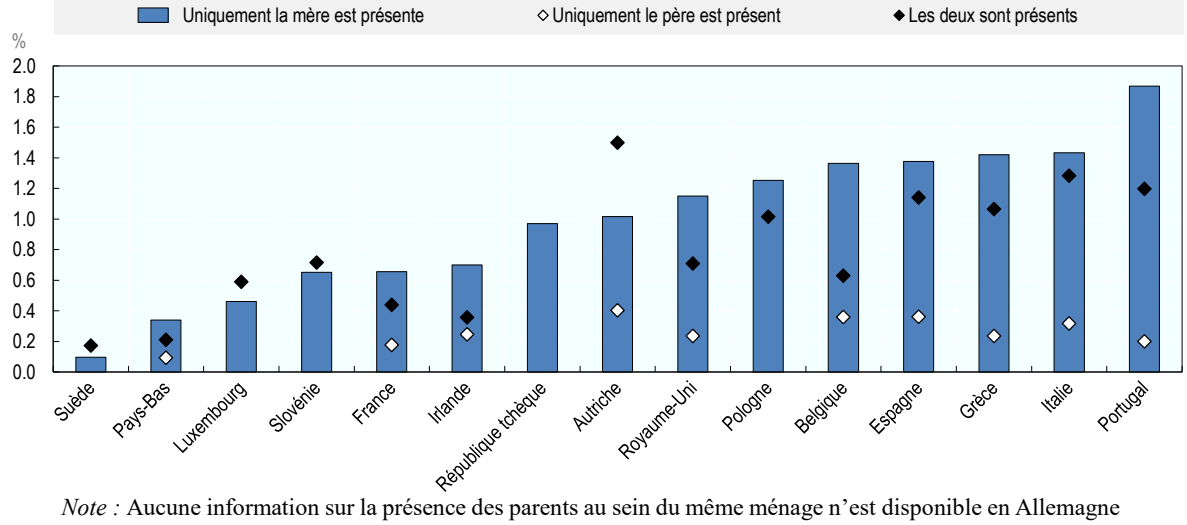
Le rôle joué par les parents dans l'intégration des immigrés

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, les immigrés peuvent être rejoints par leurs parents dans le cadre du regroupement familial (voir le tableau 3.3 dans Chaloff et Poeschel (2017[1])). Dans le même temps, on ne sait presque rien des effets de la présence des parents sur l'intégration des immigrés. L'une des rares études menées dans ce contexte constate que les parents des immigrés présents au Canada, en particulier les mères, aident à faire face aux tâches ménagères et aux charges de famille (VanderPlaat et al., (2013[23])). Ces conclusions sont conformes aux résultats qualitatifs obtenus dans le cas des États-Unis (Treas et Mazumdar, 2004[69]). Les résultats de l'enquête de l'IRCC (2014[11]) soulignent également le rôle des parents des immigrés en matière de garde d'enfants, permettant aux immigrés de travailler plus d'heures. En outre, l'enquête indique que la présence des parents des immigrés a pu contribuer à l'obtention d'un diplôme. Cette section examine par conséquent si la présence des parents a une incidence sur l'intégration des immigrés, et en particulier des immigrés ayant des jeunes enfants.

Les séries de données utilisées sont les mêmes que pour l'analyse des délais écoulés avant l'arrivée du conjoint (Encadré 4.1) sauf pour ce qui est des données canadiennes, qui ne fournissent pas d'informations sur les parents. Les données disponibles contraignent à limiter l'analyse à une approche plus simple : les ménages au sein desquels au moins l'un des parents de l'immigré est présent au moment considéré sont comparés à ceux où tel n'est pas le cas. Ces comparaisons n'estiment que les effets de la présence des parents au sein du ménage. Le Graphique 4.12 montre que les mères des immigrés ont une plus grande probabilité d'être présentes au sein du même ménage. Dans presque tous les pays européens de l'OCDE, moins de 3 % des immigrés mariés vivent avec un de leurs parents au sein du même ménage. Les parents des immigrés peuvent certes également jouer un rôle important lorsqu'ils vivent à proximité au sein d'un autre ménage, mais les données disponibles ne permettent de savoir que s'ils sont présents au sein du même ménage.

Graphique 4.12. Présence des parents des immigrés au sein du même ménage dans les pays européens de l'OCDE, 2013-17

Immigrés mariés âgés entre 15 et 64 ans



Note : Aucune information sur la présence des parents au sein du même ménage n'est disponible en Allemagne dans le cas des personnes mariées.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994700

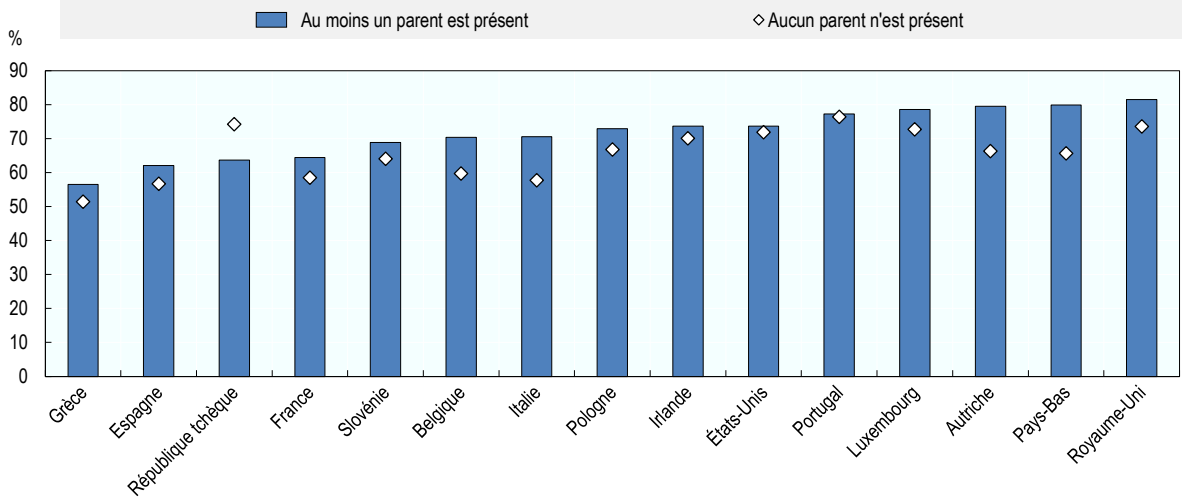
Les analyses de cette section n'examinent là encore que les effets sur les immigrés mariés. Dans un second temps, l'analyse se concentre sur le sous-ensemble des ménages dans lesquels des enfants jeunes sont présents. Les données relatives aux pays européens de l'OCDE indiquent si des enfants de moins de 15 ans sont présents au sein du ménage. Celles portant sur les États-Unis indiquent si des enfants de moins de 18 ans qui font partie de la famille sont présents au sein du ménage. Dans beaucoup de ménages ayant des enfants jeunes, les immigrés pourraient avoir à en assurer la garde. L'effet de la présence des parents des immigrés pourrait alors être différent.

En prenant soin de leurs petits-enfants, les parents des immigrés peuvent favoriser l'emploi

Les données issues d'une simple comparaison entre les ménages immigrés selon qu'ils comptent ou non sur la présence de leurs parents portent à croire que les parents des immigrés ont un effet positif sur la probabilité d'emploi des immigrés ayant des enfants jeunes (Graphique 4.13). Dans tous les pays sauf la République tchèque, les taux d'emploi des immigrés dont au moins un des parents est présent sont plus élevés qu'en cas d'absence de tout parent. L'écart entre les taux d'emploi des deux groupes de ménages est de 6 points de pourcentage en moyenne, mais il atteint 14 points de pourcentage aux Pays-Bas.

Graphique 4.13. Taux d'emploi des immigrés avec enfants, selon que les parents sont ou non présents, 2013-17

Immigrés mariés âgés entre 15 et 64 ans qui vivent avec leur conjoint(e) et leur enfant de moins de 15 ans



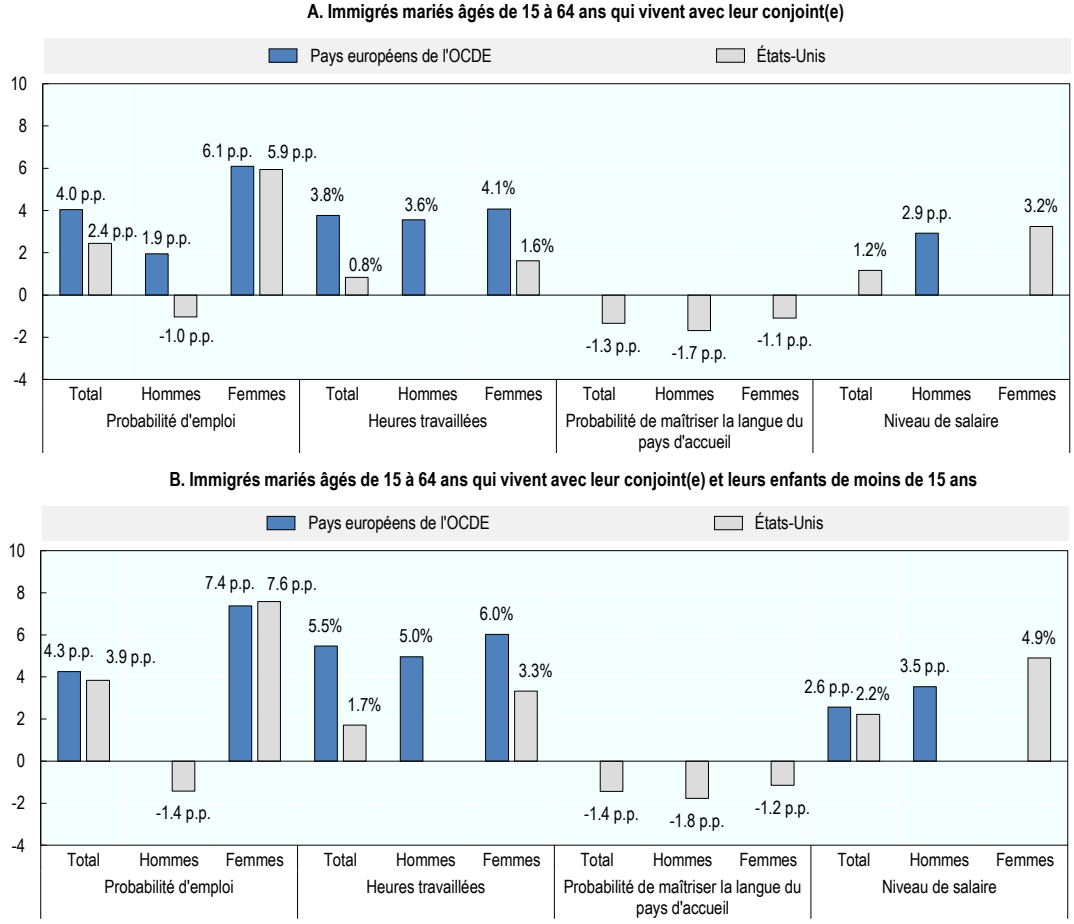
Note : Les pays ont été sélectionnés en fonction de la taille des échantillons et de la disponibilité d'informations sur la présence des parents. Les chiffres relatifs aux États-Unis correspondent à 2013 et 2015/2016 et portent sur les ménages ayant des enfants de moins de 18 ans. Les immigrés faisant partie de couples mixtes et les cas où le conjoint est absent ne sont pas pris en considération. Aucune information sur la présence des parents au sein du même ménage n'est disponible en Allemagne dans le cas des personnes mariées.
Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, et de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994719

Le Graphique 4.14 présente les résultats de l'ensemble des analyses pour les États-Unis et pour les pays européens de l'OCDE. Les résultats de la partie A tiennent compte de tous

les immigrés mariés, tandis que ceux de la partie B ne concernent que les immigrés mariés ayant des enfants de moins de 15 ans. Ces analyses peuvent s'appuyer sur un bien plus grand nombre d'observations que celles, présentées plus haut, portant respectivement sur les migrants principaux et sur leur conjoint, aussi permettent-elles d'obtenir davantage de résultats. Ces résultats n'en devraient pas moins être, là encore, interprétés avec prudence, puisqu'ils pourraient révéler une simple corrélation et non pas un lien de causalité[5].

Graphique 4.14. Effets estimés de la présence des parents des immigrés sur l'intégration à long terme des immigrés, 2013-17



Note : Tous les résultats rapportés sont statistiquement significatifs au seuil de 5 %. Les parents des immigrés sont considérés comme présents si au moins l'un des parents du couple vit au sein du même ménage. Les « enfants jeunes » sont ceux de moins de 15 ans dans les pays européens de l'OCDE et ceux de moins de 18 ans aux États-Unis. Les chiffres relatifs aux États-Unis correspondent à 2013 et 2015/2016 et ne prennent en considération que les personnes déjà mariées au moment de leur arrivée. Les salaires se réfèrent aux niveaux de salaire brut aux États-Unis et à la probabilité de gagner un salaire net supérieur au salaire médian dans les pays européens de l'OCDE. Les immigrés faisant partie de couples mixtes et les cas où le conjoint est absent ne sont pas pris en considération.

Source : Analyses du Secrétariat de l'OCDE sur la base de l'Enquête européenne sur les forces de travail (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview, et de l'*American Community Survey* (U.S. Census Bureau), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994738

La présence des parents des immigrés va de pair avec des probabilités d'emploi sensiblement plus élevées, surtout pour les femmes immigrées (Graphique 4.14, partie A). Dans les pays européens de l'OCDE comme aux États-Unis, la probabilité d'emploi des femmes immigrées est alors de six points de pourcentage plus élevée que pour les femmes immigrées comparables dont les parents ne sont pas présents au sein du ménage. Les immigrés paraissent également effectuer un plus grand nombre d'heures de travail hebdomadaires lorsque leurs parents sont présents, tant dans les pays européens de l'OCDE qu'aux États-Unis. Le nombre d'heures travaillées est de 1 % à 4 % plus élevé, et les effets s'avèrent là encore plus marqués pour les femmes. Cet état de fait est conforme à la constatation que, dans le cas des États-Unis, ce sont surtout les salaires des femmes immigrées qui sont plus élevés (de 3 %) lorsque les parents sont présents. Aux États-Unis, la présence des parents des immigrés est également associée à une légère diminution (de 1-2 points de pourcentage) de la probabilité de maîtriser la langue du pays d'accueil.

Presque tous ces résultats mettent en évidence un effet plus marqué pour le sous-ensemble des ménages ayant des enfants de moins de 15 ans (Graphique 4.14, partie B), surtout dans le cas des femmes. Dans ces ménages, la présence des parents des immigrés s'accompagne d'une augmentation de 7-8 points de pourcentage de la probabilité d'emploi des femmes, de 3 % à 6 % de leur nombre d'heures de travail, ainsi que de leur salaire de 5 %. La constatation que les effets estimés sont plus marqués pour les ménages ayant des jeunes enfants suggère que les parents des immigrés contribuent souvent à prendre soin des enfants et à effectuer les tâches ménagères, si bien qu'un plus grand nombre d'immigrés peuvent prendre un emploi et accroître leur nombre d'heures de travail. Diverses formes de soutien de la part des parents pourraient également expliquer pourquoi les probabilités d'emploi, le nombre d'heures de travail effectuées et les salaires sont plus élevés dans la partie A.

Conclusions et implications pour les politiques publiques

Ce chapitre a étudié comment les délais préalables au regroupement familial influent sur l'intégration des migrants principaux et de leurs conjoints ou de leurs enfants arrivés ultérieurement. Sauf pour ce qui est des effets de l'âge à l'arrivée sur l'intégration des enfants issus de l'immigration, les études publiées n'offrent guère de résultats concluants sur ces questions. L'obtention de résultats empiriques se révèle de fait difficile en raison des limites des données disponibles et de problèmes méthodologiques non négligeables. L'approche adoptée dans ce chapitre s'appuie sur des séries de données issues d'enquêtes de grande ampleur permettant d'observer les deux conjoints formant les couples d'immigrés. Afin de faire un tri entre les effets causaux des délais et les corrélations illusoires, divers autres facteurs sont pris en considération, et il n'est en règle générale tenu compte que des effets à long terme.

Les résultats obtenus dans ce chapitre suggèrent que les délais préalables au regroupement familial peuvent avoir des conséquences négatives sur l'intégration à long terme des immigrés. Au bout de dix ans ou davantage dans le pays d'accueil, les migrants principaux qui n'ont été rejoints par leur conjoint qu'après un certain temps gagnent des salaires sensiblement moins élevés que les migrants principaux qui leur sont par ailleurs en tous points comparables. Les conjoints qui arrivent après un certain délai ont eux-mêmes une moindre probabilité de maîtriser la langue du pays d'accueil au bout de cinq années de séjour ou davantage. Les enfants arrivés alors qu'ils étaient d'âge préscolaire paraissent ensuite mieux intégrés que ceux d'âge scolaire au moment de leur arrivée, notamment du point de vue de la maîtrise de la langue. Toutes les analyses tiennent compte de la durée du séjour dans le pays d'accueil, aussi ces résultats ne reflètent-ils pas simplement une durée

de séjour plus courte du fait des délais préalables au regroupement ou de l'arrivée à un âge plus avancé.

Toutefois, certains résultats mettent aussi en évidence certains avantages potentiels des délais préalables au regroupement familial, sous l'angle des probabilités d'emploi. Les migrants principaux qui ont initialement passé davantage de temps dans le pays sans leur conjoint ont une plus grande probabilité de disposer d'un emploi au bout de dix ans ou davantage dans le pays d'accueil. Les conjoints arrivés après un certain temps aux États-Unis paraissent avoir une probabilité légèrement moindre de disposer d'un emploi au bout de cinq ans ou davantage. Ces résultats ne sont toutefois obtenus que dans certains contextes particuliers et ne sont pas valables pour tous les pays, ni indistinctement pour les deux sexes.

Les résultats ne sont pas sans conséquence sur la politique migratoire : les conditions imposées en matière de regroupement familial peuvent contribuer à générer des délais, comme ce chapitre le démontre dans le cas de l'Allemagne. En 2017, presque tous les pays de l'OCDE mettaient en œuvre sous une forme ou une autre une condition de revenus du migrant principal, 25 demandaient à celui-ci de démontrer qu'il disposait d'un logement adéquat, 14 exigeaient une durée de séjour minimale du migrant principal, et cinq d'entre eux imposaient aux conjoints une condition de maîtrise préalable de la langue (voir le tableau A.1 dans OCDE (2017[30])). Beaucoup de familles immigrées ne remplissent ces conditions qu'après quelques années, de sorte que le regroupement familial s'en trouve différé. Si ces conditions et ces procédures visent à garantir une bonne intégration des conjoints, les éléments d'appréciation présentés dans ce chapitre n'indiquent guère qu'elles répondent à cette attente.

En outre, les responsables de l'action publique des pays de l'OCDE devraient mûrement réfléchir à la contribution du regroupement familial à la capacité de leurs pays à attirer et à retenir les immigrés hautement qualifiés. Les conditions et les procédures de regroupement familial ainsi que les conditions d'accès au marché du travail des membres de la famille sont d'importants éléments de l'attractivité d'un pays pour les immigrés hautement qualifiés qui ont une famille (Tuccio, 2019[70]). Les analyses antérieures ont montré que les immigrés hautement qualifiés paraissent rester bien plus longtemps dans le pays d'accueil si leur conjoint y trouve également un emploi (OCDE, 2016[71]). Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les conditions applicables au regroupement familial sont donc plus généreuses pour les immigrés hautement qualifiés que pour les autres immigrés, quand elles ne sont pas purement et simplement levées dans leur cas.

Ce chapitre obtient des résultats relativement solides et conformes aux études publiées existantes pour ce qui est de l'effet de l'âge à l'arrivée sur l'intégration des enfants des immigrés. Il est donc essentiel d'éviter de longs délais de regroupement familial afin de préserver les perspectives d'intégration des enfants d'immigrés. Les conditions et les procédures applicables aux migrations familiales peuvent être conçues de telle sorte qu'elles encouragent les immigrés à faire venir rapidement leurs enfants dans le pays d'accueil (OCDE, 2017[30]). Les efforts pour réduire les délais de regroupement familial pourraient également prendre la forme d'une information systématique des immigrés au sujet des possibilités de regroupement familial, de manière à assurer la transparence des conditions et des procédures applicables, et à accélérer le processus.

Pour ce qui est des débats publics sur la politique migratoire, les résultats de ce chapitre suggèrent que les affirmations relatives aux effets généralement positifs ou négatifs de la présence de la famille sont trop simplistes. La présence de la famille peut jouer un rôle positif sur certains aspects de l'intégration et un rôle négatif sur certains autres. Ces effets

risquent d'être bien souvent d'une ampleur relativement modeste, et ils pourraient être très variables selon les groupes d'immigrés et d'un pays d'accueil à l'autre. Il conviendrait de garder ces considérations à l'esprit et d'entreprendre des études empiriques approfondies sur le rôle de la présence de la famille dans chaque contexte national particulier et pour les différentes catégories d'admission des migrants principaux.

Notes

[1] La différence pourrait résulter du fait que les données pour les pays européens de l'OCDE ne peuvent être limitées aux migrants qui étaient mariés au moment de leur arrivée dans le pays d'accueil. Il convient également de noter que les résultats du Graphique 4.3 ne sont pas directement comparables aux résultats du Tableau A du Graphique 4.2 : les immigrés dont le conjoint est absent ou arrivé avec plus de 9 ans de retard ne sont pas inclus dans la Graphique 4.3.

[2] Malgré une corrélation limitée entre le délai écoulé avant l'arrivée du conjoint et la situation de handicap de celui-ci, (coefficient de corrélation de 0.12), il ne semble pas qu'il s'agisse d'un instrument peu performant : il est hautement significatif au premier stade de l'estimation (la statistique du test F est de 90) et franchit les tests destinés à déceler les variables instrumentales peu performantes. Les résultats sont basés sur un nombre important d'observations puisque près de 8 % des conjoints recensés dans l'*American Community Survey* déclarent se trouver en situation de handicap.

[3] Cet écart pourrait également être dû à un biais fréquent lors de l'estimation d'une variable instrumentale. Cependant, divers diagnostics portent à croire que la situation de handicap constitue une bonne variable instrumentale (voir la note précédente).

[4] La plupart des résultats rapportés s'avèrent similaires pour les durées de séjour d'au moins dix ans, mais leur fiabilité statistique est un peu moindre.

[5] Étant donné que les conjoints des immigrés sont présents dans tous les ménages considérés et que leurs caractéristiques sont prises en compte, la présence du conjoint ne devrait avoir aucune incidence sur les résultats.

Références

Alexander, R. et Z. Ward (2018), « Age at Arrival and Assimilation During the Age of Mass Migration », *The Journal of Economic History*, vol. 78/03, pp. 904-937, http://dx.doi.org/10.1017/S0022050718000335. [56]

Antman, F. (2013), « The impact of migration on family left behind », dans Constant, A. et K. Zimmermann (dir. pub.), *International Handbook on the Economics of Migration*, Edward Elgar, Cheltenham (UK) and Northampton, MA. [58]

Antman, F. (2011), « International Migration and Gender Discrimination among Children Left Behind », *American Economic Review: Papers & Proceedings*, vol. 101/3, pp. 645-649, http://dx.doi.org/10.1257/aer.101.3.645. [62]

Aoki, Y. et L. Santiago (2018), « Speak better, do better? Education and health of migrants in the UK », *Labour Economics*, vol. 52, pp. 1-17, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2018.03.003. [50]

Åslund, O., A. Böhlmark et O. Skans (2015), « Childhood and family experiences and the social integration of young migrants », *Labour Economics*, vol. 35, pp. 135-144, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2015.05.004. [42]

Beaton, E., A. Musgrave et J. Liebl (2018), *Safe but not settled: The impact of family separation on refugees in the UK*, Refugee Council and Oxfam, https://www.refugeecouncil.org.uk/assets/0004/2515/Safe_but_not_settled.pdf. [6]

Beck, A., M. Corak et M. Tienda (2012), « Age at Immigration and the Adult Attainments of Child Migrants to the United States », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 643/1, pp. 134-159, http://dx.doi.org/10.1177/0002716212442665. [51]

Bleakley, H. et A. Chin (2010), « Age at Arrival, English Proficiency, and Social Assimilation Among US Immigrants », *American Economic Journal: Applied Economics*, vol. 2/1, pp. 165-192, http://dx.doi.org/10.1257/app.2.1.165. [53]

Böhlmark, A. (2008), « Age at immigration and school performance: A siblings analysis using Swedish register data », *Labour Economics*, vol. 15/6, pp. 1366-1387, http://dx.doi.org/10.1016/j.labeco.2007.12.004. [41]

Bonjour, S. et A. Kraler (2015), « Introduction: Family Migration as an Integration Issue? Policy Perspectives and Academic Insights », *Journal of Family Issues*, vol. 36/11, pp. 1407-1432, http://dx.doi.org/10.1177/0192513X14557490. [3]

Boyd, M. (1989), « Family and Personal Networks in International Migration: Recent Developments and New Agendas », *International Migration Review*, vol. 23/3, http://dx.doi.org/10.2307/2546433. [21]

Bragg, B. et L. Wong (2016), « "Cancelled Dreams": Family Reunification and Shifting Canadian Immigration Policy », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 14/1, pp. 46-65, http://dx.doi.org/10.1080/15562948.2015.1011364. [19]

Bratsberg, B. et O. Raaum (2010), « Effekter av krav om forsørgelsesevne ved familiegjenforening », n° 4/2010, Ragnar Frisch Centre for Economic Research, https://www.frisch.uio.no/publikasjoner/pdf/rapp10_04.pdf. [38]

Brenzel, H. et Y. Kosyakova (2019), « Längere Asylverfahren verzögern Integration und Spracherwerb », *IAB-Kurzbericht*, n° 6/2019, http://doku.iab.de/kurzber/2019/kb0619.pdf. [26]

Caplan, S. (2007), « Latinos, Acculturation, and Acculturative Stress: A Dimensional Concept Analysis », *Policy, Politics, & Nursing Practice*, vol. 8/2, pp. 93-106, http://dx.doi.org/10.1177/1527154407301751. [10]

Chaloff, J. et F. Poeschel (2017), « Portrait des migrations familiales dans les pays de l'OCDE », dans *Perspectives des migrations internationales 2017*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2017-6-fr. [1]

Charsley, K., M. Bolognani et S. Spencer (2017), « Marriage migration and integration: Interrogating assumptions in academic and policy debates », *Ethnicities*, vol. 17/4, pp. 469-490, http://dx.doi.org/10.1177/1468796816677329. [4]

Chiswick, B. et N. DebBurman (2004), « Educational attainment: analysis by immigrant generation », *Economics of Education Review*, vol. 23/4, pp. 361-379, http://dx.doi.org/10.1016/J.ECONEDUREV.2003.09.002. [47]

Chiswick, B. et P. Miller (2002), « Immigrant earnings: Language skills, linguistic concentrations and the business cycle », *Journal of Population Economics*, vol. 15/1, pp. 31-57, http://dx.doi.org/10.1007/PL00003838. [33]

Clarke, A. (2016), « Age at Immigration and the Educational Attainment of Foreign-born Children in the United States: The Confounding Effects of Parental Education », *International Migration Review*, http://dx.doi.org/10.1111/imre.12294. [57]

Cobb-Clark, D. et T. Crossley (2004), « Revisiting the family investment hypothesis », *Labour Economics*, vol. 11/3, pp. 373-393, http://dx.doi.org/10.1016/J.LABECO.2003.05.002. [29]

Cohen Goldner, S. et G. Epstein (2014), « Age at immigration and high school dropouts », *IZA Journal of Migration*, vol. 3/1, http://dx.doi.org/10.1186/s40176-014-0019-2. [52]

Cortes, P. (2015), « The Feminization of International Migration and its Effects on the Children Left Behind: Evidence from the Philippines », *World Development*, vol. 65, pp. 62-78, http://dx.doi.org/10.1016/J.WORLDDEV.2013.10.021. [60]

Creese, G., I. Dyck et A. McLaren (2008), « The 'Flexible' Immigrant? Human Capital Discourse, the Family Household and Labour Market Strategies », *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'integration et de la migration internationale*, vol. 9/3, pp. 269-288, http://dx.doi.org/10.1007/s12134-008-0061-0. [22]

Danzer, A. et F. Yaman (2016), « Ethnic concentration and language fluency of immigrants: Evidence from the guest-worker placement in Germany », *Journal of Economic Behavior & Organization*, vol. 131, pp. 151-165, http://dx.doi.org/10.1016/J.JEBO.2016.08.012. [35]

Facchini, G., E. Patacchini et M. Steinhardt (2015), « Migration, Friendship Ties, and Cultural Assimilation », *The Scandinavian Journal of Economics*, vol. 117/2, pp. 619-649, http://dx.doi.org/10.1111/sjoe.12096. [15]

Gassmann, F. et al. (2013), « The impact of migration on children left behind in Moldova », *UNU-MERIT Working Papers*, http://collections.unu.edu/view/UNU:87. [68]

Ginsborg, P. (1995), « Italian Political Culture in Historical Perspective », *Modern Italy*, vol. 1/01, pp. 3-17, http://dx.doi.org/10.1080/13532949508454754. [17]

Gonzalez, A. (2003), « The education and wages of immigrant children: the impact of age at arrival », *Economics of Education Review*, vol. 22/2, pp. 203-212, http://dx.doi.org/10.1016/S0272-7757(02)00004-3. [46]

Gracia, E. et J. Herrero (2004), « Determinants of social integration in the community: an exploratory analysis of personal, interpersonal and situational variables », *Journal of Community & Applied Social Psychology*, vol. 14/1, pp. 1-15, http://dx.doi.org/10.1002/casp.746. [12]

Graham, E., L. Jordan et B. Yeoh (2015), « Parental migration and the mental health of those who stay behind to care for children in South-East Asia », *Social Science & Medicine*, vol. 132, pp. 225-235, http://dx.doi.org/10.1016/J.SOCSCIMED.2014.10.060. [65]

Guven, C. et A. Islam (2015), « Age at Migration, Language Proficiency, and Socioeconomic Outcomes: Evidence From Australia », *Demography*, vol. 52/2, pp. 513-542, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-015-0373-6. [55]

Hainmueller, J., D. Hangartner et D. Lawrence (2016), « When lives are put on hold: Lengthy asylum processes decrease employment among refugees », *Science Advances*, vol. 2/8, http://dx.doi.org/10.1126/sciadv.1600432. [24]

Hanson, G. et C. Woodruff (2003), « Emigration and Educational Attainment in Mexico », http://www.childmigration.net/files/Hanson_2003.pdf (consulté le 29 janvier 2019). [59]

Hermansen, A. (2017), « Age at Arrival and Life Chances Among Childhood Immigrants », *Demography*, vol. 54/1, pp. 201-229, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-016-0535-1. [43]

IRCC - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (2014), *Evaluation of the Family Reunification Program*, Research and Evaluation Branch, https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/english/pdf/pub/e4-2013-frp.pdf. [11]

Ivlevs, A., M. Nikolova et C. Graham (2019), « Emigration, remittances, and the subjective well-being of those staying behind », *Journal of Population Economics*, vol. 32/1, pp. 113-151, http://dx.doi.org/10.1007/s00148-018-0718-8. [66]

Kaida, L. (2015), « Ethnic Variations in Immigrant Poverty Exit and Female Employment: The Missing Link », *Demography*, vol. 52/2, pp. 485-511, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-015-0371-8. [20]

Kim, Y. et W. Wilcox (2013), « Bonding alone: Familism, religion, and secular civic participation », *Social Science Research*, vol. 42/1, pp. 31-45, http://dx.doi.org/10.1016/J.SSRESEARCH.2012.08.001. [16]

Lee, S. et B. Edmonston (2011), « Age-at-Arrival's Effects on Asian Immigrants' Socioeconomic Outcomes in Canada and the U.S. », *International Migration Review*, vol. 45/3, pp. 527-561, http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2011.00857.x. [49]

Lemmermann, D. et R. Riphahn (2018), « The causal effect of age at migration on youth educational attainment », *Economics of Education Review*, vol. 63, pp. 78-99, http://dx.doi.org/10.1016/J.ECONEDUREV.2017.11.001. [44]

Liebig, T. et K. Tronstad (2018), « Triple Disadvantage? : A first overview of the integration of refugee women », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 216, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/3f3a9612-en. [36]

Lochmann, A., H. Rapport et B. Speciale (2018), « The Effect of Language Training on Immigrants' Economic Integration: Empirical Evidence from France », *IZA Discussion Paper*, n° 11331, http://ftp.iza.org/dp11331.pdf (consulté le 7 janvier 2019). [37]

Long, J. (1990), « The Effect of Americanization on Earnings: Some Evidence for Women », *Journal of Political Economy*, vol. 88/3, pp. 620-629, https://doi.org/10.1086/260892. [28]

Marbach, M., J. Hainmueller et D. Hangartner (2018), « The long-term impact of employment bans on the economic integration of refugees », *Science Advances*, vol. 4/9, http://dx.doi.org/10.1126/sciadv.aap9519. [25]

Mazzucato, V. et al. (2015), « International parental migration and the psychological well-being of children in Ghana, Nigeria, and Angola », *Social Science & Medicine*, vol. 132, pp. 215-224, http://dx.doi.org/10.1016/J.SOCSCIMED.2014.10.058. [67]

Miller, A. et al. (2018), « Understanding the mental health consequences of family separation for refugees: Implications for policy and practice », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 88/1, pp. 26-37, http://dx.doi.org/10.1037/ort0000272. [5]

Mlati, F. et C. Duarte (2005), « L'unité familiale, enjeux et impacts sur l'insertion professionnelle des réfugiés statutaires », dans *Le regroupement familial des réfugiés*, France Terre d'Asile, Paris, http://www.france-terre-asile.org/images/stories/publications/pdf/CduS_06-vweb-finale.pdf. [9]

Mukhopadhyay, S. (2018), « Language Assimilation and Performance in Achievement Tests among Immigrant Children: Evidence from a Field Experiment », *IZA Discussion Paper*, n° 11524, http://ftp.iza.org/dp11524.pdf. [54]

Muñoz-Laboy, M., J. Hirsch et A. Quispe-Lazaro (2009), « Loneliness as a Sexual Risk Factor for Male Mexican Migrant Workers », *American Journal of Public Health*, vol. 99/5, pp. 802-810, http://dx.doi.org/10.2105/AJPH.2007.122283. [13]

Myers, D., X. Gao et A. Emeka (2009), « The Gradient of Immigrant Age-at-Arrival Effects on Socioeconomic Outcomes in the U.S. », *International Migration Review*, vol. 43/1, pp. 205-229, http://dx.doi.org/10.1111/j.1747-7379.2008.01153.x. [48]

Nannestad, P., G. Lind Haase Svendsen et G. Tinggaard Svendsen (2008), « Bridge Over Troubled Water? Migration and Social Capital », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 34/4, pp. 607-631, http://dx.doi.org/10.1080/13691830801961621. [18]

Nobles, J., L. Rubalcava et G. Teruel (2015), « After spouses depart: Emotional wellbeing among nonmigrant Mexican mothers », *Social Science & Medicine*, vol. 132, pp. 236-244, http://dx.doi.org/10.1016/J.SOCSCIMED.2014.11.009. [64]

OCDE (2018), *La résilience des élèves issus de l'immigration : Les facteurs qui déterminent le bien-être (Version abrégée)*, Examens de l'OCDE sur la formation des migrants, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264085336-fr. [40]

OCDE (2017), *Making Integration Work: Family Migrants*, Making Integration Work, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264279520-en. [30]

OCDE (2016), « Attracting and retaining skilled migrants and international students in the Netherlands », dans *Recruiting Immigrant Workers : The Netherlands*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/9789264259249-9-en. [71]

OCDE (2016), « Situation des migrants récents sur le marché du travail et politiques d'intégration dans les pays de l'OCDE », dans *Perspectives des migrations internationales 2016*, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-5-fr. [27]

Olwig, K. (2011), « 'Integration': Migrants and Refugees between Scandinavian Welfare Societies and Family Relations », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 37/2, pp. 179-196, http://dx.doi.org/10.1080/1369183X.2010.521327. [14]

Rendall, M. et al. (2011), « The Protective Effect of Marriage for Survival: A Review and Update », *Demography*, vol. 48/2, pp. 481-506, http://dx.doi.org/10.1007/s13524-011-0032-5. [31]

Robards, J. et al. (2012), « Marital status, health and mortality », *Maturitas*, vol. 73/4, pp. 295-299, http://dx.doi.org/10.1016/J.MATURITAS.2012.08.007. [32]

Rousseau, C., A. Mekki-Berrada et S. Moreau (2001), « Trauma and Extended Separation from Family among Latin American and African Refugees in Montreal », *Psychiatry: Interpersonal and Biological Processes*, vol. 64/1, pp. 40-59, http://dx.doi.org/10.1521/psyc.64.1.40.18238. [7]

Saleh AlHammadi, F. (2016), « Psycholinguistic determinants of immigrant second language acquisition », http://dx.doi.org/10.1016/j.lingua.2016.03.001. [34]

Schaafsma, J. et A. Sweetman (2001), « Immigrant earnings: age at immigration matters », *Canadian Journal of Economics/Revue Canadienne d`Economique*, vol. 34/4, pp. 1066-1099, http://dx.doi.org/10.1111/0008-4085.00113. [45]

Schmidt, G. et al. (2009), *Ændrede familiesammenføringsregler - Hvad har de nye regler betydet for pardannelsesmønstret blandt etniske minoriteter?*, SFI, Kopenhagen, https://pure.vive.dk/ws/files/257874/0928_familiesammenfoering.pdf. [39]

Silver, A. (2014), « Families Across Borders: The Emotional Impacts of Migration on Origin Families », *International Migration*, vol. 52/3, pp. 194-220, http://dx.doi.org/10.1111/j.1468-2435.2010.00672.x. [63]

Tate, E. (2011), « Family Separation and Reunification of Newcomers in Toronto What does the literature say? », https://www.semanticscholar.org/paper/Family-Separation-and-Reunification-of-Newcomers-in/c64ddad31a370ddbd9a6fa25ce2fe7056f4380e7. [2]

Treas, J. et S. Mazumdar (2004), « Kinkeeping and Caregiving: Contributions of Older People in Immigrant Families », *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 35, pp. 105-122, http://dx.doi.org/10.2307/41603919. [69]

Tuccio, M. (2019), « Measuring and assessing talent attractiveness in OECD countries », *Documents de travail de l'OCDE sur les affaires sociales, l'emploi et les migrations*, n° 229, Éditions OCDE, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/b4e677ca-en. [70]

VanderPlaat, M., H. Ramos et Y. Yoshida (2013), « What do Sponsored Parents and Grandparents Contribute? », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 44/3, pp. 79-96, http://dx.doi.org/10.1353/ces.2013.0006. [23]

Walther, L. et al. (2019), « Living conditions and the mental health and well-being of refugees: Evidence from a large-scale German survey », *SOEPpapers on Multidisciplinary Panel Data Research*, n° 1029, DIW, https://www.econstor.eu/handle/10419/195293. [8]

Zhao, Q. et al. (2018), « China s Migrant and Left-behind Children: Correlation of Parental Migration on Health, Cognitive and Non-cognitive Outcomes », https://ageconsearch.umn.edu/record/277164/files/1174.pdf. [61]

Références des bases de données

American Community Survey (*U.S. Census Bureau*), https://www.census.gov/programs-surveys/acs/about.html.

Recensement canadien (Statistique Canada), https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm.

Enquête sur la population active (Statistique Canada), https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/enquetes/3701.

Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne (Eurostat), http://ec.europa.eu/eurostat/web/lfs/overview.

European Labour Force Survey (Eurostat) Modules ad hoc de l'EFT 2008 et 2014 relatif à la situation des immigrés et de leurs descendants directs sur le marché du travail, http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/EU_labour_force_survey_-_ad_hoc_modules.

Enquête mondiale Gallup, https://www.gallup.com/analytics/232838/world-poll.aspx.

Panel socio-économique allemand (DIW Berlin), https://www.diw.de/en/soep.

Chapitre 5. Notes sur les pays : Changements récents dans les mouvements et les politiques migratoires

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Allemagne

Population née à l'étranger - 2018

13,2 millions, 49 % de femmes

16 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +25 %

Principaux pays de naissance :

Pologne (13 %), Turquie (10 %), Russie (8 %)

Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'arrivées a sensiblement diminué en 2017. Au total, 1.55 million d'arrivées (séjours temporaires compris) et 1.13 million de départs ont été enregistrés en 2017, soit une immigration nette d'environ 416 000 personnes (-84 000 par rapport à 2016). Le déclin de l'immigration en Allemagne est essentiellement imputable à la diminution du nombre de migrants humanitaires.

En 2017, l'Allemagne a accueilli 860 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -18.3 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 48 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 7.2 % de travailleurs immigrés, 13.4% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 30.7 % de migrants humanitaires.

Environ 40 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 27 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 427 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une baisse de 3 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la Pologne et la Bulgarie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+8 300) et la Syrie la plus forte baisse (-103 000) de leurs flux d'entrées en Allemagne par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Allemagne a diminué de 18.3 %, pour s'établir à 162 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Syrie (44 000), de l'Iraq (16 000) et de l'Iran (11 000). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Nigéria (+2 400) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Afghanistan (-6 500). Sur les 179 000 décisions prises en 2018, 42.4 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants allemands vers les pays de l'OCDE a progressé de 3.3 %, pour s'établir à 112 000 personnes. Environ 16.3 % ont émigré en Suisse, 13.5 % en Autriche et 10.0 % au Royaume-Uni.

En mars 2018, le gouvernement allemand a adopté son accord de coalition, qui fixe les priorités et les objectifs jusqu'en 2021 et comprend un certain nombre d'engagements en matière d'immigration et d'intégration. Cet accord vise à améliorer la qualité des cours de langue (appelés « cours d'intégration ») par un meilleur ciblage, tout en rééquilibrant le recours aux mesures d'incitation et aux sanctions. En outre, les dispositions du règlement « 3+2 » sont censées être harmonisées au niveau des régions allemandes. Ce règlement, qui n'a pas été appliqué de manière homogène dans tout le pays, permet aux personnes « tolérées », c'est-à-dire dont l'expulsion est suspendue temporairement, de suivre une formation professionnelle (3 ans) et de travailler en Allemagne (2 ans) à l'issue de leur formation.

Le gouvernement prévoit également de mettre en place des centres d'accueil pour les demandeurs d'asile. Ces centres seront chargés du traitement des demandes, de la prise de décision et du retour. Les demandeurs d'asile devront vivre dans ces centres pendant toute la durée de la procédure, qui ne devrait pas dépasser 18 mois. Fin 2018, seule la Bavière était pourvue de tels centres d'accueil. L'accord de coalition prévoit également une application plus rigoureuse des arrêtés d'expulsion et envisage de désigner comme étant des pays d'origine sûrs l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et d'autres pays dont le taux de reconnaissance est inférieur à 5 %. Le regroupement familial a été réduit en ce qui concerne les migrants humanitaires bénéficiant d'un statut de protection subsidiaire, 1 000 personnes maximum par mois (plus les cas difficiles) étant désormais autorisées à rejoindre leur famille.

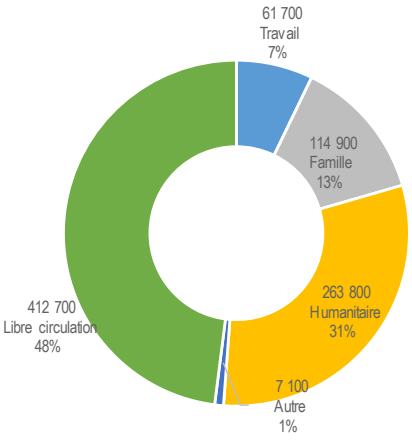
En décembre 2018, le gouvernement allemand a adopté un projet de loi sur l'immigration des travailleurs qualifiés. Dans le cadre de ce projet de loi, qui inclut également les professions moyennement qualifiées et techniques dans le cadre de l'immigration des travailleurs qualifiés, il propose une refonte du système allemand des migrations de travail. L'immigration de travailleurs qualifiés ayant fait des études supérieures ou ayant suivi une formation professionnelle sera facilitée. Les immigrés possédant ces qualifications auront accès au marché du travail allemand s'ils ont une offre d'emploi. Les restrictions antérieures qui limitaient l'immigration de travail aux professions en pénurie de main d'œuvre seront supprimées. Les immigrés ayant des qualifications professionnelles ou ayant fait des études supérieures et disposant de connaissances en allemand seront autorisés à se rendre en Allemagne avec un visa de recherche d'emploi. Cette mesure sera testée pendant cinq ans, le gouvernement pouvant instaurer par décret des restrictions à l'égard de certaines catégories professionnelles. Dans le cadre de ce projet de loi, le gouvernement propose, en outre, d'accélérer les procédures de reconnaissance des qualifications étrangères et, d'une manière générale, d'accroître l'efficacité et la transparence des procédures administratives. Le gouvernement propose également une stratégie ciblée de recrutement de travailleurs qualifiés originaires de pays tiers et de développement de la formation linguistique en Allemagne et à l'étranger. Ce projet de loi doit encore être adopté par le Parlement ; s'il est adopté, il entrera en vigueur début 2020.

En janvier 2019, le gouvernement allemand a annoncé la création officielle d'une commission fédérale d'experts chargée d'évaluer comment et sous quelles conditions, l'intégration peut être renforcée.

Pour de plus amples informations :
www.bmas.de
www.bmi.bund.de
www.bamf.de
www.destatis.de

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Allemagne

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	7 280	- 3%
Autres migrants temporaires de travail	15 950	+ 10%

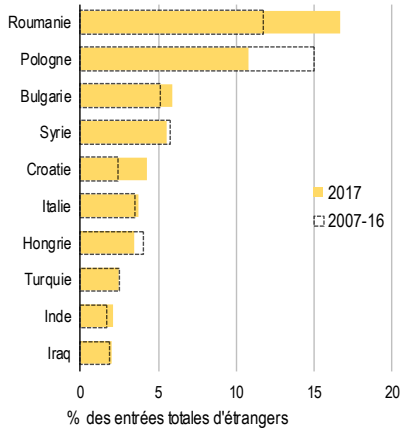
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	39 550	+ 6%
Stagiaires	4 040	+ 3%

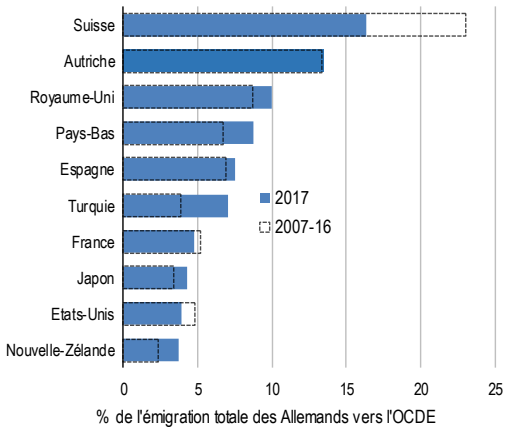
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	161 930	- 18%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Allemands vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



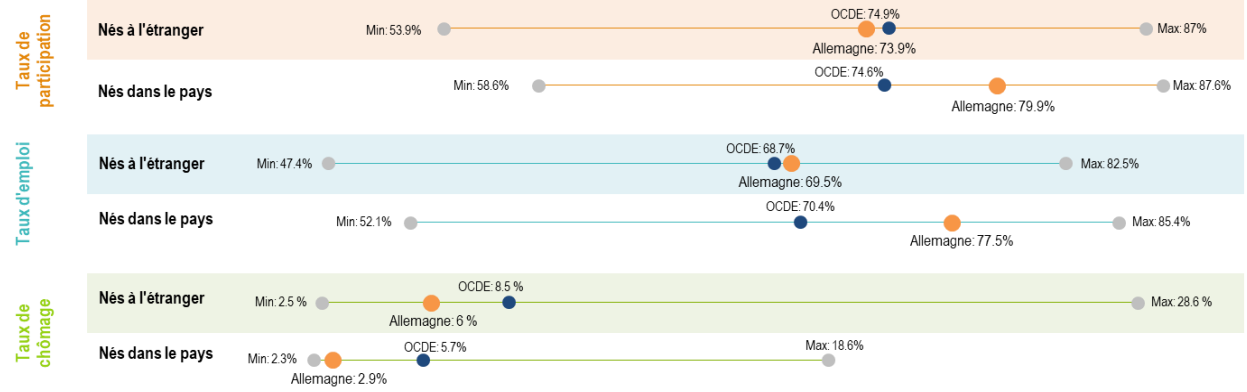
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	3.3	-0.9
Accroissement naturel	-1.8	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.1	-0.5

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	17 364	+3.5	0.4
Sorties (2017)	22 091	+8.9	0.6

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995042

Australie

Population née à l'étranger - 2018

7.3 millions, 51% de femmes

29 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +34%

Principaux pays de naissance :
Royaume-Uni (16 %), Chine (9 %), Inde (8 %)

En 2017/18, l'Australie a accueilli 218 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -3.9 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 5.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 26.6 % de travailleurs immigrés, 57.4% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 10.1 % de migrants humanitaires.

Environ 163 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 396 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires. Sur ces 396 000 visas, 64 470 ont été accordés à des résidents temporaires qualifiés (-26.4 % par rapport à l'année précédente), dont 58 900 ont bénéficié de l'ancien visa *Temporary Work (Skilled)* (sous-catégorie 457) et 5 570 du nouveau visa *Temporary Skill Shortage* (sous-catégorie 482).

L'Inde, la Chine et le Royaume-Uni comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017/18. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Iraq a enregistré la plus forte hausse (+6 700) et la Nouvelle-Zélande la plus forte baisse (-7 100) des flux d'entrées en Australie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Australie a diminué de 20 %, pour s'établir à 29 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Malaisie (9 800), de la Chine (6 600) et de l'Inde (1 800). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Malaisie (+1 800) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Iran (-4 300). Sur les 35 000 décisions prises en 2018, 27 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants australiens vers les pays de l'OCDE a progressé de 14,2 % pour s'établir à 42 000 personnes en 2018. Plus de deux sur cinq (43 %) ont émigré au Royaume-Uni, 15 % en Nouvelle-Zélande et 9 % au Japon.

En 2018, l'Australie a instauré d'importantes réformes de ses programmes d'immigration temporaire et permanente des travailleurs qualifiés parrainés par les employeurs. En mars 2018, le gouvernement a mis en place le visa TSS (*Temporary Skill Shortage*) ; il s'agit d'un visa de travail permettant aux entreprises confrontées à une pénurie de main d'œuvre australienne qualifiée d'avoir accès aux compétences essentielles dont elles ont besoin pour leur croissance. Il existe trois types de visa TSS : de courte durée (validité d'une durée maximale de deux ans, renouvelable une fois et sur place uniquement, ou d'une durée maximale de quatre ans si une obligation commerciale internationale s'applique) ; de durée intermédiaire (validité d'une durée maximale de quatre ans, avec la possibilité de demander un visa de résidence permanente) ; et de travail (pour les cas exceptionnels non couverts par les programmes de visas standards). Le visa TSS remplace dorénavant le visa 457 (*Temporary Work (Skilled)*) ; les différences par rapport à l'ancien visa sont les suivantes : un meilleur niveau d'anglais est exigé et les dérogations sont moins nombreuses ; les exigences sont plus élevées en matière d'appréciation de la situation de l'emploi ; et une expérience professionnelle d'au moins deux ans est demandée. Les employeurs qui ne respectent pas leurs obligations peuvent faire l'objet de sanctions. Une série de mesures, à savoir l'approbation automatique des demandes à faible risque déposées par les entreprises de parrainage accréditées, un renouvellement plus rapide pour les entreprises déjà parrainantes et une nouvelle période standard d'approbation de parrainage de cinq ans, ont permis de simplifier le traitement des demandes.

Depuis août 2018, les employeurs qui déposent une demande de visa pour des étrangers, qu'il s'agisse d'un visa TSS, *Employer Nomination Scheme* (sous-catégorie 186) ou *Regional Sponsored Migration Scheme* (sous-catégorie 187), doivent s'acquitter d'une taxe auprès de l'organisme SAF (*Skilling Australians Fund*). Cette taxe remplace les dépenses de formation qui étaient imposées aux entreprises de parrainage auparavant. Les recettes du SAF sont allouées à l'apprentissage et aux stages dans des professions en forte demande qui sont actuellement tributaires de l'immigration de travailleurs qualifiés.

La durée de publication des postes vacants aux fins de l'appréciation de la situation de l'emploi a été portée à quatre semaines (auparavant 21 jours) dans les quatre mois (auparavant six mois) qui suivent le dépôt d'une demande de visa. Les annonces doivent préciser les compétences ou l'expérience requises. Une appréciation de la situation de l'emploi n'est pas exigée lorsqu'elle va à l'encontre des obligations commerciales internationales de l'Australie.

En juillet 2018, le gouvernement a lancé le projet pilote *Global Talent Scheme*, conçu pour les travailleurs hautement qualifiés et spécialisés qui ne sont pas couverts par le visa TSS standard mais qui ont la capacité de transmettre, de développer ou de transférer des compétences aux travailleurs australiens. Ce projet comprend deux volets : l'un pour les entreprises établies de longue date et l'autre pour les jeunes entreprises ayant reçu l'aval d'un comité consultatif indépendant. Les entreprises participantes doivent avoir démontré leur engagement à améliorer les compétences australiennes.

Les modifications apportées au programme *Working Holiday Maker* (« vacanciers actifs »), en vigueur depuis novembre 2018, visent à soutenir les régions et les zones rurales. Désormais, des prolongations de séjour sont proposées pour travailler dans l'agriculture régionale, et les périodes de travail sont plus longues pour les employeurs agricoles. Les plafonds ont été relevés dans certains pays tandis que la limite d'âge a été repoussée dans d'autres.

Depuis le milieu de l'année 2019, les ressortissants australiens, les résidents permanents ou les ressortissants néo-zélandais admissibles peuvent déposer une demande de visa temporaire appelé *Sponsored Parent* pour parrainer un membre de leur famille. Ce visa de cinq ans, dont le nombre de bénéficiaires est plafonné à 15 000 par an, peut remplacer les visas temporaires de visiteurs et le visa permanent pour les parents, pour lesquels la période d'attente est longue. Depuis 2018, il est également possible pour les retraités admissibles qui sont titulaires d'un visa *Retirement* (sous-catégorie 410) et *Investor Retirement* (sous-catégorie 405) d'obtenir la résidence permanente en Australie.

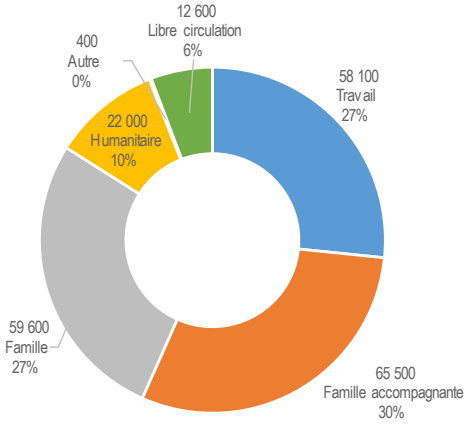
Pour 2019-20, le gouvernement a fixé à 160 000 le niveau prévu des entrées sur le territoire, soit un chiffre inférieur au plafond des années précédentes (190 000), mais proche du nombre réel d'entrées. Deux nouveaux visas régionaux permettent aux travailleurs qualifiés de vivre à l'extérieur des grandes villes pendant trois ans, après quoi ils peuvent demander la résidence permanente.

Pour de plus amples informations :

https://immi.homeaffairs.gov.au

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Australie

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	211 010	- 2%
Travailleurs saisonniers	6 170	+ 37%
Transferts intra-entreprise	7 600	- 6%
Autres migrants temporaires de travail	166 270	+ 4%

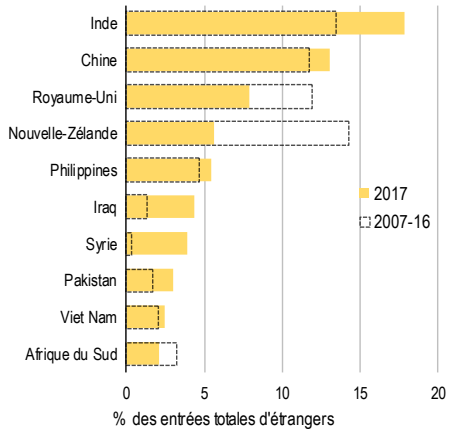
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	162 870	+ 4%
Stagiaires	4 530	+ 9%

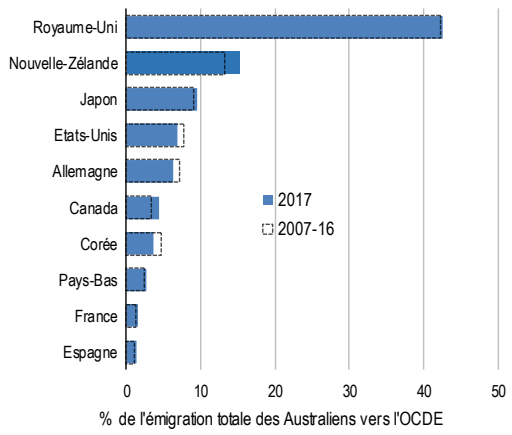
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	28 840	- 20%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Australiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



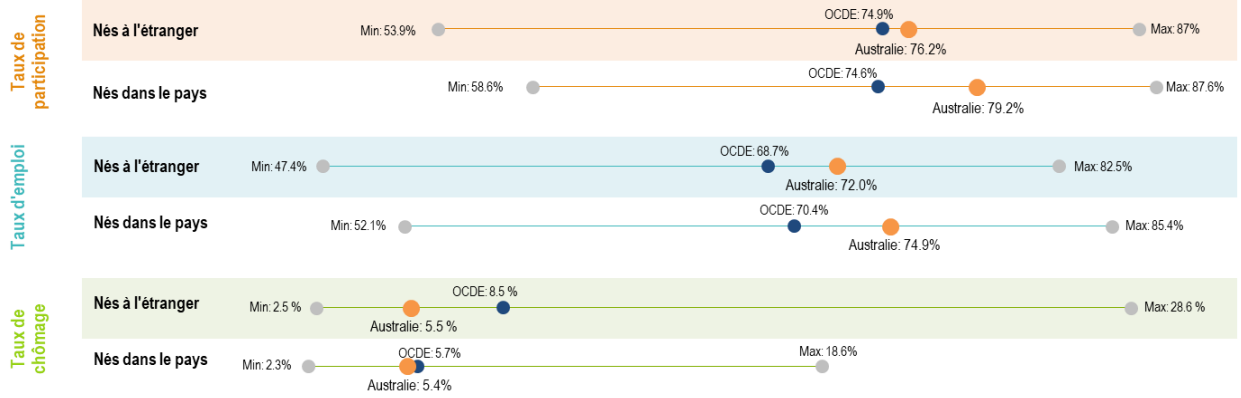
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	15.9	-0.4
Accroissement naturel	6.0	-0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	9.9	-0.3

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 818	-9.2	0.1
Sorties (2017)	6 772	+9.3	0.5

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994814

Autriche

Population née à l'étranger - 2018

1,7 million, 51 % de femmes

19 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +37%

Principaux pays de naissance :
Allemagne (13 %), Bosnie-Herzégovine (10 %), Turquie (9 %)

En 2017, l'Autriche a accueilli 99 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 6.7 % de moins qu'en 2016. Ce chiffre comprend 58.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 5.1 % de travailleurs immigrés, 9.7% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 26 % de migrants humanitaires.

Environ 4 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 7 200 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 141 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, l'Allemagne et la Hongrie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+1 200) et l'Afghanistan la plus forte baisse (-9 600) de leurs flux d'entrées en Autriche par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Autriche a diminué de 48.3 %, pour s'établir à 11 600 environ. La majorité des demandeurs étaient originaires de la Syrie (4 000), de l'Afghanistan (1 800) et de l'Iran (1 000). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Iran (+100) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Syrie (-4 000). Sur les 35 000 décisions prises en 2018, 43.5 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants autrichiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 2.5 %, pour s'établir à 19 000 personnes. Plus de la moitié (50.3 %) d'entre elles ont émigré en Allemagne, 13.9 % en Suisse et 7.3 % en Turquie.

Élu en 2017, le gouvernement de coalition a modifié en 2018 le système à points *Red-White-Red (RWR)* destiné aux travailleurs qualifiés afin de réduire la bureaucratie et, compte tenu des pénuries dans les provinces, de faire passer de 27 à 45 le nombre de professions en pénurie de main-d'œuvre. Les critères d'admissibilité des travailleurs clés ont été modifiés au début de l'année 2019 ; ainsi, davantage de points sont désormais attribués en cas d'expérience professionnelle appropriée et de compétences linguistiques pertinentes, moins de points sont attribués aux jeunes travailleurs, et le nombre total de points requis est plus élevé. Les modifications annoncées en février 2019 suppriment l'obligation de justifier d'un logement au moment de la demande et abaissent de 500 EUR (au moins jusqu'en 2022) le salaire minimum requis pour les « salariés clés ». Les jeunes demandeurs ayant une expérience professionnelle limitée ont moins de chances d'être admissibles en vertu des nouvelles règles, à moins que leurs compétences en langues soient excellentes. En 2018, l'Autriche a étendu son programme de vacanciers actifs en concluant des accords avec Israël, le Canada, le Chili et l'Australie.

Depuis 2019, le montant des allocations familiales est devenu proportionnel au pouvoir d'achat dans le pays d'origine pour les citoyens de l'UE travaillant en Autriche. Cette indexation se traduit dans la plupart des cas par une réduction des allocations versées aux familles dont les enfants vivent à l'étranger.

En mars 2019, un projet de loi visant à réformer le système de revenu minimum sous condition de ressources a été présenté. Le *Mindestsicherung/Sozialhilfe*, fixé à 885 EUR pour un demandeur célibataire dans chaque région, est une prestation sociale dont bénéficient les demandeurs qui ne disposent pas d'une sécurité financière suffisante par le biais d'autres moyens (revenus, prestations d'assurance sociale, entretien, etc.) ou actifs. Le montant peut être inférieur d'environ 300 EUR pour certains demandeurs : ceux qui n'ont ni un niveau d'allemand intermédiaire (B1) ni un niveau d'anglais avancé (C1) et qui n'ont pas rempli leurs obligations en matière d'intégration ; ceux qui n'ont pas terminé leur formation obligatoire en allemand. La réforme prévoit des prestations pour les parents isolés et les personnes handicapées ainsi qu'un ajustement des prestations accordées par enfant, en réduisant dans la plupart des cas les prestations à partir du deuxième enfant.

La loi est entrée en vigueur en juin 2019, et les provinces ont sept mois pour la mettre en œuvre.

Depuis septembre 2018, la loi portant modification de la loi de 2018 sur les étrangers (*Fremdenrechtsänderungsgesetz*) renforce les procédures de demande d'asile. Ainsi, les autorités peuvent désormais demander 840 EUR en espèces aux demandeurs d'asile à titre de contribution à leurs frais de subsistance et peuvent contrôler leurs supports de stockage (les téléphones portables, par exemple) afin d'établir leur identité ou de connaître leur itinéraire de voyage. Les réfugiés qui retournent volontairement dans leur pays d'origine peuvent perdre leur statut dans le cadre d'une procédure accélérée, de même que les jeunes réfugiés qui ont été condamnés pour délinquance juvénile. Le délai minimal d'obtention de la nationalité autrichienne pour les réfugiés statutaires a été étendu de six à dix ans.

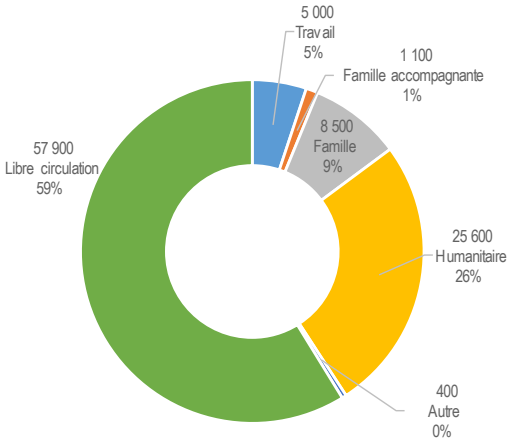
En 2018, le gouvernement a réduit les dépenses fédérales consacrées aux mesures d'intégration, telles que les cours de langue dispensés aux demandeurs d'asile et l'aide pour participer aux programmes d'insertion sur le marché du travail dans le cadre de la loi de 2017 sur l'intégration. L'Autriche a modifié sa politique à l'égard des demandeurs d'asile en apprentissage ; auparavant autorisés à suivre une formation en apprentissage sous certaines conditions, ils ne peuvent désormais commencer leur apprentissage qu'après avoir reçu une décision positive. Par ailleurs, le titre de séjour portant la mention « élève » permet désormais à son titulaire de demander une autorisation de séjour aux fins d'apprentissage.

Pour de plus amples informations :

www.migration.gv.at
www.bmeia.gv.at
www.bmi.gv.at
www.sozialministerium.at
http://statistik.gv.at

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Autriche

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	6 830	+ 1%
Employés transférés dans l'entreprise	140	- 27%
Autres migrants temporaires de travail	260	- 30%

Éducation (citoyens hors UE)

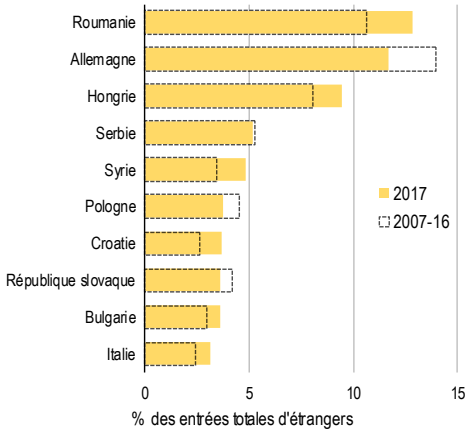
	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	4 050	- 11%
Stagiaires	..	..

Humanitaires

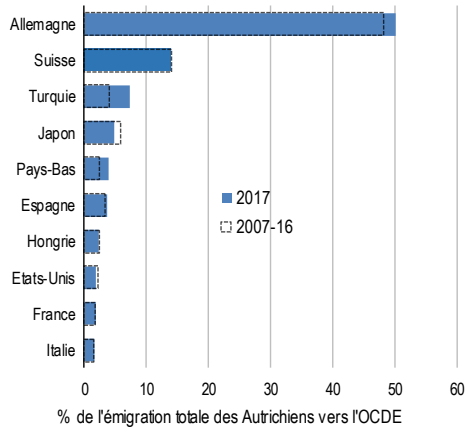
	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	11 610	- 48%

Migrations temporaires (Source : OCDE)

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Autrichiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



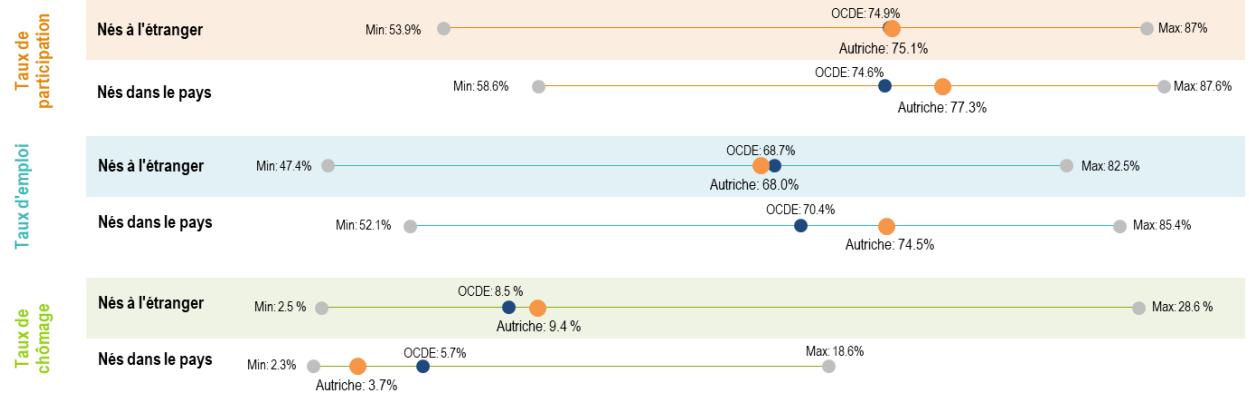
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	5.6	-2.7
Accroissement naturel	0.5	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.1	-2.4

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	3 292	+10.0	0.7
Sorties (2017)	5 475	+8.4	1.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994833

Belgique

Population née à l'étranger - 2018

1,9 million, 51% de femmes

17 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +40 %

Principaux pays de naissance :
Maroc (11 %), France (10 %), Pays-Bas (7%)

En 2017, la Belgique a accueilli 108 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit +1.4 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 55.9 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 4.6 % de travailleurs immigrés, 26.6% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 12.8 % de migrants humanitaires.

Environ 6 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 167 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une baisse de 6.2 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la France et les Pays-Bas comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (+1 300) et la Portugal la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en Belgique par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale à la Belgique a augmenté de 29.2 %, pour s'établir à 18 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Syrie (2 800), de la Cisjordanie et bande de Gaza (2 400) et de l'Afghanistan (1 000). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Cisjordanie et bande de Gaza (+1 600), et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Albanie (-200). Sur les 19 000 décisions prises en 2018, 50.8 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants belges vers les pays de l'OCDE a progressé de 4.3 %, pour s'établir à 24 000 personnes. Plus d'un quart (27.3 %) d'entre elles a émigré vers la France, 15.8 % vers l'Espagne et 14.5 % vers les Pays-Bas.

Depuis février 2017, une nouvelle loi autorise les autorités belges à expulser les ressortissants étrangers nés en Belgique ou bien intégrés dans le pays qui sont soupçonnés d'avoir porté atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale.

Depuis 2018, la demande d'un parent de faire venir en Belgique un enfant né à l'étranger en tant que réfugié est traitée comme une demande de regroupement familial si l'enfant a été reconnu comme réfugié avant l'âge de 18 ans au moment de son entrée dans le pays. Dans ces cas de figure, les parents sont également dispensés du paiement de la taxe exigible dans le cadre des procédures de regroupement familial. La demande de regroupement familial doit être présentée dans un délai raisonnable, c'est-à-dire dans un délai de trois mois à compter du jour où le statut de réfugié a été accordé au mineur.

Une réforme de la loi relative à l'asile a été adoptée en novembre 2017 ; elle légalise la vérification de l'identité des demandeurs d'asile par une surveillance de leur présence sur les réseaux sociaux ou par un contrôle de leurs appareils électroniques (téléphone portable, tablette, etc.).

En mars 2018, le Conseil des ministres a approuvé un nouveau plan visant à réduire le nombre de places dans les centres d'accueil pour les demandeurs d'une protection internationale de 23 800 à 16 600 places en 2019 (dont 10 000 places collectives et 6 600 individuelles). Ce plan ramènerait le réseau d'accueil à sa capacité « structurelle », c'est-à-dire à son niveau d'avant 2015/16.

La Belgique a transposé la Directive européenne relative au permis unique (2011/98/UE), quatre ans après la date limite pour ce faire. Depuis janvier 2019, les étrangers entrant en Belgique pour occuper un emploi ou mener des activités professionnelles pendant plus de 90 jours doivent demander un permis unique. Le permis unique est une autorisation de travail et de séjour. Un processus unique permet dorénavant aux demandeurs de soumettre les documents d'autorisation à la fois pour travailler et résider dans le pays. Le même processus s'applique aux renouvellements. En outre, en décembre 2018, le gouvernement flamand a adopté une législation régionale modifiant les conditions d'admission des ressortissants de pays tiers sur le marché du travail en Flandre. Les ressortissants des autres pays (pas seulement les ressortissants des pays ayant conclu des accords en matière d'emploi avec la Belgique) peuvent désormais obtenir une autorisation de travail. La nouvelle législation flamande prévoit également des exemptions à l'appréciation de la situation de l'emploi pour les professions en pénurie de main d'œuvre, avec une attention particulière à l'égard des travailleurs moyennement qualifiés.

À la suite de la transposition de la Directive 2003/109/CE, en novembre 2017, le conjoint et les enfants d'un ressortissant d'un pays hors UE ayant obtenu le statut de résident de longue durée dans un autre État membre de l'Union européenne sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail.

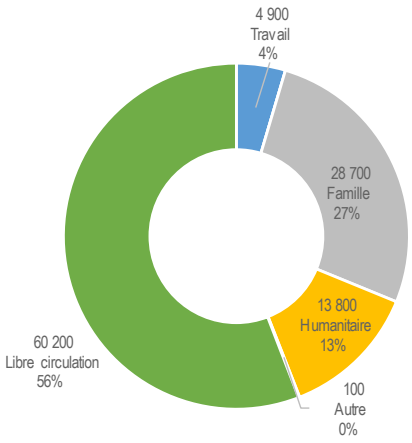
Une nouvelle loi, adoptée en avril 2018, a instauré des changements en ce qui concerne la prolongation ou l'interruption du séjour des étudiants en mobilité internationale. Elle précise notamment dans quels cas une obligation de quitter le territoire peut être délivrée à un étudiant lorsqu'il souhaite prolonger ses études, au vu de ses résultats universitaires. Cet amendement tient également compte de la plus grande flexibilité du système éducatif actuel, tel que prévu par les différentes communautés belges, ainsi que de la structure de l'enseignement supérieur et du système de crédits en vigueur au sein de l'Union européenne, et permet de refuser une prolongation de séjour à un étudiant qui souhaite faire un master, par exemple, si ses résultats de licence sont insuffisants.

Pour de plus amples informations :

dofi.ibz.be
www.emploi.belgique.be
fedasil.be
www.myria.be
www.statbel.fgov.be
https://emnbelgium.be/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Belgique

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	190	+ 29%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	130	- 88%

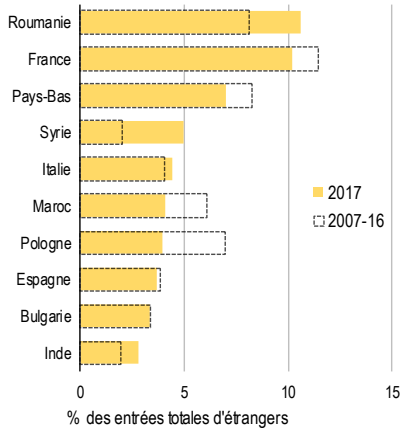
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	6 250	+ 9%
Stagiaires	50	- 55%

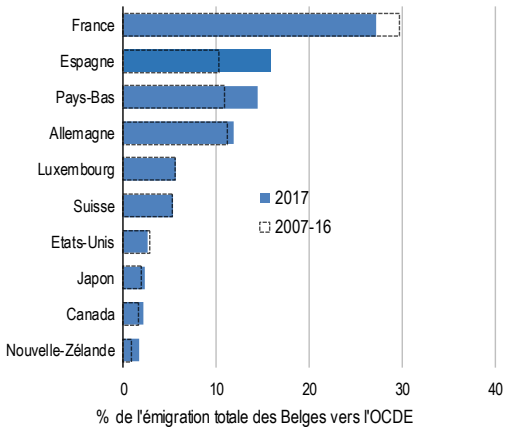
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	18 160	+ 29%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Belges vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



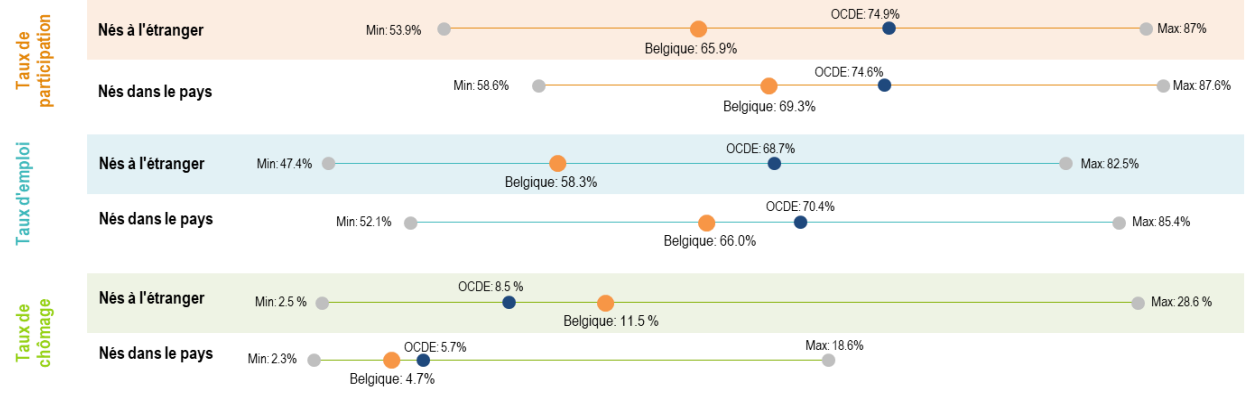
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	4.1	+0.5
Accroissement naturel	0.9	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.2	+0.8

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	11 450	+7.5	2.1
Sorties (2017)	4 700	+4.1	1.0

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994852

Bulgarie

Population née à l'étranger - 2018

0.2 million, 51% de femmes

2 % de la population totale

Évolution depuis 2011 : +98%

Principaux pays de naissance :
Russie (18 %), Syrie (9 %), Turquie (7 %)

En 2017, 5 700 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en Bulgarie (hors ressortissants de l'UE), soit 28.1 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 11.3 % de travailleurs immigrés, 23.5 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 7.3 % d'immigrés venus pour leurs études et 57.9 % d'autres migrants.

Environ 900 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 1 200 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 3 500 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une baisse de 9 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Turquie, la Russie et la Syrie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte hausse (800) et la Russie la plus forte baisse (-300) de leurs flux d'entrées en Bulgarie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 29 %, à 2 500 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Afghanistan (1 100), de l'Iraq (600) et de la Syrie (500). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (15) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-400). Sur les 2 100 décisions prises en 2018, 35.1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants bulgares vers les pays de l'OCDE est restée stable, à 125 000 personnes. Environ 65.7 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 4.8 % en Espagne et 4.8 % au Royaume-Uni.

La reprise économique et la pénurie de main-d'œuvre se sont poursuivies en 2017-18 et ont entraîné l'adoption d'actions favorisant l'immigration de travail saisonnière et de courte durée et l'immigration de retour. La Loi de 2016 sur l'immigration de travail et la mobilité de la main-d'œuvre a été modifiée pour libéraliser davantage l'accès des travailleurs immigrés au marché du travail bulgare. La limite à l'embauche de ressortissants de pays tiers par les entreprises est passée de 10 à 25 % (35 % pour les petites et moyennes entreprises). Les conditions de délivrance de la Carte bleue européenne ont été assouplies et le test du marché du travail a été supprimé. Les frais de demande de permis de résidence ont été réduits, de 400 à 100 BGN (50 EUR environ), et les documents nécessaires peuvent être remis par voie électronique.

La transposition dans la législation bulgare de la directive européenne modifiée sur les étudiants et les chercheurs (2016/801) permet aux stagiaires de pays tiers recrutés par des entreprises bulgares d'être dispensés de l'obtention d'un permis de séjour. La Bulgarie a également mis en œuvre en 2017 le règlement 2016/589 relatif à la réforme d'EURES. En mai 2018, un autre amendement a élargi la portée de la Loi sur l'immigration de travail et la mobilité de la main-d'œuvre afin qu'elle couvre les questions relatives aux émigrés bulgares et à la liberté de circulation au sein de l'EEE.

En 2017, le pays a adopté deux nouvelles réglementations sur l'intégration des réfugiés, qui mettent l'accent sur l'accès à l'éducation et les conventions d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale. Une coordination intergouvernementale a été instaurée pour garantir l'inscription à l'enseignement obligatoire des mineurs non accompagnés et des enfants des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Les actions menées pour intégrer les bénéficiaires de la protection internationale au marché de l'emploi se sont poursuivies dans le cadre du programme national pour l'éducation et l'emploi des réfugiés. Parmi les nouvelles mesures du programme 2018 figurent notamment des sessions de recrutement spécialement destinées aux bénéficiaires de la protection internationale organisées par l'Agence nationale pour l'emploi et des dispositifs incitant les employeurs à recruter des réfugiés. Les bénéficiaires doivent tout d'abord s'enregistrer auprès de l'Agence nationale pour l'emploi, qui peut limiter la portée de ces mesures. Les cours de langue bulgare ont connu un faible taux de participation, ce qui pourrait refléter en partie l'absence de motivation des bénéficiaires de la protection internationale, qui considèrent la Bulgarie comme un pays de transit et non comme leur destination finale.

En février 2018, à la lumière des résultats de la politique visant à faciliter l'accès à la citoyenneté des immigrés d'origine bulgare pour enrayer la baisse démographique, le ministère de la Justice a formé un groupe de travail sur la citoyenneté bulgare. Cette politique n'a pas rempli ses objectifs d'installation : 90 % des nouveaux citoyens bulgares vivent en effet à l'étranger. L'objectif du programme « citoyenneté et investissement », d'accroître les investissements étrangers et la croissance économique, n'a pas été atteint non plus.

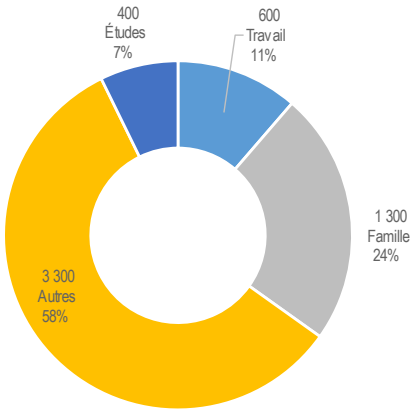
Le ministère de la Justice a modifié les procédures d'acquisition de la nationalité bulgare par l'investissement, qui sont effectives depuis janvier 2019. Des conditions plus strictes sont appliquées aux investissements, et il n'est plus possible d'acheter des obligations par le biais de financement. La procédure d'acquisition rapide de la nationalité (après 18 à 24 mois de résidence, au lieu de cinq ans) reste possible pour les investisseurs, mais comprend désormais un entretien individuel en bulgare, comme nouvelle condition. Au cours des cinq années avant octobre 2017, 300 immigrés environ ont obtenu un droit de séjour permanent par le biais d'un investissement au titre de ce programme et près de 200 demandes de nationalité ont été déposées jusqu'en septembre 2018, dont 50 environ ont été acceptées.

Cependant, fin janvier 2019, avant la publication d'un rapport décisif de l'UE sur le sujet, le gouvernement a annoncé la suppression prochaine de l'octroi de la citoyenneté par l'investissement. Un projet d'amendement de la Loi sur la citoyenneté bulgare, prévoyant de supprimer l'acquisition de la nationalité par l'investissement, a été débattu le 30 janvier.

Pour de plus amples informations :
www.aref.government.bg/
www.nsi.bg/
www.mvr.bg

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Bulgarie

Grants of long-term residence permits (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

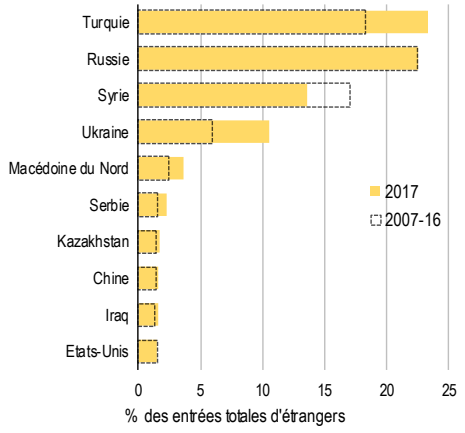
Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	1 180	+ 710%
Famille	2 270	+ 18%
Études	850	+ 22%
Autres	950	+ 31%

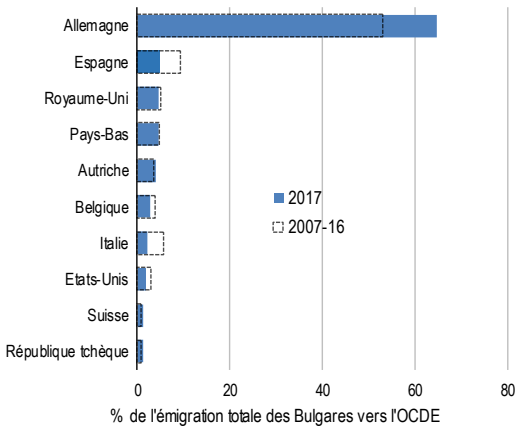
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	2 470	- 29%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Bulgares vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



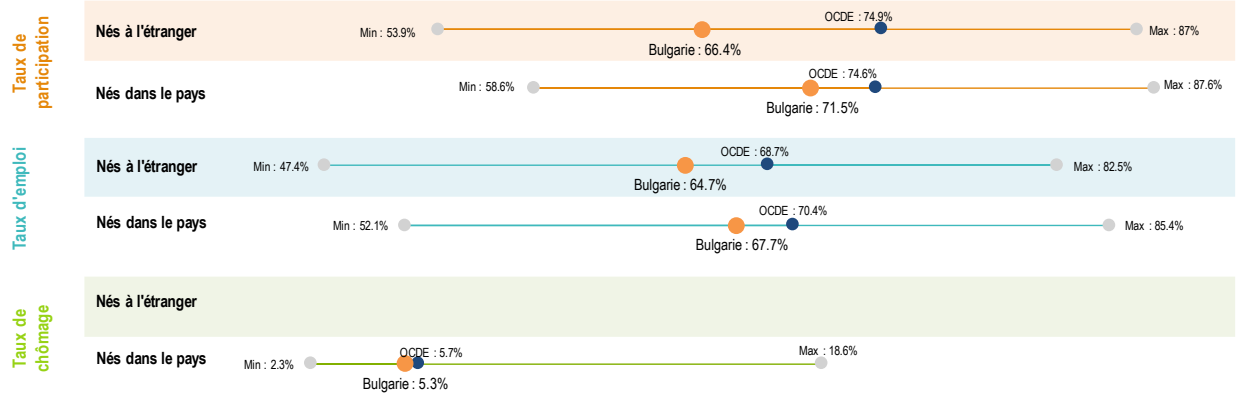
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-7.3	+0.0
Accroissement naturel	-6.5	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.8	+0.5

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	2 395	+8.6	3.8
Sorties (2017)	199	+19.2	0.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994871

Canada

Population née à l'étranger - 2016

7,5 millions, 52% de femmes

21 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +22 %

Principaux pays de naissance :
Inde (8 %), Chine (8%), Royaume-Uni (8%)

En 2017, le Canada a accueilli 286 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -3 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 28.2 % de travailleurs immigrés, 56.2 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 14.5 % de migrants humanitaires. Environ 136 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 214 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Inde, les Philippines et la Chine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+12 000) et la Syrie la plus forte baisse (-22 000) de leurs flux d'entrées au Canada par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale au Canada a augmenté de 12 %, s'établissant à 55 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Nigéria (9 600), de l'Inde (4 500) et du Mexique (4 600). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Nigéria (+4 100) et le recul le plus marqué, les ressortissants d'Haïti (-6 500). Sur les 30 000 décisions prises en 2018, 54 % étaient positives.

Le nombre de réfugiés réinstallés et de personnes protégées au Canada a diminué de 30 %, passant de 58 900 en 2016 à 41 500 (dont 27 000 réfugiés réinstallés) en 2017. Parmi les personnes admises en 2017, il y avait davantage d'hommes que de femmes (21 500, soit 52 %). Près de la moitié (49 %) étaient originaires de trois pays : la Syrie (28 %), l'Érythrée (10 %) et l'Iraq (10 %). Dans la catégorie des réfugiés réinstallés, 16 900 (63 %) étaient des réfugiés parrainés par le secteur privé, 8 800 (33 %) des réfugiés pris en charge par le gouvernement et 1 300 (5 %) des réfugiés parrainés au titre du Programme mixte.

L'émigration des Canadiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 4.5 % pour s'établir à 41 000 personnes. Environ 28 % d'entre elles ont émigré aux États-Unis, 14.7 % au Royaume-Uni et 11.2 % en Corée.

En 2018, le Canada a mis en place un plan migratoire pluriannuel qui vise à accroître le nombre de résidents permanents que le Canada accueille chaque année. Ce plan fixe les niveaux d'immigration les plus ambitieux de ces dernières années, avec des objectifs d'accueil de 330 800 personnes en 2019, 341 000 en 2020 et 350 000 en 2021.

Dans le domaine de l'immigration économique, le Programme pilote de visa pour démarrage d'entreprise est devenu un programme permanent au début de l'année 2018. L'objectif de ce programme est d'attirer de jeunes entrepreneurs étrangers qui ont une idée d'entreprise novatrice et bénéficient du soutien d'une organisation canadienne désignée, à savoir un incubateur d'entreprises, un groupe d'investisseurs providentiels ou un fonds de capital-risque. En 2018, 250 demandeurs principaux ont été admis dans le cadre de ce programme, ce qui représente un record.

La promotion de l'immigration dans les différentes régions et les zones rurales du Canada se poursuit. Fin 2018, plus de 1 700 employeurs du Canada atlantique ont participé au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique pour embaucher des travailleurs étrangers à des postes ne pouvant être pourvus au niveau local, ce qui a conduit à près de 1 500 nouveaux résidents permanents au Canada atlantique. Dans le prolongement de cette initiative, le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et du Nord a été annoncé en janvier 2019. Ce pilote, qui repose sur une approche locale, établit de nouveaux partenariats et améliore les mesures d'aide à l'intégration, afin d'attirer, d'assimiler et de retenir de nouveaux arrivants, lesquels viendront répondre aux besoins économiques et à la demande de main-d'œuvre dans les zones rurales.

Pour faciliter les migrations familiales, depuis 2017, la limite d'âge pour un enfant à charge admissible en qualité de membre de la famille immédiate ou pour un enfant parrainé est passée de moins de 19 ans à moins de 22 ans. Le Canada a également supprimé l'obligation pour les conjoints et partenaires parrainés qui s'engagent dans une nouvelle relation de vivre avec leur parrain pendant deux ans afin de conserver leur statut de résident permanent. Cette mesure a été prise parce qu'il a été reconnu qu'un déséquilibre pourrait être créé dans la relation, susceptible de rendre le conjoint ou le partenaire parrainé plus vulnérable aux mauvais traitements.

L'accroissement de l'immigration francophone au Canada est un autre domaine prioritaire. Publiée en mars 2019, la *Stratégie en matière d'immigration francophone* vise à accroître, au niveau fédéral, l'immigration francophone à l'extérieur du Québec, à favoriser l'intégration et la rétention de ces nouveaux arrivants et à renforcer les capacités des communautés francophones. Cette stratégie s'appuie sur le *Plan d'Action Fédéral-Provincial-Territorial Visant à Accroître l'Immigration Francophone à l'Extérieur du Québec* (mars 2018), qui comprend des mesures concrètes telles que la promotion auprès des candidats potentiels, la participation des employeurs, l'information sur les services d'aide à l'établissement et l'amélioration de l'accès à ces services.

Le Canada compte toujours un nombre accru d'immigrés en situation irrégulière, notamment en raison des demandeurs d'asile qui traversent la frontière canado-américaine ailleurs qu'aux points d'entrée. Le gouvernement a pris des mesures supplémentaires pour faire face à cette augmentation récente du nombre de demandeurs d'asile, notamment pour accélérer la procédure de demande d'asile et augmenter le financement des logements temporaires dans les villes et les provinces particulièrement sous pression.

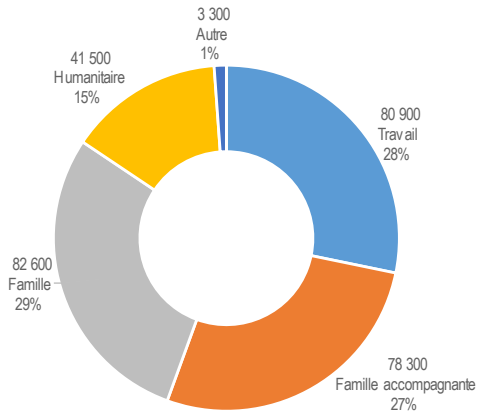
Le Canada a également fait d'important progrès en ce qui concerne la réduction des délais de traitement et des effectifs relevant de nombreuses catégories de résidents permanents, tout en répondant à la demande croissante de visas de visiteurs et de permis de travail et d'études. Cela a été possible grâce au plan migratoire pluriannuel, qui a permis de réaliser une planification prévisionnelle, de mettre en œuvre un contrôle des admissions au titre de certaines catégories et d'utiliser de nouveaux processus novateurs dans les bureaux situés au Canada et à l'étranger.

Pour de plus amples informations :

www.canada.ca/en/services/immigration-citizenship.html

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Canada

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	48 220	+ 25%
Travailleurs saisonniers	35 180	+ 3%
Employés transférés dans l'entreprise	11 000	+ 12%
Autres migrants temporaires de travail	119 720	+ 31%

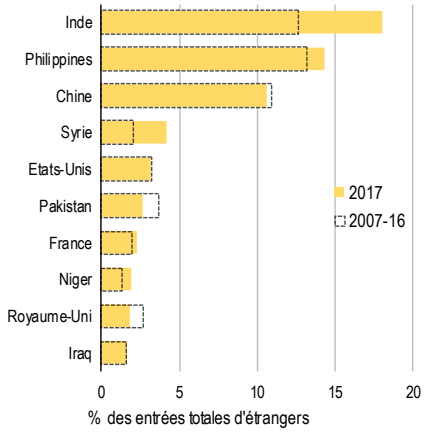
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	135 570	+ 27%
Stagiaires	..	..

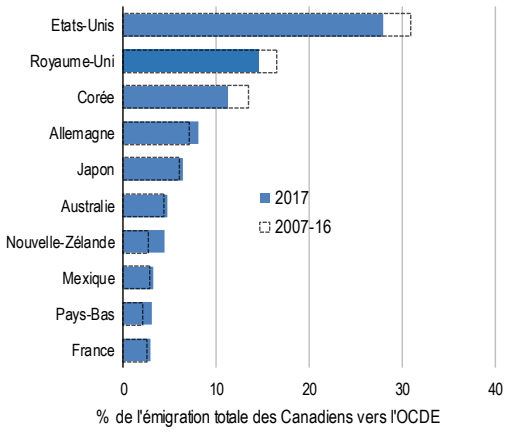
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	55 390	+ 12%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Canadiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



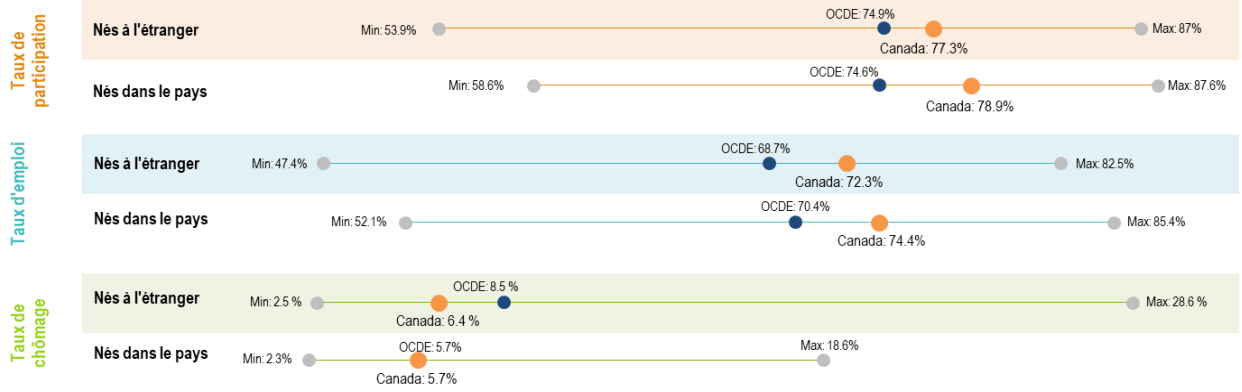
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	14.2	-9.3
Accroissement naturel	2.9	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	11.3	-9.0

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 409	+6.2	0.1
Sorties (2017)	5 160	-1.0	0.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994890

Chili

Population née à l'étranger - 2015

0,5 million, 53 % de femmes

3 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +98 %

Principaux pays de naissance :
Pérou (34 %), Argentine (14 %), Bolivie (7 %)

Le nombre de visas temporaires délivrés au Chili a augmenté de 66 % en 2018 par rapport à l'année précédente. Ainsi, en 2018, 443 000 visas temporaires, dont environ un quart étaient des renouvellements ou des modifications de visa, ont été délivrés. Les titulaires de visas temporaires étaient essentiellement des ressortissants vénézuéliens (33 %), haïtiens (28 %) et péruviens (11 %). Par rapport à 2017, le nombre de visas temporaires délivrés a doublé en ce qui concerne les Vénézuéliens (+98 %) et quasiment triplé en ce qui concerne les Haïtiens (+172 %). Environ 1 500 visas temporaires ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur.

Au Chili, la plupart des titulaires d'un visa temporaire peuvent obtenir le droit d'effectuer une demande de résidence permanente, après un ou deux ans dans le pays. Le nombre de personnes ayant obtenu le séjour permanent a augmenté de 64 % entre 2017 et 2018, pour s'établir à 93 100. Les quatre principaux pays d'origine des immigrés bénéficiant du droit de séjour permanent étaient le Venezuela (30 %), la Colombie (17 %), le Pérou (17 %) et Haïti (16 %). Par rapport à 2017, le nombre de visas permanents délivrés aux Vénézuéliens et aux Haïtiens a augmenté de 136 % et 31 %, respectivement.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale au Chili a augmenté de 2 %, pour s'établir à 5 800 environ. La majorité des demandeurs viennent de Cuba (2 800), du Venezuela (1 700) et de la Colombie (1 200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de Cuba (+1 200) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Colombie (-1 400). Sur les 2 200 décisions prises en 2018, 8 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants chiliens vers les pays de l'OCDE a progressé de 13.4 %, pour s'établir à 11 000 personnes. Environ 32.8 % ont émigré vers l'Espagne, 16.9 % vers l'Allemagne et 15.4 % vers les États-Unis.

La législation en vigueur date de 1975. Le projet de loi sur l'immigration soumis au Congrès national en avril 2018 instaure de nouvelles catégories de visa qui seront révisées périodiquement par le *Conseil de la politique migratoire* récemment créé. Dès son adoption, la loi mettra en place un visa pour les travailleurs saisonniers et leur fournira une carte d'identité chilienne à leur arrivée. Le droit d'accès aux services de santé et d'éducation sera garanti à tous les immigrés au même titre que les nationaux, quelle que soit leur catégorie d'immigration. Ils devront résider au Chili pendant deux ans minimum avant de pouvoir intégrer le système général de sécurité sociale et bénéficier de toutes les prestations sociales. Le projet de loi élimine les sanctions pénales prévues en cas d'infractions, mais il simplifie et accélère le processus d'expulsion des étrangers qui ne respectent pas la législation sur l'immigration. La reconnaissance des titres professionnels sera facilitée. Enfin, la création d'un registre national des étrangers est prévue.

Ces initiatives se sont accompagnées d'une série de mesures de mise en œuvre rapide, dont la création de nouvelles catégories de visas pour les personnes qui souhaitent travailler ou étudier au Chili. Ainsi, le *visa temporaire d'opportunités,* délivré depuis août 2018, permet aux entrepreneurs ou travailleurs qualifiés de résider au Chili pendant une période de 12 mois. Les demandeurs se voient attribuer une note en fonction d'une série de critères, dont la profession du demandeur et les régions prioritaires du pays. Ce visa est renouvelable une fois. Depuis août 2018, les diplômés d'universités chiliennes ou étrangères qui souhaitent chercher du travail au Chili peuvent obtenir un *visa temporaire d'orientation nationale* ou *internationale.* Une autre modification majeure à la législation en vigueur sur l'immigration prévoit en effet que les titres de séjour temporaire pour motif professionnel doivent être demandés dans le pays d'origine et qu'ils ne sont plus délivrés aux titulaires d'un visa touristique déjà présents au Chili.

Depuis avril 2018, les citoyens haïtiens qui souhaitent se rendre au Chili doivent demander un visa consulaire. Depuis juillet de la même année, les époux ou conjoints, les mineurs et les étudiants de moins de 24 ans peuvent demander un *visa humanitaire de regroupement familial de* 12 mois au consulat du Chili en Haïti. Un maximum de 10 000 visas sont délivrés chaque année et renouvelables une fois. En octobre 2018, le gouvernement chilien a mis en œuvre un programme de retour volontaire en Haïti, gratuit pour les demandeurs.

Étant donné que le Venezuela a accueilli de nombreux Chiliens dans les années 1970, depuis avril 2018, les ressortissants vénézuéliens qui souhaitent résider au Chili peuvent obtenir un *visa de responsabilité démocratique* de 12 mois, au consulat du Chili au Venezuela, renouvelable une fois.

Les ressortissants chinois ayant obtenu un visa pour le Chili ou l'Argentine n'ont plus besoin d'un visa supplémentaire pour voyager en tant que touristes dans l'un de ces deux pays.

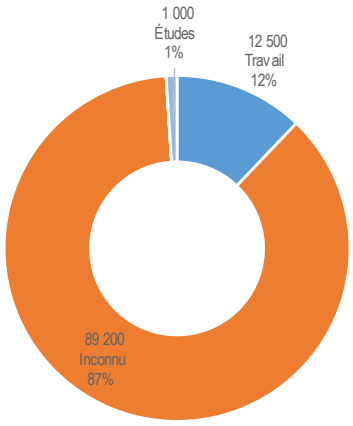
Dans le cadre du programme de régularisation des étrangers en situation irrégulière (séjour ou travail) ou des titulaires d'un visa touristique, 155 000 demandes ont été reçues en avril 2018.

Pour de plus amples informations :

www.extranjeria.gob.cl/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Chili

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

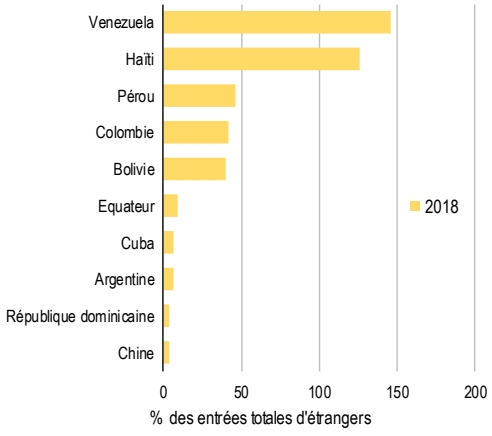
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	1 490	- 4%
Stagiaires	..	..

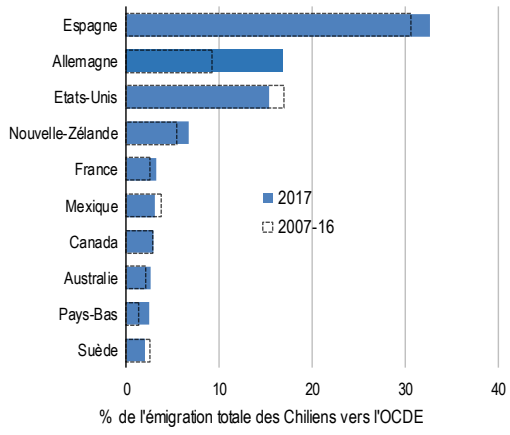
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	5 780	+ 2%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Chiliens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



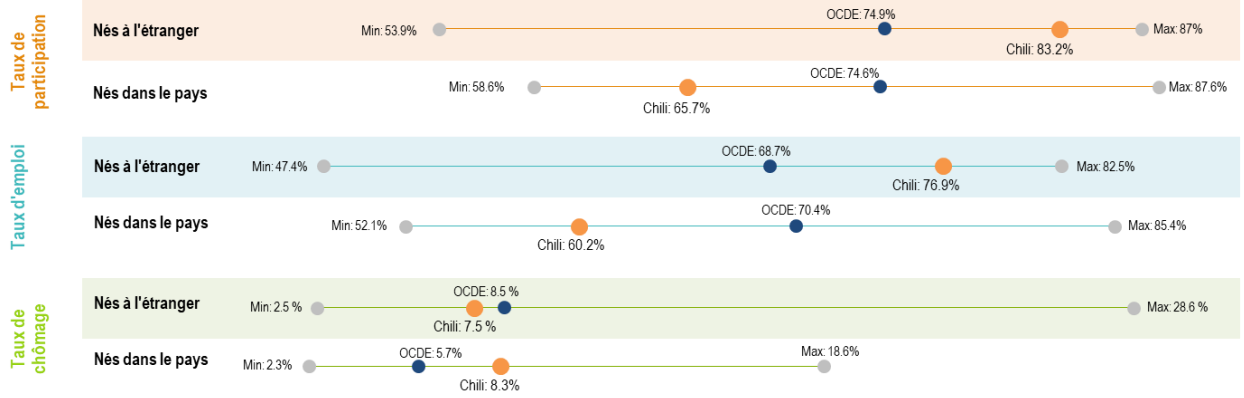
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	12.5	+2.2
Accroissement naturel	6.2	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	6.3	+3.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	46	+2.8	0.0
Sorties (2017)	492	+42.4	0.2

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994909

Colombie

Parmi les 62 000 immigrés permanents reçus par la Colombie en 2015, les principaux pays d'origine sont le Venezuela (9 000), les États-Unis (8 000) et la Chine (5 000). L'émigration de ressortissants colombiens vers les pays de l'OCDE a baissé de 18.5 % pour s'établir à 66 000 personnes. Environ 52% d'entre elles ont émigré en Espagne, 27 % aux États-Unis et 5 % en Allemagne.

La situation migratoire récente de la Colombie a été marquée par une arrivée massive sans précédent de migrants en provenance du Venezuela. Selon l'organisme public Migration Colombia, le pays comptait 1.17 million de Vénézuéliens à la fin de l'année 2018. Plus de 30 % d'entre eux se trouvent dans les régions frontalières du Venezuela et 22 % à Bogotá. Environ 60 % possèdent le statut de résident immigré en situation régulière, un permis de séjour spécial a été créé pour répondre à la crise. Quelque 442 000 Vénézuéliens se sont enregistrés au cours de la vaste opération d'enregistrement menée par le gouvernement d'avril à juillet 2018 pour accroître le nombre de régularisations. Les migrants régularisés ont obtenu le permis de séjour spécial, qui leur permet de rester légalement en Colombie pendant un maximum de deux ans et de bénéficier de droits fondamentaux. La Colombie accueille également des migrants en transit qui se rendent en Équateur, au Pérou, au Chili et en Argentine, et qui sont pour la plupart en situation irrégulière.

Les chiffres ci-dessus ne prennent pas en compte les migrants qui viennent temporairement dans le pays pour recevoir de la nourriture, des médicaments et d'autres produits de première nécessité et rendre visite à leur famille. Les Colombiens qui retournent dans leur pays et les familles mixtes ne sont pas non plus inclus. Le 27 novembre 2018, le gouvernement a remis en place les cartes de mobilité frontalière pour les Vénézuéliens, qui leur permettent de se rendre dans les régions frontalières pendant un maximum de sept jours pour se procurer des produits et des services de première nécessité et rendre visite à leurs proches. Il n'est plus possible de déposer une demande des cartes de mobilité frontalière depuis février 2018. Fin décembre, plus de 830 000 personnes s'étaient enregistrées pour bénéficier de la prochaine session de délivrance de la carte.

Le 18 octobre 2018, le ministère du Travail a créé un registre national des travailleurs immigrés afin de promouvoir une immigration du travail légale et sûre. Le lendemain, le gouvernement a annoncé son projet d'adopter un système d'enregistrement biométrique pour identifier les Vénézuéliens à leur entrée dans le pays.

Le 24 novembre, le président du pays a publié un document stratégique, destiné à répondre à l'arrivée des ressortissants du Venezuela. Il décrit la politique suivie par le gouvernement pour répondre aux besoins fondamentaux des immigrants, qui comprend en particulier des services de santé et d'éducation et une aide à la petite enfance, des mesures relatives au marché du travail, une aide au logement et des mesures de sécurité. Le budget prévu est d'environ 120 millions USD entre 2019 et 2021. La plupart des fonds seront distribués par l'intermédiaire de l'Institut colombien du bien-être familial.

En décembre, un plan de réponse international pour les réfugiés et les migrants du Venezuela, auquel participent 16 pays et 95 institutions partenaires, a été lancé. Il prévoit d'apporter une aide financière de 738 millions USD à 2.7 millions de personnes en 2019, dont 315 millions USD demandés par 34 partenaires spécifiquement pour la Colombie. Il comprend quatre axes stratégiques : une aide d'urgence directe, des mesures de protection, des instruments destinés à favoriser l'inclusion socio-économique et culturelle et le renforcement des capacités des communautés hôtes.

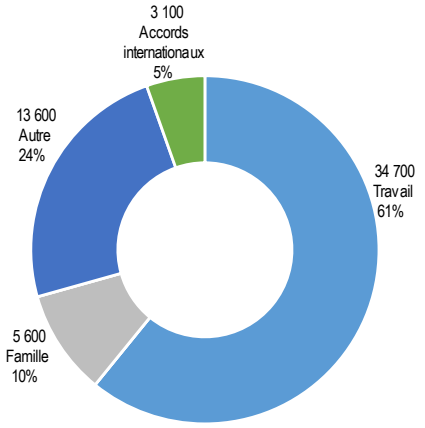
En 2019, la Colombie a proposé des modifications à sa Loi sur l'immigration, qui limiteraient l'octroi des visas de travail aux immigrés titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Les modifications concernent aussi les documents à fournir, plus nombreux, et les étapes de traitement, et allongeraient la durée des procédures. Certaines catégories de personnes qui peuvent jusqu'à présent détenir un visa de migrant, étape permettant de remplir l'obligation de résidence nécessaire à l'obtention du visa de résidence, devraient demander un visa de visiteur. Les visas de résidence, dont la durée est actuellement illimitée, devraient être renouvelés tous les 10 ans.

Pour de plus amples informations :

www.migracioncolombia.gov.co

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Colombie

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)

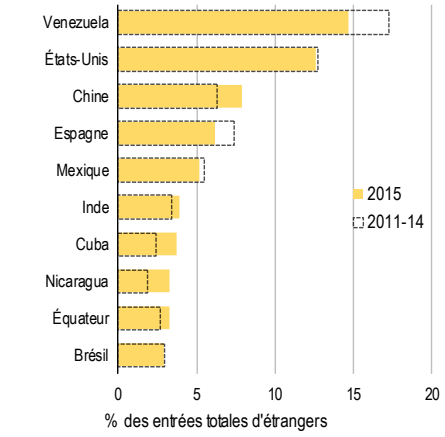


Migrations temporaires

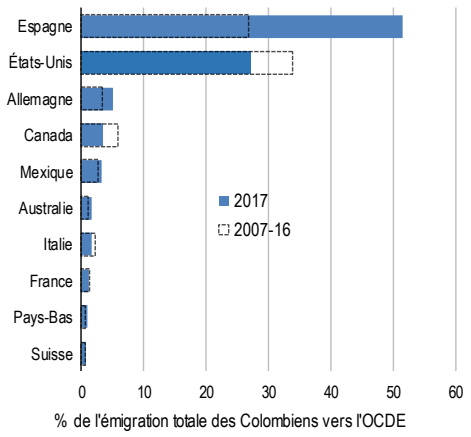
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	2 710	+ 330%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Colombiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	11.2	-0.1
Accroissement naturel	2.2	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	9.0	-0.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	6 411	+15.9	1.9
Sorties (2017)	292	+12.8	0.1

Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994928

Corée

Population née à l'étranger - 2017
1.2 million, 43 % de femmes
2 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +46 %
Principaux pays de naissance : Chine, Viet Nam, Ouzbékistan

En 2017, la Corée a accueilli 66 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -0.6 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 0.8 % de travailleurs immigrés, 20.1 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 0.5 % de migrants humanitaires.

Environ 28 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 120 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires.

La Chine, la Thaïlande et le Viet Nam comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Thaïlande a enregistré la plus forte hausse (+43 000) et la Chine la plus forte baisse (-8 600) de leurs flux d'entrées en Corée par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a augmenté de 62 %, pour s'établir à 16 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Kazakhstan (2 500), de la Russie (1 900) et de la Malaisie (1 200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Kazakhstan (+1 300) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Chine (-200). Sur les 5 900 décisions prises en 2018, 11 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants coréens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 1.5 % pour s'établir à 73 000 personnes. Environ 38.1 % d'entre elles ont émigré au Japon, 26.1 % aux États-Unis et 11.1 % en Allemagne.

Un nouveau système de délivrance des visas de recherche d'emploi D-10 aux professionnels et demandeurs d'emploi a été mis en place en 2018. Il repose sur un système de points. Ces visas peuvent être obtenus par i) une personne ayant été employée dans une entreprise figurant sur la liste Fortune Global 500 pendant plus d'un an au cours des trois années écoulées ; ii) les diplômés récents (trois dernières années) de l'une des 200 premières universités du classement des meilleures universités du monde (Times Higher Education World University Rankings) ; et iii) les diplômés récents (trois dernières années) d'un collège ou d'un établissement d'enseignement supérieur coréen. Auparavant disponible uniquement dans le pays, le D-10 peut désormais être demandé à l'étranger. Sa durée de validité est d'un à deux ans, selon le niveau professionnel.

Les quotas d'entrées de travailleurs immigrés temporaires au titre du programme E-9 sont répartis entre les catégories de nouveaux travailleurs et de travailleurs de retour, et sont répartis par secteur d'emploi. Les quotas de nouveaux travailleurs s'élevaient à 45 000 en 2018 et 43 000 en 2019. Les quotas de travailleurs de retour – pour un deuxième contrat d'une durée de cinq ans – s'élevaient à 11 000 en 2018 et 13 000 en 2019. Le principal employeur demeure l'industrie manufacturière, qui emploie environ les deux tiers des nouveaux travailleurs immigrés autorisés. En 2018, les actions destinées à favoriser le retour des travailleurs au titre du E-9 se sont intensifiées, avec la mise en œuvre d'un suivi préalable au retour plus étroit par HRD Korea, l'administrateur du programme.

Un programme pilote visant les travailleurs saisonniers des zones rurales – parrainés par des membres de leur famille déjà présents en Corée ou par des municipalités – a été lancé en 2015 et est devenu permanent en 2018.

L'augmentation du salaire minimum observée en 2018 semble avoir exercé une incidence sur les demandes des travailleurs immigrés au titre du programme permanent, ainsi que sur le nombre d'immigrés demeurés en Corée après l'expiration de leur visa ou qui ont enfreint d'une autre manière leurs conditions de séjour et ont travaillé illégalement. Courant 2018, le ministère de la Justice a estimé à 323 000 personnes le nombre d'immigrés en situation irrégulière en Corée, soit 42 % de plus que l'année précédente. La plupart des résidents en situation irrégulière sont des touristes et des visiteurs de courte durée qui prolongent leur séjour.

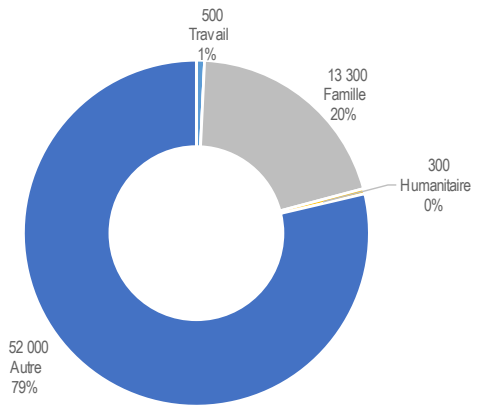
En 2018, des ressortissants yéménites ont profité de la possibilité de se rendre sur l'île de Jeju sans visa pour arriver depuis la Malaisie et déposer des demandes d'asile. Le nombre de demandes était supérieur à 550. En juin 2018, le Service d'immigration de Corée a supprimé le Yémen de la liste des pays exemptés de visa. D'autres pays ont également été retirés de cette liste en août. Les demandeurs d'asile ont été autorisés à rester sur l'île et à chercher un emploi dans le secteur de la pêche et de l'accueil. La plupart ont finalement obtenu un permis de séjour humanitaire d'un an. Le ministère de la Justice envisage de modifier le processus de détermination du statut de réfugié pour augmenter les capacités d'accueil, accélérer les décisions et revoir régulièrement le statut.

Pour de plus amples informations :

www.eps.go.kr
www.immigration.go.kr
www.kostat.go.kr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Corée

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	1 870	+ 20%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	310	- 37%
Autres migrants temporaires de travail	116 780	- 6%

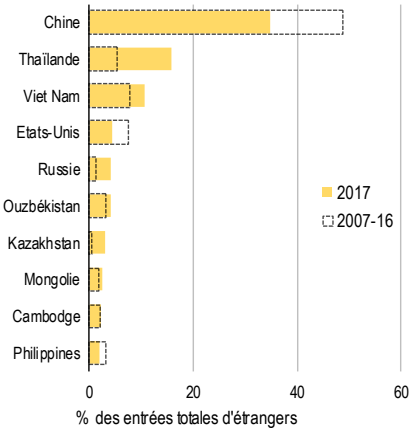
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	28 190	+ 3%
Stagiaires	1 380	- 5%

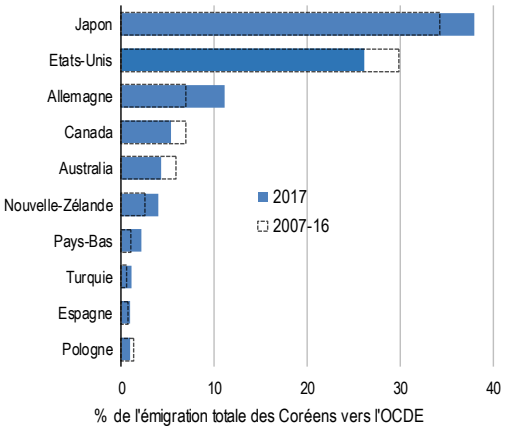
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	16 150	+ 62%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Coréens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



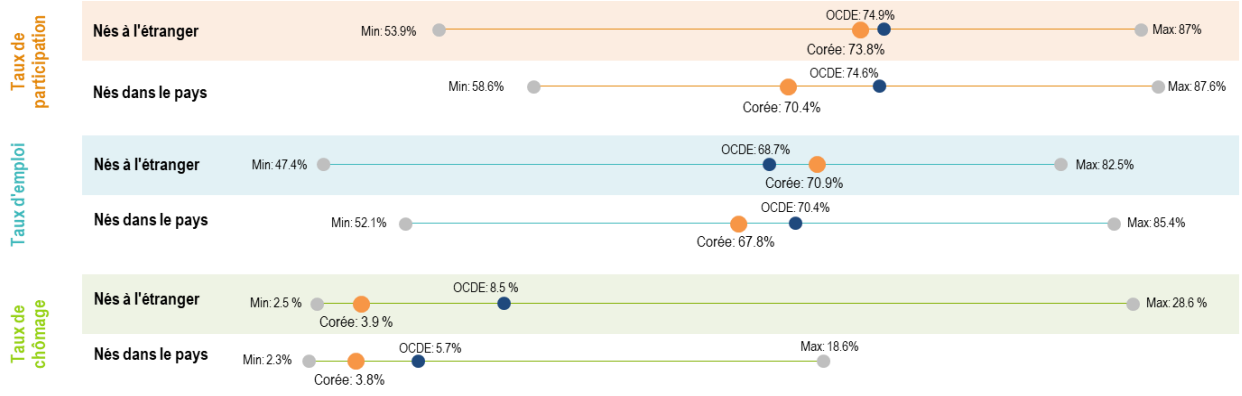
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	3.0	-0.9
Accroissement naturel	1.4	-1.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.6	+0.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	6 703	+7.7	0.4
Sorties (2017)	12 888	+19.5	0.8

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995175

Danemark

Population née à l'étranger - 2018
0,6 million, 50 % de femmes
10 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +56 %
Principaux pays de naissance :
Pologne (7 %), Syrie (6 %), Turquie (6 %)

En 2017, le Danemark a accueilli 57 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -6.4 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 51.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 13.4 % de travailleurs immigrés, 20.6% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 4.8 % de migrants humanitaires.

Environ 8 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 5 600 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 16 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une baisse de 0.7 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, la Pologne et la Syrie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Iran a enregistré la plus forte hausse (+500) et la Syrie la plus forte baisse (-6 500) de leurs flux d'entrées au Danemark par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale au Danemark a augmenté de 11.3 %, pour s'établir à 3 500 environ. La majorité des demandeurs viennent d'Érythrée (700), de Syrie (600) et de Géorgie (400). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Érythrée (+400) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Syrie (-200). La moitié (49.8 %) des 2 600 décisions prises en 2018 étaient positives.

L'émigration des ressortissants danois vers les pays de l'OCDE a diminué de 1.9 % pour s'établir à 10 000 personnes. Une sur cinq (20.1 %) a émigré en Allemagne ou en Suède (18.2 %) et 11.1 % en Norvège.

En mars 2018, le ministère de l'Économie et de l'Intérieur a publié un plan comprenant un large éventail de mesures regroupées sous le titre « démantèlement des sociétés parallèles et des 'ghettos' d'immigrés d'ici 2030 ». Ce plan prévoit des changements physiques dans les zones résidentielles considérées comme des « ghettos », un concept créé en 2010. Le ministère des Transports, du Bâtiment et du Logement met régulièrement à jour une « liste des ghettos », en tenant compte des zones d'habitation d'au moins 1 000 habitants qui répondent à au moins trois des cinq critères suivants : lien des résidents avec le marché du travail ; proportion de résidents d'origine non occidentale ; taux de criminalité ; faible niveau d'études ; revenu. En 2018, 29 zones de ce type ont été recensées. Le plan impose une gestion plus stricte des personnes qui peuvent emménager ou renouveler un bail dans ces zones d'habitation. L'emménagement de bénéficiaires de prestations sociales dans ces zones est soumis à des restrictions. Le maintien de l'ordre est renforcé dans ces zones, et des sanctions plus lourdes sont infligées en cas d'infractions commises dans des « zones de sanctions plus sévères ». Les mesures d'intégration destinées aux jeunes enfants sont renforcées, l'accent étant mis sur l'apprentissage du danois. Ces mesures comprennent l'éducation pré-primaire obligatoire, des cours de langue avant l'entrée à l'école et le renforcement des mesures d'incitation des parents par le biais d'un accès plus facile au congé parental et du retrait possible des allocations familiales. Depuis 2019, les élèves des écoles où plus de 30 % des élèves sont issus des zones résidentielles identifiées comme « ghettos » doivent passer des tests de langue.

Mi-2018, le gouvernement danois a proposé de modifier la législation de l'UE pour permettre l'indexation des allocations familiales versées aux parents d'enfants résidant à l'étranger sur le coût de la vie dans le pays de l'UE en question. Cette initiative n'a pas été adoptée, ni mise en œuvre au Danemark.

Le ministère danois de l'Immigration et de l'Intégration a annoncé en octobre 2018 que 95 millions DKK sur quatre ans avaient été consacrées au renforcement de l'emploi des femmes immigrées, y compris celles séjournant depuis longtemps au Danemark. Ces fonds sont destinés à aider les municipalités à proposer aux femmes éligibles des formations, des personnes-ressources et des mentors. Le ministère a indiqué que le taux d'emploi des femmes immigrées originaires de pays non occidentaux était de 47 %, alors que celui des Danoises était de 74 %.

L'accord politique sur le budget 2019 du gouvernement met l'accent sur la temporalité du séjour des réfugiés au Danemark. Ainsi, les réfugiés ne peuvent rester au Danemark que tant qu'une protection est nécessaire. Le principal objectif pendant leur séjour reste l'accès rapide à l'emploi. La prestation sociale appelée « allocation d'intégration » sera rebaptisée « allocation d'autosuffisance et de retour » en ce qui concerne les réfugiés et leurs familles. En ce qui concerne les autres étrangers et les citoyens danois, la prestation sera appelée « prestation de transition ». L'allocation d'intégration était, jusqu'à présent, accordée à toute personne séjournant au Danemark depuis moins de sept ans sur les huit dernières années ; le nouvel accord porte ce nombre à neuf années sur dix, dont au moins deux ans et demi dans l'emploi. La prestation a été réduite en ce qui concerne les parents vivant dans le pays depuis trois ans.

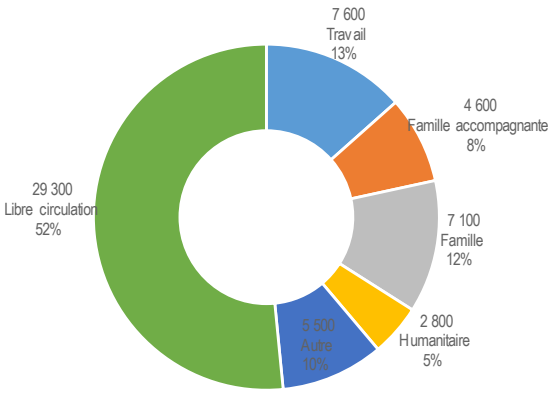
Une loi entrée en vigueur en janvier 2019 intègre une poignée de main obligatoire dans la procédure d'acquisition de la citoyenneté danoise. Dans la pratique, le certificat de naturalisation n'est délivré qu'après l'échange d'une poignée de main lors de la cérémonie.

Pour de plus amples informations:

www.uim.dk (en danois)
www.newtodenmark.dk
www.integrationsbarometer.dk (en danois)
www.dst.dk/en
www.workindenmark.dk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Danemark

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	1 520	+ 22%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	2 170	+ 12%

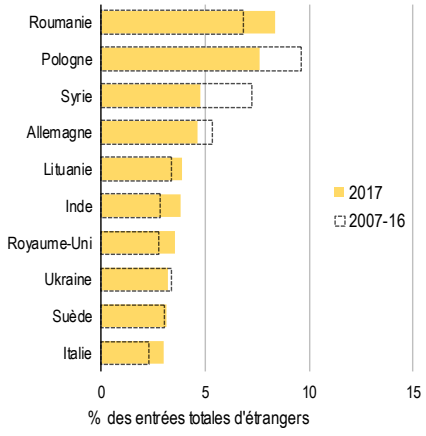
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	8 950	- 3%
Stagiaires	1 900	+ 49%

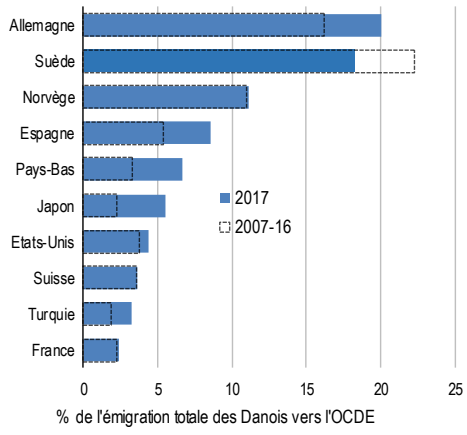
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	3 500	+ 11%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Danois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



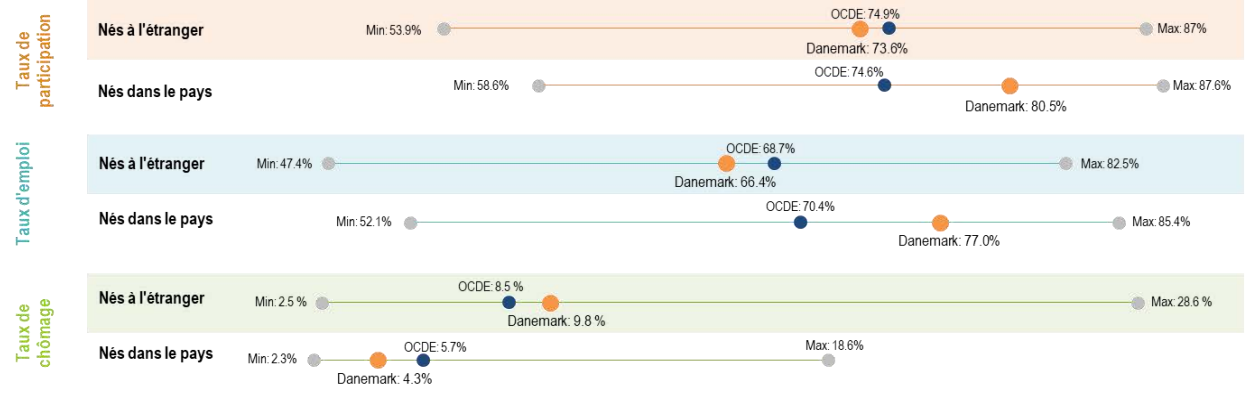
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	5.6	-1.6
Accroissement naturel	1.4	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.2	-1.5

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 396	+5.4	0.4
Sorties (2017)	3 078	+5.6	0.9

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994966

Espagne

Population née à l'étranger - 2018

6.2 millions, 52 % de femmes
13 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +5 %
Principaux pays de naissance :
Maroc (12 %), Roumanie (10 %), Équateur (7 %)

En 2017, l'Espagne a accueilli 324 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 8.3 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 43.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 9.4 % de travailleurs immigrés, 36 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 1.3 % de migrants humanitaires.

Environ 38 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 11 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 60 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 16% par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Maroc, la Colombie et le Venezuela comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Venezuela a enregistré la plus forte hausse (13 000) des flux d'entrées en Espagne par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a augmenté de 73.2 %, pour s'établir à 53 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Venezuela (19 000), de la Colombie (8 500) et de la Syrie (2 700). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Venezuela (8 700) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-1 400). Sur les 12 000 décisions prises en 2018, 24.3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants espagnols vers les pays de l'OCDE a diminué de 3% pour s'établir à 85 000 personnes. Environ 22.1 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 21.5 % au Royaume-Uni et 12.9 % en France.

Le nouveau gouvernement qui a été constitué en juin 2018 a créé un secrétariat d'État pour l'immigration, qui comprend deux divisions administratives, l'une chargée de l'immigration, l'autre, de l'intégration et de l'aide humanitaire. Un organe interministériel regroupe par ailleurs les ministères traitant des questions de l'immigration, permettant de coordonner leur action et disposer d'une vue d'ensemble sur le phénomène migratoire.

Le développement d'une immigration organisée, légale et sûre grâce à la mise en place de voies d'entrée légales constitue l'un des piliers de la nouvelle politique d'immigration de l'Espagne. De nouveaux programmes sont actuellement élaborés, pour élargir par exemple la possibilité d'embaucher des travailleurs immigrés à d'autres secteurs que l'agriculture ou accorder des visas de recherche d'emploi à des descendants étrangers (enfants ou petits-enfants) d'Espagnols. Un programme pilote de ce type est testé en Argentine.

Les réglementations encadrant l'entrée et le séjour en Espagne des étudiants et chercheurs en mobilité internationale ont été modifiées en 2018 lors de la transposition de la directive européenne relative aux étudiants et aux chercheurs. Celle-ci a amélioré et simplifié les procédures administratives et renforcé les droits, dans l'optique de davantage attirer et retenir les talents immigrés. Il a par exemple été créé un nouveau permis de résidence d'une durée maximale de 12 mois pour les jeunes diplômés universitaires, pour leur permettre de chercher un emploi ou de créer une entreprise. Ils doivent trouver un emploi répondant à leurs qualifications s'ils veulent pouvoir obtenir un permis de travail classique après leur permis de recherche d'emploi. Les chercheurs peuvent aussi prolonger leur séjour en Espagne de la même façon une fois leurs recherches terminées.

L'intégration est un autre pilier de la politique migratoire. Le nouveau gouvernement a annoncé le lancement d'un plan stratégique pour la citoyenneté et l'intégration reposant sur les principes d'égalité, de citoyenneté, d'interculturalité et d'inclusion. Il s'appuie sur l'expérience dégagée des plans précédents en l'adaptant aux nouveaux défis et à la nouvelle réalité migratoire du pays, qui se caractérise par une plus grande hétérogénéité des migrants et une augmentation du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés.

Le système d'accueil des demandeurs et des bénéficiaires de la protection internationale est en cours de restructuration afin de l'adapter à l'évolution des besoins. À l'été 2018, un plan d'urgence a été adopté pour renforcer les programmes de soin et d'accueil des personnes arrivant en situation de vulnérabilité sur les côtes espagnoles et dans les villes de Ceuta et Melilla. Il a permis d'accroître la capacité d'accueil des centres de soin, passée de 2 800 places à environ 5 000.

La lutte contre l'immigration clandestine demeure l'une des priorités de la politique migratoire du pays. Elle se traduit par la mise en œuvre en parallèle d'actions de surveillance et de contrôle aux frontières, et d'une coopération avec les pays tiers.

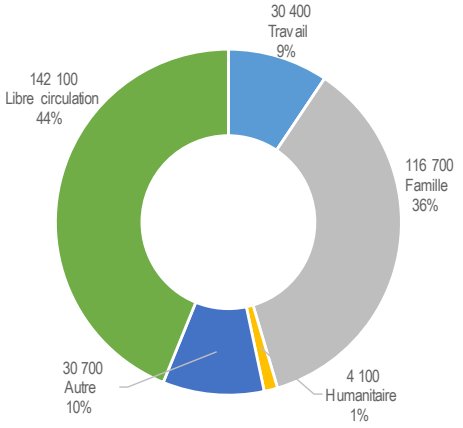
Enfin, un plan de retour en Espagne a été lancé pour les émigrés. Il implique plusieurs départements ministériels, des communautés autonomes, des universités, des acteurs sociaux et les émigrés eux-mêmes. Le secteur des entreprises y participe également pour définir ses besoins de main-d'œuvre. Le plan s'attache essentiellement à analyser la situation, les besoins et les attentes des Espagnols à l'étranger afin de bâtir les conditions de leur retour éventuel.

Pour de plus amples informations :

extranjeros.mitramiss.gob.es
www.mitramiss.gob.es/es/sec_emi
www.ine.es

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Espagne

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	5 720	+ 101%
Employés transférés dans l'entreprise	1 820	+ 41%
Autres migrants temporaires de travail	3 260	+ 23%

Éducation (citoyens hors UE)

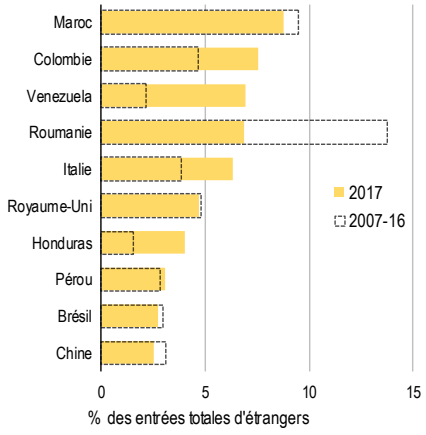
	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	37 530	+ 11%
Stagiaires	..	..

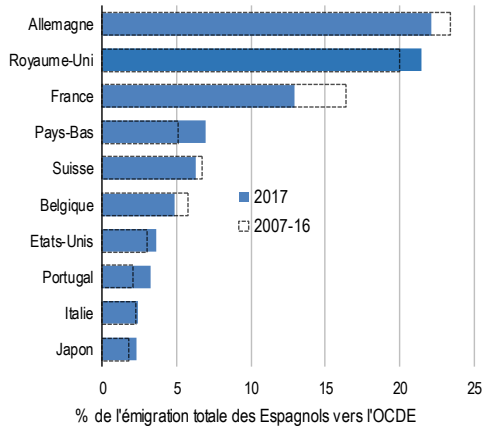
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	52 750	+ 73%

Migrations temporaires (Source : OCDE)

10 principales nationalités (définition nationale)





Émigration des Espagnols vers les pays de l'OCDE (définition nationale)

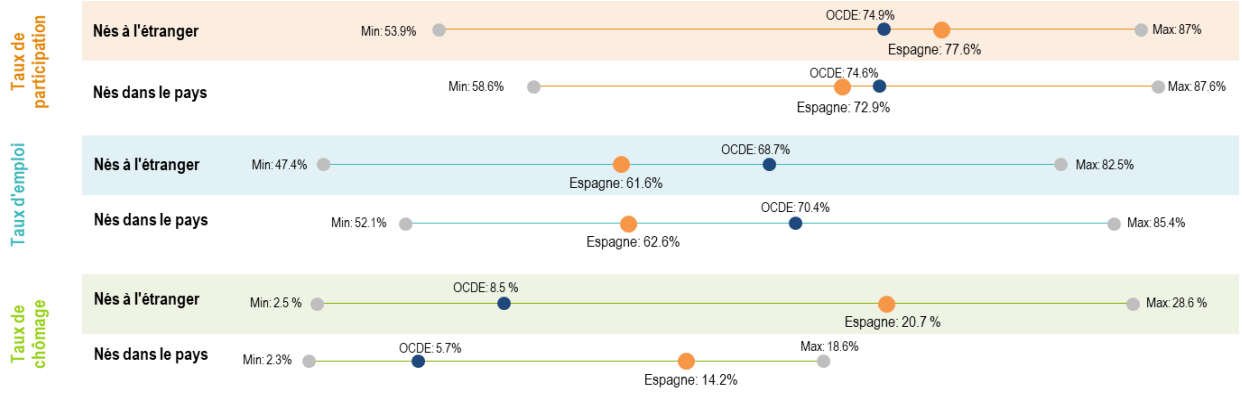
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	2.8	+0.9
Accroissement naturel	-0.7	-0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.5	+1.6

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	12 301	+15.6	0.9
Sorties (2017)	362	+19.2	0.0

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995441

Estonie

Population née à l'étranger - 2018

0,1 million, 36 % de femmes

15 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : -39 %

Principaux pays de naissance :
Russie (52 %), Ukraine (12 %), Bélarus (6 %)

En 2017, l'Estonie a accueilli 4 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (citoyens de l'UE non compris), soit 4.6 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 36,8 % de travailleurs immigrés, 29,3 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 25,6 % d'étudiants et 8.3 % d'autres catégories d'immigrés.

Environ 200 permis temporaires ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 69 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 3 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une baisse de de 19 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement sous contrat à durée déterminée.

La Russie, l'Ukraine et la Finlande comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Lettonie a enregistré la plus forte hausse (+400) et l'Ukraine la plus forte baisse (-54) de leurs flux d'entrées en Estonie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Estonie a diminué de 50 %, pour s'établir à 90 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Ukraine (15), de la Russie (10) et du Pakistan (10). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Pakistan (+10) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-75). Sur les 75 décisions prises en 2018, 26.7 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants estoniens vers les pays de l'OCDE a diminué de 14 % pour s'établir à 5 600 personnes. Leur principal pays de destination était la Finlande (38.5 %), suivie de l'Allemagne (14.3 %) et de la Suède (7.3 %).

Plusieurs amendements à la loi sur les étrangers sont entrés en vigueur en 2017-18. Les permis de séjour temporaire sont maintenant accordés pour cinq ans et peuvent être prolongés de 10 ans. Au bout de cinq ans de résidence, la prolongation du permis de séjour temporaire ou la délivrance d'un nouveau permis de séjour temporaire pour motifs de travail exigent un niveau d'estonien débutant (A2).

La directive européenne 2016/801/UE – la refonte de la directive sur les étudiants et les chercheurs – a également été transposée dans la législation nationale. Les établissements estoniens ont désormais l'obligation de parrainer les étudiants dont le visa d'études ou le permis a été délivré par un autre État membre de l'UE. La demande de permis de séjour pour études a été modifiée, de même que pour les emplois au pair.

En ce qui concerne les travailleurs étrangers temporaires, la période d'emploi à durée déterminée a été portée de 270 jours par an à 365 jours sur une période de 455 jours.

L'Estonie fixe des quotas annuels de nouveaux titres de séjour pour emploi, bien que de nombreuses catégories de demandeurs n'y soient pas soumis. En 2018, le quota a été fixé à 1 315 titres de séjour et a été épuisé. Le même nombre de titres de séjours sera délivré en 2019. Le 15 juillet 2018, une loi sur les étrangers a fait l'objet d'un amendement, qui permet à d'autres catégories de spécialistes de haut niveau d'être exemptés du quota. Afin de lutter plus efficacement contre l'emploi illégal, la législation a fait l'objet de plusieurs autres amendements, notamment l'augmentation des amendes, la modification de la réglementation des emplois de courte durée et des restrictions concernant certaines activités économiques.

Dans le cadre de l'initiative « Travailler en Estonie », le gouvernement a alloué quatre millions d'euros à Entreprise Estonia pour octroyer une prime de 2 000 EUR aux entreprises qui embauchent des spécialistes étrangers des TIC. Cette prime à l'embauche de travailleurs étrangers est entrée en vigueur en mai 2018 et a été portée à 3 000 EUR en mars 2019, date à laquelle les professions concernées ont été étendues aux spécialistes en sciences et en ingénierie. Les entreprises peuvent prétendre à cette prime à l'embauche à partir du moment où la personne qu'elles ont recrutée – qui ne doit pas avoir travaillé en Estonie au cours des trois années précédentes – a été salariée pendant cinq mois avec un salaire d'au moins 2 000 EUR. La prime est destinée à couvrir les frais de recrutement.

Depuis 2019, un amendement à la loi sur la citoyenneté prévoit des cours d'estonien gratuits pour les adultes ayant demandé la nationalité estonienne, qui résident légalement en Estonie depuis au moins cinq ans et sont éligibles à la nationalité estonienne. Les cours de langue peuvent impliquer un congé de formation rémunéré. L'examen de langue ne s'applique pas aux personnes qui ont étudié en Estonie. Les demandeurs de plus de 65 ans ont uniquement un test à passer à l'oral.

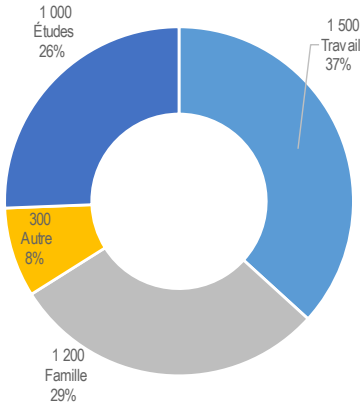
Depuis septembre 2017, le Fonds estonien d'assurance chômage propose un service appelé « Mon premier emploi en Estonie », qui s'adresse aux bénéficiaires d'une protection internationale et aux demandeurs d'asile dont la demande est toujours en suspens au bout de six mois. Les employeurs perçoivent des subventions salariales pour l'embauche de ces travailleurs. Certains frais sont pris en charge (traduction, cours d'estonien, formation professionnelle). Une récompense au titre du mentorat a été instaurée début 2018. En septembre 2017, un centre d'aide relevant du Conseil estonien pour les réfugiés, qui est situé à Tartu, a ouvert une antenne dans le centre-ville de Tallinn.

Pour de plus amples informations :

www.politsei.ee/en
www.stat.ee/en
http://www.siseministeerium.ee/enwww.workinestonia.com
www.tootukassa.ee/eng

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Estonie

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

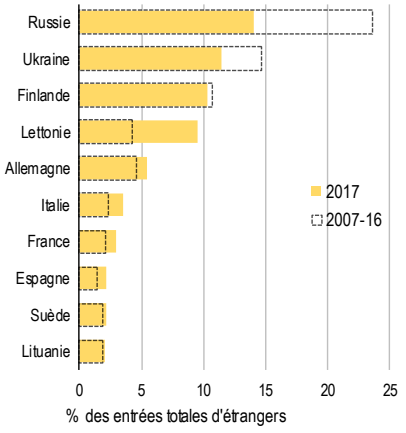
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	70	- 44%
Famille	100	- 25%
Études	170	- 13%
Autres	60	+ 22%

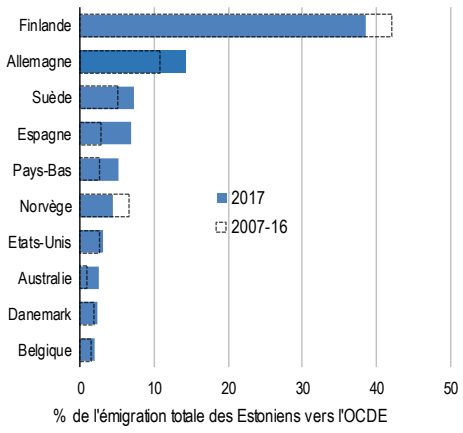
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	90	- 50%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Estoniens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



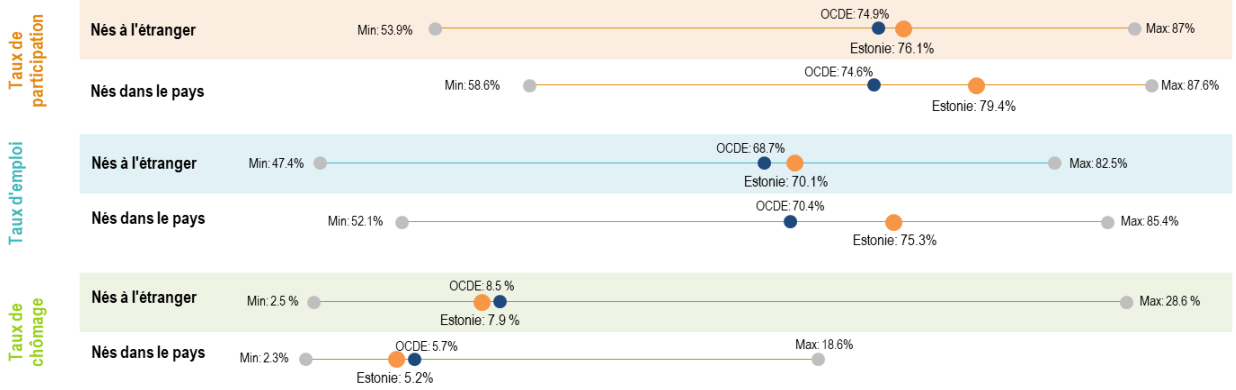
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	2.7	+2.9
Accroissement naturel	-1.3	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.0	+3.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	545	+7.9	1.8
Sorties (2017)	151	+23.8	0.6

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994985

États-Unis

Population née à l'étranger - 2018

44.5 millions, 51 % de femmes
13 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +17%
Principaux pays de naissance :
Mexique (25 %), Inde (6 %), Chine (5 %)

En 2017, les États-Unis ont accueilli 1 127 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -4.8 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 5.8 % de travailleurs immigrés, 72.9 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 13 % de migrants humanitaires.

Environ 394 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 691 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires.

Le Mexique, la Chine et Cuba comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte hausse (7 000) et la Chine la plus forte baisse (-10 000) de leurs flux d'entrées aux États-Unis par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 23.3 %, pour s'établir à 254 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Salvador (33 400), du Guatemala (33 100) et du Venezuela (27 500). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Inde (2 000) et le recul le plus marqué les ressortissants du Salvador (-16 000). Sur les 46 000 décisions prises en 2018, 38.2 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants américains vers les pays de l'OCDE a augmenté de 2.8 % pour s'établir à 142 000 personnes. Environ 15.4 % d'entre elles ont émigré au Japon, 14.8 % en Allemagne et 13.9 % en Corée.

En avril 2018, les États-Unis ont commencé à engager des poursuites contre tous les individus franchissant illégalement la frontière avec le Mexique. Les adultes incarcérés étaient ainsi séparés des enfants qui les accompagnaient. En juin 2018, un décret présidentiel a mis fin aux séparations de manière générale, en les limitant à certains cas particuliers.

Les États-Unis ont abaissé leur plafond annuel de réinstallation des réfugiés pour l'exercice budgétaire 2019, poursuivant une tendance à la baisse amorcée en 2016. Le quota pour l'exercice 2018 était de 45 000 et celui de 2019 a été établi à 30 000. Une suspension temporaire des admissions en 2017 et des examens plus minutieux ont donné lieu à un nombre inférieur de réinstallations que le nombre alloué en 2018 et au premier semestre 2019.

Les États-Unis ont commencé à appliquer les protocoles de protection des migrants (*Migrant Protection Protocols* [MPP] ou plan « *Remain in Mexico* ») en janvier 2019. Dans ce cadre, les demandeurs d'asile qui franchissent la frontière avec le Mexique illégalement ou qui se présentent aux postes frontières sans documents valides peuvent être reconduits au Mexique pendant l'examen de leur dossier. Par ailleurs, certains postes frontières limitent le nombre quotidien de demandeurs d'asile pouvant déposer leur demande.

En janvier 2018, dans le but de réduire le nombre de demandes d'asile en attente – qui dépassait 200 000 – l'administration américaine est passée du traitement des dossiers selon leur ordre de dépôt au traitement prioritaire des nouvelles demandes.

Enfin, le statut de protection temporaire (TPS) avait été aboli pour plusieurs pays, notamment le Salvador, Haïti et le Nicaragua, mais les tribunaux ont suspendu cette décision.

L'examen minutieux des demandes et des renouvellements de visas temporaires des travailleurs immigrés s'est intensifié, avec à la clé une hausse du taux de refus. Le taux de refus des demandes initiales de visa H-1B, qui était inférieur à 10 % pendant l'exercice 2015, a atteint 24 % en 2018. Le taux de refus des renouvellements, qui ne dépassait pas 5 % entre 2006 et 2016, est passé à 18 % en 2018 et les éléments dont on dispose pour 2019 laissent supposer que cette tendance à la hausse pourrait s'amplifier.

La procédure de délivrance du visa H-1B – pour lequel le nombre de demandes est nettement plus élevé que le quota de 85 000 places allouées – a été modifiée. Les demandeurs concernés par le quota de 2020 ont été soumis à une première loterie pour les 65 000 places générales, puis à une seconde loterie organisée pour les 20 000 places réservées aux titulaires d'un master ou plus. La procédure précédente a ainsi été inversée, ce qui a entraîné une hausse de 11 % des demandeurs hautement qualifiés retenus. Un autre changement permettra aussi d'alléger la charge administrative des employeurs sponsors potentiels des titulaires de visa H-1B. À partir de l'exercice 2021, les employeurs sponsors devront procéder à une simple inscription – et non à une demande complète – pour que le dossier soit éligible. Les inscriptions retenues à l'issue de la loterie devront être suivies d'une demande complète.

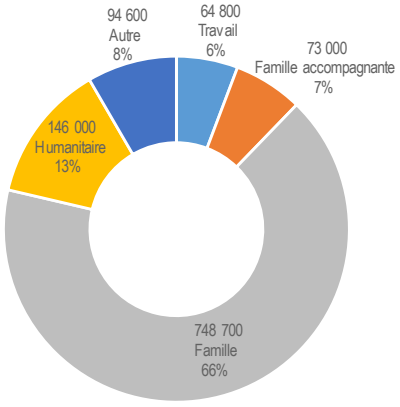
L'administration a proposé que le visa EB-5 destiné aux investisseurs étrangers soit amendé de manière à relever le seuil de 500 000 USD à 1.35 million USD et à modifier le processus de désignation applicable aux « zones d'emploi ciblées » (TEA), où le montant des capitaux à investir est réduit de moitié.

Pour en savoir plus :

www.uscis.gov
www.dhs.gov/
www.state.gov

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - États-Unis

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	104 920	+ 4%
Travailleurs saisonniers	161 580	+ 20%
Employés transférés dans l'entreprise	78 180	- 1%
Autres migrants temporaires de travail	344 960	+ 1%

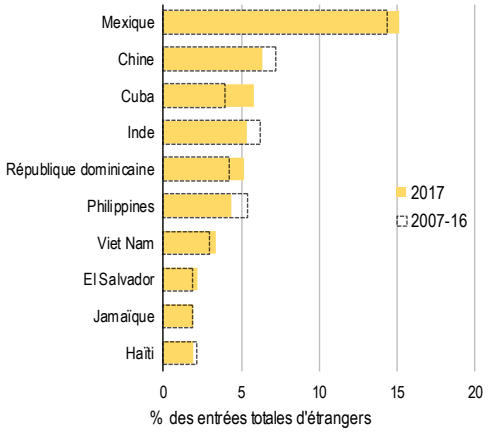
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	393 570	- 17%
Stagiaires	1 230	- 14%

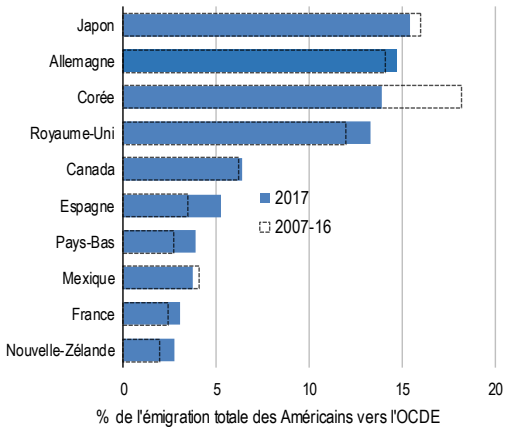
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	254 300	- 23%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Américains vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



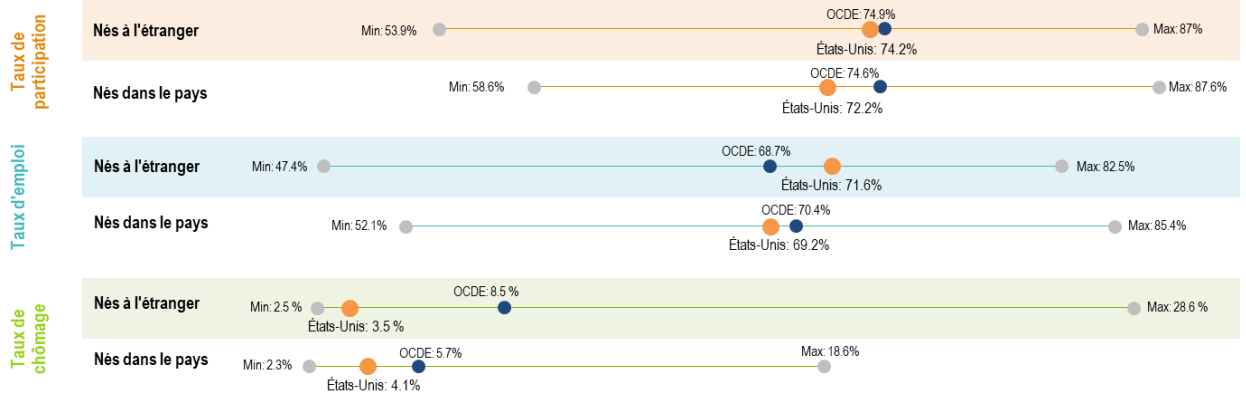
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	6.2	-0.8
Accroissement naturel	3.5	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.7	-0.3

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	6 417	+1.8	0.0
Sorties (2017)	67 964	+4.4	0.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995536

Fédération de Russie

Population née à l'étranger - 2011

11.2 millions, 51 % de femmes

8 % de la population totale

Principaux pays de naissance :
Ukraine (26 %), Kazakhstan (22 %), Ouzbékistan (10%)

Selon *Rosstat*, l'immigration nette a encore fortement diminué en 2018 à 125 000 personnes et, pour la première fois depuis 2009, n'a pu compenser l'accroissement naturel négatif. En 2016 et 2017, l'immigration nette s'élevait respectivement à 262 000 et 212 000 personnes. La plupart des immigrants viennent de l'ex-URSS et en 2018, les principales sources d'immigration nette étaient le Tadjikistan (31 000) et le Kazakhstan (27 000).

En 2018, les services des migrations ont délivré 271 000 titres de séjour temporaires (baisse de 11 % depuis 2017) et près de 190 000 titres de séjour permanents (hausse de 4 %). Au total, les nouvelles émissions de titres de séjour sont passées de 486 000 en 2017 à 461 000 en 2018. L'Ukraine, le Tadjikistan et le Kazakhstan sont restés les trois premières nationalités des nouveaux arrivants, avec respectivement 142 000, 64 700 et 61 400 permis délivrés.

Début 2019, le nombre d'étrangers titulaires d'un permis de séjour temporaire ou permanent en cours de validité a atteint 1.143 million (presque aucun changement par rapport à l'année précédente), dont 30 % étaient des citoyens ukrainiens.

En 2018, les autorités ont délivré plus de 1.8 million de permis de travail, soit seulement 1.6 % de moins qu'en 2017. Parmi eux, environ 1.7 million ont été délivrés à des ressortissants d'États de l'ex-URSS exemptés de visa. Les autres autorisations étaient les permis de travail réguliers (82 000, soit une baisse de 21 % par rapport à 2017), les permis pour les professionnels qualifiés (20 000 ou 12 % de plus) et les spécialistes hautement qualifiés (28 000, soit une augmentation de 8 %). Plus de la moitié des autorisations délivrées (993 000) ont été accordées à des citoyens ouzbeks, soit une augmentation de 2 % par rapport à l'année précédente. Les citoyens du Tadjikistan ont suivi avec près de 471 000 brevets (presque le même nombre qu'en 2017) et 112 000 autorisations ont été délivrées à des citoyens ukrainiens, soit 17 % de moins qu'en 2017. Les migrants de ces trois pays représentaient 87 % de l'ensemble des autorisations délivrées.

Le 31 octobre 2018, le Décret n°622 du président de la Fédération de Russie a adopté un nouveau concept de la politique migratoire nationale pour la période 2019-2025, qui remplace le concept précédent approuvé en 2012. Il met l'accent sur la protection de la langue et de la culture russe, tout en exprimant la nécessité d'attirer différentes catégories d'immigrants en instaurant de nouvelles voies et conditions d'immigration, différentes de celles définies pour les migrants présentant des liens ethniques ou culturels avec la Russie. Un plan d'action destiné à mettre en œuvre ce nouveau concept est en cours d'élaboration. Un groupe de travail composé de représentants du Bureau exécutif du président, de l'Assemblée fédérale, du gouvernement de la Fédération de Russie, du gouvernement de Moscou, de la Chambre des comptes et d'organes exécutifs fédéraux, a été créé en mars 2019.

La Loi fédérale n°163-FZ a défini de nouvelles règles d'enregistrement pour les migrants séjournant dans un lieu de résidence temporaire. Un employeur ne peut plus fournir son adresse officielle pour l'enregistrement des travailleurs immigrés qui résident dans un autre lieu. C'est l'adresse du lieu de résidence effectif qui doit désormais être enregistrée.

Le 31 octobre 2018, des ressortissants de la Moldova qui avaient commis des infractions mineures à la législation administrative russe ont été amnistiés à l'issue de négociations menées entre les présidents de la Russie et de la Moldova. Les ressortissants de la Moldova qui avaient enfreint la durée de séjour autorisée (18 000 personnes environ) pouvaient quitter le territoire russe entre le 1er janvier et le 24 février 2019 sans encourir de sanction administrative ou une interdiction d'entrée pour violation des conditions de séjour.

La Russie a accueilli la Coupe du monde de football à l'été 2018. Plus de 700 000 supporters étrangers sont arrivés dans le pays suivant une procédure simplifiée qui a remplacé les visas d'entrée par des « cartes de supporter ». Le 3 août 2018, le président russe a signé une loi fédérale qui a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 le droit de pénétrer en Russie sans visa, sur présentation de documents d'identité en cours de validité, pour les ressortissants étrangers et les personnes apatrides qui s'étaient rendus dans le pays pour assister à la Coupe du monde.

La Russie a signé en 2018 des accords bilatéraux concernant des séjours sans visa avec la Jamaïque (ratifié en novembre) et les Émirats arabes unis (5 juillet 2018, projet d'accord). Les ressortissants des pays partenaires peuvent se rendre dans les pays concernés sans visa et y séjourner pendant 90 jours.

En 2018, la Russie a commencé à expulser les travailleurs immigrés nord-coréens conformément aux sanctions prises par les Nations Unies contre la République populaire démocratique de Corée.

Une loi adoptée le 18 décembre 2018 a simplifié la procédure d'octroi de la nationalité russe à certaines catégories d'étrangers. Elle a également étendu le pouvoir du président d'accorder la nationalité à des ressortissants de pays connaissant une situation sociopolitique ou économique complexe, telle que des conflits armés ou un changement de régime politique.

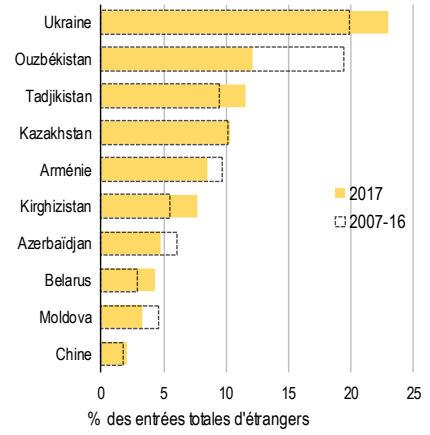
En mars 2019, les responsabilités du Bureau du président de la Fédération de Russie ont été élargies de manière à soutenir les actions menées par le président concernant la politique migratoire, telles que l'analyse de données et la formulation des orientations politiques.

Pour de plus amples informations :

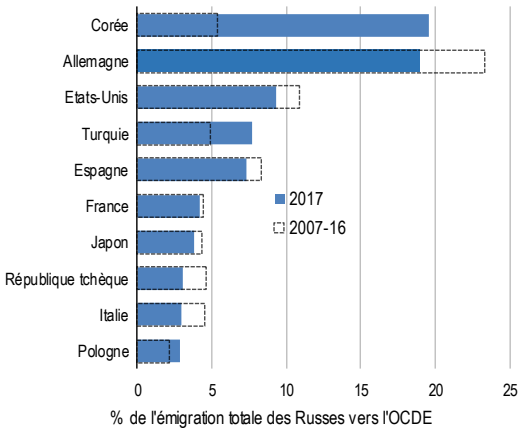
https://мвд.рф
https://мвд.рф/mvd/structure1/Glavnie_upravlenija/guvm
https://мвд.рф/Deljatelnost/statistics/migracionnaya
www.mid.ru
www.gks.ru

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Fédération de Russie

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Russes vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	2.0	+0.7
Accroissement naturel	-0.9	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.0	+1.6

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	8 611	+4.6	0.5
Sorties (2017)	20 610	+26.9	1.3

Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995384

Finlande

Population née à l'étranger - 2018

0,4 million, 49 % de femmes

6 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +84 %

Principaux pays de naissance :
Ex-URSS (15%), Estonie (12 %), Suède (9 %)

En 2017, la Finlande a accueilli 24 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -13 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 27.2 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 7.8 % de travailleurs immigrés, 41.8% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 22.9 % de migrants humanitaires.

Environ 5 200 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 17 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 22 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Iraq, l'Estonie et la Syrie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Syrie a enregistré la plus forte hausse (+200) et la Russie la plus forte baisse (-1 000) de leurs flux d'entrées en Finlande par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale à la Finlande a diminué de 32.1 %, pour s'établir à 2 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Iraq (600), de la Russie (500) et de la Turquie (300). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Turquie (+200) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-600). Sur les 4 400 décisions prises en 2018, 54.1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants finlandais vers les pays de l'OCDE a progressé de 0.4 % pour s'établir à 13 000 personnes. Environ 22.3 % d'entre elles ont émigré en Suède, 16.5 % en Allemagne et 8.6 % aux Pays-Bas.

En janvier 2018, le gouvernement a publié un document intitulé « Work in Finland - Government Migration Policy Programme to Strengthen Labour Migration ». Les dispositions adoptées en janvier 2018 permettent aux entrepreneurs et aux experts de s'installer plus facilement en Finlande. Un titre de séjour a été créé pour les entrepreneurs en phase de croissance ou de démarrage. Le demandeur de ce titre de séjour valable deux ans et renouvelable doit d'abord être évalué par *Business Finland*, l'organisme de financement des innovations, qui détermine si le modèle commercial de l'entreprise a un potentiel de croissance rapide à l'international.

La procédure de demande de prolongation d'autorisation a été simplifiée : ces demandes peuvent être déposées en ligne ; de plus, la durée de validité d'un premier titre de séjour pour les professions spécialisées a été portée d'un an à deux ans.

En septembre 2018, la directive européenne 2016/801 relative aux chercheurs et aux étudiants a été transposée dans la législation nationale. Cette transposition a porté la durée de validité du titre de séjour pour les étudiants et les chercheurs à deux ans maximum, renouvelables, et la prolongation de l'autorisation à quatre ans maximum.

Une nouvelle loi sur les sanctions applicables en cas d'entrée irrégulière sur le territoire, qui est en vigueur depuis janvier 2019, a ajouté au Code pénal une disposition imposant une amende ou jusqu'à un an d'emprisonnement en cas de violation de l'interdiction d'entrée.

En décembre 2018, le gouvernement finlandais a annoncé l'accélération de l'exécution des décisions d'expulsion. Les décisions d'expulsion liées à l'ordre public et à la sécurité peuvent désormais être exécutées dans un délai de 30 jours à compter du jour de la notification de la décision, sauf interdiction du tribunal administratif.

En ce qui concerne l'aide au retour volontaire (ARV), les services de conseil aux demandeurs d'asile et aux rapatriés se sont intensifiés. De nouveaux canaux d'information sur l'ARV disponibles sur les médias sociaux ont été ouverts. Les montants de l'aide au retour volontaire en espèces et en nature ont été revus à la hausse le 25 septembre 2017.

Les modifications législatives précisant les critères de traitement des demandes ultérieures de protection internationale entrent en vigueur en juin 2019. Une première demande ultérieure n'empêchera pas l'exécution d'une décision antérieure de refus d'entrée si elle ne remplit pas les critères de recevabilité et si elle a été présentée dans le seul but d'empêcher ou de retarder le retour. La nouvelle loi précisera également le début et la fin du droit de travailler des personnes qui ont demandé une protection internationale et fixera les conditions de l'entrée en possession des documents de voyage du demandeur. Les personnes qui étaient des mineurs non accompagnés au moment de la demande de protection internationale seront considérés comme des mineurs aux fins du regroupement familial, même s'ils atteignent l'âge de 18 ans pendant la procédure de demande d'asile. Cette modification s'appliquera aux personnes qui ont obtenu une protection internationale, et la demande de regroupement familial doit être présentée dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision.

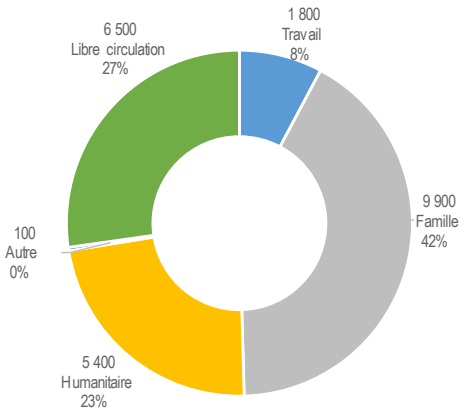
L'appréciation de la situation de l'emploi ne s'appliquera plus aux personnes qui travaillent en Finlande depuis un an avec un titre de séjour pour les salariés. La personne peut également changer de domaine professionnel si elle possède les qualifications requises.

Pour de plus amples informations :

www.migri.fi
www.stat.fi
www.intermin.fi

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Finlande

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	14 000	+ 0%
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	2 840	+ 14%

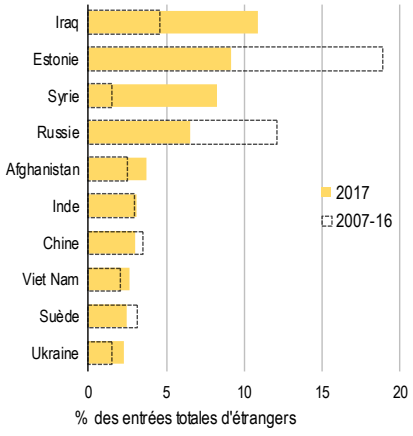
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	5 190	- 18%
Stagiaires	290	+ 18%

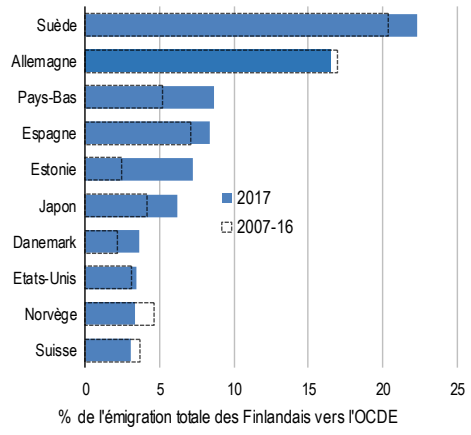
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	2 960	- 32%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Finlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



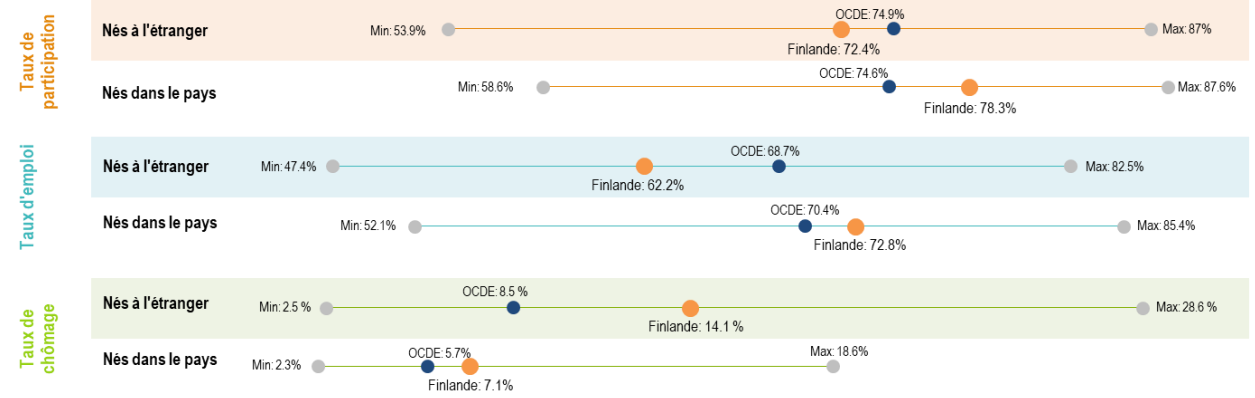
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	1.8	-1.1
Accroissement naturel	-0.6	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.4	-0.7

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	945	+7.3	0.3
Sorties (2017)	897	+1.8	0.4

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995004

France

Population née à l'étranger - 2016

8 millions, 52 % de femmes

12 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +15 %

Principaux pays de naissance :
Algérie (17 %), Maroc (12 %), Portugal (8 %)

En 2017, la France a accueilli 259 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), comme en 2016. Ce chiffre comprend 30.4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 11.6 % de travailleurs immigrés, 37.8% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 12.6 % de migrants humanitaires.

Environ 78 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 21 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 241 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 15.9 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Algérie, le Maroc et l'Italie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte hausse (+3 200) et le Portugal la plus forte baisse (-4 100) de leurs flux d'entrées en France par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en France a augmenté de 21.1 %, pour s'établir à 111 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Afghanistan (10 300), de l'Albanie (8 300) et de la Géorgie (6 800). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Géorgie (+4 900) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Albanie (-3 100). Sur les 115 000 décisions prises en 2018, 28.4 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants français vers les pays de l'OCDE a progressé de 6.3 % pour s'établir à 118 000 personnes. Environ 12.6 % ont émigré en Allemagne, 11.9 % en Suisse et 11.9 % au Royaume-Uni.

Après une réforme du droit des étrangers en 2016, la France a poursuivi en 2017 la mise en application des dispositions relatives notamment à la migration économique (généralisation des titres de séjour pluriannuels, nouveaux titres de séjour destinés aux talents, etc.) avec la publication de nombreux décrets d'application de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers. Elle a également poursuivi le travail de transposition de la Directive 2016/801/UE du 11 mai 2016 à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échanges d'élèves et de jeunes au pair. En 2017, le dispositif « French Tech Visa » destiné à attirer les entreprises innovantes, les startups et les investisseurs étrangers a été lancé. Le portail France-Visas a été mis en ligne en octobre 2017 pour faciliter les demandes de visas en ligne.

En matière d'intégration des étrangers primo-arrivants, 2017 a été l'année de la pleine mise en œuvre du contrat d'intégration républicaine (CIR) entré en vigueur le 1er juillet 2016. Pour les étrangers primo-arrivants, la signature du CIR marque leur entrée dans le parcours d'intégration républicaine et la possibilité de bénéficier de formations civique et linguistique et d'une orientation vers les services de proximité adaptés à leurs besoins. En juin 2018, le Premier ministre à travers le comité interministériel à l'intégration (C2I) a dessiné une importante réforme de la politique d'intégration pilotée par le ministère de l'intérieur. À partir de mars 2019, cette réforme vise à renforcer le parcours personnalisé d'intégration et son CIR, à travers notamment le doublement des heures de formation linguistique et de formation civique, un parcours linguistique spécifique à destination des non lecteurs/non scripteurs, et un volet insertion professionnelle renforcé. Le C2I a également validé l'octroi de crédits supplémentaires pour renforcer considérablement la politique d'intégration des primo-arrivants en particulier au niveau des territoires.

Dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, la France a poursuivi la mise en place de mesures destinées à lutter contre le travail illégal et les fraudes au détachement de travailleurs en renforçant notamment les obligations des maitres d'ouvrage et des donneurs d'ordre.

En 2017, la France a procédé à une hausse significative des capacités d'hébergement pour les demandeurs d'asile. L'objectif principal était de renforcer la lisibilité, l'efficacité et la fluidité des dispositifs de prise en charge des demandeurs d'asile et de créer de nouvelles places. Le 12 juillet 2017, le Gouvernement a présenté un plan visant à améliorer l'efficacité du système d'asile, à renforcer la lutte contre l'immigration irrégulière, à améliorer la politique d'intégration et à accroitre l'attractivité de la France pour les talents étrangers. Ce plan d'action permettra l'élaboration d'une nouvelle loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie (promulguée le 10 septembre 2018).

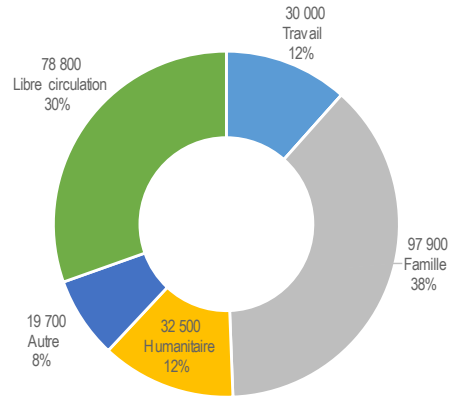
En novembre 2018, le Premier Ministre a présenté la stratégie nationale pour attirer les étudiants en mobilité internationale. L'objectif est notamment d'augmenter le nombre de nouveaux étudiants internationaux en France par le biais d'une simplification de la politique de visas, d'une augmentation de l'offre de cours de français langue étrangère (FLE) et de programmes en anglais. Il est également prévu d'augmenter et de différencier les frais de scolarité en fonction du niveau de diplôme et des revenus des étudiants et de leur famille. Enfin, il est prévu d'améliorer et d'uniformiser les conditions d'accueil des étudiants internationaux par la création d'un label et de tripler le nombre de bourses accordées.

Pour de plus amples informations :

www.immigration.interieur.gouv.fr
www.ofii.fr
http://www.ofpra.gouv.fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - France

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	4 270	+ 10%
Travailleurs saisonniers	7 190	+ 6%
Employés transférés dans l'entreprise	3 450	+ 23%
Autres migrants temporaires de travail	3 350	- 8%

Éducation (citoyens hors UE)

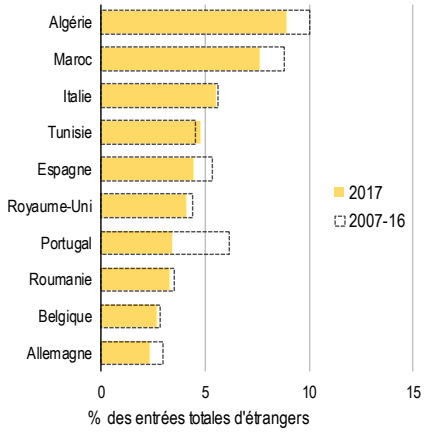
	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	77 920	+ 9%
Stagiaires	2 650	- 0%

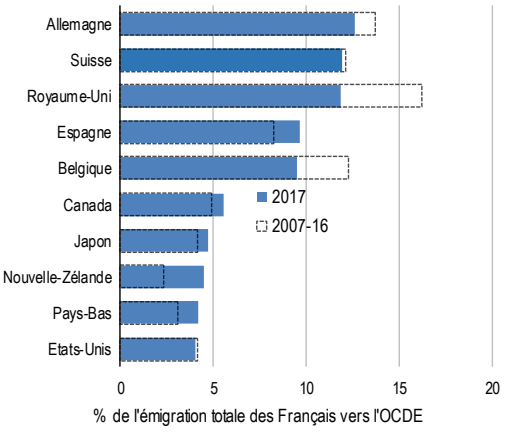
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	111 420	+ 21%

Migrations temporaires (Source : OCDE)

10 principales nationalités (définition nationale)





Emigration des Français vers les pays de l'OCDE (définition nationale)

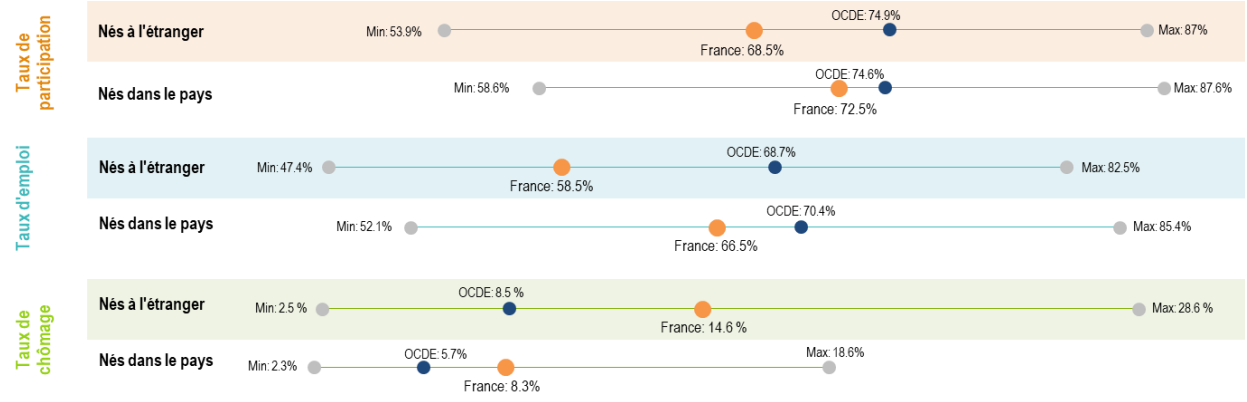
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	1.8	-0.7
Accroissement naturel	2.4	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-0.6	-0.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	26 428	+6.2	0.9
Sorties (2017)	13 503	+1.4	0.5

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995023

Grèce

Population née à l'étranger - 2016

0,6 million, 54 % de femmes

6 % de la population totale

Évolution depuis 2010 : -22 %

Principaux pays de naissance :
Albanie (48 %), Géorgie (7 %), Russie (5 %)

En 2017, 30 000 nouveaux immigrés ont obtenu un titre de séjour de plus de 12 mois en Grèce (citoyens de l'UE non compris), soit -31.9 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 6.7 % de travailleurs immigrés, 46 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 2.8 % d'étudiants et 44.4 % d'autres catégories d'immigrés.

Environ 800 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur (à l'exclusion des migrations intra-UE) et 4 800 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers. En outre, 8 100 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 27 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

En 2017, environ 630 000 personnes nées à l'étranger résidaient en Grèce. L'Albanie, la Géorgie et la Chine étaient les trois principaux pays de naissance. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (6 000) et l'Albanie la plus forte baisse (-25 000), par rapport à 2015.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Grèce a augmenté de 14.1 %, pour s'établir à 65 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Syrie (13 000), de l'Afghanistan (12 000) et de l'Iraq (9 600). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (+4 300) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Syrie (-3 200). Sur les 32 000 décisions prises en 2018, 47 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants grecs vers les pays de l'OCDE a progressé de 13.7 %, pour s'établir à 54 000 personnes. Près de la moitié (48.3 %) ont émigré en Allemagne, 20.3 % au Royaume-Uni et 6.7 % aux Pays-Bas.

En 2018, dans le cadre de la procédure bisannuelle visant à fixer les volumes d'admission, la Grèce a actualisé les quotas de travailleurs hautement qualifiés, de travailleurs salariés et de travailleurs saisonniers et temporaires. Dans le même temps, la directive de l'UE relative aux personnes transférées au sein de leur entreprise a été transposée dans la législation nationale.

La durée de validité du titre de séjour pour motif exceptionnel (régularisation au cas par cas) a été portée à trois ans, et les seules conditions d'obtention sont désormais soit la preuve que le demandeur réside de façon continue en Grèce depuis 7 ans, soit un lien de filiation avec un mineur né dans le pays.

Selon les estimations, 32 500 personnes sont arrivées par la mer en 2018, contre 29 700 en 2017. La majorité d'entre elles provenait d'Afghanistan (26 %), de Syrie (24 %) et d'Iraq (18 %).

La loi 4540/2018 a prévu la possibilité, pour le personnel grécophone du Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), de participer à la procédure ordinaire, et a transposé la directive « accueil » (refonte) dans la législation nationale. En outre, une décision ministérielle conjointe a été rendue en août 2018 sur les conditions de délivrance de visas pour les membres de la famille, dans le cadre du regroupement familial des réfugiés. En outre, une nouvelle loi sur la tutelle a été adoptée aux fins de création d'un mécanisme de protection des mineurs non accompagnés (dont le nombre était estimé à 3 741 au 31 décembre 2018).

Étant donné que 2018 était la troisième année de mise en œuvre de la Déclaration UE-Turquie, initialement qualifiée de « mesure temporaire et extraordinaire », le gouvernement a pris une série de mesures visant à réduire la surpopulation dans les îles et à améliorer le délai de traitement des demandes d'asile ainsi que le cadre juridique en la matière. Ces modifications ont prolongé les procédures d'asile accélérées sur les îles de la mer Égée jusqu'à la fin de 2018.

La question de l'hébergement des nouveaux arrivants s'est de nouveau posée dans l'urgence avec la réouverture, dans le nord de la Grèce, de camps provisoires destinés à accueillir les demandeurs d'asile et les immigrés en situation irrégulière arrivant par la frontière terrestre avec la Turquie en 2018. Dans le cadre du programme d'aide d'urgence à l'intégration et à l'hébergement (ESTIA), mis en œuvre par le HCR, en coopération avec le gouvernement grec, les autorités locales et les ONG, un logement et une aide financière en espèces sont fournis aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Dans le cadre de ce dispositif, 22 700 personnes ont été accueillies en décembre 2018 (5 700 réfugiés et 17 000 demandeurs d'asile).

Les réfugiés ont le droit d'accéder à l'enseignement public en Grèce. En vertu de la législation grecque, l'enseignement est obligatoire jusqu'à l'âge de 15 ans. En janvier 2018, le gouvernement a annoncé un programme pilote de formation linguistique et culturelle à l'intention des réfugiés, des demandeurs d'asile et des immigrés adultes et des jeunes de 15 à 18 ans. En juillet 2018, la Nouvelle Stratégie Nationale pour l'intégration des immigrés, des bénéficiaires d'une protection internationale et des demandeurs d'asile a été approuvée par le Conseil gouvernemental et une consultation publique a été lancée en 2019.

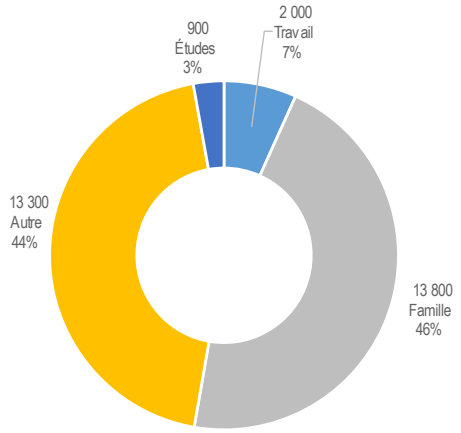
En 2018, la Grèce a annoncé son intention d'étendre son programme de « visas dorés », accordés depuis 2013 aux investisseurs faisant l'acquisition de biens immobiliers d'une valeur d'au moins 250 000 EUR. En outre, à compter d'avril 2019, ce visa sera également accordé aux ressortissants étrangers qui investissent au moins 400 000 EUR en capital dans une société grecque, en obligations ou en dépôt dans une banque grecque, ou qui acquièrent des bons ou des obligations d'État ou d'entreprise d'une valeur de 800 000 EUR.

Pour de plus amples informations :

www.immigration.gov.gr
asylo.gov.gr
firstreception.gov.gr
www.astynomia.gr
www.statistics.gr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Grèce

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

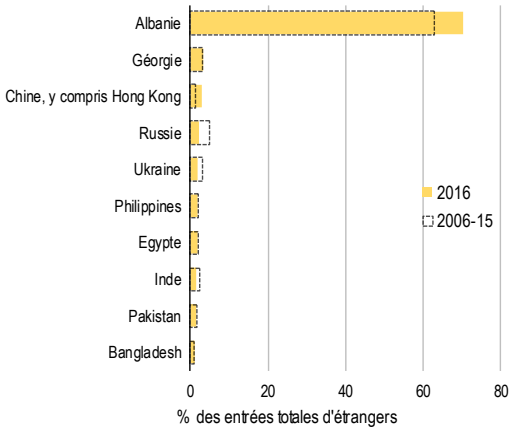
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	4 770	..
Famille	830	..
Études		
Autres		

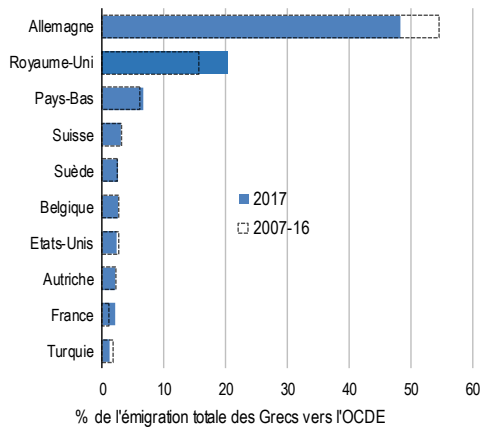
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	64 990	+ 14%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Grecs vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



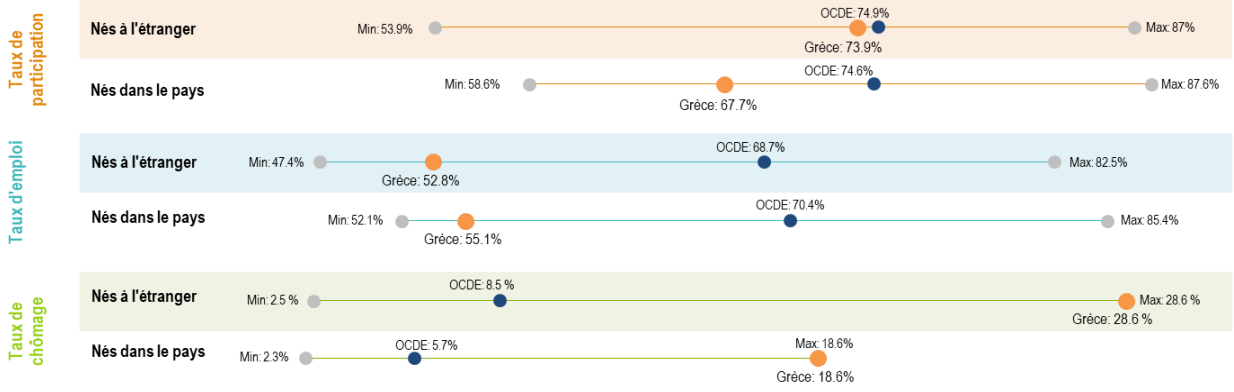
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-2.5	-1.1
Accroissement naturel	-3.3	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.8	-0.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	406	+1.3	0.2
Sorties (2017)	2 082	+15.7	1.0

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995061

Hongrie

Population née à l'étranger - 2017

0.5 million, 50 % de femmes

5 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +49 %

Principaux pays de naissance :
Roumanie (40 %), Ukraine (11 %), Serbie (8 %)

En 2017, 19 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de séjour de plus de 12 mois en Hongrie (citoyens de l'UE non compris), soit 50.5 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 43,4 % de travailleurs immigrés, 16,3 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) 29,2 % d'étudiants et 11.1 % d'autres catégories d'immigrés.

Environ 5 300 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 4 900 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 13 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la Roumanie et l'Allemagne comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+5 100) et la Roumanie la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en Hongrie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Hongrie a diminué de 79.6 %, pour s'établir à 600 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Afghanistan (300), de l'Iraq (200) et de la Syrie (50). Le recul le plus marqué depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Afghanistan (-1 100) et de l'Iraq (-600). Sur les 1 000 décisions prises en 2018, 38 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants hongrois vers les pays de l'OCDE a progressé de 2.1 % pour s'établir à 87 000 personnes. Plus de la moitié (55.6 %) ont émigré en Allemagne, 15.2 % en Autriche et 9.2 % au Royaume-Uni.

En juin 2018, le Parlement hongrois a adopté une série de mesures visant à durcir les conditions d'asile et à rendre illégal le fait, pour des personnes ou des organisations, de venir en aide aux demandeurs d'asile ou aux immigrés en situation irrégulière. En vertu de la loi, le fait de fournir des services d'interprétation, des informations sur les procédures d'asile ou une aide juridique aux immigrés en situation irrégulière, ou de mener des activités de veille aux frontières, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an et d'une amende. Une « taxe spéciale sur l'immigration » de 25 % a été mise en place sur les transferts visant à financer les activités d'organisations immatriculées en Hongrie qui mènent des « activités de promotion de l'immigration ». Cette mesure pourrait avoir des incidences sur l'ensemble du financement des groupes de défense des droits de l'homme et des ONG. La nouvelle loi modifie également la loi de 2007 sur l'asile et la loi sur les frontières nationales. À la suite de ces amendements, les demandes d'asile déposées par des ressortissants de pays tiers dans lesquels ils n'ont pas été victimes de persécutions ni de préjudices graves sont irrecevables, et toute personne en Hongrie faisant l'objet d'une procédure pénale pour franchissement illégal de la frontière est passible d'expulsion. Contrairement aux plans de réinstallation de l'UE, la réforme constitutionnelle a rendu illégale la réinstallation de la population étrangère en Hongrie.

Il s'agit de la première série de mesures importantes adoptées par le parlement hongrois à l'issue des élections d'avril 2018, où le parti au pouvoir, le Fidesz, et sa coalition ont obtenu une large majorité, obtenant ainsi un soutien suffisant en faveur de la réforme constitutionnelle. L'exposé des motifs du projet de loi qui présente ces propositions de mesures prend acte des récents résultats électoraux et désigne la nouvelle législation de plan d'action « STOP Soros » visant à « lutter contre l'immigration illégale et les activités qui la facilitent » et à « empêcher la Hongrie de devenir une terre d'immigration ». La loi est entrée en vigueur le 1er juillet 2018.

En juillet 2018, la Commission européenne a formé un recours contre la Hongrie devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) à propos des dispositions en matière d'asile, et notamment de la rétention excessivement longue des demandeurs d'asile dans des centres de transit sans véritable accès à la procédure d'asile et des expulsions réalisées sans mécanismes de sauvegarde appropriés.

En 2018, la Hongrie a mis fin à son programme d'immigration des investisseurs, qui avait été instauré en 2013 et permettait aux ressortissants de pays hors UE d'obtenir la résidence permanente en Hongrie en contrepartie d'un investissement minimum de 300 000 EUR dans des obligations d'État spéciales d'une durée de cinq ans. Les obligations ont été vendues par des sociétés intermédiaires immatriculées à l'extérieur de la Hongrie, qui ont facturé des commissions à l'État hongrois ainsi que des frais aux demandeurs. Ce programme a attiré près de 6 600 demandeurs principaux et 13 300 membres de leur famille jusqu'à ce que la vente des obligations soit suspendue en mars 2017.

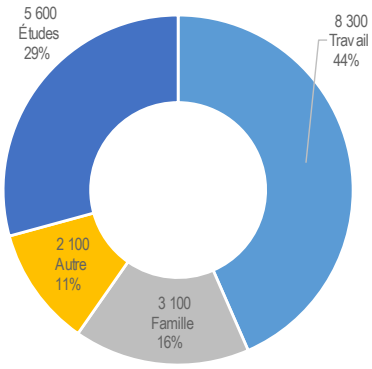
La tension du marché du travail en Hongrie, combinée à un faible taux de chômage et à une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs, a entraîné une augmentation du nombre d'étrangers titulaires d'un permis de travail. Selon le secrétaire d'État à la politique du travail, la Hongrie comptait environ 30 000 titulaires d'un permis de travail fin 2018, soit environ 5 000 de plus que l'année précédente. La Hongrie fixe un quota annuel pour les nouveaux permis de travail pouvant être délivrés. Ce quota a été fixé à 57 000 pour 2019, contre 55 000 en 2018. Néanmoins, le nombre réel de nouveaux permis de travail délivrés est très inférieur au quota fixé ; ainsi, environ 11 000 permis ont été délivrés en 2018, soit presque 2 000 de plus qu'en 2017.

Pour de plus amples informations :

www.bmbah.hu/index.php?lang=fr

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Hongrie

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

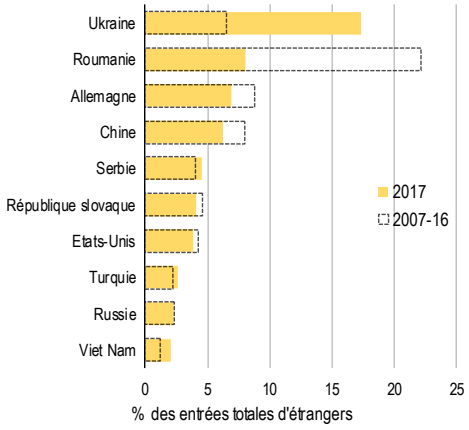
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	4 890	+ 66%
Famille	670	- 24%
Études	5 250	+ 29%
Autres	2 260	+ 3%

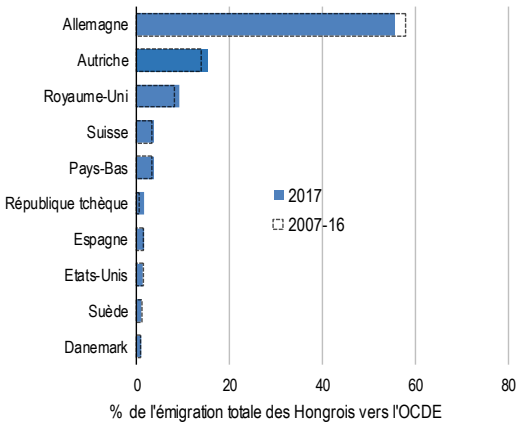
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	640	- 79%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Hongrois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



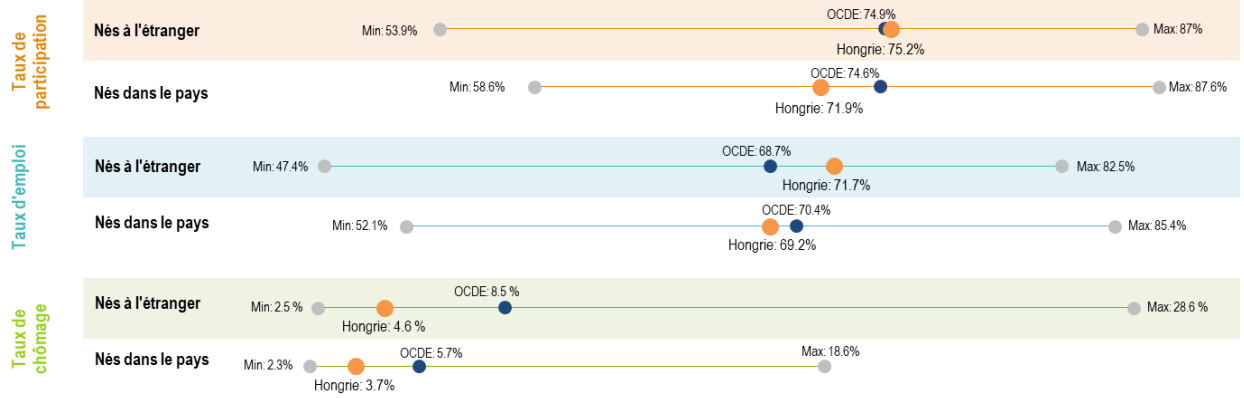
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-2.0	+1.4
Accroissement naturel	-3.8	-0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.8	+1.9

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	4 715	-2.9	3.0
Sorties (2017)	922	+17.0	0.7

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995080

Irlande

Population née à l'étranger - 2016

0.8 million, 51 % de femmes

17 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +56 %

Principaux pays de naissance :
Royaume-Uni (34 %), Pologne (14 %), Lituanie (4 %)

En 2017, l'Irlande a accueilli 40 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -4.1 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 69.1 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 20 % de travailleurs immigrés, 8.8% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 2.1 % de migrants humanitaires.

Environ 27 600 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale originaires de pays hors UE et inscrits dans l'enseignement supérieur et 4 200 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 6 200 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 6.7 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

Hormis les ressortissants de l'UE, l'Inde, les États-Unis et la Chine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 10 premiers pays d'origine non membres de l'UE, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (+1 100) et la Chine la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en Irlande par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Irlande a augmenté de 25.6 %, pour s'établir à 3 700 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Albanie (500), de la Géorgie (500) et de la Syrie (300). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Albanie (+200) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-200). Sur les 1 200 décisions prises en 2018, 85.5 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants irlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 6.5 %, pour s'établir à 28 000 personnes. Environ 36.1 % ont émigré au Royaume-Uni, 14.2 % en Australie et 7.8 % en Allemagne.

Le document « The Migrant Integration Strategy - A Blueprint for the Future », publié en février 2017, expose la stratégie adoptée par le gouvernement irlandais en matière d'intégration des immigrés pour la période 2017-2020. Il s'agit d'une approche pangouvernementale impliquant des actions de la part de tous les services administrés par le Bureau pour la promotion de l'intégration des immigrés du ministère de la Justice et de l'Égalité. Cette stratégie s'adresse à tous les immigrés, y compris aux réfugiés qui résident légalement sur le territoire et à ceux qui ont obtenu la nationalité irlandaise mais qui sont nés à l'étranger.

En septembre 2018, le gouvernement a publié un document général intitulé « Review of Economic Migration Policy », qui recommande avant tout d'adapter l'examen semestriel de la liste des emplois hautement qualifiés et des emplois non admissibles, qui régit les flux migratoires des travailleurs originaires de pays non membres de l'EEE, afin qu'il réponde davantage aux besoins. Le document recommande également de créer un permis de travail saisonnier pour faciliter l'embauche de courte durée de certaines catégories de travailleurs, ainsi que la révision des seuils de salaire et d'autres critères applicables aux permis de travail. Il est indiqué qu'aux fins de l'appréciation de la situation de l'emploi, il est nécessaire de publier les offres d'emploi dans la presse, une obligation onéreuse et pesante prévue dans les dispositions législatives. Le gouvernement est également encouragé à faire preuve de davantage de souplesse en renonçant à la règle des 50 %, qui refuse des permis de travail aux entreprises dont moins de la moitié des salariés sont des ressortissants de l'EEE.

En mai 2018, le gouvernement a mis en place un programme pilote temporaire pour les travailleurs du secteur agroalimentaire. Ce programme a permis d'attribuer 500 permis au secteur horticole, 250 à l'industrie de la viande et 50 au secteur laitier. Le seuil salarial de 22 000 EUR est inférieur au salaire minimum au titre du permis de travail irlandais standard. Les employeurs doivent garantir l'accès à un logement décent et à une formation dans des domaines tels que les compétences en langue. En août 2018, 500 nouveaux permis ont été délivrés à des agents de transformation de la viande, en plus des 250 permis initiaux, en raison de la pénurie persistante de main-d'œuvre.

En octobre 2018, le gouvernement a annoncé la mise en place d'un programme de régularisation temporaire limité aux immigrés originaires de pays non membres de l'Espace économique européen qui étaient titulaires d'une autorisation d'études valide de janvier 2005 à décembre 2010, mais qui se sont retrouvés sans papiers par la suite. Cette nouvelle politique a permis à ces personnes de demander l'autorisation de rester en Irlande pendant une période de trois mois, d'octobre 2018 à janvier 2019. Les personnes dont la demande a été acceptée ont reçu un cachet « 4 S » qui leur permet de vivre et de travailler en Irlande pendant deux ans sans permis de travail.

Depuis mars 2019, les conjoints des titulaires d'un permis de travail *Critical Skills Employment Permit (CSEP)* et des chercheurs titulaires d'une convention d'accueil (*Hosting Agreement*) pourront commencer à travailler en Irlande dès l'obtention d'un titre de séjour irlandais à condition d'être admissibles, et n'auront donc plus besoin d'un permis de travail distinct. Le travail indépendant n'est pas autorisé. L'obtention d'un permis de travail distinct restera obligatoire pour les conjoints des titulaires d'autres permis, dont le permis de transfert intra-entreprise et le permis de travail général.

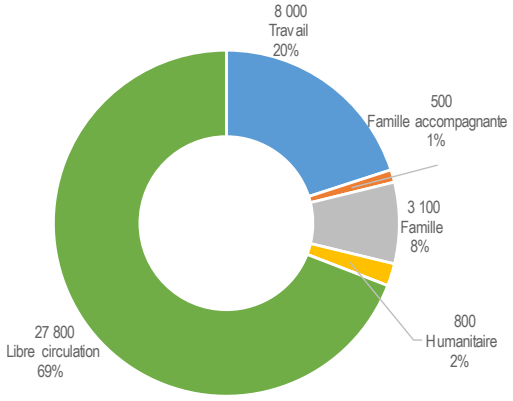
Les retards de traitement observés au sein du ministère de l'Économie, des Entreprises et de l'Innovation ont amené ce dernier à attribuer le statut « Stamp 4 » (qui donne une autorisation de séjour et de travail sans restriction) aux titulaires d'un permis de travail CSEP après un délai de 20 mois, même si cela n'est normalement possible qu'après 24 mois de CSEP, pour autant qu'une demande ait été déposée. Le statut « Stamp 4 », une fois attribué, a une durée de validité de deux ans renouvelables.

Pour de plus amples informations :

www.inis.gov.ie
www.ria.gov.ie/
https://dbei.gov.ie

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Irlande

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	3 340	+ 22%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	670	- 19%
Autres migrants temporaires de travail	180	+ 17%

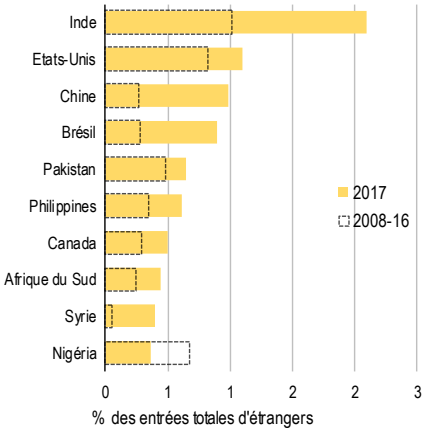
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	..	..
Stagiaires	30	+ 0%

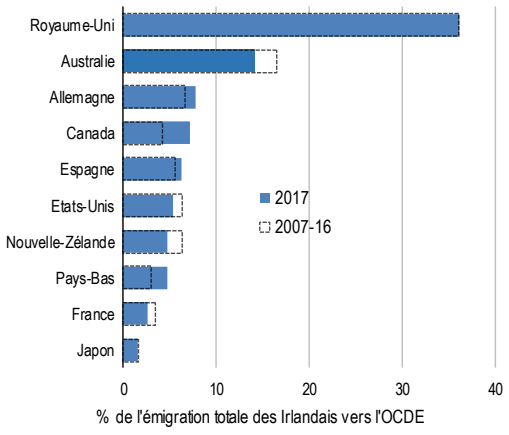
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	3 660	+ 26%

10 principales nationalités (Eurostat)



Émigration des Irlandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



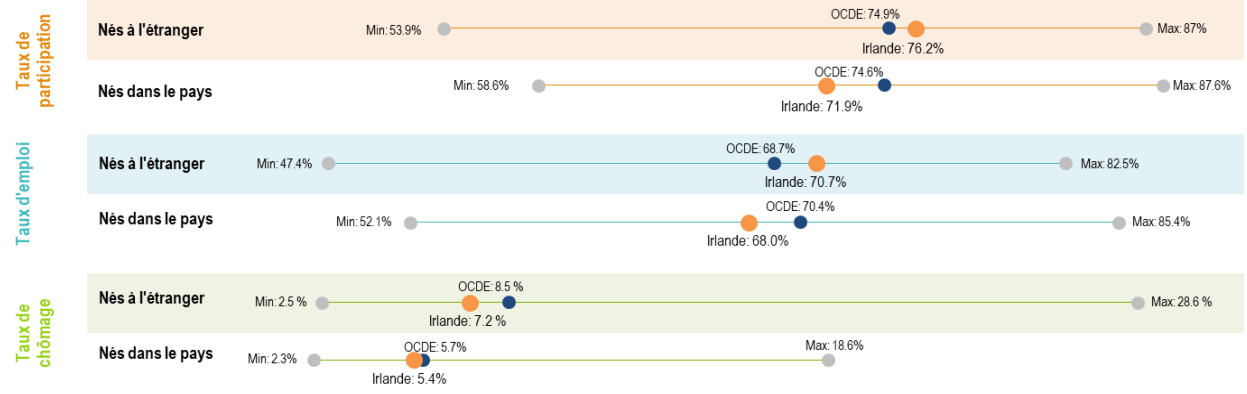
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	9.6	-2.6
Accroissement naturel	6.6	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.0	-2.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	640	+7.3	0.2
Sorties (2017)	1 614	+4.7	0.5

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995099

Israël

Population née à l'étranger - 2017

1.8 million, 55 % de femmes

22 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : -6 %

Principaux pays de naissance :
Ex-URSS (48%), Maroc (8 %), États-Unis (5 %)

En 2017, Israël a accueilli 26 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit +1.5 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 23.5 % de membres de la famille (y compris les accompagnants).

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur reste relativement faible, représentant 1.4 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en Israël. Les travailleurs immigrés temporaires et saisonniers sont venus en nombre croissant en 2017 avec 57 000 permis délivrés (+9 % par rapport à 2016).

L'ex-URSS, la France et les États-Unis comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'ex-URSS a enregistré la plus forte hausse (+1 700) et la France la plus forte baisse (-1 100) de leurs flux d'entrées en Israël par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Israël a augmenté de 6 %, pour s'établir à 16 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Érythrée (6 300), de la Russie (2 800) et de l'Ukraine (1 800). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Érythrée (+4 000) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Ukraine (-5 900). Sur les 10 000 décisions prises en 2018, 5 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants israéliens vers les pays de l'OCDE a diminué de 4.3 % pour s'établir à 11 000 personnes. Environ 34.3 % ont émigré aux États-Unis, 18.8 % en Allemagne et 16.8 % au Canada.

Fin 2018, Israël comptait près de 100 000 travailleurs étrangers en situation régulière, sans compter les travailleurs transfrontaliers palestiniens et jordaniens. Plus de la moitié (55 000) d'entre eux travaillaient dans le secteur des soins, 22 000 dans l'agriculture et 14 000 dans le bâtiment.

En 2018, Israël a signé des accords bilatéraux avec les Philippines. Ces accords ont été les premiers dans le domaine de la garde à domicile et du tourisme. En août 2018, deux nouveaux quotas de travailleurs immigrés temporaires ont été fixés, l'un dans le tourisme (1 000 employés de maison à recruter dans le cadre d'un accord bilatéral) et l'autre dans l'industrie, à la suite d'une résolution de 2017 qui préconisait un assouplissement des procédures de recrutement d'étrangers spécialistes des hautes technologies. En juillet 2018, le gouvernement a autorisé d'autres entreprises non israéliennes des secteurs du bâtiment et des infrastructures, qui remplissaient les conditions préalables fixées par le ministère israélien du Logement en 2016, à embaucher jusqu'à 1 000 travailleurs étrangers chacune, soit jusqu'à 6 000 travailleurs supplémentaires. Le même mois, le gouvernement a augmenté le quota journalier de travailleurs palestiniens dans le secteur du bâtiment (+1 500 travailleurs), ainsi que le quota journalier de travailleurs jordaniens transfrontaliers dans le secteur du tourisme à Eilat (+500), soit un nouveau quota de 2 000 travailleurs. De nouveaux quotas de travailleurs journaliers palestiniens ont également été fixés dans les secteurs de l'hôtellerie (1 000 travailleurs), de la restauration (1 500) et de l'accueil médicalisé (1 000).

En raison de la forte demande, le ministère du Tourisme a décidé, en février 2019, d'affecter des travailleurs étrangers dans les hôtels selon un système de notation qui favorise les hôtels classés dans le système d'étoiles du ministère ainsi que les hôtels à taux d'occupation élevé et ceux situés dans la région de la mer Morte et de Tel Aviv. Les hôtels d'Eilat, qui emploient des travailleurs transfrontaliers jordaniens, sont exclus de cette mesure.

Le gouvernement continue de réduire le montant de la taxe dont doivent s'acquitter les employeurs en contrepartie de l'embauche de travailleurs étrangers. En 2010, cette taxe avait été fixée à 20 % pour tous les travailleurs immigrés temporaires, hormis le secteur de la garde à domicile. Le secteur de l'agriculture reste exempté de cette taxe jusqu'à fin 2020. Dans le secteur du bâtiment et de la restauration ethnique, cette taxe a été ramenée à 15 %. Les employeurs de personnes titulaires d'un visa de séjour temporaire qui ont franchi illégalement la frontière avec l'Érythrée ou le Soudan doivent effectuer un dépôt de 16 % en plus du salaire, outre une retenue de 20 %, que l'étranger rembourse au moment de son départ d'Israël.

Les retours volontaires ont permis de ramener le nombre de personnes franchissant illégalement la frontière à 33 600, soit 40 % de moins que le niveau record atteint en 2012. Environ 2 400 personnes originaires de l'Érythrée et du Soudan ayant ce statut ont quitté Israël en 2018, la plupart se rendant dans d'autres pays plutôt que dans leur pays d'origine.

Au total, en 2019, 1 000 parents de jeunes Éthiopiens remplissant certaines conditions seront autorisés à entrer avec leurs enfants au titre du regroupement familial. Une décision prise en 2016 afin de permettre le regroupement familial de 1 300 personnes relevant de cette catégorie a été pleinement appliquée en 2017.

Au total, 800 Soudanais déjà installés en Israël et originaires du Darfour et d'autres régions en conflit au Soudan ont obtenu un permis de résidence temporaire pour raisons humanitaires. Le gouvernement a pris des mesures visant à accélérer le filtrage des demandes d'asile émanant de personnes en provenance de l'Ukraine et de la Géorgie, ce qui a entraîné une baisse considérable du nombre de demandeurs en provenance de ces pays. Toutefois, le nombre de demandes d'asile déposées par des ressortissants russes a fortement augmenté en 2018.

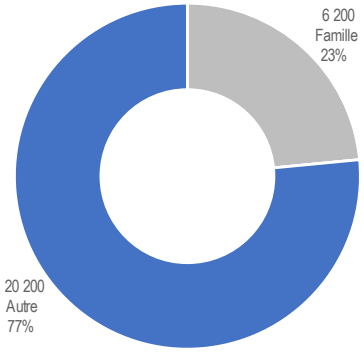
Pour de plus amples informations

www.cbs.gov.il
www.economy.gov.il
www.piba.gov.il
www.moia.gov.il

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Israël

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	50	+ 10%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	57 300	+ 9%

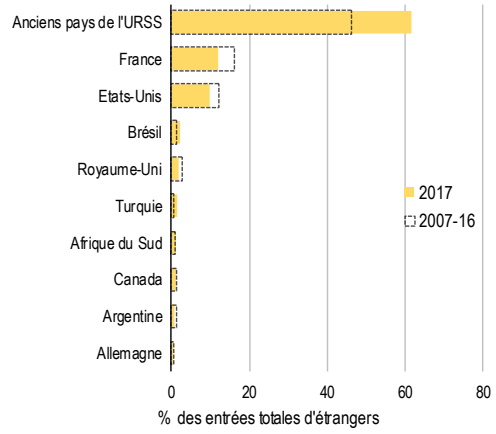
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	..	..
Stagiaires	..	..

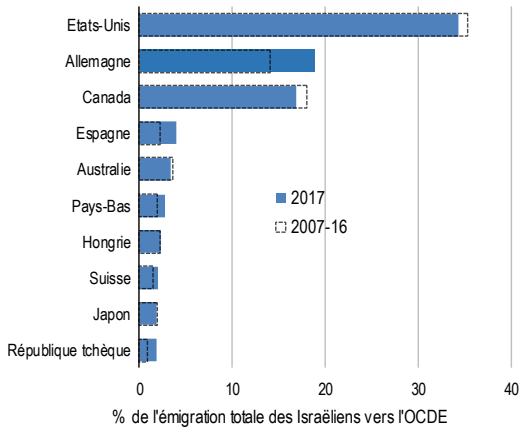
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	16 260	+ 6%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Israéliens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



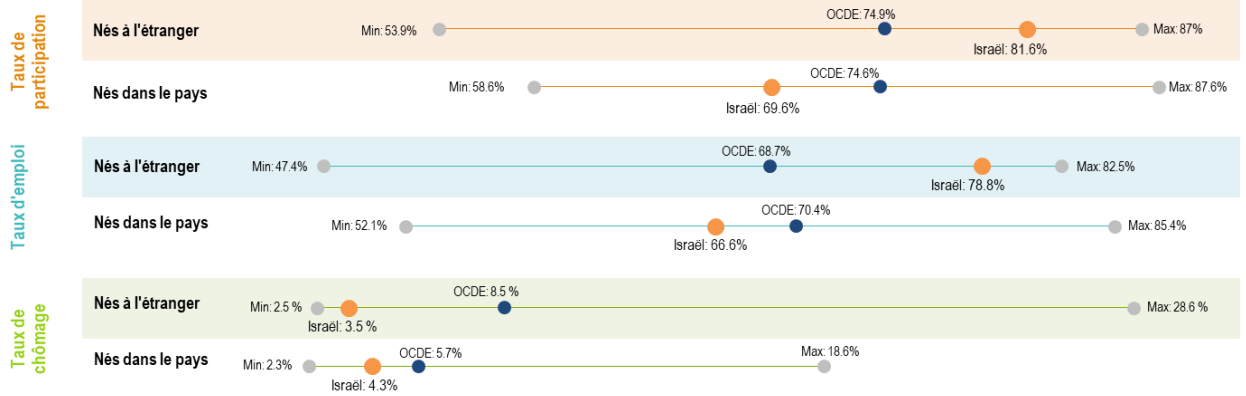
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	19.6	-0.2
Accroissement naturel	16.2	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.3	-0.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	989	-0.2	0.3
Sorties (2017)	5 967	+19.3	1.7

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995118

Italie

Population née à l'étranger - 2017

6.1 millions, 54 % de femmes

10 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +4 %

Principaux pays de naissance :
Roumanie (17 %), Albanie (8 %), Maroc (7 %)

En 2017, l'Italie a accueilli 217 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 2.3 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 28.4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 2.2 % de travailleurs immigrés, 52.3 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 14.7 % de migrants humanitaires.

Environ 2 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 4 500 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 65 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Roumanie, le Nigéria et le Maroc comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Nigéria a enregistré la plus forte hausse (+8 600) et l'Inde la plus forte baisse (-2 300) de leurs flux d'entrées en Italie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale en Italie a diminué de 57.8%, pour s'établir à 53400 environ. La majorité des demandeurs viennent du Pakistan (7 400), du Nigéria (5 100) et du Bangladesh (4 200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Salvador (+900) et le recul le plus marqué les ressortissants du Nigéria (-19 400). Sur les 95 000 décisions prises en 2018, 32.2 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants italiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 0.2 % pour s'établir à 172 000 personnes. Environ 30.0 % ont émigré en Allemagne, 16.7 % en Espagne et 11.1 % au Royaume-Uni.

En 2017, le nombre de ressortissants italiens ayant déclaré un transfert de résidence à l'étranger a été de 114 000, comme en 2016. Certains de ces transferts ont été réalisés par des immigrés naturalisés qui sont retournés dans leur pays d'origine ou sont partis dans un pays tiers, essentiellement en Europe. Adopté en janvier 2018, le décret annuel définissant les flux de l'immigration de travail a fixé le nombre des entrées pour un emploi temporaire à 18 000 et celui des entrées des employés et travailleurs indépendants à 12 350. Parmi ces dernières, 9 850 correspondaient à un changement de statut, les permis ayant été initialement délivrés à des fins d'études, de formation et d'enseignement professionnel. Il a été accordé 2 400 autorisations d'entrée à des travailleurs indépendants, dans les catégories allant des artistes et professions libérales aux investisseurs et entrepreneurs de start-up. L'entrée des travailleurs immigrés ne relevant pas de ces catégories est acceptée à titre dérogatoire. Ce décret reflète étroitement les conditions de celui de 2017. Le gouvernement a indiqué que le décret 2019 serait largement similaire à celui des années précédentes.

Fin 2018, 140 000 personnes environ étaient couvertes par le régime de la protection nationale et 110 000 demandes d'asile étaient en attente.

L'Italie a réformé sa législation sur l'asile et l'immigration en octobre 2018. La nouvelle loi apporte quelques modifications au régime en place. Les conditions de délivrance des permis pour raisons humanitaires - aux personnes qui ne bénéficient pas de la protection internationale - sont moins arbitraires et limitées à des cas bien précis, tels que la traite, les violences domestiques, le travail forcé et les risques de persécution ou de torture en cas de retour dans le pays d'origine. À l'expiration de leur permis, les personnes qui ont déjà bénéficié d'une protection humanitaire temporaire sont autorisées à changer de statut pour obtenir celui d'immigrés de travail ou familiaux si elles remplissent les conditions requises. Dans le cas contraire, elles doivent satisfaire aux nouvelles conditions encadrant le renouvellement de la protection humanitaire, faute de quoi, celle-ci leur sera retirée. La procédure d'asile est accélérée pour les ressortissants de pays sûrs et les demandes d'asile défensives et de nouveaux tribunaux d'asile ont été créés pour diminuer le temps de traitement des dossiers.

Le système d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile (SPRAR) est devenu le système de protection des titulaires d'une protection internationale et des mineurs étrangers non accompagnés (SIPROIMI). L'accueil des demandeurs d'asile se fait dans les « centres d'asile » (CAR) et n'est plus effectué avec celui des réfugiés et des personnes bénéficiant de la protection subsidiaire.

Les demandeurs d'asile peuvent être retenus dans des centres spéciaux pendant une durée maximale de 30 jours pour vérifier leur identité et certains peuvent être retenus dans des centres fermés (centres d'identification et d'expulsion) pendant une durée maximale de 180 jours. Les avocats commis d'office ne seront plus autorisés pendant les appels. Au titre de la nouvelle législation, la protection des auteurs de certaines infractions peut être supprimée, et leur demande d'asile refusée. De même, les réfugiés qui se rendent dans leur pays d'origine sans justification se verront retirer leur protection.

La citoyenneté de résidence ou par mariage peut désormais être acquise uniquement au-delà quatre ans, au lieu de deux, après la date de dépôt de la demande, et nécessite de détenir le niveau de connaissance de l'italien B1, tel qu'il est défini dans le CECRL.

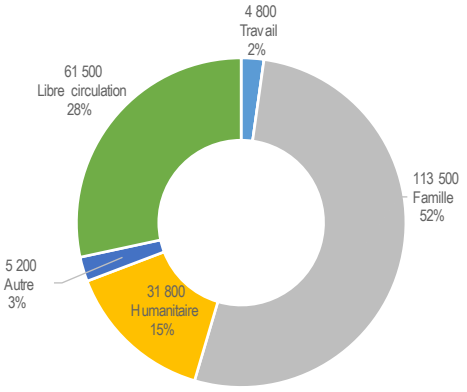
En janvier 2018, l'Italie a adopté de nouvelles réglementations pour les « visas start-up » créés en 2016, qui précisent les modalités d'octroi de ces visas et accélèrent les procédures de délivrance des permis. En mai 2018, le pays a transposé la Directive UE n°2016/801 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, etc.

Pour de plus amples informations :

www.interno.gov.it
www.integrazionemigranti.gov.it
www.istat.it

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Italie

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	750	+ 3%
Travailleurs saisonniers	3 590	+ 2%
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	140	..

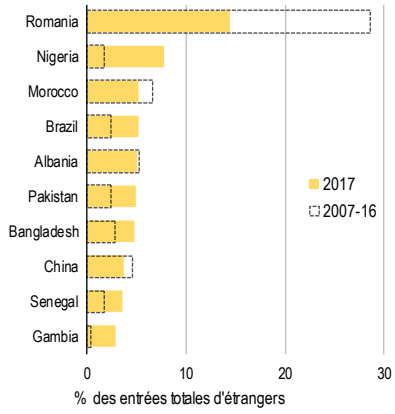
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	2 890	- 66%
Stagiaires	..	..

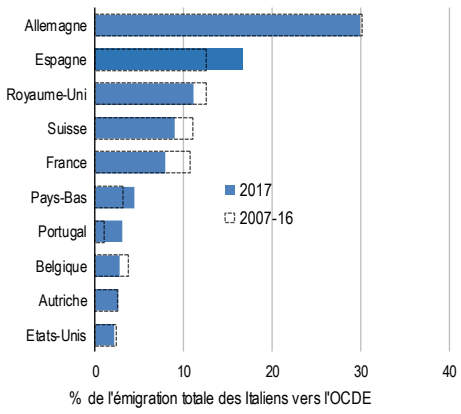
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	53 440	- 58%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Italiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



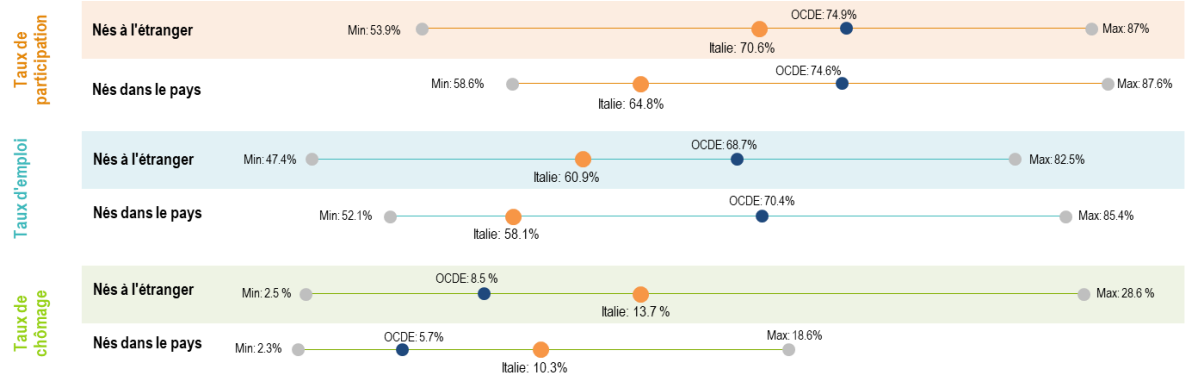
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-1.7	-0.4
Accroissement naturel	-3.2	-0.9
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.4	+0.3

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	9 603	-1.6	0.5
Sorties (2017)	9 256	+0.9	0.5

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995137

Japon

Population née à l'étranger - 2018

2.6 millions, 52 % de femmes

2 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +19 %

Principaux pays de naissance : Chine, Corée, Viet Nam

En 2017, le Japon a accueilli 99 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit 4.3 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 53.5 % de travailleurs immigrés, 30.1 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 0.1 % de migrants humanitaires et 16 % d'autres migrants.

Environ 123 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 218 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires.

La Chine, le Viet Nam et les Philippines comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Viet Nam a enregistré la plus forte hausse (+21 000) et les États-Unis la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées au Japon par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale au Japon a diminué de 45 %, pour s'établir à 10 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Népal (1 700), du Sri Lanka (1 600) et du Cambodge (1 000). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Népal (300) et le recul le plus marqué, les ressortissants des Philippines (-4 000). Sur les 14 000 décisions prises en 2018, 0.5 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants japonais vers les pays de l'OCDE a diminué de 14.6 % pour s'établir à 30 000 personnes. Environ une sur quatre (22.8 %) a émigré en Allemagne, 15.2 % aux États-Unis et 14.7 % en Corée.

En décembre 2018, le Japon a modifié la Loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance des réfugiés. Entrées en vigueur en avril 2019, les modifications instaurent deux sous-catégories de l'immigration de travail temporaire : « ouvrier qualifié spécialisé » (i) et (ii). Il a été établi une liste de 14 domaines dans lesquels l'emploi est autorisé, ainsi qu'un nombre maximum d'entrées, fixé à 345 000 personnes sur la période 2019-2023. Les principaux secteurs devraient être ceux des aidants professionnels (60 000), des services agroalimentaires (53 000), de la gestion du nettoyage des bâtiments (37 000), du bâtiment (40 000), de l'agriculture (36 500), de la fabrication de produits alimentaires et de boissons (34 000) et de l'hébergement (22 000). Ce système sera réexaminé dans deux ans.

La catégorie « ouvrier qualifié spécialisé » (i) comprend les ouvriers présentant un « niveau élevé de connaissances ou d'expérience » dans des secteurs précis, tandis que la catégorie « ouvrier qualifié spécialisé » (ii) regroupe ceux qui possèdent une « expertise spécialisée » dans ces domaines. L'emploi d'un ouvrier qualifié spécialisé (i) est subordonné à la réussite d'un examen de japonais (au minimum le niveau 4 du JLPT - *Japanese Language Proficiency test*) et d'un test d'aptitude dans le domaine concerné. Les étrangers qui ont réussi la « formation technique (ii) » pourront changer de statut au profit de celui d'ouvrier qualifié spécialisé (i) sans passer de test de langue ou d'aptitude.

Selon la nouvelle législation, les ouvriers qualifiés spécialisés (i) peuvent prolonger leur séjour et leur emploi au Japon pendant une durée maximale de cinq ans. Ils ne sont, en principe, pas autorisés à faire venir leur conjoint ou leurs enfants. Les ouvriers qualifiés spécialisés (ii) peuvent renouveler leur séjour sans restriction et faire venir leur conjoint et leurs enfants s'ils répondent à certaines obligations juridiques. Les membres de la famille ne sont pas autorisés à travailler bien qu'ils soient en droit d'acquérir un statut de résidence leur permettant de travailler. Les ouvriers qualifiés des deux catégories peuvent changer d'employeurs à condition de rester dans le même domaine que celui dans lequel ils ont été admis initialement.

Les tests de compétences des ouvriers qualifiés spécialisés (i) ont été mis en œuvre en avril dans trois secteurs – soin aux personnes, restauration et bâtiment -, ceux des autres domaines suivront prochainement. En ce qui concerne les tests à organiser dans le pays d'origine, le Japon mène actuellement des discussions avec plusieurs pays avec lesquels il pourrait établir un partenariat, dont un certain nombre participe déjà au programme de formation technique. Le cadre des tests linguistiques et de compétences de la catégorie des ouvriers qualifiés spécialisés (ii) sera défini plus tard.

Pour limiter les risques d'abus, les ouvriers qualifiés spécialisés doivent être rémunérés sur un compte bancaire ou par un moyen permettant les vérifications. Il est en outre demandé aux entreprises telles que d'aider les employés dans leur vie professionnelle, quotidienne et sociale.

Le Japon a créé une Agence des services d'immigration, qui dépend du ministère de la Justice et reprendra les fonctions du Bureau de l'immigration pour superviser le système de formation technique et le nouveau système des ouvriers qualifiés spécialisés.

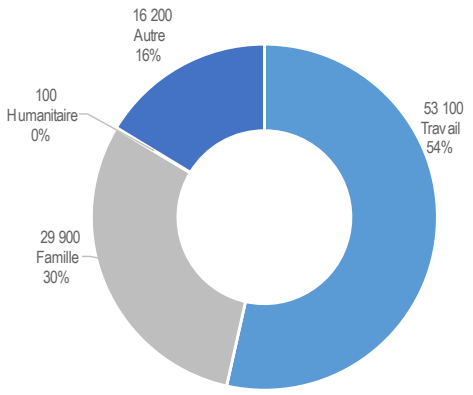
Plusieurs zones stratégiques spéciales sont autorisées à parrainer des entrepreneurs prometteurs, qui disposent de capitaux et d'un plan d'activité approuvé. Les entrepreneurs acceptés recevront un permis de gérant d'entreprise de six mois, pouvant être renouvelé si certains objectifs sont atteints. Certaines de ces zones spéciales apportent un soutien particulier, tel qu'un financement ou l'accès à des pépinières d'entreprises.

Pour de plus amples informations :

www.immi-moj.go.jp
www.mhlw.go.jp

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Japon

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	13 770	+ 16%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	8 670	+ 13%
Autres migrants temporaires de travail	51 250	+ 1%

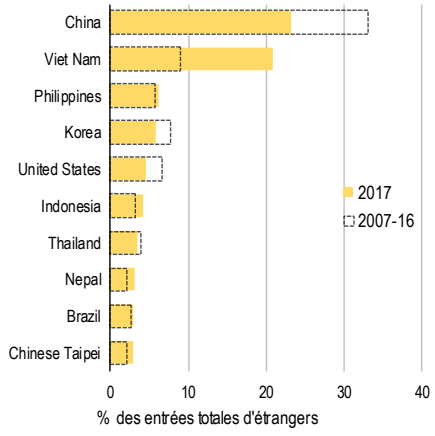
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	123 230	+ 14%
Stagiaires	144 070	+ 18%

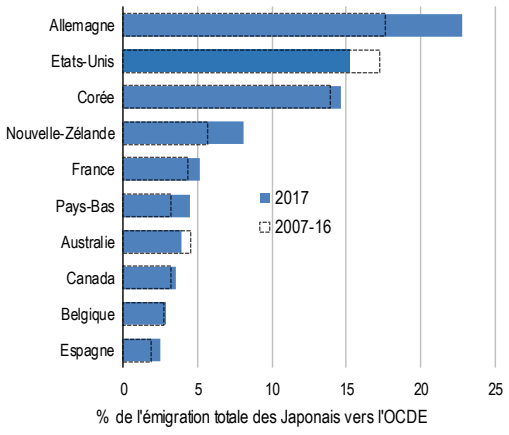
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	10 490	- 46%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Japonais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



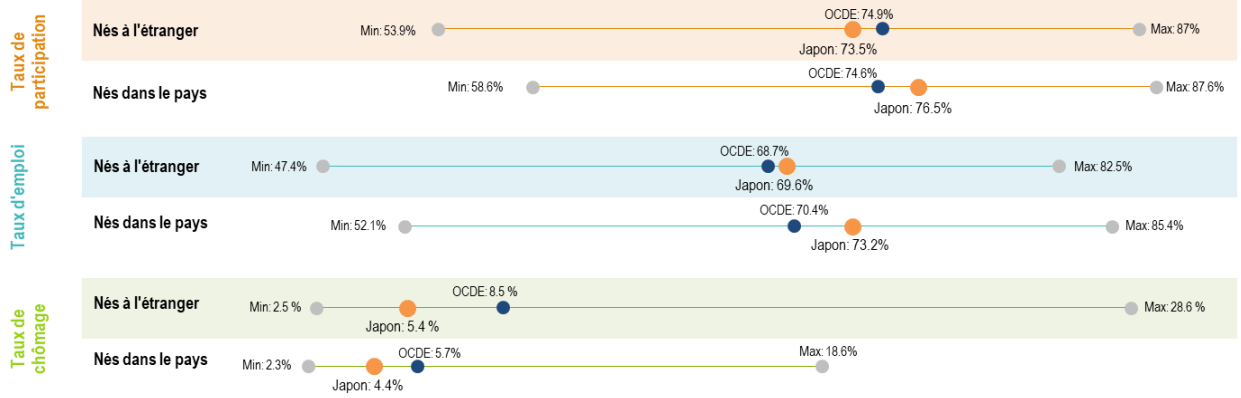
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-1.6	-1.7
Accroissement naturel	-3.1	-0.6
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.5	-1.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	5 634	+26.9	0.1
Sorties (2017)	5 283	+4.3	0.1

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995156

Lettonie

Population née à l'étranger - 2018

0.2 million, 61 % de femmes

13 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : -27 %

Principaux pays de naissance :
Russie (50 %), Bélarus (18 %), Ukraine (13 %)

En 2017, 4 400 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en Lettonie (hors ressortissants de l'UE), soit trois fois plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 36.5 % de travailleurs immigrés, 26.7 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 24.3 % d'immigrés venus pour leurs études et 12.5% d'autres migrants.

Environ 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 600 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 1 400 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 25.6 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La Russie, l'Ukraine et l'Inde comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (600) et la Russie la plus forte baisse (-400) de leurs flux d'entrées en Lettonie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 50.7 %, pour s'établir à 200 environ. Les groupes de demandeurs les plus importants viennent de la Russie (50), de l'Iraq (20) et de l'Azerbaïdjan (15). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Russie (+25) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Syrie (-100). Sur les 100 décisions prises en 2018, 24 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants lettons vers les pays de l'OCDE a augmenté de 13.7 % pour s'établir à 15 000 personnes. Environ 48.7 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 8.0 % aux Pays-Bas et 5.8 % en Estonie.

Entré en vigueur fin 2015, un plan d'action destiné aux personnes qui ont besoin d'une protection internationale a fait l'objet d'un rapport d'examen et a été approuvé par le Conseil des ministres en novembre 2017. Le rapport préconisait d'intensifier les efforts visant à fournir un hébergement à ces populations et également à améliorer la coopération entre les parties prenantes, dont les autorités publiques et les organisations non gouvernementales. Il proposait de désigner comme autorité de coordination un organisme public, qui serait chargé de suivre la situation régulièrement et de résoudre les éventuels problèmes. En 2018, un guide pour les demandeurs d'asile en Lettonie a été publié en dix langues.

Les actions se poursuivent pour explorer les possibilités de restaurer des relations avec les émigrés lettons. Le ministère des Affaires étrangères a mené une enquête auprès de 350 scientifiques d'origine lettone. Intitulée « Les scientifiques lettons dans le monde : réseaux de coopération et perspectives », elle a montré que deux tiers des scientifiques émigrés étaient vivement intéressés par une coopération avec des scientifiques habitant en Lettonie. La quatrième édition du Congrès mondial des scientifiques lettons s'est tenue à Riga en juin 2018.

Un projet pilote lancé en 2018 par le ministère de la Protection de l'environnement et du Développement régional a chargé cinq « coordinateurs régionaux de l'émigration de retour » de prendre contact avec les ressortissants lettons vivant à l'étranger. Au cours des huit premiers mois du projet, les coordinateurs ont contacté environ 1 300 familles lettones émigrées, dont 10 % sont revenues en Lettonie. Les coordinateurs informent les émigrés de l'évolution des conditions de vie en Lettonie et des possibilités qui leur sont offertes. Les émigrés qui reviennent dans le pays dans le cadre de ce projet peuvent également bénéficier d'une aide financière, d'un montant maximum de 9 000 EUR, pour créer une entreprise.

En février 2018, pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre, le Conseil des ministres a publié une liste des professions pour lesquelles le recrutement de ressortissants des pays hors EEE serait facilité. Cette liste de 237 professions a permis d'abaisser les seuils de rémunération au titre de la Carte bleue européenne (1.2 fois le salaire annuel moyen, contre 1.5 fois habituellement). Les demandeurs qui ne satisfont pas aux critères de la Carte bleue européenne peuvent être embauchés après un test du marché du travail de 10 jours, au lieu d'un mois.

Des modifications ont été apportées à la Loi sur l'immigration en juillet 2018. Elles ont transposé dans la législation lettone la Directive européenne 2016/801 relative aux étudiants et aux chercheurs, en définissant un statut étudiant et en allongeant de six à neuf mois la durée du permis de recherche d'emploi pour les nouveaux diplômés, même s'il ne permet pas de travailler. D'autres modifications vont plus loin que la transposition. Les étudiants en maîtrise ou en doctorat bénéficient désormais d'un accès illimité au marché du travail, et tous les autres peuvent travailler jusqu'à 40 heures par semaine pendant les vacances universitaires, en plus des 20 heures autorisées hors vacances. Les permis étudiants comprennent quatre mois de séjour après la fin des études pour permettre aux personnes qui décident de rester et de travailler en Lettonie de remplir les formalités nécessaires à l'obtention de leur prochain permis de résident.

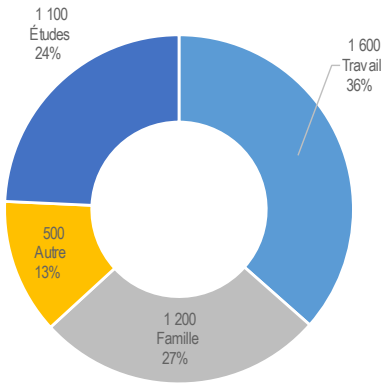
La Loi sur l'immigration définit aussi des motifs de refus de délivrance ou de renouvellement d'un permis étudiant ceux-ci étant : absence de progrès dans les études, avant l'expulsion pour mauvais résultats, en cas d'échec à deux reprises ou d'un temps d'accomplissement d'un cycle d'études plus long que la normale (une année supplémentaire pour des cycles de trois ans maximum et deux années supplémentaires au-delà de trois ans).

Pour de plus amples informations :

www.pmlp.gov.lv
www.csb.gov.lv
www.emn.lv

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Lettonie

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

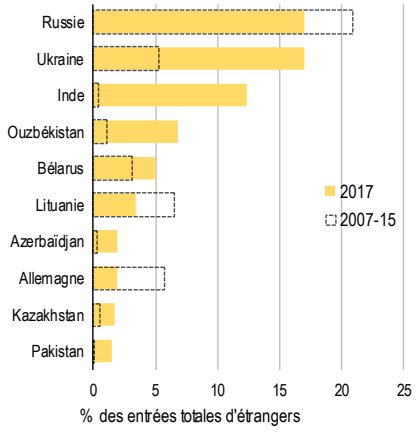
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	560	- 64%
Famille	900	- 44%
Études	540	- 54%
Autres	280	- 51%

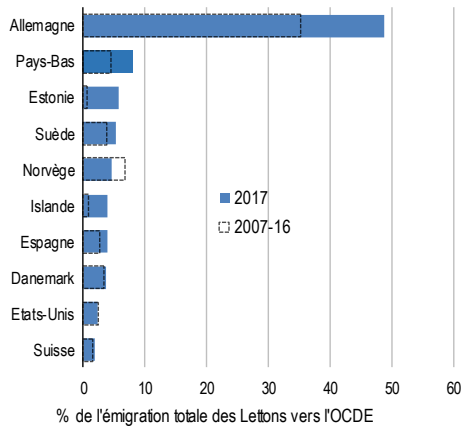
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	180	- 50%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Lettons vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



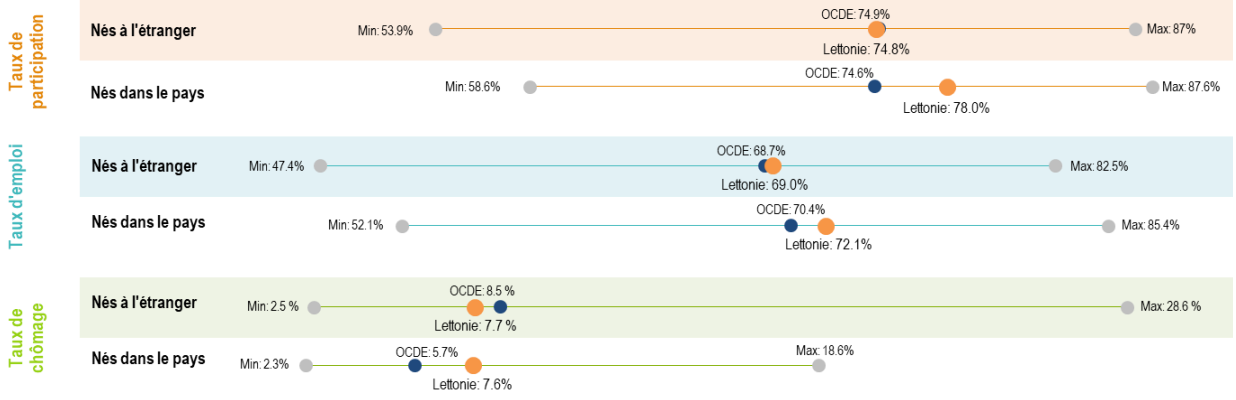
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-8.1	+1.5
Accroissement naturel	-4.1	-0.7
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-4.0	+2.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 269	+0.3	3.7
Sorties (2017)	444	+6.9	1.5

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995194

Lituanie

Population née à l'étranger - 2018

0.1 million

4 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : -41 %

Principaux pays de naissance :
Russie (39 %), Bélarus (24 %), Ukraine (12 %)

En 2017, 9 600 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en Lituanie (hors ressortissants de l'UE), soit 65.2 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 77.9 % de travailleurs immigrés, 9.4 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 6.1 % d'immigrés venus pour leurs études et 6.5 % d'autres migrants.

Environ 400 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 100 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 2 300 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et la Russie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+2 800) et la Russie la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en Lituanie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 26 %, pour s'établir à 400 environ. Les groupes de demandeurs les plus importants viennent du Tadjikistan (100), de la Russie (50) et de l'Iraq (35). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Tadjikistan (70) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Syrie (-200). Sur les 300 décisions prises en 2018, la moitié était positive.

L'émigration des ressortissants lituaniens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 13.7 % pour s'établir à 32 000 personnes. Environ 31.3 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 24.6 % au Royaume-Uni et 8,4 % en Norvège.

En septembre 2017, le Seimas, qui est le parlement de la République de Lituanie, a approuvé la *Stratégie en matière de démographie, d'immigration et d'intégration pour 2018-2030*, qui a été adoptée le 20 septembre 2018. Elle vise principalement à instaurer une évolution positive de la population et à mettre en place une structure d'âges équilibrée. Elle définit trois objectifs concernant la création d'un environnement favorable à la famille, la gestion des flux migratoires et l'intégration des ressortissants âgés à la vie publique. Elle prévoit des mesures facilitant l'immigration de retour, ainsi que l'arrivée équilibrée des ressortissants étrangers, grâce à une politique d'ouverture et des actions destinées à attirer les migrants et faciliter leur admission et leur intégration. Elle prévoit également la mise en place d'une véritable politique à l'égard de la diaspora.

Les conditions concernant les entrepreneurs étrangers se sont assouplies depuis janvier 2018. En conséquence, l'obligation de créer des emplois a été révisée à la baisse, passant de trois à deux employés.

En 2018, pour accélérer les procédures d'immigration, le département des migrations a établi une liste des entreprises (parrains) qui remplissaient un certain nombre de critères. Leur agrément est valable pendant trois ans et renouvelable. Une entreprise agréée peut embaucher des étrangers sans déposer un permis de travail au département des migrations, fournir une copie du contrat de travail ou prouver qu'elle dispose des fonds suffisants (les étrangers doivent néanmoins toujours détenir un permis de travail).

Depuis mars 2019, d'importants changements ont été apportés aux règles encadrant les permis de travail. Les travailleurs qui arrivent dans le pays pour occuper un emploi sans qualification élevée ne sont plus tenus d'attester de leurs compétences ou de leur expérience récente de l'emploi concerné auprès du département des migrations ; c'est désormais à l'employeur de s'en charger. Pour les postes figurant sur la liste des professions en situation de pénurie, l'employeur doit s'assurer que le travailleur immigré embauché possède des documents prouvant ses compétences (diplôme, certificat, etc.) et qu'il a travaillé au moins un an dans le domaine concerné au cours des deux dernières années.

Les demandeurs d'emploi au titre de la Carte bleue européenne continueront toutefois à apporter la preuve de leurs qualifications au département des migrations.

Les travailleurs qui changent d'employeur ou de poste ne sont plus obligés de demander un nouveau permis de travail. Il n'est plus non plus nécessaire d'enregistrer le contrat de travail auprès du bureau local du Service de l'emploi.

En juillet 2018, le gouvernement a élargi la liste des professions en situation de pénurie pour les emplois hautement qualifiés, qui sont passées de 27 à 49. Les professions du secteur des TI y occupent une place importante, de même que celles du commerce de produits manufacturiers. La liste facilite les procédures de traitement et permet d'abaisser le seuil de rémunération – 1.5 fois le salaire moyen au lieu de 3 fois.

La Lituanie a mis en place une période de recherche d'emploi de 12 mois pour les nouveaux diplômés. À la fin de leurs études, les étudiants disposent de trois mois pour demander un permis de résident leur permettant de chercher un emploi.

En 2018, le pays a commencé à développer un système de gestion en ligne des procédures de migration, appelé E-MIGRIS, pour couvrir la plupart des demandes. Les documents devront être présentés uniquement lorsque les demandes auront été approuvées et que les demandeurs viendront chercher leur visa ou leur permis.

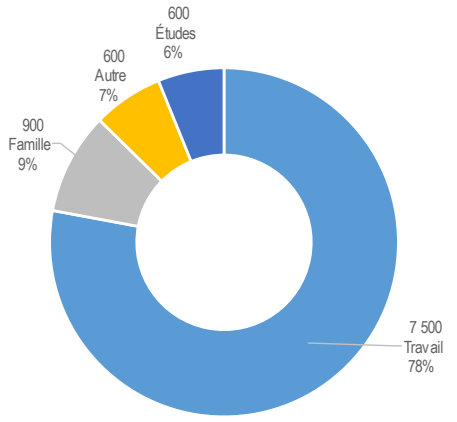
Enfin, de nouvelles mesures destinées à favoriser le retour des émigrés lituaniens ont été adoptées en 2018. Elles comprennent le soutien aux Centres d'information et la gratuité des appels téléphoniques depuis la Norvège et l'Irlande, un soutien psychologique, des actions destinées à apporter une aide personnalisée aux enfants des Lituaniens qui reviennent dans leur pays et le remboursement des frais engagés pour obtenir les documents nécessaires au retour.

Pour de plus amples informations :

www.migracija.lt
www.stat.gov.lt/en
http://emn.lt/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Lituanie

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

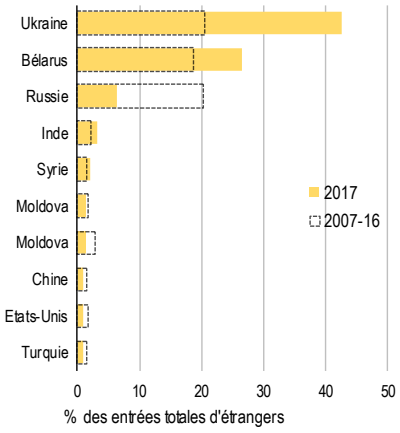
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	120	- 68%
Famille	100	+ 18%
Études	410	- 18%
Autres	20	+ 70%

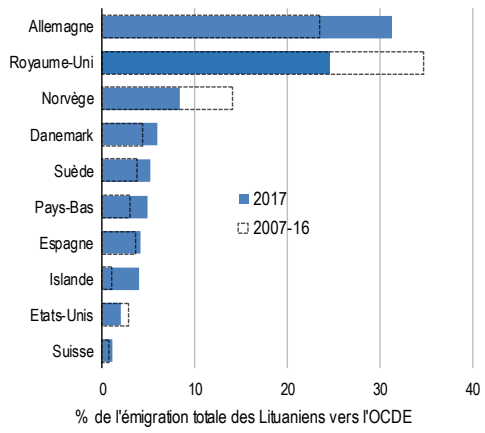
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	390	- 25%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Lituaniens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



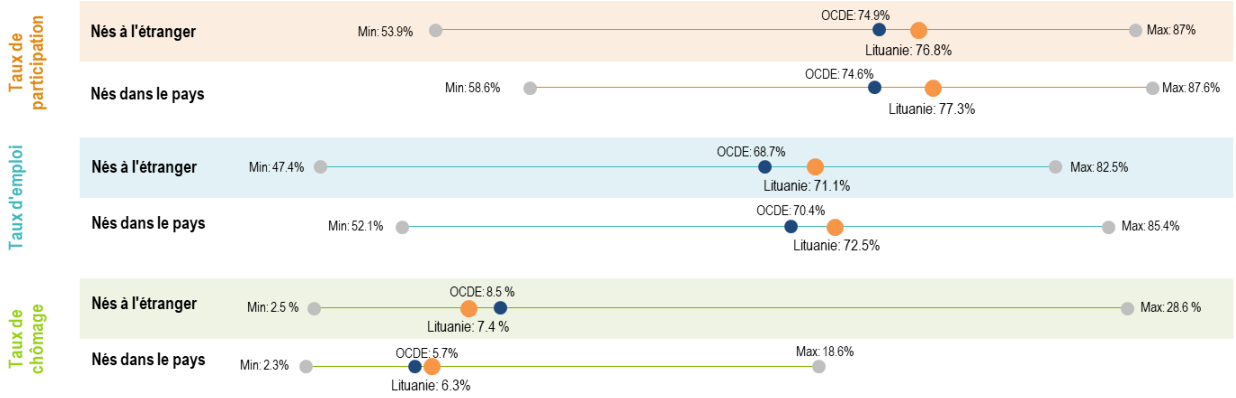
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-13.8	+0.4
Accroissement naturel	-4.0	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-9.7	+0.8

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 388	+6.6	2.6
Sorties (2017)	548	-6.2	1.2

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995213

Luxembourg

Population née à l'étranger - 2018

0.3 million, 49% de femmes

46 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +53 %

Principaux pays de naissance :
Portugal (26 %), France (14 %), Belgique (7 %)

En 2017, le Luxembourg a accueilli 22 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 10.3 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 77.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 6.9 % de travailleurs immigrés, 8.4 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 6.2 % de migrants humanitaires.

Environ 400 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 200 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 33 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés sont en général titulaires de contrats de courte durée.

La France, le Portugal et l'Italie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (200) de son flux d'entrées au Luxembourg par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 4.3 %, pour s'établir à 2 200 environ. Les groupes de demandeurs les plus importants viennent de l'Érythrée (400), de la Syrie (300) et de l'Iraq (200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Érythrée (200) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Syrie (-100). Sur les 1 400 décisions prises en 2018, 71.9 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants luxembourgeois vers les pays de l'OCDE a diminué de 19 % pour s'établir à 3 000 personnes. Deux tiers d'entre elles (64.4%) ont émigré en Allemagne, 9.7 % en France et 5.7 % aux Pays-Bas.

La Loi du 8 mars 2017 modifie la législation relative à l'immigration légale des travailleurs salariés, des travailleurs indépendants, des détenteurs de la Carte bleue européenne, des étudiants et des membres de la famille. Elle introduit également un nouveau statut de résident pour les investisseurs et intègre les directives européennes relatives aux travailleurs saisonniers, aux transferts intra-entreprise et à la Carte bleue européenne. Elle précise les catégories de ressortissants de pays tiers qui ne sont pas autorisés à passer du statut de résident temporaire à celui de résident de longue durée, en particulier les stagiaires, les personnes au pair et les travailleurs saisonniers.

La directive européenne modifiée sur les étudiants et les chercheurs a été transposée en juillet 2018, allongeant pour la première fois la période de recherche d'emploi des étudiants en mobilité internationale diplômés. Ils peuvent donc rester au Luxembourg pendant une durée maximale de neuf mois pour chercher un emploi ou créer une entreprise. Elle porte aussi le nombre d'heures de travail que peuvent effectuer les étudiants à 15 heures par semaine.

Approuvée en 2017, la nouvelle Loi sur la nationalité luxembourgeoise modifie les politiques de naturalisation qui existaient avant. Le principal changement concerne la diminution de la durée de séjour requise, de sept à cinq ans, et l'introduction du droit du sol, subordonné à une période de séjour ininterrompue au cours des cinq années précédant l'âge de la majorité (18 ans). En ce qui concerne les critères linguistiques, il suffit à présent uniquement de réussir les tests oraux. La loi a également mis en place un cours obligatoire pour tous les candidats admissibles, intitulé « Vivre ensemble au Grand-Duché ».

Un nouveau plan d'action national sur l'intégration (PAN Intégration) a été adopté en juillet 2018 sous l'égide du comité interministériel à l'intégration et de l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI). Il porte principalement sur deux domaines : i) l'accueil et l'aide sociale accordée aux demandeurs de la protection internationale, et ii) l'intégration de tous les non-Luxembourgeois résidant au Luxembourg. Il recouvre trois domaines transversaux : l'accès à l'information et l'interdépendance, la qualité des services, et la coordination et la coopération internationales et nationales.

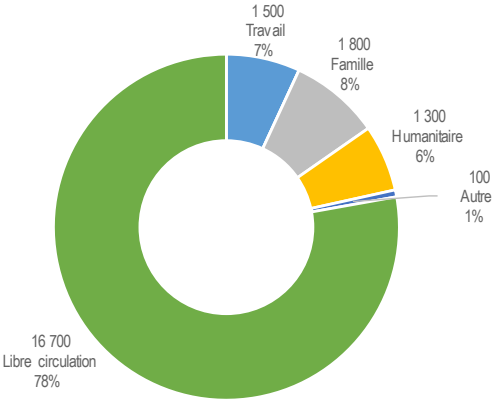
Depuis les élections législatives d'octobre 2018, l'accueil des demandeurs de la protection internationale relève de la compétence du ministère de l'Immigration et de l'asile (il dépendait auparavant du ministère de la Famille et de l'intégration). Des mesures facilitant l'intégration des demandeurs (en particulier un accès plus simple à l'autorisation d'exercer un travail temporaire et au logement social) sont prévues, de même que l'allongement de trois à six mois de la période pendant laquelle les demandeurs de la protection internationale ne sont pas tenus de disposer d'une assurance maladie, d'un logement ou de certaines conditions de ressources pour prétendre au regroupement familial. Il est prévu que la Loi du 16 décembre 2008 sur l'accueil et l'intégration soit modifiée en conséquence. Les municipalités devraient ensuite recevoir davantage de soutien pour intégrer les nouveaux arrivants, en particulier avec la nomination d'agents d'intégration locaux. Concernant les séjours illégaux, des représentants de la société civile devraient être mobilisés pour conseiller le ministère au cas par cas sur les régularisations pour raisons humanitaires.

Pour de plus amples informations :

www.mae.lu
www.statistiques.public.lu
www.olai.public.lu
www.guichet.public.lu/citoyens/fr/immigration/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Luxembourg

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	90	- 39%
Autres migrants temporaires de travail	1 040	..

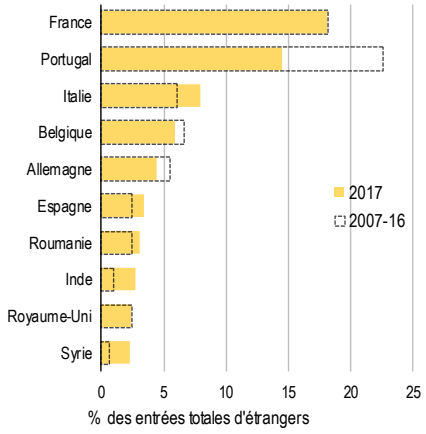
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	370	+ 81%
Stagiaires	30	+ 60%

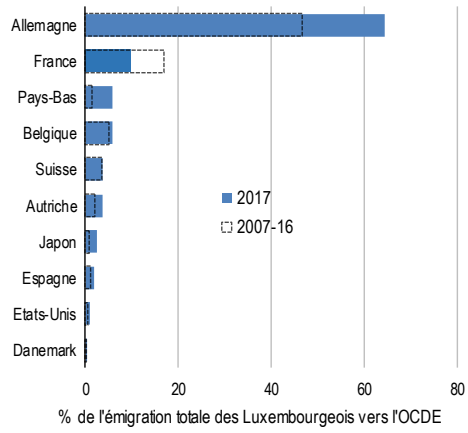
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	2 230	- 4%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Luxembourgeois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



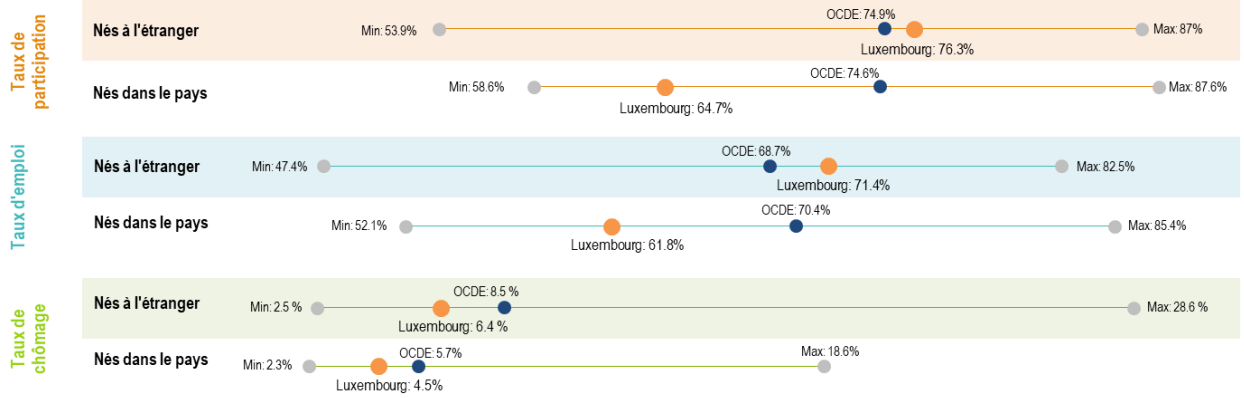
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	19.0	-0.8
Accroissement naturel	3.2	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.8	-0.4

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 915	+9.6	2.8
Sorties (2017)	12 666	+8.8	20.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995232

Mexique

Population née à l'étranger - 2016

1 million, 50 % de femmes

1 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +65 %

Principaux pays de naissance :
États-Unis (73 %), Guatemala (4 %), Espagne (2 %)

En 2017, le Mexique a accueilli 32 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -9.7 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 16.4 % de travailleurs immigrés, 50 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 9.7 % de migrants humanitaires.

Environ 3 600 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 38 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

Les États-Unis, le Venezuela et le Honduras comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Venezuela a enregistré la plus forte hausse (800) et les États-Unis la plus forte baisse (-1 400) de leurs flux d'entrées au Mexique par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a augmenté de 29.5%, pour s'établir à 30 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Honduras (13 600), du Venezuela (6 300) et du Salvador (6 200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Honduras (9 400) et le recul le plus marqué les ressortissants de Cuba (-600). Sur les 12 300 décisions prises en 2018, 48 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants mexicains vers les pays de l'OCDE a diminué de 1.2 % pour s'établir à 191 000 personnes. Parmi elles, neuf sur dix (89.7 %) ont émigré aux États-Unis, 2.7 % en Espagne et 2.6 % en Allemagne.

En octobre et novembre 2018, un grand groupe de migrants en provenance du Honduras et du Guatemala (se déplaçant en « caravanes ») a pénétré au Mexique pour se rendre aux États-Unis. Début 2019, des groupes de migrants de différentes nationalités sont également arrivés dans le pays avec le même objectif. Le gouvernement mexicain a mis en place un large éventail de mesures axées sur l'aide humanitaire et la protection des migrants et de leur famille,

Les personnes originaires d'Amérique centrale qui ont demandé à séjourner et vivre dans le pays au titre de la protection internationale ont bénéficié d'une aide pour l'alimentation et les soins médicaux, fournie par les autorités mexicaines en coordination avec les organisations internationales et la société civile. Plus de 3 000 demandes de statut de réfugié ont été traitées dans les deux semaines qui ont suivi l'arrivée de la caravane d'octobre 2018.

Le 26 octobre 2018, le gouvernement mexicain a annoncé la mise en place du plan *Estás en tu casa* (Vous êtes chez vous), qui permet aux immigrés installés dans les États du Chiapas ou d'Oaxaca d'avoir accès au Programme d'emploi temporaire (PET). Celui-ci, également ouvert aux Mexicains résidant dans ces deux États, propose des emplois dans les secteurs de la réparation, de la maintenance et du nettoyage dans les infrastructures publiques, telles que les routes, les bâtiments et les espaces publics. Pour en bénéficier, les immigrés doivent déjà avoir déposé une demande d'admission ou de reconnaissance de leur statut de réfugié auprès de l'Institut national des migrations ou de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR) et avoir obtenu un code unique temporaire d'enregistrement de la population (CURP) délivré aux étrangers.

Quelques semaines plus tard, les responsables du secrétariat à la Gouvernance et du secrétariat au Travail et aux Affaires sociales, en coordination avec le milieu des entreprises, ont adopté un plan pour faciliter la régularisation du statut des immigrés d'Amérique centrale. Après leur régularisation, près de 700 immigrés avaient trouvé en l'espace de deux semaines un emploi formel dans le secteur manufacturier ou les services en Basse-Californie et à Mexico (INM, 2018).

L'Institut national des migrations a autorisé la délivrance des « cartes de visiteurs pour raisons humanitaires » à tous les immigrés d'Amérique centrale du 27 novembre 2018 au 12 février 2019. Il en a été délivré 13 270 à la frontière avec le Guatemala. Elles permettent aux immigrés de se déplacer au Mexique pendant un an et d'obtenir un code CURP, qui facilite l'accès à l'emploi, à la santé et à l'éducation. En janvier 2019, le Mexique a mis en place un plan d'aide aux caravanes de migrants, qui a été repris par de nombreuses administrations fédérales du pays. Il fournit une assistance médicale, de la nourriture, de l'eau et des informations aux immigrés lors de leur entrée dans le pays.

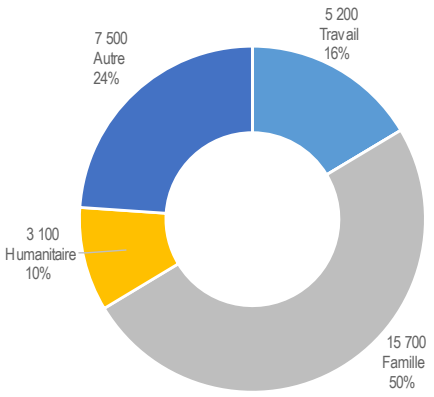
En 2018, le département de la Sécurité intérieure des États-Unis a commencé de manière unilatérale à expulser les demandeurs d'asile non mexicains arrivés aux États-Unis par le Mexique pour attendre le traitement de leur demande. Les autorités mexicaines ont dans le même temps pris des mesures garantissant la sécurité des migrants de retour qui attendent la décision concernant leur demande d'asile.

Pour de plus amples informations :

www.gob.mx/inm
www.inegi.org.mx
www.politicamigratoria.gob.mx

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Mexique

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	12 390	- 17%
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	25 290	+ 2%

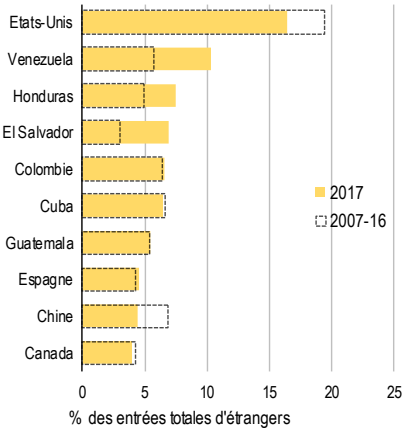
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	3 620	- 40%
Stagiaires	..	..

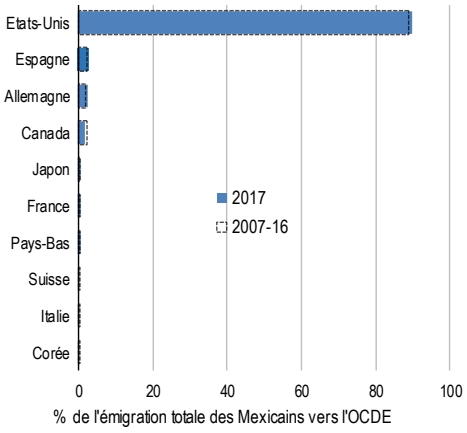
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	29 620	+ 103%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Mexicains vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



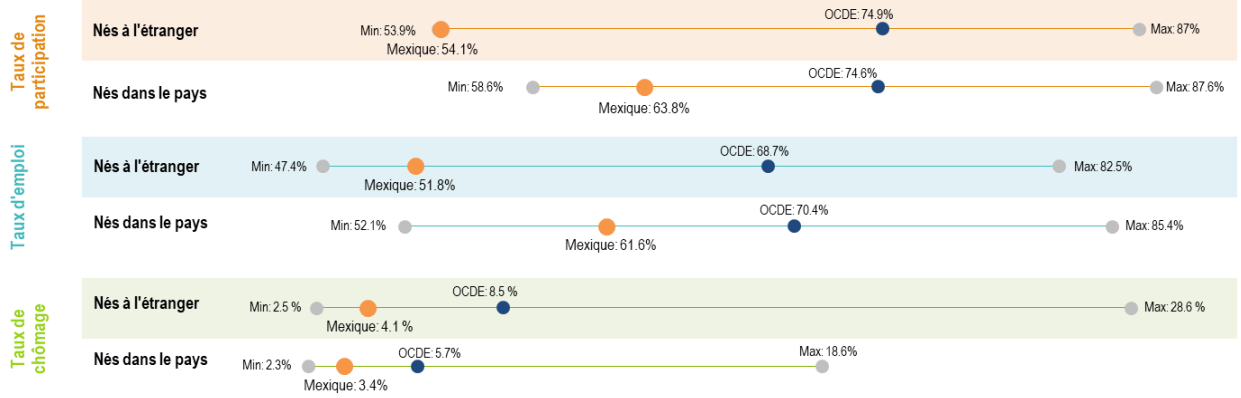
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	..	..
Accroissement naturel	..	..
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	..	..

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	35 659	+10.5	3.0
Sorties (2017)	806	+23.4	0.1

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995251

Norvège

Population née à l'étranger - 2018

0.8 million, 48 % de femmes
15 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +85 %
Principaux pays de naissance :
Pologne (12 %), Suède (6 %), Lituanie (5 %)

En 2017, la Norvège a accueilli 49 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -16.1 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 49.1 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 5.8 % de travailleurs immigrés, 29.2 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 15.9 % de migrants humanitaires.

Environ 3 800 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 7 500 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 22 900 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une baisse de 4 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Syrie, la Pologne et la Lituanie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Inde a enregistré la plus forte hausse (200) et la Syrie la plus forte baisse (-4 200) de leurs flux d'entrées en Norvège par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de -24.7 %, pour s'établir à 2 600 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Turquie (800), de la Syrie (400) et de l'Érythrée (200). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Turquie (600) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Érythrée (-600). Sur les 2 100 décisions prises en 2018, 68.5 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants norvégiens vers les pays de l'OCDE a diminué de 1 % pour s'établir à 8 700 personnes. Environ une sur quatre (23.6 %) a émigré en Suède, 16.2 % au Danemark et 13.1 % en Espagne.

La plupart des mesures prises par le parlement pour répondre à l'arrivée en Norvège d'un grand nombre de demandeurs d'asile en 2015 est entrée en vigueur en 2016-2017. Les amendements législatifs adoptés récemment sont de moindre ampleur. Ils comprennent notamment une loi concernant le recours à des mesures coercitives dans des affaires liées à l'immigration. Une nouvelle loi permet de refuser la délivrance d'un permis de résident et d'autoriser l'expulsion si le demandeur a été, ou aurait pu être, débouté du statut de réfugié conformément à la Convention relative au statut des réfugiés. La disposition régissant le permis de résident à durée limitée pour les mineurs non accompagnés âgés de 16 à 18 ans a été modifiée et comprend une liste de facteurs que les autorités doivent prendre en compte pour déterminer si un mineur non accompagné doit se voir délivrer un permis à durée limitée ou sans limitation de durée. Enfin, une nouvelle loi entrée en application en 2018 permet aux demandeurs d'asile d'obtenir un permis de travail temporaire en attendant la décision concernant leur demande, sous certaines conditions, telles que la participation aux activités favorisant l'intégration.

Fin 2017, le gouvernement a décidé de transformer le Centre d'arrivée, créé à titre temporaire en 2015, en un lieu d'accueil plus permanent pour les demandeurs d'asile. L'objectif est d'accélérer le traitement des dossiers dans la phase initiale. Les autorités souhaitent rassembler tous les demandeurs d'asile dans un centre unique et traiter 80 % des demandes en l'espace de trois semaines au maximum, pendant que les demandeurs séjournent toujours dans le centre. Il est à noter que l'on considère que ce centre devrait jouer un rôle majeur s'il devait se reproduire une arrivée massive de demandeurs d'asile.

Les conditions relatives aux stagiaires ont été clarifiées en 2018 de manière à limiter l'âge de la formation entre 18 et 30 ans dans des stages en rapport avec les études. Ce permis n'est pas renouvelable.

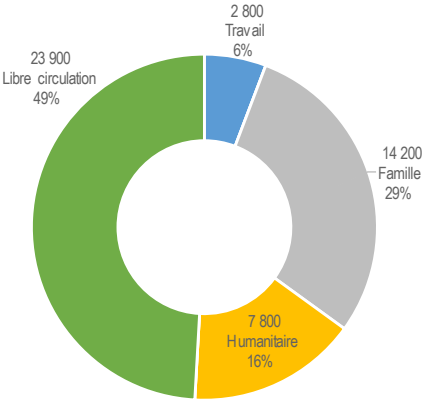
La Norvège prévoit d'élargir au fil du temps le dispositif actuel de reconnaissance de l'enseignement professionnel à de nouveaux programmes et pays. Étant donné qu'il peut s'avérer difficile de trouver des cours de mise à niveau adaptés dans les professions nécessitant une autorisation, un nouveau projet a été élaboré en août 2018 pour dispenser ce type de cours aux réfugiés possédant une formation en sciences ou en technologie (ingénieurs) afin qu'ils soient susceptibles d'intéresser davantage les employeurs. Une Loi pour l'égalité et contre les discriminations plus complète est entrée en vigueur en janvier 2018 et un nouveau tribunal contre les discriminations a été créé pour traiter les plaintes. Enfin, en 2018, le gouvernement a attribué une aide de 20 millions NOK pour améliorer les informations sur les structures d'accueil des enfants en bas âge auprès des familles des minorités qui n'auraient pas encore recours à ce service. En octobre 2018, le gouvernement a lancé une nouvelle stratégie d'intégration pour 2019-2022, intitulé « l'intégration par l'éducation et les compétences ».

Pour de plus amples informations :

www.udi.no/en
www.ssb.no/en
www.regjeringen.no/en/dep/jd
www.imdi.no/en

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Norvège

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	280	+ 38%
Travailleurs saisonniers	2 650	+ 10%
Employés transférés dans l'entreprise	1 700	+ 21%
Autres migrants temporaires de travail	2 580	+ 18%

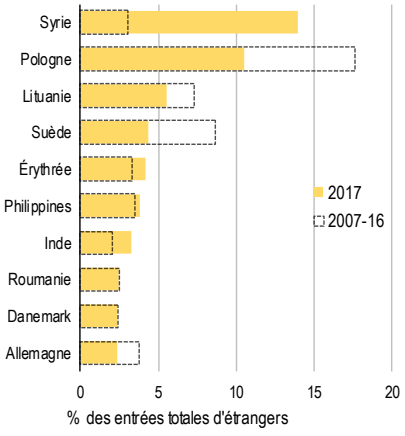
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	3 750	+ 17%
Stagiaires	300	+ 10%

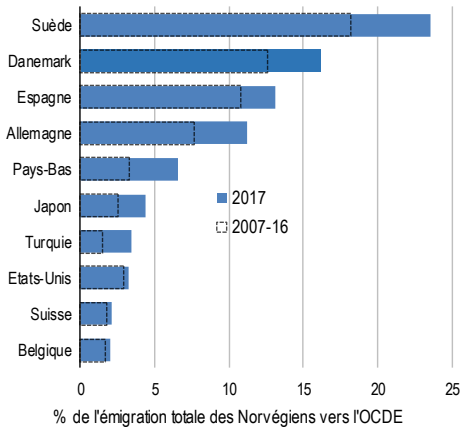
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	2 550	- 25%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Norvégiens vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



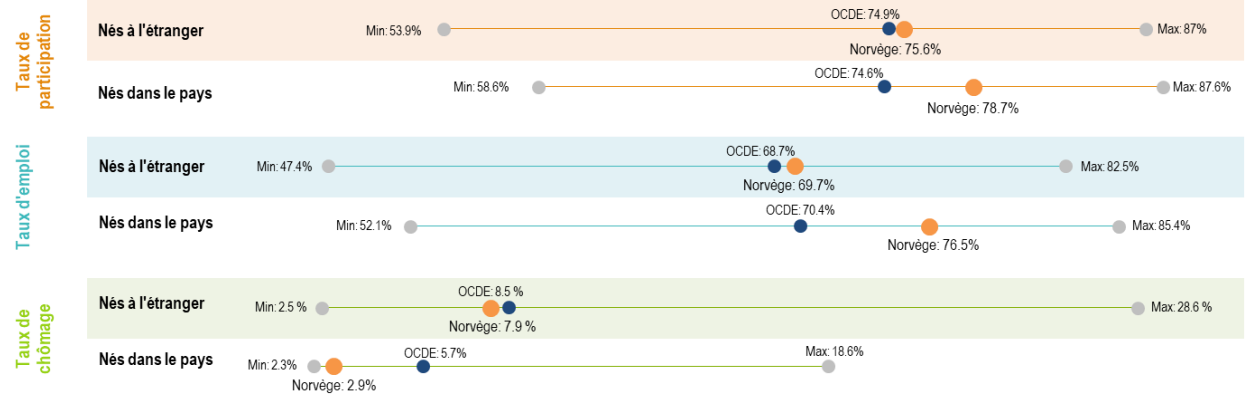
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	7.1	-2.0
Accroissement naturel	3.0	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.1	-1.5

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	680	+10.2	0.2
Sorties (2017)	4 659	+11.9	1.2

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995308

Nouvelle-Zélande

Population née à l'étranger - 2016

1.1 million, 52 % de femmes

24 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +32 %

Principaux pays de naissance :
Royaume-Uni (23 %), Chine (8 %), Inde (6 %)

En 2017, la Nouvelle-Zélande a accueilli 47 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -15.3 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 13.8 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 25.2 % de travailleurs immigrés, 52.2 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 8.8 % de migrants humanitaires.

Environ 25 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 131 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires.

La Chine, le Royaume-Uni et l'Inde comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afrique du Sud a enregistré la plus forte hausse (700) et l'Inde la plus forte baisse (-1 000) de leurs flux d'entrées en Nouvelle-Zélande par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 19 %, pour s'établir à 500 environ. La Chine était la principale nationalité des demandeurs d'asile (100). Sur les 300 décisions prises en 2018, 32 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants néo-zélandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 3% pour s'établir à 29 000 personnes. La plupart d'entre elles ont émigré en Australie (42.8 %) ou au Royaume-Uni (40.9 %).

Les modifications apportées à la catégorie des immigrés qualifiés (Skilled Migrant Category, SMC) sont effectives depuis août 2017. Des seuils de salaire ont été mis en place en complément de l'évaluation d'« emploi qualifié ». Le revenu médian des travailleurs néo-zélandais à plein temps est le seuil défini pour les professions hautement qualifiées. Il est de 1.5 fois ce niveau pour les professions généralement classées comme peu qualifiées. Le système à points comprend également désormais une meilleure reconnaissance de l'expérience professionnelle et des qualifications post-universitaires.

Des modifications ont également été apportées en août 2017 aux visas de travail temporaire fondés sur l'emploi, comprenant notamment des catégories de compétences en fonction de la profession et du salaire. La durée maximale des visas de travail temporaire pour les emplois peu qualifiés a été fixée à trois ans, après lesquels les détenteurs de ces visas doivent passer 12 mois en dehors de la Nouvelle-Zélande avant de pouvoir en obtenir un autre. Leur conjoint et leurs enfants sont désormais tenus de remplir les conditions d'obtention d'un visa de travail ou étudiant car les visas dépendants ont été supprimés. Ces modifications avaient pour objectif de permettre aux employeurs de pouvoir embaucher des travailleurs immigrés temporaires dans les secteurs souffrant d'une réelle pénurie de main-d'œuvre, tout en assurant une plus grande transparence en ce qui concerne les perspectives d'avenir à long terme en Nouvelle-Zélande des immigrés peu qualifiés. Une liste des compétences en situation de pénurie dans le bâtiment a été établie pour pallier le manque de certaines catégories de main-d'œuvre dans ce secteur.

Les modifications de la législation encadrant les visas de travail sont entrées en vigueur le 26 novembre 2018. Elles visent à associer l'obtention de ces visas à des qualifications plus élevées. Des visas de travail post-études d'un à trois ans sont désormais délivrés aux étudiants en fonction du niveau de qualification obtenu en Nouvelle-Zélande. Le visa de travail post-études assisté par l'employeur a par ailleurs été totalement supprimé. Ces modifications ont pour objectif d'améliorer les compétences des personnes qui font des études avant de travailler et de diminuer l'exploitation des travailleurs immigrés.

Il est désormais possible de déposer en ligne les demandes de visas de résidence et cette fonctionnalité a été étendue aux visas de travail temporaire, d'études et de visiteur. Les membres de la famille peuvent également figurer sur une demande si la procédure le permet. Plus de 80 % des demandes de visa peuvent désormais être effectuées en ligne. En août 2017, 60 % des demandeurs de visa pouvaient déposer leur demande en ligne, un taux qui a atteint 80 % début 2018. Les services des visas ont donc été restructurés et la plupart des bureaux installés à l'étranger ferment. Les bureaux néo-zélandais sont maintenant généralement organisés par type de demande (travail, étudiant, regroupement familial).

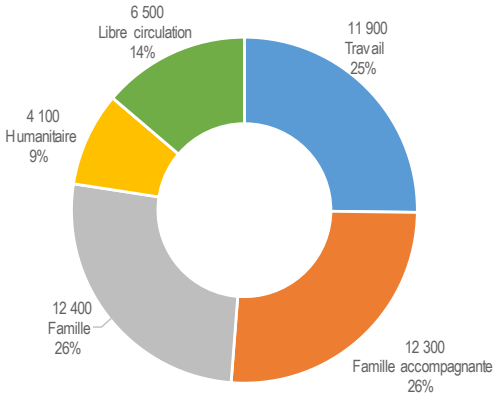
Le quota d'admission des réfugiés a été porté à 1 000 par an en juillet 2018 et le gouvernement a annoncé qu'il passerait à 1 500 par an à partir de juillet 2020. Les premiers réfugiés sont arrivés dans le cadre du programme de parrainage par des organismes au niveau local (*Community Organisation Sponsorship Scheme*), qui accueille pour l'instant à titre expérimental 25 personnes par an.

Pour de plus amples informations :

www.immigration.govt.nz
www.mbie.govt.nz/info-services/immigration
www.newzealandnow.govt.nz

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Nouvelle-Zélande

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	67 340	- 3%
Travailleurs saisonniers	11 720	+ 5%
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	50 170	+ 17%

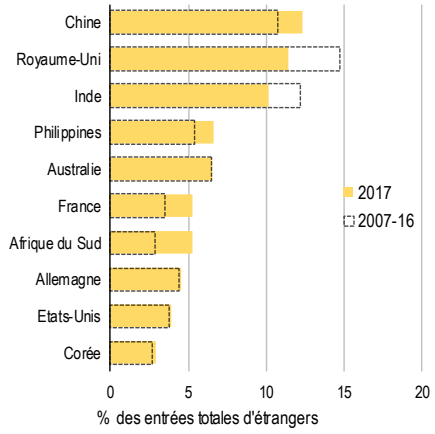
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	24 550	- 4%
Stagiaires	1 570	+ 10%

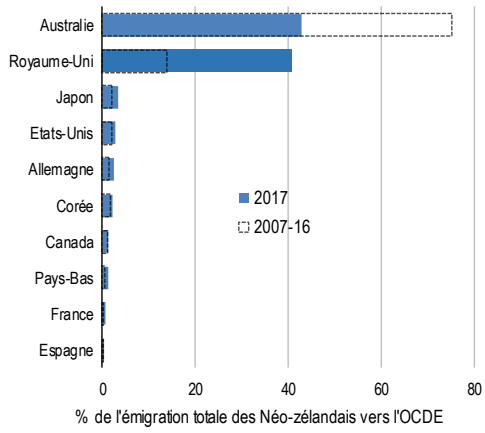
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	460	- 18%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Néo-zélandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



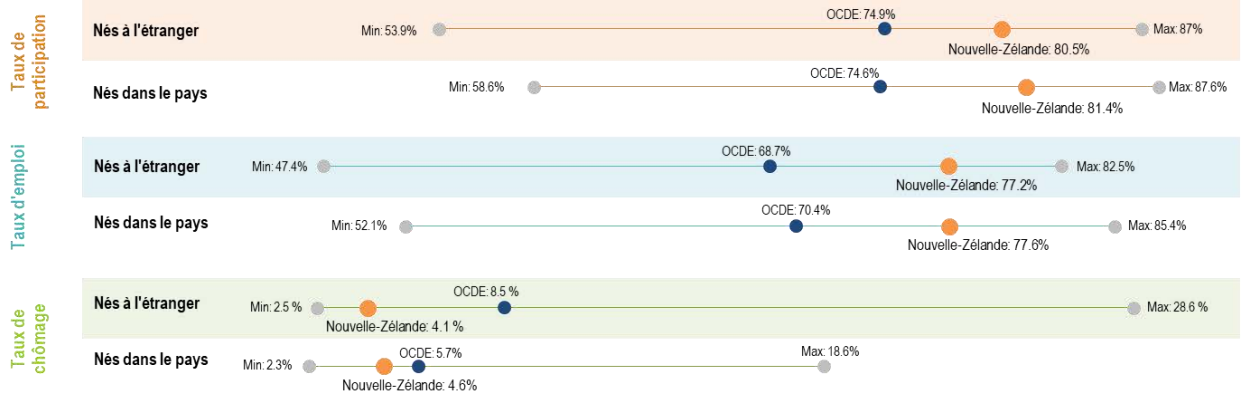
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	21.2	+0.1
Accroissement naturel	5.6	-0.5
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.6	+0.6

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	158	+3.9	0.1
Sorties (2017)	817	+8.3	0.4

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995289

Pays-Bas

Population née à l'étranger - 2018

2.2 millions, 52 % de femmes

13 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +27 %

Principaux pays de naissance :
Turquie (9 %), Suriname (8 %), Maroc (8 %)

En 2017, les Pays-Bas ont accueilli 142 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 2.2 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 61.4 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 12.7 % de travailleurs immigrés, 20.5 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 5.5 % de migrants humanitaires.

Environ 17 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 3 200 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 112 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 18.5 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Pologne, la Syrie et l'Allemagne comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Roumanie a enregistré la plus forte hausse (2 400) et la Syrie la plus forte baisse (-9 800) de leurs flux d'entrées aux Pays-Bas par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a augmenté de 27.2 %, pour s'établir à 20 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Syrie (3 000), de l'Iran (1 900) et de l'Érythrée (1 400). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Iran (1 200) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Érythrée (-200). Sur les 10 000 décisions prises en 2018, 35.2 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants néerlandais vers les pays de l'OCDE a progressé de 2.4 % pour s'établir à 43 000 personnes. Environ 22.1 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 17.7 % en Belgique et 16.1 % au Royaume-Uni.

Lancé en mars 2018, l'« Agenda complet pour les migrations » du gouvernement néerlandais définit plusieurs objectifs de long terme. Il est prévu que les autorités prennent des mesures concrètes afin de faire progresser cet agenda dans les années à venir. Celui-ci met l'accent sur l'interdépendance existant entre les domaines politiques et la nécessité de coordonner l'action des différentes parties prenantes. Ses objectifs comprennent notamment la prévention de l'immigration illégale, la fourniture de davantage d'aide aux réfugiés dans leur région d'origine, ainsi que pour leur réinstallation, l'harmonisation des systèmes d'asile au sein de l'Union européenne, des actions destinées à mieux faire connaître les filières d'immigration légale et le renforcement des efforts déployés pour l'intégration, en particulier aux tout premiers stades de l'arrivée des immigrés.

En mai 2018, les frais demandés par le Service néerlandais d'immigration et de naturalisation ont nettement diminué pour certaines catégories de visas et les services associés. Ils sont ainsi passés de 983 à 582 EUR pour les travailleurs immigrés hautement qualifiés (ainsi que pour les transferts intra-entreprise), de 802 à 570 EUR pour les travailleurs saisonniers et les stagiaires, de 321 à 192 EUR pour les étudiants en mobilité internationale, et de 641 à 285 EUR pour les diplômés en mobilité internationale demandant à séjourner un an dans le pays pour chercher un emploi. La redevance unique payée par les entreprises pour devenir parrains reconnus de travailleurs immigrés hautement qualifiés est passée de 5 354 à 3 861 EUR.

Prévue initialement pour janvier 2019, une réduction de trois ans de la durée de la « règle des 30 % » appliquée aux travailleurs immigrés hautement qualifiés, a été reportée à 2021. Au titre de cette règle, 30 % du salaire peut être versé sous la forme d'une allocation exonérée d'impôt, considérée comme un dédommagement des frais supplémentaires engagés par les expatriés. La mesure prévue aurait pénalisé les travailleurs immigrés hautement qualifié dont la période de huit ans a déjà débuté et aurait été écourtée.

Fin 2017, plusieurs modifications ont été apportées aux règles encadrant les migrations familiales. Les étrangers âgés de moins de 18 ans possédant des « liens personnels étroits » avec des grands-parents résidant aux Pays-Bas peuvent désormais obtenir un permis de résident. En revanche, les adultes qui ne peuvent pas prouver qu'ils habitent habituellement chez leurs parents aux Pays-Bas ou présentent un certain degré de dépendance ne sont plus éligibles à la résidence permanente. Pour bénéficier du regroupement familial, les couples mariés n'ont plus à apporter la preuve qu'ils habitaient ensemble à l'étranger.

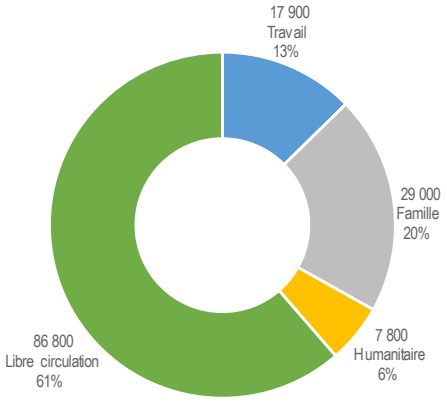
L'accord de coalition qui a été constitué en octobre 2017 pour former le gouvernement a introduit d'importants changements dans le système d'intégration civique du pays. Ils n'ont pas encore été mis en œuvre, mais l'accord prévoit de charger les municipalités, plutôt que les migrants eux-mêmes, d'organiser les cours d'intégration civique. Les municipalités devraient également financer les cours à partir d'un budget alloué par le gouvernement, ainsi que vérifier la qualité des cours et définir des plans d'intégration individuels avec chacun des migrants. Le niveau d'aptitude linguistique exigé pour réussir l'examen d'intégration civique sera relevé, de A2 à B1.

Pour de plus amples informations :

www.ind.nl
www.cbs.nl

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Pays-Bas

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	3 200	..

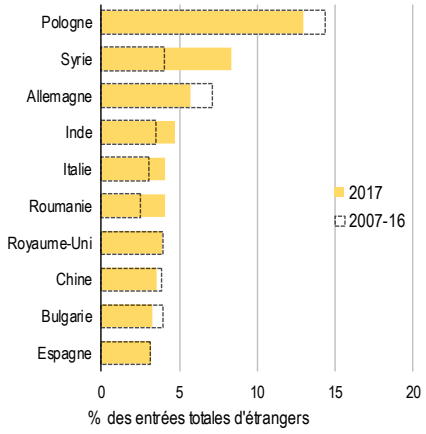
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	16 870	+ 6%
Stagiaires	..	..

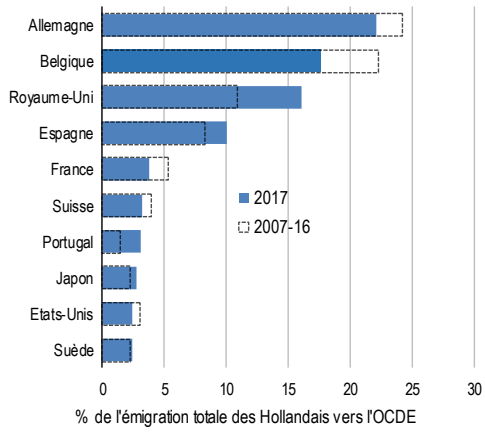
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	20 470	+ 27%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Hollandais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



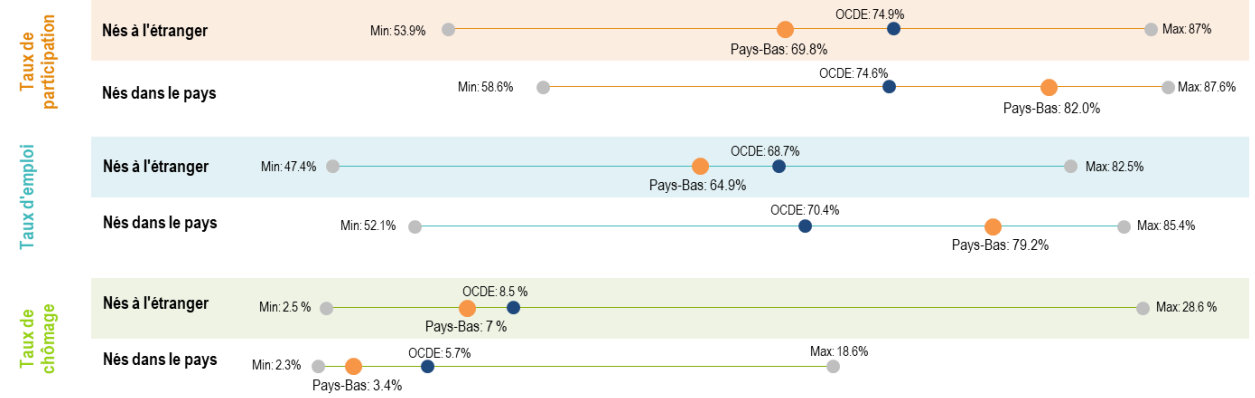
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	5.8	-0.2
Accroissement naturel	1.1	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.7	+0.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	2 548	+11.7	0.3
Sorties (2017)	11 355	+8.3	1.4

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995270

Pologne

Population née à l'étranger - 2012

0.7 million, 59 % de femmes

2 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : -13 %

Principaux pays de naissance :
Ukraine (34 %), Allemagne (12 %), Bélarus (12 %)

En 2017, 47 00 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en Pologne (hors ressortissants de l'UE), soit 5.1 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 78.9 % de travailleurs immigrés, 5.4 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 6.7 % d'immigrés venus pour leurs études et 8.9 % d'autres migrants.

Environ 32 000 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1.1 million à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 21 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, le Bélarus et la Chine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (15 000) et l'Arménie la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en Pologne par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 20 %, pour s'établir à 2 400 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Russie (1 600), de l'Ukraine (200) et du Tadjikistan (35). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Iraq (25) et le recul le plus marqué les ressortissants de la Russie (-500). Sur les 2 700 décisions prises en 2018, 13.7 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants polonais vers les pays de l'OCDE a diminué de 5.7 % pour s'établir à 248 000 personnes. Trois sur cinq (60.3 %) ont émigré en Allemagne, 10.1 % au Royaume-Uni et 9.6 % aux Pays-Bas.

D'importantes modifications apportées à la Loi sur la promotion de l'emploi et l'institution du marché du travail et à la Loi sur les étrangers sont entrées en vigueur en janvier et février 2018. Elles ont transposé les directives européennes et facilitent le recrutement des travailleurs immigrés dans le cadre de programmes de migration de la main-d'œuvre. La possibilité de fixer des limites annuelles à certaines catégories de travailleurs temporaires - pour les permis de courte et longue durée - a été introduite, mais n'a pas été utilisée. Une liste des professions en situation de pénurie a été établie en vertu d'un règlement ministériel. En 2018, elle comprenait 289 professions, regroupant principalement des métiers nécessitant des qualifications moyennes et élevées dans le bâtiment, les technologies de l'information, le transport, les services médicaux. Depuis juillet 2018, les professions figurant sur la liste ne sont plus soumises à un test du marché de l'emploi. Depuis mai 2018, un nouveau type de contrat de droit civil est appliqué aux services de récoltes. Il peut être utilisé sur une durée maximale de 180 jours par année calendaire pour les aidants aux récoltes polonais ou immigrés. La rémunération doit être précisée, mais ce contrat n'est pas soumis aux règles relatives au salaire minimum.

Les Philippines ont proposé de négocier des accords de travail bilatéraux. Cependant, compte tenu des travaux en cours sur une nouvelle stratégie des migrations, il apparaît peu probable qu'ils soient finalisés avant la fin 2019.

Lors d'une réunion qui s'est tenue en décembre 2018, le Conseil des migrations a indiqué que la nouvelle stratégie des migrations du pays était en cours d'élaboration. Elle définira les orientations de la politique d'immigration dans le futur et formulera des recommandations relatives à sa mise en œuvre aux ministères et aux autres institutions publiques.

Annoncé en janvier 2017, le projet de modification de la Loi sur la protection accordée aux immigrés fait toujours l'objet d'une consultation interministérielle. Le principal changement serait l'instauration d'une procédure d'asile accélérée à la frontière pour les demandeurs qui ne possèdent pas de documents valides, qui nécessiterait moins de garanties et comprendrait moins de possibilités d'appel pour les demandeurs d'asile.

À compter de 2018-2019, tous les résidents étrangers peuvent recevoir une aide à l'intégration, comprenant la fourniture d'informations sur l'intégration, ainsi que des cours de langue et d'adaptation dispensés gratuitement aux adultes et aux enfants inscrits dans les écoles polonaises. Le gouvernement polonais a également développé des formations interculturelles pour les enseignants et les employés des services sociaux. Des projets d'une durée de deux à trois ans cofinancés par le Fonds européen asile, migration, intégration ont été mis en place par des autorités provinciales en coopération avec des ONG. Depuis 2018, les détenteurs d'un permis donnant accès au marché du travail peuvent prétendre à une allocation destinée à couvrir les frais de scolarité de leurs enfants, et depuis 2019, ils peuvent également percevoir des allocations logement au titre du programme « un appartement pour démarrer ».

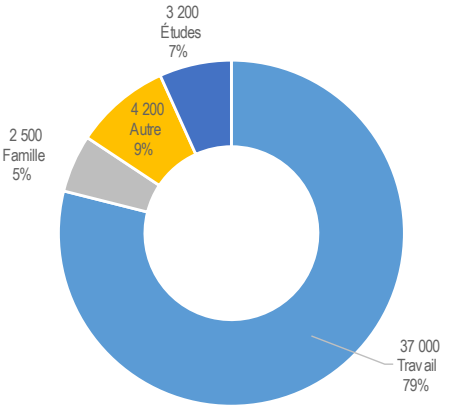
En 2018, le projet pilote intitulé « Prix de la Pologne » a été créé pour attirer des start-up et des entreprises innovantes étrangères. L'Agence polonaise pour le développement des entreprises (PARP) a sélectionné les intervenants qui recherché, évalué les propositions et accéléré l'arrivée des talents. Un type de visa spécial a été défini et une assistance individuelle est proposée. Il est possible de bénéficier de subventions d'un montant maximal de 250 000 PLN et d'une aide à la constitution d'un réseau dans le pays.

Pour de plus amples informations :

www.emn.gov.pl
www.udsc.gov.pl
www.stat.gov.pl
www.mrpips.gov.pl
http://cudzoziemcy.gov.pl
https://fundusze.mswia.gov.pl/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Pologne

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	525 380	+ 18%
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	574 630	+ 32%

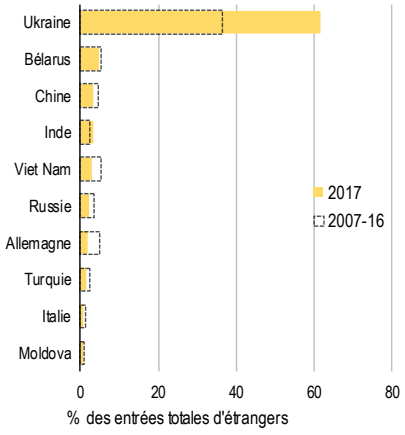
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	21 600	+ 2%
Stagiaires	..	..

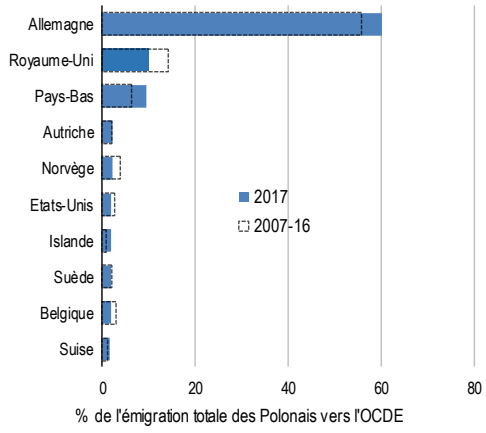
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	2 410	- 20%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Polonais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



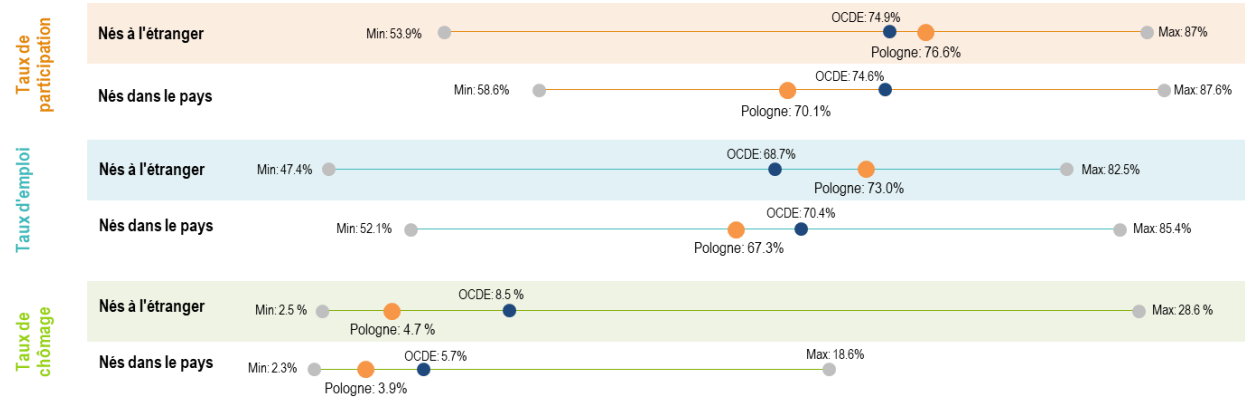
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	0.1	-0.1
Accroissement naturel	0.0	+0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.1	-0.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	7 378	+7.4	1.3
Sorties (2017)	5 865	+57.8	1.1

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995327

Portugal

Population née à l'étranger - 2016
0.9 million, 53 % de femmes
9 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +20 %
Principaux pays de naissance :
Angola (18 %), Brésil (16 %), France (11 %)

En 2017, le Portugal a accueilli 40 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 20.6 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 39.5 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 19.2 % de travailleurs immigrés, 35.4 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 1.3 % de migrants humanitaires.

Environ 4 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 600 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 23 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 25 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

Le Brésil, l'Italie et la France comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, le Brésil a enregistré la plus forte hausse (4 500) et la Chine la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées au Portugal par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a augmenté de 22.2 %, pour s'établir à 1 200 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Angola (200), de l'Ukraine (100) et de la République démocratique du Congo (100). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Angola (100) et le recul le plus marqué les ressortissants du Congo (-45). Sur les 1 000 décisions prises en 2018, 59.8 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants portugais vers les pays de l'OCDE a diminué de 1.4 % pour s'établir à 64 000 personnes. Environ une sur quatre (23.5 %) a émigré au Royaume-Uni, 14.5 % en Suisse et 14.0 % en Allemagne.

Les modifications apportées en 2017 à la Loi sur l'immigration sont entrées en vigueur en octobre 2018, après la publication du décret 9/2018. Elles ont transposé les directives européennes établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que travailleur saisonnier (2014/36/UE), dans le cadre d'un transfert temporaire intra-entreprise (2014/66/UE), et à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de travail au pair (2016/801/UE). Un autre changement important concerne le processus des régularisations des immigrés sans papiers. Ceux qui travaillent et ont versé des cotisations sociales pendant au moins un an peuvent demander leur régularisation pour des raisons humanitaires même s'ils ne peuvent fournir la preuve de leur entrée légale dans le pays, ce qui constituait auparavant une condition obligatoire.

La mise en œuvre de ces amendements législatifs a simplifié les procédures d'obtention et de renouvellement des visas et des permis de résidence, en particulier pour les immigrés hautement qualifiés, les entrepreneurs, les chercheurs et les étudiants en mobilité internationale. Par exemple, les étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur issus de la Communauté des pays de langue portugaise n'ont plus besoin de passer un entretien au consulat portugais de leur pays d'origine pour obtenir un visa. Un plus grand nombre de procédures numériques ont été mises en place et le traitement des documents est plus efficace (il n'est par exemple plus nécessaire de présenter une nouvelle fois les documents qui ont déjà été remis aux services des frontières lors de la demande de renouvellement d'un permis). Les délais de traitement devraient par conséquent diminuer.

La Loi 2/2018 a modifié la Loi sur la nationalité afin d'élargir l'accès à la nationalité aux enfants nés au Portugal de parents non portugais et aux étrangers vivant au Portugal. Les enfants nés au Portugal de parents étrangers reçoivent automatiquement la nationalité portugaise si l'un de leurs deux parents vivait légalement dans le pays depuis deux ans avant leur naissance, contre cinq ans auparavant. Les étrangers peuvent par ailleurs désormais demander la nationalité portugaise après cinq années, au lieu de six, de résidence dans le pays.

En janvier 2019, le parlement s'est prononcé sur la proposition de modifier le Golden Visa, qui permet d'obtenir un permis de résidence avec des conditions restreintes de présence physique sur le territoire, sous réserve d'investir dans l'immobilier ou dans d'autres actifs du pays. Une nouvelle catégorie de Golden Visa octroie une autorisation de séjour aux étrangers qui investissent 500 00 EUR au moins dans l'agriculture biologique, l'écotourisme, les énergies renouvelables et d'autres projets environnementaux.

Le pays a également créé le Tech Visa, disponible depuis 2019, pour accélérer les procédures concernant les employés hautement qualifiés des entreprises reconnues comme proposant des technologies innovantes. Ces entreprises sont agréées par l'IAPMEI, Institut public pour la compétitivité et l'innovation, qui soutient les petites et moyennes entreprises.

Les derniers participants aux programmes d'urgence de l'UE, transférés d'Italie et de Grèce et réinstallés depuis la Turquie, sont arrivés au Portugal en avril 2018. Ces programmes ne reçoivent plus de participants. Le Portugal s'est engagé à accueillir 1 010 réfugiés réinstallés en 2018-2019 au titre du nouveau programme européen de réinstallation.

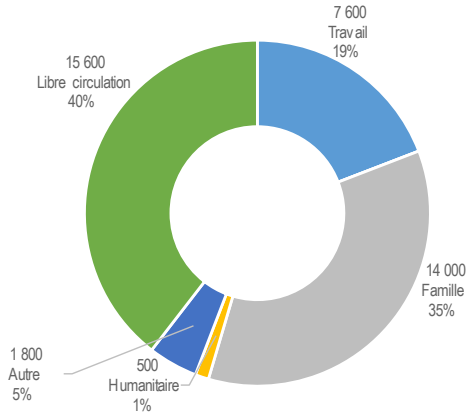
Le Portugal a poursuivi les actions destinées à favoriser le retour des émigrés. Il a annoncé une nouvelle mesure selon laquelle les émigrés vivant à l'étranger depuis au moins trois ans et qui reviennent au Portugal entre janvier 2019 et décembre 2020 bénéficieront d'une réduction de moitié de leur impôt sur le revenu jusqu'en 2023.

Pour de plus amples informations :

www.acm.gov.pt
www.om.acm.gov.pt
www.sef.pt

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Portugal

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	580	..

Éducation (citoyens hors UE)

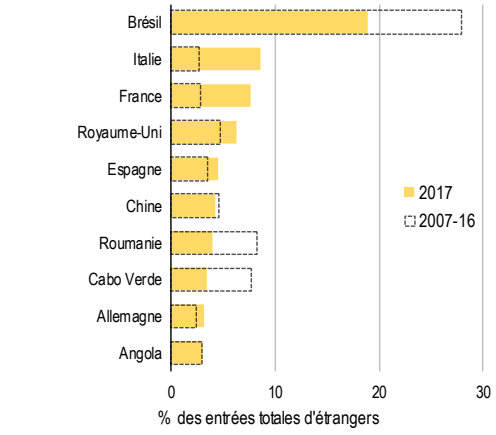
	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	4 060	+ 21%
Stagiaires	..	..

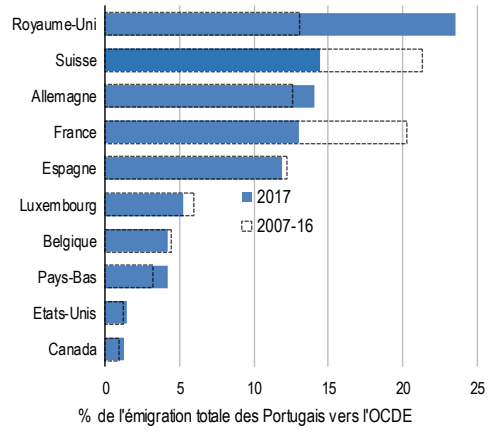
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	1 240	+ 22%

Migrations temporaires (Source : OCDE)

10 principales nationalités (définition nationale)





Emigration des Portugais vers les pays de l'OCDE (définition nationale)

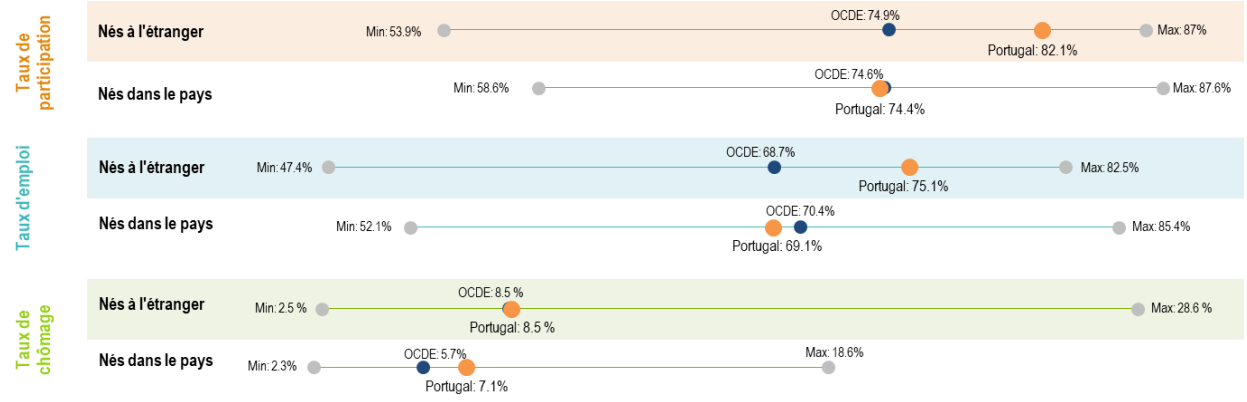
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-1.8	+1.3
Accroissement naturel	-2.3	+0.0
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.5	+1.3

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	4 773	+7.0	2.0
Sorties (2017)	381	+1.2	0.2

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995346

République slovaque

Population née à l'étranger - 2018

0.2 million, 49 % de femmes

3 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : -48 %

Principaux pays de naissance :
République tchèque (46 %), Hongrie (9 %), Ukraine (6 %)

En 2017, 9 800 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en République slovaque (hors ressortissants de l'UE), soit 33.1 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 47.7 % de travailleurs immigrés, 21.2 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 15.2 % d'immigrés venus pour leurs études et 15.8 % d'autres migrants.

Environ 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 2 700 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 14 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La République tchèque, la Hongrie et la Roumanie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (48) et la Roumanie la plus forte baisse (-200) de leurs flux d'entrées en République slovaque par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a été identique à celui de l'année précédente : 200. Les groupes de demandeurs les plus importants viennent de l'Afghanistan (30), du Yémen (20) et de l'Azerbaïdjan (15). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Yémen (20) et le recul le plus marqué, les ressortissants du Vietnam (-10). Sur les 80 décisions prises en 2018, 56.3 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants slovaques vers les pays de l'OCDE a diminué de 3.6 % pour s'établir à 33 000 personnes. Environ 36.9 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 19.1 % en République tchèque et 15.2 % en Autriche.

En octobre 2018, le gouvernement slovaque a adopté une stratégie pour la mobilité de la main-d'œuvre étrangère dans le pays. Comprenant des mesures à court et moyen terme, elle vise répondre à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée observée actuellement sur le marché du travail slovaque. Elle a pour objectifs de garantir une croissance économique durable et d'améliorer la qualité de vie des ressortissants nationaux et des immigrés vivant dans le pays, de répondre aux nouvelles technologies et aux changements que connaît le marché du travail, de s'adapter aux évolutions démographiques et à leurs conséquences sur les régimes de la sécurité sociale et des retraites, de lutter contre les différents formes de travail illégal, les mauvaises conditions de travail et les abus en matière de travail, et de promouvoir l'intégration des immigrés à l'échelle locale.

Dans le cadre de cette nouvelle stratégie, des modifications législatives relatives aux Lois sur les services d'emploi et sur le séjour des ressortissants étrangers sont entrées en vigueur en janvier 2019. Tous les emplois vacants - et non plus uniquement ceux pour lesquels a été mené un test du marché de l'emploi - doivent être déclarés. Le processus de recrutement de travailleurs immigrés dans les professions en tension dans les régions affichant un taux de chômage inférieur à 5 % a été réformé. Ces professions ne sont pas soumises au test du marché du travail de 20 jours et le délai de traitement des demandes de séjour temporaire relatives à ces métiers a été ramené de 90 à 30 jours à compter de la date à laquelle la police reçoit l'approbation du permis de travail par l'office du Travail. Les demandes de permis de travail déposées par les employeurs figurant sur la liste des centres technologiques établie par le ministère de l'Économie seront également traitées en 30 jours au lieu de 90. La liste des professions en tension sera actualisée tous les trimestres, et non plus une fois par an. Pour les entreprises employant moins de 30 % de ressortissants de pays tiers, une procédure accélérée permet de combler les postes vacants rapidement en embauchant un travailleur immigré temporaire. L'obligation de réaliser un test du marché du travail a été réduite pour certains employeurs et certains renouvellements. Un permis de travail peut être délivré à un ressortissant d'un pays tiers à condition que l'employeur ait respecté les mesures d'interdiction concernant l'emploi illégal au cours des cinq années précédentes.

Certaines catégories de travailleurs immigrés peuvent désormais commencer une formation professionnelle s'ils en déposent la demande pendant leur premier séjour de 90 jours. La formation professionnelle est limitée à six semaines consécutives par année calendaire et les employeurs doivent informer l'office du Travail du début de la formation dans un délai de sept jours ouvrés.

En 2018, la République slovaque a également transposé la directive européenne 2013/32/EU du Parlement européen et du Conseil relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale. Cette transposition a nécessité de modifier la Loi slovaque sur l'asile, afin notamment de fixer une période de six mois pour le traitement des affaires d'asile et de définir les conditions de son allongement éventuel ou de la suspension de la procédure. Les modifications portent aussi sur les conditions de la suppression de l'asile ou de la protection subsidiaire, dans les cas où, par exemple, une personne sous protection acquiert la nationalité d'un autre État membre de l'UE.

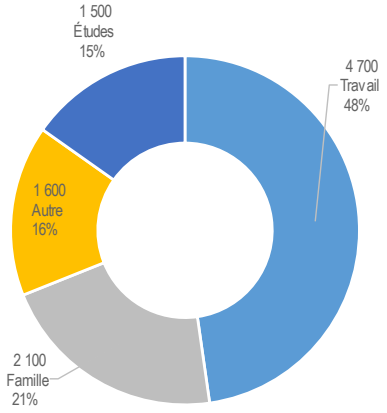
Enfin, de nouvelles réglementations sont entrées en vigueur en 2018 pour simplifier les procédures administratives, notamment en priant les autorités publiques d'utiliser les informations et documents déjà enregistrés par les administrations au lieu de demander aux personnes concernées de les fournir une nouvelle fois. Elles s'appliquent également aux ressortissants étrangers.

Pour de plus amples informations :

www.minv.sk
www.employment.gov.sk
www.upsvr.gov.sk
datacube.statistics.sk

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - République slovaque

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

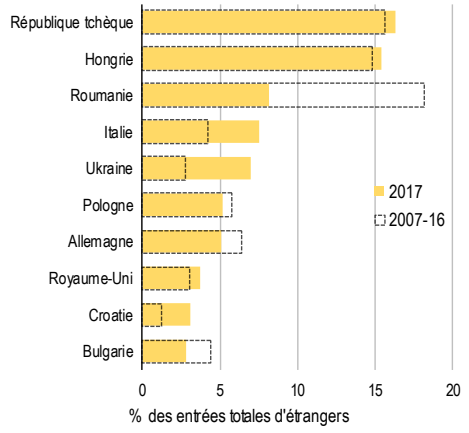
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	2 730	+ 197%
Famille	550	- 12%
Études	500	- 21%
Autres	90	- 86%

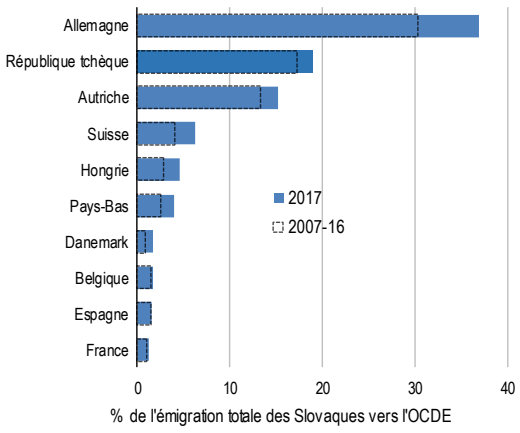
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	160	+ 0%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Slovaques vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



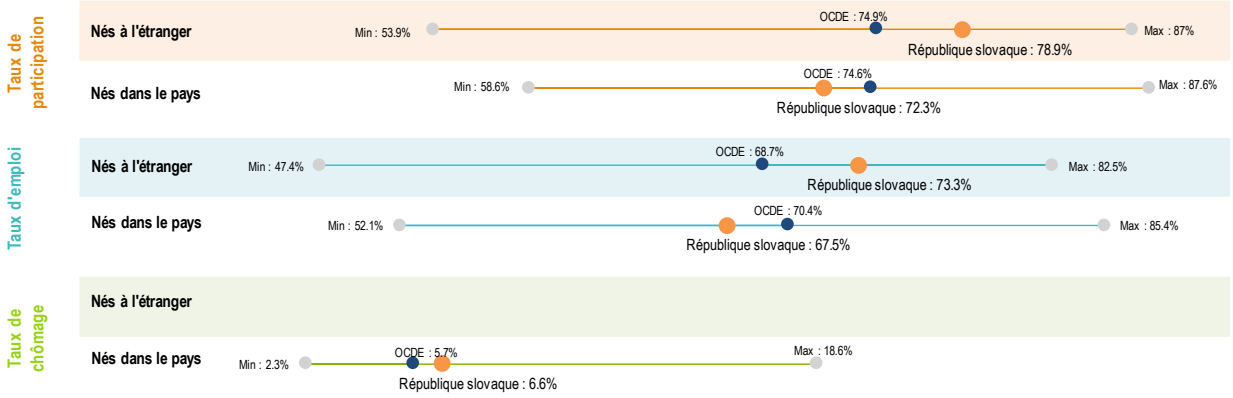
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	1.4	-0.3
Accroissement naturel	0.7	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.7	+0.0

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	2 213	+2.3	2.1
Sorties (2017)	271	+12.0	0.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995403

République tchèque

Population née à l'étranger - 2016

0,8 million, 48 % de femmes

7 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +47 %

Principaux pays de naissance :
République slovaque (38 %), Ukraine (18 %), Viet Nam (7 %)

En 2017, la République tchèque a accueilli environ 46 000 immigrés, contre 37 500 en 2016. Au cours de la même année, environ 17 700 personnes, dont des ressortissants tchèques, ont déclaré leur départ du pays (17 500 en 2016), soit un solde migratoire positif de 28 300 personnes environ.

Selon Eurostat, 49 000 nouveaux permis ont été délivrés en 2017 pour une durée supérieure ou égale à 12 mois, contre 62 400 en 2016 (-21 %). Environ 40 % ont été accordés pour motif professionnel, 27 % pour motif familial, 16 % pour motif d'études et 13 % pour d'autres motifs. Au cours de la même année, 8 700 nouveaux permis ont été délivrés pour une durée allant de 3 à 11 mois.

Environ 2 900 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 800 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 24 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 7% par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Ukraine, la République slovaque et la Russie comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Ukraine a enregistré la plus forte hausse (+4 600) et l'Allemagne la plus forte baisse (-400) de leurs flux d'entrées en République tchèque par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale dans la République tchèque a augmenté de 19.3 %, pour s'établir à 1 400 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Ukraine (300), de Cuba (100) et de la Géorgie (100). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de Cuba (+90) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Azerbaïdjan (-85). Sur les 1 400 décisions prises en 2018, 11.1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants de la République tchèque vers les pays de l'OCDE a diminué de 0.3 % pour s'établir à 20 000 personnes. Près de la moitié (47.8 %) d'entre elles ont émigré en Allemagne, 8.1 % en Autriche et 5.1 % en Suisse.

En août 2017, la République tchèque a achevé la transposition des directives de l'UE relatives aux travailleurs saisonniers et aux personnes transférées au sein de leur entreprise en introduisant quatre nouveaux types de visas et de permis de séjour. En outre, une nouvelle catégorie de permis de séjour est désormais prévue pour les investisseurs étrangers dans la loi sur le séjour des étrangers.

La loi relative à l'emploi a également été modifiée en août 2017 adoptant des critères plus stricts en ce qui concerne l'octroi de permis de travail intérimaire aux agences privées de travail temporaire. En outre, les employeurs qui ne se conforment pas à la réglementation du travail en ce qui concerne l'emploi de travailleurs de pays tiers peuvent désormais être considérés comme des « employeurs peu fiables » et ne pas avoir le droit de recruter des travailleurs immigrés.

En janvier 2018, le gouvernement a doublé le quota annuel d'immigrés qualifiés et peu qualifiés en provenance d'Ukraine pour le porter à 19 600 personnes par an et a mis en place de nouveaux programmes d'immigration pour les travailleurs originaires de la Mongolie (1 000 par an), des Philippines (1 000 par an), de la Serbie (2 000 par an) ainsi que pour les travailleurs hautement qualifiés originaires de l'Inde (500 par an).

Afin de faciliter la délivrance des visas et de réduire le délai d'attente pour les étudiants originaires de certains pays tiers, un projet pilote (« *Student Mode* ») a été lancé en 2017.

D'importants amendements ont été proposés mi-2018 ; ils devraient être adoptés en 2019. Un cours d'intégration obligatoire de huit heures serait alors prévu pour la plupart des titulaires de permis d'ici à 2021. La transposition de la directive européenne relative aux étudiants et aux chercheurs permettrait aux étudiants en mobilité internationale de bénéficier d'une prolongation de neuf mois de leur permis de recherche d'emploi après l'obtention de leur diplôme, mais sans autorisation de travailler. Des quotas annuels, répartis en parts égales chaque mois, seraient fixés pour les visas de résidence de longue durée de plus de 90 jours pour motif professionnel et pour les cartes d'emploi (permis uniques). Le processus d'appréciation de la situation de l'emploi serait ramené à 10 jours. Les mesures de conformité seraient renforcées tandis que les changements d'emploi ne nécessiteraient plus d'approbation. En revanche, les immigrés ne seraient pas autorisés à changer d'emploi moins de six mois après avoir obtenu une carte d'emploi.

La République tchèque a actualisé sa politique d'intégration en 2017 en mettant davantage l'accent sur certaines catégories d'immigrés (les femmes, les enfants et les personnes âgées) et en informant les immigrés sur le système éducatif tchèque. En 2018, la construction d'un réseau de centres d'intégration dans les 14 régions de la République tchèque s'est achevée avec l'ouverture de nouveaux centres d'intégration dans la dernière région qui en était dépourvue. Les centres d'intégration fonctionnent depuis 2009.

En 2017, la loi sur les demandes d'asile a été modifiée, l'objectif étant d'autoriser la vidéoconférence dans le cadre des procédures d'appel devant les tribunaux, tant pour les décisions en matière d'asile que pour celles en matière de rétention. En outre, depuis juillet 2018, une modification de la loi permet aux demandeurs d'asile de demander une assistance juridique gratuite dans le cadre des procédures administratives. Les frais de justice sont à la charge du ministère de la Justice. En outre, en 2017, le gouvernement tchèque a transféré la responsabilité de la fourniture de services d'intégration aux bénéficiaires d'une protection internationale de *Caritas* à l'Administration des centres pour les réfugiés, qui est gérée par le ministère de l'Intérieur.

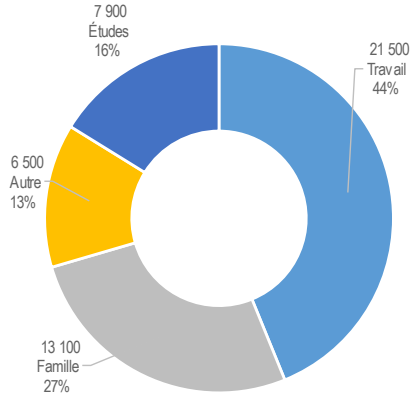
En 2017, le ministère de l'Intérieur a lancé son propre programme de retour volontaire et a également développé sa coopération avec l'OIM en matière de retour volontaire, en se concentrant sur le Pakistan, l'Afghanistan, l'Iraq et le Nigéria.

Pour de plus amples informations :

www.mvcr.cz/mvcren
www.czso.cz

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - République tchèque

Grants of long-term residence permits (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

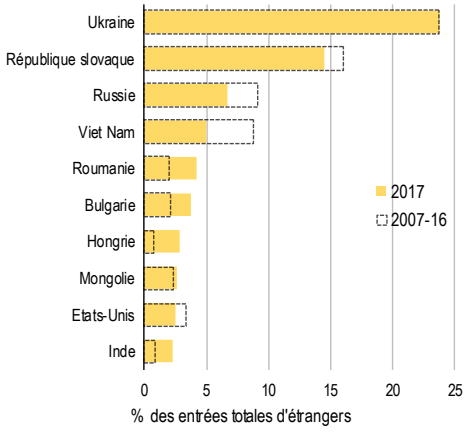
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	1 820	- 23%
Famille	2 380	- 36%
Études	3 130	- 61%
Autres	1 330	- 63%

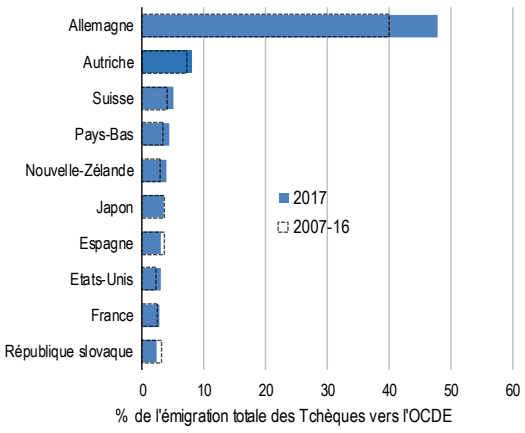
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	1 360	+ 19%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Tchèques vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



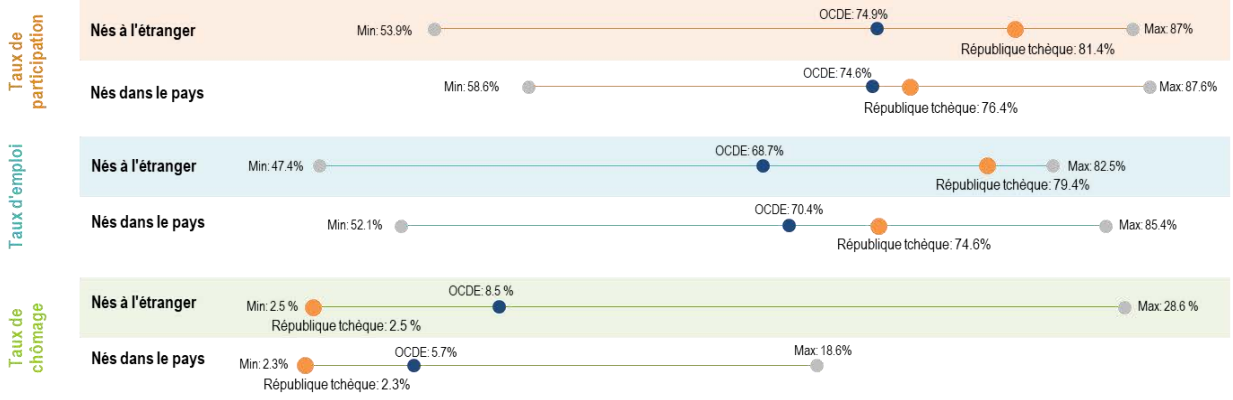
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	2.9	+0.5
Accroissement naturel	0.3	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	2.7	+0.8

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	3 912	+9.0	1.6
Sorties (2017)	2 060	+24.2	1.0

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933994947

Roumanie

Population née à l'étranger - 2018
0.5 million, 46 % de femmes
3 % de la population totale
Évolution depuis 2013 : +193%
Principaux pays de naissance :
Moldova (41 %), Italie (13 %), Espagne (10 %)

En 2017, 11 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en Roumanie (hors ressortissants de l'UE), soit 14,9 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 25 % de travailleurs immigrés, 29.2 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 28 % d'immigrés venus pour leurs études et 17.8 % d'autres migrants.

Environ 1 500 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale et 300 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 12 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 16.7 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Moldova, la Chine et la France comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Chine a enregistré la plus forte hausse (1 300) et la Russie la plus forte baisse (34) de leurs flux d'entrées en Roumanie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 58.6 %, pour s'établir à 1 900 environ. La majorité des demandeurs venaient de l'Iraq (1 000), de la Syrie (400) et de l'Iran (100). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Bangladesh (55) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Iraq (-1 700). Sur les 1 300 décisions prises en 2018, 45.9 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants roumains vers les pays de l'OCDE a légèrement augmenté, de 2 %, pour s'établir à 427 000 personnes. Plus de la moitié (54%) d'entre elles a émigré en Allemagne, 11.9 % au Royaume-Uni et 10.2 % en Italie.

En 2017-18, la législation s'est attachée à accroître la protection des travailleurs émigrés roumains, ainsi qu'à faciliter l'accès à l'emploi des immigrés dans le pays.

La Loi n°232/2017 sur la protection des ressortissants roumains à l'étranger définit le cadre juridique du travail à l'étranger. Elle prévoit des mesures destinées à gérer et coordonner l'émigration du travail et à prévenir et combattre l'émigration clandestine. Elle définit notamment les conditions à respecter pour proposer un emploi à l'étranger aux ressortissants roumains et précise les responsabilités de la direction du Travail concernant la surveillance des agences de recrutement.

La Roumanie fixe des quotas annuels d'entrée de travailleurs immigrés depuis 2007, qui, jusqu'en 2018, étaient répartis par catégorie. En 2018, ils étaient initialement identiques à ceux de 2017, soit 7 000 permis de travail, dont 4 000 pour les travailleurs permanents, 1 200 pour les travailleurs détachés, 700 pour les transferts intra-entreprise, 500 pour les travailleurs hautement qualifiés, 400 pour les travailleurs saisonniers, 100 pour les stagiaires et 100 pour les travailleurs transfrontaliers. Lorsque ces chiffres ont été atteints, le gouvernement a relevé les quotas à 8 000 travailleurs permanents et 5 200 travailleurs détachés. Face au niveau élevé de la demande, les quotas ont été fixés à 13 500 pour 2019, puis revus à la hausse dès le début de l'année pour atteindre 20 000 personnes toutes catégories confondues.

La Loi n°247/2018 a transposé dans la législation la directive européenne 2016/801 modifiée sur les étudiants et les chercheurs et introduit un certain nombre de modifications entrées en application le 10 novembre 2018. Elle a abaissé d'au moins 50 % les seuils de rémunération des permis de travail classiques et des Cartes bleues européennes, qui sont désormais respectivement de 1 900 RON (400 EUR) et 8 234 RON (1 735 EUR). Les demandeurs ne sont plus tenus d'obtenir un certificat de reconnaissance de leurs diplômes auprès du ministère de l'Éducation, les employeurs étant désormais chargés de vérifier qu'ils possèdent les qualifications nécessaires. Les entreprises qui auront enfreint la Loi sur l'immigration au cours des six mois précédents ne seront pas autorisées à recruter des immigrés et de nouvelles sanctions ont été définies en cas d'entrave aux inspections ou de non-présentation des documents. Le test du marché du travail a été simplifié et ne comprend plus qu'une annonce au lieu de trois. Les quotas d'entrée ne seront plus répartis par catégorie.

L'ordonnance gouvernementale n°676/2017 a adopté des mesures de court terme autorisant l'entrée légale sur le territoire de 100 ressortissants syriens en provenance de Turquie, et l'extension du droit de résidence temporaire en Roumanie.

L'ordonnance gouvernementale n°40/2018 a ensuite établi un quota de réinstallation de 109 réfugiés sur la période 2018-2019.

Le ministère de l'Intérieur et de l'Administration a pris une série d'ordonnances administratives pour faciliter et garantir l'utilisation adaptée des centres des demandeurs d'asile, telles que l'ordonnance n°113/2017 sur la fourniture d'une aide matérielle aux personnes séjournant dans les centres d'asile ou l'ordonnance n°62/2017 sur les normes de la direction générale de l'immigration en matière de services d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile.

Les négociations concernant des accords sur la sécurité sociale se poursuivent avec le Monténégro, la Macédoine du Nord, le Chili et la Chine. Un accord signé avec l'Uruguay en 2017 est en cours de ratification.

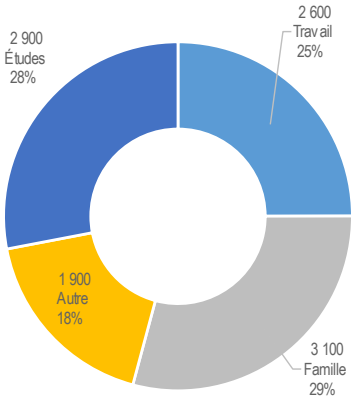
Des amendements apportés à la Loi sur la citoyenneté en septembre 2017 définissent l'acquisition de la nationalité roumaine pour les enfants de ressortissants étrangers et les personnes apatrides. Elles établissent des lignes directrices précises visant à supprimer tout risque d'interprétations multiples.

Pour de plus amples informations :

www.insse.ro
www.mai.gov.ro

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Roumanie

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

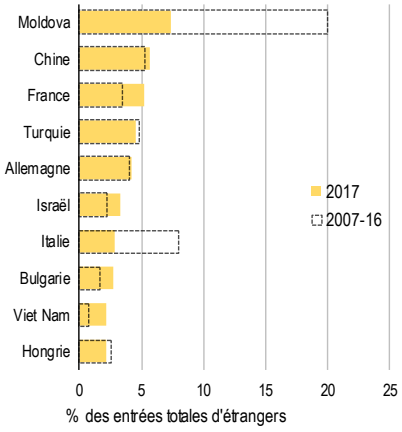
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	330	+ 75%
Famille	510	- 12%
Études	1 510	- 6%
Autres	410	+ 18%

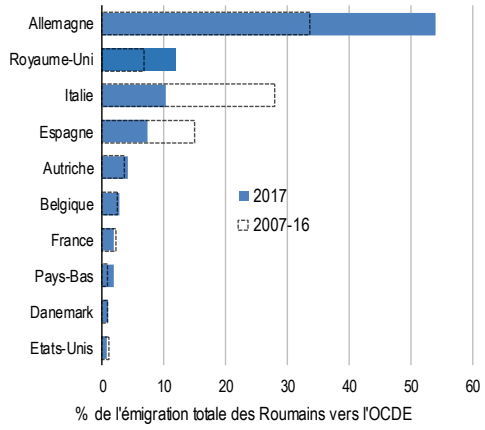
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	1 950	- 59%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Roumains vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



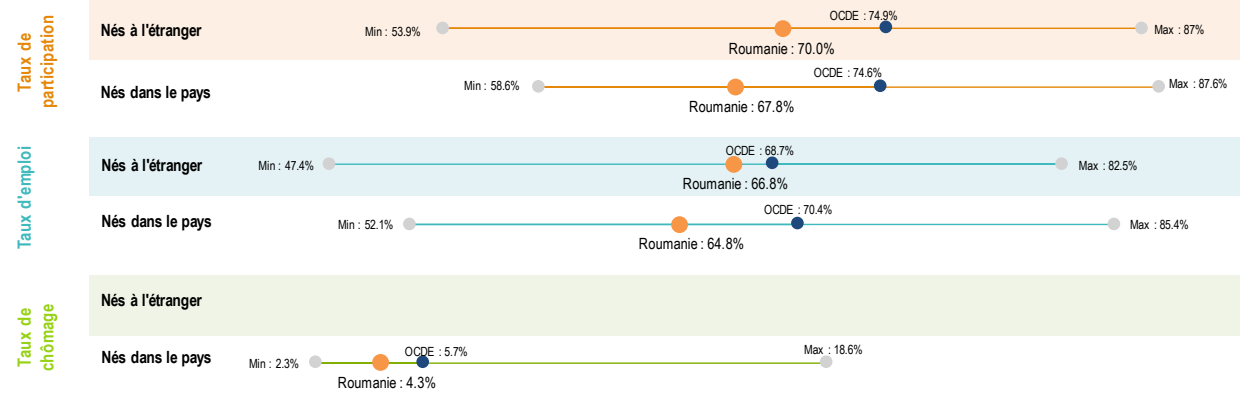
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	-5.8	+0.1
Accroissement naturel	-3.0	-0.1
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	-2.8	+0.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	5 245	+22.0	2.2
Sorties (2017)	364	+17.7	0.2

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995365

Royaume-Uni

Population née à l'étranger - 2018
9.2 millions, 52 % de femmes
14 % de la population totale
Évolution depuis 2007 : +48 %
Principaux pays de naissance :
Inde (9 %), Pologne (8 %), Pakistan (5 %)

En 2017, l'immigration nette de longue durée a augmenté pour atteindre 282 000 personnes, soit +13 % par rapport à 2016. L'immigration nette de ressortissants de l'UE, qui a diminué de 33 000 personnes, s'est établie à 100 000, soit à peine plus de la moitié du total enregistré pour 2015 (184 000). L'immigration nette de ressortissants de pays hors UE s'est élevée à 229 000 personnes, soit un chiffre considérablement plus élevé que celui de l'année précédente (176 000), le nombre net de personnes originaires d'Asie atteignant 151 000. Les entrées estimées de ressortissants de l'UE étaient de 239 000, un chiffre analogue à l'estimation de 250 000 entrées en 2016. Les entrées de ressortissants de pays extérieurs à l'UE ont enregistré une forte hausse, passant de 265 000 à 313 000.

En 2017, le Royaume-Uni a accueilli 342 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -2.5 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 53.7 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 9.1 % de travailleurs immigrés, 23.1% de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 5.5 % de migrants humanitaires.

Environ 306 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 91 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 60 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Chine, la Roumanie et l'Inde comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Chine a enregistré la plus forte hausse (+23 000) et la France la plus forte baisse (-11 000) de leurs flux d'entrées au Royaume-Uni par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale au Royaume-Uni a augmenté de 8.5 %, pour s'établir à 37 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Iran (3 000), de l'Iraq (3 600) et du Pakistan (2 600). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Érythrée (+1 100) et le recul le plus marqué les ressortissants du Pakistan (-600). Sur les 29 000 décisions prises en 2018, 34.9 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants britanniques vers les pays de l'OCDE a progressé de 0.4 % pour s'établir à 131 000 personnes. Environ 16.0 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 13.3 % en Australie et 8.7 % en Allemagne.

Depuis 2011, un plafond limite le nombre de visas de catégorie 2 (travailleurs qualifiés) délivrés chaque année à 20 700. Avant décembre 2017, ce plafond n'avait été atteint qu'une seule fois, mais il a été atteint tous les mois entre janvier et mai 2018. En juin 2018, le gouvernement a annoncé que les médecins et les infirmiers ne seraient plus soumis à ce plafond.

Face à la pénurie anticipée de travailleurs agricoles à la suite du brexit, un programme pilote sur deux ans a été annoncé par les ministres de l'Intérieur et de l'Environnement pour les travailleurs saisonniers, en septembre 2018. Chaque année, jusqu'à 2 500 travailleurs peuvent venir offrir leurs services à des agriculteurs britanniques pendant six mois maximum au moment des saisons agricoles.

En décembre 2018, le gouvernement britannique a publié un Livre blanc sur le futur système national d'immigration fondé sur les qualifications (« *UK's future skills-based immigration system* »). Ce futur système s'appliquera aussi bien aux ressortissants de l'UE qu'aux ressortissants de pays extérieurs à l'UE. Les règles en vigueur continueront de s'appliquer pendant la période de mise en œuvre, qui devrait se dérouler sur l'année 2020. Le Livre blanc a largement suivi les recommandations du Comité consultatif sur les migrations (MAC) en septembre 2018 concernant la modification des dispositifs applicables aux étudiants, à la mobilité et aux travailleurs. Le test du marché du travail pour les résidents (« *Resident Labour Market test* ») sera supprimé pour les travailleurs les plus qualifiés. Aucun plafond ne sera appliqué à la délivrance de visas aux travailleurs qualifiés, et cette catégorie comprendra à l'avenir les travailleurs moyennement qualifiés. Un allongement de la durée de prolongation de visa à la fin des études sera prévu pour permettre aux diplômés de rester et de chercher un emploi ou un parrainage – six mois pour les titulaires d'une licence (contre deux auparavant) et les titulaires d'une maîtrise (contre quatre auparavant), et douze mois pour les titulaires d'un doctorat (qui relèvent actuellement d'un programme distinct de 12 mois). Le Livre blanc propose aussi une voie d'entrée transitoire limitée dans le temps pour les travailleurs temporaires de courte durée, à savoir une période de travail de 12 mois maximum suivie d'une période de pause de 12 mois en dehors du Royaume-Uni. Seuls les ressortissants des pays mentionnés auront le droit de participer à ce programme, qui sera examiné en 2025.

Le gouvernement a aussi mis en place le programme d'installation de l'UE pour les ressortissants de l'EEE déjà présents au Royaume-Uni. Les ressortissants de l'UE doivent obtenir un permis spécial pour rester sur le territoire britannique. Les résidents depuis plus de cinq ans peuvent obtenir le droit de s'installer, tandis que les immigrés plus récents peuvent obtenir des permis de séjour jusqu'à ce qu'ils puissent déposer une demande pour s'installer durablement dans le pays.

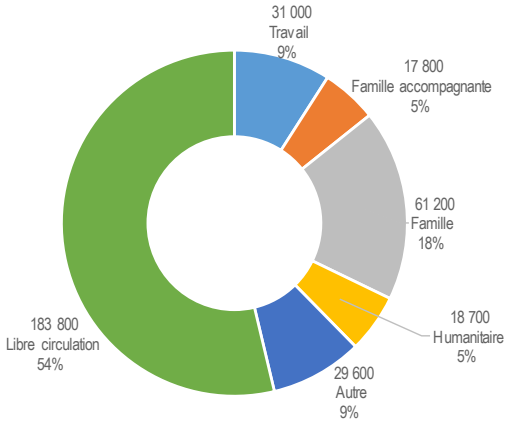
En juillet 2018, le Royaume-Uni a créé une nouvelle forme d'autorisation pour les enfants relocalisés au Royaume-Uni en vertu de l'article 67 de la Loi de 2016 relative à l'immigration (l'amendement Dubs), qui n'ont droit ni au statut de réfugié, ni à une protection humanitaire. Ils reçoivent un permis de résident, valable cinq ans, à l'échéance duquel ils peuvent déposer une demande d'installation dans le pays. Il reste 480 enfants à transférer en application de l'article 67.

En février 2019, le gouvernement a publié le Plan d'action en faveur de l'intégration au niveau local (*Integrated Communities Action Plan*), qui vise à s'attaquer aux causes profondes des mauvais résultats en matière d'intégration et à mettre en place des communautés locales économiquement et socialement plus fortes, davantage propices à l'intégration. Le plan d'action prévoit des mesures spécialement axées sur les immigrés récents, y compris les réfugiés, et reconnaît que l'intégration est un processus à double sens qui associe à la fois les immigrés récents et les populations installées. Le Plan d'action s'applique avant tout à l'Angleterre, même si quelques mesures couvrent l'ensemble du Royaume-Uni.

Pour de plus amples informations :
www.ons.gov.uk
www.gov.uk/government/organisations/home-office

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Royaume-Uni

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	21 560	- 4%
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	32 830	- 9%
Autres migrants temporaires de travail	36 820	+ 2%

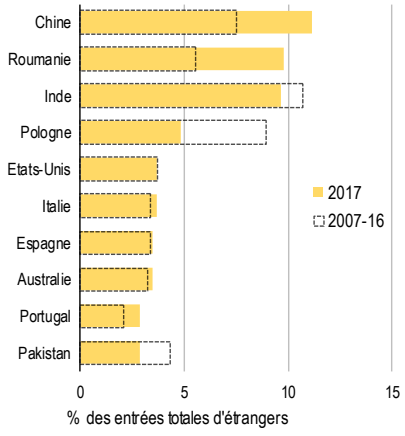
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	305 840	+ 13%
Stagiaires	..	..

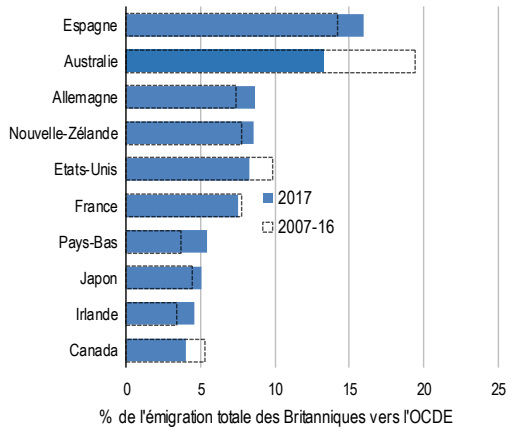
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	37 370	+ 12%

10 principales nationalités (définition nationale)



Emigration des Britanniques vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



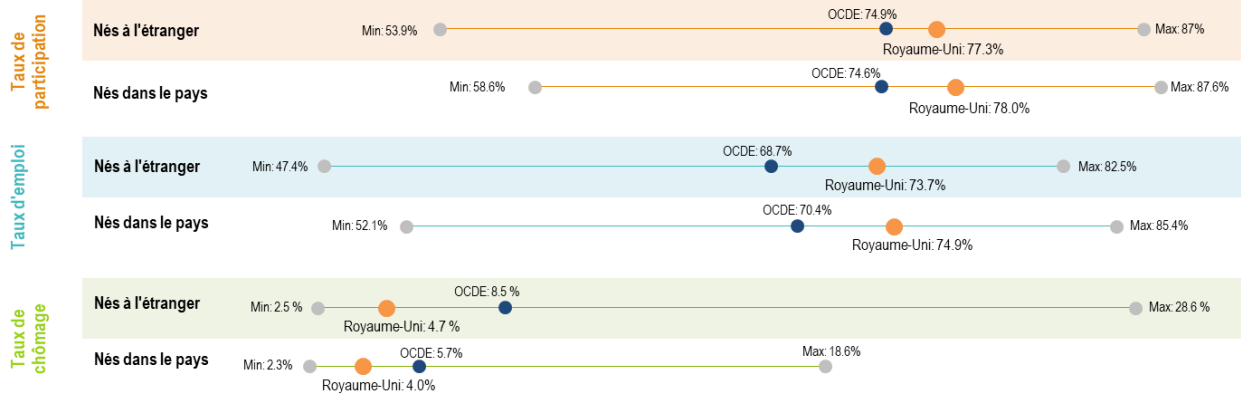
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	6.5	-0.6
Accroissement naturel	2.3	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	4.2	-0.2

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	5 435	+23.8	0.2
Sorties (2017)	9 727	-4.5	0.4

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995517

Slovénie

Population née à l'étranger - 2018

0.4 million, 44% de femmes

17 % de la population totale

Principaux pays de naissance :
Bosnie-Herzégovine (36 %), Croatie (17 %), Serbie (10 %)

En 2017, 11 000 nouveaux immigrés ont obtenu un permis de résident de plus de 12 mois en Slovénie (hors ressortissants de l'UE), soit 54.7 % de plus qu'en 2016. Ce chiffre comprend 60.9 % de travailleurs immigrés, 36.4 % de membres de la famille (y compris les accompagnants), 0.9 % d'immigrés venus pour leurs études et 1.8 % d'autres migrants.

Environ 1 700 permis de courte durée ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 5 200 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 6 200 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 21% par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Macédoine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Bosnie-Herzégovine a enregistré la plus forte hausse (4 800) et la Croatie la plus forte baisse (-100) de leurs flux d'entrées en Slovénie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a presque doublé (+94.4 %), pour s'établir à 2 800 environ. La majorité des demandeurs viennent du Pakistan (800), de l'Algérie (500) et de l'Afghanistan (500). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants du Pakistan (600) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Afghanistan (-100). Sur les 200 décisions prises en 2018, 42.6 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants slovènes vers les pays de l'OCDE a diminué de 4.8 % pour s'établir à 8 300 personnes. Environ 37.2 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 30.2 % en Autriche et 10,1 % en Suisse.

En avril 2018, des amendements ont été apportés à la Loi sur l'emploi salarié, l'emploi indépendant et le travail des étrangers (ZZSDT) à la suite de l'adoption de la Loi sur la promotion de l'investissement. Une procédure rapide a été établie pour permettre aux employeurs des entreprises à forte valeur ajoutée ou des start-up qui ont été enregistrés, de recruter des immigrés facilement et rapidement. La Slovénie a également transposé dans sa législation la directive européenne 2014/66/EU relative au transfert temporaire intra-entreprise.

Le pays a révisé sa liste des professions en tension en septembre 2017, puis l'a actualisée en janvier et juin 2018. Les travailleurs immigrés peuvent accéder plus facilement à ces professions, le test du marché du travail préalable n'étant plus nécessaire.

Entrée en vigueur en janvier 2018, la Loi relative à la prestation transfrontalière de services a entraîné une nouvelle évolution de la prestation transfrontalière de services et du détachement de travailleurs dans d'autres pays de l'UE et de l'AELE. La loi définit la mise en œuvre des réglementations européennes dans l'ensemble des régimes de sécurité sociale pour prévenir les abus et la violation des droits des travailleurs détachés. Elle s'attache à prévenir le détachement de travailleurs employés par des sociétés « boîtes aux lettres » et des entreprises qui ne respectent pas les dispositions de la loi du travail sur les droits des travailleurs. La loi a pour principal objectif de préciser certaines conditions de travail que doivent obligatoirement appliquer les prestataires de services étrangers (telles que des périodes de travail maximales et de repos minimales, des salaires horaires minimaux, y compris pour les heures supplémentaires, des congés payés annuels minimaux, des conditions minimales de santé, de sécurité et d'hygiène au travail, des mesures de protection des femmes enceintes, des jeunes mères, des enfants et des jeunes travailleurs, l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, ainsi que d'autres dispositions de lutte contre les discriminations).

La Loi sur les amendements à l'accord sur l'emploi de ressortissants de Bosnie-Herzégovine en Slovénie a commencé à être appliquée en 2017. Elle facilite l'emploi de ressortissants de Bosnie-Herzégovine en supprimant le délai d'attente de 30 jours en vigueur auparavant et en simplifiant les éventuels changements d'employeur à la fin d'un contrat au cours de la première année d'embauche. Elle indique désormais clairement que l'obligation de suspendre l'autorisation de séjour légal pendant six mois s'applique uniquement lorsque le travailleur immigré retourne volontairement dans son pays d'origine après l'expiration de son permis, la période pour laquelle il a été délivré (3 ans) étant arrivée à terme. Un nouvel accord bilatéral sur l'emploi des ressortissants de la Serbie en Slovénie a été signé en février 2018. Il fixe de nouvelles conditions qui facilitent l'intégration sur le marché du travail des travailleurs serbes et slovènes dans chacun des deux pays et leur réintégration à leur retour dans leur pays d'origine.

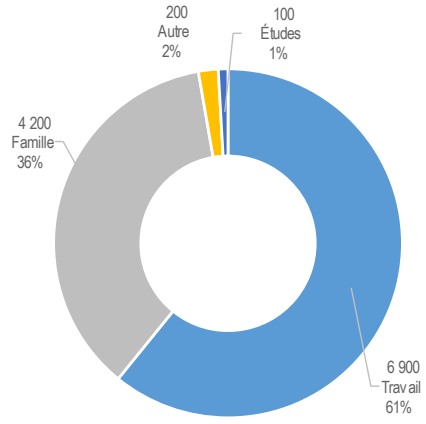
En avril 2018, la Slovénie s'est engagée à mettre en œuvre son premier programme de réinstallation des réfugiés, portant sur la réinstallation dans le pays de 60 réfugiés syriens en provenance de Turquie. Le premier groupe encadré par ce programme soutenu par l'OIM est arrivé en juillet 2018.

Pour de plus amples informations :

www.stat.si/eng
www.mddsz.gov.si/en
www.mnz.gov.si/en
www.infotujci.si

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Slovénie

Octroi de permis de séjour de longue durée (Source: Eurostat)



Migrations temporaires (Source : Eurostat)

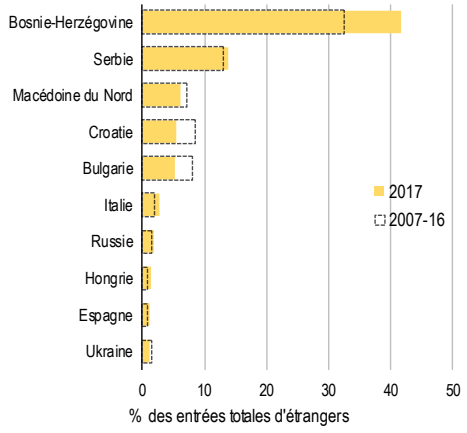
Migrations temporaires (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Travail	5 250	+ 58%
Famille	1 260	+ 13%
Études	1 680	- 1%
Autres	10	- 62%

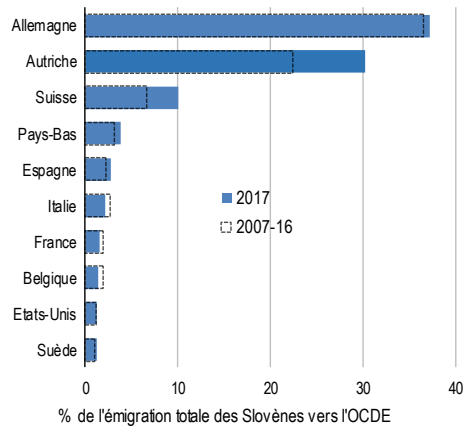
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile (2018)	2 800	+ 94%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Slovènes vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



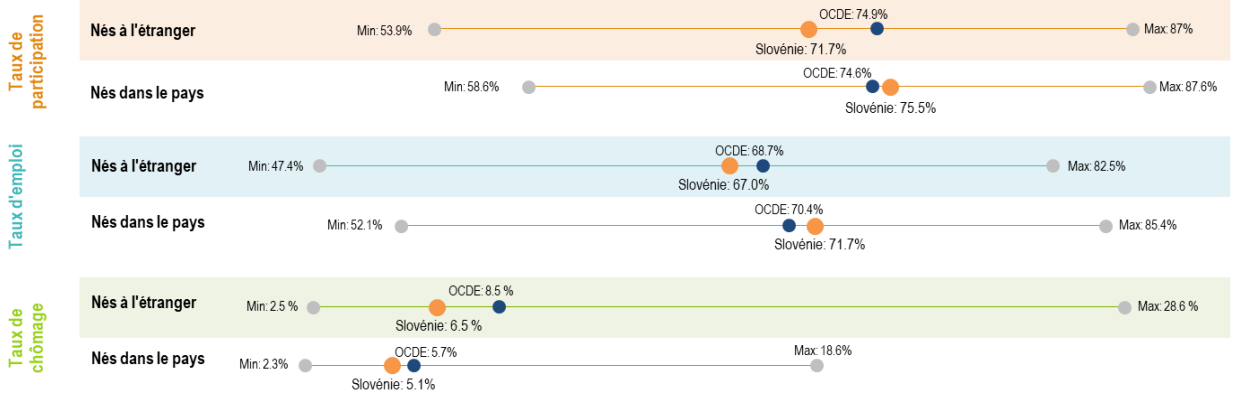
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	0.5	-0.3
Accroissement naturel	-0.1	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	0.6	+0.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	632	+32.3	1.1
Sorties (2017)	226	+16.0	0.5

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995422

Suède

Population née à l'étranger - 2018

1.9 million, 50 % de femmes

18 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +53 %

Principaux pays de naissance :
Syrie (9 %), Finlande (8 %), Iraq (8 %)

En 2017, la Suède a accueilli 132 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -14.7 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 24.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 9.9 % de travailleurs immigrés, 38.1 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 27.6 % de migrants humanitaires.

Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 6 600 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 44 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

La Syrie, l'Afghanistan et l'Iraq comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Afghanistan a enregistré la plus forte hausse (7 200) et la Syrie la plus forte baisse (-28 000) de leurs flux d'entrées en Suède par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 18.5 %, pour s'établir à 18 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de la Syrie (2 600), de l'Iran (1 100) et de l'Iraq (1 100). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Ouzbékistan (400) et le recul le plus marqué, les ressortissants de la Syrie (-2 600). Sur les 31 000 décisions prises en 2018, 33.9 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants suédois vers les pays de l'OCDE n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'année précédente, s'établissant à 17 000 personnes. Environ 15.2 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 13.3 % en Espagne et 12.7 % en Norvège.

En 2017-18, le système d'asile de la Suède était régi par la Loi temporaire adoptée en juillet 2016, qui a durci pour les trois années suivantes les conditions d'obtention d'un permis de séjour et du regroupement familial. Les contrôles aux frontières intérieures, appliqués depuis 2015, ont par ailleurs été une nouvelle fois reconduits.

Plusieurs mesures ont été mises en place en 2017-18 pour accroître le nombre de retours. Des modifications législatives et réglementaires entrées en vigueur en novembre 2017 contribueront à harmoniser la coopération entre les autorités compétentes en matière de retour volontaire (l'Agence de l'immigration) et ceux en charge du retour forcé (la police) et à clarifier leurs fonctions et responsabilités respectives. Les modifications législatives adoptées en juillet 2018 ont renforcé les pouvoirs conférés à la police pour mener des contrôles sur les lieux de travail au titre de l'évaluation des risques, afin de s'assurer que les employeurs n'emploient pas des personnes qui n'ont pas le droit de séjourner en Suède.

Pour répondre à l'arrivée massive des demandeurs d'asile survenue récemment, la Suède a augmenté en 2017-18 les fonds accordés aux municipalités et aux conseils de comté qui accueillent le plus grand nombre de demandeurs d'asiles et de nouveaux immigrants. Elle a aussi révisé à la hausse les ressources dont disposent les partenaires sociaux pour effectuer un traitement accéléré des demandes des réfugiés ayant suivi des études ou une formation ou possédant une expérience professionnelle dans des secteurs manquant de main-d'œuvre.

Un nouveau cadre réglementaire pour le programme d'accueil est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Il vise à améliorer les résultats en diminuant les procédures administratives et en renforçant la flexibilité du système. Il comprend désormais une obligation d'éducation et de formation pour les nouveaux immigrants. Il peut être demandé à tous les nouveaux immigrants, qui sont concernés par les mesures d'accueil du Service de l'emploi public et considérés comme ayant besoin de recevoir un enseignement ou une formation pour trouver un emploi, de solliciter et de suivre un programme d'éducation et de formation.

La Suède a lancé plusieurs initiatives pour accroître le nombre de professeurs de suédois pour les immigrants. Ils peuvent par exemple percevoir 80 % de leur salaire s'ils prennent un congé de formation pour acquérir les compétences pour enseigner le suédois comme deuxième langue.

Une décision de 2015 de la cour d'appel des migrations avait débouté les demandes de prolongation de permis de travail en raison de divergences mineures par rapport aux conditions requises pendant les périodes de permis précédentes. Ces divergences, qui résultaient souvent d'erreurs commises par les employeurs des travailleurs immigrés, avaient suscité l'attention du grand public. La cour d'appel des migrations a indiqué en 2017 qu'il convenait d'effectuer une évaluation globale pour décider si les conditions d'emploi étaient conformes aux obligations légales. Cette décision a entraîné une forte augmentation des prolongations des permis de travail en 2018.

Elle a conclu un accord de vacanciers actifs en 2017 avec Hong Kong (Chine) et l'Argentine, et en 2018 avec l'Uruguay.

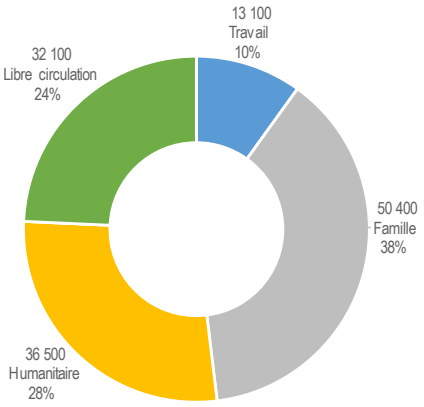
En 2018, la Suède a transposé dans sa législation les directives européennes sur les transferts intra-entreprise et le travail saisonnier.

Pour de plus amples informations :

https://www.migrationsverket.se
https://www.scb.se/en/
https://sweden.se/migration/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Suède

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	650	+ 33%
Travailleurs saisonniers	3 080	- 8%
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	2 490	..

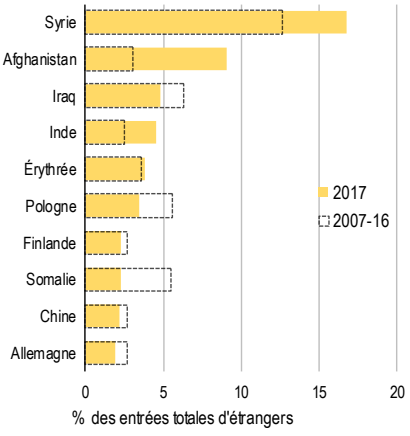
Éducation (citoyens hors UE)

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	10 970	+ 16%
Stagiaires	350	+ 31%

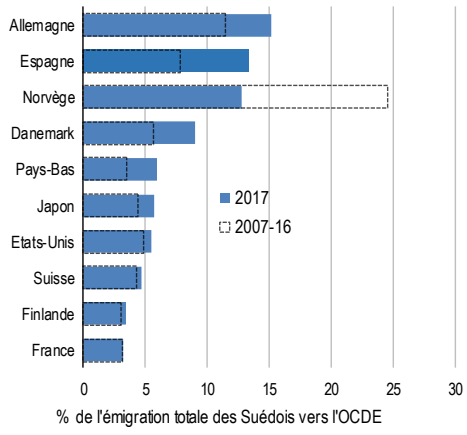
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	18 110	- 19%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Suédois vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



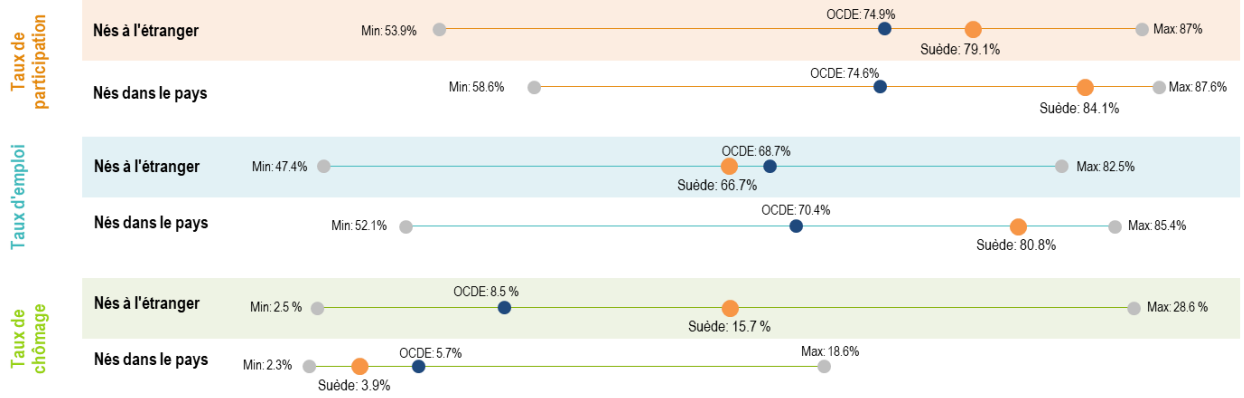
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	12.4	-2.1
Accroissement naturel	2.3	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	10.1	-1.8

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	3 052	+2.9	0.6
Sorties (2017)	1 672	+38.0	0.3

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995460

Suisse

Population née à l'étranger - 2018

2.5 millions, 51 % de femmes

29 % de la population totale

Évolution depuis 2007 : +34 %

Principaux pays de naissance :
Allemagne (14 %), Italie (11 %), Portugal (9 %)

En 2017, la Suisse a accueilli 118 000 nouveaux immigrés pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit -5.3 % par rapport à 2016. Ce chiffre comprend 72.6 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 1.6 % de travailleurs immigrés, 17.4 % de membres de la famille (y compris les accompagnants) et 5.8 % de migrants humanitaires.

Environ 11 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 74 400 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers, et stagiaires. En outre, 105 700 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2017, soit une augmentation de 1.3 % par rapport à 2016. Ces travailleurs détachés étaient généralement titulaires de contrats de courte durée.

L'Allemagne, l'Italie et la France comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Érythrée a enregistré la plus forte hausse (300) et l'Italie la plus forte baisse (-2 700) de leurs flux d'entrées en Suisse par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 18.8 %, pour s'établir à 14 000 environ. Les groupes de demandeurs les plus importants viennent de l'Érythrée (2 500), de la Syrie (1 200) et de l'Afghanistan (1 100). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de l'Algérie (200) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Érythrée (-700). Sur les 17 000 décisions prises en 2018, 89.4 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants suisses vers les pays de l'OCDE a augmenté de 3.7 % pour s'établir à 11 000 personnes. Environ deux sur cinq (39.9 %) ont émigré en Allemagne, 14.1 % en Espagne et 6.8 % en Autriche.

La politique relative à l'intégration a été récemment modifiée, avec notamment le lancement en 2018 de l'Agenda Intégration Suisse. Dans le cadre des programmes d'intégration des cantons, il définit un processus d'intégration des réfugiés et des personnes admises temporairement à l'échelle nationale qui comprend la dispense d'une formation initiale, une gestion continue des dossiers, une évaluation du potentiel et des mesures favorisant l'intégration linguistique et professionnelle, et fixe cinq objectifs d'efficacité. À partir de mai 2019, le Conseil fédéral triplera le budget alloué aux cantons pour leurs actions d'intégration, qui passera alors de 66 à 200 millions CHF par an (de 6 000 à 18 000 CHF par personne).

La Suisse a également mis en place un nouveau programme fédéral de formation préprofessionnelle pour les réfugiés et les personnes admises temporairement, d'une durée de quatre ans et pouvant prendre en charge un maximum de 3 600 personnes. Des accords ont été conclus avec 18 cantons courant 2018 et les premières formations préprofessionnelles ont commencé en août 2018.

Le Conseil fédéral a également approuvé en août 2018 plusieurs modifications des obligations en matière d'intégration et d'apprentissage de la langue (concernant la première langue du lieu de résidence) que doivent respecter les ressortissants étrangers demandant un permis de séjour.

Une nouvelle Loi sur la nationalité est entrée en vigueur le 15 février 2018, qui facilite la naturalisation des jeunes immigrés (âgés entre 9 et 25 ans) de la troisième génération, c'est-à-dire les individus dont la famille vit donc en Suisse depuis plusieurs générations. Elle permet ainsi aux étrangers bien intégrés de demander la nationalité suisse selon une procédure simplifiée.

La Loi fédérale sur les étrangers a été rebaptisée Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration le 1er janvier 2019. Les modifications apportées prévoient un accès facilité au marché de l'emploi pour les réfugiés et les personnes admises temporairement, qui peuvent désormais accepter un emploi après en avoir simplement notifié les autorités du marché du travail. Une autre mesure concerne la possibilité d'associer la délivrance du permis de séjour à la signature d'une convention d'intégration. Celle-ci a caractère obligatoire et les migrants sont passibles d'une sanction (rétrogradation du permis) s'ils ne la respectent pas.

Le 1er mars 2019, des procédures d'asile accélérées et la possibilité de bénéficier d'une assistance juridique gratuite ont été mises en place dans l'ensemble du pays. La majorité des procédures seront effectuées dans les centres d'asile fédéraux et une procédure d'asile ne devra pas dépasser 140 jours.

Lors de sa réunion du 18 avril 2018, le Conseil fédéral a décidé de prolonger d'une année la restriction de libre circulation des travailleurs immigrés bulgares et roumains. Quelques mois plus tard, la Suisse a prolongé la période de transition concernant la libre circulation avec la Croatie jusque fin 2021.

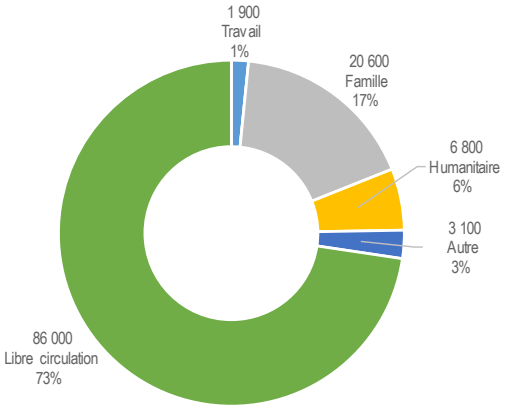
En novembre 2018, le Conseil fédéral a évalué la première phase de la nouvelle stratégie intégrée de gestion des frontières, appliquée de 2014 à 2017. Afin d'assurer un suivi, il a chargé l'Office fédéral de l'immigration de définir une nouvelle stratégie en collaboration avec les cantons à horizon 2027. Elle reprendra les principaux axes de la stratégie précédente, à savoir lutter contre l'immigration clandestine, le trafic de migrants, la criminalité transfrontalière et faciliter l'entrée légitime dans le pays. Elle prévoit une coopération avec les États de l'espace Schengen et des pays tiers, l'utilisation des technologies modernes, des analyses de risques, des mécanismes de contrôle qualité et une participation aux mécanismes de solidarité internationaux.

Pour de plus amples informations :

www.sem.admin.ch

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Suisse

Entrées d'immigrés de long terme (Source : OCDE)



Migrations temporaires (Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2017	2017/16
Vacanciers actifs	..	..
Travailleurs saisonniers	..	..
Employés transférés dans l'entreprise	..	..
Autres migrants temporaires de travail	74 320	+ 1%

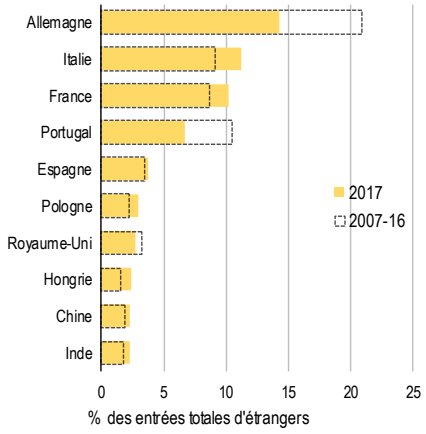
Éducation

	2017	2017/16
Étudiants en mobilité internationale	11 180	- 1%
Stagiaires	120	- 11%

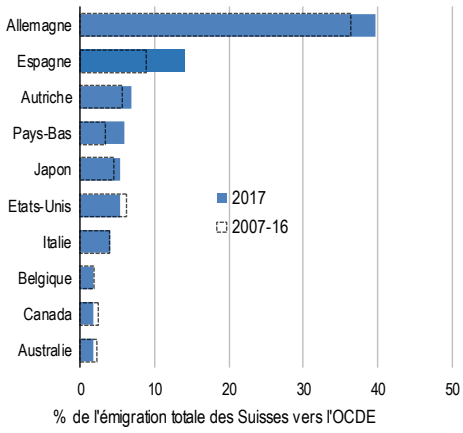
Humanitaires

	2018	2018/17
Demandeurs d'asile	13 540	- 19%

10 principales nationalités (définition nationale)



Émigration des Suisses vers les pays de l'OCDE (définition nationale)



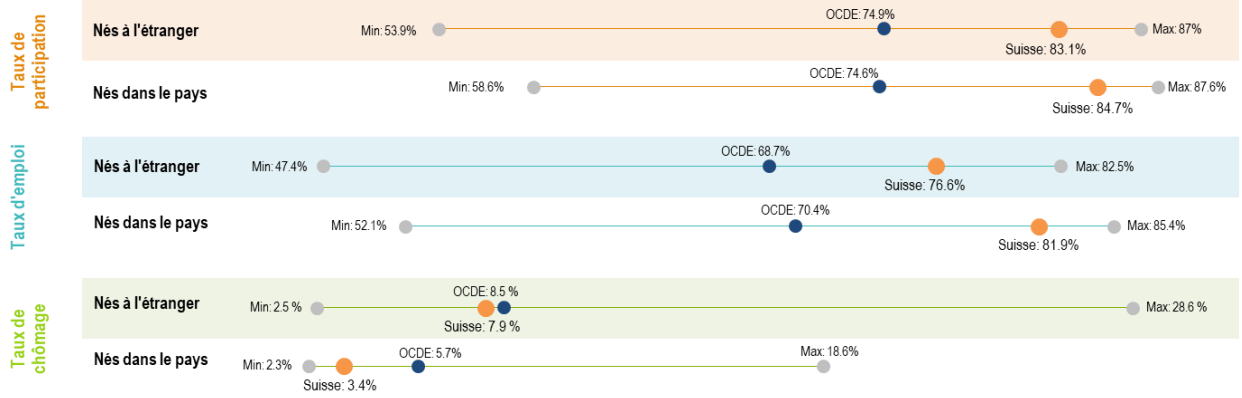
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	7.6	-3.4
Accroissement naturel	2.4	-0.3
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	5.2	-3.1

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	2 485	+1.2	0.4
Sorties (2017)	26 598	+3.2	3.9

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995479

Turquie

Population née à l'étranger - 2018

2.3 millions, 53 % de femmes

2 % de la population totale

Principaux pays de naissance :
Bulgarie (16 %), Iraq (12 %), Allemagne (12 %)

En 2017, la Turquie a enregistré environ 466 000 nouveaux immigrés (d'après les chiffres officiels fournis par TurkStat), dont 364 600 ressortissants étrangers. Au cours de l'année, le nombre de ressortissants turcs entrant dans le pays a diminué de 5 300 personnes, celui de ressortissants étrangers a augmenté de 90 700 personnes. À peine plus de 50 % de ces derniers étaient des hommes, tandis que la proportion d'hommes s'élève à environ 58 % parmi les immigrants turcs.

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale inscrits dans les universités turques augmente rapidement et s'est établi à 125 000 en 2017-18, soit une hausse de 16 % par rapport à l'année précédente et cinq fois plus que les chiffres enregistrés au début des années 2010. La Syrie est le principal pays d'origine des étudiants depuis 2016-2017. En 2017-18, un étudiant en mobilité internationale sur six était syrien (20 700). Viennent ensuite l'Azerbaïdjan et le Turkménistan, avec respectivement 17 000 et 12 000 étudiants. Le nombre d'étudiants allemands a été multiplié par six depuis 2016-2017 et s'est établi à 4 000 en 2017-18.

L'Iraq (97 100 nouveaux arrivants), l'Afghanistan (37 800) et la Syrie (28 200) comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2017. Parmi les 15 premiers pays d'origine, l'Iraq a enregistré la plus forte hausse (26 200) et la Chine la plus forte baisse (-3 100) de leurs flux d'entrées en Turquie par rapport à l'année précédente.

En 2018, le nombre de personnes ayant déposé une demande d'asile initiale a diminué de 32 %, pour s'établir à 83 800 environ. La majorité des demandeurs viennent de l'Afghanistan (53 000), de l'Iraq (20 000) et de l'Iran (6 400). La plus forte hausse depuis 2017 concerne les ressortissants de la Somalie (300) et le recul le plus marqué les ressortissants de l'Iraq (-25 00). Sur les 81 000 décisions prises en 2018, 6 % étaient positives.

Selon la Direction générale de la gestion des migrations, la Turquie comptait environ 3.7 millions de réfugiés syriens sous protection temporaire au 4 avril 2019. Le nombre de réfugiés syriens bénéficiant d'un hébergement s'élevait à 140 000. Près de 1.7 million de la totalité de ces réfugiés étaient des mineurs.

L'émigration des ressortissants turcs vers les pays de l'OCDE a augmenté de 12.5 % pour s'établir à 74 000 personnes. Environ 45.8 % d'entre elles ont émigré en Allemagne, 8.2 % au Royaume-Uni et 6.7 % en France.

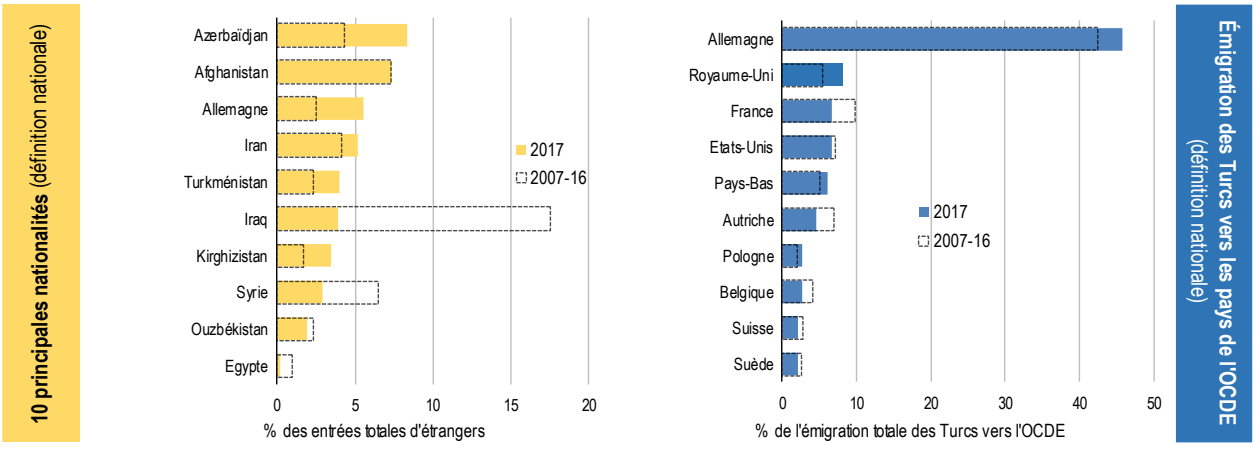
Le nombre de travailleurs envoyés à l'étranger par l'Agence turque pour l'emploi, qui n'avait cessé de diminuer ces dernières années, passant de près de 58 000 en 2012 à moins de 20 000 en 2017, s'est nettement redressé (+26 %) pour s'établir à 25 000 en 2018. L'Ouzbékistan, l'Allemagne et le Koweït ont notamment enregistré une hausse du nombre de travailleurs immigrés turcs. En 2018, les principaux pays de destination sont demeurés la Fédération de Russie (13 %), l'Algérie (11 %) et l'Arabie saoudite (10 %). En 2016, les trois premiers pays de destination étaient l'Iraq (17 %), l'Algérie (16 %) et l'Arabie saoudite (8.5 %).

En décembre 2018, la Turquie a diminué les seuils d'investissement des dispositifs de citoyenneté par l'investissement, mis en place en 2017. Les ressortissants étrangers peuvent obtenir la nationalité turque en investissant 500 000 USD (ou équivalent) dans des immobilisations (2 millions auparavant), sur un compte bancaire turc ou dans des obligations ou actions d'État (3 millions auparavant), ou encore – c'est une nouvelle possibilité – dans des fonds de capital-risque ou d'investissement immobilier. Ils peuvent également acquérir la nationalité s'ils créent des emplois pour au moins 50 ressortissants turcs (contre 100 auparavant) ou investissent au moins 250 000 USD dans un bien immobilier (1 million auparavant). Les investissements doivent être conservés pendant au moins trois ans.

Pour de plus amples informations :

www.ailevecalisma.gov.tr
www.goc.gov.tr
www.iskur.gov.tr
www.nvi.gov.tr
www.mfa.gov.tr
www.tuik.gov.tr
www.workinturkey.gov.tr
www.yok.gov.tr
https://denklik.yok.gov.tr/

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration - Turquie



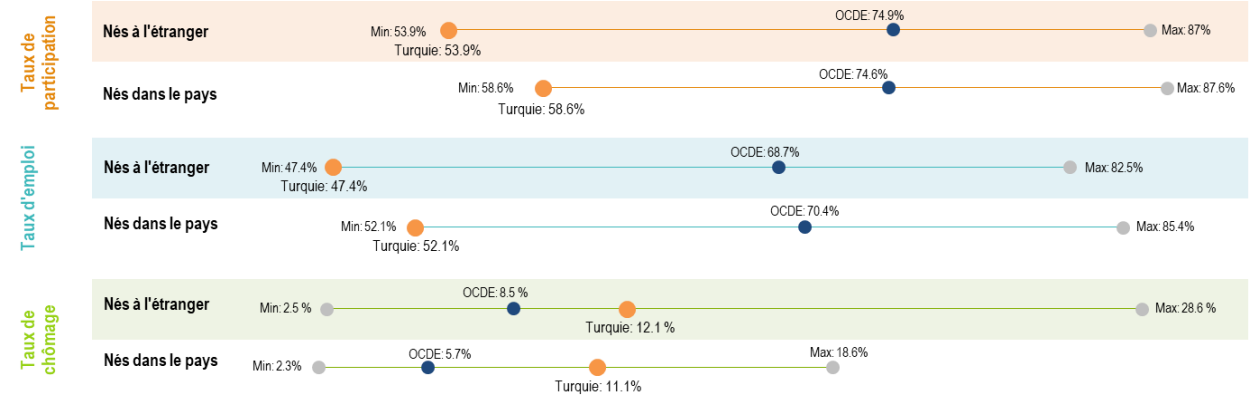
Composantes de la croissance de la population

	2017 Pour 1000 habitants	2017/16 Variation en %
Total	12.4	-1.1
Accroissement naturel	10.8	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	1.6	-0.7

Transferts de fonds

	Million USD courants	Évolution annuelle %	Part du PIB %
Entrées (2018)	1 139	+8.7	0.2
Sorties (2017)	1 063	-5.8	0.1

Situation sur le marché du travail



Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink https://doi.org/10.1787/888933995498

Notes et sources des chiffres clés des notes par pays

Population née à l'étranger

Sources nationales et estimations du Secrétariat. Les sources et notes sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4).

Flux migratoires par pays de nationalité et par pays de destination

Flux migratoires d'étrangers

Pour les pays de l'OCDE et la Fédération de Russie, les sources et notes de ces séries sont détaillées dans l'annexe statistique (métadonnées relatives aux tableaux A.1. et B.1).

Bulgarie : permis de résidence permanente ou de long-terme délivrés (source : ministère de l'Intérieur) ; Roumanie : changements de résidence (source : Annuaire statistique de Roumanie).

Émigration vers les pays de l'OCDE

Somme des entrées de ressortissants du pays dans les pays de l'OCDE.

Entrées d'étrangers à long terme par catégories (flux standardisés)

La plupart des données proviennent des statistiques de permis de résidence et de travail et ont été standardisées, dans la mesure du possible, à l'exception de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovénie, pour lesquelles la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst).

Migrations temporaires

Permis de résidence ou de travail. Dans la plupart des cas, les données ne couvrent pas les étrangers bénéficiant d'un accord de libre circulation. Les étudiants ne comprennent pas les étudiants du second degré et ceux en formation professionnelle. Pour la Bulgarie, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie, la source est la base de données d'Eurostat sur les permis délivrés pour la première fois par raison, durée de validité et nationalité (migr_resfirst)

Entrées de demandeurs d'asile

Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (https://www.unhcr.org/statistics).

Composantes de la croissance de la population totale

Pays européens : Évolution de la population - Bilan démographique et taux bruts au niveau national (Eurostat) ; autres pays : sources nationales.

Transferts de fonds

Estimations de la Banque mondiale basées sur les données de la balance des paiements du FMI et sur les données communiquées par les banques centrales, les offices statistiques nationaux et les représentations de la Banque mondiale à l'étranger.

Situation sur le marché du travail

Pays européens et Turquie : Enquêtes sur les forces de travail (Eurostat) ; Australie, Canada, Israël, Nouvelle-Zélande : Enquêtes sur la population active ; Chili : *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional* (CASEN) (les chiffres portent sur l'année 2017) ; Corée : Enquête sur les conditions de vie des immigrés et Enquête sur les forces de travail et la population active des ressortissants coréens (les chiffres portent sur l'année 2017 et les taux font référence aux personnes nées à l'étranger résidentes de longue durée âgées de 15 à 59 ans, qui sont étrangères ou ont été naturalisées au cours des cinq dernières années) ; Japon : Recensement de la population 2015 ; Mexique : *Encuesta Nacional de Ocupación y Empleo* (ENOE) ; États-Unis : *Current Population Survey*.

Annexe statistique

Entrées et sorties de personnes étrangères

A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité
A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE
Métadonnées relatives aux Tableaux A.1., B.1. et A.2. Entrées et sorties de personnes étrangères

Entrées de demandeurs d'asile

A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité
Métadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. Entrées de demandeurs d'asile

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance
Métadonnées relatives aux Tableaux A.4. et B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger
A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité
Métadonnées relatives aux Tableaux A.5. et B.5. Effectifs de personnes étrangères

Acquisitions de nationalité

A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie
B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité
Métadonnées relatives aux Tableaux A.6. et B.6. Acquisitions de la nationalité

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Note de la Turquie :

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'Ile. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'Ile. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équiTableau soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne :

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

Introduction

La plupart des données publiées dans cette annexe proviennent des correspondants nationaux du Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE, désignés par le Secrétariat de l'OCDE, en accord avec les autorités des pays membres. Par conséquent, ces données ne sont pas toujours fondées sur des définitions communes à tous les pays. Les pays couverts dans cette annexe sont les pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles ainsi que la Russie. Le Groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE n'a pas de compétences particulières pour imposer des modifications dans les procédures de collecte de données. C'est en quelque sorte un observatoire des migrations qui se doit, de par sa nature, d'utiliser les statistiques existantes. Toutefois, cela ne le dispense pas de faire des suggestions d'améliorations qui lui semblent indispensables et de participer activement à la standardisation des données.

L'objet de cette annexe est de décrire la population dite « immigrée » telle qu'elle est définie dans le pays d'accueil traité (généralement la population née à l'étranger). Les informations recueillies portent sur les flux et les effectifs de la population immigrée totale ainsi que sur les acquisitions de la nationalité. Ces données n'ont pas été standardisées et ne sont par conséquent pas entièrement comparables d'un pays à l'autre. En particulier, les critères d'enregistrement dans un fichier de population ou bien les conditions d'octroi d'un permis de résidence, par exemple, varient d'un pays à l'autre, ce qui conduit à des mesures très différenciées, même en utilisant le même type de source.

Au problème de comparabilité des statistiques s'ajoute celui de la prise en compte très partielle des migrants en situation irrégulière. Une partie d'entre eux peuvent être comptabilisés au travers des recensements. Les programmes de régularisation, lorsqu'ils existent, permettent, après coup, d'identifier et de comptabiliser une fraction non négligeable des migrants en situation irrégulière. Cela permet, à un moment donné, de mieux mesurer le volume de la population née à l'étranger sans qu'il soit toujours possible de réaffecter ces personnes selon l'année d'entrée sur le territoire.

Chaque série de cette annexe est précédée d'une note explicative relative aux données présentées. Figure ensuite le Tableau synoptique (série A, reprenant le total pour chacun des pays d'accueil) qui introduit les Tableaux par nationalité ou pays de naissance selon le cas (série B). À la fin de chaque série, un Tableau détaille par pays d'accueil les sources et les notes relatives aux données présentées dans les Tableaux.

Remarques générales

Les Tableaux portent sur des séries annuelles couvrant la période 2002-17 ou 2008-18.

- L'ordre retenu pour citer les pays dans les Tableaux de la série A est l'ordre alphabétique. Pour les autres Tableaux, les nationalités ou les pays de naissance sont classés par ordre décroissant des effectifs correspondant à la dernière année disponible.
- Dans les Tableaux par pays d'origine (séries B), ne sont présentés que les 15 principaux pays, lorsque ce détail est disponible. Par ailleurs, la rubrique « autres pays » est une rubrique résiduelle calculée par différence entre les effectifs totaux et la somme des nationalités/pays de naissance indiqués dans le Tableaux. Les effectifs de certains pays ne sont pas toujours disponibles pour toutes les années de la série et la composition de cette rubrique résiduelle est donc variable. Il faut en tenir compte pour interpréter son évolution.

- Les données relatives aux sorties d'étrangers (série A.2) ne sont pas présentées par nationalité. Ces statistiques ainsi que les statistiques par genre sont consultables en ligne (http://www.OCDE.org/fr/els/mig/statcles.htm).
- À cause des arrondis, les totaux peuvent différer légèrement de la somme des éléments qui les constituent.
- Le signe « .. » retenu dans les Tableaux indique que les données ne sont pas disponibles.
- Les chiffres en italique sont des estimations du Secrétariat.

Entrées et sorties de personnes étrangères

Les pays de l'OCDE disposent rarement d'outils spécifiques pour mesurer les flux d'entrées et de sorties d'étrangers et les estimations nationales proviennent en général soit des registres de population soit des fichiers d'octroi de permis de résidence. La présente note vise à détailler plus systématiquement ce qui est mesuré par chacune des sources utilisées.

L'estimation des flux à partir des registres de population

Les registres de population permettent d'obtenir des données sur les entrées et les sorties d'autochtones et d'étrangers. Pour se faire enregistrer, les étrangers doivent être en possession d'un permis de résidence valide et/ou d'un permis de travail d'une durée de validité au moins égale à la durée correspondant au critère d'inscription dans le registre de population. Les émigrés sont généralement identifiés sur la base d'une déclaration notifiant leur intention de quitter le pays. Cependant la période d'absence anticipée n'est pas toujours spécifiée.

Les entrées sont mieux comptabilisées que les sorties dans les registres de population. En effet, l'émigré qui envisage de retourner dans le pays d'accueil à plus ou moins long terme peut hésiter à signaler son départ pour éviter de perdre les droits liés à l'affiliation au registre. Les critères d'inscription dans les registres diffèrent largement d'un pays à l'autre (ils peuvent varier de trois mois à un an de durée minimale de séjour), ce qui pose d'importants problèmes de comparaisons internationales. Ainsi, certains pays prennent en compte une partie des migrants temporaires, y compris parfois les demandeurs d'asile lorsque ceux-ci résident dans des ménages privés (par opposition aux centres d'accueil ou aux foyers d'immigrés) et les étudiants en mobilité internationale.

L'estimation des flux à partir des permis de résidence et/ou de travail

Généralement, les statistiques sur les permis portent sur le nombre de permis délivrés au cours d'une période donnée et dépendent des types de permis retenus. Les pays communément appelés d'installation (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) considèrent comme migrants les personnes qui ont reçu une "autorisation au titre de l'immigration permanente", souvent octroyée dès l'entrée sur le territoire. Les statistiques sur les migrants temporaires sont également publiées dans cette annexe pour ces pays. Dans le cas de la France, les permis retenus ont une durée de validité au moins égale à un an (seuls les étudiants ne sont pas retenus ici).

Une autre caractéristique des données de permis est de ne pas enregistrer les flux de résidents autochtones. Il est possible aussi que certains flux d'étrangers n'y figurent pas, soit parce que le type de permis qu'ils détiennent n'est pas retenu pour élaborer les statistiques, soit parce qu'ils n'ont pas besoin de permis (accords de libre circulation). En outre, les données établies à partir des permis ne reflètent pas nécessairement les flux réels ou la durée effective de séjour car : i) les permis ont pu être délivrés à l'étranger mais les candidats à l'émigration ne les ont pas forcément utilisés ou ont retardé leur arrivée ; ii) les permis ont pu être délivrés à des personnes qui résidaient déjà dans le pays depuis un certain temps et peuvent correspondre à un changement de statut.

L'estimation des flux à partir d'enquêtes spécifiques

L'Irlande fournit des estimations à partir des résultats des enquêtes trimestrielles sur les ménages (Quartely National Household Survey) et d'autres sources telles que les données de permis et les demandes d'asile. Ces estimations sont révisées périodiquement sur la base des recensements. Les données pour le Royaume-Uni proviennent d'une enquête auprès des passagers (International Passenger Survey) qui entrent ou sortent par avion, par train ou par bateau. Cette enquête est conçue entre autres pour estimer le volume et les caractéristiques des migrants. L'échantillon est construit de façon aléatoire et environ 1 passager sur 500 est interrogé. Des révisions significatives ont été effectuées après le dernier recensement dans chacun de ces deux pays, ce qui semble indiquer que ces estimations ne constituent pas non plus une source « idéale ». L'Australie et la Nouvelle-Zélande conduisent également des enquêtes auprès des passagers. La durée de séjour est alors établie à partir des déclarations d'intention du migrant au moment de l'entrée et de la sortie du territoire.

Tableau A.1. Entrées de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	574.8	573.8	606.3	683.5	841.7	965.9	1 108.1	1 342.5	2 016.2	1 719.1	1 384.0
Australie	189.5	203.9	219.4	202.2	206.4	236.0	244.8	233.9	223.7	218.5	224.2
Autriche	91.5	94.4	91.7	96.9	109.9	125.6	135.2	154.3	198.7	158.7	139.3
Belgique	93.4	106.0	102.7	113.6	117.9	128.9	117.6	106.3	128.8	103.2	109.5
Canada	236.8	247.2	252.2	280.7	248.7	257.8	259.0	260.3	271.8	296.4	286.5
Chili	53.1	43.6	35.9	41.4	50.7	65.2	84.4	83.5	101.9	135.5	..
Colombie	8.9	10.7	13.0	15.1	20.9	23.7	29.7	70.4	61.9	..	..
Corée	300.4	302.2	232.8	293.1	307.2	300.2	360.5	407.1	372.9	402.2	452.7
Danemark	31.4	37.0	32.0	33.4	34.6	35.5	41.3	49.0	58.7	54.6	49.0
Espagne	920.5	567.4	365.4	330.3	335.9	272.5	248.4	264.5	290.0	352.2	454.4
Estonie	2.0	1.9	2.2	1.2	1.7	1.1	1.6	1.3	7.4	7.7	9.1
États-Unis	1 052.4	1 107.1	1 130.8	1 042.6	1 062.0	1 031.6	990.6	1 016.5	1 051.0	1 183.5	1 127.2
Finlande	17.5	19.9	18.1	18.2	20.4	23.3	23.9	23.6	21.4	27.3	23.7
France	213.7	216.0	211.4	221.8	228.1	247.0	251.3	251.8	242.7	245.7	245.9
Grèce	46.3	42.9	41.5	35.8	35.4	33.0	32.0	31.3	29.5	34.0	86.1
Hongrie	22.6	35.5	25.6	23.9	22.5	20.3	21.3	26.0	25.8	23.8	36.5
Irlande	120.4	89.7	50.7	23.9	33.7	37.2	41.0	43.7	49.3	53.9	57.2
Islande	9.3	7.5	3.4	3.0	2.8	2.8	3.9	4.3	5.0	7.9	11.8
Israël	18.1	13.7	14.6	16.6	16.9	16.6	16.9	24.1	27.9	26.0	26.4
Italie	515.2	496.5	406.7	424.5	354.3	321.3	279.0	248.4	250.5	262.9	301.1
Japon	336.6	344.5	297.1	287.1	266.9	303.9	306.7	336.5	391.2	427.6	475.0
Lettonie	3.5	3.5	2.7	2.8	2.9	3.7	3.5	4.5	4.5	3.4	5.1
Lituanie	2.5	3.0	1.7	1.1	1.7	2.5	3.0	4.8	3.7	6.0	10.2
Luxembourg	15.8	16.8	14.6	15.8	19.1	19.4	19.8	21.0	22.6	21.6	23.1
Mexique	7.2	15.9	23.9	26.2	22.0	18.2	63.0	43.5	34.4	35.9	32.8
Norvège	53.5	58.8	56.7	65.1	70.8	70.0	66.9	61.4	59.1	58.5	49.8
Nouvelle-Zélande	59.6	63.9	60.3	57.6	61.0	62.0	67.5	80.3	91.8	95.6	99.3
Pays-Bas	80.3	103.4	104.4	110.2	118.5	115.7	122.3	139.3	159.5	182.2	183.9
Pologne	40.6	41.8	41.3	41.1	41.3	47.1	46.6	32.0	86.1	107.0	128.0
Portugal	32.6	72.8	61.4	50.7	45.4	38.5	33.2	35.3	37.9	46.9	61.4
République slovaque	7.2	7.4	5.1	4.2	3.8	2.9	2.5	2.4	3.8	3.6	2.9
République tchèque	102.5	76.2	38.2	28.0	20.7	28.6	27.8	38.5	31.6	34.8	43.5
Royaume-Uni	455.0	456.0	430.0	459.0	453.0	383.0	406.0	504.0	481.0	455.0	520.0
Russie	287.0	281.6	279.9	187.8	214.9	290.6	350.7	443.1	425.0	388.6	393.1
Slovénie	30.5	43.8	24.2	11.3	18.0	17.3	15.7	18.4	19.9	20.0	27.7
Suède	83.5	83.3	83.8	79.0	75.9	82.6	95.4	106.1	113.9	143.0	125.0
Suisse	139.7	157.3	132.4	134.2	142.5	143.8	155.4	152.1	150.4	143.1	137.8
Turquie	..	..	..	29.9	..	..	..	..	..	380.9	466.3

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées après le Tableau A.2.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933990957

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Allemagne

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	42.9	48.2	57.3	75.5	97.5	120.5	139.5	198.7	221.4	222.3	230.6	34
Pologne	140.0	119.9	112.0	115.6	164.7	177.8	190.4	192.2	190.8	160.7	149.7	33
Bulgarie	20.5	24.1	29.2	39.8	52.4	60.2	60.9	80.1	86.3	83.0	81.6	38
Syrie	1.7	2.0	2.3	3.0	4.6	8.5	19.0	69.1	309.7	179.4	76.4	54
Croatie	8.4	8.7	9.1	10.2	11.5	12.9	25.8	46.1	61.0	62.1	58.6	36
Italie	18.2	20.1	22.2	23.9	28.1	36.9	47.5	56.7	57.2	52.6	51.5	40
Hongrie	22.2	25.2	25.3	29.3	41.1	54.5	60.0	58.8	58.1	51.6	48.1	32
Turquie	26.7	26.7	27.2	27.6	28.6	26.2	23.2	22.1	23.7	28.6	33.7	36
Inde	9.4	11.4	12.0	13.2	15.4	18.1	19.5	22.4	26.1	27.7	29.5	35
Iraq	5.0	8.9	13.1	9.5	7.5	6.7	5.2	7.1	64.8	68.0	27.6	45
Chine	13.6	14.3	15.4	16.2	18.3	19.7	22.4	23.2	25.5	26.6	26.6	51
Grèce	8.0	8.3	8.6	12.3	23.0	32.7	32.1	28.8	28.3	27.1	26.1	39
Serbie	..	5.4	7.0	16.7	16.5	22.1	27.3	38.4	39.7	22.9	24.5	37
Bosnie-Herzégovine	6.4	6.2	6.1	6.9	9.5	12.2	15.1	20.7	21.7	22.4	24.0	35
États-Unis	17.5	17.5	17.7	18.3	20.1	19.6	20.5	20.5	21.1	20.7	21.1	47
Autres pays	234.4	227.1	241.7	265.6	302.9	337.4	399.7	457.9	780.8	663.4	474.5	
Total	**574.8**	**573.8**	**606.3**	**683.5**	**841.7**	**965.9**	**1 108.1**	**1 342.5**	**2 016.2**	**1 719.1**	**1 384.0**	**39**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Australie (entrées permanentes)

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Inde	19.8	22.7	25.3	23.5	21.9	27.8	38.1	39.6	34.7	38.6	40.0	19.8
Chine	21.1	20.7	22.3	24.5	28.7	25.3	27.9	27.1	27.9	29.1	29.3	21.1
Royaume-Uni	30.7	31.7	33.3	26.7	21.5	27.0	23.1	23.8	22.2	19.0	17.6	30.7
Nouvelle-Zélande	28.3	34.5	33.0	24.4	34.6	44.3	41.2	27.3	22.4	19.7	12.6	28.3
Philippines	6.1	7.1	8.9	10.2	10.7	12.8	11.0	10.3	11.9	12.0	12.1	6.1
Iraq	2.5	2.6	4.1	2.5	2.9	2.0	3.2	4.0	3.1	3.0	9.7	2.5
Syrie	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.2	1.0	2.6	2.2	8.7	0.2
Pakistan	1.8	1.9	2.0	1.8	1.8	3.9	3.6	5.7	8.0	7.0	6.8	1.8
Viet Nam	3.4	3.0	3.3	3.8	4.8	4.8	5.7	5.2	5.1	5.4	5.5	3.4
Afrique du Sud	5.4	6.9	11.3	11.1	8.1	8.0	5.8	4.9	4.7	4.0	4.8	5.4
Népal	0.7	0.9	1.0	1.3	2.1	2.5	4.0	4.4	4.2	5.1	4.4	0.7
Malaisie	4.8	5.1	5.4	4.9	4.9	5.4	5.6	4.5	4.0	4.1	4.2	4.8
Irlande	1.9	2.0	2.7	3.0	3.4	5.0	5.3	6.3	6.3	4.9	3.9	1.9
États-Unis	2.8	3.0	3.1	3.2	3.0	3.3	3.8	3.8	3.5	3.5	3.6	2.8
Afghanistan	2.6	2.0	1.7	1.6	2.0	1.6	2.2	5.7	3.3	3.2	3.6	2.6
Autres pays	57.4	59.5	62.0	59.4	55.8	62.0	64.0	60.4	59.8	57.9	57.4	57.4
Total	**189.5**	**203.9**	**219.4**	**202.2**	**206.4**	**236.0**	**244.8**	**233.9**	**223.7**	**218.5**	**224.2**	**189.5**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Autriche

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	9.3	9.2	9.3	11.3	12.9	13.4	13.5	20.7	17.5	16.7	17.9	44
Allemagne	18.0	19.2	17.6	18.0	17.4	17.8	17.7	16.8	17.0	16.1	16.2	46
Hongrie	4.5	5.2	5.8	6.4	9.3	13.1	14.9	14.5	14.4	13.3	13.1	47
Serbie	6.3	6.0	4.6	7.1	6.1	6.7	7.1	7.4	7.6	7.3	7.2	44
Syrie	0.2	0.2	0.3	0.2	0.4	0.9	1.7	7.4	22.6	9.0	6.7	59
Pologne	5.3	4.4	3.8	4.0	6.4	7.1	7.3	6.9	6.1	5.4	5.2	37
Croatie	2.3	2.0	1.9	1.9	1.9	2.0	4.2	6.0	5.8	5.1	5.1	44
République slovaque	3.6	4.9	4.0	4.0	5.3	6.0	6.2	6.5	6.1	5.6	5.1	52
Bulgarie	2.2	2.5	2.6	3.1	3.2	3.6	3.9	5.8	5.2	4.9	5.0	46
Italie	1.7	1.8	2.0	2.2	2.3	3.1	4.0	4.1	4.6	4.2	4.4	42
Bosnie-Herzégovine	3.0	2.9	2.4	2.5	3.9	4.1	5.0	5.2	5.2	4.3	4.2	46
Turquie	5.2	5.0	4.7	4.3	3.8	4.1	4.5	3.7	3.7	3.7	3.3	43
Slovénie	0.7	0.7	0.8	0.8	1.3	1.9	2.5	3.1	2.8	2.7	2.5	42
Russie	2.2	2.9	2.4	2.2	2.6	3.4	3.5	3.1	2.9	2.7	2.4	56
Afghanistan	0.5	1.0	1.4	1.3	2.9	3.8	2.3	3.2	19.5	11.7	2.1	34
Autres pays	26.5	26.4	28.0	27.5	30.1	34.7	36.9	39.8	57.5	46.0	38.9	..
Total	**91.5**	**94.4**	**91.7**	**96.9**	**109.9**	**125.6**	**135.2**	**154.3**	**198.7**	**158.7**	**139.3**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Belgique

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	5.5	6.8	6.1	8.0	10.9	11.2	10.0	11.3	10.6	10.3	11.6	37
France	12.3	14.1	12.3	13.5	13.8	13.3	13.6	12.0	12.0	11.1	11.2	50
Pays-Bas	11.4	11.7	8.8	9.3	9.5	9.1	9.0	8.1	8.1	7.5	7.7	47
Syrie	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.9	1.0	2.8	10.4	4.4	5.4	51
Italie	2.7	3.7	3.6	4.3	4.7	5.2	5.7	5.3	5.1	4.8	4.8	45
Maroc	7.8	8.2	9.1	9.8	8.5	5.9	4.7	4.7	4.8	4.4	4.5	54
Pologne	9.4	9.0	9.9	8.9	9.3	8.6	7.5	5.8	5.3	4.4	4.3	48
Espagne	1.9	2.8	3.6	4.6	5.3	6.0	6.1	5.0	4.1	3.7	4.0	49
Bulgarie	2.6	3.9	3.3	4.2	4.3	4.5	3.9	4.2	3.8	3.3	3.6	45
Inde	1.6	2.1	1.8	2.3	2.3	2.3	2.6	1.9	2.2	2.4	3.1	43
Portugal	2.3	3.2	2.9	2.7	3.1	4.2	4.3	3.0	2.9	2.9	2.7	40
Allemagne	3.4	3.8	3.4	3.3	3.1	2.9	2.9	2.5	2.5	2.4	2.4	50
États-Unis	2.5	2.6	2.7	2.7	2.6	2.5	2.6	2.0	2.2	2.1	2.1	50
Turquie	3.2	3.2	3.1	3.2	2.9	2.4	2.0	1.6	1.7	1.7	1.9	45
Iraq	..	0.2	0.4	0.4	0.6	1.1	0.6	1.1	8.1	1.4	1.7	57
Autres pays	26.8	30.7	31.8	36.1	36.9	48.7	41.0	35.1	44.9	36.4	38.5	..
Total	**93.4**	**106.0**	**102.7**	**113.6**	**117.9**	**128.9**	**117.6**	**106.3**	**128.8**	**103.2**	**109.5**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Canada (entrées permanentes)

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Inde	28.7	28.3	29.4	34.2	27.5	30.9	33.1	38.3	39.5	39.8	51.7	47
Philippines	19.8	24.9	28.6	38.6	36.8	34.3	29.5	40.0	50.8	41.8	40.9	57
Chine	27.6	30.0	29.6	30.4	28.5	33.0	34.1	24.6	19.5	26.9	30.3	55
Syrie	1.1	0.9	0.9	1.0	1.0	0.6	1.0	2.1	9.9	34.9	12.0	48
États-Unis	9.5	10.2	9.0	8.1	7.7	7.9	8.5	8.5	7.5	8.4	9.1	51
Pakistan	10.1	9.0	7.2	6.8	7.5	11.2	12.6	9.1	11.3	11.3	7.7	50
France	4.3	4.5	5.1	4.6	4.1	6.3	5.6	4.7	5.8	6.4	6.6	47
Nigéria	2.4	2.1	3.2	3.9	3.1	3.4	4.2	4.2	4.1	4.4	5.5	47
Royaume-Uni	8.2	9.0	8.9	8.7	6.1	6.2	5.8	5.8	5.5	5.8	5.3	41
Iraq	2.4	3.5	5.5	5.9	6.2	4.0	4.9	3.9	4.0	2.4	4.7	50
Iran	7.0	6.5	6.6	7.5	7.5	7.5	11.3	16.8	11.7	6.5	4.7	53
Érythrée	0.7	0.8	0.9	0.9	1.2	1.3	1.7	2.0	2.2	4.6	4.7	46
Corée	5.9	7.3	5.9	5.5	4.6	5.3	4.5	4.5	4.1	4.0	4.0	58
Jamaïque	2.1	2.3	2.5	2.3	2.1	2.2	2.5	3.1	3.4	3.6	3.8	46
Afghanistan	2.7	2.1	1.7	1.8	2.2	2.6	2.0	1.5	2.6	2.6	3.4	53
Autres pays	104.3	105.8	107.3	120.2	102.8	100.9	97.7	91.4	89.9	92.9	92.1	..
Total	**236.8**	**247.2**	**252.2**	**280.7**	**248.7**	**257.8**	**259.0**	**260.3**	**271.8**	**296.4**	**286.5**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Chili

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Colombie	2.7	3.2	4.1	5.5	9.4	12.1	16.7	15.4	19.5	26.9	..	52
Pérou	31.5	22.3	14.9	14.7	16.4	18.9	18.9	19.8	24.7	25.5	..	47
Haïti	0.1	0.1	0.3	0.5	0.7	1.1	1.2	2.2	6.4	23.0	..	30
Venezuela	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	1.0	2.3	7.4	21.9	..	47
Bolivie	5.2	3.4	2.1	4.6	6.2	10.8	23.6	21.6	19.8	14.8	..	52
Équateur	2.1	2.0	1.8	1.6	1.9	2.0	2.3	2.2	2.8	4.3	..	47
Argentine	2.8	2.7	2.8	2.8	2.8	3.3	4.3	4.5	4.9	4.1	..	42
Brésil	1.0	0.9	0.8	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.7	2.0	..	52
Espagne	0.5	0.6	0.6	0.7	1.0	2.1	4.1	3.4	2.5	1.9	..	33
Chine	0.7	0.8	0.9	0.8	1.0	1.0	1.1	1.4	1.7	1.7	..	35
États-Unis	1.3	1.6	1.7	2.2	2.1	2.3	2.3	2.1	1.7	1.4	..	46
République Dominicaine	0.2	0.2	0.4	0.8	1.2	2.9	0.7	0.4	0.6	0.8	..	54
Paraguay	0.4	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	..	62
Mexique	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	..	50
Cuba	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	0.7	..	47
Autres pays	3.3	4.0	4.0	4.5	4.6	4.9	5.2	5.3	5.9	5.0	..	
Total	**53.1**	**43.6**	**35.9**	**41.4**	**50.7**	**65.2**	**84.4**	**83.5**	**101.9**	**135.5**	**..**	**45**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Colombie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2015 (%)
Venezuela	..	..	..	..	3.6	4.7	5.3	11.3	9.1	..	..	..
États-Unis	..	..	..	..	3.2	3.1	3.7	8.4	7.8	..	..	..
Chine	..	..	..	..	0.3	0.5	1.4	6.9	4.9	..	..	..
Espagne	..	..	..	..	1.6	1.9	2.4	4.8	3.8	..	..	..
Mexique	..	..	..	..	1.3	1.6	1.7	3.3	3.2	..	..	..
Inde	..	..	..	..	0.2	0.2	0.9	3.6	2.4	..	..	..
Cuba	..	..	..	..	0.4	0.3	0.7	2.1	2.3	..	..	..
Nicaragua	..	..	..	..	0.1	0.1	0.7	1.8	2.0	..	..	..
Équateur	..	..	..	..	0.2	0.7	0.9	2.1	2.0	..	..	..
Brésil	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	1.9	1.8	..	..	..
Pérou	..	..	..	..	1.0	1.1	1.1	2.2	1.6	..	..	..
Argentine	..	..	..	..	0.9	1.0	1.1	2.0	1.6	..	..	..
France	..	..	..	..	1.1	1.0	0.9	1.6	1.5	..	..	..
Italie	..	..	..	..	1.0	0.8	0.7	1.6	1.5	..	..	..
Allemagne	..	..	..	..	0.9	1.0	1.0	1.4	1.4	..	..	..
Autres pays	..	..	..	..	4.6	5.0	6.3	15.7	15.1	..	..	
Total	**8.9**	**10.7**	**13.0**	**15.1**	**20.9**	**23.7**	**29.7**	**70.4**	**61.9**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Corée

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	177.0	161.7	117.6	155.3	149.2	127.3	178.6	192.9	177.0	165.5	156.8	49
Thaïlande	10.5	8.6	5.8	6.9	10.3	13.8	18.3	48.3	20.1	28.5	71.5	54
Viet Nam	21.2	24.0	16.4	22.9	27.9	24.7	22.2	28.0	30.2	40.1	48.0	50
États-Unis	18.9	23.4	27.1	28.3	28.1	28.9	26.6	24.5	22.7	21.8	19.8	54
Russie	3.4	2.6	2.9	2.6	2.6	2.7	2.8	3.2	6.8	15.0	18.6	40
Ouzbékistan	4.9	9.4	4.7	8.6	8.2	11.4	12.3	12.9	14.2	16.2	18.5	36
Kazakhstan	0.5	0.5	0.5	0.8	0.8	1.1	1.1	1.4	3.5	7.7	13.4	36
Mongolie	8.6	8.1	5.3	5.4	4.3	5.7	4.3	4.0	8.3	8.2	11.8	50
Cambodge	1.9	3.4	2.6	3.7	6.4	9.5	10.5	9.5	9.6	10.2	9.5	33
Philippines	12.2	9.1	8.9	9.1	9.6	9.9	12.0	10.7	9.9	9.5	9.0	42
Népal	0.8	2.4	2.6	2.7	4.3	6.9	6.0	6.8	6.5	8.7	8.6	9
Indonésie	5.2	9.7	3.3	5.3	8.1	8.3	11.8	10.5	8.5	9.0	6.9	18
Myanmar	0.5	0.5	1.7	0.6	2.6	4.1	4.6	5.1	5.2	6.7	6.3	4
Canada	6.0	6.4	6.5	6.5	6.0	6.0	5.6	5.5	5.3	5.3	4.6	58
Japon	5.0	4.7	4.4	4.7	5.5	5.8	5.9	4.7	4.6	4.7	4.5	77
Autres pays	23.7	27.7	22.5	29.7	33.5	34.1	37.7	39.1	40.4	45.3	44.8	
Total	**300.4**	**302.2**	**232.8**	**293.1**	**307.2**	**300.2**	**360.5**	**407.1**	**372.9**	**402.2**	**452.7**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Danemark

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	0.8	1.4	1.5	2.0	2.7	3.2	3.6	4.2	4.3	4.2	4.1	37
Pologne	4.3	6.5	3.4	2.9	3.2	3.3	3.6	4.0	4.1	3.8	3.7	35
Syrie	0.0	0.1	0.2	0.4	0.6	0.9	1.6	5.4	11.4	8.8	2.3	58
Allemagne	3.0	3.0	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.1	2.3	53
Lituanie	0.7	1.1	1.3	1.5	1.6	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	1.9	40
Inde	0.9	1.0	0.8	0.9	1.1	0.9	1.1	1.4	1.6	1.9	1.9	42
Royaume-Uni	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.0	1.1	1.2	1.4	1.6	1.7	37
Ukraine	1.8	1.8	1.4	1.2	1.2	1.2	1.3	1.5	1.1	1.3	1.6	41
Suède	1.3	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.3	1.4	1.3	1.4	1.5	53
Italie	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.9	1.1	1.4	1.5	1.5	1.5	40
Norvège	1.4	1.4	1.3	1.4	1.5	1.4	1.4	1.7	1.6	1.5	1.5	61
Bulgarie	0.3	0.7	0.9	0.9	1.0	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.3	38
Philippines	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	1.4	1.7	1.5	1.3	1.1	1.3	92
Iran	0.1	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.9	0.9	0.0	0.8	1.3	38
Chine	1.0	1.3	1.0	0.8	0.8	0.8	1.2	1.2	1.3	1.4	1.2	57
Autres pays	13.2	14.1	13.5	14.4	14.0	14.2	16.8	18.5	22.9	20.2	20.0	
Total	**31.4**	**37.0**	**32.0**	**33.4**	**34.6**	**35.5**	**41.3**	**49.0**	**58.7**	**54.6**	**49.0**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Espagne

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Maroc	85.0	71.8	43.2	30.2	28.0	22.4	20.5	20.0	23.8	29.7	39.8	43
Colombie	41.7	36.0	20.4	13.7	13.2	10.0	8.7	8.5	9.4	22.6	34.2	56
Venezuela	12.9	8.7	5.7	6.5	6.8	4.6	4.7	7.2	10.5	18.5	31.5	57
Roumanie	197.6	61.3	44.1	51.9	50.8	27.3	22.8	29.7	28.8	28.6	31.2	48
Italie	21.2	15.9	11.8	11.2	11.6	12.0	12.2	14.9	18.6	21.7	28.7	46
Royaume-Uni	38.2	23.8	17.9	16.2	15.7	16.4	14.1	14.2	15.0	18.5	21.2	47
Honduras	8.8	4.6	3.7	4.7	6.3	5.3	4.3	5.7	7.6	10.9	18.2	74
Pérou	27.4	27.5	13.7	8.0	7.7	5.6	4.8	4.7	5.3	8.0	13.9	59
Brésil	36.1	20.5	10.5	8.7	7.9	6.4	5.1	5.6	7.1	9.7	12.5	57
Chine	20.4	20.1	11.9	10.5	10.7	9.2	9.1	9.4	10.1	10.2	11.5	56
France	13.0	8.9	7.7	7.8	7.8	7.4	7.3	8.1	9.0	9.3	11.4	49
République Dominicaine	18.1	16.2	9.5	6.9	10.4	10.0	8.1	7.7	6.7	8.1	9.3	54
Allemagne	17.8	11.3	9.3	8.3	8.3	8.0	7.2	6.8	6.7	7.3	9.1	50
Équateur	30.2	32.5	13.5	6.9	6.5	5.6	5.3	4.9	5.3	6.8	9.0	50
Argentine	21.5	13.4	6.7	5.4	4.9	3.6	3.8	4.2	5.0	6.4	8.8	54
Autres pays	330.7	195.1	135.9	133.5	139.3	118.8	110.3	112.9	121.0	136.0	164.1	
Total	**920.5**	**567.4**	**365.4**	**330.3**	**335.9**	**272.5**	**248.4**	**264.5**	**290.0**	**352.2**	**454.4**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Estonie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	0.4	0.4	0.5	0.4	0.9	0.5	0.5	0.4	1.3	1.3	1.3	46
Ukraine	0.2	0.2	0.2	0.1	0.3	0.2	0.3	0.4	1.2	1.1	1.0	27
Finlande	0.3	0.3	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.9	0.9	36
Lettonie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3	0.4	0.9	29
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.5	48
Italie	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	39
France	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	41
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	49
Suède	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	19
Lituanie	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.2	36
Royaume-Uni	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	23
Roumanie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	14
Nigéria	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	25
Bélarus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	50
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	23
Autres pays	0.4	0.4	0.6	0.3	0.4	0.3	0.5	0.3	2.0	2.1	2.6	
Total	**2.0**	**1.9**	**2.2**	**1.2**	**1.7**	**1.1**	**1.6**	**1.3**	**7.4**	**7.7**	**9.1**	**36**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – États-Unis (entrées permanentes)

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Mexique	148.6	190.0	164.9	139.1	143.4	146.4	135.0	134.1	158.6	174.5	170.6	54
Chine	76.7	80.3	64.2	70.9	87.0	81.8	71.8	76.1	74.6	81.8	71.6	57
Cuba	29.1	49.5	39.0	33.6	36.5	32.8	32.2	46.7	54.4	66.5	65.0	47
Inde	65.4	63.4	57.3	69.2	69.0	66.4	68.5	77.9	64.1	64.7	60.4	51
République Dominicaine	28.0	31.9	49.4	53.9	46.1	41.6	41.3	44.6	50.6	61.2	58.5	54
Philippines	72.6	54.0	60.0	58.2	57.0	57.3	54.4	50.0	56.5	53.3	49.1	62
Viet Nam	28.7	31.5	29.2	30.6	34.2	28.3	27.1	30.3	30.8	41.5	38.2	60
El Salvador	21.1	19.7	19.9	18.8	18.7	16.3	18.3	19.3	19.5	23.4	25.1	55
Jamaïque	19.4	18.5	21.8	19.8	19.7	20.7	19.4	19.0	17.6	23.4	21.9	55
Haïti	30.4	26.0	24.3	22.6	22.1	22.8	20.4	15.3	17.0	23.6	21.8	54
Afghanistan	1.8	2.8	3.2	2.0	1.6	1.6	2.2	10.5	8.3	12.5	19.5	48
Corée	22.4	26.7	25.9	22.2	22.8	20.8	23.2	20.4	17.1	21.8	19.2	56
Colombie	33.2	30.2	27.8	22.4	22.6	20.9	21.1	18.2	17.3	18.6	18.0	61
Pakistan	13.5	19.7	21.6	18.3	15.5	14.7	13.3	18.6	18.1	19.3	17.4	53
Brésil	14.3	12.2	14.7	12.3	11.8	11.4	11.0	10.4	11.4	13.8	15.0	57
Autres pays	447.3	450.9	507.6	448.9	454.0	447.6	431.4	425.2	435.1	483.7	455.8	
Total	**1 052.4**	**1 107.1**	**1 130.8**	**1 042.6**	**1 062.0**	**1 031.6**	**990.6**	**1 016.5**	**1 051.0**	**1 183.5**	**1 127.2**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Finlande

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Iraq	0.4	0.5	0.9	1.1	0.7	0.6	0.9	0.8	0.8	3.2	2.6	37
Estonie	2.9	3.0	3.2	3.9	4.7	6.0	5.9	4.7	3.4	2.6	2.2	40
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.6	0.6	1.7	2.0	49
Russie	2.5	3.0	2.3	2.3	2.8	3.1	2.9	2.4	2.1	2.5	1.5	58
Afghanistan	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	0.5	0.4	1.9	0.9	39
Inde	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	43
Chine	0.7	1.0	0.8	0.6	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.8	0.7	54
Viet Nam	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	0.9	0.6	59
Suède	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	36
Ukraine	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	54
Somalie	0.6	0.6	0.8	1.0	0.7	0.4	0.7	0.6	0.7	0.7	0.5	61
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	37
Philippines	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4	65
Thaïlande	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.4	82
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	40
Autres pays	7.2	8.2	6.6	6.1	7.0	8.4	8.3	9.2	8.7	9.4	9.3	
Total	**17.5**	**19.9**	**18.1**	**18.2**	**20.4**	**23.3**	**23.9**	**23.6**	**21.4**	**27.3**	**23.7**	**44**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – France

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Algérie	26.8	24.4	23.1	21.4	21.2	23.7	23.6	24.1	22.4	21.8	21.8	51
Maroc	22.1	24.9	21.5	20.1	18.8	19.8	20.0	21.1	18.4	18.8	18.8	55
Italie	..	..	..	..	..	..	12.2	12.7	13.2	13.9	13.6	49
Tunisie	8.8	8.8	10.3	10.7	10.3	11.3	11.6	11.9	10.5	11.3	11.7	38
Espagne	..	..	..	..	..	..	13.7	12.9	12.4	10.7	10.8	51
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	10.4	9.3	9.8	11.6	10.0	49
Portugal	..	..	..	..	..	..	18.8	14.7	11.6	12.4	8.3	45
Roumanie	..	..	..	..	..	..	6.1	8.1	10.1	8.5	8.1	48
Belgique	..	..	..	..	..	..	6.6	6.5	6.4	6.7	6.6	49
Allemagne	..	..	..	..	..	..	7.7	6.4	7.1	6.2	5.7	55
Turquie	7.9	7.2	6.7	5.7	5.5	5.8	5.9	5.3	4.9	5.0	4.9	45
Afghanistan	0.1	0.2	0.2	0.4	0.4	0.6	0.9	0.8	0.6	1.7	4.9	10
Chine	5.0	5.2	5.5	5.7	5.5	6.3	7.6	7.6	5.0	5.3	4.6	56
Rép. dém. du Congo	3.6	3.7	3.5	3.4	3.6	3.9	4.3	4.3	4.2	4.4	4.3	53
États-Unis	2.7	2.8	3.5	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	4.4	4.5	4.3	57
Autres pays	136.6	138.9	137.1	151.5	159.7	172.7	98.7	102.9	101.7	102.8	107.4	
Total	**213.7**	**216.0**	**211.4**	**221.8**	**228.1**	**247.0**	**251.3**	**251.8**	**242.7**	**245.7**	**245.9**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Hongrie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	2.9	4.1	1.9	1.6	1.3	0.9	0.6	0.7	1.1	1.2	6.3	32
Roumanie	6.7	10.0	7.1	6.6	5.8	4.2	4.0	3.7	3.5	3.1	2.9	34
Allemagne	0.7	3.2	2.7	2.4	2.4	2.1	2.0	2.0	2.0	2.3	2.5	42
Chine	1.9	1.5	1.3	1.1	0.9	1.1	2.2	4.7	3.5	1.5	2.3	51
Serbie	0.0	4.1	1.2	1.0	0.8	0.6	0.5	0.5	0.6	0.6	1.7	26
République slovaque	0.7	1.3	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	1.2	1.3	1.3	1.5	56
États-Unis	0.4	1.2	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0	1.1	1.2	1.1	1.4	52
Turquie	0.3	0.7	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	0.6	0.7	1.0	35
Russie	0.3	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5	0.6	1.0	0.9	0.7	0.8	60
Viet Nam	0.5	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.7	40
Italie	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	33
Syrie	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.2	0.6	38
Japon	0.3	0.5	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.5	0.6	40
Royaume-Uni	0.1	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	34
Autriche	0.3	0.7	0.7	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	35
Autres pays	7.2	6.9	6.1	6.2	6.3	6.4	6.7	8.2	8.6	9.0	12.6	
Total	**22.6**	**35.5**	**25.6**	**23.9**	**22.5**	**20.3**	**21.3**	**26.0**	**25.8**	**23.8**	**36.5**	**41**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Islande

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	5.7	3.9	1.2	0.8	0.8	0.9	1.3	1.4	1.6	2.9	4.5	31
Lituanie	0.6	0.4	0.2	0.3	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	0.7	1.3	23
Lettonie	0.2	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.6	21
Roumanie	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	26
Allemagne	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	58
République tchèque	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	48
États-Unis	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	56
Espagne	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	41
Portugal	0.2	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	33
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	24
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	37
France	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	52
Danemark	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	49
Philippines	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.2	67
Hongrie	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	36
Autres pays	1.5	1.3	0.9	0.9	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	1.9	2.1	
Total	**9.3**	**7.5**	**3.4**	**3.0**	**2.8**	**2.8**	**3.9**	**4.3**	**5.0**	**7.9**	**11.8**	**35**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Israël

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Anc. URSS	6.5	5.6	6.8	7.0	7.2	7.2	7.3	11.6	14.7	14.5	16.2	52
France	2.3	1.6	1.6	1.8	1.6	1.7	2.9	6.5	6.6	4.2	3.2	51
États-Unis	2.1	2.0	2.5	2.5	2.4	2.3	2.2	2.4	2.5	2.7	2.6	50
Brésil	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	0.6	51
Royaume-Uni	0.6	0.5	0.7	0.6	0.5	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5	48
Turquie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.4	52
Afrique du Sud	0.1	0.3	0.3	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.3	57
Canada	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	57
Argentine	0.3	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	51
Allemagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	52
Australie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	58
Venezuela	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	52
Belgique	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	47
Italie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.4	0.2	0.1	55
Espagne	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Autres pays	5.1	2.6	1.3	2.8	3.7	3.4	2.5	1.2	1.2	1.6	1.4	
Total	**18.1**	**13.7**	**14.6**	**16.6**	**16.9**	**16.6**	**16.9**	**24.1**	**27.9**	**26.0**	**26.4**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Italie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	271.4	174.6	105.6	92.1	90.1	81.7	58.2	50.7	46.4	45.2	43.5	61
Nigéria	2.5	3.7	4.0	4.8	4.5	6.7	6.3	5.3	8.9	14.7	23.3	27
Maroc	23.5	37.3	33.1	30.0	23.9	19.6	19.6	17.6	15.0	14.7	15.7	55
Brésil	11.9	12.6	9.7	8.6	7.1	5.7	5.0	5.0	7.0	10.5	15.7	50
Albanie	23.3	35.7	27.5	22.6	16.6	14.1	12.2	11.4	11.5	13.0	15.4	53
Pakistan	3.5	5.7	7.9	10.8	7.5	8.8	7.8	9.6	11.4	14.7	15.0	19
Bangladesh	5.2	9.3	8.9	9.7	10.3	10.1	10.5	12.7	12.4	10.7	14.6	18
Chine	9.7	12.8	16.8	22.9	20.1	20.5	17.6	15.8	14.9	12.4	11.3	53
Sénégal	2.3	4.8	4.9	8.9	6.6	5.5	6.5	6.3	7.5	8.5	10.9	17
Gambie	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.4	1.7	5.1	6.6	8.7	2
Ukraine	15.5	24.0	22.6	30.4	17.9	11.5	12.8	9.7	9.3	8.7	7.9	69
Inde	7.1	12.5	12.8	15.2	13.3	11.2	10.8	11.1	11.2	10.0	7.7	43
Égypte	3.7	5.3	8.0	9.3	9.6	8.6	9.8	8.7	7.4	6.6	7.7	41
Mali	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	1.5	1.3	2.0	4.8	5.2	6.8	3
Côte d'Ivoire	1.5	2.3	2.0	1.9	1.7	2.7	1.8	1.3	2.0	3.5	6.5	14
Autres pays	133.9	155.8	142.8	156.9	124.8	112.9	98.6	79.7	75.5	77.8	90.5	
Total	**515.2**	**496.5**	**406.7**	**424.5**	**354.3**	**321.3**	**279.0**	**248.4**	**250.5**	**262.9**	**301.1**	**42**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Japon

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	125.3	134.2	121.2	107.9	100.4	107.0	93.0	98.6	100.6	103.3	109.8	..
Viet Nam	9.9	12.5	10.9	11.9	13.9	19.5	31.7	43.0	65.9	77.5	98.6	..
Philippines	25.3	21.0	15.8	13.3	13.6	15.4	16.4	19.9	24.0	26.2	29.6	..
Corée	28.1	30.0	27.0	27.9	23.4	25.7	24.2	21.1	22.6	25.6	28.0	..
États-Unis	22.8	24.0	23.5	22.7	19.3	21.0	21.1	22.0	21.5	22.2	22.0	..
Indonésie	10.1	10.1	7.5	8.3	8.4	9.3	9.6	11.8	14.3	16.8	19.6	..
Thaïlande	9.0	10.5	9.9	10.9	13.6	15.4	15.4	14.3	14.5	15.4	16.4	..
Népal	2.2	3.6	3.6	2.9	3.5	4.8	8.3	11.5	13.4	14.1	14.5	..
Brésil	22.9	14.4	3.0	4.7	4.5	5.8	4.8	6.1	9.1	12.8	14.2	..
Taipei chinois	4.9	5.5	5.4	6.6	5.6	6.6	6.6	7.7	10.8	12.2	13.7	..
Inde	5.8	5.7	4.6	4.9	4.7	5.6	5.6	6.9	6.9	7.0	7.9	..
Myanmar	1.5	1.4	1.4	1.1	1.1	1.5	2.1	3.3	5.2	6.1	7.6	..
Royaume-Uni	5.8	6.0	5.3	5.8	5.2	5.5	6.1	5.9	6.7	6.6	6.7	..
Sri Lanka	1.1	1.1	1.3	1.2	1.4	1.5	1.5	2.2	3.1	4.7	5.6	..
France	4.2	4.5	3.9	4.0	2.9	4.0	4.5	4.5	5.0	5.6	5.5	..
Autres pays	57.9	59.9	52.7	53.1	45.5	55.4	55.7	57.7	67.8	71.2	75.2	..
Total	**336.6**	**344.5**	**297.1**	**287.1**	**266.9**	**303.9**	**306.7**	**336.5**	**391.2**	**427.6**	**475.0**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Lettonie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	0.4	0.4	0.7	0.9	..	..	..	1.3	..	..	0.9	46
Ukraine	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	0.5	..	..	0.9	21
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..	0.6	11
Ouzbékistan	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..	0.3	24
Bélarus	0.1	0.1	0.1	0.0	..	..	..	0.3	..	..	0.3	42
Lituanie	0.3	0.3	0.2	0.1	..	..	..	0.2	..	..	0.2	42
Azerbaïdjan	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	20
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.2	..	..	..	0.2	..	..	0.1	33
Kazakhstan	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	29
Pakistan	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	9
Pologne	0.0	0.1	0.1	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	43
Royaume-Uni	0.1	0.1	0.1	0.1	..	..	..	0.1	..	..	0.1	29
Sri Lanka	0.0	0.0	..	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.1	33
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.1	..	..	0.1	39
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	..	..	..	0.0	..	..	0.0	17
Autres pays	2.3	2.2	1.3	1.3	..	..	..	1.5	..	..	1.3	
Total	**3.5**	**3.5**	**2.7**	**2.8**	**2.9**	**3.7**	**3.5**	**4.5**	**4.5**	**3.4**	**5.1**	**29**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Lituanie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	0.4	0.5	0.2	0.1	0.2	0.4	0.4	1.1	1.1	1.6	4.3	7
Bélarus	0.7	1.0	0.4	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.4	1.2	2.7	9
Russie	0.4	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5	0.8	1.5	0.7	0.8	0.7	45
Inde	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.1	0.1	0.3	0.3	13
Syrie	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	46
Moldova	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	5
Lettonie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	45
Chine	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	49
États-Unis	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	47
Turquie	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	20
Allemagne	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	36
Azerbaïdjan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	..	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	15
Italie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	20
Géorgie	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	44
Royaume-Uni	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	19
Autres pays	0.4	0.4	0.3	0.2	0.5	0.9	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	
Total	**2.5**	**3.0**	**1.7**	**1.1**	**1.7**	**2.5**	**3.0**	**4.8**	**3.7**	**6.0**	**10.2**	**16**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
France	2.8	3.2	2.7	2.9	3.2	3.5	3.5	3.9	4.1	4.0	4.2	43
Portugal	4.4	4.5	3.8	3.8	5.0	5.2	4.6	3.8	3.5	3.4	3.3	41
Italie	0.6	0.8	0.7	0.8	1.0	1.1	1.3	1.6	1.6	1.8	1.8	41
Belgique	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.5	1.6	1.5	1.3	1.4	42
Allemagne	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	50
Espagne	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	45
Roumanie	0.3	0.3	0.2	0.3	0.5	0.4	0.4	0.8	0.7	0.6	0.7	52
Inde	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.6	47
Royaume-Uni	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	43
Syrie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	0.4	0.5	49
Grèce	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	49
États-Unis	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	0.5	0.4	0.5	51
Chine	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	57
Pologne	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	56
Russie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.3	59
Autres pays	3.9	3.8	3.4	3.9	5.0	4.4	4.6	4.9	5.8	5.6	6.0	
Total	**15.8**	**16.8**	**14.6**	**15.8**	**19.1**	**19.4**	**19.8**	**21.0**	**22.6**	**21.6**	**23.1**	**43**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Mexique

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
États-Unis	1.4	2.2	2.9	4.0	4.3	4.0	14.4	9.4	7.1	6.8	5.4	44
Venezuela	0.3	0.7	1.3	1.7	1.3	1.2	2.8	2.6	2.2	2.5	3.4	55
Honduras	0.0	0.8	1.4	1.5	1.0	0.4	2.4	2.3	1.8	2.6	2.5	53
El Salvador	0.1	0.5	0.8	0.7	0.7	0.4	1.6	1.2	1.1	1.8	2.3	49
Colombie	0.3	1.1	1.9	2.3	1.8	1.4	3.2	2.5	2.1	2.2	2.2	54
Cuba	0.3	1.0	1.7	1.8	1.7	1.8	3.2	2.7	2.6	2.4	2.1	53
Guatemala	0.1	1.0	2.1	1.8	1.3	0.5	3.1	2.6	1.6	1.7	1.8	58
Espagne	0.3	0.6	0.9	1.0	0.8	1.0	2.6	1.8	1.6	1.7	1.5	34
Chine	0.6	1.3	2.0	1.7	1.1	0.8	5.2	2.6	2.2	2.1	1.5	48
Canada	0.2	0.4	0.6	0.7	0.8	0.8	3.5	2.0	1.8	1.7	1.3	46
Argentine	0.5	0.9	1.4	1.4	1.0	0.9	3.2	2.1	1.4	1.4	1.0	44
France	0.2	0.4	0.5	0.6	0.5	0.4	1.4	1.0	0.7	0.7	0.6	39
Japon	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.6	0.4	0.3	0.4	0.6	31
Italie	0.2	0.3	0.5	0.6	0.5	0.4	1.5	0.9	0.7	0.7	0.6	34
Brésil	0.2	0.3	0.4	0.5	0.4	0.3	1.1	0.7	0.6	0.6	0.5	54
Autres pays	2.4	4.4	5.4	5.7	4.6	3.8	13.0	8.6	6.5	6.6	5.7	
Total	**7.2**	**15.9**	**23.9**	**26.2**	**22.0**	**18.2**	**63.0**	**43.5**	**34.4**	**35.9**	**32.8**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Norvège

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Syrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.8	2.1	4.0	11.2	7.0	45
Pologne	14.2	14.4	10.5	11.3	12.9	11.5	10.5	9.9	8.2	6.0	5.2	39
Lituanie	2.4	2.9	3.2	6.6	7.7	6.6	5.6	4.4	3.3	2.5	2.7	42
Suède	4.4	5.7	6.0	7.6	8.2	5.7	5.3	4.6	3.6	2.5	2.2	47
Érythrée	0.4	0.8	1.7	2.0	2.0	2.4	2.7	2.8	3.3	2.7	2.1	53
Philippines	1.6	1.8	1.7	2.1	2.6	2.5	2.8	2.2	2.2	2.1	1.9	83
Inde	1.0	1.1	0.8	0.8	1.2	1.5	1.5	1.8	1.7	1.4	1.6	42
Roumanie	0.6	1.1	1.1	1.3	1.4	2.0	2.5	2.1	1.9	1.2	1.2	41
Danemark	1.5	1.3	1.3	1.4	1.6	1.8	2.0	1.7	1.4	1.3	1.2	45
Allemagne	3.8	4.3	2.8	2.7	2.3	1.8	1.6	1.5	1.3	1.3	1.2	52
Afghanistan	0.6	0.8	1.4	1.4	1.1	1.2	1.0	0.8	1.4	2.2	1.1	32
Thaïlande	1.2	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3	1.1	0.8	1.0	1.4	1.1	84
Espagne	0.3	0.4	0.5	0.8	1.0	1.4	1.5	1.4	1.3	1.1	1.0	44
Royaume-Uni	1.1	1.2	1.3	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.0	0.9	0.9	36
États-Unis	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.1	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	50
Autres pays	19.6	20.7	22.3	23.5	25.1	27.5	25.6	22.9	22.6	19.9	18.6	
Total	**53.5**	**58.8**	**56.7**	**65.1**	**70.8**	**70.0**	**66.9**	**61.4**	**59.1**	**58.5**	**49.8**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	4.0	4.7	5.6	5.8	7.2	7.6	7.9	9.1	10.7	12.1	12.2	53
Royaume-Uni	12.6	11.6	10.1	8.9	9.5	9.3	9.8	10.2	10.3	10.8	11.4	46
Inde	4.3	6.3	7.1	7.8	6.6	6.9	7.1	12.2	15.5	11.1	10.1	38
Philippines	3.6	4.1	2.8	2.0	2.4	2.9	3.2	4.7	6.3	6.0	6.6	40
Australie	4.9	4.3	3.9	4.1	3.7	3.6	4.4	4.9	5.5	6.0	6.4	50
France	0.8	1.1	1.4	1.4	1.9	1.9	2.7	3.8	4.5	5.0	5.3	46
Afrique du Sud	2.1	3.1	1.7	1.2	1.2	1.1	1.2	1.6	2.3	4.5	5.2	50
Allemagne	2.4	2.6	2.6	2.4	2.7	2.6	3.3	3.7	4.0	4.6	4.5	55
États-Unis	2.4	2.3	2.3	2.3	2.5	2.5	2.8	2.9	3.2	3.3	3.9	52
Corée	2.1	1.8	2.1	1.9	1.7	1.6	1.8	1.7	1.9	2.5	2.9	58
Japon	2.3	2.2	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.2	2.4	2.4	65
Samoa	1.2	1.3	1.2	1.0	1.5	1.4	1.4	1.5	1.7	1.7	1.9	47
Canada	1.0	1.1	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.3	1.5	1.7	1.8	57
Fidji	2.7	3.1	2.7	1.3	1.1	1.2	1.2	1.3	1.4	1.9	1.7	46
Sri Lanka	0.4	0.7	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.7	1.0	1.1	1.3	39
Autres pays	12.8	13.7	13.4	13.9	15.3	15.7	16.9	18.7	19.8	20.9	21.7	
Total	**59.6**	**63.9**	**60.3**	**57.6**	**61.0**	**62.0**	**67.5**	**80.3**	**91.8**	**95.6**	**99.3**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	9.2	13.3	12.7	14.5	18.6	18.3	20.4	23.8	23.0	23.1	23.8	44
Syrie	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.6	6.9	17.3	25.1	15.3	55
Allemagne	7.5	9.0	8.7	9.8	9.6	8.7	8.1	8.2	8.6	9.4	10.5	56
Inde	2.5	3.5	3.1	3.2	3.8	4.0	4.5	5.1	6.1	7.2	8.6	42
Italie	1.9	2.6	2.6	2.8	3.1	3.6	4.2	5.1	5.7	6.5	7.6	43
Roumanie	2.3	2.4	2.2	2.6	2.7	2.5	2.5	4.6	4.3	5.2	7.5	42
Royaume-Uni	4.0	4.7	4.4	4.4	4.4	4.7	5.1	5.3	5.8	6.5	7.2	44
Chine	3.4	4.2	4.3	4.5	5.5	5.2	4.7	4.8	5.4	5.7	6.5	55
Bulgarie	4.9	5.2	4.3	4.3	5.4	5.0	4.5	5.2	4.8	5.0	6.0	44
Espagne	1.5	2.3	2.6	3.1	3.7	4.6	5.3	5.0	5.0	5.2	5.9	51
États-Unis	3.2	3.4	3.1	3.3	3.7	3.7	3.6	3.8	4.7	4.7	5.6	54
France	2.2	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.2	3.6	4.0	4.5	5.0	52
Érythrée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	2.9	5.7	5.9	4.7	50
Turquie	2.4	3.3	3.5	3.7	3.4	3.2	3.0	2.8	2.8	3.2	4.4	47
Grèce	1.0	1.4	1.4	1.8	2.7	3.3	2.9	2.6	2.8	3.1	3.6	42
Autres pays	34.1	44.9	48.6	49.2	48.8	45.6	49.6	49.7	53.5	61.6	61.7	
Total	**80.3**	**103.4**	**104.4**	**110.2**	**118.5**	**115.7**	**122.3**	**139.3**	**159.5**	**182.2**	**183.9**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Pologne

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	9.4	10.3	10.1	10.3	10.1	11.8	11.9	7.8	45.2	63.8	79.0	40
Bélarus	2.6	3.1	3.2	2.9	2.5	2.6	2.3	1.4	3.2	3.5	6.2	43
Chine	0.7	1.2	2.0	2.3	2.8	2.9	3.0	1.6	3.8	3.9	4.2	48
Inde	0.7	1.0	1.1	1.2	1.1	1.2	1.2	0.8	1.9	2.8	4.1	21
Viet Nam	1.8	2.8	3.0	2.4	2.1	4.0	2.8	2.0	3.3	3.2	4.0	47
Russie	1.6	1.8	1.6	1.6	1.6	1.9	1.9	1.1	2.5	2.6	2.7	54
Allemagne	6.7	2.9	1.7	1.8	1.9	2.3	2.0	2.0	2.3	2.3	2.2	17
Turquie	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2	1.3	1.4	0.9	1.7	1.7	2.0	25
Italie	0.7	0.5	0.6	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	21
Moldova	0.3	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.7	0.9	40
Ouzbékistan	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.5	0.9	0.8	21
Arménie	1.4	1.6	1.6	1.4	1.2	1.6	1.1	0.9	1.2	1.0	0.8	45
Bulgarie	1.2	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4	0.6	0.6	0.4	0.7	0.8	47
Iraq	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.5	0.5	0.7	26
Népal	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2	0.4	0.4	0.7	20
Autres pays	12.6	14.2	14.0	14.0	14.6	15.2	16.4	11.2	17.7	17.9	18.0	
Total	**40.6**	**41.8**	**41.3**	**41.1**	**41.3**	**47.1**	**46.6**	**32.0**	**86.1**	**107.0**	**128.0**	**38**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Portugal

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Brésil	5.0	32.8	23.1	16.2	12.9	11.7	6.7	5.6	5.7	7.1	11.6	56
Italie	1.0	1.0	1.0	1.0	0.8	0.7	0.8	1.1	1.6	3.1	5.3	40
France	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.5	0.7	1.9	2.5	3.5	4.7	47
Royaume-Uni	3.9	2.7	2.2	1.8	1.7	1.2	1.4	1.5	1.9	3.1	3.8	43
Espagne	1.4	1.3	1.5	1.7	1.5	1.4	1.5	1.5	1.7	2.2	2.7	47
Chine	1.0	2.0	1.9	1.7	1.5	1.4	1.9	3.7	2.6	2.8	2.6	52
Roumanie	0.2	5.3	8.1	6.0	4.6	3.0	2.7	2.5	2.6	2.5	2.4	40
Cabo Verde	4.1	5.3	4.6	4.2	4.6	3.4	2.7	2.2	2.0	2.0	2.1	52
Allemagne	1.6	1.1	1.1	1.0	0.8	0.6	0.8	1.0	1.0	1.6	1.9	47
Angola	0.4	2.0	1.5	1.3	1.4	1.3	1.5	1.5	1.3	1.5	1.8	55
Inde	0.5	0.9	1.0	0.9	1.1	0.9	1.0	0.9	1.1	1.0	1.8	33
Népal	..	0.1	0.2	0.2	0.4	0.5	0.8	0.9	1.4	1.3	1.7	43
Pays-Bas	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.5	0.6	0.8	1.2	1.3	45
Ukraine	2.0	3.6	2.4	2.1	1.8	1.5	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2	56
Guinée-Bissau	1.6	2.5	1.5	1.6	1.7	1.6	1.2	1.2	1.1	1.0	1.1	52
Autres pays	8.3	11.1	10.2	10.1	9.5	8.2	8.1	8.3	9.5	11.9	15.3	
Total	**32.6**	**72.8**	**61.4**	**50.7**	**45.4**	**38.5**	**33.2**	**35.3**	**37.9**	**46.9**	**61.4**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – République slovaque

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
République tchèque	0.8	1.0	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4	0.4	0.6	0.5	0.5	56
Hongrie	0.6	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	31
Roumanie	2.4	2.1	0.6	0.4	0.5	0.3	0.3	0.3	0.5	0.5	0.2	29
Italie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	33
Ukraine	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	54
Pologne	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	44
Allemagne	0.6	0.8	0.4	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	23
Royaume-Uni	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	30
Croatie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	20
Bulgarie	0.5	0.4	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	24
Espagne	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	49
France	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	34
Russie	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	53
Autriche	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	16
Grèce	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	45
Autres pays	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	0.4	0.6	0.6	0.4	
Total	**7.2**	**7.4**	**5.1**	**4.2**	**3.8**	**2.9**	**2.5**	**2.4**	**3.8**	**3.6**	**2.9**	**39**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – République tchèque

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	39.6	18.7	8.1	3.5	2.0	5.9	3.7	8.4	5.5	5.8	10.3	42
République slovaque	13.9	7.6	5.6	5.1	4.4	4.8	6.5	6.9	6.7	6.7	6.3	48
Russie	6.7	5.8	4.1	3.7	2.1	3.2	3.1	4.9	2.9	2.4	2.9	56
Viet Nam	12.3	13.4	2.3	1.4	0.7	1.6	1.2	1.7	1.3	1.8	2.2	46
Roumanie	0.9	0.6	0.5	0.4	0.4	0.7	0.9	1.2	1.3	1.6	1.8	30
Bulgarie	1.1	1.0	0.6	0.6	0.5	0.7	1.0	1.1	1.0	1.3	1.6	35
Hongrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.7	0.8	0.9	1.2	36
Mongolie	3.3	3.5	0.5	0.3	0.2	0.3	0.1	0.2	0.6	0.7	1.2	46
États-Unis	1.7	2.2	2.5	1.7	1.3	1.1	0.8	0.9	0.8	1.1	1.1	48
Inde	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.8	1.0	29
Chine	1.0	0.9	0.6	0.5	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.8	43
Pologne	2.3	1.2	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	42
Bélarus	1.1	0.6	0.4	0.3	0.2	0.4	0.4	0.5	0.3	0.4	0.7	41
Allemagne	1.9	4.3	2.0	2.0	1.3	1.3	1.7	1.6	1.1	1.0	0.6	25
Kazakhstan	1.0	0.7	0.8	0.7	0.5	0.6	0.6	1.0	0.7	0.6	0.6	55
Autres pays	15.2	15.1	9.1	6.9	5.7	6.6	6.2	7.7	7.0	8.4	10.3	
Total	**102.5**	**76.2**	**38.2**	**28.0**	**20.7**	**28.6**	**27.8**	**38.5**	**31.6**	**34.8**	**43.5**	**41**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	21	18	22	28	45	41	46	39	43	35	58	..
Roumanie	..	..	10	7	8	6	19	37	56	55	51	..
Inde	55	48	64	68	61	36	30	46	36	35	50	..
Pologne	88	55	32	34	33	30	28	32	40	29	25	..
États-Unis	15	17	17	16	16	17	12	20	18	17	19	..
Italie	..	14	8	9	10	10	17	17	26	26	19	..
Espagne	..	..	11	5	8	17	21	21	20	18	18	..
Australie	18	14	12	18	13	16	11	15	16	13	18	..
Portugal	..	..	..	4	5	7	12	15	10	12	15	..
Pakistan	27	17	17	30	43	19	10	11	8	11	15	..
France	..	..	14	11	17	14	15	24	15	25	14	..
Nouvelle-Zélande	9	8	5	4	5	5	3	6	6	6	12	..
Allemagne	15	18	11	7	13	8	10	13	10	9	12	..
Grèce	..	..	..	..	6	6	4	4	11	5	11	..
Nigéria	9	11	12	10	8	9	7	7	8	6	10	..
Autres pays	198	236	195	208	162	142	161	197	158	153	173	
Total	**455**	**456**	**430**	**459**	**453**	**383**	**406**	**504**	**481**	**455**	**520**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Russie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	51.5	49.1	45.9	27.5	30.1	35.4	40.1	89.5	139.7	115.0	90.3	54
Ouzbékistan	52.8	43.5	42.5	24.1	53.7	75.3	103.3	115.1	57.1	44.5	47.5	33
Tadjikistan	17.3	20.7	27.0	18.2	25.7	31.7	40.2	44.6	35.6	38.1	45.3	28
Kazakhstan	40.3	40.0	38.8	27.9	7.2	22.8	28.5	34.8	38.3	41.0	40.7	53
Arménie	30.8	35.2	35.8	19.9	24.5	27.6	31.0	35.1	34.1	32.2	33.4	41
Kirghizistan	24.7	24.0	23.3	20.9	5.0	11.7	14.2	17.0	15.1	17.7	30.5	36
Azerbaïdjan	21.0	23.3	22.9	14.5	16.6	17.1	18.0	21.5	19.4	18.3	18.9	40
Bélarus	6.0	5.9	5.5	4.9	4.9	12.4	12.0	14.5	14.1	10.9	17.1	23
Moldova	14.1	15.5	16.4	11.8	9.2	11.9	15.4	18.8	18.3	15.1	12.9	48
Chine	1.7	1.2	0.8	1.4	6.9	8.4	8.0	10.5	8.9	7.9	8.0	37
Turkménistan	4.8	4.0	3.3	2.3	2.2	2.8	3.8	4.3	4.5	5.4	6.9	39
Rép. populaire démocratique de Corée	0.1	0.1	0.1	0.1	1.9	4.1	5.0	6.3	6.1	7.4	6.0	3
Inde	0.1	0.1	0.1	0.1	1.4	1.0	1.4	1.8	2.8	4.7	5.6	35
Viet Nam	0.9	0.7	1.0	0.9	3.2	3.5	3.7	3.7	3.9	3.6	3.8	41
Géorgie	10.6	8.8	7.5	5.2	3.9	4.3	4.2	4.3	3.8	3.3	3.6	45
Autres pays	10.3	9.6	9.1	8.1	18.5	20.4	21.8	21.4	23.2	23.5	22.5	
Total	**287.0**	**281.6**	**279.9**	**187.8**	**214.9**	**290.6**	**350.7**	**443.1**	**425.0**	**388.6**	**393.1**	**40**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Slovénie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	13.8	17.9	5.3	3.7	4.5	4.4	3.7	5.1	5.9	6.8	11.5	21
Serbie	6.0	7.4	2.5	1.5	1.8	1.6	1.4	1.5	2.2	2.7	3.8	18
Macédoine du Nord	2.7	5.0	2.2	1.0	1.2	0.8	0.6	0.6	1.0	0.9	1.7	42
Croatie	2.2	2.3	2.0	1.8	1.9	2.2	0.8	2.4	1.6	1.6	1.5	36
Bulgarie	1.4	2.3	1.3	0.0	2.3	2.4	2.5	2.1	1.8	1.6	1.4	16
Italie	0.2	0.0	0.2	0.0	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	33
Russie	0.1	0.2	0.1	0.1	0.3	0.3	0.5	0.7	0.6	0.4	0.5	54
Hongrie	0.1	0.2	0.0	0.0	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	28
Espagne	0.0	0.1	0.1	0.0	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	53
Ukraine	0.5	0.5	0.0	0.3	0.4	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	56
Allemagne	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	48
République slovaque	0.6	0.5	0.3	0.0	0.6	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	45
Roumanie	0.3	0.4	0.2	0.0	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	0.2	0.2	23
Pologne	0.2	0.2	0.2	0.0	0.2	0.4	0.8	0.3	0.2	0.2	0.2	60
République tchèque	0.1	0.1	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2	59
Autres pays	2.0	6.4	9.3	2.7	3.3	2.8	2.9	3.0	3.7	3.2	4.3	
Total	**30.5**	**43.8**	**24.2**	**11.3**	**18.0**	**17.3**	**15.7**	**18.4**	**19.9**	**20.0**	**27.7**	**28**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Suède

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Syrie	0.5	0.5	0.7	1.0	1.5	4.7	11.7	21.7	28.0	49.0	20.9	50
Afghanistan	0.8	1.0	1.6	1.9	3.4	4.7	4.2	3.8	3.4	4.1	11.3	30
Iraq	15.2	12.1	8.5	4.5	4.5	3.6	2.3	2.4	2.8	3.4	6.0	43
Inde	1.1	1.5	1.8	2.2	1.7	2.0	2.4	3.0	3.5	4.2	5.7	41
Érythrée	0.8	1.2	1.4	1.6	2.1	2.2	3.3	5.9	7.6	7.6	4.8	45
Pologne	7.5	7.0	5.2	4.4	4.4	4.4	4.6	5.1	5.6	5.0	4.4	38
Finlande	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	2.3	2.3	2.6	2.8	3.0	2.9	59
Somalie	3.8	4.1	6.9	6.8	3.1	4.5	11.0	4.2	3.5	3.8	2.8	54
Chine	2.4	2.7	3.1	3.2	2.6	2.5	2.1	2.4	2.3	2.2	2.7	52
Allemagne	3.6	3.4	2.8	2.2	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	2.4	51
Iran	1.4	1.8	2.4	2.8	2.2	2.1	2.0	1.7	1.3	1.7	2.3	45
Roumanie	2.6	2.5	1.8	1.7	1.9	1.7	1.9	2.0	2.3	2.3	2.2	42
Norvège	2.4	2.3	1.9	2.1	2.0	2.0	2.0	2.1	2.0	2.1	2.1	51
Royaume-Uni	1.5	1.7	1.6	1.4	1.8	1.5	1.6	1.8	1.7	1.9	2.0	35
Serbie	1.9	1.8	1.0	0.9	1.0	1.3	1.0	1.7	1.7	1.6	2.0	49
Autres pays	35.4	37.3	40.5	39.9	39.0	40.8	40.9	43.5	43.1	48.6	50.3	
Total	**83.5**	**83.3**	**83.8**	**79.0**	**75.9**	**82.6**	**95.4**	**106.1**	**113.9**	**143.0**	**125.0**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Suisse

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Allemagne	41.1	46.4	33.9	30.7	30.5	27.1	26.6	23.8	22.1	20.9	19.7	44
Italie	8.4	9.9	8.5	10.1	10.8	13.6	17.5	17.8	18.2	18.1	15.5	39
France	11.5	13.7	10.9	11.5	11.5	11.4	13.5	13.8	14.8	13.8	14.1	44
Portugal	15.5	17.8	13.7	12.8	15.4	18.6	19.9	14.9	12.6	10.1	9.2	44
Espagne	2.1	2.4	2.5	3.3	4.6	6.5	8.8	7.6	7.0	5.8	5.2	49
Pologne	2.1	2.4	2.1	2.0	3.4	3.3	2.9	4.8	4.8	4.1	4.1	44
Royaume-Uni	5.1	5.6	4.8	5.5	5.4	4.4	4.6	4.2	3.9	3.6	3.8	43
Hongrie	0.7	1.1	1.1	1.2	2.1	2.5	2.5	4.2	3.9	3.6	3.3	45
Chine	..	..	..	1.9	2.1	2.4	2.9	2.9	3.3	3.2	3.1	59
Inde	..	..	..	2.4	2.4	2.6	2.5	2.6	2.9	2.9	3.1	42
États-Unis	..	..	..	4.0	4.2	3.5	3.4	3.1	2.9	2.9	3.0	51
Érythrée	..	..	..	2.1	2.4	1.1	1.5	1.8	2.2	2.6	2.9	38
Roumanie	0.7	0.8	1.0	1.4	1.7	2.3	2.7	2.4	2.0	2.9	2.9	58
Autriche	2.8	3.2	2.8	2.6	2.9	3.1	2.9	3.0	3.2	2.9	2.8	43
République slovaque	0.2	1.2	1.1	1.0	1.9	1.6	1.5	2.7	2.6	2.3	2.1	44
Autres pays	49.6	52.8	50.1	41.6	41.3	39.8	41.7	42.5	44.0	43.4	43.1	
Total	**139.7**	**157.3**	**132.4**	**134.2**	**142.5**	**143.8**	**155.4**	**152.1**	**150.4**	**143.1**	**137.8**	**47**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau B.1. Entrées de personnes étrangères par nationalité – Turquie

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Iraq	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	70.9	97.1	47
Afghanistan	..	..	..	2.2	..	..	..	..	..	27.9	37.7	41
Syrie	..	..	..	0.9	..	..	..	..	..	25.7	28.2	38
Azerbaïdjan	..	..	..	2.5	..	..	..	..	..	15.3	20.9	49
Turkménistan	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	8.4	20.3	60
Ouzbékistan	..	..	..	0.6	..	..	..	..	..	9.0	17.9	68
Iran	..	..	..	1.5	..	..	..	..	..	15.5	17.8	47
Kirghizistan	..	..	..	1.0	..	..	..	..	..	6.0	9.0	72
Égypte	..	..	..	0.1	..	..	..	..	..	4.1	8.6	37
Allemagne	..	..	..	1.6	..	..	..	..	..	8.6	8.4	52
Géorgie	..	..	..	0.3	..	..	..	..	..	6.6	8.4	70
Russie	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	6.4	7.3	68
Ukraine	..	..	..	0.9	..	..	..	..	..	6.5	6.3	78
Libye	..	..	..	0.0	..	..	..	..	..	4.3	6.0	37
Chine	..	..	..	0.8	..	..	..	..	..	8.3	5.2	30
Autres pays	..	..	..	13.2	..	..	..	..	..	157.4	167.3	
Total	**..**	**..**	**..**	**29.9**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**380.9**	**466.3**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991071

Tableau A.2. Sorties de personnes étrangères à partir des pays de l'OCDE

Milliers

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	475.8	563.1	578.8	529.6	538.8	578.8	657.6	765.6	859.3	1 083.8	885.5
Australie	29.7	30.9	27.6	29.3	31.2	29.9	31.7	32.6	33.9	33.2	..
Autriche	56.6	60.2	67.2	68.4	72.8	74.4	74.5	76.5	80.1	89.0	89.6
Belgique	38.5	44.9	49.1	50.8	56.6	69.5	78.8	64.9	59.8	48.7	48.3
Corée	152.1	210.0	233.5	196.1	217.7	290.0	268.1	270.5	301.0	325.0	348.7
Danemark	19.0	23.3	26.6	27.1	26.6	29.1	29.7	30.4	30.6	37.4	41.5
Espagne	199.0	254.9	344.1	363.2	353.6	389.3	459.0	320.0	249.2	237.5	280.2
Estonie	0.4	0.5	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3	0.3	3.3	3.4	4.3
Finlande	3.1	4.5	4.0	3.1	3.3	4.2	4.2	5.5	6.7	7.5	6.8
Hongrie	4.1	4.2	5.6	6.0	2.7	9.9	13.1	10.8	10.4	10.5	12.9
Irlande	33.4	36.1	52.8	40.3	38.6	33.3	33.0	30.0	27.5	29.1	34.0
Islande	4.0	5.9	5.8	3.4	2.8	2.2	2.3	2.5	2.2	3.6	3.9
Italie	20.3	27.0	32.3	32.8	32.4	38.2	43.6	48.0	44.7	..	40.6
Japon	214.9	234.2	262.0	242.6	230.9	219.4	213.4	212.9	223.5	233.5	259.2
Lettonie	..	..	..	..	6.7	4.7	3.4	1.4	2.6	3.0	2.3
Lituanie	2.4	3.0	5.5	3.8	2.4	2.6	3.3	3.5	..	4.3	2.6
Luxembourg	8.6	8.0	7.3	7.7	7.5	8.6	8.9	9.5	10.4	11.3	11.6
Norvège	13.3	15.2	18.4	22.5	22.9	21.3	25.0	23.3	27.4	30.7	26.6
Nouvelle-Zélande	21.4	23.0	23.6	26.3	26.4	24.4	23.2	21.7	22.1	23.2	28.1
Pays-Bas	47.9	49.8	57.5	64.0	70.2	80.8	83.1	83.4	85.2	89.9	96.4
République slovaque	0.3	0.2	0.5	0.4	0.2	0.1	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0
République tchèque	18.4	3.8	9.4	12.5	2.5	16.7	27.2	16.1	15.0	13.4	14.4
Royaume-Uni	158.0	243.0	211.0	185.0	190.0	165.0	170.0	171.0	164.0	195.0	222.0
Slovénie	11.8	7.3	15.1	12.0	2.1	1.7	0.7	1.0	1.7	2.2	2.4
Suède	20.4	19.2	18.4	22.1	23.7	26.6	24.6	26.4	31.3	23.5	23.4
Suisse	56.2	54.1	55.2	65.5	64.0	65.9	70.0	69.2	73.4	77.6	79.1
Turkey	..	..	..	..	..	..	..	..	..	178.0	253.6

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer au tableau suivant.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933990976

Métadonnées relatives aux tableaux A.1., B.1. et A.2. **Entrées et sorties de personnes étrangères**

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Allemagne	*Entrées :* Arrivées d'étrangers depuis l'étranger enregistrées dans les registres locaux de population. Les changements de résidence principale dans la période de référence sont tous considérés sans critère de durée. Il existe des exemptions à l'obligation de se faire enregistrer en cas de résidence temporaire mais, même dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu et sera comptabilisé dans les statistiques. *Sorties :* Désenregistrements des registres locaux de population des personnes qui déménagent et ne se réenregistrent pas ailleurs dans le pays et radiations administratives des registres.	Y compris les demandeurs d'asile. Non compris les entrées de citoyens d'origine allemande (Aussiedler). En 2008 et 2010, les registres de population ont apuré leurs fichiers, entrainant une augmentation des flux de sortie pour ces années. À cause de changements méthodologiques et de problèmes liés à l'enregistrement des demandeurs d'asile, la comparabilité et l'exactitude des données pour les années 2015-2017 sont limitées.	Office fédéral de la statistique.
Australie	*Entrées :* Comprend les personnes qui viennent de l'étranger et sont autorisées à s'installer de façon permanente en Australie (Settler Arrivals) et les personnes qui sont déjà en Australie de façon temporaire et obtiennent un permis de résidence permanent. Les arrivées de l'étranger comprennent les détenteurs d'un visa permanent, ou d'un visa temporaire s'ils déclarent avoir l'intention de s'installer, les Néo-Zélandais qui déclarent avoir l'intention de s'installer et les autres personnes qui ont le droit de s'installer. *Sorties :* Départs de personnes quittant l'Australie pour au moins 12 mois sur une période de 16 mois. Basé sur les données Net Overseas Migration - departures.	Les données se réfèrent à l'année fiscale (juillet à juin de l'année indiquée). À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières.
Autriche	*Entrées et sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et qui ont séjourné effectivement au moins 3 mois dans le pays.	Les sorties prennent en compte les corrections administratives.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 3 mois. *Sorties :* Y compris les corrections administratives.	À partir de 2012, les demandeurs d'asile sont compris dans les entrées et les sorties.	Registre national de la population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	Nombre total de personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au Canada.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente. Pour des raisons de confidentialité, les chiffres ont été soumis à une procédure aléatoire. Ainsi, les chiffres sont aléatoirement arrondis au multiple de 5 immédiatement supérieur ou inférieur.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Nombre total de personnes qui ont obtenu un premier permis de résidence temporaire.		Registre des permis de résidence délivrés, Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Colombie	Résidents temporaires et permanents à l'exclusion de ceux ayant obtenu le droit au séjour permanent après trois/cinq ans de résidence		Migration Colombie, Ministère des Affaires Extérieures
Corée	Entrées et sorties de long terme (plus de 90 jours).		Ministère de la Justice.
Danemark	*Entrées :* Étrangers vivant légalement au Danemark, enregistrés dans le registre central de population et résidant dans le pays depuis au moins un an. *Sorties :* Les sorties incluent les corrections administratives.	Non compris les demandeurs d'asile et les autres étrangers ayant un statut de résidence temporaire.	Registre central de population, Statistique Danemark.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Espagne	*Entrées et sorties :* Changements de résidence habituelle pour au moins 12 mois déclarés par les étrangers.	À partir de 2008, les données correspondent aux estimations des mouvements migratoires qui sont basées sur les inscriptions et désinscriptions des registres municipaux par tous les étrangers, quel que soit leur statut légal.	Registres municipaux de population *(Padron municipal de habitantes),* Institut national de la Statistique (INE).
Estonie	*Entrées et sorties :* Étrangers qui anticipent de rester dans le pays (ou hors du pays dans le cas des sorties) au moins 12 mois.	Le nombre de ressortissants des autres pays de l'UE qui séjournent temporairement dans le pays pour au moins 12 mois peut être sous-estimé.	Institut national de statistique.
États-Unis	*Migrants permanents :* Résidents permanents légaux (LPR) (personnes qui se sont vu délivrer une « carte verte »).	Les chiffres comprennent les personnes déjà présentes aux États-Unis qui changent de statut. Certains résidents permanents légaux sont admis de façon conditionnelle et cette conditionnalité doit être levée dans les deux ans ; ils sont comptabilisés dans les LPR à leur première entrée. Année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Bureau des Statistiques migratoires, Ministère de la Sécurité intérieure ;Service de la Citoyenneté et de l'immigration, Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	*Entrées et sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence valide pour plus d'une année et ressortissants des pays de l'UE s'ils ont l'intention de résider dans le pays plus de 12 mois. Non compris les ressortissants des pays nordiques qui migrent pour moins de 6 mois.	Y compris les étrangers d'origine finnoise. Non compris les demandeurs d'asile et les détenteurs d'un permis de résidence temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE peuvent être sous-estimées.	Registre central de population, Statistique Finlande.
France	Les entrées de ressortissants de pays tiers sont les premiers permis à caractère permanent délivrés. Y compris les changements de statut d'un titre temporaire vers un titre à caractère permanent. Les entrées de ressortissants de pays de l'UE sont estimées à partir des recensements continus.		Ministère de l'Intérieur et INSEE.
Grèce	Permis de plus de 12 mois délivrés aux ressortissants de pays tiers.		Eurostat.
Hongrie	*Entrées :* Étrangers qui anticipent de résider dans le pays pendant au moins 90 jours. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou d'installation qui quittent la Hongrie dans l'année en cours sans intention d'y retourner, ou dont la validité du permis a expiré et qui n'ont pas demandé de renouvellement ou dont le permis a été retiré par les autorités. À partir de 2012, les données sont estimées.		Registre de population, Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de statistique.
Irlande	*Entrées :* Les estimations portent sur le nombre de personnes résidant en Irlande au moment de l'enquête sur les ménages (QNHS) et qui étaient à l'étranger 12 mois auparavant (tableau A.1). Le tableau B.1. présente le nombre de permis de plus de 12 mois en cours de validité et délivrés à des ressortissants de pays tiers. *Sorties :* Personnes résidant dans le pays à un moment donné au cours des douze mois précédents et qui vivent désormais à l'étranger (tableau A.2), d'après l'enquête auprès des ménages (QNHS).	Les tableaux A.1 et A.2 présentent les flux annuel de mai à avril de l'année indiquée.	Bureau central de la statistique (Tableaux A.1 et A.2); Eurostat (Tableau B.1).
Islande	*Entrées et sorties:* Étrangers qui anticipent de rester dans/quitter le pays au moins 12 mois.		Registre de données sur les migrations, Statistiques Islande.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Israël	Les données se réfèrent aux immigrés permanents selon leur dernier pays de résidence.	Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Registre de la population, Bureau central de la statistique.
Italie	*Entrées et sorties :* Changements de résidence.	Non compris les travailleurs saisonniers. Des corrections administratives sont réalisées suite aux recensements (le dernier recensement a eu lieu en 2011).	Registre administratif de population (Anagrafe) analysé par ISTAT.
Japon	*Entrées :* Étrangers entrés dans le pays, non compris les visiteurs temporaires et les ré-entrées. *Sorties :* Étrangers qui ont quitté le Japon sans permis de ré-entrée. Exclut les visiteurs temporaires.		Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	*Entrées et sorties :* Migrations de long terme (changement de résidence pour une période d'au moins un an)		Registre de population, Bureau central de la statistique.
Lituanie	*Entrées et sorties :* Ressortissants étrangers résidant dans le pays pour une durée d'au moins 6 mois		Département lituanien des migrations.
Luxembourg	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 12 mois. *Sorties :* Étrangers qui quittent le pays avec l'intention de séjourner à l'étranger pendant au moins 12 mois.		Registre central de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Jusqu'en 2012, nombre d'étrangers qui se voient octroyer un permis d'immigration pour la première fois *(inmigrante FM2).* 2011 et 2012 incluent également des réfugiés qui ont obtenu le statut d'immigré *(inmigrado).* À partir de 2013, nombre d'étrangers qui ont reçu la carte de résident permanent suite à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations.	La forte hausse enregistrée en 2013 s'explique par des changements administratifs liés à la mise en application de la loi de 2011 sur les migrations. La plupart de ces "nouveaux résidents" étaient déjà dans le pays avec un statut temporaire.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins 6 mois. *Sorties :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence ou de travail et qui ont séjourné dans le pays au moins 6 mois.	En principe, les demandeurs d'asile sont considérés comme des immigrés seulement après avoir été enregistrés auprès d'une municipalité norvégienne à la suite d'une réponse positive à leur demande. Les demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée ne sont pas considérés comme des immigrés, même lorsque le processus de reconnaissance prend du temps et que le retour dans le pays d'origine est retardé pour une durée significative.	Registre central de population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	*Entrées :* Arrivées permanentes et de long terme en Nouvelle-Zélande pour au moins 12 mois. *Sorties :* Départs définitifs ou de long terme (étrangers quittant définitivement le territoire ou ayant l'intention de résider hors du territoire pendant 12 mois ou plus).		Statistique Nouvelle-Zélande.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Pays-Bas	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins quatre mois au cours des six prochains mois. *Sorties :* Les sorties d'étrangers comprennent les "corrections administratives nettes" pour tenir compte des sorties non enregistrées.	Les entrées excluent les demandeurs d'asile logés dans des centres d'accueil.	Registre de la population, Bureau central de statistique.
Pologne	Nombre de permis de résidence permanente et de durée fixe délivrés. Depuis le 26 août 2006, les ressortissants des États membres de l'UE et les membres de leur famille n'ont plus besoin d'un permis de séjour mais ils doivent toujours se faire enregistrer lorsqu'ils envisagent de rester en Pologne plus de trois mois.		Bureau pour les étrangers.
Portugal	Données issues des permis de résidence. Suivant la nouvelle législation, les données comprennent les nouveaux permis de résidence délivrés à tous les étrangers qu'ils soient ressortissants d'un pays de l'UE ou non. Y compris les régularisations continues.		Service de l'immigration et des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE); Ministère des Affaires étrangères (avant 2008).
République slovaque	*Entrées et sorties :* Inclut les permis de résidence permanente, temporaire et de résidence tolérée.		Registre des étrangers, Bureau statistique de la République slovaque.
République tchèque	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou de long terme (visa de plus de 90 jours) ou ayant obtenu le droit d'asile dans l'année. Non compris les ressortissants des pays de l'UE qui ont l'intention de résider dans le pays pour moins de 30 jours. *Sorties :* Départs d'étrangers qui résidaient dans le pays de façon permanente ou temporaire.	Le pays d'origine se réfère au pays de la dernière résidence permanente ou temporaire. Les entrées et sorties de ressortissants des pays de l'UE sont probablement sous-estimées.	Registre des étrangers, Institut national de statistique.
Royaume-Uni	*Entrées :* Étrangers admis au Royaume-Uni. *Sorties:* Citoyens non britanniques quittant le territoire du Royaume-Uni.	Les données dont le coefficient de variation est supérieur à 30% ne sont pas présentées séparément mais incluses dans "Autres pays".	International Passenger Survey,Institut national de statistique.
Russie	Changements de résidence enregistrés. Jusqu'en 2010, les données se rapportent au pays de résidence précédent et à la nationalité à partir de 2011.		Service fédéral des migrations.
Slovénie	*Entrées :* Nombre de premiers permis temporaires. *Sorties :* Migrants temporaires et permanents qui déclarent leur départ à l'étranger.		Registre central de population, ministère de l'Intérieur ; Office national de statistique.
Suède	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence et ayant l'intention de séjourner dans le pays au moins un an (y compris les ressortissants des pays de l'UE). *Sorties :* Départs d'étrangers qui ont l'intention de passer au moins un an à l'étranger.	Les entrées ne comprennent ni les demandeurs d'asile, ni les travailleurs temporaires.	Registre de population, Statistique Suède.

Pays	Catégorie de migrants enregistrés	Autres commentaires	Source
Suisse	*Entrées :* Étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel. Les titulaires d'un permis L (courte durée) dont la durée de séjour est supérieure à un an sont également inclus. *Sorties :* Désenregistrements des détenteurs d'un permis de résidence permanent ou annuel ou de titulaires de permis L dont la durée de séjour a dépassé un an, auxquels s'ajoutent des corrections administratives visant à considérer comme sortis de Suisse les résidents dont le permis de séjour a par exemple expiré.		Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	*Entrées:* Permis de résidence délivrés pour la première fois aux étrangers ayant l'intention de résider dans le pays pendant au moins 12 mois. *Sorties:* Départs de résidents permanents.		Direction générale de la sécurité, ministère de l'Intérieur.

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Entrées de demandeurs d'asile

Les statistiques de demandeurs d'asile publiées dans cette annexe proviennent d'Eurostat et du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies. Le HCR, dont le mandat est de mener et de coordonner les actions internationales en faveur des réfugiés, produit régulièrement depuis 1950 des statistiques complètes sur les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et d'autres pays du monde https://www.unhcr.org/data.html).

Ces statistiques proviennent le plus souvent de sources administratives. Cependant, il existe des différences selon la nature des données fournies. Dans plusieurs pays, les demandeurs d'asile sont enregistrés au moment de l'acceptation de leur demande. Ils apparaissent donc dans les statistiques à ce moment là et non à la date à laquelle ils sont arrivés dans le pays (il importe de noter que l'acceptation de la demande signifie que les autorités administratives vont examiner le dossier du requérant et lui octroyer certains droits pendant cette procédure d'examen). Dans d'autres pays, les données ne prennent pas en compte les membres des familles du requérant qui sont admis selon des dispositions différentes (par exemple la France), alors que d'autres enregistrent l'ensemble de la famille (la Suisse).

Les chiffres présentés dans le tableau synoptique (tableau A.3.) portent en général sur les premières demandes (première instance) et diffèrent parfois sensiblement des totaux présentés dans les tableaux B.3. qui donnent des informations par pays d'origine. En effet, les données que reçoit le HCR par pays d'origine agrègent les demandes en première instance et les recours, et il est parfois difficile de dissocier les deux rétrospectivement. La référence pour le total des demandes d'asile demeure les chiffres indiqués dans le tableau synoptique A.3.

Tableau A.3. Entrées de demandeurs d'asile dans les pays de l'OCDE et en Russie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne	22 090	27 650	41 330	45 740	64 540	109 580	173 070	441 900	722 360	198 310	161 930
Australie	4 770	6 210	8 250	11 510	15 790	11 740	8 960	12 360	27 630	36 250	28 840
Autriche	12 840	15 820	11 010	14 420	17 410	17 500	28 060	85 620	39 950	22 470	11 610
Belgique	12 250	17 190	21 760	26 000	18 530	12 500	13 870	38 700	14 670	14 060	18 160
Canada	34 800	33 970	22 540	24 990	20 220	10 360	13 450	16 070	23 830	49 430	55 390
Chili	870	640	260	310	170	250	280	630	2 300	5 660	5 780
Colombie	90	360	160	80	100	230	..	..	..	630	2 710
Corée	360	320	430	1 010	1 140	1 570	2 900	5 710	7 540	9 940	16 150
Danemark	2 360	3 820	4 970	3 810	6 190	7 560	14 820	21 230	6 240	3 140	3 500
Espagne	4 520	3 010	2 740	3 410	2 580	4 510	5 900	13 370	16 270	30 450	52 750
Estonie	10	40	30	70	80	100	150	230	70	180	90
États-Unis	39 360	38 080	42 970	60 590	66 100	68 240	121 160	172 740	261 970	331 700	254 300
Finlande	4 020	5 910	4 020	3 090	2 920	3 020	3 520	32 270	5 320	4 350	2 960
France	35 400	42 120	48 070	52 150	55 070	60 230	59 030	74 300	70 750	91 970	111 420
Grèce	19 880	15 930	10 270	9 310	9 580	8 220	9 450	11 370	49 850	56 950	64 990
Hongrie	3 120	4 670	2 100	1 690	2 160	18 570	41 370	174 430	28 070	3 120	640
Irlande	3 870	2 690	1 940	1 420	1 100	950	1 440	3 280	2 240	2 910	3 660
Islande	80	40	50	80	110	170	160	360	1 130	1 070	730
Israël	4 630	4 140	5 580	6 460	5 700	4 760	5 560	5 010	8 150	15 370	16 260
Italie	30 320	17 600	10 050	34 120	17 350	25 720	63 660	83 240	122 120	126 560	53 440
Japon	1 600	1 390	1 200	1 870	2 550	3 260	5 000	7 580	10 900	19 250	10 490
Lettonie	..	..	..	340	190	190	360	330	340	360	180
Lituanie	220	210	370	410	530	280	390	290	320	520	390
Luxembourg	460	480	740	2 080	2 000	990	970	2 300	1 940	2 330	2 230
Mexique	320	680	1 040	750	810	1 300	1 520	3 420	8 780	14 600	29 620
Norvège	14 430	17 230	10 060	9 050	9 790	11 470	12 640	30 520	3 200	3 390	2 550
Nouvelle-Zélande	250	340	340	310	320	290	290	350	390	560	460
Pays-Bas	13 400	14 910	13 330	11 590	9 660	14 400	23 850	43 100	18 410	16 090	20 470
Pologne	7 200	10 590	6 530	5 090	9 170	13 760	6 810	10 250	9 840	3 010	2 410
Portugal	160	140	160	280	300	510	440	900	1 460	1 020	1 240
République slovaque	910	820	540	490	730	280	230	270	100	160	160
République tchèque	1 710	1 360	980	760	750	500	920	1 250	1 210	1 140	1 360
Royaume-Uni	31 320	30 680	22 640	25 900	27 980	29 400	31 260	39 970	38 380	33 380	37 370
Russie	5 420	5 700	2 180	1 270	1 240	1 960	6 670	1 270	26 410	14 090	7 880
Slovénie	240	180	250	370	310	240	360	260	1 260	1 440	2 800
Suède	24 350	24 190	31 820	29 650	43 880	54 260	75 090	156 460	22 410	22 230	18 110
Suisse	16 610	16 010	13 520	19 440	25 950	19 440	22 110	38 120	25 870	16 670	13 540
Turquie	12 980	7 830	9 230	16 020	26 470	44 810	87 820	133 590	77 850	123 600	83 820
OCDE	**361 710**	**366 250**	**351 120**	**424 580**	**468 130**	**560 930**	**836 870**	**1 661 780**	**1 633 120**	**1 263 640**	**1 089 800**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933990995

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Allemagne

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Syrie	775	819	1 490	2 634	6 201	11 851	39 332	158 657	266 248	48 970	44 165
Iraq	6 836	6 538	5 555	5 831	5 352	3 958	5 345	29 784	96 115	21 930	16 330
Iran	815	1 170	2 475	3 352	4 348	4 424	3 194	5 394	26 426	8 610	10 855
Nigéria	561	791	716	759	892	1 923	3 924	5 207	12 709	7 810	10 170
Turquie	1 408	1 429	1 340	1 578	1 457	1 521	1 565	1 500	5 383	8 025	10 160
Afghanistan	657	3 375	5 905	7 767	7 498	7 735	9 115	31 382	127 011	16 425	9 945
Érythrée	262	346	642	632	650	3 616	13 198	10 876	18 854	10 225	5 570
Somalie	165	346	2 235	984	1 243	3 786	5 528	5 126	9 851	6 835	5 075
Russie	792	936	1 199	1 689	3 202	14 887	4 411	5 257	10 985	4 885	3 940
Géorgie	232	560	664	471	1 298	2 336	2 873	2 782	3 448	3 080	3 765
Guinée	199	237	229	281	428	1 260	1 148	662	3 458	3 955	2 870
Pakistan	320	481	840	2 539	3 412	4 101	3 968	8 199	14 484	3 670	2 210
Albanie	63	49	39	78	232	1 247	7 865	53 805	14 853	3 775	1 875
Azerbaïdjan	360	652	469	646	547	905	1 192	1 335	4 573	3 030	1 785
Moldova	14	36	41	21	30	68	255	1 561	3 346	890	1 780
Autres pays	8 626	9 884	17 493	16 479	27 749	45 962	70 159	120 373	104 620	46 195	31 435
Total	**22 085**	**27 649**	**41 332**	**45 741**	**64 539**	**109 580**	**173 072**	**441 900**	**722 364**	**198 310**	**161 930**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Australie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Malaisie	238	231	249	182	173	209	704	2 767	7 258	7 983	9 791
Chine	1 232	1 192	1 187	1 189	1 155	1 537	1 541	1 456	1 914	6 638	6 586
Inde	373	213	409	769	949	1 163	964	652	1 117	1 299	1 813
Thaïlande	5	8	27	17	24	22	16	98	204	301	1 481
Viet Nam	52	37	78	130	81	128	264	223	772	1 263	812
Iran	161	312	458	2 152	1 851	967	262	844	2 971	5 075	744
Pakistan	220	260	428	817	1 538	1 104	828	642	1 334	1 404	657
Fidji	81	262	375	277	236	413	287	250	390	260	638
Indonésie	238	192	179	174	126	190	152	208	318	510	618
Afghanistan	52	940	1 265	1 720	3 064	370	123	567	2 563	1 478	453
Sri Lanka	422	555	589	370	2 468	806	176	806	2 662	2 184	451
Philippines	20	43	74	71	57	63	45	62	93	190	318
Iraq	199	298	373	490	778	362	422	1 043	1 378	854	264
Bangladesh	131	69	97	127	162	382	250	217	433	462	252
Turquie	36	60	115	90	111	104	137	63	160	237	251
Autres pays	1 311	1 534	2 343	2 930	3 013	3 921	2 817	2 462	4 065	6 107	3 710
Total	**4 771**	**6 206**	**8 246**	**11 505**	**15 786**	**11 741**	**8 988**	**12 360**	**27 632**	**36 245**	**28 839**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Autriche

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Syrie	140	279	194	422	922	1 991	7 661	24 314	8 723	7 255	3 300
Afghanistan	1 382	2 237	1 582	3 609	4 003	2 589	4 916	25 143	11 506	3 525	1 765
Iran	250	340	387	457	761	595	726	3 381	2 415	950	1 050
Russie	3 435	3 559	2 322	2 314	3 098	2 841	1 484	1 340	1 235	1 035	690
Iraq	490	399	336	484	491	468	1 051	13 285	2 737	1 345	650
Somalie	411	344	190	610	483	433	1 152	2 040	1 500	655	475
Géorgie	511	975	370	261	300	257	348	355	290	380	410
Nigéria	535	837	573	414	400	691	544	1 245	1 659	1 135	395
Inde	355	427	433	476	401	339	266	371	407	310	195
Ukraine	139	120	82	63	79	64	419	481	338	435	190
Turquie	417	554	369	414	273	302	165	190	310	260	175
Chine	236	398	217	238	241	237	228	290	245	195	170
Pakistan	106	183	276	949	1 827	1 037	330	2 892	2 414	1 445	160
Bangladesh	52	95	116	87	212	278	88	709	0	125	95
Maroc	140	90	137	313	353	516	220	666	953	205	90
Autres pays	4 242	4 984	3 428	3 305	3 569	4 865	8 462	8 918	5 220	3 215	1 800
Total	**12 841**	**15 821**	**11 012**	**14 416**	**17 413**	**17 503**	**28 060**	**85 620**	**39 952**	**22 470**	**11 610**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Belgique

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Syrie	281	347	374	494	798	944	2 524	10 185	2 612	2 625	2 770
Autorité palestinienne	..	9	39	55	26	27	0	51	139	815	2 420
Afghanistan	879	1 659	1 124	2 774	2 349	892	744	7 562	2 227	995	1 045
Guinée	661	1 052	1 455	2 046	1 370	1 023	657	619	721	750	1 000
Iraq	1 070	1 386	1 637	2 005	636	295	965	9 180	759	600	895
Turquie	284	259	275	430	340	204	144	182	652	465	785
Érythrée	35	69	106	62	65	57	745	333	331	665	725
Géorgie	222	327	336	347	386	229	280	199	184	415	640
Albanie	172	256	208	1 152	607	472	487	599	649	670	505
Iran	614	732	261	366	347	210	170	443	253	200	485
Rép. dém. du Congo	579	670	813	1 080	1 392	1 166	632	620	503	550	405
Venezuela	1	0	4	5	0	2	0	11	45	190	405
Burundi	106	120	149	149	133	133	51	251	271	235	400
Somalie	163	216	262	454	293	156	260	1 994	727	295	380
Cameroun	367	302	289	451	457	360	345	278	257	350	355
Autres pays	6 818	9 782	14 423	14 133	9 326	6 330	5 872	6 193	4 340	4 235	4 945
Total	**12 252**	**17 186**	**21 755**	**26 003**	**18 525**	**12 500**	**13 876**	**38 700**	**14 670**	**14 055**	**18 160**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Canada

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nigéria	766	760	846	696	700	468	578	793	1 493	5 840	9 599
Inde	561	502	532	632	765	228	294	374	557	1 484	4 524
Mexique	8 069	9 296	1 299	763	324	84	73	110	259	1 511	3 156
Colombie	3 132	2 299	1 384	904	724	597	579	701	848	1 413	2 571
Iran	267	310	327	318	264	201	161	149	286	684	2 483
Pakistan	403	437	526	882	808	630	776	897	1 137	1 746	2 031
Chine	1 711	1 592	1 650	1 922	1 741	762	1 189	1 500	1 180	1 078	1 865
Turquie	232	247	299	332	369	178	174	263	1 096	2 194	1 820
Haïti	4 936	1 597	1 062	523	419	329	364	295	616	7 921	1 403
Roumanie	68	73	131	259	319	39	7	0	117	169	1 345
États-Unis	969	468	344	308	386	127	166	184	375	2 553	1 311
Venezuela	170	180	149	111	106	27	161	257	565	1 245	1 254
Égypte	47	43	108	155	168	255	252	173	325	816	1 200
Rép. dém. du Congo	425	298	288	347	357	308	346	281	411	621	1 167
Autorité palestinienne	92	63	50	25	33	56	98	110	280	633	826
Autres pays	12 952	15 805	13 548	16 808	12 740	6 067	8 443	9 983	14 288	19 517	18 830
Total	**34 800**	**33 970**	**22 543**	**24 985**	**20 223**	**10 356**	**13 661**	**16 070**	**23 833**	**49 425**	**55 385**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Chili

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cuba	2	2	14	9	..	..	..	..	56	1 603	2 764
Venezuela	0	3	0	2	..	..	..	..	245	1 345	1 666
Colombie	816	601	220	267	..	..	..	..	1 804	2 516	1 157
Autres pays	54	38	26	27	..	..	..	..	194	192	197
Total	**872**	**644**	**260**	**305**	**168**	**249**	**282**	**630**	**2 299**	**5 656**	**5 784**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Corée

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Kazakhstan	..	0	2	0	0	0	0	39	539	1 223	2 496
Russie	1	5	0	4	1	2	0	16	324	692	1 916
Malaisie	..	..	..	..	0	0	0	0	6	448	1 236
Chine	30	19	7	8	3	46	359	401	1 062	1 413	1 199
Inde	0	2	6	15	7	2	34	292	218	691	1 120
Pakistan	47	95	129	434	244	275	396	1 143	809	667	1 120
Égypte	1	3	0	4	6	97	568	812	1 002	741	870
Bangladesh	30	41	41	38	32	45	52	388	335	383	608
Yémen	0	0	0	2	1	34	127	15	92	131	602
Philippines	0	2	3	1	4	2	0	128	260	246	507
Mongolie	..	0	0	3	1	5	0	0	34	199	450
Nigéria	27	16	19	39	102	206	203	265	324	486	390
Thaïlande	..	0	0	1	0	0	0	96	139	296	341
Maroc	0	2	1	0	1	4	37	86	127	152	305
Libéria	15	1	4	20	28	42	59	68	155	175	250
Autres pays	..	138	213	442	713	814	1 061	1 961	2 116	1 999	2 737
Total	**364**	**324**	**425**	**1 011**	**1 143**	**1 574**	**2 896**	**5 710**	**7 542**	**9 942**	**16 147**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Danemark

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Érythrée	15	37	26	20	57	98	2 293	1 738	267	295	675
Syrie	105	380	821	428	907	1 702	7 185	8 604	1 251	765	600
Géorgie	25	17	15	19	75	69	104	94	73	70	405
Iran	196	334	597	461	548	374	285	2 771	299	145	195
Maroc	19	31	29	45	108	162	226	183	347	300	175
Iraq	543	305	237	115	133	115	148	1 531	449	130	120
Afghanistan	418	1 049	1 476	903	576	425	321	2 288	1 122	170	115
Somalie	58	177	110	107	914	964	688	259	262	85	105
Albanie	15	12	6	4	39	66	47	65	88	70	80
Russie	183	335	340	304	521	983	526	175	81	45	80
Algérie	38	46	46	103	134	111	120	92	164	80	70
Ukraine	7	9	6	19	15	38	118	92	96	40	45
Libye	6	18	12	67	79	57	36	44	171	70	40
Tunisie	11	9	9	56	69	84	49	33	54	20	40
Bélarus	6	8	6	23	148	52	55	68	44	50	30
Autres pays	715	1 052	1 229	1 137	1 863	2 257	2 573	3 193	1 467	805	720
Total	**2 360**	**3 819**	**4 965**	**3 811**	**6 186**	**7 557**	**14 774**	**21 230**	**6 235**	**3 140**	**3 495**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Espagne

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Venezuela	48	29	19	52	28	35	122	515	4 099	10 325	19 070
Colombie	752	255	123	104	60	62	91	87	641	2 410	8 465
Syrie	97	30	19	97	255	725	1 666	5 627	3 052	4 150	2 725
Honduras	10	15	42	45	41	38	39	111	397	960	2 400
El Salvador	6	12	35	21	36	23	48	90	439	1 100	2 240
Autorité palestinienne	56	59	106	131	78	130	208	776	367	1 140	1 965
Ukraine	4	8	4	12	21	14	937	2 570	2 422	2 185	1 880
Nicaragua	7	2	6	11	6	13	0	0	20	30	1 360
Maroc	121	73	114	37	47	46	91	397	343	510	1 280
Algérie	152	181	176	122	202	351	302	650	752	1 140	1 215
Géorgie	62	36	48	12	9	9	5	16	76	195	910
Guinée	98	130	166	150	73	89	57	61	213	405	695
Mali	11	29	14	41	101	1 478	619	176	229	265	650
Russie	66	55	44	65	36	57	51	54	183	330	630
Pérou	4	4	4	1	5	7	0	0	32	200	525
Autres pays	3 023	2 089	1 824	2 513	1 581	1 436	1 711	2 240	3 009	5 100	6 735
Total	**4 517**	**3 007**	**2 744**	**3 414**	**2 579**	**4 513**	**5 947**	**13 370**	**16 274**	**30 445**	**52 745**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Estonie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ukraine	1	0	0	2	0	0	37	84	9	10	15
Égypte	..	..	..	..	2	0	0	0	0	5	10
Pakistan	0	0	1	0	3	8	0	0	0	..	10
Russie	3	5	7	4	8	15	0	6	8	15	10
Azerbaïdjan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	..	5
Bangladesh	..	0	0	1	0	0	0	0	0	..	5
Inde	0	0	0	1	0	0	0	0	0	..	5
Iran	..	..	..	..	0	3	0	0	10	5	5
Maroc	..	..	..	..	0	0	0	0	0	..	5
Autorité palestinienne	..	0	0	2	0	0	0	7	0	..	5
Syrie	0	5	0	0	4	17	0	8	0	80	5
Autres pays	10	26	22	57	60	54	106	125	42	65	10
Total	**14**	**36**	**30**	**67**	**77**	**97**	**143**	**230**	**69**	**180**	**90**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – États-Unis

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
El Salvador	2 789	2 366	2 685	4 324	4 587	5 692	10 093	18 883	33 620	49 459	33 391
Guatemala	1 853	1 740	2 171	3 671	4 152	4 865	9 098	16 419	25 723	35 318	33 073
Venezuela	709	430	584	764	716	882	3 113	7 354	18 312	29 926	27 483
Honduras	893	850	1 030	1 559	2 115	3 165	6 798	14 255	19 470	28 806	24 435
Mexique	2 713	2 295	3 879	8 304	11 067	10 077	13 987	19 294	27 879	26 065	20 026
Inde	734	751	755	2 477	1 998	1 633	3 395	3 650	6 162	7 435	9 440
Chine	9 825	10 725	12 510	15 649	15 884	12 295	13 716	15 083	19 868	17 374	9 426
Haïti	2 078	1 649	1 223	1 377	1 612	1 879	2 196	2 220	3 969	8 643	4 112
Nigéria	177	152	204	260	337	289	548	770	1 308	3 052	3 464
Colombie	910	650	623	642	574	631	817	1 058	1 767	3 204	2 678
Équateur	168	174	404	807	1 394	1 848	3 545	3 732	4 423	3 884	2 386
Brésil	209	175	223	340	444	311	492	983	1 454	2 625	2 282
Russie	677	806	828	888	881	950	1 103	1 699	2 158	2 936	1 900
Nicaragua	266	223	241	312	280	259	349	387	518	857	1 527
Cuba	370	340	287	242	195	185	155	112	147	730	1 512
Autres pays	14 991	14 754	15 324	18 971	19 865	23 282	51 755	66 841	95 192	111 386	77 165
Total	**39 362**	**38 080**	**42 971**	**60 587**	**66 101**	**68 243**	**121 160**	**172 740**	**261 970**	**331 700**	**254 300**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Finlande

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Iraq	1 253	1 183	575	588	784	764	807	20 427	1 083	1 000	565
Russie	208	599	436	294	199	219	167	160	174	395	455
Turquie	65	140	117	74	56	55	13	40	98	110	285
Iran	143	159	142	125	121	147	84	601	141	90	230
Somalie	1 176	1 169	571	365	173	196	407	1 974	426	100	155
Afghanistan	249	445	265	292	188	172	198	5 198	697	305	135
Syrie	24	36	41	109	180	148	146	876	600	740	105
Nigéria	76	130	84	105	93	202	157	153	162	95	90
Géorgie	13	22	61	70	29	14	16	0	19	120	70
Cameroun	20	24	21	21	22	37	29	28	86	45	55
Yémen	0	3	3	1	0	4	0	51	64	60	50
Albanie	16	9	12	11	18	51	98	753	83	100	40
Angola	21	43	41	36	34	20	0	6	10	20	40
Ukraine	10	7	10	9	16	5	298	58	56	40	40
Bélarus	68	94	66	83	32	39	5	16	45	30	35
Autres pays	674	1 847	1 573	903	977	950	1 092	1 929	1 575	1 100	605
Total	**4 016**	**5 910**	**4 018**	**3 086**	**2 922**	**3 023**	**3 517**	**32 270**	**5 319**	**4 350**	**2 955**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – France

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afghanistan	263	688	772	653	522	526	605	2 453	5 466	6 600	10 255
Albanie	334	536	479	477	2 647	5 016	2 843	3 228	5 769	11 425	8 300
Géorgie	379	471	1 355	1 645	2 552	2 456	1 369	1 084	833	1 895	6 755
Guinée	1 270	1 671	2 034	2 033	1 884	2 445	2 166	2 131	2 387	4 130	6 685
Côte d'Ivoire	632	510	536	1 671	986	968	949	1 278	1 504	3 620	5 295
Soudan	399	811	817	785	752	840	1 948	5 338	5 144	4 680	4 260
Rép. dém. du Congo	2 543	2 800	3 426	3 845	5 321	5 263	5 170	3 984	3 063	3 805	3 965
Bangladesh	1 249	1 441	3 145	3 572	1 093	3 069	2 646	3 358	2 198	2 620	3 920
Algérie	978	1 118	1 171	1 132	1 162	1 479	1 601	2 323	2 290	2 995	3 100
Mali	2 670	705	712	739	938	1 663	1 473	1 546	1 425	1 720	3 070
Syrie	32	61	192	119	629	1 303	3 129	5 110	5 521	4 695	3 070
Nigéria	462	689	744	802	967	1 306	1 375	1 586	1 612	2 030	2 985
Chine	821	1 602	1 937	2 187	2 226	2 293	2 675	2 961	1 853	2 070	2 750
Russie	3 595	3 392	4 334	4 062	5 366	4 676	3 596	2 974	1 631	2 215	2 625
Arménie	2 075	3 112	1 775	3 639	2 187	1 722	1 539	1 391	1 096	2 165	2 360
Autres pays	17 702	22 511	24 645	24 786	25 836	25 209	25 957	33 555	28 956	35 300	42 020
Total	**35 404**	**42 118**	**48 074**	**52 147**	**55 068**	**60 234**	**59 041**	**74 300**	**70 748**	**91 965**	**111 415**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Grèce

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Syrie	808	965	167	352	275	485	791	3 319	26 614	16 305	13 145
Afghanistan	2 287	1 510	524	637	584	1 223	1 711	1 544	4 293	7 480	11 820
Iraq	1 760	886	342	257	315	145	175	579	4 773	7 870	9 640
Pakistan	6 914	3 716	2 748	2 309	2 339	1 358	1 623	1 503	4 417	8 345	7 185
Turquie	53	71	71	34	32	30	26	20	182	1 820	4 820
Albanie	202	517	693	276	384	579	570	913	1 295	2 345	3 125
Iran	312	303	125	247	211	188	358	187	1 084	1 295	1 730
Autorité palestinienne	0	0	150	27	28	41	61	48	848	1 305	1 515
République démocratique du Congo	12	11	16	12	20	153	75	112	224	1 085	1 450
Bangladesh	1 778	1 809	987	615	1 007	727	635	536	1 053	1 255	1 435
Géorgie	2 241	2 170	1 162	1 121	893	532	350	297	583	985	1 340
Cameroun	29	44	20	39	24	84	281	155	211	455	1 035
Égypte	95	145	104	306	249	308	280	233	259	810	915
Algérie	18	44	79	79	105	144	187	93	869	755	835
Somalie	149	140	141	68	60	122	109	90	123	230	715
Autres pays	3 226	3 597	2 944	2 932	3 051	2 105	2 200	1 741	3 019	4 610	4 280
Total	**19 884**	**15 928**	**10 273**	**9 311**	**9 577**	**8 224**	**9 432**	**11 370**	**49 847**	**56 950**	**64 985**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Hongrie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afghanistan	116	1 194	702	649	880	2 279	8 539	45 560	10 774	1 365	270
Iraq	125	57	48	54	28	56	468	9 173	3 357	795	215
Syrie	16	19	23	91	145	960	6 749	64 081	4 735	565	50
Iran	10	87	62	33	45	59	247	1 780	1 248	95	30
Pakistan	246	41	41	121	327	3 052	296	15 011	3 652	100	20
Éthiopie	3	8	3	1	2	5	0	38	30	5	5
Autorité palestinienne	41	23	225	36	17	86	829	1 010	195	15	5
Somalie	185	75	51	61	69	185	171	335	321	5	5
Autres pays	2 376	3 168	949	647	644	11 883	23 812	37 442	3 758	175	35
Total	**3 118**	**4 672**	**2 104**	**1 693**	**2 157**	**18 565**	**41 111**	**174 430**	**28 070**	**3 120**	**635**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Irlande

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Albanie	51	47	49	54	46	48	91	214	221	280	460
Géorgie	181	88	98	44	18	15	0	9	75	300	450
Syrie	17	3	3	12	14	37	5	68	244	545	330
Zimbabwe	114	91	126	107	48	70	74	88	192	260	280
Nigéria	1 009	569	630	340	158	129	139	186	176	185	250
Pakistan	237	257	347	295	104	91	291	1 353	233	195	240
Afrique du Sud	75	54	71	73	33	28	33	39	94	105	200
Brésil	18	8	4	11	11	5	0	0	32	35	110
Rép. démocratique du Congo	173	102	148	136	58	72	61	44	66	95	100
Afghanistan	79	68	92	127	31	32	7	119	121	75	95
Algérie	65	71	70	79	29	51	73	77	63	80	95
Malawi	22	14	30	35	23	55	36	93	50	50	80
Iraq	203	76	73	37	11	27	12	18	99	85	60
Bangladesh	47	30	97	45	21	29	93	285	55	60	55
Libye	7	3	4	8	7	5	0	40	69	60	55
Autres pays	1 568	1 208	97	16	492	252	533	647	447	500	795
Total	**3 866**	**2 689**	**1 939**	**1 419**	**1 104**	**946**	**1 448**	**3 280**	**2 237**	**2 910**	**3 655**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Islande

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Iraq	4	2	5	5	3	6	5	19	73	110	110
Albanie	5	3	0	2	11	22	10	103	231	255	90
Somalie	2	2	5	2	1	1	0	0	21	30	50
Afghanistan	5	2	7	3	9	4	0	14	23	15	45
Pakistan	2	0	1	2	3	0	0	0	13	35	40
Syrie	1	3	2	1	3	5	5	13	37	30	40
Nigéria	5	2	2	7	17	2	0	0	21	10	35
Géorgie	4	0	1	4	8	3	5	0	42	290	30
Iran	3	7	6	3	12	1	0	0	20	25	30
Moldova	1	1	2	0	0	0	0	0	1	..	30
Ukraine	1	0	0	0	0	0	15	0	11	10	30
Autorité palestinienne	1	0	0	2	2	0	0	0	15	15	25
Venezuela	..	..	..	..	0	0	0	0	0	..	15
Égypte	..	..	..	..	1	0	0	0	3	10	10
Maroc	0	0	0	0	2	0	0	0	14	15	10
Autres pays	43	13	20	45	41	128	130	211	607	215	140
Total	**77**	**35**	**51**	**76**	**113**	**172**	**170**	**360**	**1 132**	**1 065**	**730**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Italie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pakistan	1 143	1 362	929	2 058	2 601	3 175	7 095	10 287	13 516	9 470	7 445
Nigéria	5 673	3 991	1 385	6 208	1 613	3 170	9 689	17 779	26 698	24 950	5 510
Bangladesh	1 684	1 338	222	1 595	566	460	4 524	6 017	6 611	12 125	4 165
Ukraine	14	18	21	17	37	34	2 071	4 681	2 567	2 720	3 015
Sénégal	131	156	162	775	939	988	4 661	6 371	7 584	8 295	2 490
El Salvador	8	23	44	9	35	44	101	209	1 060	1 365	2 270
Mali	419	215	67	2 582	785	1 714	9 758	5 446	6 347	7 495	2 075
Maroc	194	160	81	265	282	307	312	576	1 554	1 860	1 875
Côte d'Ivoire	1 653	643	235	1 938	629	237	1 481	3 084	7 464	8 380	1 685
Gambie	413	307	80	282	321	1 701	8 492	8 015	8 874	8 705	1 660
Guinée	465	242	167	517	183	153	933	1 683	6 088	7 795	1 455
Albanie	49	60	35	39	66	114	175	420	364	465	1 290
Venezuela	1	0	0	4	10	13	0	19	142	520	1 260
Iraq	758	417	380	309	403	552	781	505	1 530	1 650	1 170
Géorgie	63	92	80	29	65	107	79	135	194	540	1 155
Autres pays	17 656	8 579	6 164	17 490	8 817	12 951	13 505	18 013	31 531	30 225	14 920
Total	**30 324**	**17 603**	**10 052**	**34 117**	**17 352**	**25 720**	**63 657**	**83 240**	**122 124**	**126 560**	**53 440**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Japon

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Népal	20	29	109	251	320	544	1 293	1 768	1 451	1 451	1 713
Sri Lanka	90	234	171	224	255	346	485	468	939	2 226	1 551
Cambodge	..	..	..	..	0	0	0	61	318	772	961
Philippines	4	10	9	15	18	57	73	295	1 412	4 897	860
Pakistan	37	92	83	169	298	241	212	296	289	469	720
Myanmar	979	568	342	491	368	380	434	808	651	962	656
Indonésie	0	0	3	3	15	19	0	969	1 829	2 038	634
Turquie	156	94	126	234	422	655	845	925	1 143	1 198	563
Inde	17	59	91	51	125	163	225	228	470	603	549
Bangladesh	33	51	33	98	169	190	284	244	241	438	542
Viet Nam	5	3	2	5	7	30	287	573	1 072	3 124	527
Chine	18	18	17	20	32	35	43	159	156	315	308
Cameroun	29	11	20	48	58	99	56	51	66	98	203
Autres pays	211	219	197	258	458	501	763	735	864	659	706
Total	**1 599**	**1 388**	**1 203**	**1 867**	**2 545**	**3 260**	**5 000**	**7 580**	**10 901**	**19 250**	**10 493**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Lettonie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Russie	..	..	..	..	8	5	0	0	27	25	50
Iraq	..	..	..	..	0	2	15	85	6	5	20
Azerbaïdjan	..	..	..	..	2	0	0	5	4	5	15
Égypte	..	..	..	..	5	5	0	0	1	..	10
Géorgie	..	..	..	..	106	144	163	25	4	10	10
Turquie	..	..	..	..	2	1	0	0	4	10	10
Viet Nam	..	..	..	..	0	0	8	69	4	40	10
Afghanistan	..	..	..	..	4	0	5	33	35	15	5
Bangladesh	..	..	..	..	0	0	0	0	3	5	5
Cuba	..	..	..	..	0	0	0	0	0	..	5
Érythrée	..	..	..	..	0	1	0	0	10	20	5
Inde	..	..	..	..	0	0	0	0	20	5	5
Pakistan	..	..	..	..	2	0	0	5	17	..	5
Sri Lanka	..	..	..	..	0	1	0	0	6	..	5
Syrie	..	..	..	..	18	15	24	5	149	140	5
Autres pays	..	..	..	..	42	11	149	103	54	75	10
Total	**..**	**..**	**..**	**335**	**189**	**185**	**364**	**330**	**344**	**355**	**175**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Lituanie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tadjikistan	..	2	5	4	..	..	..	..	18	50	120
Russie	..	46	41	58	..	..	..	..	59	80	50
Iraq	..	10	2	1	..	..	..	..	18	..	35
Azerbaïdjan	..	0	4	0	..	..	..	..	7	5	25
Afghanistan	..	8	26	45	..	..	..	..	32	15	20
Turquie	..	1	0	2	..	..	..	..	6	20	20
Bélarus	..	11	9	12	..	..	..	..	12	35	15
Iran	..	1	2	0	..	..	..	..	0	..	15
Sri Lanka	..	17	0	0	..	..	..	..	1	20	15
Syrie	..	6	0	1	..	..	..	..	82	170	15
Ukraine	..	1	1	0	..	..	..	..	28	35	15
Arménie	..	3	22	28	..	..	..	..	13	25	10
Kirghizistan	..	0	3	30	..	..	..	..	9	5	10
Nigéria	..	1	0	1	..	..	..	..	2	..	10
Moldova	..	0	3	2	..	..	..	..	0	..	5
Autres pays	..	104	255	222	..	..	..	..	30	60	5
Total	**215**	**211**	**373**	**406**	**526**	**275**	**406**	**290**	**317**	**520**	**385**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Luxembourg

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Érythrée	11	11	11	14	7	5	15	23	105	230	410
Syrie	0	1	19	10	14	24	78	635	289	405	280
Iraq	29	37	95	41	31	27	0	527	161	140	185
Afghanistan	4	13	15	22	11	17	0	211	56	40	180
Géorgie	1	2	7	16	6	16	0	12	63	135	135
Maroc	1	3	4	4	8	25	0	6	74	205	90
Tunisie	0	2	3	42	46	52	18	0	38	100	90
Algérie	4	11	43	30	33	38	26	6	75	160	75
Soudan	1	2	5	1	2	4	0	0	14	30	65
Guinée	2	6	3	3	10	5	0	0	18	35	50
Iran	18	24	23	22	30	22	0	55	50	20	50
Turquie	2	4	18	21	10	3	0	8	15	10	45
Albanie	14	26	18	24	302	70	80	122	212	130	40
Macédoine du Nord	7	6	13	452	169	33	0	15	39	40	40
Éthiopie	2	3	6	6	5	4	0	0	13	25	30
Autres pays	367	326	461	1 368	1 319	644	756	680	716	620	460
Total	**463**	**477**	**744**	**2 076**	**2 003**	**989**	**973**	**2 300**	**1 938**	**2 325**	**2 225**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Mexique

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Honduras	55	184	135	168	..	..	..	..	4 119	4 272	13 631
Venezuela	1	0	6	2	..	..	..	..	361	4 042	6 344
El Salvador	51	119	159	181	..	..	..	..	3 488	3 708	6 186
Guatemala	18	39	59	69	..	..	..	..	437	676	1 383
Nicaragua	9	29	15	6	..	..	..	..	70	62	1 246
Cuba	7	42	42	48	..	..	..	..	43	796	212
Colombie	41	62	82	43	..	..	..	..	44	96	204
Autres pays	135	205	541	236	..	..	..	..	219	944	417
Total	**317**	**680**	**1 039**	**753**	**811**	**1 296**	**1 524**	**3 420**	**8 781**	**14 596**	**29 623**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Norvège

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Turquie	82	82	74	42	38	62	34	78	89	160	770
Syrie	115	278	119	198	312	868	1 978	10 520	510	1 000	415
Érythrée	1 799	2 667	1 711	1 256	1 600	3 766	2 805	2 785	353	840	220
Iran	720	574	429	355	435	274	84	1 308	132	85	110
Iraq	3 137	1 214	460	357	229	179	165	2 939	214	140	95
Afghanistan	1 363	3 871	979	979	987	720	549	6 916	373	135	90
Albanie	53	29	24	43	167	179	202	431	130	85	65
Russie	1 078	867	628	365	294	339	172	105	76	45	50
Somalie	1 293	1 901	1 397	2 216	2 803	2 530	756	501	154	45	45
Éthiopie	354	706	505	293	221	356	365	662	157	85	40
Pakistan	38	139	99	92	147	142	96	429	34	20	40
Soudan	118	251	181	209	486	622	792	362	42	40	40
Ukraine	18	27	9	16	29	24	126	83	24	30	35
Géorgie	19	47	85	49	105	66	17	19	9	35	30
Angola	24	19	15	12	20	12	0	0	7	10	25
Autres pays	4 220	4 554	3 349	2 571	1 912	1 328	4 499	3 382	898	630	480
Total	**14 431**	**17 226**	**10 064**	**9 053**	**9 785**	**11 467**	**12 640**	**30 520**	**3 202**	**3 385**	**2 550**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Nouvelle-Zélande

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Chine	24	20	22	20	33	21	6	7	64	65	103
Inde	14	24	1	1	9	2	0	0	31	31	..
Turquie	1	2	4	4	9	12	0	0	20	22	..
Sri Lanka	25	30	28	19	25	41	6	7	11	19	..
Bangladesh	9	7	6	8	8	6	0	0	11	14	..
Russie	1	2	2	1	1	0	0	0	5	13	..
Philippines	1	0	1	1	2	2	0	0	3	7	..
Hongrie	3	0	2	10	2	4	0	0	9	6	..
Afghanistan	2	2	5	11	9	7	0	0	6	5	..
Iraq	33	25	11	11	6	15	0	0	24	5	..
Autres pays	141	224	258	219	220	181	276	336	203	373	352
Total	**254**	**336**	**340**	**305**	**324**	**291**	**288**	**350**	**387**	**560**	**455**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Pays-Bas

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Syrie	48	101	125	168	454	2 673	8 748	18 675	2 226	2 965	2 960
Iran	322	502	785	929	834	728	505	1 890	890	720	1 870
Érythrée	236	475	392	458	424	978	3 833	7 344	1 523	1 590	1 410
Turquie	71	69	92	96	89	59	35	33	298	480	1 300
Algérie	23	36	21	13	28	29	0	29	992	890	1 270
Maroc	16	23	26	22	24	69	42	76	1 274	980	1 065
Moldova	3	4	9	2	10	2	0	5	15	340	830
Iraq	5 027	1 991	1 383	1 435	1 391	1 094	616	3 009	952	845	745
Nigéria	97	151	168	129	106	136	223	216	201	245	560
Albanie	11	15	17	20	16	42	83	1 008	1 673	365	550
Yémen	4	10	11	12	26	39	18	33	45	170	530
Libye	63	101	165	136	96	147	94	58	341	355	460
Tunisie	11	7	8	22	16	20	0	5	205	170	385
Gambie	16	14	16	24	25	27	5	37	131	215	350
Géorgie	64	412	587	189	226	209	319	261	584	485	350
Autres pays	7 387	10 994	9 528	7 935	5 899	8 147	9 329	10 421	7 064	5 275	5 830
Total	**13 399**	**14 905**	**13 333**	**11 590**	**9 664**	**14 399**	**23 850**	**43 100**	**18 414**	**16 090**	**20 465**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Pologne

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Russie	6 647	5 726	4 795	3 034	4 940	11 933	2 079	6 985	7 488	2 120	1 600
Ukraine	25	36	45	43	58	32	2 147	1 573	589	300	225
Iraq	66	21	27	25	25	24	19	33	41	40	65
Turquie	17	11	19	11	8	12	0	10	65	45	55
Afghanistan	4	14	25	35	88	43	14	5	19	25	40
Arménie	33	147	107	168	380	150	99	160	321	65	35
Tadjikistan	0	2	0	0	9	5	107	526	835	85	35
Viet Nam	57	67	47	26	50	32	33	41	72	20	35
Azerbaïdjan	1	10	10	2	4	3	0	5	21	25	30
Iran	2	5	7	10	15	9	0	0	15	10	30
Bélarus	33	37	46	64	61	23	0	0	35	30	25
Pakistan	15	19	27	8	34	24	22	0	20	20	25
Syrie	8	7	8	11	107	255	98	278	42	40	25
Égypte	6	4	11	5	102	33	0	0	11	15	20
Géorgie	54	4 213	1 082	1 427	2 960	1 057	561	232	56	20	20
Autres pays	235	268	278	217	326	123	1 631	402	210	145	140
Total	**7 203**	**10 587**	**6 534**	**5 086**	**9 167**	**13 758**	**6 810**	**10 250**	**9 840**	**3 005**	**2 405**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Portugal

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Angola	3	4	12	5	4	2	5	7	30	120	225
Ukraine	1	5	0	6	2	2	154	366	141	125	135
Rép. démocratique du Congo	20	5	9	13	18	13	0	5	42	160	130
Guinée	8	18	43	46	64	81	0	25	52	45	70
Guinée-Bissau	4	5	10	11	19	17	0	0	5	10	50
Pakistan	0	1	4	11	9	26	0	44	25	20	50
Somalie	3	0	2	26	10	7	6	0	3	15	40
Venezuela	0	0	0	0	0	0	0	0	16	35	40
Maroc	2	0	0	5	4	15	6	6	4	10	30
Brésil	2	1	2	1	1	2	0	0	8	15	25
Cameroun	0	3	1	5	4	2	0	0	10	30	25
Comores	0	0	0	0	2	1	0	0	3	..	25
Soudan	1	0	1	0	0	2	0	0	0	5	25
Turquie	0	0	2	1	1	0	0	0	4	5	25
Colombie	26	15	16	13	10	5	0	0	7	..	20
Autres pays	91	82	58	132	151	332	271	447	1 113	420	325
Total	**161**	**139**	**160**	**275**	**299**	**507**	**442**	**900**	**1 463**	**1 015**	**1 240**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – République slovaque

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afghanistan	72	51	76	75	63	84	67	23	8	25	30
Yémen	0	0	0	0	0	0	0	0	1	..	20
Azerbaïdjan	4	5	1	1	0	0	0	0	0	..	15
Iran	5	10	12	13	0	3	0	0	4	5	15
Iraq	42	13	9	8	0	6	0	165	12	10	15
Pakistan	109	168	34	15	5	8	0	0	13	10	10
Syrie	7	10	4	10	4	13	27	0	10	10	10
Viet Nam	41	56	32	22	2	0	15	0	0	20	10
Chine	44	39	31	13	3	5	0	0	0	5	5
Géorgie	119	98	63	62	42	16	0	0	0	..	5
Russie	100	72	66	38	6	6	0	0	1	5	5
Turquie	5	5	9	12	11	3	0	0	0	5	5
Autres pays	362	295	204	222	596	137	119	82	51	60	10
Total	**910**	**822**	**541**	**491**	**732**	**281**	**228**	**270**	**100**	**155**	**155**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – République tchèque

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ukraine	323	220	141	152	101	68	416	574	356	295	280
Cuba	19	12	18	20	14	36	15	107	80	55	145
Géorgie	39	33	9	17	6	12	0	5	46	110	140
Arménie	33	23	19	11	19	29	0	11	51	115	100
Ouzbékistan	17	19	16	26	9	6	0	0	17	10	90
Viet Nam	109	65	49	46	35	37	42	37	53	60	75
Russie	85	66	62	47	29	40	5	12	53	40	70
Iraq	30	12	7	9	5	11	6	22	141	45	60
Azerbaïdjan	3	1	5	1	8	2	0	0	49	120	35
Turquie	253	69	68	32	10	11	0	0	23	25	35
Kazakhstan	80	192	57	18	18	17	0	5	19	35	30
Syrie	36	54	17	23	57	69	102	121	73	70	30
Afghanistan	36	4	10	26	10	8	6	6	36	15	20
Iran	5	5	8	7	2	6	0	0	1	..	20
Mongolie	193	161	106	41	12	8	0	5	8	5	20
Autres pays	450	419	387	280	418	143	322	345	208	140	210
Total	**1 711**	**1 355**	**979**	**756**	**753**	**503**	**914**	**1 250**	**1 214**	**1 140**	**1 360**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Royaume-Uni

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Iran	2 595	2 145	2 225	3 047	3 155	2 967	2 499	3 716	4 780	3 050	3 955
Iraq	2 040	995	495	367	411	450	911	2 648	3 644	3 260	3 595
Pakistan	2 075	2 100	2 150	3 947	4 783	4 576	3 976	3 365	3 701	3 125	2 575
Albanie	175	235	220	427	987	1 641	1 972	1 998	1 756	1 690	2 370
Érythrée	2 335	1 410	770	836	764	1 431	3 291	3 756	1 278	1 125	2 195
Afghanistan	3 725	3 540	1 845	1 528	1 234	1 456	1 753	2 852	3 099	1 915	2 095
Soudan	290	255	645	791	732	834	1 615	3 018	1 462	1 830	1 770
Inde	775	715	610	611	1 180	1 111	922	1 324	2 008	1 770	1 615
Bangladesh	510	495	500	666	1 155	1 246	919	1 320	2 226	1 980	1 440
Nigéria	1 070	910	1 150	1 058	1 428	1 450	1 519	1 590	1 827	1 580	1 350
Viet Nam	235	470	465	329	412	466	400	620	774	1 085	1 230
Chine	1 615	1 585	1 375	921	859	1 086	1 117	770	906	1 000	1 175
Libye	75	100	125	1 187	408	497	733	953	595	915	1 110
Syrie	180	185	160	499	1 289	2 020	2 353	2 794	1 587	795	915
Turquie	230	215	175	178	196	267	296	254	424	505	780
Autres pays	13 390	15 320	9 734	9 506	8 985	7 897	8 068	8 992	8 313	7 755	9 195
Total	**31 315**	**30 675**	**22 644**	**25 898**	**27 978**	**29 395**	**32 344**	**39 970**	**38 380**	**33 380**	**37 365**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Fédération de Russie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ukraine	19	10	17	11	11	13	..	..	23 534	11 914	5 822
Syrie	18	6	3	31	197	1 073	..	..	1 265	191	306
Afghanistan	2 047	1 577	884	540	493	382	..	..	788	147	149
Autres pays	3 334	4 108	1 277	683	542	494	..	..	822	1 834	1 598
Total	**5 418**	**5 701**	**2 181**	**1 265**	**1 243**	**1 962**	**6 980**	**1 267**	**26 409**	**14 086**	**7 875**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Slovénie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pakistan	4	6	0	29	6	19	20	17	104	140	775
Algérie	2	2	6	11	23	14	0	0	41	190	470
Afghanistan	10	11	31	69	50	14	58	31	409	575	455
Maroc	0	1	4	9	7	9	0	0	38	40	170
Iran	11	9	11	11	2	6	6	5	73	50	160
Syrie	0	0	4	11	32	56	77	8	273	90	155
Iraq	0	3	10	8	1	0	0	32	108	20	95
Turquie	72	12	32	51	26	11	5	0	60	100	65
Bangladesh	0	0	0	0	0	3	0	0	2	5	60
Érythrée	0	1	4	1	4	2	0	0	26	40	60
Tunisie	0	0	3	25	8	3	0	0	11	15	40
Inde	4	2	0	3	0	0	0	0	7	5	35
Russie	3	5	8	4	6	13	0	0	6	5	30
Libye	..	0	0	6	3	1	0	0	17	30	25
Népal	..	..	..	..	0	0	0	0	0	5	25
Autres pays	132	131	133	135	137	92	195	167	88	130	180
Total	**238**	**183**	**246**	**373**	**305**	**243**	**361**	**260**	**1 263**	**1 440**	**2 800**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Suède

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Syrie	551	587	421	640	7 814	16 317	30 313	50 909	4 731	5 250	2 615
Iran	799	1 144	1 182	1 120	1 529	1 172	799	4 281	935	905	1 095
Iraq	6 083	2 297	1 977	1 633	1 322	1 476	1 743	20 259	2 046	1 475	1 065
Géorgie	211	359	291	280	748	625	735	782	638	1 005	1 040
Érythrée	857	1 000	1 443	1 647	2 356	4 844	11 057	6 513	744	1 540	750
Ouzbékistan	741	298	272	377	366	349	279	282	221	280	665
Afghanistan	784	1 694	2 393	4 122	4 755	3 011	2 882	41 281	2 144	1 245	615
Albanie	118	114	61	263	1 490	1 156	1 636	2 559	729	685	570
Ukraine	60	139	118	194	133	173	1 278	1 327	543	460	500
Turquie	254	272	240	139	149	187	152	222	690	825	440
Somalie	3 361	5 874	5 553	3 981	5 644	3 901	3 783	4 695	1 279	550	430
Égypte	82	146	150	140	151	304	475	359	194	245	345
Pakistan	59	137	111	183	283	269	358	513	270	230	345
Autorité palestinienne	0	0	0	0	0	0	22	407	165	270	340
Azerbaïdjan	390	487	271	389	281	337	296	314	166	235	330
Autres pays	10 003	9 646	17 340	14 540	16 855	20 138	19 288	21 757	6 916	7 025	6 965
Total	**24 353**	**24 194**	**31 823**	**29 648**	**43 876**	**54 259**	**75 096**	**156 460**	**22 411**	**22 225**	**18 110**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Suisse

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Érythrée	2 849	1 724	1 708	3 225	4 295	2 490	6 820	9 859	5 040	3 155	2 495
Syrie	388	400	387	688	1 146	1 852	3 768	4 649	2 040	1 810	1 195
Afghanistan	405	751	632	1 006	1 349	863	727	7 800	3 183	1 180	1 125
Turquie	519	559	462	508	515	373	264	387	475	770	925
Géorgie	481	638	531	281	614	565	402	365	396	615	805
Algérie	236	300	313	464	681	714	337	284	521	515	710
Iraq	1 440	935	501	378	382	351	279	2 286	1 251	545	520
Somalie	2 014	753	302	558	762	552	769	1 214	1 530	795	510
Sri Lanka	1 262	1 415	892	433	443	455	906	1 777	1 317	730	500
Nigéria	988	1 786	1 597	1 303	2 353	1 574	848	906	1 065	665	485
Iran	393	259	276	326	315	178	117	570	529	280	455
Maroc	37	36	113	429	860	974	666	372	793	420	440
Chine	272	365	333	688	801	671	376	578	333	255	260
Tunisie	74	204	291	2 324	1 993	1 565	664	283	213	180	245
Guinée	239	301	239	295	323	307	206	259	883	785	205
Autres pays	5 009	5 579	4 944	6 533	9 116	5 956	4 964	6 531	6 303	3 970	2 660
Total	**16 606**	**16 005**	**13 521**	**19 439**	**25 948**	**19 440**	**22 113**	**38 120**	**25 872**	**16 670**	**13 535**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Tableau B.3. Entrées de demandeurs d'asile par nationalité – Turquie

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afghanistan	2 642	1 009	1 248	2 486	14 146	8 726	15 652	63 292	34 669	66 459	53 029
Iraq	6 904	3 763	3 656	7 912	6 942	25 280	50 510	56 332	28 479	43 711	19 959
Iran	2 116	1 981	2 881	3 411	3 589	5 897	8 202	11 023	11 856	8 828	6 387
Somalie	647	295	448	744	776	1 276	642	618	474	1 427	1 769
Pakistan	9	36	42	29	24	528	1 597	429	660	955	716
Yémen	0	2	0	72	58	192	123	118	53	233	250
Rép. dém. du Congo	71	41	66	76	77	114	184	11	24	329	242
Turkménistan	3	3	8	14	44	103	143	146	201	284	192
Autorité palestinienne	..	72	64	157	236	686	367	435	254	218	165
Éthiopie	17	23	39	29	51	100	103	47	69	96	107
Autres pays	572	609	774	1 091	527	1 905	10 297	1 139	1 112	1 057	1 002
Total	**12 981**	**7 834**	**9 226**	**16 021**	**26 470**	**44 807**	**87 820**	**133 590**	**77 851**	**123 597**	**83 818**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991090

Metadonnées relatives aux Tableaux A.3. et B.3. **Entrées de demandeurs d'asile**

Les données du tableau A.3 peuvent différer du total des tableaux par nationalité (tableaux B.3) car les données du premier tableau sont révisées rétroactivement tandis que les données par pays d'origine ne le sont pas. Les données du tableau A.3 correspondent uniquement aux premières demandes et ne comprennent pas les demandes en appel, révisées ou réitérées alors que les données par pays d'origine (tableaux B.3) peuvent en comprendre. Depuis 2014, les données par pays d'origine peuvent être légèrement sous-estimées, étant donné qu'elles sont la somme des données mensuelles et que ces dernières ne sont renseignées que lorsque 5 personnes ou plus ont fait une demande.

Remarques sur les pays d'asile:

- France : Les données incluent les mineurs non accompagnés.
- Royaume-Uni : Tous les chiffres sont arrondis au multiple le plus proche de 5.
- États-Unis : Les données dans le tableau B.3 résultent d'une combinaison des demandes d'asile déposées au Service de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS – nombre de dossiers) (affirmative applications) et des demandes d'asile déposées auprès du Bureau exécutif d'examen de l'immigration (EOIR – nombre de personnes) dans le cas où la personne est menacée d'une expulsion du territoire américain (defensive applications). Pour les années les plus récentes (depuis 2010), un coefficient a été appliqué dans le tableau A.3 ainsi que dans le tableau B.3. afin de refléter le nombre estimé de cas.

Remarques sur les pays d'origine :

Serbie (et Kosovo): Les données peuvent comprendre des demandeurs d'asile de Serbie, du Monténégro, de Serbie-et-Monténégro, et/ou d'ex-Yougoslavie.

Source pour tous les pays: pays européens : Eurostat; Autres pays: données compilées par l'Unité des Donnés sur la Population du HCR (http://popstas.unhcr.or/en/overview).

Effectifs de personnes étrangères ou nées à l'étranger

Qu'est-ce qu'un immigré ?

Des différences importantes résident dans la façon de définir les immigrés selon les pays d'accueil. Plusieurs pays ont traditionnellement mis l'accent sur des données portant sur les résidents étrangers (il s'agit des pays européens, du Japon et de la Corée). D'autres pays se réfèrent aux personnes nées à l'étranger (foreign-born). Il s'agit des pays d'installation : l'Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande. Cette différence majeure résulte de la nature et de l'histoire des systèmes migratoires ainsi que de la législation sur la citoyenneté et sur l'acquisition de la nationalité.

La population née à l'étranger englobe ce que l'on peut appeler la première génération de migrants. Elle comprend aussi bien des étrangers que des nationaux. La taille et la composition de la population née à l'étranger dépend de l'histoire des flux migratoires et du taux de mortalité des personnes nées à l'étranger. Par exemple, dans les pays où les flux d'entrées ont diminué au fil du temps, la population des personnes nées à l'étranger va vieillir et sera perçue de plus en plus comme une communauté bien établie.

La notion de population étrangère peut aussi bien comprendre des immigrés ayant conservé la nationalité de leur pays d'origine que des seconde et troisième générations nées dans le pays d'accueil. Les caractéristiques de la population étrangère dépendent de plusieurs facteurs : l'histoire des flux migratoires, l'accroissement naturel de la population étrangère et les naturalisations. Il est possible de trouver des personnes ayant toujours le statut d'étranger même si elles sont nées dans le pays d'accueil. Aussi bien les critères requis pour acquérir la nationalité que les motivations qui poussent les étrangers à se faire naturaliser jouent un rôle déterminant sur l'évolution de la population étrangère.

Sources et problèmes de mesure de la population immigrée

Quatre types de sources sont utilisés : les registres de population, les permis de résidence, les enquêtes sur les forces de travail et les recensements. Dans les pays qui disposent d'un registre de population et dans ceux qui exploitent efficacement les données de permis de résidence, les effectifs et les flux d'immigrés sont le plus souvent calculés à partir de la même source. Quelques pays font exception en recourant plutôt aux données de recensement ou d'enquête sur la population active pour évaluer les effectifs de population immigrée. Les mêmes genres de problèmes se retrouvent pour étudier les effectifs et les flux, que l'on exploite les registres ou les données de permis. En particulier, il y a risque de sous-évaluation lorsque les enfants mineurs sont inscrits sur le permis d'un des parents ou si les migrants sont dispensés de permis en raison d'un accord de libre circulation. À ceci s'ajoute la difficulté « d'apurer » régulièrement les séries pour éliminer les enregistrements de personnes qui ont quitté le pays.

Les recensements permettent d'obtenir des données exhaustives mais leur périodicité assez longue (tous les cinq ou dix ans) n'offre pas la possibilité d'obtenir des informations continues sur les effectifs d'immigrés. Outre les recensements, les enquêtes sur la population active, qui comprennent des questions sur la nationalité et le lieu de naissance, constituent une source d'informations sur l'évolution annuelle des effectifs d'immigrés. L'OCDE effectue des estimations annuelles pour quelques pays.

Il importe cependant de procéder avec prudence à des analyses désagrégées des caractéristiques de la population immigrée car le nombre d'observations concernées est parfois très faible. Tant les recensements que les enquêtes peuvent sous-estimer le nombre d'immigrés, car ils peuvent ne pas avoir été recensés ou parce qu'ils ne vivent pas dans des ménages privés (les enquêtes sur les forces de travail peuvent ne pas couvrir les habitations collectives telles que les centres d'accueil et les foyers pour immigrés). Ces deux sources permettent d'appréhender une fraction de la population en situation irrégulière, population par définition exclue des registres de population et des systèmes de permis de résidence.

Tableau A.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne	10 505.0	10 583.0	10 557.0	10 551.0	9 807.0	10 102.0	10 465.0	10 853.0	11 453.0	12 738.0	13 172.0
% de la population totale	13.0	13.1	13.1	13.1	12.2	12.5	13.0	13.5	14.0	15.5	16.0
Australie	5 477.9	5 729.9	5 881.4	6 018.2	6 214.0	6 408.7	6 570.2	6 729.7	6 912.1	7 139.5	7 342.7
% de la population totale	25.6	26.3	26.5	26.7	27.1	27.5	27.8	28.1	28.7	29.2	29.6
Autriche	1 235.7	1 260.3	1 275.5	1 294.7	1 323.1	1 364.8	1 414.6	1 484.6	1 594.7	1 656.3	1 697.1
% de la population totale	14.8	15.1	15.2	15.4	15.6	16.1	16.6	17.4	18.3	19.0	19.4
Belgique	1 380.3	1 443.9	1 503.8	1 628.8	1 643.6	1 748.3	1 775.6	1 786.1	1 849.3	1 893.4	1 932.8
% de la population totale	12.8	13.3	13.8	14.8	14.8	15.7	15.8	15.8	16.3	16.6	16.8
Canada	*6 471.9*	*6 617.6*	*6 777.6*	6 775.8	*6 922.6*	*7 071.9*	*7 220.1*	*7 372.7*	7 540.8	*7 713.7*	..
% de la population totale	*19.4*	*19.6*	*19.9*	19.6	*19.9*	*20.1*	*20.3*	*20.5*	20.8	*21.1*	..
Chili	290.9	317.1	352.3	369.4	388.2	415.5	441.5	465.3	..	..	..
% de la population totale	1.7	1.9	2.1	2.1	2.2	2.4	2.5	2.6	..	..	..
Corée ..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Danemark	378.7	401.8	414.4	428.9	441.5	456.4	476.1	501.1	540.5	570.6	591.7
% de la population totale	6.9	7.3	7.5	7.7	7.9	8.1	8.4	8.8	9.5	10.0	10.3
Espagne	5 878.9	6 225.5	6 280.1	6 282.2	6 295.0	6 174.7	5 958.3	5 891.2	5 918.3	6 024.5	6 200.9
% de la population totale	12.8	13.4	13.5	13.4	13.5	13.3	12.9	12.8	12.8	13.0	13.4
Estonie	224.3	221.9	217.9	212.7	210.8	198.4	196.6	194.7	193.8	192.5	196.2
% de la population totale	16.7	16.6	16.4	16.0	15.9	15.0	14.9	14.8	14.8	14.7	15.0
États-Unis	38 048.5	38 016.1	38 452.8	39 916.9	40 381.6	40 738.2	41 344.4	42 390.7	43 289.6	43 738.9	44 525.5
% de la population totale	12.5	12.4	12.4	12.8	12.8	12.8	12.9	13.2	13.4	13.5	13.6
Finlande	202.5	218.6	233.2	248.1	266.1	285.5	304.3	322.0	337.2	357.5	372.8
% de la population totale	3.8	4.1	4.3	4.6	4.9	5.2	5.6	5.9	6.1	6.5	6.7
France	7 129.3	7 202.1	7 287.8	7 372.7	7 474.7	7 590.9	7 715.1	7 847.5	*7 944.8*	*8 106.9*	*8 145.3*
% de la population totale	11.4	11.5	11.6	11.7	11.8	11.9	12.0	12.2	*12.3*	*12.5*	*12.5*
Grèce	*725.9*	*849.2*	828.4	750.7	729.9	*703.4*	727.5	*682.3*	648.5	*630.4*	*624.4*
% de la population totale	*6.5*	*7.6*	7.4	6.7	6.6	*6.4*	6.6	*6.2*	5.8	*5.6*	*5.6*
Hongrie	381.8	394.2	407.3	443.3	402.7	424.2	447.7	476.1	504.3	514.1	536.2
% de la population totale	3.8	3.9	4.1	4.4	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	5.3	5.5
Irlande	..	..	..	766.8	*771.3*	*779.4*	*789.8*	*805.4*	810.4	*818.4*	..
% de la population totale	..	..	..	16.5	*16.5*	*16.7*	*16.9*	*17.2*	17.1	*17.2*	..
Islande	35.9	37.6	35.1	34.7	34.7	35.4	37.2	39.2	42.0	46.5	54.6
% de la population totale	11.6	11.9	11.0	10.8	10.7	10.9	11.4	11.9	12.6	13.9	16.2
Israël	1 916.2	1 899.4	1 877.7	1 869.0	1 850.0	1 835.0	1 821.0	1 817.0	1 817.5	1 812.4	..
% de la population totale	27.0	26.2	25.3	24.7	24.0	23.5	22.9	22.5	22.2	21.8	..
Italie	..	5 813.8	5 787.9	5 759.0	5 715.1	5 695.9	5 737.2	5 805.3	5 907.5	6 054.0	6 175.3
% de la population totale	..	9.8	9.7	9.6	9.6	9.5	9.6	9.7	9.9	10.2	10.4
Japon	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Lettonie	335.8	324.9	313.8	302.8	289.0	279.2	271.1	265.4	258.9	251.5	246.0
% de la population totale	15.7	15.3	15.0	14.7	14.2	13.9	13.6	13.5	13.1	12.9	12.7
Lituanie	222.5	220.1	215.3	207.9	206.6	..	140.2	266.3	129.8	127.3	131.0
% de la population totale	6.9	6.9	6.9	6.8	6.8	..	4.8	9.3	4.5	4.4	4.6
Luxembourg	*183.7*	*194.5*	*197.2*	205.2	*215.3*	*226.1*	*237.7*	*248.9*	*260.6*	*270.7*	*280.8*
% de la population totale	*37.9*	*39.2*	*38.8*	39.5	*40.4*	*41.5*	*42.7*	*43.9*	*45.3*	*46.4*	*47.6*
Mexique	*772.5*	*885.7*	961.1	*966.8*	*973.7*	*991.2*	*939.9*	1 007.1	..	..	..
% de la population totale	*0.7*	*0.8*	0.8	*0.8*	*0.8*	*0.8*	*0.7*	0.8	..	..	..
Norvège	445.4	488.8	526.8	569.1	616.3	663.9	704.5	741.8	772.5	799.8	822.4
% de la population totale	9.3	10.1	10.8	11.5	12.3	13.1	13.7	14.2	14.7	15.1	15.4
Nouvelle-Zélande	*916.6*	*931.0*	*945.7*	*956.3*	*965.0*	1 001.8	*1 050.2*	*1 108.5*	*1 168.8*	*1 230.9*	..
% de la population totale	*21.4*	*21.5*	*21.6*	*21.7*	*21.8*	22.4	*23.4*	*24.5*	*25.1*	*26.2*	..

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pays-Bas	1 751.0	1 793.7	1 832.5	1 868.7	1 906.3	1 927.7	1 953.4	1 996.3	2 056.5	2 137.2	2 215.9
% de la population totale	10.6	10.8	11.0	11.2	11.4	11.5	11.6	11.8	12.1	12.5	13.0
Pologne	..	..	..	674.9	*630.5*	*625.4*	*620.3*	*611.9*	*626.4*	*651.8*	*695.9*
% de la population totale	..	..	..	1.7	*1.6*	*1.6*	*1.6*	*1.6*	*1.6*	*1.7*	*1.8*
Portugal	*769.6*	*790.3*	*834.8*	871.8	*982.6*	*1 017.2*	*991.3*	*998.0*	*1 006.8*	*1 011.2*	*1 049.6*
% de la population totale	*7.3*	*7.5*	*7.9*	8.3	*9.3*	*9.7*	*9.5*	*9.6*	*9.7*	*9.8*	*10.2*
République slovaque	61.4	..	140.7	145.7	169.8	172.6	174.9	177.6	181.6	186.2	190.3
% de la population totale	1.1	..	2.6	2.7	3.1	3.2	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5
République tchèque	*679.6*	*672.0*	*661.2*	745.2	*744.1*	*744.8*	*755.0*	*769.6*	*798.3*	..	..
% de la population totale	*6.5*	*6.4*	*6.3*	7.1	*7.1*	*7.1*	*7.2*	*7.3*	*7.5*	..	..
Royaume-Uni	6 633.0	6 899.0	7 056.0	7 430.0	7 588.0	7 860.0	8 064.0	8 482.0	8 988.0	9 369.0	9 183.0
% de la population totale	10.8	11.1	11.3	11.8	11.9	12.3	12.5	13.1	13.7	14.2	13.8
Russie	..	..	11 194.7	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	7.8	..	..	..	..	..	..	..	..
Slovénie	..	..	..	228.6	271.8	299.7	331.0	341.2	340.3	350.3	366.2
% de la population totale	..	..	..	11.1	13.2	14.5	16.0	16.5	16.4	16.8	17.6
Suède	1 227.8	1 281.6	1 338.0	1 384.9	1 427.3	1 473.3	1 533.5	1 603.6	1 676.3	1 784.5	1 877.1
% de la population totale	13.3	13.8	14.3	14.6	15.0	15.3	15.8	16.4	17.0	18.0	18.8
Suisse	*1 882.6*	*1 974.2*	*2 037.5*	2 075.2	2 158.4	2 218.4	2 289.6	2 354.8	2 416.4	2 480.0	2 519.1
% de la population totale	*24.6*	*25.5*	*26.0*	26.2	26.9	27.3	27.9	28.4	28.8	29.3	29.5
Turquie	..	..	..	..	..	..	1 459.8	1 592.4	1 777.3	1 923.9	2 278.5
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	1.9	2.0	2.2	2.4	2.8

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.4. Les chiffres en italique sont des estimations.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991014

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Allemagne

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	1 067	1 102	1 117	1 116	1 081	1 151	1 207	1 260	1 334	1 468	1 664	53
Turquie	1 511	1 502	1 460	1 474	1 301	1 296	1 318	1 347	1 364	1 324	1 270	49
Russie	1 011	1 151	1 009	984	964	954	963	939	957	960	1 100	55
Kazakhstan	529	564	636	699	736	729	731	727	737	737	931	52
Roumanie	384	383	389	373	379	424	462	487	547	657	707	51
Syrie	..	..	..	42	36	44	55	71	143	479	641	37
Italie	433	434	431	416	374	373	418	427	442	508	498	38
Grèce	240	232	225	230	199	212	222	234	257	282	278	44
Bosnie-Herzégovine	218	210	176	154	134	148	148	157	165	172	270	50
Ukraine	233	228	229	228	206	206	211	215	212	224	267	61
Croatie	254	263	250	226	200	205	209	220	255	306	264	49
Bulgarie	46	52	62	64	67	91	97	119	146	215	242	49
Serbie	291	277	189	184	161	176	182	187	183	189	218	50
Autriche	195	199	191	194	167	180	188	186	191	190	203	50
Iraq	87	90	88	89	75	76	88	98	107	157	199	39
Autres pays	4 006	3 896	4 105	4 078	3 727	3 837	3 966	4 179	4 413	4 870	4 420	
Total	**10 505**	**10 583**	**10 557**	**10 551**	**9 807**	**10 102**	**10 465**	**10 853**	**11 453**	**12 738**	**13 172**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Australie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Royaume-Uni	1 168.5	1 182.9	1 187.9	1 196.0	1 211.5	1 220.2	1 216.3	1 209.1	1 202.1	1 196.2	1 188.0	49
Chine	313.0	345.0	371.6	387.4	406.4	432.4	466.5	508.9	557.7	606.5	650.7	55
Inde	251.2	307.6	329.5	337.1	355.4	378.5	411.2	449.0	489.4	537.8	592.3	46
Nouvelle-Zélande	483.7	504.4	517.8	544.0	569.6	585.4	583.7	575.4	568.2	567.5	568.3	49
Philippines	163.0	175.0	183.8	193.0	206.1	218.9	230.2	241.1	252.7	265.8	277.5	61
Viet Nam	189.5	197.8	203.8	207.6	212.1	219.9	228.5	235.6	243.2	250.5	256.3	56
Afrique du Sud	138.3	150.7	156.0	161.6	167.6	172.2	174.9	177.4	180.5	185.4	189.2	50
Italie	211.3	208.1	204.7	201.7	200.4	200.7	200.4	198.5	195.8	191.5	186.6	49
Malaisie	118.4	124.8	129.9	134.1	136.6	138.4	139.4	143.4	152.9	164.6	173.7	52
Sri Lanka	85.6	92.1	96.5	99.7	105.0	110.7	115.1	119.7	124.5	129.5	134.5	47
Corée	73.8	81.4	84.2	85.9	91.6	97.9	101.9	106.6	111.6	114.6	116.2	53
Allemagne	126.5	126.4	126.3	125.8	124.7	123.1	120.8	119.1	116.7	115.9	114.6	53
Grèce	125.8	124.2	122.5	121.2	120.5	119.8	118.3	115.8	113.4	111.3	108.8	52
États-Unis	80.7	82.2	85.3	90.1	96.7	100.8	102.7	104.7	105.8	108.3	108.6	52
Hong Kong, Chine	83.3	84.4	85.5	86.0	87.3	89.8	92.6	95.1	97.6	99.4	100.6	52
Autres pays	1 865.4	1 943.0	1 996.4	2 047.0	2 122.6	2 200.2	2 268.0	2 330.4	2 400.2	2 495.0	2 576.7	
Total	**5 477.9**	**5 729.9**	**5 881.4**	**6 018.2**	**6 214.0**	**6 408.7**	**6 570.2**	**6 729.7**	**6 912.1**	**7 139.5**	**7 342.7**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Autriche

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Allemagne	178.7	186.2	191.2	196.9	201.4	205.9	210.7	215.0	219.9	224.0	227.8	53
Bosnie-Herzégovine	149.4	149.9	149.6	149.7	150.5	151.7	155.1	158.9	162.0	164.3	166.8	50
Turquie	155.1	156.6	157.8	158.5	158.7	159.2	160.0	160.0	160.2	160.4	160.3	47
Serbie	132.2	131.4	130.4	130.9	130.2	130.9	132.6	134.7	137.1	139.1	141.9	52
Roumanie	53.0	57.0	60.0	64.5	69.1	73.9	79.3	91.3	98.7	105.6	113.3	53
Hongrie	34.7	36.2	37.6	39.3	42.6	48.1	55.0	61.5	67.7	72.4	75.8	54
Pologne	56.4	57.1	57.0	57.8	60.5	63.2	66.8	69.9	72.2	73.8	75.1	52
Syrie	2.6	2.7	2.9	3.0	3.4	4.2	5.2	12.3	33.6	41.6	47.0	40
Croatie	40.3	40.0	39.7	39.3	39.1	39.0	39.8	41.7	43.3	44.5	45.2	53
Afghanistan	5.6	6.4	7.5	8.4	11.0	13.6	18.2	20.3	36.6	44.7	44.4	31
Rép. slovaque	22.5	24.5	25.3	26.0	27.7	30.0	32.6	35.5	38.0	40.0	41.5	63
Rép. tchèque	47.8	46.4	45.0	43.6	42.5	41.6	40.8	40.3	39.6	38.7	37.8	63
Russie	23.5	25.1	25.9	26.4	27.5	29.4	30.2	31.7	33.0	33.9	34.4	60
Italie	25.1	25.0	25.0	25.2	25.3	26.2	27.7	29.3	31.2	32.3	33.3	46
Bulgarie	11.5	12.7	13.5	14.6	15.7	17.0	18.5	21.6	23.8	25.7	27.4	55
Autres pays	297.1	303.3	307.1	310.5	317.8	330.8	342.1	360.6	397.7	415.4	425.3	
Total	**1 235.7**	**1 260.3**	**1 275.5**	**1 294.7**	**1 323.1**	**1 364.8**	**1 414.6**	**1 484.6**	**1 594.7**	**1 656.3**	**1 697.1**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Belgique

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Maroc	162.6	170.2	178.9	189.1	197.1	201.9	204.8	208.1	211.2	214.5	217.8	49
France	164.6	169.0	171.3	175.0	177.0	179.3	180.9	182.2	183.7	185.9	186.3	54
Pays-Bas	120.4	123.8	124.8	126.4	127.0	127.6	128.1	128.5	129.4	130.1	130.4	50
Italie	122.2	121.4	120.5	120.2	119.7	119.7	119.9	120.0	120.1	120.1	119.6	49
Turquie	89.0	91.4	93.6	97.0	97.4	99.0	98.9	98.3	98.3	98.8	99.4	48
Rép. dém. du Congo	72.4	74.2	76.2	81.3	80.0	84.3	84.7	83.6	84.1	84.6	85.1	54
Roumanie	20.4	26.2	30.6	37.7	45.0	53.1	58.2	65.2	71.7	78.3	84.8	46
Allemagne	83.8	84.2	84.1	84.2	83.8	83.4	82.6	81.5	81.1	81.0	80.6	54
Pologne	40.5	45.5	51.7	57.7	63.1	68.0	71.1	73.4	75.5	76.9	77.5	57
Anc. URSS	..	..	..	..	..	54.6	54.3	51.8	51.2	52.0	53.2	61
Espagne	35.5	36.1	37.0	38.8	40.5	42.9	44.8	46.0	47.0	47.8	48.4	53
Anc. Yougoslavie	..	..	..	..	41.0	47.9	47.1	43.1	42.9	43.1	43.3	50
Portugal	25.0	26.5	27.5	28.3	29.5	31.6	33.4	34.3	35.2	36.3	36.7	48
Bulgarie	8.2	11.7	14.4	18.7	21.0	24.2	26.4	28.7	31.3	33.3	35.3	50
Syrie	..	..	..	..	..	7.3	8.3	10.9	21.3	25.1	30.0	43
Autres pays	435.9	463.7	493.2	574.3	521.4	523.6	532.1	530.4	565.2	585.6	604.4	
Total	**1 380.3**	**1 443.9**	**1 503.8**	**1 628.8**	**1 643.6**	**1 748.3**	**1 775.6**	**1 786.1**	**1 849.3**	**1 893.4**	**1 932.8**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Canada

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2016 (%)
Inde	..	..	..	547.9	..	..	..	..	668.6	..	..	..
Chine	..	..	..	545.5	..	..	..	..	649.3	..	..	..
Philippines	..	..	..	454.3	..	..	..	..	588.3	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	537.0	..	..	..	..	499.1	..	..	..
États-Unis	..	..	..	263.5	..	..	..	..	253.7	..	..	..
Italie	..	..	..	256.8	..	..	..	..	236.6	..	..	..
Hong Kong, Chine	..	..	..	205.4	..	..	..	..	208.9	..	..	..
Pakistan	..	..	..	156.9	..	..	..	..	202.3	..	..	..
Viet Nam	..	..	..	165.1	..	..	..	..	169.3	..	..	..
Iran	..	..	..	120.7	..	..	..	..	154.4	..	..	..
Pologne	..	..	..	152.3	..	..	..	..	146.5	..	..	..
Allemagne	..	..	..	152.3	..	..	..	..	145.8	..	..	..
Portugal	..	..	..	138.5	..	..	..	..	139.4	..	..	..
Jamaïque	..	..	..	126.0	..	..	..	..	138.3	..	..	..
Sri Lanka	..	..	..	132.1	..	..	..	..	132.0	..	..	..
Autres pays	..	..	..	2 821.2	..	..	..	..	3 208.3	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**6 775.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**7 540.8**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Chili

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2015 (%)
Pérou	83.4	107.6	130.9	138.5	146.6	157.7	..	..	..	..	..	..
Argentine	59.7	59.2	60.6	61.9	63.2	64.9	..	..	..	..	..	..
Bolivie	20.2	22.2	24.1	25.1	26.7	30.5	..	..	..	..	..	..
Équateur	14.7	17.5	19.1	20.0	20.9	21.9	..	..	..	..	..	..
Colombie	9.2	10.9	12.9	14.4	16.1	19.1	..	..	..	..	..	..
Espagne	..	..	11.0	11.3	11.6	12.1	..	..	..	..	..	..
Brésil	..	..	9.6	10.1	10.5	11.2	..	..	..	..	..	..
États-Unis	..	..	9.7	10.0	10.4	10.9	..	..	..	..	..	..
Allemagne	..	..	6.5	6.7	6.9	7.1	..	..	..	..	..	..
Chine	..	..	4.6	5.2	5.9	6.6	..	..	..	..	..	..
Autres pays	103.8	99.8	63.2	66.2	69.4	73.5	..	..	..	..	..	
Total	**290.9**	**317.1**	**352.3**	**369.4**	**388.2**	**415.5**	**441.5**	**465.3**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Danemark

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	18.5	24.4	25.4	26.6	28.0	29.9	32.0	34.5	37.1	39.1	40.6	47
Syrie	1.8	1.9	2.0	2.4	3.1	4.0	5.8	11.6	24.1	33.6	35.4	44
Turquie	31.4	31.8	32.3	32.5	32.4	32.2	32.4	32.4	32.5	32.6	32.9	48
Allemagne	25.8	27.8	28.2	28.5	28.6	28.7	28.7	28.7	29.1	29.6	29.8	52
Roumanie	3.3	4.6	5.9	7.7	10.1	12.9	15.7	18.7	21.9	24.3	26.3	43
Iraq	21.2	21.3	21.3	21.3	21.2	21.2	21.1	21.2	21.2	21.4	21.6	45
Bosnie-Herzégovine	18.0	18.0	17.9	17.8	17.6	17.4	17.3	17.3	17.2	17.1	17.1	50
Iran	11.9	11.9	12.1	12.5	12.9	13.3	14.1	14.9	15.6	16.0	16.8	42
Norvège	14.3	14.5	14.7	14.7	14.9	14.9	14.9	15.1	15.6	15.8	15.8	64
Royaume-Uni	11.4	11.8	11.8	12.1	12.2	12.5	12.8	13.0	13.4	14.1	14.8	35
Pakistan	10.6	10.8	11.2	11.7	12.1	12.3	12.9	13.5	13.8	14.0	14.2	47
Suède	12.9	13.2	13.2	13.2	13.1	13.1	13.2	13.4	13.6	13.8	14.2	61
Afghanistan	9.6	9.7	10.0	10.6	11.1	11.6	12.1	12.6	12.8	13.0	13.5	44
Liban	12.0	12.0	12.0	12.1	12.0	12.1	12.2	12.3	12.6	12.7	12.8	46
Lituanie	3.4	4.2	5.1	6.3	7.3	8.3	9.0	9.7	10.6	11.3	12.4	48
Autres pays	172.6	183.8	191.2	199.1	204.9	212.0	221.8	232.3	249.5	262.2	273.5	
Total	**378.7**	**401.8**	**414.4**	**428.9**	**441.5**	**456.4**	**476.1**	**501.1**	**540.5**	**570.6**	**591.7**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Espagne

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Maroc	688.7	743.5	763.7	767.0	762.4	740.1	712.5	699.9	696.8	699.5	713.3	45
Roumanie	692.9	727.5	727.5	736.3	750.4	715.0	670.1	646.2	627.8	611.9	596.6	51
Équateur	477.1	499.0	496.7	484.8	471.3	452.4	429.4	416.4	409.4	408.2	408.8	53
Colombie	341.2	368.5	376.2	375.9	373.6	366.0	353.2	347.5	347.2	361.5	386.3	59
Royaume-Uni	308.2	317.7	319.1	317.5	318.7	321.1	314.4	306.0	300.3	296.8	288.9	50
Argentine	282.2	288.0	282.6	276.4	270.9	264.0	255.3	251.8	252.1	255.5	261.1	49
Venezuela	138.2	145.6	148.1	151.9	155.8	156.3	154.3	160.5	174.0	199.4	244.7	54
France	207.6	210.6	210.0	208.3	209.2	208.4	205.4	203.7	204.4	205.7	208.0	51
Pérou	164.9	189.7	197.8	198.6	198.0	193.6	186.9	184.8	185.8	190.5	200.6	56
Allemagne	209.1	212.9	212.9	210.8	210.2	209.6	204.5	200.6	197.2	195.7	193.2	51
République Dominicaine	114.6	129.8	137.0	141.2	148.0	152.9	154.1	156.9	159.7	164.3	170.4	61
Chine	127.8	146.4	154.9	161.0	163.7	160.5	155.7	155.7	158.7	161.9	165.8	55
Bolivie	237.2	230.1	216.0	201.6	188.7	174.3	157.5	150.7	148.3	148.6	150.2	61
Cuba	91.1	99.1	103.2	109.5	118.6	124.0	127.5	131.1	134.8	139.0	145.0	55
Italie	77.5	84.1	87.3	89.9	94.8	99.3	102.1	106.3	114.2	123.7	135.4	41
Autres pays	1 720.4	1 833.0	1 847.0	1 851.6	1 860.5	1 837.1	1 775.3	1 773.1	1 807.6	1 862.4	1 932.6	
Total	**5 878.9**	**6 225.5**	**6 280.1**	**6 282.2**	**6 295.0**	**6 174.7**	**5 958.3**	**5 891.2**	**5 918.3**	**6 024.5**	**6 200.9**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Estonie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Russie	..	..	..	..	83.8	81.7	79.5	77.5	75.5	73.5	71.5	59
Ukraine	..	..	..	..	15.7	15.5	15.4	15.6	16.1	16.5	16.6	45
Bélarus	..	..	..	..	9.1	8.8	8.6	8.4	8.2	8.0	7.9	57
Finlande	..	..	..	..	4.1	4.7	5.4	5.9	6.5	7.2	7.7	34
Lettonie	..	..	..	..	2.7	3.0	3.3	3.5	3.8	4.1	4.7	44
Allemagne	..	..	..	..	1.5	1.7	2.0	2.2	2.5	2.8	3.1	45
Kazakhstan	..	..	..	..	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6	2.3	57
Lituanie	..	..	..	..	1.5	1.5	1.6	1.7	1.8	1.8	1.9	49
Italie	..	..	..	..	0.5	0.7	0.9	1.0	1.2	1.4	1.6	34
France	..	..	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	1.4	40
Azerbaïdjan	..	..	..	..	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	39
Espagne	..	..	..	..	0.3	0.4	0.5	0.7	0.8	0.9	1.1	42
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	20
Pologne	..	..	..	..	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	43
Suède	..	..	..	..	0.6	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	1.0	17
Autres pays	..	..	..	..	85.6	74.0	72.6	71.2	70.1	68.6	72.0	
Total	**..**	**221.9**	**217.9**	**212.7**	**210.8**	**198.4**	**196.6**	**194.7**	**193.8**	**192.5**	**196.2**	**58**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – États-Unis

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Of which: Women 2018 (%)
Mexique	11 739.6	11 451.3	11 478.2	11 746.5	11 691.6	11 489.4	11 556.5	11 714.5	11 643.3	11 573.7	11 269.9	..
Inde	1 514.0	1 626.9	1 665.1	1 796.5	1 855.7	1 974.3	2 036.3	2 205.9	2 389.6	2 434.5	2 610.5	..
Chine	1 367.8	1 339.1	1 425.8	1 604.4	1 651.5	1 719.8	1 786.1	1 929.5	2 065.4	2 130.4	2 216.8	..
Philippines	1 708.5	1 685.1	1 733.9	1 766.5	1 814.9	1 862.0	1 863.5	1 926.3	1 982.4	1 941.7	2 008.1	..
El Salvador	1 108.3	1 078.3	1 157.2	1 207.1	1 245.5	1 254.5	1 247.5	1 315.5	1 352.4	1 387.0	1 401.8	..
Viet Nam	1 102.2	1 154.7	1 149.4	1 243.8	1 253.9	1 264.2	1 308.2	1 291.8	1 300.5	1 352.8	1 342.6	..
Cuba	980.0	987.8	982.9	1 112.1	1 090.6	1 114.9	1 138.2	1 172.9	1 210.7	1 271.6	1 311.8	..
Rép. dom.	747.9	779.2	791.6	879.9	878.9	960.2	1 010.7	997.7	1 063.2	1 085.3	1 162.6	..
Corée	1 050.7	1 034.7	1 012.9	1 086.9	1 095.1	1 105.7	1 081.2	1 079.8	1 060.0	1 041.7	1 063.1	..
Guatemala	683.8	743.8	790.5	797.3	844.3	880.9	900.5	915.6	927.6	935.7	958.8	..
Canada	816.4	824.3	814.1	785.6	787.5	799.1	841.1	806.4	830.6	783.2	809.3	..
Colombie	603.7	603.3	617.7	648.3	655.1	705.0	679.6	706.8	699.4	704.6	783.0	..
Jamaïque	587.6	631.7	645.0	650.8	694.6	668.8	705.3	705.8	711.1	736.3	744.7	..
Royaume-Uni	678.1	692.4	688.3	676.6	684.6	686.7	706.0	679.1	683.5	696.9	702.6	..
Haïti	544.5	545.8	536.0	596.4	602.7	616.0	599.6	628.0	675.5	668.2	679.8	..
Autres pays	12 815.5	12 837.6	12 964.4	13 318.2	13 535.1	13 636.9	13 883.9	14 315.1	14 694.3	14 995.3	15 460.2	
Total	**38 048.5**	**38 016.1**	**38 452.8**	**39 916.9**	**40 381.6**	**40 738.2**	**41 344.4**	**42 390.7**	**43 289.6**	**43 738.9**	**44 525.5**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Finlande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Anc. URSS	43.8	45.8	47.3	48.7	50.5	52.3	53.7	54.7	55.6	56.5	56.7	62
Estonie	16.7	19.2	21.8	25.0	29.5	35.0	39.5	42.7	44.5	45.7	46.0	50
Suède	30.2	30.6	31.0	31.2	31.4	31.6	31.8	31.9	32.0	32.1	32.4	48
Iraq	4.8	5.3	6.2	7.2	7.9	8.4	9.3	10.0	10.7	13.8	16.3	36
Russie	5.9	6.7	7.3	8.0	9.0	10.0	11.1	12.0	12.8	13.7	14.2	55
Somalie	5.8	6.4	7.1	8.1	8.8	9.1	9.6	10.1	10.6	11.1	11.4	48
Chine	5.3	6.0	6.6	7.0	7.7	8.3	8.9	9.4	10.0	10.4	10.9	58
Thaïlande	4.8	5.4	6.1	6.7	7.4	8.1	8.7	9.2	9.7	10.2	10.5	79
Viet Nam	3.7	4.0	4.3	4.5	4.8	5.2	5.5	6.0	6.6	7.5	8.0	55
Anc. Yougoslavie	5.5	5.8	6.1	6.3	6.4	6.5	6.7	6.9	7.1	7.3	7.5	44
Iran	3.6	3.8	3.9	4.1	4.4	4.9	5.3	5.8	6.1	6.8	7.2	44
Turquie	4.1	4.5	4.9	5.1	5.4	5.7	6.1	6.3	6.5	6.8	7.1	31
Allemagne	5.3	5.6	5.8	5.9	6.1	6.2	6.4	6.5	6.6	6.6	6.6	43
Afghanistan	2.0	2.2	2.3	2.6	2.9	3.3	3.7	4.0	4.3	5.7	6.4	39
Inde	2.8	3.2	3.6	4.0	4.3	4.6	4.9	5.4	5.7	5.8	6.2	40
Autres pays	58.4	64.3	68.9	73.7	79.7	86.4	93.1	101.0	108.5	117.5	125.4	
Total	**202.5**	**218.6**	**233.2**	**248.1**	**266.1**	**285.5**	**304.3**	**322.0**	**337.2**	**357.5**	**372.8**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – France

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2015 (%)
Algérie	1 366.5	1 361.0	1 364.5	1 357.5	1 359.8	1 363.9	1 368.4	1 375.3	..	..	..	51
Maroc	870.9	881.3	888.0	895.6	907.8	924.0	935.4	953.5	..	..	..	50
Portugal	604.7	608.6	614.2	618.3	625.2	633.2	642.1	648.1	..	..	..	49
Tunisie	370.6	370.7	374.7	377.3	381.2	387.6	393.9	397.8	..	..	..	45
Italie	357.0	350.2	343.3	337.5	331.7	327.6	325.0	323.9	..	..	..	51
Espagne	295.9	290.3	286.2	282.5	282.5	283.4	284.6	286.2	..	..	..	56
Turquie	246.8	251.1	255.8	257.6	259.5	260.2	261.2	260.5	..	..	..	47
Allemagne	223.5	221.7	219.0	217.6	213.8	211.6	209.9	208.3	..	..	..	57
Royaume-Uni	164.0	166.8	169.1	169.9	170.1	168.0	167.0	166.5	..	..	..	50
Belgique	143.6	145.8	146.9	148.2	148.5	149.7	151.2	152.7	..	..	..	54
Sénégal	108.3	112.1	114.0	116.4	119.6	124.1	127.7	132.7	..	..	..	47
Madagascar	112.5	114.5	115.8	118.1	120.1	122.3	124.7	127.1	..	..	..	59
Viet Nam	120.1	119.7	118.9	119.4	120.2	119.0	118.4	117.9	..	..	..	56
Roumanie	54.2	63.6	71.4	79.5	87.3	96.7	108.8	117.3	..	..	..	51
Chine	85.3	90.2	95.4	98.5	102.2	105.3	106.9	109.7	..	..	..	59
Autres pays	2 005.4	2 054.6	2 110.6	2 179.0	2 245.1	2 314.4	2 390.1	2 469.9	..	..	..	
Total	**7 129.3**	**7 202.1**	**7 287.8**	**7 372.7**	**7 474.7**	**7 590.9**	**7 715.1**	**7 847.5**	..	..	..	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Grèce

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2016 (%)
Albanie	..	..	384.6	346.2	357.1	..	337.7	..	312.7	..	..	49
Géorgie	..	..	62.6	53.0	54.2	..	45.1	..	43.3	..	..	62
Russie	..	..	55.7	44.4	37.8	..	43.0	..	35.3	..	..	67
Bulgarie	..	..	45.7	43.9	35.0	..	40.9	..	31.0	..	..	71
Allemagne	..	..	29.3	25.1	21.2	..	25.7	..	26.7	..	..	61
Roumanie	..	..	32.4	34.9	32.7	..	27.2	..	22.1	..	..	58
Ukraine	..	..	13.3	13.5	11.5	..	10.7	..	16.6	..	..	78
Pakistan	..	..	20.1	22.5	24.0	..	18.0	..	16.5	..	..	5
Arménie	..	..	9.1	10.6	9.6	..	7.7	..	11.4	..	..	63
Pologne	..	..	10.8	7.3	9.4	..	16.6	..	10.8	..	..	61
Chypre	..	..	10.2	12.8	10.3	..	10.9	..	9.8	..	..	50
Turquie	..	..	9.5	6.1	9.4	..	12.5	..	9.4	..	..	50
États-Unis	..	..	7.5	6.2	7.4	..	5.3	..	8.7	..	..	58
Égypte	..	..	10.2	13.6	11.4	..	9.8	..	7.7	..	..	49
Moldova	..	..	4.9	3.4	1.8	..	4.9	..	6.3	..	..	72
Autres pays	..	..	122.3	107.3	97.3	..	111.5	..	80.2	..	..	
Total	**..**	**..**	**828.4**	**750.7**	**729.9**	**..**	**727.5**	**..**	**648.5**	**..**	**..**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Hongrie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Roumanie	196.1	202.2	198.2	201.9	183.1	190.9	198.4	203.4	208.4	206.3	207.4	51
Ukraine	4.9	4.6	6.5	13.4	25.5	28.8	33.3	42.0	50.2	55.8	61.6	50
Serbie	0.0	0.2	0.3	8.2	24.1	27.1	30.0	32.4	34.0	42.0	43.8	44
Allemagne	27.4	28.7	31.3	29.4	25.7	27.3	29.2	30.2	31.7	32.4	33.6	47
République slovaque	3.0	3.2	3.3	5.7	21.1	21.3	21.3	21.1	21.1	21.1	20.9	61
Chine	5.0	5.4	5.6	10.9	9.0	9.9	11.1	14.8	18.2	17.5	18.2	50
Anc. URSS	28.5	30.1	31.2	30.7	13.1	14.1	13.5	13.2	13.3	12.7	14.6	59
Royaume-Uni	3.8	4.3	4.8	4.7	4.9	5.6	6.8	7.9	9.4	11.2	12.9	46
Autriche	6.9	7.3	7.9	7.8	7.6	8.1	8.8	9.3	9.9	10.3	10.6	46
États-Unis	4.3	4.6	5.0	6.9	7.0	7.2	7.4	7.8	8.2	8.4	8.7	48
Italie	3.0	3.3	3.6	3.5	3.4	3.9	4.3	4.7	5.3	5.6	5.9	36
Anc. Tchécoslovaquie	29.6	28.5	28.5	24.1	5.6	5.8	6.0	6.2	6.2	5.8	5.5	63
France	3.6	3.9	4.1	3.6	3.5	3.7	3.9	4.2	4.4	4.4	4.6	46
Russie	0.7	0.7	0.7	2.8	3.1	3.2	3.2	3.7	4.1	4.1	4.4	61
Viet Nam	1.9	2.1	2.1	3.3	2.8	3.2	3.2	3.3	3.5	3.6	4.1	50
Autres pays	63.0	65.1	74.2	86.1	63.3	64.2	67.1	71.9	76.5	73.0	79.3	
Total	**381.8**	**394.2**	**407.3**	**443.3**	**402.7**	**424.2**	**447.7**	**476.1**	**504.3**	**514.1**	**536.2**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Irlande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2016 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	288.6	..	..	..	..	277.2	..	..	51
Pologne	..	..	..	115.2	..	..	..	..	115.2	..	..	50
Lituanie	..	..	..	34.8	..	..	..	..	33.3	..	..	54
Roumanie	..	..	..	18.0	..	..	..	..	28.7	..	..	49
États-Unis	..	..	..	27.7	..	..	..	..	28.7	..	..	55
Inde	..	..	..	17.9	..	..	..	..	21.0	..	..	45
Lettonie	..	..	..	20.0	..	..	..	..	19.0	..	..	57
Nigéria	..	..	..	19.8	..	..	..	..	16.6	..	..	53
Brésil	..	..	..	9.3	..	..	..	..	15.8	..	..	53
Philippines	..	..	..	13.8	..	..	..	..	14.7	..	..	59
Allemagne	..	..	..	13.0	..	..	..	..	13.0	..	..	56
Pakistan	..	..	..	8.3	..	..	..	..	12.9	..	..	35
France	..	..	..	10.1	..	..	..	..	11.9	..	..	50
Espagne	..	..	..	7.0	..	..	..	..	11.8	..	..	60
Chine	..	..	..	11.5	..	..	..	..	11.3	..	..	56
Autres pays	..	..	..	151.8	..	..	..	..	179.5	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**766.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**810.4**	**..**	**..**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Islande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	10.5	11.6	10.1	9.5	9.3	9.4	10.2	11.0	12.0	13.8	17.0	41
Danemark	2.9	3.0	2.9	2.9	3.0	3.1	3.2	3.3	3.3	3.4	3.5	50
Lituanie	1.4	1.6	1.4	1.5	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.9	2.4	40
États-Unis	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3	47
Suède	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1	51
Philippines	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	66
Allemagne	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.8	1.9	60
Royaume-Uni	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	40
Lettonie	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	38
Thaïlande	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.3	1.3	74
Norvège	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	52
Roumanie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5	0.7	1.1	36
Portugal	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	37
Espagne	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	42
Viet Nam	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8	56
Autres pays	8.8	8.9	8.5	8.6	8.7	9.0	9.4	9.9	10.7	12.1	14.5	
Total	**35.9**	**37.6**	**35.1**	**34.7**	**34.7**	**35.4**	**37.2**	**39.2**	**42.0**	**46.5**	**54.6**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Israël

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2017 (%)
Anc. URSS	921.7	913.8	877.5	875.5	867.0	862.4	858.7	859.4	863.1	867.1	..	55
Maroc	150.7	148.5	154.7	152.0	149.6	147.2	145.4	143.1	140.9	138.8	..	53
États-Unis	..	..	..	82.7	84.8	86.2	88.0	90.5	92.6	94.6	..	52
Éthiopie	79.4	80.8	77.4	78.9	81.9	84.6	85.9	85.6	85.7	85.5	..	50
Roumanie	100.2	96.9	96.4	93.1	90.0	87.0	84.0	80.8	77.8	74.8	..	56
France	39.6	40.9	41.4	42.9	43.5	44.2	46.3	51.1	57.0	60.1	..	54
Iraq	65.1	63.5	63.7	61.8	60.0	58.5	56.8	54.9	53.0	51.1	..	53
Iran	47.6	46.8	49.8	48.9	48.1	47.4	46.7	46.0	45.2	44.4	..	51
Argentine	37.2	36.7	37.6	37.5	37.6	36.8	36.3	36.0	35.6	35.4	..	57
Pologne	53.4	50.1	54.0	50.7	48.0	45.0	42.2	39.7	37.2	34.8	..	53
Tunisie	..	..	..	29.9	29.2	28.8	28.4	28.6	28.3	27.7	..	54
Royaume-Uni	21.7	22.2	21.8	22.5	23.0	23.0	23.2	23.5	24.0	24.4	..	53
Yémen	29.9	28.9	28.9	27.9	26.9	24.1	25.4	22.5	21.6	22.7	..	53
Turquie	26.2	25.6	26.1	25.6	24.9	24.1	23.4	22.8	22.1	21.6	..	56
Allemagne	..	..	..	21.4	20.7	20.2	19.7	19.2	18.7	18.1	..	57
Autres pays	343.5	344.7	348.5	217.7	214.8	215.4	210.9	213.4	214.8	211.4	..	
Total	**1 916.2**	**1 899.4**	**1 877.7**	**1 869.0**	**1 850.0**	**1 835.0**	**1 821.0**	**1 817.0**	**1 817.5**	**1 812.4**	**..**	**55**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Italie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Roumanie	..	1 021.4	1 016.9	1 011.7	1 003.7	1 000.1	1 004.6	1 016.0	1 024.1	1 036.0	1 033.0	60
Albanie	..	443.2	440.6	438.0	434.3	432.7	440.1	446.6	449.7	458.2	467.9	49
Maroc	..	419.0	416.8	414.5	411.1	409.6	418.1	424.1	428.9	434.5	437.8	46
Ukraine	..	214.7	213.6	212.4	210.8	210.0	218.5	222.9	231.6	237.6	240.9	78
Chine	..	195.7	194.7	193.5	192.0	191.3	197.1	200.4	212.2	220.1	223.7	51
Allemagne	..	223.7	222.7	221.5	219.9	220.0	216.3	214.3	211.6	210.4	209.0	57
Suisse	..	195.5	194.5	193.5	192.1	191.5	194.9	194.0	192.8	192.1	191.7	54
Moldova	..	160.7	159.9	159.0	157.7	157.1	164.0	171.3	176.2	182.2	188.5	68
Inde	..	129.7	129.0	128.3	127.3	126.8	134.1	139.1	149.5	155.6	157.8	40
Philippines	..	138.6	137.8	137.0	135.9	135.4	141.1	143.2	145.5	147.8	148.5	60
Bangladesh	..	89.6	89.1	88.6	87.9	87.5	95.4	105.5	111.3	119.5	128.5	24
France	..	138.2	137.7	137.3	136.5	136.7	132.2	127.9	128.4	128.1	127.4	61
Brésil	..	111.0	110.5	110.0	109.2	108.9	102.5	100.0	104.8	111.8	121.8	63
Égypte	..	107.3	107.1	106.6	105.8	105.5	106.7	108.9	112.8	117.7	121.8	30
Pakistan	..	78.3	78.2	77.9	77.3	77.1	83.4	89.5	97.8	108.9	116.7	28
Autres pays	..	2 147.1	2 138.7	2 129.0	2 113.5	2 105.7	2 088.2	2 101.5	2 130.2	2 193.4	2 260.3	
Total	**..**	**5 813.8**	**5 787.9**	**5 759.0**	**5 715.1**	**5 695.9**	**5 737.2**	**5 805.3**	**5 907.5**	**6 054.0**	**6 175.3**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Lettonie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Russie	..	..	..	159.9	152.3	146.3	140.7	136.4	131.8	126.9	122.4	..
Bélarus	..	..	..	55.1	53.2	51.5	50.0	48.6	47.2	45.5	43.9	..
Ukraine	..	..	..	38.4	36.8	35.7	34.7	34.1	34.0	33.0	32.5	..
Lituanie	..	..	..	19.7	18.6	17.9	17.2	16.7	16.1	15.4	14.9	..
Kazakhstan	..	..	..	6.7	6.4	6.2	6.0	5.9	5.9	5.8	5.7	..
Royaume-Uni	..	..	..	1.0	1.0	1.2	1.7	2.2	2.6	3.2	3.5	..
Estonie	..	..	..	3.2	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	..
Ouzbékistan	..	..	..	2.2	2.1	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.3	..
Allemagne	..	..	..	2.5	2.2	2.1	2.3	2.4	2.1	2.1	2.1	..
Azerbaïdjan	..	..	..	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9	..
Moldova	..	..	..	1.9	1.8	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	..
Géorgie	..	..	..	1.5	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	..
Irlande	..	..	..	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	..
Pologne	..	..	..	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	..
Inde	..	..	..	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.8	..
Autres pays	..	..	..	7.1	6.5	6.5	6.9	7.4	7.4	7.7	8.3	
Total	**335.8**	**324.9**	**313.8**	**302.8**	**289.0**	**279.2**	**271.1**	**265.4**	**258.9**	**251.5**	**246.0**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Lituanie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Russie	97.8	95.2	92.5	88.9	86.3	..	60.1	58.5	54.9	52.3	50.5	60
Bélarus	56.2	54.9	52.2	49.6	47.8	..	35.4	33.6	31.1	30.0	30.8	62
Ukraine	21.0	20.3	19.1	18.0	17.4	..	12.4	12.3	11.3	12.4	15.4	38
Lettonie	10.1	10.0	9.8	9.4	9.2	..	5.7	5.6	5.6	5.5	5.4	57
Royaume-Uni	..	..	..	..	10.3	..	3.3	4.3	5.2	5.0	5.4	49
Kazakhstan	..	..	..	..	7.7	..	4.6	4.5	4.2	4.1	4.0	57
Norvège	..	..	..	..	..	..	1.0	1.4	2.0	2.2	2.3	47
Pologne	3.8	3.7	3.5	3.3	3.2	..	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9	59
Allemagne	3.0	3.1	3.2	3.2	3.3	..	1.5	1.6	1.8	1.7	1.8	48
Irlande	..	..	..	..	3.9	..	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	48
Moldova	..	..	..	..	..	..	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	28
Estonie	..	..	..	..	1.3	..	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	57
Ouzbékistan	..	..	..	..	1.6	..	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	57
Espagne	..	..	..	..	1.2	..	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	44
Azerbaïdjan	..	..	..	..	1.3	..	0.9	0.9	0.7	0.7	0.7	40
Autres pays	30.6	32.9	35.0	35.5	12.1	..	6.1	6.6	6.4	7.0	8.1	
Total	**222.5**	**220.1**	**215.3**	**207.9**	**206.6**	**..**	**137.4**	**136.0**	**129.7**	**127.4**	**131.0**	**55**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Luxembourg

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Portugal	..	..	..	60.9	..	..	..	..	..	72.5	72.8	48
France	..	..	..	28.1	..	..	..	..	..	39.0	40.6	47
Belgique	..	..	..	16.8	..	..	..	..	..	20.5	20.8	46
Italie	..	..	..	13.2	..	..	..	..	..	17.0	17.7	42
Allemagne	..	..	..	14.8	..	..	..	..	..	16.5	16.5	53
Cabo Verde	..	..	..	4.6	..	..	..	..	..	6.4	6.6	53
Royaume-Uni	..	..	..	4.2	..	..	..	..	..	5.1	5.3	43
Espagne	..	..	..	2.9	..	..	..	..	..	4.9	5.2	50
Pologne	..	..	..	2.9	..	..	..	..	..	4.5	4.6	59
Roumanie	..	..	..	1.9	..	..	..	..	..	4.2	4.6	60
Pays-Bas	..	..	..	3.5	..	..	..	..	..	3.9	3.9	46
Anc. Yougoslavie	..	..	..	0.8	..	..	..	..	..	4.3	3.8	48
Chine	..	..	..	1.9	..	..	..	..	..	3.3	3.7	54
Brésil	..	..	..	1.8	..	..	..	..	..	2.9	3.2	62
Grèce	..	..	..	1.2	..	..	..	..	..	2.5	2.8	49
Autres pays	..	..	..	45.7	..	..	..	..	..	63.3	68.5	
Total	**183.7**	**194.5**	**197.2**	**205.2**	**215.3**	**226.1**	**237.7**	**248.9**	**260.6**	**270.7**	**280.8**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Mexique

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2015 (%)
États-Unis	..	..	738.1	..	..	..	..	739.2	..	..	..	50
Guatemala	..	..	35.3	..	..	..	..	42.9	..	..	..	54
Espagne	..	..	18.9	..	..	..	..	22.6	..	..	..	44
Colombie	..	..	13.9	..	..	..	..	18.7	..	..	..	57
Venezuela	..	..	10.1	..	..	..	..	15.7	..	..	..	56
Argentine	..	..	13.7	..	..	..	..	14.7	..	..	..	46
Honduras	..	..	11.0	..	..	..	..	14.5	..	..	..	54
Cuba	..	..	12.1	..	..	..	..	12.8	..	..	..	47
El Salvador	..	..	8.1	..	..	..	..	10.6	..	..	..	49
Canada	..	..	7.9	..	..	..	..	9.8	..	..	..	49
Chine	..	..	6.7	..	..	..	..	8.9	..	..	..	39
France	..	..	7.2	..	..	..	..	8.6	..	..	..	49
Italie	..	..	5.0	..	..	..	..	6.4	..	..	..	33
Allemagne	..	..	6.2	..	..	..	..	6.4	..	..	..	45
Brésil	..	..	4.5	..	..	..	..	5.8	..	..	..	59
Autres pays	..	..	62.5	..	..	..	..	69.4	..	..	..	
Total	**772.5**	**885.7**	**961.1**	**966.8**	**973.7**	**991.2**	**939.9**	**1 007.1**	**..**	**..**	**..**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Norvège

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	30.8	42.7	49.5	57.1	67.6	76.9	84.2	91.2	96.1	97.6	98.6	36
Suède	36.8	39.4	41.8	44.6	47.0	47.8	48.6	49.2	49.1	48.3	47.9	49
Lituanie	5.0	7.3	9.9	15.6	22.7	28.6	33.0	35.9	37.4	37.7	38.4	42
Somalie	16.0	16.9	18.0	19.4	20.7	23.7	25.9	27.0	28.3	28.7	28.8	48
Allemagne	19.7	23.0	24.9	26.2	27.3	27.8	27.9	28.2	28.2	28.0	27.8	48
Syrie	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	2.0	3.1	5.5	9.7	20.8	27.4	39
Danemark	22.5	22.6	22.7	22.9	23.3	23.8	24.4	25.3	25.1	24.8	24.6	48
Iraq	18.2	19.4	20.6	21.4	22.0	22.1	22.1	22.2	22.2	22.5	23.1	44
Philippines	10.9	12.3	13.5	14.7	16.3	17.8	19.5	20.6	21.4	22.2	23.1	77
Érythrée	2.7	3.3	4.8	6.6	8.2	10.1	12.4	14.8	17.7	20.1	21.9	41
Thaïlande	10.5	11.8	13.1	14.1	15.2	16.4	17.3	18.0	18.9	20.1	21.1	81
Pakistan	16.2	16.7	17.2	17.6	18.0	18.6	19.0	19.4	19.7	20.1	20.6	48
Royaume-Uni	15.6	16.2	16.9	17.5	18.1	18.6	19.0	19.3	19.5	19.4	19.4	39
Russie	12.2	13.1	13.8	14.6	15.3	16.2	16.8	17.2	17.5	17.7	17.9	67
États-Unis	15.2	15.7	16.0	16.3	16.6	17.0	17.3	17.5	17.6	17.7	17.9	51
Autres pays	211.9	227.0	242.8	259.0	276.6	296.4	313.9	330.4	344.0	354.1	363.8	
Total	**445.4**	**488.8**	**526.8**	**569.1**	**616.3**	**663.9**	**704.5**	**741.8**	**772.5**	**799.8**	**822.4**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Nouvelle-Zélande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2013 (%)
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	255.0	..	..	..	..	..	50
Chine	..	..	..	..	..	89.1	..	..	..	..	..	54
Inde	..	..	..	..	..	67.2	..	..	..	..	..	44
Australie	..	..	..	..	..	62.7	..	..	..	..	..	53
Afrique du Sud	..	..	..	..	..	54.3	..	..	..	..	..	51
Fidji	..	..	..	..	..	52.8	..	..	..	..	..	52
Samoa	..	..	..	..	..	50.7	..	..	..	..	..	52
Philippines	..	..	..	..	..	37.3	..	..	..	..	..	57
Corée	..	..	..	..	..	26.6	..	..	..	..	..	53
Tonga	..	..	..	..	..	22.4	..	..	..	..	..	50
États-Unis	..	..	..	..	..	22.1	..	..	..	..	..	53
Pays-Bas	..	..	..	..	..	19.9	..	..	..	..	..	49
Malaisie	..	..	..	..	..	16.4	..	..	..	..	..	54
Îles Cook	..	..	..	..	..	13.0	..	..	..	..	..	53
Allemagne	..	..	..	..	..	12.9	..	..	..	..	..	56
Autres pays	..	..	..	..	..	199.5	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 001.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Pays-Bas

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Turquie	194.8	195.7	196.7	197.4	197.4	196.5	195.1	192.7	191.0	190.8	192.0	49
Suriname	187.0	186.7	186.8	186.2	185.5	184.1	182.6	181.0	179.5	178.6	178.2	56
Maroc	167.2	166.9	167.4	167.7	168.3	168.2	168.5	168.6	168.5	168.7	169.2	49
Pologne	42.1	51.1	58.1	66.6	78.2	86.5	96.2	108.5	117.9	126.6	135.6	53
Allemagne	117.0	119.2	120.5	122.3	122.8	121.8	120.5	119.1	118.6	118.8	119.5	58
Indonésie	146.7	143.7	140.7	137.8	135.1	132.0	129.2	126.4	123.5	120.8	117.9	56
Syrie	6.7	6.9	6.9	7.1	7.3	7.7	9.5	17.9	38.5	65.9	81.8	43
Anc. URSS	37.4	39.4	41.9	45.6	49.2	51.8	53.7	56.4	59.1	62.2	66.6	63
Belgique	47.9	48.6	49.2	50.0	50.9	51.9	52.8	54.0	55.3	56.9	58.6	54
Chine	37.1	40.0	42.5	44.7	47.5	49.7	51.3	52.5	54.4	56.1	58.3	57
Anc. Yougoslavie	52.8	52.7	52.8	52.7	52.7	52.5	52.5	52.6	52.7	53.1	53.5	53
Royaume-Uni	45.8	46.7	47.1	47.2	47.5	47.8	48.4	49.1	50.2	51.7	53.4	45
Iraq	35.7	38.7	40.9	41.0	40.8	40.6	40.5	40.7	40.9	43.1	43.9	44
Inde	14.8	16.5	17.3	18.2	19.5	20.7	22.2	24.3	27.0	30.6	35.3	44
Afghanistan	31.0	30.7	31.1	31.8	32.6	32.8	33.1	33.1	33.0	34.7	35.0	46
Autres pays	587.2	610.2	632.5	652.3	670.9	683.0	697.2	719.4	746.4	778.6	816.9	
Total	**1 751.0**	**1 793.7**	**1 832.5**	**1 868.7**	**1 906.3**	**1 927.7**	**1 953.4**	**1 996.3**	**2 056.5**	**2 137.2**	**2 215.9**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Pologne

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2011 (%)
Ukraine	..	..	..	227.5	..	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	..	..	..	84.0	..	..	..	..	..	..	..	..
Bélarus	..	..	..	83.6	..	..	..	..	..	..	..	..
Lituanie	..	..	..	55.6	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	..	..	..	38.0	..	..	..	..	..	..	..	..
Irlande	..	..	..	8.4	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	..	..	..	177.8	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**674.9**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Portugal

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2011 (%)
Angola	..	..	..	162.6	..	..	..	..	..	..	..	54
Brésil	..	..	..	139.7	..	..	..	..	..	..	..	58
France	..	..	..	94.5	..	..	..	..	..	..	..	54
Mozambique	..	..	..	73.1	..	..	..	..	..	..	..	54
Cabo Verde	..	..	..	62.0	..	..	..	..	..	..	..	53
Guinée-Bissau	..	..	..	29.6	..	..	..	..	..	..	..	44
Allemagne	..	..	..	28.0	..	..	..	..	..	..	..	52
Venezuela	..	..	..	25.2	..	..	..	..	..	..	..	54
Roumanie	..	..	..	23.7	..	..	..	..	..	..	..	49
Royaume-Uni	..	..	..	19.1	..	..	..	..	..	..	..	50
Sao Tomé-et-Principe	..	..	..	18.6	..	..	..	..	..	..	..	56
Espagne	..	..	..	16.5	..	..	..	..	..	..	..	57
Suisse	..	..	..	16.5	..	..	..	..	..	..	..	49
Afrique du Sud	..	..	..	11.5	..	..	..	..	..	..	..	53
Chine	..	..	..	10.9	..	..	..	..	..	..	..	48
Autres pays	..	..	..	140.5	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**871.8**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – République slovaque

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
République tchèque	..	..	..	..	88.7	88.6	88.2	88.0	87.8	88.0	88.0	55
Hongrie	..	..	..	..	17.6	17.7	17.3	17.1	16.8	16.6	16.3	49
Ukraine	..	..	..	..	9.8	9.8	9.9	10.1	10.5	10.7	11.1	59
Roumanie	..	..	..	..	7.6	7.8	8.1	8.3	8.7	9.1	9.3	36
Royaume-Uni	..	..	..	..	3.7	4.2	4.8	5.5	6.3	7.2	8.1	44
Pologne	..	..	..	..	6.5	6.5	6.7	6.7	6.9	7.0	7.1	52
Allemagne	..	..	..	..	4.2	4.4	4.6	4.8	5.1	5.4	5.8	34
Autriche	..	..	..	..	2.8	3.0	3.1	3.4	3.7	4.0	4.3	41
Italie	..	..	..	..	2.2	2.4	2.7	2.8	3.1	3.4	3.7	26
France	..	..	..	..	3.0	2.9	2.9	2.9	3.0	3.0	3.0	44
Russie	..	..	..	..	2.7	2.7	2.7	2.8	2.9	2.9	3.0	64
Bulgarie	..	..	..	..	2.0	2.2	2.2	2.2	2.3	2.5	2.5	31
États-Unis	..	..	..	..	1.9	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	46
Serbie	..	..	..	..	1.7	1.8	1.9	1.9	2.0	2.2	2.3	36
Viet Nam	..	..	..	..	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	40
Autres pays	..	..	..	..	13.6	14.6	15.7	16.8	18.2	19.7	21.0	
Total	**61.4**	**..**	**140.7**	**145.7**	**169.8**	**172.6**	**174.9**	**177.6**	**181.6**	**186.2**	**190.3**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – République tchèque

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2011 (%)
République slovaque	..	..	..	289.6	..	..	..	..	..	..	..	53
Ukraine	..	..	..	138.0	..	..	..	..	..	..	..	45
Viet Nam	..	..	..	52.4	..	..	..	..	..	..	..	40
Russie	..	..	..	35.7	..	..	..	..	..	..	..	57
Pologne	..	..	..	26.0	..	..	..	..	..	..	..	62
Allemagne	..	..	..	16.7	..	..	..	..	..	..	..	32
Roumanie	..	..	..	12.8	..	..	..	..	..	..	..	51
Moldova	..	..	..	9.4	..	..	..	..	..	..	..	38
Bulgarie	..	..	..	9.2	..	..	..	..	..	..	..	39
États-Unis	..	..	..	7.0	..	..	..	..	..	..	..	45
Kazakhstan	..	..	..	6.7	..	..	..	..	..	..	..	51
Mongolie	..	..	..	5.6	..	..	..	..	..	..	..	59
Chine	..	..	..	4.9	..	..	..	..	..	..	..	45
Hongrie	..	..	..	4.8	..	..	..	..	..	..	..	57
Royaume-Uni	..	..	..	4.8	..	..	..	..	..	..	..	24
Autres pays	..	..	..	121.7	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**745.2**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Royaume-Uni

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Inde	601	661	687	686	750	746	733	784	755	799	827	50
Pologne	495	540	534	617	658	650	764	783	936	878	770	53
Pakistan	422	427	382	441	432	476	419	510	482	535	495	46
Roumanie	39	55	77	82	118	151	162	220	306	373	439	45
Irlande	420	401	401	429	429	400	346	372	365	372	398	55
Allemagne	273	296	301	292	303	343	279	252	337	304	308	59
Italie	108	117	130	150	135	142	159	168	239	240	281	44
Afrique du Sud	204	220	227	208	208	224	201	178	195	275	228	53
Nigéria	137	166	167	203	162	202	170	206	222	201	225	52
Bangladesh	193	199	193	219	191	184	187	198	230	261	224	47
Jamaïque	142	130	134	123	151	140	128	149	142	134	174	56
États-Unis	173	160	193	159	203	216	186	158	160	132	168	59
France	129	144	122	132	146	128	127	174	167	191	164	59
Lituanie	70	62	91	118	117	140	137	171	178	172	160	61
Australie	139	123	124	109	106	117	123	131	143	129	155	45
Autres pays	3 088	3 198	3 293	3 462	3 479	3 601	3 943	4 028	4 131	4 373	4 167	
Total	**6 633**	**6 899**	**7 056**	**7 430**	**7 588**	**7 860**	**8 064**	**8 482**	**8 988**	**9 369**	**9 183**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Russie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2010 (%)
Ukraine	..	..	2 942.0	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Kazakhstan	..	..	2 481.9	..	..	..	..	..	..	..	..	54
Ouzbékistan	..	..	1 111.7	..	..	..	..	..	..	..	..	47
Azerbaïdjan	..	..	743.9	..	..	..	..	..	..	..	..	44
Bélarus	..	..	740.9	..	..	..	..	..	..	..	..	57
Kirghizistan	..	..	573.3	..	..	..	..	..	..	..	..	51
Arménie	..	..	511.2	..	..	..	..	..	..	..	..	44
Tadjikistan	..	..	452.2	..	..	..	..	..	..	..	..	41
Géorgie	..	..	436.4	..	..	..	..	..	..	..	..	46
Moldova	..	..	285.3	..	..	..	..	..	..	..	..	47
Turkménistan	..	..	180.0	..	..	..	..	..	..	..	..	52
Allemagne	..	..	137.7	..	..	..	..	..	..	..	..	50
Lettonie	..	..	86.7	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Lituanie	..	..	68.9	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Estonie	..	..	57.0	..	..	..	..	..	..	..	..	53
Autres pays	..	..	385.8	..	..	..	..	..	..	..	..	
Total	**..**	**..**	**11 194.7**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Slovénie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	96.9	106.8	112.0	115.1	119.1	118.6	122.9	130.7	38
Croatie	..	..	..	49.2	56.6	63.3	62.2	61.6	61.6	61.3	61.1	51
Serbie	..	..	..	26.4	23.5	30.5	31.4	32.6	32.5	33.9	36.0	41
Allemagne	..	..	..	..	15.4	21.5	21.7	22.0	22.0	22.3	22.6	50
Macédoine du Nord	..	..	..	13.7	16.0	17.5	18.5	19.2	19.1	19.8	21.1	40
Italie	..	..	..	..	4.6	8.5	9.1	9.5	9.5	9.8	10.2	44
Autriche	..	..	..	..	5.9	8.4	8.7	9.1	9.1	9.4	9.8	50
Argentine	..	..	..	..	0.4	4.6	4.8	5.0	5.0	5.1	5.3	51
Monténégro	..	..	..	2.8	3.2	4.2	4.3	4.4	4.4	4.4	4.4	47
Suisse	..	..	..	..	2.0	3.7	3.8	4.0	4.0	4.2	4.3	48
France	..	..	..	..	1.8	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.7	50
Russie	..	..	..	..	1.3	1.9	2.5	3.0	3.0	3.2	3.5	58
Canada	..	..	..	..	0.5	2.4	2.5	2.5	2.6	2.7	2.8	52
Ukraine	..	..	..	..	1.8	1.9	2.1	2.4	2.4	2.6	2.8	65
États-Unis	..	..	..	..	0.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.2	2.3	48
Autres pays	..	..	..	39.7	31.1	13.8	38.9	41.2	41.0	42.8	45.5	
Total	**..**	**..**	**..**	**228.6**	**271.8**	**299.7**	**331.0**	**341.2**	**340.3**	**350.3**	**366.2**	**44**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Suède

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Syrie	18.2	18.8	19.6	20.8	22.4	27.5	41.7	67.7	98.2	149.4	172.3	43
Finlande	178.2	175.1	172.2	169.5	166.7	163.9	161.1	158.5	156.0	153.6	150.9	61
Iraq	97.5	109.4	117.9	121.8	125.5	127.9	128.9	130.2	131.9	135.1	140.8	46
Pologne	58.2	63.8	67.5	70.3	72.9	75.3	78.2	81.7	85.5	88.7	91.2	53
Iran	56.5	57.7	59.9	62.1	63.8	65.6	67.2	68.4	69.1	70.6	74.1	47
Somalie	21.6	25.2	31.7	37.8	40.2	44.0	54.2	57.9	60.6	63.9	66.4	50
Anc. Yougoslavie	72.9	72.3	71.6	70.8	70.1	69.3	68.6	67.9	67.2	66.5	65.9	50
Bosnie-Herzégovine	55.7	56.0	56.1	56.2	56.3	56.6	56.8	57.3	57.7	58.2	58.9	50
Allemagne	45.0	46.9	47.8	48.2	48.4	48.7	49.0	49.4	49.6	50.2	50.9	53
Turquie	38.2	39.2	40.8	42.5	43.9	45.1	45.7	46.1	46.4	47.1	48.3	45
Afghanistan	10.6	11.4	12.7	14.4	17.5	21.5	25.1	28.4	31.3	34.8	44.0	37
Norvège	44.6	44.3	43.8	43.4	43.1	42.9	42.5	42.3	42.1	42.1	42.0	55
Thaïlande	22.9	25.9	28.7	31.4	33.6	35.6	37.0	38.1	38.8	39.9	41.2	78
Danemark	45.9	46.2	46.0	45.5	45.0	44.2	43.2	42.4	41.9	41.2	40.6	47
Érythrée	6.8	7.8	9.0	10.3	12.0	13.7	16.6	21.8	28.6	35.1	39.1	44
Autres pays	454.9	481.7	512.5	539.9	566.1	591.5	617.6	645.4	671.4	708.1	750.6	
Total	**1 227.8**	**1 281.6**	**1 338.0**	**1 384.9**	**1 427.3**	**1 473.3**	**1 533.5**	**1 603.6**	**1 676.3**	**1 784.5**	**1 877.1**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Suisse

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Allemagne	..	..	..	318.9	330.0	337.4	343.6	348.1	350.5	352.2	353.4	50
Italie	..	..	..	233.1	241.0	244.7	251.3	258.3	263.3	267.3	267.9	44
Portugal	..	..	..	172.3	187.4	199.2	211.5	218.7	222.3	223.1	220.9	46
France	..	..	..	132.3	138.4	141.4	146.8	153.1	158.6	162.5	166.3	51
Turquie	..	..	..	76.0	76.9	77.4	77.9	78.2	78.7	79.2	79.8	47
Espagne	..	..	..	53.5	57.2	59.8	64.1	67.1	68.9	69.4	68.9	49
Macédoine du Nord	..	..	..	51.7	53.5	55.1	57.0	59.2	61.4	64.3	66.9	48
Serbie	..	..	..	56.5	59.2	60.1	62.9	63.4	64.6	65.3	65.7	51
Autriche	..	..	..	58.8	59.2	59.7	59.9	60.0	60.1	59.8	59.6	60
Bosnie-Herzégovine	..	..	..	51.1	52.4	53.2	54.1	55.4	56.4	56.9	57.1	52
Royaume-Uni	..	..	..	41.1	43.7	44.2	44.8	45.2	45.2	45.0	45.3	47
Brésil	..	..	..	32.3	33.4	34.4	35.5	36.6	37.8	39.1	40.9	70
Pologne	..	..	..	21.5	24.0	26.2	28.1	31.6	34.7	36.7	38.7	55
États-Unis	..	..	..	33.7	34.9	35.4	35.9	36.3	36.6	37.0	37.6	52
Sri Lanka	..	..	..	28.6	29.6	30.0	30.6	31.3	32.6	34.2	35.1	46
Autres pays	..	..	..	713.9	737.4	760.3	785.6	812.5	844.6	888.0	914.9	
Total	**..**	**..**	**..**	**2 075.2**	**2 158.4**	**2 218.4**	**2 289.6**	**2 354.8**	**2 416.4**	**2 480.0**	**2 519.1**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Tableau B.4. Effectifs de personnes nées à l'étranger par pays de naissance – Turquie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	382.1	378.7	374.0	366.2	362.7	54
Iraq	..	..	..	..	..	..	52.2	97.5	146.1	199.7	283.8	47
Allemagne	..	..	..	..	..	..	259.1	263.3	272.7	277.9	281.9	53
Syrie	..	..	..	..	..	..	66.1	76.4	98.1	109.4	163.8	44
Afghanistan	..	..	..	..	..	..	33.8	38.7	59.3	78.7	115.2	41
Azerbaïdjan	..	..	..	..	..	..	46.1	52.8	64.2	71.2	85.3	57
Iran	..	..	..	..	..	..	30.2	36.2	47.5	53.8	80.2	48
Turkménistan	..	..	..	..	..	..	19.9	24.9	30.3	45.2	71.2	58
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	29.6	36.1	43.7	52.1	63.2	64
Russie	..	..	..	..	..	..	30.3	34.5	37.8	37.4	47.2	68
Arabie Saoudite	..	..	..	..	..	..	12.6	14.6	17.3	25.6	41.3	45
Macédoine du Nord	..	..	..	..	..	..	44.3	43.4	42.3	41.0	40.0	54
Pays-Bas	..	..	..	..	..	..	32.0	32.3	34.1	34.1	34.6	54
France	..	..	..	..	..	..	28.1	28.5	33.3	35.3	33.9	51
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	32.3	32.1	32.4	29.2	30.6	55
Autres pays	..	..	..	..	..	..	361.2	402.3	444.4	467.2	543.7	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**..**	**1 459.8**	**1 592.4**	**1 777.3**	**1 923.9**	**2 278.5**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991109

Métadonnées relatives aux tableaux A.4. et B.4. **Effectifs de personnes nées à l'étranger**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	® Microrecensements. Y compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler).	Office fédéral de la statistique.
Australie	® Estimation de la population résidente. *Date de référence :* 30 juin.	Institut national de statistique (ABS).
Autriche	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur les registres de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	® Effectifs de personnes nées à l'étranger inscrites sur le registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2008.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique (DGSIE).
Canada	® 2011 : Enquête nationale auprès des ménages. La population née à l'étranger comprend toutes les personnes qui sont, ou furent, des immigrés installés ou des résidents permanents au Canada. Non compris les résidents non permanents, dont la résidence au Canada est sujette à une autorisation de travail ou d'études, ni les demandeurs d'asile. ® 2016: Recensement 2016, échantillon de 25 %. ε MP pour les autres années.	Statistique Canada.
Chili	® Registre des permis de résidence	Département des étrangers et des migrations, Ministère de l'Intérieur.
Danemark	® Immigrés au sens de la définition nationale, i.e. personnes nées à l'étranger dont les parents sont des citoyens étrangers ou nés à l'étranger. Quand aucune information sur la nationalité/le pays de naissance des parents n'est disponible, les personnes nées à l'étranger sont comptabilisées parmi les immigrés.	Statistique Danemark.
Espagne	® Registre de population. Personnes nées à l'étranger et inscrites dans les registres municipaux, quel que soit leur statut légal. *Date de référence :* 1er janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	® Registre national de la population.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	® Y compris les personne naturalisées et les personnes en situation irrégulière. Non compris les personnes nées à l'étranger de parents américains.	American Community Survey, Bureau du recensement.
Finlande	® Registre de population. Y compris les personnes d'origine finnoise nées à l'étranger.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	À partir de 2006, recensements de la population. A partir de 2016, les totaux sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014. Y compris les immigrés qui sont nés Français à l'étranger.	Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	® À partir de 2010 : Enquête sur la population active. Avant 2014 : 4e trimestre ; À partir de 2014 : 2e trimestre. Pour le tableau A.4, certaines estimations annuelles sont basées sur les données de l'EFT-UE.	Service hellénique de la statistique.
Hongrie	® Y compris, à partir de 2010, les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, y compris les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité ; Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population) ; Bureau central de la statistique.
Irlande	® 2011 et 2016 : Recensements. Personnes résidant habituellement en Irlande et présentes à leur lieu de résidence habituelle au moment du recensement. ε PM pour les autres années.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	® Registre national de la population. Il est probable que le registre surestime le nombre de personnes nées à l'étranger vivant dans le pays. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistiques Islande.

Pays	Commentaires	Source
Israël	Estimations basées sur les recensements et sur les variations de populations survenues suite aux recensements telles que mesurées par le registre de la population. Les estimations incluent les Juifs et les personnes nées à l'étranger d'autres confessions (en général des membres de famille d'immigrés juifs). Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.	Bureau central de la statistique.
Italie	® Registre de population.	Institut national de statistique (ISTAT).
Lettonie	® Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau central de la statistique.
Luxembourg	® 2011 : Recensement. ε MC pour les autres années.	Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	® 2010 : Recensement ; 2015 : Enquête intercensitaire. ε Autres années : estimation basée sur l'enquête nationale sur les professions et l'emploi (ENOE).	Institut national de la statistique et de la géographie (INEGI).
Norvège	® *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	® 2013: Recensements de la population. ε MP pour les autres années.	Statistique Nouvelle-Zélande.
Pays-Bas	® *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne	® 2011 : Recensement de la population. Non compris les résidents temporaires présents sur le territoire depuis moins de 12 mois au moment du recensement. Pays de naissance reportés selon les frontières administratives à la date du recensement. À partir de 2012, estimations à partir des données d'Eurostat.	Bureau central de la statistique.
Portugal	® 2011 : Recensement de la population. A partir de 2012, estimations à partir des données d'Eurostat.	Institut national statistique (INE).
République slovaque	® Registre de la population.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	® 2011 : Recensement de la population. Nombre de personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère ou tchèque. ε MC pour les autres années.	Institut national de statistique.
Royaume-Uni	® Enquêtes sur la population active. Résidents nés à l'étranger. Les chiffres sont arrondis au millier.	Institut national de statistique.
Russie	® 2010 : Recensement.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat).
Slovénie	® Registre central de population.	Ministère de l'Intérieur.
Suède	® *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	® À partir de 2011 : Registre de population confédéral. ε MC pour les autres années.	Office fédéral de la statistique.

Notes: ® Données observées. ε Estimations (italique) réalisées par la méthode des composantes (MC) ou la méthode paramétrique (MP). Les estimations ne sont faites que sur le total et non par pays d'origine (tableaux B.4). Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Tableau A.5. Effectifs de personnes étrangères dans les pays de l'OCDE et en Russie

Milliers et pourcentages

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne	6 744.9	6 727.6	6 694.8	6 753.6	6 930.9	7 213.7	7 633.6	8 153.0	9 107.9	10 039.1	10 623.9
% de la population totale	8.4	8.4	8.3	8.4	8.6	9.0	9.5	10.1	11.1	12.2	12.9
Autriche	829.7	860.0	883.6	913.2	951.4	1 004.3	1 066.1	1 146.1	1 267.7	1 341.9	1 395.9
% de la population totale	10.0	10.3	10.5	10.8	11.3	11.8	12.5	13.4	14.6	15.4	15.9
Belgique	971.4	1 013.3	1 057.7	1 119.3	1 169.1	1 257.2	1 268.1	1 276.9	1 333.2	1 366.5	1 388.9
% de la population totale	9.0	9.3	9.7	10.2	10.6	11.3	11.3	11.3	11.7	12.0	12.1
Canada	..	..	..	1 957.0	..	..	..	..	2404.8	..	..
% de la population totale	..	..	..	5.7	..	..	..	..	6.6	..	..
Chili	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
% de la population totale	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Corée	895.5	920.9	1 002.7	982.5	933.0	985.9	1 091.5	1 143.1	1 161.7	1 171.8	..
% de la population totale	1.8	1.9	2.0	2.0	1.9	2.0	2.2	2.3	2.3	2.3	..
Danemark	298.5	320.2	329.9	346.0	358.9	374.7	397.3	422.6	463.1	485.0	506.0
% de la population totale	5.4	5.8	5.9	6.2	6.4	6.7	7.0	7.5	8.1	8.5	8.8
Espagne	5 086.3	5 386.7	5 402.6	5 312.4	5 236.0	5 072.7	4 677.1	4 454.4	4 417.5	4 419.5	4 572.1
% de la population totale	11.1	11.6	11.6	11.4	11.2	10.9	10.1	9.7	9.5	9.5	9.9
Estonie	..	..	..	..	211.1	210.9	211.7	211.4	211.5	212.2	213.7
% de la population totale	..	..	..	..	15.9	16.0	16.1	16.1	16.1	16.2	16.4
États-Unis	21 843.6	21 685.7	21 641.0	22 460.6	22 225.5	22 115.0	22 016.4	22 263.4	22 426.2	22 415.3	22 595.7
% de la population totale	7.2	7.1	7.0	7.2	7.1	7.0	6.9	6.9	7.0	6.9	6.9
Finlande	132.7	143.3	155.7	168.0	183.1	195.5	207.5	219.7	229.8	243.6	249.5
% de la population totale	2.5	2.7	2.9	3.1	3.4	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5
France	3 731.2	3 773.2	3 821.5	3 892.8	3 980.6	4 083.9	4 199.9	4 335.4	4 399.7	4 555.7	4 616.8
% de la population totale	6.0	6.0	6.1	6.2	6.3	6.4	6.5	6.7	6.8	7.0	7.1
Grèce	643.1	733.6	839.7	810.0	757.4	768.1	687.1	706.7	686.4	538.4	..
% de la population totale	5.8	6.6	7.5	7.3	6.8	6.9	6.2	6.5	6.1	4.8	..
Hongrie	174.7	184.4	197.8	209.2	143.4	141.4	140.5	146.0	156.6	151.1	161.8
% de la population totale	1.7	1.8	2.0	2.1	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7
Irlande	519.6	575.6	575.4	598.1	537.0	550.4	554.5	564.3	607.4	566.6	593.5
% de la population totale	11.6	12.6	12.5	12.9	11.5	11.8	11.9	12.0	12.9	11.9	12.4
Islande	23.4	24.4	21.7	21.1	21.0	21.4	22.7	24.3	26.5	30.3	37.8
% de la population totale	7.6	7.8	6.8	6.6	6.5	6.6	6.9	7.4	8.0	9.0	11.2
Italie	3 432.7	3 402.4	3 648.1	3 879.2	4 052.1	4 387.7	4 921.3	5 014.4	5 026.9	5 047.0	5 144.4
% de la population totale	5.8	5.7	6.1	6.5	6.8	7.3	8.2	8.4	8.5	8.5	8.7
Japon	2 151.4	2 215.9	2 184.7	2 132.9	2 078.5	2 033.7	2 066.4	2 121.8	2 232.2	2 382.8	2 561.8
% de la population totale	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.9	2.0
Lettonie	404.9	382.7	362.4	342.8	324.3	315.4	304.8	298.4	288.9	279.4	272.5
% de la population totale	18.9	18.1	17.3	16.6	15.9	15.7	15.3	15.1	14.7	14.3	14.1
Lituanie	42.9	41.5	37.0	33.6	24.2	25.0	24.0	23.4	18.7	20.1	27.3
% de la population totale	1.3	1.3	1.2	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.6	0.7	0.9
Luxembourg	205.9	215.5	216.3	220.5	229.9	238.8	248.9	258.7	269.2	281.5	288.2
% de la population totale	42.4	43.4	42.6	42.4	43.2	43.8	44.7	45.6	46.8	48.2	48.8
Mexique	..	..	262.7	281.1	303.9	296.4	..	326.0	355.2	381.7	..
% de la population totale	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	..	0.3	0.3	0.3	..
Norvège	266.3	303.0	333.9	369.2	407.3	448.8	483.2	512.2	538.2	559.2	567.8
% de la population totale	5.6	6.3	6.8	7.5	8.1	8.8	9.4	9.8	10.2	10.5	10.6
Pays-Bas	688.4	719.5	735.2	760.4	786.1	796.2	816.0	847.3	900.5	972.3	1 040.8
% de la population totale	4.2	4.3	4.4	4.6	4.7	4.7	4.8	5.0	5.3	5.7	6.1
Pologne	57.5	60.4	75.2	79.3	85.8	93.3	101.2	108.3	149.6	210.3	239.2
% de la population totale	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6
Portugal	435.7	440.6	454.2	445.3	436.8	417.0	401.3	395.2	388.7	397.7	421.7
% de la population totale	4.1	4.2	4.3	4.2	4.2	4.0	3.9	3.8	3.7	3.9	4.1
République slovaque	40.9	52.5	62.9	68.0	53.4	56.5	59.2	61.8	65.8	69.7	72.9
% de la population totale	0.8	1.0	1.2	1.3	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
République tchèque	392.3	437.6	432.5	424.3	434.2	435.9	439.2	449.4	464.7	493.4	524.1
% de la population totale	3.8	4.2	4.1	4.0	4.1	4.1	4.2	4.3	4.4	4.6	4.9
Royaume-Uni	4 186.0	4 348.0	4 524.0	4 785.0	4 788.0	4 941.0	5 154.0	5 592.0	5 951.0	6 137.0	5 991.0
% de la population totale	6.8	7.0	7.2	7.6	7.5	7.7	8.0	8.6	9.0	9.3	9.0
Russie	..	..	..	687.0	490.3	621.0	715.8	872.6	1 039.0	1 104.7	1 130.8
% de la population totale	..	..	..	0.5	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.8
Slovénie	..	..	99.8	95.7	101.9	103.3	110.9	117.7	126.9	150.9	..
% de la population totale	..	..	4.9	4.6	4.9	5.0	5.4	5.7	6.1	7.3	..
Suède	524.5	562.1	602.9	633.3	655.1	667.2	694.7	739.4	782.8	851.9	897.3
% de la population totale	5.7	6.0	6.4	6.7	6.9	6.9	7.2	7.6	8.0	8.6	9.0
Suisse	1 571.0	1 638.9	1 680.2	1 720.4	1 772.3	1 825.1	1 886.6	1 947.0	1 993.9	2 029.5	2 053.6
% de la population totale	20.5	21.2	21.5	21.7	22.1	22.5	23.0	23.5	23.7	23.9	24.0
Turquie	98.1	104.4	167.3	190.5	242.1	278.7	456.5	518.3	650.3	816.4	919.1
% de la population totale	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991033

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Allemagne

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Turquie	1 713.6	1 688.4	1 658.1	1 629.5	1 607.2	1 575.7	1 549.8	1 527.1	1 506.1	1 492.6	1 483.5	48
Pologne	384.8	393.8	398.5	419.4	468.5	532.4	609.9	674.2	741.0	783.1	866.9	45
Syrie	28.2	28.5	28.9	30.1	32.9	40.4	56.9	118.2	366.6	637.8	699.0	39
Italie	528.3	523.2	517.5	517.5	520.2	529.4	552.9	574.5	596.1	611.5	643.1	41
Roumanie	84.6	94.3	105.0	126.5	159.2	205.0	267.4	355.3	452.7	533.7	622.8	43
Croatie	225.3	223.1	221.2	220.2	223.0	225.0	240.5	263.3	297.9	332.6	367.9	47
Grèce	294.9	287.2	278.1	276.7	283.7	298.3	316.3	328.6	339.9	348.5	362.2	46
Bulgarie	46.8	54.0	61.9	74.9	93.9	118.8	146.8	183.3	226.9	263.3	310.4	46
Afghanistan	49.8	48.4	48.8	51.3	56.6	61.8	67.0	75.4	131.5	253.5	251.6	34
Russie	187.8	188.3	189.3	191.3	195.3	202.1	216.3	221.4	231.0	245.4	249.2	62
Iraq	72.6	74.5	79.4	81.3	82.4	84.1	85.5	88.7	136.4	227.2	237.4	41
Serbie	91.5	136.2	164.9	179.0	198.0	202.5	205.0	220.9	230.4	223.1	225.5	50
Hongrie	56.2	60.0	61.4	68.9	82.8	107.4	135.6	156.8	178.2	192.3	207.0	41
Autriche	175.9	175.4	174.5	175.2	175.9	176.3	178.8	179.8	181.8	183.6	191.3	48
Bosnie-Herzégovine	158.2	156.8	154.6	152.4	153.5	155.3	157.5	163.5	168.0	172.6	181.0	47
Autres pays	2 646.5	2 595.6	2 552.7	2 559.3	2 598.0	2 699.3	2 847.4	3 021.9	3 323.4	3 538.4	3 725.2	
Total	**6 744.9**	**6 727.6**	**6 694.8**	**6 753.6**	**6 930.9**	**7 213.7**	**7 633.6**	**8 153.0**	**9 107.9**	**10 039.1**	**10 623.9**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Autriche

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Allemagne	118.9	128.7	136.0	144.1	150.9	157.8	164.8	170.5	176.5	181.6	186.8	50
Serbie	122.7	122.2	109.4	110.5	110.4	111.3	112.5	114.3	116.6	118.5	120.2	49
Turquie	108.8	110.0	111.3	112.5	112.9	113.7	114.7	115.4	116.0	116.8	117.3	49
Roumanie	27.7	32.2	36.0	41.6	47.3	53.3	59.7	73.4	82.9	92.1	102.3	51
Bosnie-Herzégovine	92.6	91.8	90.5	89.6	89.6	89.9	91.0	92.5	94.0	94.6	95.2	46
Hongrie	19.2	21.3	23.3	25.6	29.8	37.0	46.3	54.9	63.6	70.6	77.1	52
Croatie	59.2	58.9	58.5	58.3	58.3	58.6	62.0	66.5	70.2	73.3	76.7	47
Pologne	35.3	36.6	37.2	38.6	42.1	46.0	50.3	54.3	57.6	60.1	62.2	48
Syrie	1.1	1.2	1.5	1.6	1.9	2.7	4.3	11.3	33.3	41.7	48.1	41
Afghanistan	4.0	4.5	5.7	6.7	9.4	12.4	14.0	16.8	35.6	45.3	45.7	31
République slovaque	15.8	17.9	19.2	20.4	22.5	25.3	28.6	32.1	35.3	38.1	40.2	60
Russie	21.1	22.5	23.4	24.2	25.5	27.3	28.8	30.0	31.2	32.0	32.4	57
Italie	13.2	13.9	14.5	15.4	16.2	17.8	20.2	22.5	25.3	27.3	29.2	42
Bulgarie	7.6	8.9	9.8	11.2	12.5	14.1	15.9	19.6	22.4	24.9	27.4	52
Macédoine du Nord	17.5	17.9	18.1	18.6	18.9	19.4	20.1	20.9	21.7	22.4	23.1	48
Autres pays	164.9	171.5	189.0	194.5	203.3	217.7	233.0	251.3	285.3	302.7	312.0	
Total	**829.7**	**860.0**	**883.6**	**913.2**	**951.4**	**1 004.3**	**1 066.1**	**1 146.1**	**1 267.7**	**1 341.9**	**1 395.9**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Belgique

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
France	130.6	136.6	140.2	145.3	150.0	153.4	156.1	158.8	161.8	165.2	166.5	52
Italie	169.0	167.0	165.1	162.8	159.7	157.4	156.6	156.6	156.8	156.8	156.2	46
Pays-Bas	123.5	130.2	133.5	137.8	141.2	144.0	146.2	148.9	151.7	153.8	155.4	47
Roumanie	15.3	21.4	26.4	33.6	42.4	51.3	57.0	65.3	73.2	80.9	87.9	45
Maroc	79.9	79.4	81.9	84.7	86.1	83.5	81.0	82.3	83.0	82.9	81.5	52
Pologne	30.4	36.3	43.1	49.7	56.1	61.5	65.1	68.1	70.4	71.7	71.8	53
Espagne	42.7	43.6	45.2	48.0	50.9	54.4	57.4	59.9	61.7	63.2	64.3	49
Portugal	29.8	31.7	33.1	34.5	36.1	38.8	41.2	42.6	44.2	45.9	46.8	47
Allemagne	38.4	39.1	39.4	39.8	40.0	39.8	39.5	39.1	39.3	39.6	39.5	51
Turquie	39.5	39.6	39.6	39.8	39.4	39.2	37.9	37.2	37.1	37.2	37.3	49
Bulgarie	6.7	10.4	13.2	17.3	20.4	23.7	25.9	28.6	31.3	33.3	35.3	49
Syrie	..	..	..	2.1	..	4.0	4.8	7.4	18.0	22.1	27.5	44
Rép. dém. du Congo	15.0	16.8	18.1	19.6	20.6	23.8	23.4	22.1	22.3	22.5	22.6	52
Royaume-Uni	25.1	25.5	25.0	25.0	24.8	24.5	24.1	23.9	23.5	23.1	21.6	44
Afghanistan	..	..	..	2.8	3.8	9.6	9.4	9.6	17.5	19.1	19.3	26
Autres pays	225.6	235.6	253.9	276.5	297.6	348.2	342.4	326.6	341.7	349.2	355.4	
Total	**971.4**	**1 013.3**	**1 057.7**	**1 119.3**	**1 169.1**	**1 257.2**	**1 268.1**	**1 276.9**	**1 333.2**	**1 366.5**	**1 388.9**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Canada

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Chine	..	..	..	..	..	..	..	..	340.6	..	..	53
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	274.2	..	..	47
Philippines	..	..	..	..	..	..	..	..	259.2	..	..	58
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	..	149.7	..	..	55
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	113.9	..	..	48
France	..	..	..	..	..	..	..	..	65.2	..	..	46
Corée	..	..	..	..	..	..	..	..	60.5	..	..	56
Pakistan	..	..	..	..	..	..	..	..	59.2	..	..	49
Iran	..	..	..	..	..	..	..	..	52.2	..	..	50
Allemagne	..	..	..	..	..	..	..	..	46.6	..	..	52
Syrie	..	..	..	..	..	..	..	..	35.9	..	..	49
Mexique	..	..	..	..	..	..	..	..	35.6	..	..	49
Haïti	..	..	..	..	..	..	..	..	27.7	..	..	54
Nigéria	..	..	..	..	..	..	..	..	27.2	..	..	47
Italie	..	..	..	..	..	..	..	..	27.2	..	..	51
Autres pays	..	..	..	..	..	..	..	..	829.9	..	..	
Total	**..**	**..**	**..**	**1 957.0**	**..**	**..**	**..**	**..**	**2 404.8**	**..**	**..**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Corée

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	487.1	489.1	505.4	536.7	474.8	161.1	546.7	568.0	549.1	527.1	..	51
Viet Nam	79.8	86.2	98.2	110.6	114.2	113.8	122.6	128.0	137.8	151.4	..	52
Ouzbékistan	15.0	15.9	20.8	24.4	28.0	30.7	34.7	36.9	42.1	47.7	..	32
Cambodge	7.0	8.8	11.7	16.8	23.4	30.7	37.3	42.0	44.5	45.7	..	32
Philippines	39.4	38.4	39.5	38.4	33.2	38.7	43.2	45.3	46.1	45.2	..	44
Indonésie	27.4	25.9	27.4	29.6	29.8	33.2	38.7	40.0	39.1	36.9	..	9
Népal	5.9	7.4	9.2	12.6	17.8	20.7	25.5	29.2	33.1	35.4	..	10
Thaïlande	30.1	28.7	27.6	26.0	21.4	26.2	26.8	27.9	29.3	30.2	..	29
Sri Lanka	14.3	14.4	17.4	20.5	21.0	21.9	24.6	25.2	26.0	25.3	..	3
États-Unis	56.2	63.1	57.6	26.5	23.4	24.0	24.9	24.1	23.9	24.2	..	43
Myanmar	2.9	3.6	3.8	5.6	8.3	11.5	14.7	18.1	21.3	23.5	..	3
Japon	18.6	18.6	19.4	21.1	22.6	23.1	23.2	23.0	23.3	23.3	..	74
Mongolie	21.2	21.0	21.8	21.3	19.8	18.4	17.3	18.5	20.1	22.6	..	50
Taipei chinois	27.0	21.7	21.5	21.4	21.2	21.2	21.0	20.5	20.4	20.4	..	51
Bangladesh	7.7	7.3	9.3	10.6	10.8	10.9	12.1	12.3	13.2	13.6	..	6
Autres pays	56.0	70.8	112.1	60.6	63.3	399.9	78.2	83.9	92.4	99.2	..	
Total	**895.5**	**920.9**	**1 002.7**	**982.5**	**933.0**	**985.9**	**1 091.5**	**1 143.1**	**1 161.7**	**1 171.8**	**..**	**43**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Danemark

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	13.8	19.9	21.1	22.6	24.5	26.8	29.3	32.3	35.3	37.6	39.3	44
Syrie	0.7	0.7	0.9	1.3	1.9	2.7	4.4	9.8	21.6	31.0	33.6	44
Turquie	28.8	28.9	29.0	29.2	29.0	28.8	28.9	28.8	28.8	28.1	28.2	49
Roumanie	2.4	3.7	5.1	6.9	9.5	12.4	15.4	18.8	22.4	25.3	27.8	42
Allemagne	18.0	20.4	21.1	21.6	22.1	22.4	22.7	23.0	23.7	24.4	24.8	50
Royaume-Uni	13.7	14.2	14.3	14.7	15.0	15.4	15.8	16.1	16.7	17.6	18.3	36
Norvège	14.4	14.8	15.0	15.1	15.3	15.3	15.5	15.8	16.4	16.7	16.8	61
Suède	12.1	12.7	12.8	12.9	13.1	13.4	13.9	14.4	14.9	15.1	15.7	57
Lituanie	3.5	4.3	5.2	6.5	7.7	8.7	9.7	10.4	11.5	12.4	13.5	47
Chine	6.6	7.2	7.4	7.6	7.5	7.8	8.4	8.9	9.6	10.1	10.5	57
Ukraine	4.7	5.8	6.1	6.1	6.3	6.6	7.0	7.9	8.6	9.2	10.2	50
Thaïlande	6.7	7.3	7.7	8.3	8.6	8.8	9.2	9.5	9.8	10.0	10.2	85
Pakistan	6.7	6.9	7.1	7.8	8.2	8.6	9.2	9.8	10.1	9.9	10.1	50
Bosnie-Herzégovine	12.1	11.8	11.5	11.4	11.1	11.0	10.9	10.9	10.7	10.2	9.8	48
Iraq	18.3	17.6	16.7	16.7	15.7	15.2	14.9	13.6	12.6	9.9	9.8	47
Autres pays	136.0	144.0	148.9	157.4	163.5	171.0	182.1	192.5	210.5	217.5	227.5	
Total	**298.5**	**320.2**	**329.9**	**346.0**	**358.9**	**374.7**	**397.3**	**422.6**	**463.1**	**485.0**	**506.0**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Espagne

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Maroc	660.1	727.2	761.2	774.2	771.6	759.3	718.0	688.7	680.5	665.6	682.5	46
Roumanie	720.8	764.4	770.4	783.2	799.0	769.6	728.3	708.4	695.0	683.8	675.1	50
Royaume-Uni	302.5	312.6	314.2	312.2	313.0	316.4	310.1	301.8	296.4	293.5	285.7	50
Italie	151.0	163.5	168.8	172.1	178.2	181.0	180.8	182.7	191.6	203.8	221.8	44
Chine	129.6	150.0	160.4	167.6	170.8	169.6	166.0	167.5	172.2	177.5	183.4	50
Colombie	284.5	296.8	288.8	265.8	245.8	223.1	173.2	145.5	135.9	138.4	160.1	56
Équateur	421.6	420.3	399.4	350.3	309.8	269.4	214.0	174.4	159.0	145.2	140.0	47
Allemagne	153.4	157.3	157.0	154.2	153.6	153.4	148.5	145.0	142.1	141.1	139.1	51
Bulgarie	146.7	152.5	150.8	149.3	151.5	147.3	139.9	134.4	130.5	127.4	125.2	50
France	101.6	104.3	103.2	100.4	101.1	101.5	99.5	98.7	100.7	103.2	106.5	50
Portugal	123.2	131.2	128.8	123.8	121.3	116.4	109.0	103.8	101.8	100.9	100.4	41
Ukraine	78.4	81.6	82.3	83.3	84.4	84.1	81.8	84.1	90.8	94.5	99.1	57
Venezuela	56.9	59.1	57.2	55.1	53.8	52.0	44.4	44.2	50.0	63.3	91.2	58
Argentine	146.4	142.1	129.9	115.8	103.5	95.4	80.9	73.2	71.3	71.2	74.5	52
Russie	43.8	46.5	48.4	51.1	55.1	59.5	62.0	65.9	69.6	71.6	73.7	66
Autres pays	1 565.8	1 677.2	1 681.8	1 654.2	1 623.4	1 574.6	1 420.7	1 335.9	1 330.2	1 338.5	1 413.7	
Total	**5 086.3**	**5 386.7**	**5 402.6**	**5 312.4**	**5 236.0**	**5 072.7**	**4 677.1**	**4 454.4**	**4 417.5**	**4 419.5**	**4 572.1**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Estonie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Russie	..	..	..	..	96.5	95.1	93.6	92.6	91.4	90.3	89.0	53
Ukraine	..	..	..	..	5.4	5.5	5.7	6.3	7.2	7.8	8.3	42
Finlande	..	..	..	..	4.3	5.0	5.7	6.3	6.9	7.6	8.2	35
Lettonie	..	..	..	..	2.6	2.9	3.3	3.6	3.9	4.2	5.0	44
Allemagne	..	..	..	..	1.4	1.7	1.9	2.2	2.6	3.0	3.3	44
Lituanie	..	..	..	..	1.8	1.8	2.0	2.1	2.2	2.3	2.4	45
Bélarus	..	..	..	..	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7	1.8	54
Italie	..	..	..	..	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	1.7	34
France	..	..	..	..	0.5	0.6	0.8	0.9	1.1	1.3	1.5	39
Royaume-Uni	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	0.9	1.1	1.2	1.3	23
Suède	..	..	..	..	0.8	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.3	22
Espagne	..	..	..	..	0.3	0.4	0.6	0.7	0.8	1.0	1.1	41
Pologne	..	..	..	..	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	41
Roumanie	..	..	..	..	0.1	0.1	0.4	0.5	0.5	0.6	0.7	22
États-Unis	..	..	..	..	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	33
Autres pays	..	..	..	..	93.6	92.7	92.2	90.5	88.6	87.2	86.5	
Total	**..**	**..**	**..**	**..**	**211.1**	**210.9**	**211.7**	**211.4**	**211.5**	**212.2**	**213.7**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – États-Unis

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2017 (%)
Mexique	9 151.9	8 933.8	8 885.1	9 043.0	8 861.2	8 613.0	8 598.6	8 579.5	8 327.0	8 256.8	..	47
Inde	842.4	914.2	912.3	975.7	992.6	1 045.4	1 068.9	1 159.0	1 296.9	1 325.7	..	46
Chine	655.4	627.8	662.6	791.9	797.1	861.4	868.2	963.6	1 079.0	1 118.9	..	53
El Salvador	773.0	759.0	833.9	873.5	877.6	872.5	860.5	913.6	927.4	912.3	..	46
Guatemala	515.0	562.8	600.5	602.5	640.3	650.5	677.4	670.0	679.6	674.0	..	38
Philippines	616.2	621.6	598.0	611.5	638.4	635.9	595.7	596.1	615.2	563.8	..	60
Cuba	411.9	410.2	409.6	498.4	489.0	474.2	470.5	502.1	491.4	536.8	..	46
Honduras	328.9	354.4	361.5	405.9	386.8	412.8	421.9	441.3	462.8	518.7	..	47
République Dominicaine	396.1	405.5	415.0	462.9	457.4	487.0	502.9	474.4	493.6	513.3	..	52
Canada	440.9	455.3	444.2	430.2	428.8	444.9	452.8	422.0	445.9	405.1	..	52
Corée	479.4	468.7	446.6	472.3	476.7	475.3	435.7	418.0	409.5	389.9	..	56
Royaume-Uni	357.4	370.0	361.0	344.8	343.3	346.4	336.9	339.1	335.6	330.2	..	45
Viet Nam	292.9	289.8	282.9	313.5	296.5	299.6	316.9	318.0	320.0	307.4	..	58
Haïti	290.6	281.5	266.5	297.7	292.9	312.3	268.3	272.2	284.0	284.3	..	54
Colombie	325.4	312.9	323.6	335.3	327.2	322.8	294.5	294.3	304.1	280.3	..	57
Autres pays	5 966.0	5 918.2	5 837.8	6 001.4	5 919.6	5 860.9	5 846.6	5 900.3	5 954.3	5 997.8	..	
Total	**21 843.6**	**21 685.7**	**21 641.0**	**22 460.6**	**22 225.5**	**22 115.0**	**22 016.4**	**22 263.4**	**22 426.2**	**22 415.3**	**..**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Finlande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Estonie	20.0	22.6	25.5	29.1	34.0	39.8	44.8	48.4	50.4	51.5	51.5	49
Russie	26.2	26.9	28.2	28.4	29.6	30.2	30.8	30.6	30.8	31.0	29.2	56
Iraq	3.0	3.2	4.0	5.0	5.7	5.9	6.4	6.8	7.1	9.8	11.7	35
Chine	4.0	4.6	5.2	5.6	6.2	6.6	7.1	7.6	8.0	8.5	8.7	54
Suède	8.3	8.4	8.5	8.5	8.5	8.4	8.4	8.3	8.2	8.0	8.0	41
Thaïlande	3.5	3.9	4.5	5.0	5.5	6.0	6.5	6.9	7.2	7.5	7.5	86
Somalie	4.9	4.9	5.6	6.6	7.4	7.5	7.5	7.4	7.3	7.0	6.7	48
Afghanistan	2.2	2.2	2.3	2.5	2.8	3.0	3.2	3.5	3.7	5.3	5.8	38
Viet Nam	2.0	2.3	2.5	2.8	3.1	3.3	3.6	4.0	4.6	5.3	5.6	54
Syrie	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	1.0	1.6	3.4	5.3	44
Inde	2.3	2.7	3.2	3.5	3.8	4.0	4.4	4.7	5.0	5.0	5.2	39
Turquie	3.2	3.4	3.8	4.0	4.2	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	35
Royaume-Uni	3.1	3.2	3.3	3.5	3.7	3.9	4.0	4.3	4.4	4.6	4.5	20
Pologne	1.4	1.9	2.1	2.2	2.5	2.9	3.3	3.7	4.0	4.2	4.3	41
Ukraine	1.6	1.8	2.0	2.1	2.3	2.5	2.7	3.0	3.4	3.8	4.0	50
Autres pays	46.7	50.9	54.9	59.0	63.7	66.9	70.1	75.0	79.5	84.2	86.7	
Total	**132.7**	**143.3**	**155.7**	**168.0**	**183.1**	**195.5**	**207.5**	**219.7**	**229.8**	**243.6**	**249.5**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – France

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2015 (%)
Portugal	492.5	493.9	497.6	501.8	509.3	519.5	530.6	541.6	..	..	..	47
Algérie	471.3	469.0	466.4	466.6	469.6	476.5	483.8	495.7	..	..	..	48
Maroc	444.8	440.7	435.2	433.4	436.4	443.4	448.5	458.2	..	..	..	49
Turquie	220.1	220.7	221.2	219.8	217.8	216.4	215.7	215.5	..	..	..	47
Italie	174.3	173.5	172.7	172.6	174.9	177.2	181.3	187.9	..	..	..	45
Tunisie	143.9	144.0	147.1	150.4	155.0	161.5	168.0	173.0	..	..	..	41
Espagne	130.1	128.5	128.0	129.1	133.4	138.7	144.4	152.2	..	..	..	50
Royaume-Uni	151.8	154.0	156.3	157.0	156.4	153.6	151.8	150.4	..	..	..	49
Chine	76.7	81.4	86.2	90.1	93.8	96.2	97.6	100.6	..	..	..	57
Belgique	87.7	90.9	92.9	94.7	95.1	96.1	97.4	99.2	..	..	..	52
Roumanie	32.9	41.9	49.3	57.6	64.8	74.3	86.9	96.9	..	..	..	50
Allemagne	93.9	95.0	93.3	93.7	93.4	91.7	90.8	89.8	..	..	..	55
Mali	59.7	62.2	63.3	64.9	66.8	69.7	71.0	73.4	..	..	..	40
Haïti	62.2	56.6	58.0	62.7	64.2	65.8	68.6	72.5	..	..	..	55
Sénégal	50.2	51.5	51.7	52.6	54.8	57.4	59.8	62.8	..	..	..	44
Autres pays	1 039.1	1 069.2	1 102.2	1 145.8	1 194.9	1 245.9	1 303.9	1 365.7	..	..	..	
Total	**3 731.2**	**3 773.2**	**3 821.5**	**3 892.8**	**3 980.6**	**4 083.9**	**4 199.9**	**4 335.4**	**4 399.7**	**4 555.7**	**4 616.8**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Grèce

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2016 (%)
Albanie	384.6	413.9	501.7	485.0	449.7	471.5	410.4	436.9	369.1	..	..	49
Bulgarie	30.7	40.2	54.5	48.4	47.3	38.4	46.2	43.3	31.1	..	..	70
Roumanie	25.7	29.5	33.8	33.3	40.6	38.5	30.9	28.8	23.8	..	..	52
Géorgie	23.8	33.6	33.9	32.8	28.0	23.5	19.8	19.4	16.2	..	..	73
Pakistan	13.9	18.0	23.0	21.2	24.1	24.5	17.0	19.0	12.0	..	..	9
Russie	21.6	16.7	19.5	14.1	12.0	15.1	12.4	10.9	11.8	..	..	80
Ukraine	14.1	12.0	13.7	12.2	10.8	10.7	8.3	8.1	11.0	..	..	81
Turquie	2.2	5.4	2.8	5.6	2.5	0.2	1.6	2.9	10.5	..	..	56
Pologne	21.4	18.9	11.2	10.2	7.5	11.3	15.0	20.3	9.3	..	..	71
Chypre	11.2	14.2	11.8	9.9	12.1	11.2	12.0	10.4	9.0	..	..	56
Bangladesh	2.6	14.1	12.5	14.6	10.5	7.5	6.7	8.4	7.3	..	..	12
Allemagne	7.1	8.1	7.3	9.6	6.2	5.2	6.8	4.6	7.0	..	..	55
Inde	3.3	5.0	7.7	8.0	2.8	5.4	4.5	4.5	6.4	..	..	39
Royaume-Uni	8.0	7.5	7.5	7.3	7.6	9.5	8.7	12.0	5.9	..	..	74
Égypte	5.2	12.6	10.3	9.5	10.9	10.4	3.3	4.7	4.7	..	..	26
Autres pays	67.6	83.9	88.6	88.4	84.7	85.1	83.5	72.5	151.1	..	..	
Total	**643.1**	**733.6**	**839.7**	**810.0**	**757.4**	**768.1**	**687.1**	**706.7**	**686.4**	**..**	**..**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Hongrie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Roumanie	65.8	66.4	72.7	76.9	41.6	34.8	30.9	28.6	29.7	24.0	22.7	33
Allemagne	14.4	16.7	18.7	20.2	15.8	17.4	18.7	18.8	19.4	18.6	17.9	43
Ukraine	17.3	17.6	17.2	16.5	11.9	10.8	8.3	6.9	6.7	5.8	10.5	41
Russie	2.8	2.9	3.3	3.5	2.9	3.4	3.7	4.3	4.9	4.9	4.8	59
Autriche	2.6	3.0	3.7	3.9	3.3	3.7	3.9	4.0	4.0	4.0	3.7	36
Serbie	6.4	6.9	10.2	9.7	8.0	4.7	3.0	2.4	2.4	2.3	3.4	27
Pologne	2.6	2.8	2.5	2.7	1.4	1.6	1.9	2.0	2.1	2.1	1.9	62
Croatie	0.9	0.9	0.9	1.0	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	1.1	1.2	35
Autres pays	61.9	67.1	68.6	74.8	57.8	64.2	69.6	78.1	86.3	88.3	95.6	
Total	**174.7**	**184.4**	**197.8**	**209.2**	**143.4**	**141.4**	**140.5**	**146.0**	**156.6**	**151.1**	**161.8**	**43**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Irlande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2016 (%)
Pologne	..	..	..	22.6	121.7	..	..	..	122.5	..	..	50
Royaume-Uni	115.5	117.9	117.1	112.3	110.0	113.0	113.4	114.9	103.1	107.7	110.8	49
Lituanie	..	..	..	36.7	36.4	..	..	..	36.6	..	..	54
Roumanie	..	..	..	17.3	17.1	..	..	..	29.2	..	..	48
Lettonie	..	..	..	20.6	20.4	..	..	..	19.9	..	..	57
Brésil	..	..	..	8.7	8.6	..	..	..	13.6	..	..	53
Espagne	..	..	..	6.8	6.7	..	..	..	12.1	..	..	60
Italie	..	..	..	7.7	7.6	..	..	..	11.7	..	..	45
France	..	..	..	9.7	9.6	..	..	..	11.7	..	..	50
Allemagne	..	..	..	11.3	11.1	..	..	..	11.5	..	..	57
Inde	..	..	..	17.0	16.9	..	..	..	11.5	..	..	37
États-Unis	..	..	..	11.0	10.8	..	..	..	10.5	..	..	58
République slovaque	..	..	..	10.8	10.7	..	..	..	9.7	..	..	50
Hongrie	..	..	..	8.0	8.0	..	..	..	9.3	..	..	49
Pakistan	..	..	..	6.8	6.8	..	..	..	7.4	..	..	31
Autres pays	..	..	..	290.8	134.7	..	..	..	187.1	..	..	
Total	**519.6**	**575.6**	**575.4**	**598.1**	**537.0**	**550.4**	**554.5**	**564.3**	**607.4**	**566.6**	**593.5**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Islande

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	9.9	11.0	9.6	9.1	9.0	9.4	10.2	11.1	12.1	13.8	17.0	40
Lituanie	1.5	1.7	1.5	1.6	1.6	1.6	1.7	1.7	1.8	2.3	3.4	34
Lettonie	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	36
Allemagne	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9	1.0	1.0	1.1	1.2	63
Roumanie	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	0.6	1.0	34
Portugal	0.9	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.0	36
Royaume-Uni	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9	33
Danemark	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	54
Espagne	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.5	0.6	0.6	0.8	41
Philippines	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.6	0.7	61
États-Unis	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	48
France	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.5	0.5	0.6	48
Thaïlande	0.5	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	69
République tchèque	0.2	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.3	0.5	47
Hongrie	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	0.4	42
Autres pays	5.4	4.9	4.4	4.2	4.2	4.4	4.3	4.5	4.9	5.6	6.9	
Total	**23.4**	**24.4**	**21.7**	**21.1**	**21.0**	**21.4**	**22.7**	**24.3**	**26.5**	**30.3**	**37.8**	**42**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Italie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Roumanie	625.3	658.8	726.2	782.0	834.5	933.4	1 081.4	1 131.8	1 151.4	1 168.6	1 190.1	57
Albanie	401.9	422.1	441.2	450.2	450.9	465.0	495.7	490.5	467.7	448.4	440.5	49
Maroc	365.9	368.6	388.4	400.7	408.7	426.8	454.8	449.1	437.5	420.7	416.5	47
Chine	156.5	154.1	168.0	184.2	197.1	223.4	256.8	265.8	271.3	282.0	290.7	50
Ukraine	132.7	134.4	150.5	171.6	180.1	191.7	219.1	226.1	230.7	234.4	237.0	78
Philippines	105.7	105.4	112.6	120.0	129.2	139.8	162.7	168.2	165.9	166.5	167.9	57
Inde	77.4	85.7	97.2	109.2	118.4	128.9	142.5	147.8	150.5	151.4	151.8	41
Bangladesh	55.2	60.4	67.3	73.8	81.7	92.7	111.2	115.3	118.8	122.4	132.0	27
Moldova	68.6	85.3	99.9	122.4	132.2	139.7	149.4	147.4	142.3	135.7	131.8	66
Égypte	69.6	54.8	58.6	62.4	66.9	76.7	96.0	103.7	109.9	112.8	119.5	33
Pakistan	49.3	50.1	57.8	66.3	71.0	80.7	90.6	96.2	101.8	108.2	114.2	30
Sri Lanka	61.1	57.8	62.0	65.3	71.6	79.5	95.0	100.6	102.3	104.9	108.0	47
Nigéria	40.6	38.7	41.5	44.7	48.2	56.5	66.8	71.2	77.3	88.5	106.1	41
Sénégal	62.6	60.4	63.9	69.5	73.7	80.3	90.9	94.0	98.2	101.2	105.9	26
Pérou	70.8	72.3	80.5	88.9	93.8	99.2	109.9	109.7	103.7	99.1	97.4	58
Autres pays	1 089.3	993.6	1 032.6	1 068.2	1 094.1	1 173.5	1 298.6	1 297.1	1 297.7	1 302.4	1 335.1	
Total	**3 432.7**	**3 402.4**	**3 648.1**	**3 879.2**	**4 052.1**	**4 387.7**	**4 921.3**	**5 014.4**	**5 026.9**	**5 047.0**	**5 144.4**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Japon

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Chine	606.9	655.4	680.5	687.2	674.9	652.6	649.1	654.8	665.8	695.5	730.9	56
Corée	593.5	589.2	578.5	566.0	545.4	530.0	519.7	501.2	457.8	453.1	450.7	54
Viet Nam	36.9	41.1	41.0	41.8	44.7	52.4	72.3	99.9	147.0	200.0	262.4	44
Philippines	202.6	210.6	211.7	210.2	209.4	203.0	209.2	217.6	229.6	243.7	260.6	71
Brésil	317.0	312.6	267.5	230.6	210.0	190.6	181.3	175.4	173.4	180.9	191.4	46
Népal	9.4	12.3	15.3	17.5	20.4	24.1	31.5	42.3	54.8	67.5	80.0	38
Taipei chinois	..	..	..	..	..	22.8	33.3	40.2	48.7	52.8	56.7	68
États-Unis	51.9	52.7	52.1	50.7	49.8	48.4	50.0	51.3	52.3	53.7	55.7	34
Thaïlande	41.4	42.6	42.7	41.3	42.8	40.1	41.2	43.1	45.4	47.6	50.2	72
Indonésie	25.6	27.3	25.5	24.9	24.7	25.5	27.2	30.2	35.9	42.9	50.0	32
Pérou	59.7	59.7	57.5	54.6	52.8	49.2	48.6	48.0	47.7	47.7	48.0	48
Inde	20.6	22.3	22.9	22.5	21.5	21.7	22.5	24.5	26.2	28.7	31.7	31
Rép. populaire dém. de Corée	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	33.9	32.5	30.9	45
Sri Lanka	8.7	8.8	9.0	9.1	9.3	8.4	9.2	10.7	13.2	17.3	23.3	26
Myanmar	6.7	7.8	8.4	8.6	8.7	8.0	8.6	10.3	13.7	17.8	22.5	53
Autres pays	170.7	173.5	172.2	168.1	164.2	156.9	162.7	172.4	186.7	201.2	217.0	
Total	**2 151.4**	**2 215.9**	**2 184.7**	**2 132.9**	**2 078.5**	**2 033.7**	**2 066.4**	**2 121.8**	**2 232.2**	**2 382.8**	**2 561.8**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Lettonie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Russie	..	..	..	33.8	37.0	36.1	38.8	51.6	56.0	55.4	54.7	..
Ukraine	..	..	..	2.5	2.4	2.3	2.4	4.1	5.9	6.4	7.0	..
Lituanie	..	..	..	3.0	3.0	2.9	2.9	4.3	4.6	4.8	5.0	..
Bélarus	..	..	..	1.7	1.6	1.6	1.7	2.6	2.9	3.0	3.2	..
Allemagne	..	..	..	0.5	0.4	0.4	0.6	1.8	2.2	2.4	2.6	..
Ouzbékistan	..	..	..	..	..	..	..	1.0	1.6	1.6	1.6	..
Inde	..	..	..	..	..	..	..	..	0.6	0.9	1.3	..
Estonie	..	..	..	0.7	0.7	0.7	0.7	1.1	1.2	1.2	1.2	..
Chine	..	..	..	..	..	..	..	0.9	1.3	1.2	1.1	..
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.9	1.0	..
Suède	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.9	0.9	..
Bulgarie	..	..	..	..	..	..	..	0.8	0.8	0.9	0.9	..
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	..	0.7	0.8	0.8	0.7	..
Pologne	..	..	..	0.3	0.2	0.2	0.2	0.6	0.6	0.7	0.7	..
Italie	..	..	..	..	..	..	..	0.4	0.5	0.6	0.7	..
Autres pays	..	..	..	300.4	279.0	271.1	257.5	227.9	208.3	197.7	189.9	
Total	**404.9**	**382.7**	**362.4**	**342.8**	**324.3**	**315.4**	**304.8**	**298.4**	**288.9**	**279.4**	**272.5**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Lituanie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Russie	12.8	12.3	11.7	11.2	10.8	10.5	10.3	10.7	8.9	8.3	8.1	52
Ukraine	2.6	2.5	1.7	1.3	2.1	1.9	1.7	2.1	1.5	2.5	6.2	20
Bélarus	4.7	4.8	3.3	2.3	3.4	3.0	2.3	1.9	0.8	0.9	3.2	21
Pologne	0.5	0.5	0.5	0.4	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4	50
Lettonie	0.4	0.4	0.4	0.3	0.5	0.5	0.7	0.7	0.9	0.9	1.1	52
Allemagne	0.5	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.6	0.6	33
Roumanie	..	..	..	..	..	..	0.2	0.3	0.4	0.5	0.5	11
Italie	..	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	17
Syrie	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	47
Inde	..	..	..	..	..	..	0.0	0.0	0.0	0.1	0.4	17
Royaume-Uni	..	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	17
Espagne	..	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	34
France	..	..	..	..	..	..	0.1	0.2	0.2	0.2	0.3	28
Kazakhstan	..	..	..	..	..	..	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	64
Moldova	..	..	..	..	..	..	0.1	0.0	0.0	0.1	0.2	5
Autres pays	21.4	20.6	19.0	17.8	5.9	7.7	4.0	4.0	3.3	3.4	3.9	
Total	**42.9**	**41.5**	**37.0**	**33.6**	**24.2**	**25.0**	**21.6**	**22.5**	**18.7**	**20.1**	**27.3**	**36**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Luxembourg

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Portugal	76.6	80.0	79.8	82.4	85.3	88.2	90.8	92.1	93.1	96.8	96.5	47
France	26.6	28.5	29.7	31.5	33.1	35.2	37.2	39.4	41.7	44.3	45.8	47
Italie	19.1	19.4	18.2	18.1	18.1	18.3	18.8	19.5	20.3	21.3	22.0	45
Belgique	16.5	16.7	16.8	16.9	17.2	17.6	18.2	18.8	19.4	20.0	20.2	45
Allemagne	11.6	12.0	12.1	12.0	12.3	12.4	12.7	12.8	12.8	13.1	13.1	50
Espagne	3.2	3.3	3.3	3.7	4.0	4.3	4.7	5.1	5.5	6.1	6.5	49
Royaume-Uni	5.0	5.3	5.5	5.5	5.6	5.7	5.9	6.0	6.1	6.1	5.9	43
Roumanie	0.9	1.1	1.3	1.6	1.9	2.2	2.5	3.2	3.8	4.1	4.7	60
Pologne	1.8	2.2	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.8	4.1	4.3	4.5	56
Pays-Bas	3.8	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9	4.0	4.0	4.0	4.3	4.3	47
Monténégro	..	..	..	3.8	3.8	3.9	3.9	3.9	3.8	4.4	4.2	48
Chine	..	..	..	1.6	1.7	1.8	2.2	2.5	2.8	3.2	3.5	53
Grèce	1.4	1.5	1.5	1.5	1.7	1.9	2.1	2.3	2.6	2.9	3.3	50
Cabo Verde	..	..	..	2.5	2.5	2.6	2.7	2.9	3.0	2.9	2.8	53
Serbie	..	..	..	2.2	2.8	2.5	2.4	2.4	2.4	2.3	2.3	52
Autres pays	39.5	41.5	42.0	30.8	33.0	35.1	37.5	40.1	43.8	45.4	48.6	
Total	**205.9**	**215.5**	**216.3**	**220.5**	**229.9**	**238.8**	**248.9**	**258.7**	**269.2**	**281.5**	**288.2**	**49**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Mexique

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2017 (%)
États-Unis	..	..	60.0	64.9	68.5	63.4	..	65.3	67.5	68.9	..	44
Espagne	..	..	18.6	18.8	19.6	20.7	..	24.7	26.7	27.7	..	41
Colombie	..	..	14.6	15.5	16.9	16.7	..	18.3	20.6	23.0	..	55
Venezuela	..	..	10.1	11.8	12.8	12.9	..	15.3	18.6	22.3	..	54
Chine	..	..	10.2	12.5	15.2	15.6	..	18.3	20.5	21.5	..	41
Cuba	..	..	10.3	11.8	14.0	14.5	..	17.0	18.4	20.4	..	52
Argentine	..	..	15.2	15.6	15.8	15.3	..	16.8	18.0	19.0	..	47
Canada	..	..	10.9	12.7	13.6	12.9	..	13.2	14.1	14.6	..	45
Guatemala	..	..	8.4	9.8	10.9	9.7	..	10.3	11.6	13.2	..	57
Honduras	..	..	4.9	6.3	7.6	6.9	..	7.8	9.3	12.0	..	58
France	..	..	9.4	9.1	9.1	9.0	..	9.8	10.5	10.9	..	45
Allemagne	..	..	8.9	8.8	9.0	8.8	..	9.5	10.5	10.9	..	43
Japon	..	..	4.9	5.1	5.2	5.6	..	8.0	9.0	9.9	..	41
Corée	..	..	6.0	6.4	6.8	6.8	..	7.7	9.3	9.9	..	44
Brésil	..	..	6.3	6.3	7.1	6.5	..	7.2	8.2	9.3	..	53
Autres pays	..	..	64.0	65.8	71.8	71.0	..	76.8	82.4	88.2	..	
Total	**..**	**..**	**262.7**	**281.1**	**303.9**	**296.4**	**..**	**326.0**	**355.2**	**381.7**	**..**	**47**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Norvège

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	26.8	39.2	46.7	55.2	66.6	77.1	85.6	93.6	99.6	102.0	103.8	36
Suède	29.9	32.8	35.8	39.2	42.0	43.1	44.2	45.1	45.1	44.4	44.0	48
Lituanie	5.1	7.6	10.4	16.4	24.1	30.7	35.8	39.5	41.7	42.5	43.7	42
Syrie	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.7	1.5	3.6	7.6	18.9	26.0	39
Allemagne	15.3	18.9	20.8	22.4	23.7	24.4	24.6	25.0	25.2	24.9	24.7	47
Danemark	20.5	20.6	20.7	20.9	21.4	21.9	22.6	23.5	23.3	23.0	22.8	45
Érythrée	1.4	2.1	3.8	5.7	7.6	10.0	12.7	15.2	17.7	19.0	18.6	40
Royaume-Uni	12.0	12.6	13.3	14.0	14.7	15.5	15.8	16.3	16.3	16.3	16.2	35
Somalie	10.6	10.9	10.8	11.1	10.8	13.0	14.4	15.1	16.8	16.8	15.9	48
Roumanie	1.4	2.4	3.4	4.5	5.7	7.5	10.0	12.0	13.8	14.5	15.0	43
Philippines	4.8	6.1	6.8	7.8	8.9	10.1	11.4	11.7	11.8	12.1	11.7	79
Russie	9.7	10.4	10.6	10.8	10.9	11.2	11.4	11.5	11.5	11.4	11.3	66
Thaïlande	6.9	7.9	8.6	9.3	10.0	10.8	11.4	11.5	11.6	12.1	11.3	85
Lettonie	1.2	1.7	2.8	4.9	6.9	8.5	9.4	10.3	10.8	11.0	11.1	43
États-Unis	7.9	8.3	8.5	8.6	8.8	9.2	9.3	9.3	9.3	9.2	9.2	51
Autres pays	112.3	121.2	130.5	138.0	144.8	155.2	163.1	169.0	176.1	181.2	182.6	
Total	**266.3**	**303.0**	**333.9**	**369.2**	**407.3**	**448.8**	**483.2**	**512.2**	**538.2**	**559.2**	**567.8**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Pays-Bas

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	26.2	35.5	43.1	52.5	65.1	74.6	85.8	99.6	110.9	121.4	132.4	51
Allemagne	62.4	65.9	68.4	71.4	72.8	72.6	72.2	71.8	72.3	73.3	75.0	55
Turquie	93.7	92.7	90.8	88.0	84.8	81.9	80.1	77.5	75.4	74.1	73.8	49
Syrie	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	1.4	8.2	25.4	51.4	67.5	44
Royaume-Uni	40.2	41.1	41.4	41.4	41.4	41.7	42.3	43.0	44.2	45.3	46.0	41
Maroc	74.9	70.8	66.6	61.9	56.6	51.0	48.1	44.9	42.3	39.9	38.0	48
Italie	19.0	20.3	21.1	21.9	22.6	23.6	25.0	27.1	29.5	32.3	35.5	40
Chine	16.2	18.1	19.8	21.4	23.9	25.9	27.2	28.2	29.7	31.4	33.9	54
Belgique	26.2	26.6	26.9	27.2	27.6	28.2	28.8	29.6	30.6	31.9	33.2	53
Espagne	16.5	17.3	18.1	19.2	20.3	21.9	23.9	25.3	26.8	28.3	30.3	51
Bulgarie	6.4	10.2	12.3	14.1	16.8	17.6	17.8	19.8	21.9	24.1	27.3	50
Inde	6.4	8.0	8.7	9.6	10.8	11.7	13.1	14.7	17.1	20.4	24.9	41
France	15.1	16.4	17.2	17.8	18.1	18.3	18.7	19.7	20.9	22.6	24.2	52
Portugal	12.9	14.2	15.4	15.7	16.4	17.3	18.1	18.7	19.4	20.2	21.1	46
Érythrée	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	3.2	9.1	15.7	21.0	41
Autres pays	271.3	281.5	284.6	297.5	307.9	308.7	313.1	315.8	324.9	340.0	356.8	
Total	**688.4**	**719.5**	**735.2**	**760.4**	**786.1**	**796.2**	**816.0**	**847.3**	**900.5**	**972.3**	**1 040.8**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Pologne

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2010 (%)
Ukraine	6.1	7.2	10.2	..	13.4	..	..	..	..	..	..	..
Allemagne	11.8	12.2	4.4	..	5.2	..	..	..	..	..	..	..
Russie	3.4	3.5	4.2	..	4.2	..	..	..	..	..	..	..
Bélarus	1.8	2.2	3.2	..	3.8	..	..	..	..	..	..	..
Viet Nam	2.0	2.2	2.9	..	2.6	..	..	..	..	..	..	..
Arménie	0.8	0.9	1.4	..	1.8	..	..	..	..	..	..	..
Suède	2.8	2.8	1.3	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Bulgarie	1.0	1.1	1.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..
États-Unis	1.0	1.1	1.1	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Anc. URSS	1.3	1.2	1.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	2.7	2.8	1.0	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Grèce	1.2	1.2	0.9	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Royaume-Uni	0.6	0.6	0.8	..	..	..	..	..	..	..	..	..
France	0.6	0.6	0.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..
République tchèque	0.6	0.7	0.7	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autres pays	19.6	20.1	40.4	..	54.8	..	..	..	..	..	..	
Total	**57.5**	**60.4**	**75.2**	**79.3**	**85.8**	**93.3**	**101.2**	**108.3**	**149.6**	**210.3**	**239.2**	**47**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Portugal

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Brésil	66.4	107.0	116.2	119.4	111.4	105.6	92.1	87.5	82.6	81.3	85.4	61
Cabo Verde	63.9	51.4	48.8	44.0	43.9	42.9	42.4	40.9	38.7	36.6	35.0	54
Ukraine	39.5	52.5	52.3	49.5	48.0	44.1	41.1	37.9	35.8	34.5	32.5	52
Roumanie	19.2	27.4	32.5	36.8	39.3	35.2	34.2	31.5	30.5	30.2	30.8	45
Chine	10.4	13.3	14.4	15.7	16.8	17.4	18.6	21.4	21.3	22.5	23.2	50
Royaume-Uni	23.6	15.4	16.4	17.2	17.7	16.6	16.5	16.6	17.2	19.8	22.4	47
Angola	32.7	27.6	26.6	23.5	21.6	20.3	20.2	19.7	18.2	17.0	16.9	55
France	10.6	4.6	4.9	5.1	5.3	5.2	5.2	6.5	8.4	11.3	15.3	47
Guinée-Bissau	23.7	24.4	22.9	19.8	18.5	17.8	17.8	18.0	17.1	15.7	15.2	47
Italie	6.0	3.9	4.5	5.1	5.3	5.2	5.1	5.3	6.1	8.5	12.9	41
Espagne	18.0	7.2	8.1	8.9	9.3	9.4	9.5	9.7	10.0	11.1	12.5	49
Allemagne	15.5	8.2	8.6	9.0	9.1	8.6	8.6	8.8	9.0	10.0	11.2	48
Sao Tomé-et-Principe	10.6	11.7	11.5	10.5	10.5	10.4	10.3	10.2	9.5	9.0	8.6	54
Inde	4.1	5.5	5.8	5.3	5.4	5.7	6.0	6.4	6.9	7.2	8.0	31
Pays-Bas	6.6	4.4	4.6	4.7	4.9	4.8	5.0	5.3	5.9	6.8	7.8	46
Autres pays	84.9	76.2	76.2	70.8	69.9	67.8	68.6	69.6	71.3	76.1	84.1	
Total	**435.7**	**440.6**	**454.2**	**445.3**	**436.8**	**417.0**	**401.3**	**395.2**	**388.7**	**397.7**	**421.7**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – République slovaque

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
République tchèque	6.0	6.9	8.3	9.0	10.6	11.0	11.4	11.9	12.5	13.0	13.5	47
Hongrie	2.7	3.6	4.6	5.3	7.1	7.8	8.1	8.6	9.2	9.8	10.2	34
Roumanie	3.0	5.0	5.4	5.8	4.4	4.7	4.9	5.3	5.8	6.3	6.5	29
Pologne	4.0	4.4	5.4	5.6	4.8	4.9	5.1	5.2	5.4	5.6	5.8	48
Allemagne	2.9	3.8	4.0	4.1	3.4	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	4.1	26
Ukraine	3.7	4.7	5.9	6.3	2.6	2.7	2.7	2.8	3.1	3.2	3.5	63
Italie	1.0	1.1	1.5	1.7	1.7	1.9	2.0	2.1	2.4	2.6	2.8	19
Autriche	1.5	1.7	2.1	2.2	1.7	1.8	1.8	1.9	1.9	2.0	2.1	25
Bulgarie	1.0	1.4	1.5	1.7	1.4	1.5	1.6	1.6	1.8	1.9	2.0	25
Royaume-Uni	1.0	1.2	1.4	1.5	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7	1.9	2.0	30
France	1.1	1.3	1.6	1.7	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	29
Viet Nam	1.4	2.5	2.3	2.3	1.2	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	44
Russie	1.4	1.5	2.0	2.2	1.3	1.3	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	62
Chine	1.2	1.5	1.7	1.9	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	49
Croatie	0.3	0.3	0.4	0.5	0.3	0.3	0.5	0.6	0.7	0.9	0.9	23
Autres pays	8.8	11.6	14.7	16.2	9.7	10.3	10.9	11.4	12.2	13.0	13.6	
Total	**40.9**	**52.5**	**62.9**	**68.0**	**53.4**	**56.5**	**59.2**	**61.8**	**65.8**	**69.7**	**72.9**	**38**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – République tchèque

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Ukraine	126.7	131.9	131.9	124.3	118.9	112.5	105.1	104.2	105.6	109.9	117.1	47
République slovaque	67.9	76.0	73.4	71.8	81.3	85.8	90.9	96.2	101.6	107.3	111.8	46
Viet Nam	51.1	60.3	61.1	60.3	58.2	57.3	57.3	56.6	56.9	58.0	59.8	45
Russie	23.3	27.1	30.3	31.8	32.4	33.0	33.1	34.4	34.7	35.8	36.6	57
Allemagne	15.7	17.5	13.8	13.9	15.8	17.1	18.5	19.7	20.5	21.2	21.3	19
Pologne	20.6	21.7	19.3	18.2	19.1	19.2	19.5	19.6	19.8	20.3	20.7	49
Bulgarie	5.0	5.9	6.4	6.9	7.4	8.2	9.1	10.1	11.0	12.3	13.8	38
Roumanie	3.2	3.6	4.1	4.4	4.8	5.7	6.8	7.7	9.1	10.8	12.6	33
États-Unis	4.5	5.3	5.6	6.1	7.3	7.0	7.1	6.5	6.5	8.8	9.6	45
Mongolie	6.0	8.6	5.7	5.6	5.4	5.3	5.3	5.5	6.0	6.8	7.9	55
Chine	5.0	5.2	5.4	5.5	5.6	5.6	5.5	5.6	5.7	6.1	6.9	48
Royaume-Uni	3.8	4.5	4.4	4.4	4.9	5.2	5.4	5.6	6.0	6.3	6.7	23
Kazakhstan	3.0	3.4	3.9	4.2	4.5	4.8	4.8	5.0	5.1	5.5	5.7	56
Moldova	8.0	10.6	10.0	8.9	7.6	6.4	5.7	5.3	5.0	5.2	5.4	44
Hongrie	0.6	0.7	0.7	0.7	0.8	1.0	1.5	2.3	3.1	4.1	5.4	36
Autres pays	48.0	55.3	56.5	57.4	60.1	61.8	63.4	65.1	68.0	75.2	83.1	
Total	**392.3**	**437.6**	**432.5**	**424.3**	**434.2**	**435.9**	**439.2**	**449.4**	**464.7**	**493.4**	**524.1**	**44**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Royaume-Uni

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Pologne	498	549	550	658	713	679	826	855	1 006	994	829	52
Roumanie	32	52	72	79	117	148	165	219	324	382	478	45
Inde	294	293	354	332	360	336	354	379	347	317	370	54
Irlande	359	344	344	386	356	345	309	329	330	343	350	56
Italie	96	107	117	153	125	138	182	212	262	296	311	42
Portugal	95	96	104	123	106	138	140	235	247	269	195	46
Pakistan	178	177	137	166	163	194	197	184	175	167	186	48
Lituanie	73	67	99	129	126	153	158	192	204	196	181	57
France	123	148	116	114	132	132	135	189	181	186	179	54
Espagne	66	52	61	55	82	75	130	167	162	191	156	46
États-Unis	117	112	133	109	146	149	145	132	127	130	149	58
Chine	109	76	107	106	87	93	106	122	113	132	148	65
Pays-Bas	41	35	58	56	59	83	85	81	102	97	125	55
Allemagne	91	121	129	132	137	153	110	119	166	131	120	61
Bulgarie	26	32	34	47	33	62	45	68	81	109	105	50
Autres pays	1 988	2 087	2 109	2 140	2 047	2 063	2 067	2 109	2 124	2 197	2 109	
Total	**4 186**	**4 348**	**4 524**	**4 785**	**4 788**	**4 941**	**5 154**	**5 592**	**5 951**	**6 137**	**5 991**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Russie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Ukraine	..	..	..	93.4	92.0	110.2	122.3	192.7	306.0	345.8	346.2	55
Ouzbékistan	..	..	..	131.1	86.4	103.1	115.3	127.5	138.4	141.1	149.1	43
Tadjikistan	..	..	..	87.1	64.4	75.7	82.9	91.8	100.3	110.2	126.3	34
Arménie	..	..	..	59.4	73.0	90.0	102.3	115.0	116.1	114.8	107.3	54
Azerbaïdjan	..	..	..	67.9	53.0	62.8	67.2	77.3	85.5	90.0	93.7	42
Kazakhstan	..	..	..	28.1	16.3	42.2	65.5	79.4	85.7	93.2	92.4	58
Moldova	..	..	..	33.9	28.2	36.3	41.2	51.6	60.1	62.4	63.7	49
Bélarus	..	..	..	27.7	6.1	9.8	14.0	17.7	20.2	24.9	28.7	50
Kirghizistan	..	..	..	44.6	4.4	14.0	22.4	30.8	34.2	30.7	27.8	63
Géorgie	..	..	..	12.1	12.1	15.6	17.1	18.7	19.3	18.8	20.0	45
Viet Nam	..	..	..	11.1	8.8	10.2	10.7	11.5	12.1	12.1	12.9	46
Chine	..	..	..	28.4	7.6	8.5	8.0	8.9	8.5	8.6	8.9	34
Turkménistan	..	..	..	5.6	3.8	4.1	4.4	5.0	4.6	4.6	5.0	54
Turquie	..	..	..	5.4	3.4	3.8	4.2	4.4	4.4	4.3	4.4	3
Lituanie	..	..	..	2.6	4.2	4.6	4.9	4.0	4.4	4.3	4.0	45
Autres pays	..	..	..	48.8	26.7	30.1	33.4	36.2	39.2	39.0	40.4	
Total	**..**	**..**	**..**	**687.0**	**490.3**	**621.0**	**715.8**	**872.6**	**1 039.0**	**1 104.7**	**1 130.8**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Slovénie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	..	..	42.5	41.7	42.7	45.0	46.8	50.2	53.1	66.5	..	27
Serbie	..	..	9.1	6.4	8.6	9.2	9.8	10.5	11.4	15.2	..	26
Macédoine du Nord	..	..	10.1	9.5	10.0	10.2	10.6	10.9	11.2	12.9	..	43
Croatie	..	..	10.2	10.3	10.8	11.6	10.9	10.3	10.4	11.4	..	35
Bulgarie	..	..	1.6	2.3	3.1	1.1	3.5	3.9	4.0	4.7	..	23
Italie	..	..	0.9	1.1	1.2	1.5	1.8	2.1	2.5	3.1	..	31
Russie	..	..	0.6	0.7	0.9	1.1	1.5	2.1	2.5	3.0	..	55
Ukraine	..	..	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	2.0	2.3	..	63
Chine	..	..	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.3	..	44
Allemagne	..	..	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1	1.2	..	46
Monténégro	..	..	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	..	43
Hongrie	..	..	0.3	0.3	..	0.3	0.4	0.5	0.7	0.9	..	33
République slovaque	..	..	0.7	0.9	0.8	0.7	0.8	0.7	0.8	0.7	..	57
Roumanie	..	..	0.4	0.3	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.6	..	40
Royaume-Uni	..	..	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	..	38
Autres pays	..	..	19.4	17.8	18.6	17.3	19.1	20.6	24.0	25.6	..	
Total	**..**	**..**	**99.8**	**95.7**	**101.9**	**103.3**	**110.9**	**117.7**	**126.9**	**150.9**	**..**	**33**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Suède

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Syrie	3.1	3.1	3.4	4.1	5.0	9.1	20.5	42.2	70.0	116.4	132.1	41
Pologne	28.9	34.7	38.6	40.9	42.7	44.6	46.1	48.2	50.8	52.5	54.0	45
Finlande	80.4	77.1	74.1	70.6	67.9	65.3	62.8	59.7	57.6	55.8	53.8	58
Afghanistan	7.9	8.2	8.6	9.8	12.7	16.7	20.3	23.6	26.0	28.0	37.4	35
Érythrée	2.9	3.9	5.0	6.4	8.4	10.0	12.8	18.0	25.1	32.1	36.4	42
Somalie	14.7	18.3	24.7	30.8	33.0	36.1	45.0	47.1	46.2	41.3	36.4	50
Norvège	35.6	35.5	35.2	34.9	34.8	34.8	34.6	34.5	34.4	34.6	34.7	51
Danemark	38.4	39.7	40.3	40.5	40.5	40.2	39.3	38.4	37.1	35.2	33.4	43
Allemagne	24.7	26.6	27.5	27.6	27.8	28.0	28.1	28.2	28.2	28.7	29.0	49
Iraq	40.0	48.6	55.1	56.6	55.8	43.2	31.2	25.9	23.2	22.7	25.3	43
Royaume-Uni	15.7	16.5	17.3	17.4	18.1	18.4	18.8	19.4	19.8	19.9	20.0	30
Chine	7.7	9.4	11.8	14.1	15.5	16.3	17.1	17.5	16.6	17.3	18.6	54
Inde	4.0	4.7	5.7	7.1	7.7	8.4	9.2	10.4	11.4	13.5	17.1	39
Roumanie	4.4	6.5	7.7	8.8	10.2	11.2	12.0	13.0	14.4	15.5	16.9	45
Iran	10.2	10.6	11.8	13.5	14.3	14.5	14.8	14.9	14.1	14.2	14.6	46
Autres pays	205.8	218.7	236.0	250.2	260.7	270.5	282.2	298.6	307.9	324.2	337.6	
Total	**524.5**	**562.1**	**602.9**	**633.3**	**655.1**	**667.2**	**694.7**	**739.4**	**782.8**	**851.9**	**897.3**	**46**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Suisse

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Italie	289.6	290.0	289.1	289.1	290.5	294.4	301.3	308.6	313.7	318.7	319.4	42
Allemagne	201.9	233.4	250.5	264.2	276.8	285.4	293.2	298.6	301.5	304.7	305.8	45
Portugal	182.3	196.2	205.3	213.2	224.2	238.4	253.8	263.0	268.1	269.5	268.0	45
France	77.4	85.6	90.6	95.1	99.5	103.9	110.2	116.8	123.1	127.3	131.5	45
Espagne	65.1	64.4	64.1	64.2	66.0	69.8	75.4	79.5	82.4	83.5	83.7	45
Turquie	72.6	71.7	71.0	70.6	70.2	69.6	69.2	69.1	68.6	68.0	67.3	47
Macédoine du Nord	60.0	59.7	59.8	60.2	60.8	61.6	62.5	63.3	64.2	65.2	65.8	50
Serbie	187.4	180.0	148.9	113.3	103.0	94.9	79.3	69.7	65.3	64.3	63.2	50
Autriche	34.0	35.5	36.5	37.2	38.2	39.0	39.6	40.4	41.3	42.1	42.7	46
Royaume-Uni	28.7	31.9	34.1	36.4	38.6	39.4	40.4	41.1	41.3	41.0	41.0	43
Bosnie-Herzégovine	39.3	37.5	35.8	34.6	33.5	32.9	32.2	31.8	31.3	30.8	30.2	49
Pologne	7.3	8.9	10.2	11.5	13.9	16.2	17.9	21.4	24.7	26.9	29.2	50
Croatie	37.8	36.1	34.9	33.8	32.8	31.8	30.7	30.2	29.6	29.0	28.5	50
Sri Lanka	..	..	..	24.6	24.6	23.9	23.7	24.5	25.4	25.8	25.9	48
Érythrée	..	..	..	8.4	8.4	9.8	11.7	14.0	16.6	19.8	23.2	43
Autres pays	287.5	308.1	349.4	364.2	391.4	414.2	445.5	474.9	497.0	513.0	528.3	
Total	**1 571.0**	**1 638.9**	**1 680.2**	**1 720.4**	**1 772.3**	**1 825.1**	**1 886.6**	**1 947.0**	**1 993.9**	**2 029.5**	**2 053.6**	**47**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Tableau B.5. Effectifs de personnes étrangères par nationalité – Turquie

Milliers

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Dont : Femmes 2018 (%)
Allemagne	7.3	7.6	..	32.6	43.6	25.6	59.0	63.2	69.9	..	..	53
Syrie	1.1	1.2	..	2.9	5.1	10.1	57.9	50.9	56.6	..	..	43
Iraq	3.3	3.5	..	8.1	11.8	19.1	31.1	47.2	93.7	..	..	43
Afghanistan	3.3	3.8	..	7.4	10.7	19.5	27.9	33.6	38.5	..	..	42
Azerbaïdjan	12.2	12.7	..	9.9	14.8	18.9	26.2	30.2	36.5	..	..	50
Iran	3.7	3.8	..	5.2	7.9	12.2	16.8	21.9	27.8	..	..	44
Russie	4.5	5.0	..	10.7	14.4	15.6	20.7	21.6	25.3	..	..	71
Géorgie	2.2	2.3	..	1.7	2.4	15.7	13.5	19.1	19.8	..	..	88
Turkménistan	1.0	1.1	..	3.9	5.8	11.7	13.4	18.4	23.4	..	..	60
Royaume-Uni	4.8	5.2	..	6.4	10.1	9.3	16.0	14.9	14.6	..	..	53
Ukraine	1.9	2.1	..	3.3	4.7	7.0	9.7	12.9	17.1	..	..	82
Kazakhstan	1.9	2.2	..	5.8	6.9	8.4	11.1	11.9	13.7	..	..	58
Ouzbékistan	1.6	1.7	..	2.7	3.4	6.5	7.9	11.0	16.1	..	..	73
Kirghizistan	1.5	1.6	..	3.3	4.8	6.1	8.4	10.6	14.0	..	..	63
Autriche	0.6	0.6	..	5.5	7.5	3.9	9.5	10.5	12.0	..	..	45
Autres pays	47.2	50.2	..	81.1	88.2	89.1	127.4	140.5	171.2	..	..	
Total	**98.1**	**104.4**	**167.3**	**190.5**	**242.1**	**278.7**	**456.5**	**518.3**	**650.3**	**816.4**	**919.1**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991128

Métadonnées relatives aux tableaux A.5. et B.5. **Effectifs de personnes étrangères**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Comprend tous les étrangers quel que soit leur résidence (logements privés ou collectifs). Non compris les citoyens d'origine allemande nés à l'étranger (Aussiedler). *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Office fédéral de la statistique.
Autriche	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Statistique Autriche.
Belgique	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les demandeurs d'asile à partir de 2012. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de population, Direction générale statistique et information économique.
Canada	Recensements de 2011 et 2016.	Statistiques Canada.
Corée	Étrangers restant sur le territoire plus de 90 jours et inscrits sur les registres de population.	Ministère de la Justice.
Danemark	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Non compris les demandeurs d'asile et les autres titulaires de permis de résidence temporaire. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de population, Statistique Danemark.
Espagne	Tous les étrangers inscrits dans les registres municipaux indépendamment de leur statut légal. *Date de référence :* 1er janvier.	Registres municipaux, Institut national de statistique (INE).
Estonie	Registre de la population. *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de l'Intérieur.
États-Unis	Étrangers nés à l'étranger	Current Population Survey, Bureau du recensement.
Finlande	Effectifs d'étrangers inscrits sur le Registre de population. Y compris les étrangers d'origine finnoise. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	Étrangers ayant établi leur résidence principale en France. Y compris les stagiaires, les étudiants ainsi que les étrangers en situation irrégulière qui acceptent de se faire recenser. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. Les totaux sont estimés à partir des données d'Eurostat. Y compris le département de Mayotte à partir de 2014.	Recensements de la population, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).
Grèce	Y compris des étrangers en situation irrégulière. *Date de référence :* Avant 2014 : 4e trimestre ; à partir de 2014 : 2e trimestre.	Enquête force de travail, Service hellénique de la statistique.
Hongrie	Titulaires d'un permis de résidence ou d'installation. À partir de 2010, inclut les ressortissants de pays tiers détenteurs d'un permis de résidence temporaire (d'un an ou plus). À partir de 2011, inclut les personnes sous protection subsidiaire. Les données pour 2011 ont été ajustées pour correspondre aux résultats du recensement d'octobre. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de l'immigration et de la nationalité, Bureau central de la statistique.
Irlande	Recensements de 2011 et 2016.	Bureau central de la statistique (CSO).
Islande	Données du registre national des personnes. Il est admis que le nombre d'étrangers est surestimé. *Date de référence :* 1er janvier.	Statistiques Islande.
Italie	Les données se réfèrent aux étrangers résidents (inscrits dans les registres municipaux). Non compris les enfants de moins de 18 ans inscrits sur le permis de leurs parents. Y compris les personnes régularisées à la suite du programme de 2009. *Date de référence :* 1er janvier.	Institut national de statistique (ISTAT).
Japon	Étrangers sur le territoire avec un statut de résident de moyenne ou longue durée selon les conditions établies par le *Immigration Control and Refugee Recognition Act*. *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de la Justice, Service de l'immigration.
Lettonie	Registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie	*Date de référence :* 1er janvier.	Eurostat

Pays	Commentaires	Source
Luxembourg	Étrangers inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de trois mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier. Les chiffres de 2010 sont extraits du recensement de février 2011.	Registre de la population. Institut national de la statistique et des études économiques (Statec).
Mexique	Nombre d'étrangers détenteurs d'un permis de résidence permanente ou temporaire. Les données jusqu'en 2012 sont des estimations de la population concernée par la Loi de 1974 ; elles incluent les immigrés FM2 "inmigrante" et "inmigrado" (les deux ont des statuts de résidents permanents) et les immigrés temporaires FM3 de certaines catégories (non immigrés, FM3). À partir de 2014, les données sont des estimations de la population concernée par la Loi sur la migration de 2011.	Unité des politiques migratoires, Institut national des migrations (INM), Ministère de l'Intérieur.
Norvège	Effectifs d'étrangers résidents inscrits sur le registre de population. Non compris les visiteurs (moins de six mois) et les travailleurs frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre central de la population, Statistique Norvège.
Pays-Bas	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. Les chiffres incluent les corrections administratives et les demandeurs d'asile qui ne résident pas dans des centres d'accueil. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Bureau central de statistique (CBS).
Pologne		Registre central de population, Bureau central de la statistique.
Portugal	Titulaires de permis de résidence valides et titulaires d'un visa de longue durée renouvelé dans l'année.	Bureau de l'immigration et du contrôles des frontières (SEF) ; Institut national statistique (INE).
République slovaque	Titulaires d'un permis de résidence permanent ou à long terme.	Registre des étrangers, ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Nombre d'étrangers qui résident dans le pays de façon permanente ou temporaire (avec un visa de longue durée, un permis de résidence de longue durée ou un permis de résidence temporaire s'agissant des ressortissants des pays de l'UE). *Date de référence :* 1er janvier.	Ministère de l'Intérieur, Direction de la Police des Étrangers.
Royaume-Uni	Résidents étrangers. Le total des étrangers ne comprend pas les personnes du Nouveau Commonwealth dont la nationalité est inconnue (environ 10 000 à 15 000 personnes). *Date de référence :* 1 janvier.	Enquête sur la population active, Home Office.
Russie	2010 : Étrangers et apatrides qui résident de façon permanente dans la Fédération de Russie au moment du recensement. Depuis 2011, détenteurs d'un permis de résidence temporaire ou permanent au 1er janvier.	Service statistique de l'État fédéral (Rosstat) ; Service fédéral de la migration.
Slovénie	Détenteurs d'un permis de résidence en cours de validité, quel que soit le statut administratif de la personne. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, ministère de l'intérieur.
Suède	Effectifs d'étrangers inscrits sur le registre de population. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre de la population, Statistique Suède.
Suisse	Effectifs de personnes étrangères détentrices d'un permis de résidence ou d'installation (permis B et C respectivement). Les détenteurs d'un permis L (courte durée) sont également inclus si leur séjour dépasse 12 mois. Non compris les travailleurs saisonniers ou frontaliers. *Date de référence :* 1er janvier.	Registre des étrangers, Office fédéral des migrations.
Turquie	*Date de référence :* 1er janvier.	Eurostat.

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Acquisitions de la nationalité

Les naturalisations exercent un impact sur l'évolution des populations étrangère et nationale. Dans les comparaisons internationales, il faut tenir compte de l'hétérogénéité des législations sur l'acquisition de la nationalité. En France et en Belgique par exemple, où les étrangers peuvent obtenir assez facilement la nationalité, l'accroissement de la population étrangère par le biais de l'immigration et des naissances peut entraîner à moyen terme une augmentation significative de la population nationale. Au contraire, dans les pays où la naturalisation est plus difficile, la dynamique migratoire se traduit presque intégralement par une augmentation de la population étrangère. Par ailleurs, des changements dans les codes de la nationalité peuvent avoir des effets significatifs. Par exemple, au cours des années 1980, l'acquisition de la nationalité a été rendue plus facile dans certains pays de l'OCDE, ce qui a entraîné une baisse du nombre d'étrangers et, en contrepartie, une augmentation de celui de nationaux.

La législation qui prévaut dans les pays d'accueil n'est pas le seul facteur agissant sur les naturalisations. Par exemple, lorsque l'acquisition de la nationalité du pays d'accueil entraîne la perte de la nationalité du pays d'origine, l'étranger peut hésiter à se faire naturaliser. Lorsque le fait d'acquérir la nationalité du pays d'accueil offre peu d'avantages par rapport au fait de rester étranger, la décision d'acquérir la nationalité du pays d'accueil dépend du délai requis et des démarches à effectuer pour obtenir la naturalisation. Il faut y ajouter aussi les valeurs symboliques et politiques qu'attachent les individus à devenir citoyens de tel ou tel pays.

Les données sur les naturalisations proviennent généralement de sources administratives. Les chiffres comprennent en général l'ensemble des modes d'acquisition de la nationalité. Il s'agit des procédures de naturalisation soumises à des conditions de résidence, d'âge, etc. ainsi que des acquisitions de nationalité par déclaration ou par option (à la suite d'un mariage, d'une adoption et d'autres possibilités liées à la résidence ou à la filiation), des réintégrations dans la nationalité et des autres moyens d'accéder à la nationalité du pays.

Tableau A.6. Acquisitions de la nationalité dans les pays de l'OCDE et en Russie

Unités et pourcentages

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	113 030	94 470	96 122	101 570	106 897	112 348	112 353	108 422	107 317	110 383	112 211
% de la population étrangère	1.7	1.4	1.4	1.5	1.6	1.7	1.6	1.5	1.4	1.4	1.2
Australie	137 493	119 811	86 654	119 383	95 235	83 698	123 438	162 002	135 596	133 126	137 750
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Autriche	14 010	10 258	7 978	6 135	6 690	7 043	7 354	7 570	8 144	8 530	9 125
% de la population étrangère	1.8	1.3	1.0	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Belgique	36 063	37 710	32 767	34 635	29 786	38 612	34 801	18 726	27 071	31 935	37 401
% de la population étrangère	4.0	4.0	3.4	3.4	2.8	3.4	3.0	1.5	2.1	2.5	2.8
Canada	199 894	176 617	156 363	143 579	179 451	111 923	127 470	259 274	251 144	147 267	105 813
% de la population étrangère	11.4	..	..	..	..	5.7	..	..	..	..	..
Chili	705	623	811	741	1 030	1 226	678	1 048	686	788	..
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Corée	10 319	15 258	26 756	17 323	18 400	12 527	13 956	14 200	13 934	12 854	13 293
% de la population étrangère	1.6	1.9	3.0	1.9	1.8	1.3	1.5	1.4	1.3	1.1	1.1
Danemark	4 150	6 111	6 537	3 006	3 911	3 489	1 750	4 747	11 745	15 028	7 272
% de la population étrangère	1.5	2.2	2.2	0.9	1.2	1.0	0.5	1.3	3.0	3.6	1.6
Espagne	71 810	84 170	79 597	123 721	114 599	115 557	225 793	205 880	114 351	150 944	66 498
% de la population étrangère	1.7	1.9	1.6	2.3	2.1	2.2	4.3	4.1	2.4	3.4	1.5
Estonie	4 230	2 124	1 670	1 189	1 518	1 340	1 330	1 614	897	1 775	882
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	0.6	0.8	0.4	0.8	0.4
États-Unis	660 477	1046 539	743 715	619 913	694 193	757 434	779 929	653 416	730 259	753 060	707 265
% de la population étrangère	3.2	4.8	3.4	2.9	3.2	3.4	3.5	3.0	3.3	3.4	3.2
Finlande	4 824	6 682	3 413	4 334	4 558	9 087	8 930	8 260	7 921	9 375	12 219
% de la population étrangère	4.2	5.5	2.6	3.0	2.9	5.4	4.9	4.2	3.8	4.3	5.3
France	131 738	137 452	135 852	143 261	114 569	96 050	97 276	105 613	113 608	119 152	114 274
% de la population étrangère	3.7	3.7	3.6	3.8	3.0	2.5	2.4	2.6	2.7	2.7	2.6
Grèce	10 806	16 922	17 019	9 387	17 533	20 302	29 462	21 829	12 837	32 819	34 305
% de la population étrangère	2.0	3.0	2.6	1.3	2.1	2.5	3.9	2.8	1.9	4.6	5.0
Hongrie	8 442	8 104	5 802	6 086	20 554	18 379	9 178	8 745	4 048	4 315	2 787
% de la population étrangère	5.5	4.9	3.3	3.3	10.4	8.8	6.4	6.2	2.9	3.0	1.8
Irlande	6 656	4 350	4 594	6 387	10 749	25 039	24 263	21 090	13 565	10 044	8 195
% de la population étrangère	..	1.1	0.9	1.1	1.9	4.2	4.5	3.8	2.4	1.8	1.3
Islande	647	914	728	450	370	413	597	595	801	703	637
% de la population étrangère	4.7	4.9	3.1	1.8	1.7	2.0	2.8	2.8	3.5	2.9	2.4
Italie	45 485	53 696	59 369	65 938	56 153	65 383	100 712	129 887	178 035	201 591	146 605
% de la population étrangère	1.7	1.8	1.7	1.9	1.5	1.7	2.5	3.0	3.6	4.0	2.9
Japon	14 680	13 218	14 785	13 072	10 359	10 622	8 646	9 277	9 469	9 554	10 315
% de la population étrangère	0.7	0.6	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Lettonie	8 322	4 230	3 235	3 660	2 467	3 784	3 083	2 141	1 897	1 957	962
% de la population étrangère	1.8	1.0	0.8	1.0	0.7	1.1	1.0	0.7	0.6	0.7	0.3
Lituanie	370	240	214	162	311	183	173	179	177	173	166
% de la population étrangère	1.1	0.6	0.5	0.4	0.8	0.5	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9
Luxembourg	1 236	1 215	4 022	4 311	3 405	4 680	4 411	4 991	5 306	7 140	9 030
% de la population étrangère	0.6	0.6	2.0	2.0	1.6	2.1	1.9	2.1	2.1	2.8	3.4
Mexique	5 470	4 471	3 489	2 150	2 633	3 590	3 581	2 341	2 736	2 940	3 067
% de la population étrangère	..	..	..	..	1.0	1.3	1.2	0.8	..	0.9	0.9
Norvège	14 877	10 312	11 442	11 903	14 637	12 384	13 223	15 336	12 432	14 676	21 648
% de la population étrangère	6.7	4.3	4.3	3.9	4.4	3.4	3.2	3.4	2.6	2.9	4.0
Nouvelle-Zélande	29 917	23 781	18 140	15 331	19 513	27 607	28 468	28 759	28 468	32 862	37 464
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
Pays-Bas	30 653	28 229	29 754	26 275	28 598	30 955	25 882	32 578	27 877	28 534	27 663
% de la population étrangère	4.4	4.1	4.3	3.7	3.9	4.1	3.3	4.1	3.4	3.4	3.1
Pologne	1 528	1 054	2 503	2 926	2 325	3 792	3 462	4 518	4 048	4 086	4 259
% de la population étrangère	..	1.9	4.3	4.8	3.1	4.8	4.0	4.8	4.0	3.8	2.8

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Portugal	6 020	22 408	24 182	21 750	23 238	21 819	24 476	21 124	20 396	25 104	18 022
% de la population étrangère	1.4	5.3	5.5	4.9	5.1	4.9	5.6	5.1	5.1	6.4	4.6
République slovaque	1 478	478	262	239	272	255	207	234	309	409	645
% de la population étrangère	5.8	1.5	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.7	1.0
République tchèque	1 877	1 837	1 621	1 495	1 936	2 036	2 514	5 114	4 925	5 536	6 440
% de la population étrangère	0.7	0.6	0.4	0.3	0.4	0.5	0.6	1.2	1.1	1.2	1.4
Royaume-Uni	164 637	129 377	203 789	195 094	177 934	194 370	208 095	125 754	118 109	149 421	123 115
% de la population étrangère	4.9	3.4	4.9	4.5	3.9	4.1	4.3	2.5	2.3	2.7	2.1
Russie	354 887	350 243	382 694	102 131	129 802	91 915	114 927	138 578	197 379	254 283	249 199
% de la population étrangère	..	..	..	..	..	13.4	23.4	22.3	27.6	29.1	24.0
Slovénie	841	1 468	1 706	1 829	1 812	768	1 470	1 262	1 423	1 354	1 808
% de la population étrangère	..	..	..	..	1.8	0.8	1.4	1.2	1.3	1.2	1.4
Suède	33 436	30 254	29 318	32 197	36 328	49 746	49 632	42 918	48 249	60 343	61 826
% de la population étrangère	7.0	6.1	5.6	5.7	6.0	7.9	7.6	6.4	6.9	8.2	7.9
Suisse	43 889	44 365	43 440	39 314	36 757	34 121	34 332	33 325	40 888	41 587	44 515
% de la population étrangère	2.9	2.9	2.8	2.4	2.2	2.0	1.9	1.8	2.2	2.1	2.2
Turquie	4 359	5 968	8 141	9 488	9 216	..	..	..	..	..	..
% de la population étrangère	..	..	8.3	9.1	5.5	..	..	..	..	..	..

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux métadonnées à la fin des tableaux B.6.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991052

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Allemagne

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Turquie	28 861	24 449	24 647	26 192	28 103	33 246	27 970	22 463	19 695	16 290	14 984	51
Royaume-Uni	211	232	260	256	284	325	460	515	622	2 865	7 493	46
Pologne	5 479	4 245	3 841	3 789	4 281	4 496	5 462	5 932	5 957	6 632	6 613	71
Italie	1 265	1 392	1 273	1 305	1 707	2 202	2 754	3 245	3 406	3 597	4 256	49
Roumanie	3 502	2 137	2 357	2 523	2 399	2 343	2 504	2 566	3 001	3 828	4 238	68
Iraq	4 102	4 229	5 136	5 228	4 790	3 510	3 150	3 172	3 450	3 553	3 480	43
Grèce	2 691	1 779	1 362	1 450	2 290	4 167	3 498	2 800	3 058	3 444	3 424	47
Croatie	1 224	1 032	542	689	665	544	1 721	3 899	3 328	2 985	2 896	57
Ukraine	4 454	1 953	2 345	3 118	4 264	3 691	4 539	3 142	4 168	4 048	2 718	64
Iran	3 121	2 734	3 184	3 046	2 728	2 463	2 560	2 546	2 533	2 661	2 689	51
Syrie	1 108	1 156	1 342	1 401	1 454	1 321	1 508	1 820	2 027	2 263	2 479	44
Afghanistan	2 831	2 512	3 549	3 520	2 711	2 717	3 054	3 000	2 572	2 482	2 400	47
Maroc	3 489	3 130	3 042	2 806	3 011	2 852	2 710	2 689	2 551	2 450	2 390	46
Russie	4 069	2 439	2 477	2 753	2 965	3 167	2 784	2 743	2 329	2 375	2 123	64
Bosnie-Herzégovine	1 797	1 878	1 733	1 945	1 703	1 865	1 801	1 598	1 719	1 971	2 089	54
Autres pays	44 826	39 173	39 032	41 549	43 542	43 439	45 878	46 292	46 901	48 939	47 939	
Total	**113 030**	**94 470**	**96 122**	**101 570**	**106 897**	**112 348**	**112 353**	**108 422**	**107 317**	**110 383**	**112 211**	**54**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Australie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Inde	13 026	9 119	9 124	17 788	12 948	10 076	19 217	27 827	24 236	21 989	24 181	48
Royaume-Uni	26 922	27 032	18 206	22 284	19 101	16 401	20 478	25 884	20 583	20 949	21 069	48
Philippines	5 187	3 841	3 453	4 505	4 051	5 592	9 090	11 628	8 996	8 333	9 112	57
Chine	11 173	8 407	6 700	11 109	8 898	6 876	8 979	9 203	7 549	6 931	6 578	58
Afrique du Sud	6 760	5 538	4 162	5 218	4 389	4 206	7 900	9 286	6 211	5 629	4 906	49
Sri Lanka	3 613	2 937	2 203	3 412	2 520	1 671	2 746	3 957	3 179	3 752	4 487	48
Pakistan	1 468	1 190	1 194	1 728	1 057	990	2 100	2 739	2 341	3 077	4 480	42
Irlande	1 442	1 423	881	1 280	1 302	1 145	1 796	2 843	3 092	3 943	4 286	44
Viet Nam	2 634	2 177	1 522	2 000	1 688	1 929	2 568	3 514	3 835	4 173	3 859	63
Nouvelle-Zélande	7 531	6 835	3 761	4 165	4 304	3 458	3 794	5 361	4 091	4 390	3 593	50
Iran	1 080	737	823	918	779	1 024	1 657	2 155	2 198	2 416	3 182	46
Malaisie	2 974	2 742	1 778	2 216	2 207	1 487	1 841	2 788	2 213	2 827	2 734	53
Bangladesh	1 202	1 072	1 756	2 940	1 178	1 183	1 946	2 650	2 473	1 976	2 471	47
Népal	518	440	298	550	520	589	1 384	1 810	2 401	2 959	2 402	48
États-Unis	2 168	2 016	1 420	1 736	1 680	1 356	1 564	2 034	1 833	1 963	2 107	54
Autres pays	49 795	44 305	29 373	37 534	28 613	25 715	36 378	48 323	40 365	37 819	38 303	
Total	**137 493**	**119 811**	**86 654**	**119 383**	**95 235**	**83 698**	**123 438**	**162 002**	**135 596**	**133 126**	**137 750**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Autriche

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	3 329	2 207	1 457	1 278	1 174	1 131	1 039	1 120	1 216	1 261	1 288	56
Turquie	2 076	1 664	1 242	937	1 178	1 198	1 108	885	997	818	778	45
Afghanistan	43	106	108	113	157	179	28	232	187	332	424	41
Inde	137	122	90	84	82	171	165	207	233	277	342	50
Russie	128	127	135	137	296	316	427	431	298	337	323	59
Macédoine du Nord	414	377	281	150	182	163	182	210	224	297	296	54
Roumanie	455	382	246	114	223	275	224	244	221	257	291	61
Nigéria	35	54	36	57	50	57	15	158	156	238	263	44
Allemagne	113	67	174	132	117	110	127	187	148	182	234	56
Hongrie	74	56	72	68	66	71	83	111	119	154	227	62
Iran	88	99	103	111	138	168	18	159	182	226	217	48
Égypte	100	121	124	94	97	152	174	189	214	169	196	43
Chine	57	67	76	58	97	110	95	192	152	154	184	53
Ukraine	81	70	80	75	106	99	134	136	298	225	181	76
Croatie	1 349	824	440	456	363	401	224	184	143	160	168	63
Autres pays	5 531	3 915	3 314	2 271	2 364	2 442	3 311	2 925	3 356	3 443	3 713	
Total	**14 010**	**10 258**	**7 978**	**6 135**	**6 690**	**7 043**	**7 354**	**7 570**	**8 144**	**8 530**	**9 125**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Belgique

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Maroc	8 722	8 427	6 919	7 380	7 035	7 879	5 926	2 408	3 170	3 996	5 084	48
Roumanie	554	480	362	395	356	777	1 155	824	1 192	1 535	2 031	52
Pologne	586	619	640	523	394	729	888	742	1 136	1 243	1 498	61
Royaume-Uni	114	104	143	111	114	99	141	110	127	506	1 381	46
Pays-Bas	668	683	608	641	495	961	1 272	705	993	1 390	1 368	47
Rép. dém. du Congo	1 793	1 795	1 555	1 603	1 158	1 936	1 526	713	1 061	1 016	1 201	58
Italie	2 017	1 762	1 700	2 833	3 697	3 203	1 856	1 199	1 067	1 048	1 174	45
Turquie	3 039	3 182	2 763	2 760	2 359	2 517	1 857	691	843	989	1 061	42
Russie	1 533	2 599	1 647	1 641	1 032	1 439	1 525	641	950	1 029	973	58
Guinée	229	278	233	291	228	757	941	416	635	681	972	47
Iraq	236	251	298	322	184	397	612	377	546	655	930	38
Afghanistan	310	520	356	370	174	260	283	194	326	534	875	28
Cameroun	317	463	401	490	600	924	915	546	738	845	872	57
France	836	838	792	717	638	903	973	586	647	673	795	51
Espagne	262	282	185	232	245	410	379	266	443	513	717	46
Autres pays	14 847	15 427	14 165	14 326	11 077	15 421	14 552	8 308	13 197	15 282	16 469	
Total	**36 063**	**37 710**	**32 767**	**34 635**	**29 786**	**38 612**	**34 801**	**18 726**	**27 071**	**31 935**	**37 401**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Canada

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Philippines	12 198	11 668	11 069	11 586	15 902	10 392	14 583	27 416	31 729	23 875	14 050	55
Inde	25 797	20 840	17 399	18 958	22 043	13 319	15 246	26 320	28 048	16 601	9 978	50
Chine	24 427	21 083	16 058	13 464	15 503	10 382	10 053	21 620	20 081	10 786	5 949	58
Pakistan	11 625	9 433	7 839	8 060	9 812	5 526	5 197	8 988	8 628	5 779	5 089	50
Iran	5 330	4 984	3 827	3 585	4 923	3 506	3 337	9 357	8 959	3 927	3 523	52
États-Unis	4 270	4 136	3 737	3 713	5 010	3 797	4 424	7 249	6 627	4 405	3 283	54
Royaume-Uni	5 260	4 724	4 372	4 506	5 971	4 298	4 721	7 293	6 255	4 158	3 005	46
Haïti	1 727	1 512	2 057	1 249	1 427	751	1 411	3 918	4 020	2 561	2 374	58
Égypte	1 634	1 468	1 196	1 047	1 458	990	1 135	3 471	4 729	2 392	2 284	48
Iraq	1 759	1 508	1 187	1 056	1 581	1 298	2 359	4 556	5 175	2 983	2 238	51
Maroc	2 728	2 225	3 372	2 031	2 715	1 473	1 879	7 400	5 957	2 209	2 149	48
France	2 192	1 884	2 688	1 971	2 702	1 441	2 089	5 755	4 590	2 252	2 112	48
Algérie	2 552	2 150	3 160	2 456	3 296	1 585	1 837	7 173	5 679	2 468	2 004	50
Nigéria	1 151	1 205	1 081	1 405	2 184	1 238	1 318	2 978	4 210	2 158	1 883	51
Colombie	3 784	4 672	4 290	3 810	4 026	2 520	3 318	6 997	5 100	2 579	1 850	52
Autres pays	93 460	83 125	73 031	64 682	80 898	49 407	54 563	108 783	101 357	58 134	44 042	
Total	**199 894**	**176 617**	**156 363**	**143 579**	**179 451**	**111 923**	**127 470**	**259 274**	**251 144**	**147 267**	**105 813**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Chili

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2016 (%)
Pérou	198	174	171	156	241	307	153	237	142	167	..	57
Colombie	44	26	61	54	98	149	105	168	120	121	..	56
Équateur	43	62	72	89	116	174	95	127	83	93	..	55
Cuba	109	116	107	119	158	159	88	115	83	69	..	43
Bolivie	97	71	119	95	136	118	59	92	54	64	..	59
Venezuela	9	8	14	17	26	21	8	24	23	42	..	60
Iraq	2	0	0	0	0	1	0	47	9	37	..	54
Argentine	11	10	20	16	26	33	21	31	27	27	..	41
Inde	13	17	11	9	23	15	8	23	11	18	..	33
République Dominicaine	1	5	7	6	4	17	2	13	10	15	..	73
Haïti	2	0	0	1	2	1	1	6	4	14	..	21
Pakistan	10	4	17	15	20	17	12	4	3	13	..	15
Syrie	9	9	6	1	8	6	7	3	0	12	..	58
Chine	24	16	46	29	28	29	18	19	17	9	..	44
Brésil	1	2	7	6	7	9	5	6	6	8	..	50
Autres pays	132	103	153	128	137	170	96	133	94	79	..	
Total	**705**	**623**	**811**	**741**	**1 030**	**1 226**	**678**	**1 048**	**686**	**788**	**..**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Corée

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Chine	8 178	12 545	..	..	..	6 282	5 801	7 052	6 753	5 328	5 095	..
Viet Nam	461	1 147	..	..	..	3 011	4 034	3 044	2 834	3 429	3 894	..
États-Unis	..	..	..	..	..	1 414	1 587	1 764	1 681	1 498	1 667	..
Philippines	335	579	..	..	..	339	532	400	412	476	496	..
Cambodge	..	..	..	..	..	362	509	404	427	503	418	..
Canada	..	..	..	..	..	158	226	250	305	289	359	..
Taipei chinois	..	..	..	..	..	224	274	286	479	303	249	..
Mongolie	82	134	..	..	..	110	123	133	119	125	121	..
Australie	..	..	..	..	..	53	87	95	96	102	112	..
Russie	..	..	..	..	..	99	125	93	134	138	100	..
Thaïlande	57	73	..	..	..	72	91	84	81	75	94	..
Ouzbékistan	60	80	..	..	..	75	110	96	120	87	82	..
Népal	..	..	..	..	..	34	60	66	71	65	68	..
Japon	..	..	..	..	..	57	84	82	95	68	68	..
Pakistan	34	27	..	..	..	17	33	40	25	34	51	..
Autres pays	1 112	673	..	..	..	220	280	311	302	334	419	
Total	**10 319**	**15 258**	**26 756**	**17 323**	**18 400**	**12 527**	**13 956**	**14 200**	**13 934**	**12 854**	**13 293**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Danemark

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	235	311	265	131	110	82	39	59	96	493	374	54
Pologne	50	51	44	36	33	41	39	29	45	174	372	67
Iraq	546	1 178	1 201	368	838	730	356	1 588	1 131	2 917	357	51
Turquie	554	603	511	239	227	300	166	150	193	977	353	50
Russie	71	70	123	74	55	85	62	31	76	232	330	79
Ukraine	25	32	30	16	35	44	32	10	72	228	329	58
Afghanistan	181	363	790	354	576	463	151	917	408	1 621	297	51
Thaïlande	73	90	96	64	57	52	29	54	14	142	273	77
États-Unis	19	25	18	13	12	11	15	6	23	110	248	57
Allemagne	65	51	84	81	55	80	41	27	38	110	248	49
Pakistan	109	201	214	21	73	89	77	38	191	641	199	55
Somalie	352	531	264	142	233	185	58	404	229	995	182	64
Chine	189	199	199	103	103	97	19	105	23	348	175	57
Royaume-Uni	42	30	47	34	26	21	17	21	20	85	164	45
Suède	62	52	52	58	64	57	33	47	105	277	164	51
Autres pays	1 577	2 324	2 599	1 272	1 414	1 152	616	1 261	9 081	5 678	3 207	
Total	**4 150**	**6 111**	**6 537**	**3 006**	**3 911**	**3 489**	**1 750**	**4 747**	**11 745**	**15 028**	**7 272**	**59**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Espagne

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Maroc	7 864	8 615	6 683	10 703	14 427	16 163	31 674	34 806	24 286	37 010	17 082	13
Équateur	21 371	25 536	25 769	43 091	32 026	23 763	39 226	32 756	13 950	15 255	7 301	19
Bolivie	709	1 103	1 813	4 778	5 333	7 424	19 278	20 895	11 164	15 802	6 124	26
Colombie	13 852	15 409	16 527	23 995	19 803	19 396	39 332	25 114	11 881	14 299	5 647	26
République Dominicaine	2 800	3 496	2 766	3 801	4 985	6 028	14 611	14 110	8 171	9 176	4 107	16
Pérou	6 490	8 206	6 368	8 291	9 255	12 008	19 225	16 601	6 954	6 933	3 224	22
Pakistan	176	208	262	375	491	596	1 949	3 326	2 798	3 148	1 708	5
Argentine	4 810	5 188	4 629	6 395	5 482	5 217	8 843	7 059	3 054	3 716	1 445	24
Cuba	2 466	2 870	2 696	3 546	3 088	2 921	7 026	5 618	3 072	4 353	1 429	34
Brésil	779	1 049	943	1 738	1 854	2 540	4 698	4 017	2 273	3 427	1 294	34
Honduras	151	185	241	473	440	578	1 702	2 142	1 632	2 525	1 267	30
Paraguay	78	179	298	766	864	1 297	2 958	3 003	1 935	3 358	1 265	45
Sénégal	378	407	287	403	577	614	1 877	1 957	1 643	2 287	1 176	8
Venezuela	1 324	1 581	1 744	2 730	2 596	2 823	6 217	4 302	2 332	3 127	1 068	28
Algérie	310	320	235	372	544	684	1 908	1 918	1 483	2 236	979	18
Autres pays	8 252	9 818	8 336	12 264	12 834	13 505	25 269	28 256	17 723	24 292	11 382	
Total	**71 810**	**84 170**	**79 597**	**123 721**	**114 599**	**115 557**	**225 793**	**205 880**	**114 351**	**150 944**	**66 498**	**20**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Estonie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	269	138	87	77	156	174	169	204	132	244	225	58
Ukraine	19	16	20	18	10	24	18	30	19	29	30	60
Bélarus	1	3	1	3	1	5	2	3	..	5	6	50
Azerbaïdjan	..	..	..	2	1	..	3	..	..	1	4	25
Arménie	1	..	..	..	..	1	..	..	1	12	4	25
Géorgie	..	..	1	1	1	2	1	1	..	3	3	33
Finlande	..	..	..	..	..	1	..	..	..	1	3	67
Autres pays	3 940	1 967	1 561	1 088	1 349	1 133	1 137	1 376	745	1 480	607	
Total	**4 230**	**2 124**	**1 670**	**1 189**	**1 518**	**1 340**	**1 330**	**1 614**	**897**	**1 775**	**882**	**53**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – États-Unis

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Mexique	122 258	231 815	111 630	67 062	94 783	102 181	99 385	94 889	105 958	103 550	118 559	56
Inde	46 871	65 971	52 889	61 142	45 985	42 928	49 897	37 854	42 213	46 188	50 802	51
Chine	33 134	40 017	37 130	33 969	32 864	31 868	35 387	30 284	31 241	35 794	37 674	59
Philippines	38 830	58 792	38 934	35 465	42 520	44 958	43 489	34 591	40 815	41 285	36 828	65
République Dominicaine	20 645	35 251	20 778	15 451	20 508	33 351	39 590	23 775	26 665	31 320	29 734	60
Cuba	15 394	39 871	24 891	14 050	21 071	31 244	30 482	24 092	25 770	32 101	25 961	54
Viet Nam	27 921	39 584	31 168	19 313	20 922	23 490	24 277	18 837	21 976	24 848	19 323	62
El Salvador	17 157	35 796	18 927	10 343	13 834	16 685	18 401	15 598	16 930	17 213	16 941	57
Colombie	12 089	22 926	16 593	18 417	22 693	23 972	22 196	16 478	17 207	18 601	16 184	63
Jamaïque	12 314	21 324	15 098	12 070	14 591	15 531	16 442	13 547	16 566	16 772	15 087	60
Corée	17 628	22 759	17 576	11 170	12 664	13 790	15 786	13 587	14 230	14 347	14 643	57
Haïti	11 552	21 229	13 290	12 291	14 191	19 114	23 480	13 676	14 053	15 276	12 794	56
Pakistan	9 147	11 813	12 528	11 601	10 655	11 150	12 948	11 210	11 912	11 729	10 166	51
Pérou	7 965	15 016	10 349	8 551	10 266	11 814	11 782	9 572	10 701	11 319	10 014	59
Brésil	5 745	8 808	7 960	8 867	10 251	9 884	9 565	8 625	10 516	10 268	9 701	63
Autres pays	261 827	375 567	313 974	280 151	306 395	325 474	326 822	286 801	323 506	322 449	282 854	
Total	**660 477**	**1 046 539**	**743 715**	**619 913**	**694 193**	**757 434**	**779 929**	**653 416**	**730 259**	**753 060**	**707 265**	**56**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Finlande

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	1 665	2 211	1 026	1 925	1 652	2 477	2 103	2 317	1 728	2 028	2 758	61
Somalie	464	595	290	131	96	609	814	834	955	1 066	957	48
Iraq	443	379	207	78	106	457	521	405	560	534	742	36
Estonie	182	262	166	243	302	521	436	382	420	459	705	56
Afghanistan	102	279	186	108	100	510	479	251	242	376	469	48
Turquie	102	195	94	132	166	278	271	257	229	264	313	32
Iran	218	329	180	137	145	451	341	219	140	222	309	49
Nigéria	13	19	2	7	18	75	87	111	179	175	283	41
Ukraine	45	62	53	92	95	148	157	141	145	163	281	62
Thaïlande	30	34	24	41	50	75	104	125	150	193	261	83
Viet Nam	79	78	42	54	82	150	150	114	146	225	249	63
Inde	26	28	27	73	76	117	99	152	137	193	245	49
Pakistan	18	43	12	26	50	91	105	121	135	143	228	36
Rép. dém. du Congo	48	35	18	25	20	100	122	150	131	150	223	51
Suède	163	274	126	104	196	190	146	186	165	206	212	45
Autres pays	1 226	1 859	960	1 158	1 404	2 838	2 995	2 495	2 459	2 978	3 984	
Total	**4 824**	**6 682**	**3 413**	**4 334**	**4 558**	**9 087**	**8 930**	**8 260**	**7 921**	**9 375**	**12 219**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – France

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Maroc	21 163	28 699	26 353	28 919	22 612	18 325	16 662	18 051	19 110	17 769	16 687	49
Algérie	19 753	20 256	20 757	21 299	15 527	12 991	13 408	15 142	17 377	17 662	16 283	48
Tunisie	7 131	9 471	9 476	9 008	6 828	5 546	5 569	6 274	7 018	7 663	7 045	44
Turquie	4 912	10 202	9 259	9 667	8 277	6 920	5 873	5 835	5 595	5 757	5 332	48
Mali	1 245	2 237	2 786	3 214	2 616	2 201	2 645	3 345	3 621	4 111	4 057	48
Russie	2 031	3 530	4 157	4 507	3 390	2 203	2 517	3 040	2 654	4 094	3 550	67
Côte d'Ivoire	1 744	2 197	2 582	3 096	2 257	1 766	2 513	3 055	3 188	3 652	3 363	56
Sénégal	1 944	3 038	3 443	3 839	3 168	2 755	2 823	3 048	3 382	3 369	3 249	49
Cameroun	1 893	2 014	2 425	2 890	2 425	1 926	2 579	3 010	3 125	3 377	3 137	60
Congo	1 644	2 933	3 309	3 417	2 018	1 326	1 808	1 797	2 089	2 181	2 967	54
Comores	632	1 049	1 373	1 546	1 828	1 778	2 307	2 175	1 881	2 869	2 917	51
Haïti	1 655	2 922	3 070	3 166	2 204	1 799	2 121	2 181	2 228	2 922	2 574	52
Portugal	3 743	7 778	6 583	5 723	4 720	4 294	3 887	3 345	3 109	2 579	2 429	49
Guinée	..	956	1 325	1 465	1 270	974	1 208	1 457	1 678	1 820	1 995	46
Rép. dém. du Congo	1 939	2 402	2 375	2 562	1 946	1 599	1 585	2 335	2 547	2 893	1 974	53
Autres pays	60 309	37 768	36 579	38 943	33 483	29 647	29 771	31 523	35 006	36 434	36 715	
Total	**131 738**	**137 452**	**135 852**	**143 261**	**114 569**	**96 050**	**97 276**	**105 613**	**113 608**	**119 152**	**114 274**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Grèce

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Albanie	5 688	9 996	14 271	6 059	15 452	17 396	25 830	18 409	10 665	28 251	29 769	..
Ukraine	68	167	129	178	130	235	246	231	188	504	449	..
Moldova	22	29	32	44	91	131	159	124	114	365	378	..
Russie	475	834	410	611	..	1	2	309	289	386	345	..
Bulgarie	105	89	62	70	101	75	192	200	142	287	329	..
Géorgie	489	1 285	550	763	252	152	359	226	189	331	323	..
Roumanie	83	79	63	57	56	76	129	156	136	234	306	..
Arménie	80	165	137	199	150	210	189	150	109	296	287	..
Égypte	62	50	45	36	65	332	58	57	45	358	283	..
Inde	6	4	1	6	35	122	16	18	18	255	278	..
Syrie	36	43	26	34	42	223	3	87	46	123	133	..
Turquie	223	212	175	71	49	70	167	151	139	141	107	..
Philippines	7	12	8	10	16	51	20	7	9	54	91	..
Pologne	29	25	33	38	25	27	52	33	46	66	89	..
Chypre	109	68	87	61	46	41	118	93	73	95	76	..
Autres pays	3 324	3 864	990	1 150	1 023	1 160	1 922	1 578	629	1 073	1 062	
Total	**10 806**	**16 922**	**17 019**	**9 387**	**17 533**	**20 302**	**29 462**	**21 829**	**12 837**	**32 819**	**34 305**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Hongrie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Roumanie	6 052	5 535	3 805	3 939	15 658	14 392	6 999	6 200	2 605	2 874	1 757	..
Ukraine	834	857	558	646	2 189	1 765	894	858	386	365	186	..
République slovaque	116	106	97	97	414	307	202	310	208	282	136	..
Égypte	4	2	5	3	2	6	9	81	93	101	119	..
Russie	7	156	119	111	168	151	97	170	131	119	75	..
Viet Nam	53	95	39	75	38	29	15	67	39	36	46	..
Allemagne	28	33	35	25	55	67	35	59	29	15	38	..
Turquie	6	13	10	9	12	8	20	58	19	20	23	..
Pologne	10	14	13	9	27	18	11	45	15	18	22	..
Syrie	22	17	11	10	7	11	10	57	21	11	21	..
Mongolie	10	4	14	16	18	9	8	20	18	13	19	..
Chine	31	29	20	27	15	3	7	13	12	15	14	..
Croatie	26	34	25	26	61	50	22	27	15	14	12	..
États-Unis	12	11	9	2	17	13	9	25	13	17	10	..
Iran	11	6	18	14	7	14	11	16	10	21	10	..
Autres pays	1 220	1 192	1 024	1 077	1 866	1 536	829	739	434	394	299	
Total	**8 442**	**8 104**	**5 802**	**6 086**	**20 554**	**18 379**	**9 178**	**8 745**	**4 048**	**4 315**	**2 787**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Irlande

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	7	10	13	29	25	359	508	939	1 161	1 326	1 357	..
Roumanie	46	74	117	143	135	457	564	1 029	901	756	763	..
Inde	119	166	339	443	944	2 617	3 009	2 939	1 611	1 028	665	..
Royaume-Uni	141	72	32	59	68	84	55	51	54	98	529	..
Nigéria	142	319	454	1 012	1 204	5 689	5 792	3 293	1 360	776	509	..
Lettonie	4	9	16	22	19	98	150	226	327	379	392	..
Philippines	37	84	410	630	1 755	3 830	2 486	2 184	1 167	729	362	..
Pakistan	189	196	201	306	428	1 288	1 807	1 244	732	419	341	..
Brésil	36	14	21	31	86	203	245	459	393	304	264	..
Chine	45	102	131	258	403	798	656	576	494	304	225	..
États-Unis	1 841	875	156	112	148	263	217	304	246	233	177	..
Lituanie	2	1	8	15	13	45	79	103	126	168	166	..
Hongrie	4	2	4	2	1	38	77	137	172	216	163	..
Afrique du Sud	219	205	318	343	418	708	489	563	0	213	140	..
Ukraine	34	97	153	202	432	815	695	536	323	200	130	..
Autres pays	3 790	2 124	2 221	2 780	4 670	7 747	7 434	6 507	4 498	2 895	2 012	
Total	**6 656**	**4 350**	**4 594**	**6 387**	**10 749**	**25 039**	**24 263**	**21 090**	**13 565**	**10 044**	**8 195**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Islande

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Pologne	162	164	153	50	35	30	89	149	265	224	223	57
Philippines	69	126	106	67	35	49	89	52	74	55	41	68
Thaïlande	45	62	40	28	27	26	26	43	42	48	34	79
Lettonie	5	9	1	2	1	4	18	4	21	22	24	71
Viet Nam	16	52	51	39	14	8	39	33	33	26	22	64
Danemark	8	3	6	2	6	1	0	5	11	35	22	59
Russie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	..	20	70
États-Unis	33	20	15	19	11	12	13	14	18	11	17	65
Lituanie	23	23	9	11	8	6	7	16	10	16	15	53
Portugal	2	3	4	2	6	3	3	10	4	7	13	62
Ukraine	13	18	18	15	10	21	18	12	17	12	11	73
Suède	9	1	5	3	6	11	3	6	11	17	10	60
France	5	2	1	3	1	3	1	8	0	4	8	75
Espagne	3	2	2	3	2	1	5	2	2	3	7	29
République tchèque	1	1	0	0	2	1	1	1	4	3	7	86
Autres pays	253	428	317	206	206	237	285	240	289	220	163	
Total	**647**	**914**	**728**	**450**	**370**	**413**	**597**	**595**	**801**	**703**	**637**	**59**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Italie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Albanie	2 605	4 546	9 523	9 129	8 101	9 493	13 671	21 148	35 134	36 920	27 112	49
Maroc	3 850	9 156	9 096	11 350	10 732	14 728	25 421	29 025	32 448	35 212	22 645	49
Brésil	1 928	1 930	1 579	2 099	1 960	1 442	1 786	1 579	1 458	5 799	9 936	49
Inde	188	672	894	1 261	1 051	2 366	4 863	5 015	6 176	9 527	8 200	38
Roumanie	3 509	2 857	2 735	4 707	3 921	3 272	4 386	6 442	14 403	12 967	8 042	62
Pakistan	91	219	349	535	601	1 522	3 532	4 216	5 617	7 678	6 170	41
Sénégal	191	289	592	689	797	1 070	2 263	4 037	4 144	5 091	4 489	37
Bangladesh	68	405	839	822	972	1 460	3 511	5 323	5 953	8 442	4 411	38
Macédoine du Nord	204	697	954	923	1 141	1 219	2 089	2 847	5 455	6 771	3 845	44
Moldova	754	707	580	1 060	846	1 222	1 430	1 475	2 464	5 605	3 827	..
Pérou	883	1 064	1 947	2 235	1 726	1 589	2 055	3 136	5 503	5 783	3 689	..
Équateur	757	714	746	951	599	677	854	1 182	2 660	4 604	3 426	..
Tunisie	920	1 666	2 066	2 003	2 067	2 555	3 521	4 411	5 585	4 882	3 187	..
Ghana	301	1 121	1 061	790	801	1 288	2 838	3 700	3 465	4 416	2 993	..
Ukraine	1 389	1 601	1 131	1 820	1 199	1 580	1 806	1 443	1 822	2 890	2 698	..
Autres pays	27 847	26 052	25 277	25 564	19 639	19 900	26 686	34 908	45 748	45 004	31 935	
Total	**45 485**	**53 696**	**59 369**	**65 938**	**56 153**	**65 383**	**100 712**	**129 887**	**178 035**	**201 591**	**146 605**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Japon

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Corée	8 546	7 412	7 637	6 668	5 656	5 581	4 331	4 744	5 247	5 434	5 631	..
Chine	4 740	4 322	5 392	4 816	3 259	3 598	2 845	3 060	2 813	2 626	3 088	..
Autres pays	1 394	1 484	1 756	1 588	1 444	1 443	1 470	1 473	1 409	1 494	1 596	
Total	**14 680**	**13 218**	**14 785**	**13 072**	**10 359**	**10 622**	**8 646**	**9 277**	**9 469**	**9 554**	**10 315**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lettonie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	132	93	54	67	49	82	71	109	70	127	53	..
Ukraine	32	24	41	34	13	8	51	54	32	39	9	..
Lituanie	9	6	8	5	3	7	5	5	9	13	9	..
Bélarus	19	13	10	10	12	14	12	15	12	14	5	..
Azerbaïdjan	..	1	1	0	2	0	0	0	1	6	5	..
Arménie	..	1	2	2	4	6	3	4	5	5	3	..
Autres pays	8 130	4 092	3 119	3 542	2 384	3 667	2 941	1 954	1 768	1 753	878	
Total	**8 322**	**4 230**	**3 235**	**3 660**	**2 467**	**3 784**	**3 083**	**2 141**	**1 897**	**1 957**	**962**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Lituanie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Russie	..	54	49	43	97	39	53	49	38	49	43	..
Ukraine	..	31	27	19	44	19	19	26	28	36	29	..
Bélarus	..	10	12	11	17	14	14	12	14	16	22	..
Arménie	..	2	4	2	6	7	8	6	9	5	8	..
Turquie	..	..	..	1	1	1	4	2	..	2	6	..
Moldova	..	1	..	1	3	1	2	3	2	1	3	..
Autres pays	..	139	121	85	139	100	70	80	84	62	52	
Total	**370**	**240**	**214**	**162**	**311**	**183**	**173**	**179**	**177**	**173**	**166**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Luxembourg

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
France	75	76	277	342	314	462	639	860	1 205	2 262	2 468	48
Belgique	97	77	224	258	450	1 581	1 577	1 346	1 264	1 836	1 624	50
Portugal	352	293	1 242	1 351	1 085	1 155	982	1 211	1 168	1 089	1 328	52
États-Unis	2	3	47	44	32	42	48	80	100	233	412	50
Royaume-Uni	5	0	62	53	44	56	37	66	75	128	384	51
Italie	138	109	362	665	425	411	314	418	313	304	379	51
Allemagne	95	76	322	333	208	201	195	209	279	246	288	50
Brésil	2	8	7	3	7	12	18	15	30	100	280	49
Bosnie-Herzégovine	72	76	270	202	114	74	60	56	70	71	161	47
Cabo Verde	46	49	77	40	60	41	44	27	47	33	142	58
Espagne	17	10	48	58	35	38	30	48	42	44	85	42
Danemark	3	0	0	5	1	3	3	2	2	42	72	54
Russie	10	10	40	50	30	17	22	30	40	31	60	75
Grèce	0	0	6	14	11	14	15	21	23	33	59	34
Pays-Bas	10	20	31	50	38	54	27	54	54	57	56	46
Autres pays	312	408	1 007	843	551	519	400	548	594	631	1 232	
Total	**1 236**	**1 215**	**4 022**	**4 311**	**3 405**	**4 680**	**4 411**	**4 991**	**5 306**	**7 140**	**9 030**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Mexique

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Venezuela	316	309	159	126	162	279	334	259	484	580	725	52
Cuba	660	459	307	240	408	579	531	287	305	341	403	49
Colombie	892	690	390	305	486	634	601	397	378	358	346	58
Espagne	286	251	227	121	152	180	163	119	169	166	165	33
Argentine	450	400	265	170	178	271	304	130	126	172	141	43
États-Unis	287	246	266	117	79	108	119	120	136	119	127	41
Guatemala	185	141	209	95	117	196	141	62	57	98	84	52
Pérou	292	213	166	107	138	182	159	100	93	79	79	39
El Salvador	159	118	163	81	82	99	109	66	66	75	73	45
République dominicaine	69	48	50	29	22	75	59	53	63	81	72	50
Honduras	123	98	131	55	92	143	129	60	74	89	66	59
Équateur	83	63	41	41	46	63	59	40	62	56	63	59
Italie	94	108	76	39	45	53	66	31	38	59	60	35
Nigéria	6	2	0	0	7	8	3	5	39	63	56	9
Russie	86	74	55	24	36	42	36	44	29	28	38	82
Autres pays	1 482	1 251	984	600	583	678	768	568	617	576	569	
Total	**5 470**	**4 471**	**3 489**	**2 150**	**2 633**	**3 590**	**3 581**	**2 341**	**2 736**	**2 940**	**3 067**	**48**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Nouvelle-Zélande

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Royaume-Uni	4 023	3 847	3 254	2 814	4 808	6 039	5 299	4 883	4 382	5 405	6 552	50
Inde	5 241	3 519	2 283	1 573	1 664	2 249	2 225	2 235	2 429	3 412	4 745	43
Philippines	1 178	727	697	852	676	2 240	2 822	2 757	3 048	3 060	3 633	54
Fidji	1 765	1 969	1 553	1 309	1 219	2 097	2 124	2 270	2 422	2 752	3 307	53
Afrique du Sud	3 200	2 462	1 829	1 375	2 156	2 910	3 389	3 871	3 713	3 819	3 051	50
Samoa	1 463	1 456	1 583	1 946	2 074	3 018	2 988	2 647	2 776	3 086	3 008	48
Chine	3 113	1 946	1 137	693	852	1 158	1 190	1 239	922	1 138	1 209	58
États-Unis	420	414	340	324	448	587	605	602	558	659	830	58
Australie	142	113	111	118	116	179	232	287	317	564	764	53
Tonga	259	282	314	384	328	466	531	500	516	783	705	50
Sri Lanka	487	406	300	242	164	204	271	350	445	537	704	49
Corée	1 453	887	588	459	445	564	406	374	349	437	592	48
Malaisie	445	412	445	464	398	467	398	392	386	477	495	51
Brésil	55	58	32	26	51	95	137	156	208	252	392	52
Nouvelle-Zélande	59	121	103	147	105	168	235	408	489	389	369	55
Autres pays	6 614	5 162	3 571	2 605	4 009	5 166	5 616	5 788	5 508	6 092	7 108	
Total	**29 917**	**23 781**	**18 140**	**15 331**	**19 513**	**27 607**	**28 468**	**28 759**	**28 468**	**32 862**	**37 464**	**51**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Norvège

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Érythrée	88	67	63	248	254	199	323	563	1 114	1 911	2 971	48
Somalie	2 196	1 315	1 737	1 528	2 131	1 571	1 667	1 138	451	1 250	1 746	49
Thaïlande	427	247	483	267	380	265	346	547	683	707	1 666	86
Philippines	421	233	445	322	421	341	479	851	704	603	1 389	78
Afghanistan	674	877	857	1 054	1 281	1 013	1 005	1 371	1 088	1 004	1 264	43
Iraq	2 577	1 072	1 267	1 338	947	1 642	1 663	1 418	817	833	1 175	49
Éthiopie	313	341	216	225	341	236	195	362	336	440	709	50
Inde	235	141	185	152	209	130	132	313	382	391	636	52
Iran	740	495	785	554	539	297	307	336	353	420	626	46
Pakistan	544	773	469	430	526	478	424	503	714	482	592	53
Myanmar	5	4	33	103	260	325	533	838	378	440	466	50
Russie	436	515	622	673	644	629	418	401	444	482	464	64
Pologne	31	74	77	50	96	138	166	324	241	330	442	60
Chine	175	92	157	182	221	175	174	238	146	200	354	59
Ukraine	106	86	75	68	119	112	107	243	171	233	339	79
Autres pays	5 909	3 980	3 971	4 709	6 268	4 833	5 284	5 890	4 410	4 950	6 809	
Total	**14 877**	**10 312**	**11 442**	**11 903**	**14 637**	**12 384**	**13 223**	**15 336**	**12 432**	**14 676**	**21 648**	**56**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pays-Bas

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Turquie	4 073	3 147	4 167	4 984	5 029	4 292	2 872	3 119	2 824	2 764	2 947	51
Maroc	6 409	5 034	5 508	5 797	6 824	6 238	3 886	4 251	3 272	3 364	2 944	56
Royaume-Uni	240	150	211	208	207	198	165	162	166	636	1 241	44
Iraq	501	866	674	288	289	525	929	1 331	909	922	738	51
Inde	214	153	263	193	292	406	415	794	638	574	616	44
Suriname	1 285	1 006	1 142	967	934	875	659	828	594	601	536	60
Iran	221	273	279	217	281	361	848	690	464	449	492	58
Somalie	96	76	73	69	108	105	64	86	249	440	468	51
Afghanistan	662	584	596	402	371	567	1 341	1 027	510	477	453	57
Pologne	268	237	271	202	296	360	237	421	313	329	401	72
Ghana	314	283	411	367	519	540	435	575	503	507	393	60
Russie	413	436	400	275	..	427	291	446	355	403	376	77
Allemagne	461	353	387	414	..	406	243	234	212	285	374	65
Thaïlande	195	220	383	413	571	602	371	534	443	414	357	87
Philippines	226	209	308	263	330	381	263	457	319	331	349	82
Autres pays	15 075	15 202	14 681	11 216	12 547	14 672	12 863	17 623	16 106	16 038	14 978	
Total	**30 653**	**28 229**	**29 754**	**26 275**	**28 598**	**30 955**	**25 882**	**32 578**	**27 877**	**28 534**	**27 663**	**55**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Pologne

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	662	369	877	992	800	1 196	908	1 911	2 010	1 432	900	57
Bélarus	126	152	357	418	320	456	390	741	527	512	229	56
Viet Nam	47	12	64	97	104	150	105	289	222	68	120	20
Arménie	30	16	79	101	103	163	111	367	285	160	113	58
Russie	114	64	162	215	200	244	171	370	251	112	63	68
Allemagne	39	37	47	92	106	171	389	38	17	31	34	62
Turquie	11	1	35	33	12	72	17	33	36	34	22	27
Lituanie	11	9	24	14	19	26	28	13	21	9	19	68
Kazakhstan	10	18	41	38	42	44	41	36	36	17	13	54
Bulgarie	16	8	21	21	38	29	25	27	36	18	13	38
Nigéria	17	2	35	45	4	68	8	8	26	18	12	0
États-Unis	23	27	47	50	53	75	86	26	22	23	11	36
Roumanie	7	5	9	8	9	17	11	25	22	15	11	18
Inde	19	3	35	24	12	55	12	14	36	6	10	50
Anc. Tchécoslovaquie	..	0	0	0	..	0	28	37	34	15	10	60
Autres pays	396	331	670	778	503	1 026	1 132	583	467	1 616	2 679	
Total	**1 528**	**1 054**	**2 503**	**2 926**	**2 325**	**3 792**	**3 462**	**4 518**	**4 048**	**4 086**	**4 259**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Portugal

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Brésil	415	4 080	3 993	4 007	5 352	4 596	5 102	4 656	6 394	7 804	6 084	62
Cabo Verde	2 189	6 013	5 368	3 982	3 502	3 230	3 821	3 200	2 854	3 607	2 591	57
Ukraine	..	484	978	1 358	2 336	3 322	4 007	3 310	2 895	3 240	1 909	54
Guinée-Bissau	1 602	2 754	2 442	1 847	1 815	1 753	2 082	1 915	1 676	1 884	1 226	45
Angola	738	2 075	2 113	1 953	1 870	1 857	2 131	1 630	1 316	1 507	1 225	53
Sao Tomé-et-Principe	448	1 391	1 289	1 097	1 156	869	1 027	938	809	1 061	753	59
Inde	32	417	1 055	919	860	628	539	490	454	1 002	693	39
Moldova	..	2 230	2 896	2 675	2 324	2 043	1 816	1 363	964	815	453	56
Roumanie	..	209	258	303	469	492	796	687	515	621	412	56
Pakistan	32	74	200	388	476	443	346	333	189	407	239	38
Russie	31	259	535	580	590	506	515	395	327	359	194	71
Bangladesh	31	316	404	340	193	110	93	71	98	230	189	39
Mozambique	155	262	253	208	204	193	199	148	148	206	158	59
Guinée	..	450	717	475	313	193	208	171	124	173	135	40
Sénégal	..	111	120	193	163	145	188	174	222	215	134	38
Autres pays	347	1 283	1 561	1 425	1 615	1 439	1 606	1 643	1 411	1 973	1 627	
Total	**6 020**	**22 408**	**24 182**	**21 750**	**23 238**	**21 819**	**24 476**	**21 124**	**20 396**	**25 104**	**18 022**	**56**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République slovaque

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	704	181	77	44	61	60	63	62	73	66	129	63
République tchèque	158	90	48	45	45	36	24	37	70	106	91	55
Viet Nam	62	37	11	15	5	11	15	49	20	26	53	45
Allemagne	16	2	5	3	3	2	1	1	11	37	35	57
Royaume-Uni	1	..	1	..	..	..	..	..	2	15	33	64
Roumanie	100	19	14	10	18	25	9	7	5	26	24	54
États-Unis	110	8	5	7	6	6	2	5	31	33	16	50
Hongrie	6	13	17	12	9	8	5	1	4	8	13	46
Australie	5	3	..	..	..	..	..	..	..	5	12	50
Macédoine du Nord	10	3	1	..	..	..	1	5	3	2	10	70
Suisse	3	1	2	..	..	..	..	..	4	3	9	44
Turquie	..	1	..	1	1	3	1	1	3	2	6	0
Russie	42	26	11	8	8	3	20	5	5	7	6	50
Pologne	18	7	3	5	4	4	4	2	4	4	6	83
Arménie	5	4	3	1	1	1	2	4	1	3	6	50
Autres pays	238	83	64	88	111	96	60	55	73	66	196	
Total	**1 478**	**478**	**262**	**239**	**272**	**255**	**207**	**234**	**309**	**409**	**645**	**50**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – République tchèque

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	424	398	520	396	501	518	948	2 075	1 044	1 429	1 891	..
Russie	102	84	58	50	68	173	162	463	305	563	752	..
République slovaque	625	521	431	377	378	331	270	574	111	372	630	..
Viet Nam	40	42	44	52	86	80	166	298	271	405	223	..
Bélarus	39	27	20	15	38	49	53	137	94	135	215	..
Moldova	33	21	23	15	32	25	41	175	55	93	138	..
Pologne	50	53	58	63	198	180	176	105	34	96	110	..
Roumanie	36	83	35	36	76	70	30	311	111	115	108	..
Bulgarie	14	11	12	21	28	19	27	52	51	65	87	..
Kazakhstan	18	121	21	17	48	30	65	122	48	50	64	..
Bosnie-Herzégovine	19	11	9	9	16	27	11	59	47	49	51	..
Macédoine du Nord	3	9	11	2	9	6	14	20	23	28	47	..
Arménie	28	19	16	11	47	74	46	144	49	35	41	..
Croatie	6	6	6	7	8	12	5	20	38	20	30	..
Géorgie	8	7	4	3	11	12	12	12	9	10	16	..
Autres pays	432	424	353	421	392	430	488	547	2 635	2 071	2 037	
Total	**1 877**	**1 837**	**1 621**	**1 495**	**1 936**	**2 036**	**2 514**	**5 114**	**4 925**	**5 536**	**6 440**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Royaume-Uni

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Inde	14 507	11 835	26 541	29 405	26 290	28 352	36 353	22 425	18 398	24 616	16 600	..
Pakistan	8 143	9 442	20 945	22 054	17 641	18 445	21 655	13 000	13 088	16 740	10 390	..
Pologne	562	251	458	1 419	1 863	3 043	6 066	3 166	3 777	4 437	7 119	..
Nigéria	6 031	4 531	6 953	7 873	7 933	8 882	9 276	8 077	8 054	9 811	6 945	..
Italie	346	241	310	356	297	556	810	479	846	1 282	3 516	..
États-Unis	2 792	2 205	3 116	2 926	2 591	3 350	3 120	3 765	2 963	4 029	3 183	..
Afrique du Sud	8 149	5 266	8 367	7 449	6 355	6 925	6 448	5 294	4 772	5 064	3 103	..
Bangladesh	2 257	3 633	12 041	7 966	5 149	5 702	8 902	3 892	3 612	4 648	3 084	..
Roumanie	540	385	993	1 009	566	679	2 488	1 501	1 674	1 980	3 022	..
Zimbabwe	5 592	5 707	7 703	6 301	4 879	5 649	4 413	3 103	3 385	4 412	2 851	..
France	481	368	496	511	491	631	744	411	728	1 163	2 824	..
Philippines	10 844	5 382	11 751	9 429	7 133	8 122	10 374	3 095	2 975	4 257	2 807	..
Allemagne	372	302	400	339	400	479	570	311	584	994	2 636	..
Ghana	3 373	3 134	4 662	4 552	3 937	4 748	4 682	3 138	2 980	3 562	2 593	..
Sri Lanka	6 496	3 284	4 762	4 945	5 886	6 163	3 855	2 335	2 289	3 432	2 467	..
Autres pays	94 152	73 411	94 291	88 560	86 523	92 644	88 339	51 762	47 984	58 994	49 975	
Total	**164 637**	**129 377**	**203 789**	**195 094**	**177 934**	**194 370**	**208 095**	**125 754**	**118 109**	**149 421**	**123 115**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Russie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Ukraine	55 424	58 500	62 025	5 715	7 783	12 803	15 646	22 167	67 400	100 696	85 119	..
Kazakhstan	64 831	58 736	50 628	27 130	29 986	14 585	20 582	28 350	32 070	37 837	40 718	..
Tadjikistan	16 444	21 891	39 214	4 393	6 152	9 773	12 476	13 743	16 758	23 012	29 039	..
Arménie	39 328	45 253	54 828	6 261	7 847	13 176	16 550	17 894	18 653	22 264	25 144	..
Ouzbékistan	53 109	43 982	49 784	4 788	7 906	13 409	17 937	20 385	22 557	23 216	23 334	..
Moldova	13 876	15 782	20 429	1 992	2 802	5 252	8 878	9 953	14 086	17 397	15 473	..
Azerbaïdjan	24 885	29 643	34 627	5 265	5 635	6 440	6 856	7 513	7 177	9 885	10 394	..
Kirghizistan	61 239	51 210	48 720	37 348	52 362	8 415	7 177	9 037	9 041	9 316	8 777	..
Bélarus	6 572	7 099	6 062	3 888	3 993	1 547	2 559	3 346	3 257	3 582	4 092	..
Géorgie	12 156	11 110	9 876	2 513	2 405	3 082	2 849	2 347	2 239	2 623	2 535	..
Turkménistan	4 737	4 444	4 026	482	544	753	825	817	950	774	729	..
Turquie	60	105	129	144	146	201	218	252	292	500	475	..
Afghanistan	109	153	124	188	153	135	204	173	272	300	441	..
Syrie	45	62	53	79	90	130	170	145	271	334	386	..
Viet Nam	77	94	75	90	112	105	170	240	265	287	331	..
Autres pays	1 995	2 179	2 094	1 855	1 886	2 109	1 830	2 216	2 091	2 260	2 212	
Total	**354 887**	**350 243**	**382 694**	**102 131**	**129 802**	**91 915**	**114 927**	**138 578**	**197 379**	**254 283**	**249 199**	**..**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Slovénie

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Bosnie-Herzégovine	368	445	467	556	622	305	545	579	744	724	929	41
Macédoine du Nord	45	..	140	194	177	59	122	122	157	166	214	45
Italie	72	116	179	206	205	97	186	92	106	18	136	43
Croatie	56	203	181	115	162	52	93	47	41	30	27	44
Ukraine	..	6	13	23	31	14	35	17	22	29	23	61
Russie	5	7	19	6	17	6	12	25	8	11	17	65
Brésil	3	4	5	25	36	5	17	9	3	3	11	64
Venezuela	..	1	2	1	7	6	9	2	2	1	9	67
Australie	6	24	13	13	23	12	18	7	3	..	9	44
Moldova	..	1	2	4	10	6	7	10	6	6	7	43
États-Unis	..	11	14	19	19	14	29	8	7	3	6	67
Pologne	..	..	2	2	2	..	..	..	1	3	5	100
Allemagne	8	12	3	10	12	7	14	8	4	3	5	80
Bulgarie	..	2	..	3	3	1	1	1	4	1	5	60
Argentine	15	21	59	77	56	24	32	16	11	..	5	20
Autres pays	263	615	607	575	430	160	350	319	304	356	400	
Total	**841**	**1 468**	**1 706**	**1 829**	**1 812**	**768**	**1 470**	**1 262**	**1 423**	**1 354**	**1 808**	**43**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suède

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Syrie	592	504	498	418	675	666	540	495	1 370	4 479	8 635	45
Somalie	652	783	882	1 075	1 087	1 547	2 482	2 925	4 776	9 069	8 140	52
Iraq	5 942	4 211	3 170	4 354	6 164	16 582	14 317	7 271	4 955	3 694	3 272	53
Thaïlande	1 005	1 255	1 307	1 426	1 537	1 903	2 038	2 070	2 928	2 675	2 517	82
Afghanistan	775	811	1 180	848	636	851	776	785	1 198	2 330	2 316	41
Pologne	761	679	819	1 477	1 787	1 645	2 473	2 417	2 333	2 702	2 083	56
Finlande	2 753	2 535	2 429	2 966	2 227	2 245	2 255	3 023	2 133	2 182	1 974	65
Iran	1 449	1 103	1 097	958	1 021	1 392	1 305	1 128	1 331	1 420	1 788	55
Danemark	385	404	409	483	391	475	564	603	1 510	1 942	1 720	46
Érythrée	199	251	350	326	396	743	836	997	1 113	1 451	1 677	52
Turquie	1 439	1 117	1 179	1 036	1 322	1 303	1 124	1 005	1 182	1 320	1 488	44
Royaume-Uni	149	165	212	392	277	296	288	424	444	960	1 228	32
Pakistan	174	154	173	174	220	328	412	330	552	748	1 108	39
Russie	914	752	859	766	941	943	932	719	789	808	982	70
Allemagne	376	597	681	912	770	654	837	920	918	858	854	53
Autres pays	15 871	14 933	14 073	14 586	16 877	18 173	18 453	17 806	20 717	23 705	22 044	
Total	**33 436**	**30 254**	**29 318**	**32 197**	**36 328**	**49 746**	**49 632**	**42 918**	**48 249**	**60 343**	**61 826**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Tableau B.6. Acquisitions de la nationalité par pays d'ancienne nationalité – Suisse

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Dont : Femmes 2017 (%)
Allemagne	1 361	3 022	4 035	3 617	3 544	3 401	3 835	4 120	5 255	4 658	6 021	52
Italie	4 629	4 921	4 804	4 111	4 109	4 045	4 401	4 495	5 496	5 134	5 863	44
Portugal	2 201	1 761	2 336	2 217	2 298	2 110	2 201	2 458	3 626	3 941	3 920	54
France	1 218	1 110	1 314	1 084	1 325	1 229	1 580	1 750	2 598	3 134	2 964	50
Turquie	3 044	2 866	2 593	2 091	1 886	1 662	1 628	1 399	1 808	1 729	1 796	48
Macédoine du Nord	2 210	2 287	1 831	1 586	1 337	1 223	1 272	1 288	1 306	1 554	1 721	48
Espagne	1 246	1 096	1 245	1 120	1 091	1 055	1 054	1 071	1 501	1 564	1 585	49
Bosnie-Herzégovine	3 008	2 855	2 408	1 924	1 628	1 163	1 173	966	1 103	965	972	51
Royaume-Uni	353	319	365	298	351	396	328	449	617	665	883	49
Sri Lanka	..	..	..	..	..	..	..	781	768	761	825	52
Croatie	1 660	2 046	1 599	1 483	1 273	1 201	1 126	838	904	737	730	55
Brésil	..	..	..	..	..	..	..	455	596	538	618	77
Russie	..	..	..	..	..	..	397	397	562	614	589	71
Belgique	..	153	173	209	156	218	222	219	247	367	421	50
États-Unis	..	..	..	..	..	..	..	364	390	436	383	58
Autres pays	22 959	21 929	20 737	19 574	17 759	16 418	15 115	12 275	14 111	14 790	15 224	
Total	**43 889**	**44 365**	**43 440**	**39 314**	**36 757**	**34 121**	**34 332**	**33 325**	**40 888**	**41 587**	**44 515**	**52**

Note: Pour plus de détails sur les définitions et les sources, se référer aux notes à la suite des tableaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933991147

Métadonnées relatives aux tableaux A.6. et B.6. **Acquisitions de la nationalité**

Pays	Commentaires	Source
Allemagne	Non compris les naturalisations de citoyens d'origine allemande (Aussiedler).	Office fédéral de la statistique.
Australie	Les données de 2007 à 2010 sont basées sur l'ancienne Reporting Assurance Section. Les données à partir de 2011 viennent de Citizenship Programme Management. À partir de 2014, les effectifs inférieurs à cinq individus ne sont pas présentés.	Ministère de l'Immigration et de la protection des frontières.
Autriche	Les données se réfèrent aux personnes qui vivent en Autriche au moment de l'acquisition.	Statistique Autriche et BMI (ministère de l'Intérieur).
Belgique	Les statistiques se rapportent à toutes les obtentions de la nationalité belge intervenant après la naissance, quelle que soit la procédure. Ces statistiques ne prennent en compte que les résidants en Belgique au moment du changement de nationalité.	Direction générale statistique et information économique (DGSIE) et ministère de la Justice.
Canada	Les données portent sur le pays de naissance et non sur le pays d'ancienne nationalité. Les personnes acquérant la nationalité canadienne peuvent aussi être titulaires d'autres nationalités selon la législation des pays concernés.	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.
Chili	Registre des permis de résidence.	Département des étrangers et des migrations, ministère de l'Intérieur.
Corée		Ministère de la Justice.
Danemark	La baisse en 2013 s'explique en partie par la modifications des conditions de naturalisation cette même année.	Statistique Danemark.
Espagne	Seulement les naturalisations obtenues au titre de la résidence en Espagne. Non compris les anciens Espagnols qui avaient perdu leur nationalité. La forte hausse enregistrée en 2013 est due à la mise en place d'un plan de traitement intensif des dossiers *(Plan Intensivo de tramitación de expedientes de Nacionalidad)* mis en place par le ministère de la Justice.	Ministère de l'Emploi, de la Sécurité sociale sur la base des naturalisations enregistrées par le Ministère de la Justice.
Estonie	Acquisitions de la nationalité par naturalisation.	Bureau de la police et des gardes-frontières.
États-Unis	Les données sont par pays de naissance et couvrent l'année fiscale (octobre à septembre de l'année indiquée).	Ministère de la Sécurité intérieure.
Finlande	Y compris les naturalisations des personnes d'origine finlandaise.	Registre central de la population, Statistique Finlande.
France	La répartition des données par nationalité concernant les naturalisations par déclaration anticipée n'est pas connue pour l'année 2007.	Ministère de l'Intérieur et ministère de la Justice.
Grèce	Les données se réfèrent à tous les types d'acquisition de nationalité : par naturalisation, par déclaration (personnes d'origine grecque), adoption par un Grec, etc.	Ministère de l'Intérieur et de la reconstruction administrative.
Hongrie	Naturalisation (personne née étrangère) ou renaturalisation (la nationalité hongroise avait été perdue). Les règles de la naturalisation en Hongrie ont été modifiées par la Loi XLIV de 2010. La Loi met en place une procédure de naturalisation simplifiée à partir du 1er janvier 2011 et rend possible l'obtention de la nationalité sans condition de résidence en Hongrie pour les étrangers ayant des ancêtres hongrois. Ces données se réfèrent uniquement aux personnes qui ont une adresse en Hongrie.	Bureau central de l'administration et des services électroniques publics (registre central de la population), Bureau central de la statistique.
Irlande	Les données comprennent les naturalisations et les acquisitions de la nationalité suite à un mariage.	Ministère de la Justice et de l'Égalité.
Islande	Y compris les enfants qui acquièrent la nationalité islandaise en même temps que leurs parents.	Statistiques Islande.
Italie		Ministère de l'Intérieur.
Japon		Ministère de la Justice, Bureau des affaires civiles.
Lettonie	Acquisition de la nationalité par naturalisation. Y compris les enfants qui reçoivent la nationalité lettone en même temps que leur parents.	Bureau de la Citoyenneté et des affaires migratoires.
Lituanie		Eurostat.
Luxembourg	Non compris les enfants mineurs qui obtiennent la nationalité en même temps que leurs parents.	Ministère de la Justice.
Mexique		Ministère des Affaires étrangères (SER).

Pays	Commentaires	Source
Norvège	Les statistiques sont basées sur les données du registre de la population.	Statistique Norvège.
Nouvelle-Zélande	Avant 2016, le pays d'origine des personnes ayant acquis la nationalité néo-zélandaise correspond au pays de naissance si l'information est disponible (sinon, le pays d'origine correspond au pays de la nationalité mentionnée sur le passeport).	Ministère de l'Intérieur.
Pays-Bas		Bureau central de la statistique (CBS).
Pologne	Les données incluent les naturalisations par mariage et par reconnaissance des personnes d'origine polonaise, en plus des naturalisations par octroi.	Office du rapatriement et des étrangers.
Portugal	Acquisition de la nationalité par des étrangers résidant au Portugal. Jusqu'en 2007, les données ne comprennent pas les acquisitions de nationalité suite à un mariage ou une adoption.	Institut des registres et du notariat, Direction générale de la politique de justice (DGPJ).
République slovaque	Les données correspondent aux personnes vivant en République slovaque au moment de l'acquisition.	Ministère de l'Intérieur.
République tchèque	Acquisitions de la nationalité par déclaration ou par naturalisation.	Ministère de l'Intérieur.
Royaume-Uni	L'augmentation constatée en 2009 est en partie due au traitement de l'arriéré de demandes soumises avant 2009.	Home Office.
Russie	Naturalisations obtenues le plus souvent par procédure simplifiée, bénéficiant par exemple aux participants au Programme de Rapatriement de Compatriotes; aux personnes mariées à des citoyens russes; à des ressortissants du Bélarus, du Kirghizistan et du Kazakhstan, pays qui ont signé des accords bilatéraux avec la Russie; sont inclus également quelques personnes dont la nationalité russe a été restituée (moins de mille personnes chaque année). Non compris les naturalisations effectuées par les Consulats.	Service fédéral de la migration.
Slovénie	Tous les motifs permettant d'obtenir la nationalité sont inclus.	Direction des Affaires administratives intérieures, des Migrations et des Naturalisations, Ministère de l'Intérieur.
Suède		Statistique Suède.
Suisse		Office fédéral des migrations.
Turquie		Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la population et de la citoyenneté.

Note: Les données pour la Serbie peuvent inclure d'anciens ressortissants du Monténégro ou de Serbie-et-Monténégro. Certains commentaires peuvent porter sur des nationalités/pays de naissance ne figurant pas dans cette annexe mais disponibles en ligne (http://stats.OCDE.org/).

Liste des membres du groupe d'experts sur les migrations de l'OCDE

ALLEMAGNE	Marc ALTENBURG, Ministère du Travail et des Affaires sociales, Berlin
AUSTRALIE	Meredith BYRON, Department of Foreign Affairs and Trade, Canberra
AUTRICHE	Gudrun BIFFL, Université du Danube, Krems
BELGIQUE	Frédéric POUPINEL de VALENCÉ, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Bruxelles
BULGARIE	Daniela BOBEVA, Académie bulgare des sciences, Sofia
CANADA	Xiaoyi YAN, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Ottawa
CHILI	Alvaro BELLOLIO, Ministère de l'Intérieur, Santiago
CORÉE	Dong-Hoon SEOL, Chonbuk National University, Jeonju
DANEMARK	Natalia Pischur KJAER, Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de l'intégration, Copenhague
ESPAGNE	Sara CORRES ARMENDARIZ, Ministère du Travail, des Migrations et de la Sécurité sociale, Madrid Carmen BLANCO, Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Madrid
ESTONIE	Mari NELJAS, Police and Border Guard Board, Tallinn
ÉTATS-UNIS	Michael HOEFER, Department of Homeland Security, Washington
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Olga CHUDINOVSKIKH, Centre d'Études sur la population, Université d'État Lomonosov de Moscou
FINLANDE	Miikka PAJULA, Ministère de l'Intérieur, Helsinki
FRANCE	Jean-Baptiste HERBET, Ministère de l'Intérieur, Paris
GRÈCE	Anna TRIANDAFYLLIDOU, Hellenic Foundation for European and Foreign Policy, Athènes
IRLANDE	Philip O'CONNELL, The Economic and Social Research Institute, Dublin
ISRAËL	Gilad NATHAN, Ruppin Academic Center, Jérusalem
ITALIE	Ugo MELCHIONDA, Membre du conseil d'administration de Religions for Peace - Europe, Rome

JAPON	Shunji KUCHIRA, Ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, Tokyo
	Noriko SUGANO, Ministère de la Justice, Tokyo
LETTONIE	Ilze SILIŅA-OSMANE, Office of Citizenship and Migration Affairs, Riga
LITUANIE	Audra SIPAVIČIENĖ, Organisation internationale pour les migrations, Bureau de Vilnius
LUXEMBOURG	Véronique PIQUARD, Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration, Luxembourg
MEXIQUE	Rafael FERNÁNDEZ DE CASTRO, Institut technologique autonome de Mexico
NORVÈGE	Espen THORUD, Ministère de la Justice et de la Sécurité publique, Oslo
NOUVELLE-ZÉLANDE	David PATERSON, Ministère de l'Entreprise, de l'Innovation et de l'Emploi, Wellington
PAYS-BAS	Arend ODÉ, Jeanine KLAVER, Hedwig ROSSING et Bertine WITKAMP, Regioplan Policy Research, Amsterdam
	Marjoleine HENNIS, Délégation permanente du Royaume des Pays-Bas auprès de l'OCDE, Paris
POLOGNE	Pawel KACZMARCZYK, Université de Varsovie
PORTUGAL	Jorge MALHEIROS, Université de Lisbonne
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Jarmila MAREŠOVÁ, Bureau tchèque des statistiques, Prague
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Lubica GAJDOSOVÁ, Centre of Social and Psychological Sciences SAS, Bratislava
ROUMANIE	Mihaela MATEI, Bucarest
ROYAUME-UNI	Bex NEWELL, Home Office Analysis and Insight, Croydon
	John SALT, University College London, Département de géographie, Londres
SLOVÉNIE	Sonja MALEC, Ministère du Travail, de la Famille, des Affaires sociales et de l'Égalité des chances, Ljubljana
SUÈDE	Oscar BERGER, Ministère de la Justice, Stockholm
	Monir DASTERRI, Ministère de l'Emploi, Stockholm
SUISSE	Clovis VOISARD et Kathrin GÄUMANN, Secrétariat d'État aux migrations, Berne
TURQUIE	Ahmet IÇDUYGU, Université Koç, Istanbul

Liste des membres du secrétariat de l'OCDE impliqués dans la préparation de cette publication

Division des migrations internationales

Shirin ABRISHAMI KASHANI, Analyste junior

Yves BREEM, Administrateur

Jonathan CHALOFF, Administrateur principal

Ana DAMAS DE MATOS, Administrateur

Eva DEGLER, Analyste junior

Maria Vincenza DESIDERIO, Administrateur

Jean-Christophe DUMONT, Chef de Division

Joanne DUNDON, Assistante

Emily FARCHY, Administrateur

Véronique GINDREY, Statisticienne

Philippe HERVÉ, Statisticien

Elisabeth KAMM, Analyste junior

Charlotte LEVIONNOIS, Analyste junior

Thomas LIEBIG, Administrateur principal

Friedrich POESCHEL, Administrateur

Gilles SPIELVOGEL, Administrateur

Anna TARUTINA, Assistante

Cécile THOREAU, Administrateur

Michele TUCCIO, Administrateur

Erik VICKSTROM, Administrateur

Camille ZALMANSKI, Stagiaire

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
ISBN 978-92-64-67710-4 – 2019

Perspectives des migrations internationales 2019

L'édition 2019 des *Perspectives des migrations internationales* analyse les évolutions récentes des mouvements et des politiques migratoires dans les pays de l'OCDE et dans quelques pays non-OCDE. Il examine également l'évolution de la situation des immigrés sur le marché du travail dans les pays de l'OCDE. Le rapport comprend deux chapitres spéciaux, l'un sur la contribution des migrations temporaires au marché du travail dans les pays de l'OCDE et le second sur les effets de long terme de la présence des membres de la famille sur l'intégration. Le rapport comprend également des notes par pays et une annexe statistique.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : ***https://doi.org/10.1787/60811ed3-fr***.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.
Rendez-vous sur le site ***www.oecd-ilibrary.org*** pour plus d'informations.

éditionsOCDE
www.oecd.org/editions

ISBN 978-92-64-67710-4